This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 004 464 038

Digitized by Google

Asia 18.10 (2)

HARVARD COLLEGE LIBRARY

FROM THE GIFT OF
EDWIN SWIFT BALCH
(CLASS OF 1878)
OF PHILADELPHIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE ORIENTALE.

Digitized by Google

BRUXELLES — IMPRIMERIE DE H. BOURLARD,
Rue de N.-D.-aux-Neiges, Jardins d'Idalie, N. 6.

Digitized by Google

REVUE ORIENTALE.

RECUEIL PÉRIODIQUE

D'HISTOIRE, DE GÉOGRAPHIE ET DE LITTÉRATURE,

PUBLIÉ

PAR E. CARMOLY.

Tome Second.

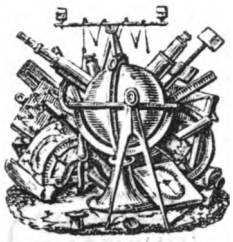

BRUXELLES,

AU BUREAU DE LA REVUE ORIENTALE,

MONTAGNE DE LA COUR, N° 26.

1842

Digitized by Google

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

PAILLETTES D'OR

De la sagesse orientale.

Souvent, pendant le silence de la nuit, avant que le sommeil ait enchaîné mes sens, la mémoire ramène autour de moi les hommes et les choses des temps passés. Je vois les traditions aux discours figurés, les légendes aux comparaisons ingénieuses, par lesquelles les sages de l'antiquité instruisaient leurs nombreux disciples; et les jeunes gens prêtant une vive attention aux expressions de leurs maîtres, recevaient avec bonheur les paroles d'une instruction si attrayante.

Et comme, pendant une nuit paisible et calme, avant que le sommeil se fût appesanti sur moi, le souvenir ramena encore devant moi ces héros des jours qui ne sont plus, je pris la plume et transcrivis les paroles remarquables et les faits dignes de mémoire qu'on va lire.

I.

Le Ruisseau et la Source,

Un gros ruisseau fertilisait toute une contrée, les habitants ne cessaient de faire l'éloge de ce courant d'eau, cause de tant de prospérité. Quelqu'un les interrompit en leur disant :

— Rapportez vos louanges à la source qui a donné naissance à ce ruisseau.

Digitized by Google

Nous nous vantons souvent des choses que nous tenons d'autrui, comme si elles venaient de nous-mêmes.

II.

Lumière dans l'Obscurité.

Alexandre-le-Grand, maître du monde, s'entretenait familièrement avec les sages de Chaldée.

— Vous vous vantez, leur disait-il un jour, que Dieu est au milieu de vous; je voudrais bien le voir.

— Dieu est partout, repartit le plus âgé d'eux, mais il ne peut être vu; aucun œil mortel ne peut supporter sa splendeur.

Alexandre avec son impétuosité ordinaire persista dans son désir.

— Eh bien, grand prince, lui dit le sage, puisque Votre Majesté veut absolument voir l'Eternel, essayons d'abord de voir un de ses serviteurs.

Alexandre ayant consenti, le vénérable vieillard le conduisit en plein air, vers le milieu du jour, et l'invita à fixer le soleil qui dardait sur lui ses rayons dans toute sa force.

— C'est ce que je ne puis faire, dit Alexandre; sa lumière m'éblouit.

— Comment, prince, s'écria le sage, tu n'es point capable de contempler le simple serviteur, et tu veux voir le maître! tu ne peux supporter l'éclat de l'œuvre, et tu pourrais t'attendre à soutenir les rayons éclatants du créateur! sa vue ne serait-elle point de nature à t'anéantir.

III.

Les Tas de Neige.

L'autre hiver dans une des rues étroites d'une grande ville, dont je n'ai pu savoir le nom, des tas de neige empêchaient les habitants de sortir librement de leurs maisons. Irrités de cet empêchement, ils allèrent porter leurs plaintes devant le juge de l'en-

Digitized by Google

droit. Celui-ci, homme d'esprit, après avoir écouté avec attention leurs plaintes et voyant que cet accident fâcheux ne provenait d'autre cause que de l'état de leurs habitations, leur dit : Vous avez parfaitement raison, mes amis, de vous plaindre ; c'est impardonnable d'empêcher ainsi des gens paisibles de sortir librement de chez eux ; revenez dans un mois et nous verrons.

Mais pendant ce temps, la saison était changée et les tas de neiges fondus.

C'est ainsi que les difficultés les plus épineuses disparaissent avec la prudence et le temps.

IV.

L'Artiste et le Vase brisé.

La Perse a vu régner peu de princes aussi renommés pour leur malheur que Darius, vaincu par Alexandre, qui lui enleva tout jusqu'à sa fille bien-aimée, qu'il prit pour femme. Cette princesse était un prodige de sagesse et de science qu'elle avait puisées aux sources des plus grands docteurs de Babylone. Un jour, Darius dit à l'un de ces sages :

— Votre croyance à la résurrection des morts me paraît absurde. Un corps dissous en poussière pourrait-il se réunir ?

— Mon maître, dit au docteur la fille du roi qui était présente, permettez que je réponde à la question de mon père. Un artiste compose des vases de différentes mesures ; s'il en casse un, avec les fragments il peut en faire un autre, et Dieu, le grand artiste, ne le pourrait-il pas ? Darius se tut, et le sage Chaldéen fit un sourire d'approbation.

V.

Les deux Navires.

Deux navires se trouvaient sur mer ; l'un d'eux entrait dans le port, tandis que l'autre en sortait. Tout le monde contemplait avec joie le vaisseau sorti du port, et personne ne fit attention à celui qui y était entré. Un sage ayant remarqué cela, cria à la foule : Quelle folie, quelle perversité j'aperçois en vous ! Le na-

Digitized by Google

vire qui vient de mettre à la voile, qui va être exposé aux vents, aux vagues, et à des accidents de toute espèce, est plus éloigné d'être un objet de joie que celui déjà rentré dans le port, qui a surmonté tous les sinistres et tous les dangers.

Telle est la bizarrerie de l'homme, continua le sage, quand il vient au monde, il n'y a que joie et allégresse; cependant aucune prévoyance humaine ne peut désigner d'avance sa carrière, si elle sera heureuse ou malheureuse, tandis que nous déplorons sa mort, quoique son avenir ne puisse plus devenir la matière d'un doute. Pour moi, je dis avec le plus sage des mortels, que le jour de la mort vaut mieux pour l'homme que le jour de sa naissance.

VI.

Où faut-il élever un autel à Dieu?

Dans la consternation générale qui suivit la mort d'Alexandre, un soldat grec vint trouver un pieux solitaire et lui dit :

— Maître, ton Dieu est grand et tout-puissant; je reconnais sa justice et son équité, je veux le servir et lui offrir un sacrifice. Dis-moi, toi qui es son fidèle serviteur, où faut-il que je lui élève un autel?

— Dans ton cœur, lui répondit le sage solitaire.

VII.

Les deux Loups.

Deux loups, grands voleurs de métier, se mirent une nuit à piller dans les différentes parties d'une riche bergerie. Cette première excursion fut assez heureuse, et ils revinrent sains et saufs à leurs demeures. Mais le berger, qui les avait aperçus, leur dressa des piéges : il fit l'un d'eux prisonnier, quand il leur prit fantaisie de retourner à la bergerie.

—Holà! garçon, apportez ma massue, s'écria le berger, que je l'assomme, ce scélérat de voleur.

Le loup prisonnier, à ces mots, jette des cris lamentables, que son camarade qui n'était pas loin, entendait avec un sang-froid étonnant.

Digitized by Google

—Comment, misérable, lui dit un ours qui était présent à cette scène, tu reste indifférent à cette cruelle punition qui peut cependant t'arriver également ?

— Mon ami, lui répondit le loup, s'il n'y avait pas de châtiment, mon état ne vaudrait pas grand'chose, car tout le monde s'aviserait de le professer, et il ne resterait plus rien à prendre.

VIII.

Les Trésors les mieux gardés.

Sous le règne du roi Munbas, il survint une grande famine et le peuple fut réduit à la dernière détresse. Le roi en fut vivement affligé ; il ordonna à son trésorier d'ouvrir tous les trésors que ses ancêtres avaient amassés, et d'acheter du blé et de l'huile pour en faire la distribution aux pauvres et aux malheureux. Mais les frères de ce bon prince n'étaient pas aussi généreux que lui ; ils murmurèrent au sujet de l'argent qui était ainsi distribué, et ils lui tinrent des propos assez durs. Tes pères, lui dirent-ils, ont augmenté les trésors qu'ils avaient hérités de leurs ancêtres, et toi non-seulement tu ne les augmentes pas, mais tu les diminues encore! Munbas leur répondit : Moi aussi je garde les trésors que mes ancêtres m'ont laissés, avec cette différence cependant que mes pères ont amassé des trésors terrestres, et que moi, j'ai amassé des trésors célestes !

Mes pères les ont placés dans un lieu d'où l'on pourrait les enlever ; moi, je les ai cachés dans un endroit où la main de l'homme ne peut les atteindre.

Mes pères ont amassé ce qui ne leur a rapporté aucun fruit, moi j'ai amassé ce qui me rapporte du fruit en abondance.

Mes pères gagnèrent de l'or et de l'argent, moi je gagne la vie des hommes.

Mes pères épargnaient pour d'autres, moi, j'épargne pour moi-même.

Mes pères accumulaient des trésors pour ce monde, moi, j'accumule pour le monde à venir!

Digitized by Google

IX.

Les Fleurs qui choisissent un Roi.

Les fleurs se lassèrent de vivre en république : Rose, s'écrièrent-elles un jour, soyez notre reine. — Voulez-vous que je cesse d'être la bien-aimée du papillon, leur répondit la beauté au teint frais, pour me mêler du soin de vous gouverner ?

Les fleurs s'adressèrent alors à la violette et lui dirent : Chargez-vous de régner sur nous. Mais la belle au modeste manteau leur répartit : Puis-je ne plus répandre mon parfum qui fait les délices des mortels, pour m'inquiéter des soins de gouverner ?

Les fleurs se retirèrent vers le Narcisse, et lui dirent : Soyez notre roi. Pensez-vous que je veuille cesser d'aimer les rossignols, leur répliqua l'amant aux yeux doux, pour m'occuper de gouverner les fleurs ?

Enfin tous les enfants du printemps dirent au Souci : Eh bien ! que ce soit donc vous qui régniez sur nous. Le Souci répondit : J'accepte la royauté que vous m'offrez, je vous gouvernerai avec constance, car moi, je n'ai rien à perdre en prenant une couronne.

X.

La meilleure Marchandise.

L'amour du gain qui nous a enseigné le premier à traverser sur un bois léger les flots furieux, et qui nous a inspiré l'audace d'exposer notre vie sur la mer orageuse, fit monter plusieurs marchands sur un vaisseau où il y avait aussi un philosophe. Ces hommes de commerce dont le trafic est ordinairement tout l'esprit et la marchandise, l'unique vertu, demandèrent aussitôt au sage, où était sa marchandise ?

— Ma marchandise, répartit le philosophe, est bien importante, et plus solide, peut-être, que la vôtre !

Là-dessus, les marchands visitèrent tout le navire et ne trouvèrent rien sous son nom ; ils se moquèrent de lui. Le philosophe

Digitized by Google

se tut. Mais il arriva qu'au milieu du voyage ils firent naufrage, et ils ne durent leur salut qu'au prompt déchargement de toutes leurs marchandises qu'ils jetèrent dans la mer, de sorte qu'à leur arrivée dans le port, ils se trouvèrent pauvres et malheureux.

Que fit le philosophe ? il alla dans la ville et y enseigna publiquement. Les habitants fixèrent leur attention sur lui et le trouvèrent aussi profond penseur qu'excellent orateur, ils le mirent à leur tête, pourvurent à ses besoins et lui donnèrent des preuves de leur haute vénération pour sa personne. Chaque fois qu'il sortait, les principaux de la ville l'accompagnaient, les uns à la droite, les autres à sa gauche.

Les malheureux marchands ayant appris les succès de leur compagnon de voyage, vinrent le trouver les larmes aux yeux, le priant de vouloir bien faire quelque chose pour eux. Nous t'en conjurons, lui dirent-ils, sois notre interprète auprès des habitants de la ville, parle-leur en notre faveur, ne fut-ce que pour nous faire obtenir un morceau de pain et nous empêcher de mourir de faim. Nous avons perdu toutes nos marchandises, tandis que toi tu as conservé la tienne comme nous voyons.

— Je vous ai bien dit, répartit le sage, que ma marchandise est plus solide que la vôtre. Mais puisque vous reconnaissez votre faute, je veux bien parler pour vous aux habitants, et vous faire remettre quelque argent. C'est ce qu'il fit, en effet, et les marchands pénétrés de reconnaissance, s'écrièrent : Non, il n'y a point de meilleure marchandise que la sagesse !

XI.

Le Joaillier et l'Aiguillier.

On reprochait à un joaillier de n'avoir pour pratique, qu'un très petit nombre de personnes, tandis que l'aiguillier, son voisin, vendait à tout le monde.

« Oui, un petit nombre, dit-il, en souriant, mais l'élite de la société. »

« Je suis lu par la foule, disait à un grand philosophe, un poète enflé de vanité ; mais toi ! tu n'es connu que de quelques graves lecteurs ! »

« Oui, de quelques lecteurs seulement, répondit l'historien, mais des hommes savants. »

Digitized by Google

Le mérite d'une personne n'est pas dans le nombre de ses admirateurs, mais dans les suffrages des vrais connaisseurs.

XII.

Le jeune Parfumeur.

Un particulier ouvrit à son fils, qui était dans la fleur de l'âge, un commerce de parfumeries, dans une des rues de Bagdad, où la débauche fait son séjour habituel. L'endroit et la nature du commerce allaient de pair. Le jeune homme inexpérimenté s'abandonna au vice et dissipa sa fortune. Son père l'ayant surpris avec une fille de joie, entra dans une fureur extrême : je veux que tu meures, fils indigne et vicieux ! Mais un ami du père qui l'accompagnait, lui dit, comment, père imprudent, tu veux punir ton enfant d'une faute dont toi seul es la cause? N'y a-t-il pas d'autre industrie que le commerce de parfumeries, ni d'autre endroit dans la ville qu'une rue infâme que tu as choisie pour ton fils, si jeune et si novice? Non, tu es plus coupable que ce jeune homme inexpérimenté.

Ce n'est pas le voleur qui est le plus coupable, mais c'est celui qui prête à voler.

XIII.

Le Voyageur et le Dattier.

Un voyageur qui avait erré longtemps dans un désert, et qui se trouvait accablé par la faim, la soif et la fatigue, aperçoit tout-à-coup dans un lieu voisin, un beau dattier au pied duquel un petit ruisseau faisait entendre un doux murmure. L'étranger épuisé par la fatigue se plaça sous l'arbre, en cueillit quelques fruits et reprit vigueur. Pénétré de reconnaissance pour cette apparition inattendue, il se tourna vers l'arbre bienfaiteur. Beau dattier, dit-il, quelle bénédiction puis-je te donner? Dois-je te souhaiter de grands rameaux, un superbe feuillage, un ombrage rafraîchissant? tu as déjà tout cela. Des fruits exquis en abondance? tu en es surchargé; un ruisseau vivifiant qui féconde tes racines? cela ne te manque pas non plus. Quelle bénédiction puis-je donc te donner?

Digitized by Google

— Que d'autres personnes viennent aussi se reposer sous mon ombrage et se recréer de mes fruits, lui répondit le dattier.

Le véritable bienfaiteur ne veut pas d'autre récompense que de faire encore le bien.

XIV.

Les Pierres.

Un sage chaldéen passait un jour devant le jardin d'un homme, qui s'occupait à jetter des pierres sur la voie publique.

Homme inconsidéré, lui dit le sage, pourquoi jettes-tu des pierres d'une propriété dont la possession est incertaine, sur le bien qui t'appartient ?

Le jeteur de pierres rit aux éclats à cette apostrophe. Cependant il arriva que des malheurs le contraignirent bientôt à vendre sa propriété et ayant porté les clés au nouveau possesseur, il se heurta contre ces mêmes pierres qu'il avait jetées de son jardin sur la voie publique. Hélas ! s'écria-t-il, je vois maintenant que ce sage avait raison de me dire : pourquoi jettes tu sur ta propriété, la voie publique, qui appartient à tout le monde, les pierres qui se trouvent sur un bien étranger !

XV.

Table ouverte.

Salomon à la naissance de son fils tenait table ouverte dans la ville de Jérusalem ; et tout ce que cette cité renfermait de savants distingués, de grand docteurs s'y était rendu. Salomon, quoique roi d'Israël, et prince de la nation, les traita lui-même, et leur versa du vin. C'est vraiment trop, dit Eliobel, en refusant la coupe d'or qu'il lui présentait, Salomon la donna à Godur qui l'accepta.

— Comment, maître Godur, tu te laisses servir par un hôte tel que notre prince ? demanda Eliobel.

— Et pourquoi pas, repartit Godur, je connais un hôte bien plus grand encore que notre chef, qui remplissait auprès des convives les fonctions d'un serviteur.

Digitized by Google

— Quel est-il cet homme ?

— Notre père Abraham, qui accueillit les voyageurs fatigués, qu'il prit pour des Arabes, ainsi qu'il est écrit : Abraham prit du beurre, du lait, le jeune bœuf préparé, et leur servit ; il se tenait près d'eux sous l'arbre, et ils mangèrent.

— Et moi, s'écria Ramid en prenant part à la conversation, moi je connais encore un hôte plus grand qui traite tous les jours lui-même ses convives.

— Et c'est ? demanda-t-on avec curiosité.

— C'est Dieu, répliqua le sage Ramid. Chaque jour il prépare la grande table pour des myriades de convives, et ce ne sont pas seulement les savants et les docteurs qui prennent part à ces festins journaliers, mais encore les gens du peuple, même les méchants et les impies. L'homme mortel ne doit-il pas faire tous ses efforts pour suivre l'exemple de l'éternel, béni soit-il ?

XVI.

Les Singes en Procès.

Deux singes traversant une épaisse forêt, s'arrêtèrent vers l'heure de midi, moment où la chaleur était dans sa plus grande force, pour se reposer à l'ombre d'un arbre touffu. Un rossignol, perché sur une branche de cet arbre, commença par hasard à chanter. Aussitôt une grande dispute s'éleva parmi les deux singes : l'un dit, c'est pour moi, l'autre prétendait que c'était pour lui, que le prince des oiseaux avait chanté.

Ne pouvant s'accorder, ils convinrent de soumettre le cas au renard, juge-de-paix de leur endroit. Celui-ci, comme grave magistrat se fit payer d'abord des plaideurs les droits de sa charge. Puis, faisant semblant de réfléchir un instant il les congédia en riant, avec la sentence que le rossignal n'avait chanté ni pour l'un ni pour l'autre, mais qu'il avait chanté pour lui.

Les juges savent s'approprier la meilleure part du procès ; les plaideurs sont toujours les dupes.

Digitized by Google

XVII.

Le Palais des Infirmes.

Certain monarque construisit un palais magnifique qu'il fit habiter uniquement par des infirmes. Chaque fois que le prince passait devant cet édifice, ces malheureux ne pouvaient trouver assez de paroles pour lui exprimer leur vive reconnaissance et leur respect sans bornes.

Si des hommes privés, par leurs infirmités, de toutes les jouissances qu'offre ce séjour somptueux, pensait le monarque, se montrent si reconnaissants envers moi, que ne feraient point des hommes bien portants qui ont la faculté de jouir de tout l'agrément de ce beau lieu.

En conséquence les pauvres infirmes furent délogés du palais, et à leur place furent transférés des gens sains et saufs. Mais combien le propriétaire fut trompé amèrement dans son attente! car à peine ces nouveaux venus furent-ils installés dans ce beau séjour qu'ils le regardèrent comme leur propriété, et au lieu d'être reconnaissants envers leur bienfaiteur, ils l'accablèrent d'ingratitude et d'injures. Voyant cela, le prince indigné prit le parti de chasser ces ingrats du palais et d'y rétablir les infirmes.

XVIII.

Le Paralytique et l'Aveugle.

Darius, roi de Perse, avait un jardin de plaisance où se trouvaient des raisins, des figues et des grenades d'un goût exquis. Or, il lui vint une idée. Si je plaçais un surveillant qui pût voir et rôder partout, il pourrait lui-même prendre les fruits les plus délicieux. A quel parti s'arrêta-t-il? Il y plaça deux surveillants dont l'un était était paralytique et l'autre aveugle, et les chargea de garder le jardin.

A peine y furent-ils établis que l'odeur séduisante des fruits arriva jusqu'à eux. Alors le paralytique dit à l'aveugle :

Ah! quels fruits magnifiques j'aperçois là, quel dommage qu'

Digitized by Google

je ne puis les atteindre. Viens ici mon ami, charge-moi sur ton dos, afin que j'en cueille quelques-uns dont nous puissions nous régaler ensemble.

Aussitôt dit, aussitôt fait : le paralytique monte sur l'aveugle, les plus beaux fruits sont cueillis, et tous deux en mangent jusqu'à satiété.

Quelque temps après Darius vint au jardin, et il vit avec surprise que ses fruits les plus savoureux avaient disparu.

—Est-ce toi, perclus, demanda le prince avec colère, qui as pris mes meilleurs fruits?

— Moi, répondit le paralytique, y pensez-vous, sire ? Vous voyez bien que ma paralysie m'empêche même d'y songer.

Le roi se tourna alors vers l'aveugle et lui dit :

—Est-ce que c'est toi, malheureux, qui as mangé ces fruits qui, hier encore, ornaient mon jardin ?

— Moi, répartit l'aveugle, quelle idée ! Ce n'est certainement pas moi; car je ne les ai pas même vus.

Ces réponses mirent le prince dans le plus grand embarras, sur l'auteur de ce vol audacieux, car il était sûr que personne autre que les deux gardiens n'étaient entrés dans le jardin, il ne savait à qui attribuer ce vol. Mais l'un de ses ministres qui l'avait accompagné, lui dit :

—Prince, est-ce qu'ils ne pourraient pas les avoir pris ensemble, et l'aveugle n'aurait-il pas servi de pieds au paralytique, et le paralytique d'yeux à l'aveugle?

Darius ordonna aussitôt que l'aveugle prît le paralytique sur son dos et vit avec étonnement que le ministre avait raison. Il les fit punir dans cette posture l'un et l'autre ; car, dit-il, je veux vous faire subir votre peine dans l'état où vous étiez tous deux quand vous avez volé mes fruits.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

MÉDECINS JUIFS.

(Suite. — Voir tome I, p. 529.)

LXXXIII.

L'Ile-de-France.

Il nous reste encore des travaux médicaux de l'école juive de Paris, une traduction hébraïque de la chirurgie de Lanfranc. Ce célèbre chirurgien, né à Milan, quitta, comme on sait, l'Italie pour éviter les troubles qu'excitaient les factions des Guelfes et des Gibelins, et se retira d'abord à Lyon, où il demeura quelque temps. Il vint après à Paris en 1295, et s'y fit admirer par son savoir en chirurgie. Cette partie de la médecine était alors peu cultivée en France : ce fut par les soins de Lanfranc que la chirurgie secoua le joug de l'ignorance. Les médecins juifs de Paris se firent bientôt ses disciples et traduisirent son ouvrage en hébreu sous le titre de : *Chokhma-Nischlemath be-Melekhath ha-Iad*, Art complet de la chirurgie. La bibliothèque royale de Paris possède, parmi ses manuscrits hébreux (1), cette version inédite. Elle est divisée en cinq parties : la première contient les règles de la chirurgie en général ; la seconde des plaies en particulier ; la troisième des autres maladies qui ne se rattachent pas aux plaies ; la quatrième des dislocations des membres, et la cinquième de l'antidotaire ou médecines. L'auteur déclare, dans sa préface, avoir composé cet ouvrage en l'honneur et à la gloire du roi Philippe, à la sollicitation du doyen des maîtres docteurs-chirurgiens de Paris, Jean Pawavant, et à la requête des élèves de la faculté de médecine de Paris. Les traducteurs qui ont assez bien rendu le texte latin en hébreu, ont cependant défiguré le nom de *Lanfranc* en celui

(1) *Ancien fonds*, nos 394 et 428.

Digitized by Google

de *Leon Franco*, ce qui a donné lieu à plusieurs erreurs de la part des bibliographes les plus instruits (1).

L'école juive de Paris fut longtemps la rivale de l'université de cette ville qui cherchait à la dominer. En 1391 elle fit citer en justice un médecin de cette école, pour avoir exercé l'art de guérir sans être licencié par la faculté (2). Parmi les médecins sortis de l'école israélite de Paris, nous ne sommes pas loin de ranger les praticiens : *Abraham-le-Mirre*, *Maistre Deie-le-Sire*, *Maistre Sause*, *Maistre Lyon*, *Maistre Elie* et *Wynandus-le-médecin*, qui pratiquaient la médecine en Belgique, parce que la plupart des juifs de ce pays au XIV^e^ siècle étaient originaires de France (3).

LXXXIV.

L'Italie.

Pendant que les Dante, les Pétrarque et les Bocace firent revivre le génie dans les belles contrées qu'il avait autrefois comblées de ses dons, on ne cultivait que faiblement la science et les lettres dans les écoles juives d'Italie. Aussi ne vit-on sortir de ces écoles que quelques poètes religieux et quelques médecins praticiens. Nous citerons parmi ces derniers : *Iekuthiel Rofé*, ou médecin, qui florissait vers l'an 1350 (4) ; *Mardochée Rofé* et *Iechiel Rofé* qui paraissaient avoir pratiqué leur art vers l'an 1370 de l'ère vulgaire (5).

Deux causes puissantes contribuèrent à cette état de choses. L'une est l'anarchie, les guerres civiles, les sanglantes factions des Guelfes et des Gibelins qui ravagèrent ce beau pays ; l'autre est la translation du Saint-Siége dans le Comtat Venaissin, qui avait toujours encouragé et protégé les études parmi les juifs de Rome. Heureusement Grégoire XI, neveu de Clément VI, est le septième et dernier des papes qui tinrent leur cour à

(1) *Schifthé Ieschenim*, p. 70, n° 41 ; Wolf, *Biblioth. hébr.*, n° 1356.

(2) Felibien, *Hist. de Paris*, tome IV.

(3) Voyez notre *Essai sur l'histoire des juifs en Belgique*, chapitres IV et V.

(4) *Mss. Cod. hebr.*, *Bibl. de Rossi*, vol. I, p. 168, n° 305.

(5) *Ibidem*, vol. III, p. 80, n° 1147.

Digitized by Google

Avignon. Sept ans après son élection, il alla rétablir sa résidence dans la ville éternelle, où la mort le frappa peu de temps après.

A l'avènement de son successeur, Urbain IV, les rabbins de Rome ordonnèrent des jeûnes et des prières publiques, avant de se rendre à l'audience du pape, le jeudi 20 sivan 5138 de la création, afin d'appeler la bonté divine sur ce nouveau protecteur des descendants d'Israël (1).

Nous ignorons le résultat de cette démarche, et si Urbain leur fut favorable ou non ; ce que nous savons, c'est que son successeur, Boniface IX, fut l'ami déclaré des juifs. Dès ce moment, l'étude se ranima dans les écoles israélites; une foule de disciples en sortirent et portèrent au loin leur progrès scientifique, comme nous allons le voir dans la suite de cet ouvrage. A la tête de ce mouvement intellectuel il faut placer *Angelo di Montalto*, médecin du pape Boniface IX (2), homme de bien qui fit le bonheur de ses coreligiounaires.

LXXXV.

L'Afrique.

L'état d'abrutissement dans lequel sont tombés pendant si longtemqs les peuples de l'Afrique, justifie presque la situation languissante de la médecine juive de cette contrée au quatorzième siècle. En effet, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver que deux médecins israélites dignes d'être cités. Ce sont *Japheth ben Zaïr* et *Astruc ha-Cohen*. Le premier était de la secte des karaïtes en Égypte ; nous avons de lui un livre sur les préceptes de Moïse, en arabe (3). Le neuvième chapitre de cet ouvrage, qui traite *des unions prohibées*, se trouve à la bibliothèque royale de Paris, parmi les ouvrages karaïtes rapportés d'Égypte par M. Munk. Le second était un médecin au service d'un des souverains africains dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. C'était un médecin célèbre de son temps, dont le

(1) *Mss. hébr. de la Biblioth. roy. de Paris, fonds Sorbonne*, n° 9.
(2) Marini, *degli Archiatri Pontificii*, Roma, 1784, tome I, p. 107.
(3) Geiger, *Wissensch. Zeitschrift*, tome III, p. 443.

Digitized by Google

fameux Ishak ben Schescheth, grand-rabbin d'Alger, prononça l'oraison funèbre (1).

Le subtil commentateur d'Aristote, Ebn Roschd, régnait alors dans les écoles juives de l'Afrique, comme dans celles de l'Espagne, de Portugal et de Provence, où son autorité l'emportait même sur celle de son maître. Les traductions fautives des écrits du philosophe de Stagyre donnaient lieu à une foule d'erreurs qui subjuguaient tous les esprits. La médecine dut être entraînée dans le torrent, quoiqu'elle fut, de toutes les sciences enseignées dans les écoles israélites, la plus exempte d'erreurs. Les succès que leurs médecins obtinrent dans les principales cours, comme nous avons remarqué, prouvent encore assez leur supériorité sur leurs confrères des autres écoles. On leur doit surtout une grande reconnaissance pour avoir conservé, au quatorzième siècle, les étincelles, qui, à la renaissance des lettres dans le quinzième siècle, servirent à rallumer le flambeau de la science médicale.

Quoiqu'il en soit, nous terminons ici le tableau des médecins juifs au quatorzième siècle, pour ouvrir une période qui commence par le digne émule des plus grands hommes que le judaïsme ait produits au moyen-âge : nous voulons dire Siméon ben Zemach Duran.

LXXXVI.

Siméon Duran.

La famille de cet homme célèbre était originaire de la Provence, d'où elle vint s'établir dans l'île de Majorque (2). Elle tira son nom de *Duran*, petit village, assez ancien, à une lieue d'Auche, où elle avait demeuré longtemps. Il naquit l'an 5120 de la création, qui est l'an 1360 de l'ère vulgaire, comme il l'indique lui-même dans l'un de ses ouvrages (3). Son père, Zemach Duran, était un savant rabbin qui enseignait publiquement et avait des disciples distingués (4). Cependant son fils avait pour maître le

(1) Voyez ses *Questions et Réponses*, n° 60.
(2) Voyez *Taschbez*, tome III, n° 9.
(3) Même livre, tome III, n° 292; voyez ci-après, § LXXXVIII, n° 11.
(4) *Ibidem*, tome I, n° 53.

Digitized by Google

Rabbi Vidal Ephraïm, qu'il qualifia de saint (1), probablement parce qu'il a été massacré pour la cause de la religion.

Quoiqu'il en soit, le jeune Siméon fit de brillantes études, entr'autres dans la médecine qu'il pratiquait en Aragon et même à Alger, où l'art de guérir était peu en honneur (2). Son ardeur pour le travail était si grande et ses progrès furent si immenses que les rabbins, jaloux de se l'attacher, le mirent à leur tête et le nommèrent Siméon-le-Grand.

Duran ne cessa d'entretenir une correspondance scientifique avec ces docteurs de la loi, depuis qu'il eut succédé à Ishak ben Schescheth. La manière brillante avec laquelle il répondait à toutes les questions qu'on lui adressait, son érudition profonde dans la science rabbinique, ses connaissances en philosophie et en médecine lui valurent la réputation la plus honorable des savants israélites de son temps.

Il avait épousé la fille d'un rabbin distingué de la famille du célèbre Nachmanide (3), dont il eut un fils fort savant du nom de Salomon Duran. Après avoir joui de la réputation que lui donnèrent son mérite et ses vertus, Siméon mourut en 1444, à l'âge de 84 ans (4).

Passionné pour l'étude, Duran aimait la retraite où il passait jour et nuit dans les méditations; ses recherches étaient si nombreuses qu'il nous a laissé une foule de livres restés longtemps en manuscrit entre les mains de ses descendants, qui aujourd'hui encore dirigent la communauté israélite en Algérie.

LXXXVII.

Ouvrages de Duran.

Voici la liste des ouvrages de Duran, d'après le catalogue qu'il en a fait lui-même et qui se trouve à la suite de son Taschbez :

(1) *Taschbez*, tome III, nos 26 et 123.
(2) *Maghen Aboth*, chap. IV, p. 58.
(3) *Taschbez*, tome I, no 72.
(4) Azulai, *Schem ha-Ghedolim*, tome II, p. 40, b.; Zeror, *Préface sur le Taschbez*.

Digitized by Google

I. Commentaire sur les Hilachoth d'Ishak Alfezi, traité Barakhoth.

II. Décisions sur le traité Nidda, ouvrage rabbinique assez peu connu.

III. *Oheb Mischpat*, traité sur la Providence, renfermant un commentaire complet sur Job : Venise, 1524, in-4°, avec un autre commentaire ; Amsterdam, 1724, in-folio, dans la Bible rabbinique.

IV. *Zohar ha-Rakia*, commentaire sur les Azharoth, poème sur les préceptes de Moïse, Constantinople, 1515, petit in-4° ; l'auteur dit à la fin de cet ouvrage l'avoir composé à Alger, en 1417.

V. *Taschbez*, c'est à dire Réponses légales de Siméon ben Zemach, ouvrage divisé en trois parties qui forment ensemble les numéros V, VI et VII du catalogue. La première partie contient cent soixante-dix-huit décisions.

VI. Ibidem, seconde partie, renfermant deux cents quatre-vingt-dix-huit traités.

VII. Même ouvrage, troisième partie, au nombre de trois cents vingt-sept traités. Ces trois derniers numéros furent imprimés à Amsterdam, en 1738, in-folio, par les soins de Meir Kreskas.

VIII. *Maghen Aboth*, ouvrage philosophique, divisé en quatre parties ; dans les trois premières il traite de l'existence de Dieu, de son unité et de ses attributs ; des opinions des philosophes sur la création du monde, sur la mission de Moïse et sur sa loi ; des diverses religions et croyances qui se sont élevées après le judaïsme ; de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des morts ; dans la dernière il explique les Perké Aboth ou les sentences des pères de la synagogue. C'est de cet ouvrage qu'a été tiré tout ce qu'on a imprimé de lui contre le christianisme et le mahométisme, sous le titre : *Petirath Emunath ha-Nozrim* (1), et de *Kescheth u-Maghen* (2). Les trois premières parties ont paru pour la première fois à Livourne, 1785, in-folio; la quatrième a été publiée séparément, comme formant un livre à part : il est désigné sous le numéro IX.

(1) Dans le *Milchamoth Choba*, Constantinople, 1710, p. 38-69.
(2) A Livourne, en deux volumes in-4°.

Digitized by Google

LXXXVIII.

Continuation des ouvrages de Duran.

IX. Commentaire sur le traité de Perké Aboth, comme nous venons de le dire.

X. Collection de treize opuscules : 1) Commentaire sur le traité Edioth ; 2) Commentaire sur le traité Kinin ; 3) Résumé de Hilkhoth Ras ha-Schana ; 4) Abrégé de Piské Nidda ; 5) Commentaire sur quelques Piutim des anciens docteurs de la synagogue ; 6) Commentaire sur les Hoschaanoth ; 7) Commentaire sur un hymne hébraïque ; 8) Commentaire sur un hymne chaldaïque ; 9) Recueil de toutes sortes de cantiques sacrés ; 10) Vers sur la Palestine ; 11) Strophes en l'honneur de son père ; 12) Autres strophes en l'honneur de son beau-frère ; 13) Un commentaire sur la Mischna Ezeh Mekoman. Plusieurs de ces opuscules ont été imprimés.

XI. *Or ha-Chaîm*, critique sur le Sefer Or Adonaï de Chasdaï Kreskas, ouvrage philosophique que Duran avait composé le 25 du mois d'elul de l'an 5196 (septembre 1436), à l'âge de soixante-seize ans six mois.

XII. *Liviath Chen*, notes sur le commentaire du Pentateuque du célèbre Gersonide, composées en 1437, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Cet ouvrage est suivi de quatre nouveaux traités contre la doctrine de Chasdaï Kreskas dans son livre Or Odonaï.

XIII. *Iaben Schemuaa*, traité sur le Schechita et Bedikath ha-Réah, composé en 1440, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

XIV. *Mamar Chamez*, suivi d'un commentaire sur le Hagada et d'un traité sur les Moldoth, ouvrage composé la même année.

Abraham Meldola a publié, à Livourne, en 1745, in-4°, sous le titre de *Chiduschi Raschbez*, les *Piské Nidda* et ses commentaires sur les traités Rasch ha-Schana et Kinin. Ces derniers ouvrages furent réimprimés à Metz, en 1776, in-4°.

Son commentaire sur les Hoschanoth a paru à Ferrare en 5353 de la création du monde, ou 1393 de l'ère vulgaire, par les soins d'Ishak Alchakhim, dans l'imprimerie d'Abraham Usque.

Notre cabinet possède quelques unes de ses poésies hébraïques

Digitized by Google

qui ne manquent pas de mérite, mais qui sont loin de pouvoir être comparées à celles de Gabirol, des Halevy, des Charizi ou des Emmannuel. Nous ne connaissons pas d'ouvrages médicaux de Siméon Duran.

LXXXIX.

Meir Alguadez, *Meir Ebn Suschan* et *Schen-Tob ben Iakob*.

Jamais, à aucune époque, la médecine ne fut plus universellement cultivée par les israélites qu'en Espagne au quinzième siècle. L'on a peine à se figurer combien de talents y vinrent illustrer cette époque si célèbre dans les annales de l'esprit humain. *Don Meir Alguadez* se présente le premier comme un type évidemment médical; il était l'un des médecins les plus distingués de son pays.

Alguadez ou Alvarez, hérita des qualités estimables et des profondes connaissances de son père, Salomon Alguadez; il passa la plus grande partie de sa vie à la cour des rois de Castille (1), notamment à celle d'Henri III, dont il fut le premier médecin. Cet emploi, en lui assurant une existence honorable, lui laissait des loisirs pour la méditation et le travail. Il les employa à la culture des lettres, de la littérature arabe et de la poésie hébraïque. En 1405, il traduisit de l'arabe en hébreu l'Ethique d'Aristote, à la sollicitation de Don Benbeneste Ebn Labia de Sarragosse en Aragon (2). C'est le seul ouvrage imprimé de lui.

Après la mort d'Henri, les dominicains de Ségovie, jaloux de ses mérites, l'accusèrent auprès de l'évêque d'avoir acheté une hostie pour la profaner. L'évêque le fit arrêter aussitôt et lui donner la question. Le malheureux, forcé par la douleur, non seulement s'avoua coupable de la profanation de l'hostie, mais déclara, en outre, avoir tué le roi son maître. Il fut écartelé avec tous ceux qu'on lui avait fait dire, pendant la question, être ses complices (3).

(1) *Sefer ha-Midoth*, préface.
(2) Même ouvrage, *ibidem*.
(3) Alphonse Spina, *Fortalitium fidei*, lib. III.

Digitized by Google

Plus heureux que lui fut son homonyme et confrère *Meir Ebn Suschan*, savant médecin de Tolède, qui mourut de mort naturelle, en 1415 (1).

Un autre médecin distingué de Tolède était alors le kabaliste *Schem-Tob ben Iakob*, qui nous a laissé, entr'autres ouvrages, un commentaire sur le Sefer ha-Themuna, composé en 1415; et un traité kabalistique qui porte le titre de Sefer ha-Iichad, qu'on conserve à la Bibliothèque royale de Paris (2).

A côté de ces médecins, il faut placer le célèbre auteur du traité de médecine intitulé Sefer Af Chakhmathi, qui est divisé en sept parties et qui fut terminé à Cordoue, l'an 5179 de la création, 1419 de l'ère vulgaire. Ce traité fort rare, se trouve également à ladite bibliothèque, parmi les nombreux manuscrits hébreux (3).

XC.

Josef Ebn Bibas, Todros Ebn Davor, Iakob Kaphanton.

C'est à l'époque dont nous parlons que florissait *Josef Ebn Bibas*,, surnommé *Al-Lorcki* (4), c'est-à-dire de Lorca, ville de Murcie. Il était petit-fils de Joseph fils de Josua Ebn Bibas, auteur d'une traduction hébraïque de la Logique de Maïmonide qu'il fit à l'usage de son collègue, le célèbre Esra ben Salomon Ebn Gatinio (5). Josef Al-Lorcki, ou ha-Lorki, avait des connaissances étendues en philosophie et en médecine, il écrivit sur l'une et l'autre science de savants commentaires, parmi lesquels nous ne citons que celui sur le Canon d'Ebn Sina, qui existe en manuscrit dans la bibliothèque royale de Paris (6). Auparavant il avait traduit de l'arabe en hébreu, un abrégé de ce même ouvrage d'Ebn Sina, dont le premier livre se trouve en double à ladite bibliothèque (7). Dans l'un des manuscrits il est nommé Iehosef Lorki, dans l'autre, il est appelé Josef ha-Lorki.

(1) *Abné Sikharon*, n° 54.
(2) *Ancien fonds*, n° 268.
(3) *Fonds Oratoire*, n° 148.
(4) Voyez *Gram ha-Maaloth*, préface.
(5) *Mss. hébr.* de la Biblioth. roy. de Paris, *ancien fonds*, n° 397.
(6) *Ancien fonds*, n° 368.
(7) Même fonds, n°s 371 et 406.

Digitized by Google

Don Todros Ebn Davor, presque en même temps, se rendit célèbre à Calatayud. Il était disciple d'Ishak ben Schescheth (1), et jouissait d'une haute considération parmi ses contemporains, comme savant rabbin et comme homme de bien.

Parmi les rabbins qui se vouèrent alors encore à la médecine, il faut particulièrement citer le nom de *Jakob Kaphanton*, dont les travaux sur le résumé médical d'Ebn Sina ont illustré le XV^e^ siècle. On les conserve à la Bibliothèque royale de Paris (2). Jakob Kaphanton, est probablement le père du célèbre Ishak, fils de Jakob Kaphanton, mort en 1463.

Peut-être faut-il placer ici le cabaliste *Moseh ha-Rofé*, auteur du fameux livre *Maarekheth Schem ha-Elahuth*, faussement attribué à R. Perez, et d'un traité de Médecine, dans lequel il parle de plusieurs praticiens israélites, notamment de *Iehuda de Tolède* (3). Quoiqu'il en soit, nous croyons reconnaître dans ce dernier médecin, le savant Iehuda ben Abraham al-Taletaleh, dont les travaux médicaux en arabe, se trouvent à la Bibliothèque royale de Paris (4).

XCI.

Ishak ben Soleiman, Josua Ebn Bibas, Ha-Look.

Un homme qui à cette époque encore écrivit en arabe, c'est *Ishak ben Soleiman*, médecin de Gualdaluxara. Ce célèbre praticien composa vers 1415 un traité sur les vertus des remèdes. Cet ouvrage se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Escurial à Madrid (5).

Josua Ebn Bibas, fils de Josef Ebn Bibas al-Lorki, dont nous venons de parler, est un autre médecin juif qui écrivit en arabe l'abrégé qu'il fit dans cette langue du conon d'Ebn Sina, et qu'il dédia à Don Benbenaste Ebn Labia. Cet abrégé a été traduit de l'arabe

(1) *Taschbez*, tome II, n° 129.
(2) *Ancien fonds*, n° 405.
(3) *Mss. de notre cabinet*, n° 82.
(4) *Ancien fonds*, n° 400.
(5) Casiri, *Biblioth. arab. hisp. Escurial*, tome I, p. 295.

Digitized by Google

en hébreu par le fils de ce grand d'Espagne, Don Vidal Ebn Labia, sous le titre de Grâm ha-Maaloth (1).

Il ne faut pas confondre ce médecin avec le trop fameux *Josua ha-Lorki*, ou de Lorca, médecin de l'anti-pape Benoît XIII. Celui-ci ne s'appelle pas Ebn Bibas. Il avait abjuré la religion de ses pères, il prit le nom de Jérôme de Sainte-Foi et devint dès lors un des adversaires les plus acharnés de ses anciens frères en croyance. Pendant le séjour de Benoît en Aragon, il l'engagea d'ordonner une conférence rabbinique dans laquelle il prétendait prouver aux rabbins par leurs propres livres, que le messie était venu. Quinze docteurs de la loi les plus renommés d'Aragon à la tête desquels se trouva le savant Don Vidal ben Benbenaste de Saragosse, furent choisis pour répondre à Jérôme de Sainte-Foi. Les rabbins témoignèrent un respect profond pour le pape, qui les traitait avec beaucoup d'égards ; mais ils maltraitèrent fortement son médecin qu'ils accusaient de n'ambitionner qu'un évêché.

Jérôme, pour se venger d'eux, publia contre les juifs, sous le titre de *Hebraeo Mastria*, différents traités, qui ont été réfutés par plusieurs savants israélites, entre autres par Ishak Nathan. On lui attribue aussi des commentaires sur le canon d'Ebn Sina ; mais par erreur. Ces commentaires sont, comme nous l'avons rapporté plus haut (2), de Josef El-Lorki. Quant à ses ouvrages dogmatiques, ils furent assez nombreux.

Quoi qu'il en soit, c'est par ses conseils que le pape expédia de Valence, le 11 mai 1415, une bulle, qui contenait, entr'autres choses, la défense qu'aucun israélite ne pourrait exercer à l'avenir ni fonction de médecin ou de chirurgien, ni celle de droguiste.

XCII.

Médecins juifs à la cour de Castille et d'Aragon.

Nous sommes amenés par la bulle de Benoît XIII, à dire quelque chose sur la persécution du clergé espagnol dans le siècle que

(1) Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, *ancien fonds*, n° 407.
(2) § XC.

Digitized by Google

nous examinons. La rage de convertir le peuple juif, anima tous les prêtres; point de fanatique obscur qui ne se crût appelé par le ciel à faire entrer dans le giron de l'église ce peuple rival. A défaut d'arguments, on les tourmentait, on prenait leur synagogue qu'on changeait en église. C'est ainsi que la plus belle synagogue d'Espagne, celle de Tolède, devint, en 1411, une église sous l'invocation de Ste-Marie-Blanche. Un concile, tenu à Tortose en 1429, renouvela contre les israélites tous les anciens canons, conciles et synodes. Il semblait que l'ordre de Dominicains n'était institué que pour extirper le judaïsme, tant il mettait d'acharnement à le poursuivre. Tels furent Vincent Ferrier, le fléau de la synagogue, et Alfonse de Spina, l'auteur du *Fortalitium fidei*.

Malgré ces fougueux religieux, les médecins juifs restèrent toujours en faveur à la cour des princes d'Espagne. Le roi don Henri IV, qui monta sur le trône de Castille, en 1454, avait un médecin israélite, qui possédait toute sa confiance (1). Don Jean II, roi d'Aragon, qui était depuis si longtemps aveugle par suite des cataractes qu'il avait sur les yeux, prit le parti de se mettre entre les mains d'*Abiabar*, médecin de Lérida. Cet homme, qui était tout à la fois habile praticien et grand chirurgien lui passa l'aiguille dans l'œil droit, le 12 septembre 1468, et lui fit tomber la cataracte. Un mois après, le monarque encouragé par l'heureux succès de l'opération, voulut qu'on lui en fît une pareille à l'œil gauche, contre l'avis même du médecin, qui s'en acquitta cependant aussi bien que la première fois (2).

(1) Ferrares, *Hist. gén. d'Espagne*, t. VII.
(2) *Ibidem*, p. 232.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

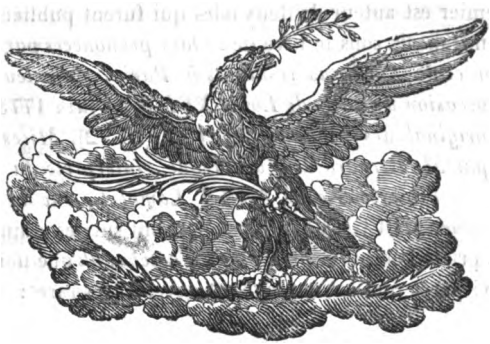

NAPOLÉON

ET

SES PANÉGYRISTES HÉBREUX.

Si vous n'avez connu ni M. Kargeau, ni M. Mayer, ni M. Cahen, ni M. Scheyer, ni M. Zay, ni M. Büschenthal, ni M. Milliaud, ni M. Wittersheim, ni M. Cracovia, ni M. Lattes, ni M. de Cologna, ni M. Zamorani, je vous plains; car vous n'avez pas connu la poésie hébraïque de l'empire.

Pour moi, je les ai lus tous, et je n'ai pas trouvé leurs poésies si mesquines qu'on le pense. Il est vrai qu'elles n'ont pour objet que l'éloge de l'empereur, mais qui ne lui consacra pas alors ses vers? Depuis Alissan de Chazet, devenu plus tard adorateur des Bourbons, jusqu'au président de la Société lyrique des Bergers de Syracuse, tout le monde chantait Napoléon. Le grand homme aimait ces louanges; il se complaisait à cette fumée; c'était son ambroisie. D'ailleurs les événements mémorables

Digitized by Google

de la patrie ont souvent inspiré nos poètes hébreux, nous n'avons qu'à citer les Bernard de Valabrègue, les Moïse Enesheim et les Elie Halevy.

Le premier est auteur de deux odes qui furent publiées en hébreu et en français sous le titre de : *Odes prononcées par les juifs d'Avignon et de Bordeaux résidants à Paris, dans leur assemblée, à l'occasion du sacre de Louis XVI, le 11 juin 1775. Tirées du texte original des psaumes* 20 *et* 71 (21-72). *Mises en vers hébreux par M. Bernard de Valabrègue, interprète du roi, etc. A Paris, de l'imprimerie de Michel Lambert, rue la Harpe, près St-Côme.* MDCCLXXV. Ces odes sont suivies d'une imitation de la prière hébraïque *ha-Nothan Theschuaah* que nous reproduisons ici parce que cet ouvrage est devenu très-rare :

Dieu, tout-puissant! ô toi, qui, dans la main,
Tiens les jours, le salut des princes de la terre;
Toi, qui dispenses seul le pouvoir souverain,
Daigne écouter notre ardente prière!
Tu préservas de ses fiers ennemis,
David, jadis notre roi, notre père;
Conserve également notre jeune Louis,
Et rends son règne aussi long que prospère.
Roi des Rois! Suprême Être! Immuable! Éternel!
Détourne de ses pas les augures sinistres;
Éclaire les travaux des sages, ses ministres,
Qu'a choisis son cœur paternel.
Viens-y verser ta divine influence.
Fixe dans ses États, avec la douce paix,
Les mœurs, les beaux arts, l'abondance :
Veille sur ses nombreux sujets,
Et dirige sa bienfaisance.
O trois fois saint! de ta puissance
Quel mortel ignore les traits!
L'onde, à ta voix, remonte vers sa source;
L'Océan en fureur se calme et fuit ses bords.
Nous t'implorons! vois nos maux, nos efforts.
Dieu d'Israël! notre unique ressource!
Tu peux tout; ton nom seul fait tressaillir les morts.
Entends nos humbles vœux pour l'auguste famille,
Le bonheur et l'espoir du citoyen français;
Et que l'éclat dont elle brille,
Dure au delà de nos souhaits.

Digitized by Google

Le second publia un *Cantique à l'occasion de la fête civique célébrée à Metz, le 21 octobre, l'an Ier de la république, dans le temple des citoyens israélites* (1). Ce brillant cantique est composé de trente et une strophes, on remarque les strophes, 20, 21 et 22 que voici :

O Israël! trop longtemps la cruelle intolérance t'a persécuté; elle t'avait presque terrassé, et le découragement s'est emparé de ton cœur. Réveille-toi aux accents de la liberté, les jours de ta félicité sont arrivés.

Le superbe lion perd sa force et sa noble fierté, dès qu'il ne respire plus l'air libre de ses forêts; tel l'homme se dégrade et perd sa dignité sous un joug indigne.

Ouvrez les fastes de l'histoire, consultez les annales du monde, elles vous diront que nous avons toujours suivi les progrès des peuples, partout où nous étions traités avec humanité.

Le troisième, autrefois nommé Elie Lévi, a salué d'un hymne magnifique la paix glorieuse d'Amiens qui fut chantée à la grande synagogue de Paris, le 17 brumaire an X de la république (2).

Quoi qu'il en soit, jamais événements n'inspiraient plus la muse hébraïque que les actions éclatantes de l'empereur. Lipman-Moïse Büschenthal, avait déjà traduit en hébreu la fameuse *Ode ad heroa Bonaparte* (3), lorsque la communauté israélite de Coblenz lui commanda une ode hébraïque pour célébrer l'arrivée de l'empereur dans cette ville, le 17 septembre 1804. A la tête de cette composition se trouve l'approbation flatteuse de Wolf Heidenheim.

(1) In-4°, à Metz, chez J.-B. Collignon, imprimeur-libraire.

(2) Hymne à l'occasion de la paix, par le C. Élie Lévi, chantée en hébreu et lue en français, dans la grande synagogue, à Paris, le 17 brumaire, an X; à Paris, de l'imprimerie de la République, an X, in-4°.

(3) Ode à Bonaparte, premier consul, conservé pour la troisième fois à la France. Composée en latin, et traduite en français et en allemand, par G.-J. Schaller. Strasbourg, an X (1800), nouvelle édition, enrichie d'une traduction en hébreu, par Lipman Moyse. Rœdelheim, chez W. Heidenheim et B. Baschwitz, imprimeurs-libraires.

Digitized by Google

Le poète qui brille à côté de Büschenthal, c'est Mendel Kargeau, rabbin de Fürth, établi à Paris. Il est auteur d'un hymne de vingt-quatre strophes, chanté dans l'assemblée israélite de Paris, à l'occasion du couronnement de l'empereur (1), et dans lequel il lui dit entr'autre :

Longtemps avant d'être appelé sur le trône éclatant où tu règnes maintenant; déjà, par le souvenir de tes actions immortelles, il était gravé dans les cœurs : les Français, depuis longtemps, soupiraient après le moment où ta grandeur enfin serait digne de ta gloire.

Heureuse patrie! il est donc vrai, le grand Napoléon règne, et le fer destructeur cessera ses ravages. Sa grande âme dédaigne la gloire facile pour lui, et refuse de teindre encore du sang ennemi de nouveaux sillons. A la justice il rend sa balance et son équerre; et de sa bouche équitable aucun arrêt d'iniquité ne sortira jamais.

En vain des légions innombrables comme le sable de la mer, s'élèveraient contre toi : tu triompherais encore; les insensés périraient. Du haut de la voûte céleste, le Dieu des armées combat pour toi : et que peuvent de terrestres efforts?

Herz-David Scheyer, grand-rabbin de Mayence, a marché sur les traces de Krageau, dans un hymne, chanté par les israélites mayençais, à l'occasion du séjour de Napoléon dans cette ville (2). Pour apprécier l'esprit de cette composition, il suffit de citer deux strophes :

C'est lui qui, par les faits étonnants de son matin, est devenu l'ornement de son siècle, lui, dont la douceur et la grâce toujours égales, rassurent les liens de l'union fraternelle sous ses auspices; c'est lui, ô Seigneur, que tu as établis gouverneur de ton peuple.

(1) Inséré dans le recueil intitulé : *Fête religieuse célébrée à Paris, le 10 pluviôse, an XIII, par les Français du culte judaïque, à l'occasion du couronnement de Napoléon.* A Paris, de l'imprimerie impériale, 1805, in-4°.

(2) Imprimé à la suite du *Sermon en réjouissance et actions de grâces de la commmnauté juive, à l'occasion du séjour de S. M. I. à Mayence, par le grand-rabbin H.-D. Scheyer, et traduit en allemand par Moïse-Emmanuel Wihl,* à Mayence, an XII, in-4°.

Digitized by Google

Ce ne fut ni par ambition ni par avidité, mais par amour de la patrie et du peuple, de l'intégrité et de la vérité, qu'il entreprit d'humilier nos ennemis. Et ne leur offrit-il pas, même au comble de ses succès guerriers, la palme d'or de la paix? ô quelle preuve de la magnanimité et de l'intégrité de sa conduite!

Mais le plus fécond des poètes hébreux qui célébrèrent le grand homme, est sans contredit M. J. Mayer, de Bergheim en Alsace. On a de lui : I. *Cantique pour célébrer le jour du sacre et du couronnement de S. M. Napoléon, empereur des Français*, inséré à la suite de l'hymne de Krageau (1); II. *Ode pour célébrer le jour immortel de l'élévation de S. M. Napoléon à la dignité impériale*. à Paris, de l'imprimerie impériale, 1804, in-8°; III. *Ode pour célébrer le jour de l'anniversaire de la naissance de Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie*. A Paris, 1806, in-8°, etc.

Dans la première composition il s'écrie :

Quand, par l'arrêt de sa justice, les peuples et les empires sont livrés à d'horribles convulsions, bientôt sa clémence se réveille; il choisit un mortel, imprime sur lui le sceau de sa sagesse, remet entre ses mains le sceptre qui, pour leur bonheur, doit régir les enfants des hommes : alors le calme succède aux ouragans destructeurs, et c'est à l'ombre de sa puissance que le faible arbrisseau est protégé contre le cèdre orgueilleux.

Dans la seconde, il s'exprime ainsi :

Des portes de l'Orient au coucher du soleil la gloire de Napoléon se répand avec éclat : il commande avec équité; la justice marche devant lui. Il apporta à sa patrie la gloire, la paix et le règne des lois; les monts sourcilleux des Alpes et des Apennins chantent ses exploits; la France, l'Italie, l'Espagne proclament ses victoires; l'Allemagne et la Russie retentissent du bruit de ses triomphes.

Dans la troisième, on lit :

Que tes destinées sont grandes, ô Napoléon! Qui peut se compa-

(1) Dans le recueil de *Fête religieuse*, etc., ci-dessus mentionné.

Digitized by Google

rer à toi dans les fastes des peuples de la terre! Parmi les guerriers célèbres, parmi les législateurs, qui t'égala jamais? Jadis Athènes et Rome brillèrent d'un grand éclat : par toi, leur lumière antique est éclipsée. Les peuples ont les yeux fixés sur toi : ils t'admirent, et bénissent ton nom.

Mayer eut pour émule Bernard Zay, de Metz, qui fit également un *Hymne à l'occasion de l'avènement de Sa Majesté Impériale Napoléon au trône de l'empire français.*

On y remarque les vers suivants :

Aigle incomparable! tu nous couvres de tes ailes, tu feras à jamais régner la justice et l'équité; le bien public et la prospérité de l'empire seront toujours le but de tes travaux. Nous te bénissons du fond de nos cœurs. O maison de Jacob! ô saint Israël! retire-toi vers ton auguste temple! que sa voûte sacrée retentisse de tes cris de joie! chantons l'Eternel! louons-le avec le luth et la harpe, car il a répandu le bonheur; l'amertume est passée; réveille-toi pour le célébrer! et reprends force pour le glorifier!

Nous n'avons plus le texte hébreu de l'hymne de Zay, la traduction française due à M. Gerson-Lévy, seule nous a été conservée (1). Il en est de même de l'Ode hébraïque d'Aaron Cahen, dont la traduction seule a été publiée (2). Cette Ode, composée à l'occasion de la paix, débute par les vers suivants :

Entonne des cantiques d'allégresse, ô ma patrie! fais entendre des cris de joie et de louange; le plus grand des mortels, l'invincible Napoléon reparaît dans ton sein. Tu es brillante de clarté, les princes marchent à la gloire rayonnante, d'une extrémité de la terre à l'autre ta vaillance est proclamée. Que tu es digne de la paix et de la gloire! que tu es digne d'une éternelle prospérité!

(1) Hymne à l'occasion de l'avénement de Sa Majesté Impériale Napoléon au trône de l'empire des Français, faite par Bernard Zay, et traduite par Gerson Lévy. Metz, chez Lamort, an XII, in-4°.

(2) Ode à l'occasion de la paix, chantée dans la grande synagogue à Metz, le 15 août 1807, jour de l'anniversaire de la naissance de S. M. Napoléon Ier, empereur des Français et roi d'Italie. Composée en hébreu par Aaron Cahen, et traduite par Gerson Lévy. A Metz, chez Pierret, in-8°.

Digitized by Google

M. Gerson-Lévy est encore le traducteur d'un autre cantique, que nous avons devant nous; il est intitulé : *Hymne pour être chanté en l'honneur du couronnement de S. M. Napoléon, empereur des Français et l'inauguration de la synagogue* de Thionville, le vendredi, 28 nivôse an XIII. A Metz, chez Pierret, in-4°.

Au-dessus de tous ces poètes il faut cependant placer Abraham de Cologna, son *Ode pour le jour de la naissance de Napoléon-le-Grand* (1) étincelle de beauté.

C'est du plus grand des monarques que je chante les exploits, s'écrie-t-il, d'un mortel dont nul jusqu'ici n'égala la grandeur. Tous les princes devant lui me paraissent dépouillés de leur éclat; leur grandeur devant la sienne n'est plus et s'évanouit dans le néant.

Par où commencerait-on à célébrer les actions de l'homme qui, dans le temple de mémoire, a gravé tant de merveilles? Qui pourrait raconter ses victoires, ses prodiges? Ou plutôt, qui pourrait fixer le nombre des étoiles du firmament, et qui, sans être ébloui, pourrait regarder l'astre du jour?

Il parut, dès l'aurore de sa carrière, triomphateur aux collines de Montenotte; il fit connaître à l'antique Egypte la force de son bras, Ulm et Marengo furent témoins de ses triomphes et de ses combats opiniâtres; Austerlitz a retenti de ses prodiges nouveaux.

Le traducteur de cette belle Ode, est M. Michel Berr, qui avait déjà traduit les productions de Krageau et de Mayer.

Immédiatement à la suite de Cologna, se plaçait Moïse Milliaud, auteur d'un *Cantique adressé à Napoléon-le-Grand* (1). En voici quelques vers :

Depuis qu'il a reçu l'être, et qu'il a été élevé au faîte de la grandeur, chaque jour a célébré sa gloire; il n'en est aucun qui n'ait publié ses louanges.

(1) Publiée à la suite de l'Ode de J. Mayer, sur le même sujet, Paris, 1806, in-8°, page 26-38.

(2) A Paris, de l'imprimerie impériale. MDCCCVI. In-8°.

Digitized by Google

C'est moi, dit le jour présent, qui l'ai rendu l'émule de Charlemagne; le jour d'hier se glorifie de l'avoir égalé à César, à Auguste; et celui qui l'a précédé, de lui avoir inspiré des desseins aussi grands que ceux d'Annibal et d'Alexandre : demain il imitera la générosité de Cyrus et des autres grands hommes des siècles passés.

Lorsque l'on passe de la lecture de Milliaud à celle de Wittersheim, on rencontre toute la différence qui sépare la poésie hébraïque du Midi à celle de l'Est de la France. Ce dernier a composé un *Hymne chanté par les députés français professant le culte de Moïse, dans leur temple à Paris, le 15 août* 1806, *jour de la naissance de notre auguste empereur et roi* (1). Nous ne citons qu'une seule strophe de cette composition ; la voici :

Le soleil fait sa révolution dans le cours d'une année, et la lune finit sa course chaque mois; mais le jour le plus précieux que ces astres éclairent, est celui qui a vu naître Napoléon, le plus grand des monarques.

Jacob-Menachem Cracovia a aussi chanté l'empereur dans une Ode hébraïque qui a été publiée à la suite de son discours à l'occasion de l'installation du Grand-Sanhedrin (2). On y remarque la seconde strophe :

Il ceint son épée..... et l'ennemi n'existe plus; il lance ses flèches..... et les forteresses sont abattues, il traverse les mers orageuses, parcourt l'antique Egypte, et d'un pas rapide il franchit les plus hautes montagnes.

Pour achever le tableau des poètes hébreux qui firent le panégyrique de l'empereur, il faudrait parler d'Elie-Aron Lattes, auteur d'une Ode à Napoléon-le-Grand à l'anniversaire de sa naissance (3); il faudrait rappeler les vers pleins d'encens de Jom-Tob Zamorani, à l'occasion de la réunion du Grand-Sanhedrin, publiés

(1) A Paris, de l'imprimerie impériale, 1806, in-8°.

(2) *Discorso all' occasione dell' istallazione del Gran Sanedrin.* In Parigi, nella Stamperia di Eberhart, 1807, in-8°.

(3) A Paris, de l'imprimerie impériale, 1806, in-8°.

Digitized by Google

en hébreu, en latin et en italien (1). Mais pourquoi s'arrêter plus longtemps à ce sujet? Nous avons voulu montrer que les muses hébraïques furent aussi bien au service de Napoléon que les muses françaises; c'est assez.

(1) A Paris, chez Dabin, 1807, in-4°.

VIE DE SAADIA GAON.

Lorsque les Arabes entreprirent la conquête de la Perse, les juifs y étaient persécutés, leurs écoles avaient été fermées et leurs synagogues données aux mages. Mécontents d'un pareil traitement et espérant un avenir plus heureux dans le changement de maître, animés surtout par le vif désir de venger leurs frères morts, victimes de la tyrannie de Jezdigerd III, on croit qu'ils favorisèrent l'invasion de l'ennemi. Il est du moins constant que Bosthanaï, le resch-glutha, ou chef de la captivité, obtint d'Omar pour femme la princesse Darah, fille du roi Jezdegerd, et qu'Ishak de Firouz-Schabour fut reçu par Ali, après la prise de cette ville, avec beaucoup d'intérêt et d'honneur.

Quoiqu'il en soit, les juifs n'eurent qu'à se louer des Arabes, qui ne leur firent aucune violence et leur laissèrent la liberté de professer librement leur culte et de rouvrir leurs écoles. Cependant, le nombre de leurs bons professeurs avaient tellement diminué durant les derniers règnes des Perses qu'à peine en trouvat-on un nombre suffisant pour occuper les chaires. Après une longue recherche, le resch-glutha Bosthanaï nomma, en 660, Mar Houna, recteur de l'académie de Sora, et Mar Raba, recteur de l'académie de Pombéditha.

Ces docteurs de la loi prirent le titre de *Gaon*, excellent, pour se distinguer des anciens docteurs de ces hautes écoles, titre qui

Digitized by Google

fut donné à tous leurs successeurs et autres savants, jusqu'à la suppression de ces académies, au milieu du XI^e^ siècle de notre ère. Une foule de disciples vinrent peupler les bancs de ces anciennes écoles, le goût de l'étude ne tarda pas à se ranimer, et l'enseignement reprit bientôt son antique éclat. Quoique beaucoup de leurs livres, ainsi que ceux des Perses eussent été jetés par l'ordre d'Omar à l'eau et au feu, ils en avaient encore assez pour suppléer à cette déplorable perte.

D'ailleurs, à cette époque l'enseignement était plutôt verbal qu'écrit, et les Gaonim faisaient généralement peu de livres. « Ils possédaient, dit Méiri dans sa savante introduction, tout le Talmud avec ses explications, à peu près, par cœur, c'est pourquoi ils ne voyaient pas la nécessité d'écrire de longs commentaires. En général ces chefs d'académies ne composèrent que peu de livres, soit en forme de commentaire, soit en forme de décision, si ce n'est quelques opuscules, et encore ces opuscules étaient plutôt destinés à leurs fils et à leurs parents qui ne faisaient point partie de leurs disciples, qu'à leurs élèves ordinaires. Ces ouvrages qui étaient toujours fort courts, traitèrent divers sujets, selon le vœu des demandeurs. C'est ainsi, par exemple, que nous tenons par une tradition constante, que R. Acha avait un fils qui ne voulait pas étudier le Talmud, et c'est pour lui qu'il composa son célèbre *Scheelthoth*, ouvrage divisé d'après les sections du Pentateuque, qui se lisent les samedis, afin d'apprendre chaque samedi les préceptes talmudiques qui ont des rapports avec la section du jour. C'est ainsi encore, selon une autre tradition qui nous est parvenue, que fut composé le fameux *Livre des dépôts*, de Saadia Gaon. Ce grand docteur avait un ami, qui était juge et constamment occupé des questions légales sur des dépôts que tous les négociants de son endroit se faisaient réciproquement, il lui fit cet ouvrage afin de le guider dans ses décisions journalières ».

Ce dernier docteur est l'homme illustre dont nous allons faire connaître la vie et les ouvrages. Il fut le premier Gaon qui changea la méthode de ses prédécesseurs, en publiant une foule de livres, dont plusieurs nous sont parvenus ; tous attestent un esprit fort élevé.

Saadia, ou selon la forme arabe Saïd, naquit en 892, dans le Fayyoum, en Égypte. C'est lui que l'on désigne communément

Digitized by Google

sous le nom d'al-Fayyoumi, du nom de sa ville natale. Gaon, ou excellent, était, comme nous l'avons déjà remarqué, un titre d'honneur affecté à cette époque aux chefs d'académies juives en Orient, et qui s'éteignit à la fin du onzième siècle avec l'académie de Pombéditha. Cependant, ce titre honorifique est attribué à Saadia par Aben Esra et autres écrivains, d'une manière toute particulière et à cause de son rare mérite.

Son père Joseph (1) l'avait occupé, dans sa première jeunesse, à l'étude des traditions que lui avaient transmises plusieurs maîtres, notamment Abou-Khétir, célèbre docteur, avec lequel Massoudi avait soutenu des controverses en Palestine (2). Saadia aimait, dès son enfance, ardemment le travail littéraire; il ne laissait passer aucun moment, à ce qu'il paraît, sans l'employer à étudier la langue hébraïque, dans laquelle il fit les plus grands progrès, en sorte qu'il fut le premier grammairien hébreu (3). Ce témoignage des auteurs israélites est confirmé par les écrivains arabes. « Un des plus savants d'entre les juifs, et des plus distingués parmi ceux de leurs docteurs qui ont possédé la langue hébraïque, dit entr'autres Ebn Abi Iakoub Nédim (4), c'est Fayyoumi, qui, au dire des israélites, n'a jamais eu son pareil. Son nom est Saïd, ou comme le prononcent d'autres, Saadia. »

A l'âge de trente-six ans, sa réputation de savoir et de bonne conduite était si bien établie et si bien étendue, que David ben-Zaccaï, *resch-glutha*, ou chef de la captivité de l'Irak, jeta les yeux sur lui et l'appela d'Égypte pour le mettre à la tête de l'académie de Sora, ou Matha-Mechasia, quand il voulut lui rendre son antique splendeur qu'elle avait perdue en traversant les siècles du monde. Saadia y arriva au mois de mai 928, et y fut reçu avec beaucoup d'éclat. Mais deux ans s'étaient à peine écoulés, qu'il s'éleva une violente querelle entre lui et Ben-Zaccaï. Saadia, appuyé par les docteurs de l'académie, fit des démarches auprès du

(1) Massoudi le nomme *Iakoub*, mais c'est, suivant toute apparence, une faute de cet historien arabe.

(2) Voyez son *Kitab altanbih véelischraf*, mss. arabe de la Bibliothèque royale de Paris, fonds Saint-Germain-des-Prés, n° 337, page 69 recto.

(3) Voyez Aben Esra, *Mosnaïm*, page 2.

(4) Silvestre de Sacy, *Chrestom. arabe*, t. I, page 357.

Digitized by Google

khalife Almoktadir-Billah pour faire déposer le resch-glutha David et de faire nommer à sa place son frère Josias. L'affaire fut portée devant les vizirs et les kadis du khalife, à la tête desquels se trouvait le grand-vizir Ali ben-Isa. Celui-ci, ami du resch-glutha, se prononça contre Saadia, qui prit la fuite et se cacha pendant sept ans. C'est dans son asile et durant cet intervalle, dit-on, qu'il composa la plupart de ses ouvrages.

Voici comment Massoudi, auteur contemporain de notre docteur, parle de cet événement (1).

« Saïd eut dans l'Irak des querelles avec Daoud, fils de Zaccaï, de la race de Daoud, chef de la captivité, et il lui résista sous le khalife Moktader : à cette occasion il se forma des partis chez les juifs, qui vinrent se présenter à l'audience du vizir Ali, fils d'Isa, où se trouvaient d'autres vizirs, des kadis et autres personnes. Parmi ces juifs il y avait des hommes instruits et de mérite ; Fayyoumi se mit à la tête d'un grand nombre d'entr'eux qui le reconnurent pour leur chef. »

Saadia ne sortit de sa retraite que pour se réconcilier avec le chef de la captivité ; il fut rétabli dans sa dignité de chef de l'académie de Sora. Il y mourut au bout de cinq ans, l'an 942, à l'âge de cinquante ans. S'il faut en croire Petachia de Ratisbonne (2), il fut enterré avec Haï Gaon, au pied du mont Sinaï. Saadia a laissé un fils nommé Rabbi Dosa, lequel, sans qu'il lui succéda en qualité de chef de l'académie, n'était pas moins un homme savant qui soutint le nom et la réputation de son père. Parmi les ouvrages de Rabbi Dosa, les plus connus sont : une Lettre à Chasdaï ben Sprot, ministre d'Abd al-Rahman III, khalife de Cordoue, et un Traité contre l'éternité du monde.

La vie de Saadia Gaon n'a cessé d'être occupée par d'utiles travaux ; le célèbre Bechaï ben Josef fait les plus grands éloges de ses ouvrages. « Aide-toi, dit-il (3), pour atteindre le but des écrits de l'excellent R. Saadia ; car ils éclairent l'esprit, exercent l'intelligence, guident le négligent, et excitent l'indolent. » Maïmonide parle de Saadia avec non moins d'admiration. « Sans lui,

(1) Voyez Silvestre de Sacy, même ouvrage, page 351.
(2) *Sibub Olam*, page 40 de l'édition de Paris.
(3) *Chobath ha-Lebaboth*, préface, page 17 recto.

Digitized by Google

écrit-il (1), la loi de Dieu sera presque perdue, car il a dévoilé ses mystères, appuyé ce qui en était douteux, et le faire connaître par sa langue, ses écrits et sa plume. » Cet éloge pompeux n'est nullement exagéré si l'on considère l'effort que ce grand homme fit pour restaurer le judaïsme : d'un côté il combattit de tout son pouvoir la doctrine des karaïtes ; de l'autre il soutint le judaïsme contre la croyance des chrétiens et des musulmans. Il réfutait aussi le système de l'éternité de la matière et autres opinions anti-mosaïques ; il se prononce également contre plusieurs abus de rabbinites, entr'autres, de la métempsycose que plusieurs kabalistes modernes n'ont pas craint d'ériger en dogme sous le nom de *Ghilgal ha-Neschamoth*, la révolution des âmes. « J'ai trouvé, dit-il quelque part dans son *Livre des croyances et des dogmes* (2), des hommes qui se disent juifs, et qui néanmoins prétendent savoir par tradition que l'âme de Ruben passe dans Siméon, puis dans Lévi et après dans Juda ; il y en a même qui croient que l'âme de l'homme passe dans l'animal et l'âme de l'animal dans l'homme ; ce sont des folies et des travers. »

Les ouvrages de Saadia Gaon sont fort nombreux et nous ne promettons pas d'en donner la nomenclature complète ; ils sont presque tous écrits en langue arabe, comme la plupart des productions de docteurs orientaux de cette époque. Voyez ce que dit à ce sujet Iehuda Aben Tibbon, dans sa préface sur la version de la grammaire hébraïque d'Ebn Djana ; et dans son Introduction sur la traduction des devoirs des cœurs de Bechaï ben Josef. Nous les divisons d'après leur matière en sept paragraphes, savoir : § I. Traductions et Commentaires sur l'Ecriture-Sainte ; § II. Grammaires hébraïques ; § III. Ouvrages philosophiques ; § IV. Travaux rabbiniques ; § V. OEuvres polémiques ; § VI. Poésies sacrées ; § VII. Mélanges.

§ I. *Traductions et Commentaires sur l'Écriture-Sainte.*

Le savant Bechaï ben Josef dans son excellent livre des *Devoirs des cœurs*, (préface p. 3), assure que Saadia Gaon avait para-

(1) *Ighereth Teman*, p. 70.
(2) Traité VI, p. 33, a, de l'édition d'Amsterdam.

Digitized by Google

phrasé presque tous les livres sacrés ; le voyageur Petachia de Ratisbonne dans son *Tour du monde* (page 41, de l'édition de Paris), témoigne que ce docteur avait commenté toute la Bible, et que ses commentaires étaient très estimés dans tout l'Orient. Le fait est, que Saadia est auteur d'une version en langue arabe sur les principaux livres de l'Écriture-Sainte, accompagnée de notes explicatives, car, outre que lui-même parle de ses commentaires sur le Pentateuque (voyez livre des Croyances et des Dogmes, I, page 6 ; II, page 17, b), Bechaï, Aben Esra, Kimchi, et autres écrivains hébreux font mention de ses travaux exégétiques sur les livres de *Samuel* (Kimchi, commentaire, I Samuel, I, 29), *de Rois* (Kimchi, ibidem ; Sefer ha-Scheraschim, art. *Achar*) ; *d'Isaïe* (Aben Esra, commentaire sur ce livre, I, 18 et ailleurs), de *Jérémie* (Kimchi, sur le même livre, XVII, 12; Ishak ben-Schescheth, Questions et Réponses n° 35), *d'Ézechiel* (Kimchi, commentaires sur les mêmes prophéties XIV, 9), de *Proverbes* (Aben Esra, commentaire sur le Lévitique, IV, 23 ; Kimchi, Sefer ha-Scheraschim, ibidem), de *Daniel* (Raschi, commentaire, VII, 25 ; Aben Esra, plusieurs fois). Par leurs citations on voit que le commentaire sur ce livre sacré, imprimé sous le nom de Saadia, n'est pas de lui, ainsi qu'il résulte du commentaire même par les noms modernes dont il y est question. Sur les livres de *Job* (Aben Esra, cemmentaire sur ce livre), *d'Esdras* (Zedekia, Schebolé ha-Leket, manuscrit, IX, n° 286 ; Sefer Thania, page 102, verso), de *Psaumes* (Aben Esra, commentaire sur les psaumes très souvent). Les commentaires de Saadia sur les livres des *Petits Prophètes*, des *Lamentations* et du *Cantique*, sont plus d'une fois rapportés par Aben Esra et Kimchi dans leurs explications sur ces livres saints. Le commentaire sur le Cantique des Cantiques a été traduit en hébreu et publié à Constantinople vers l'an 1557, in-4°, par les soins du fameux Ishak Akrisch. Nous avons devant nous cette rare édition ; l'éditeur, dans une préface remarquable sous bien des rapports, après avoir conté ses voyages en Égypte, où il fut gouverneur chez le célèbre David Ebn Zimra pendant dix ans, dit que là il a eu l'occasion d'acheter et de faire copier une foule de livres inconnus et précieux, entre autres un recueil de quinze commentaires sur le Cantique des Cantiques. Malheureusement, lorsqu'il a quitté ce

Digitized by Google

pays pour retourner à Constantinople, toute sa bibliothèque devint la proie des flammes dans un incendie qui avait éclaté dans l'imprimerie qu'il avait établie dans cette ville. Ce n'est que quatre ans après qu'il a trouvé un second recueil de huit autres commentaires sur le Cantique, savoir : le premier de Joseph Ebn Caspe, le second d'Abraham Lévi, le troisième de Jakob Provençal, le quatrième de Rabbi Esra, le cinquième de Saadia Gaon, le sixième de Samuel ben Bibas, le septième de Schemaria de l'île de Crète, le dernier enfin de Iehuda Ebn Chalevah. Parmi ces divers commentaires il a choisi pour l'impresssion, le premier, le troisième et le cinquième, ou celui de Saadia. Le traducteur, dans une note qui se trouve à la fin de sa version dit qu'il n'a donné que le fond de l'explication du Gaon, parce qu'il n'était pas assez fort dans la langue arabe pour la traduire littéralement. Peut-être le commentaire sur l'Ecclésiaste, cité dans le catalogue d'Oppenheim (1) est également de ce docteur.

Quoiqu'il en soit, la version arabe de cinq livres de Moïse à été imprimée, en caractère hébreu, dans le Pentateuque polyglotte de Constantinople, en 1546, et qui fait le fonds de la version arabe imprimée dans les Polyglottes de Paris et de Londres. Les prophéties d'Isaie ont été publiés par le professeur Paulus, d'après le manuscrit de la bibliothèque Podléienne, à Jena, en 1790 et 91, deux volumes in-8°. La traduction de tous les autres livres sacrés est encore inédite, ainsi que toutes ses notes ou commentaires, excepté ceux sur le Cantique des Cantiques.

§ II. *Grammaires hébraïques.*

Nous avons déjà parlé de l'éloge qu'un auteur arabe fait de connaissances de Saadia de la langue hébraïque; les écrivains juifs, et entre autres le célèbre Ebn-Djannah, s'exprime ainsi dans la préface de sa Grammaire hébraïque, d'après la traduction d'Aben-Tibbon, que nous avons sous les yeux : « L'excellent Rabbi Saadia, d'heureuse mémoire, est parvenu par ses efforts constants, à approfondir la langue sacrée, à expliquer ses principes et à résumer ses diverses parties dans une foule d'ouvrages,

(1) Voyez le catalogue in-4°, p. 17 verso, et p. 19.

Digitized by Google

les uns spécialement consacrés à cette étude, tel que le *Livre de la science languistique* (Sefer Chakhmath ha-Laschon), les autres qui s'en occupent en passant. » Cette grammaire est mentionnée par Aben-Esra (*Sefer Moznaïm*, page 2), sous le titre de *Sefer Laschon Ibrith*, livre de langue hébraïque. Le même auteur parle encore de deux autres livres de grammaire de Saadia ((*Ibidem*), dont l'un est intitulé *Sefer Zachoth*, l'autre *Sefer Igaron*. Ce dernier est rédigé en hébreu : peut-être faut-il corriger son titre en celui de *Sefer Hagaron*, c'est-à-dire : *Livre de Gutturales*, nous aurons alors le nom d'un ouvrage de notre Saadia que Ebn-Djanah dans sa grammaire déjà citée, chapitre XV, désigne en ces termes : « J'ai vu le chef de l'académie *ha-Pitomi* (al-Fayyoumi), de glorieuse mémoire, qui dit dans son commentaire sur le Sefer Iezira, qu'il est auteur d'un écrit complet sur les lettres gutturales *Alef*, *Hé*, *Cheth*, *Aïn*; mais il ne m'est pas parvenu et je ne l'ai rencontré nulle part. » Ailleurs (*Ibid.* chapitre II), en parlant de ces lettres il rapporte que Rabbi Saadia les explique en passant dans son commentaire sur le Sefer Iezira, où il assure en avoir un ouvrage complet sur cette matière, ouvrage que lui Ebn-Djanah n'a vu ni connu.

Outre ces grammaires hébraïques, on a encore de Saadia une *Explication de soixante-dix mots hébreux* dont la signification est difficile, qui se trouve manuscrite à la bibliothèque Bodléienne.

§ III. *Ouvrages philosophiques.*

La philosophie de Saadia Gaon consiste principalement à concilier la doctrine juive avec le système philosophique de son siècle. C'était alors le *nec plus ultrà* de tous les philosophes israélites. Il a exposé ses arguments dans un ouvrage célèbre qui porte le titre de : *Livre des Croyances et des Dogmes*. Cet ouvrage est divisé en dix parties, savoir : première partie : De la création du monde et de la Providence. Deuxième : De l'unité de Dieu, de ses attributs. Troisième : Des préceptes, des prophètes, du prophétisme, de la Loi de Moïse. Quatrième : Du culte, de la création de l'homme, du libre arbitre. Cinquième : Des bonnes œuvres et des péchés. Sixième : De l'âme, de ses facultés, de la mort, réfu-

Digitized by Google

tation de la transmigration. Septième : De la résurrection. Huitième : De la rédemption et de la libération. Neuvième : Des peines et récompenses dans la vie à venir. Dixième : Préceptes et règles pour bien se conduire. Composé, en 4673, de la création (933) et non 4633 (873), comme on lit par erreur à la fin de la première partie. Ce livre a eu une grande influence sur l'étude des scolastiques juifs. Bechaï le cite avec éloge (1), Aben Esra dit (2) qu'il renferme des parties incomparables, et Iehuda Aben Tibbon, le traduisit en hébreu, en 1186. C'est cette traduction qui a été imprimée à Constantinople, en 1562, à Amsterdam, en 1648, chez Menassé ben Israël, et enfin, à Berlin, en 1788, avec un commentaire de Bensev. L'original se trouve à la bibliothèque de Bodléienne. Gagnier en avait préparé une traduction latine, qu'il se proposait de publier avec le texte arabe et hébreu; mais il n'en a donné qu'un spécimen, en 1717. La huitième partie a été publiée, en hébreu, séparément, à Mantoue, en 1556; à Prague, en 1596; à Amsterdam, en 1658, et à Altona, en 1763. Il existe de cette huitième partie une version allemande, Danzig, 1676 et 1681, in-8°.

Un second ouvrage philosophique de Saadia, est un commentaire sur le *Sefer Iezira*, ou livre de la création, qui a été traduit en hébreu. Malheureusement le texte arabe et la version hébraïque sont également restés inédits, c'est ce qui lui a fait attribuer une méchante explication qui a été imprimée sous son nom, dans les éditions de ce livre, accompagnée des commentaires.

Un troisième ouvrage de notre docteur, sur cette matière est le *Sefer Eben ha-Philosophim*, ouvrage dont quelques fragmens nous en ont été conservés par Moseh Botriel (Commentaire sur le Sefer Iezira, chap. 1er) et par Jochanan Alliman (Schaar ha-Chesek, p. 26.)

§ IV. *Travaux rabbiniques.*

Les principaux ouvrages rabbiniques connus de Saadia, sont au nombre de huit, savoir : 1° *Sefer Mathonoth* (voyez Azulaï,

(1) *Devoirs des Cœurs*, préface, page 3 et ailleurs.
(2) *Iesod ha-Moreh*, chap. I, page 81 de l'édition de Prague.

Digitized by Google

Lekutim Zéir Schem, l. Mém. n° 11). Il ne faut pas confondre cet écrit avec le Sefer Mathana, dont Samuel ben Chofni est l'auteur. 2° *Sefer Tomah va-Tahareh*, cité par Moseh de Coucy, *Semag*, lavin n° 111. 3° *Sefer Pekadon*, ouvrage sur les dépôts, composé à la demande d'un juge, comme nous l'avons rapporté au nom de Méiri. 4° *Sefer Storoth*, mentionné par R. Scherira Gaon. (Voyez Schaaré Zedek, II, n° 11.) Ishak ben Abba-Mari (Sefer ha-Ithour, p. 33), rapporte quelque chose de cet ouvrage. 5° *Hilakhoth-Nidda*, traité cité dans l'une des questions et réponses qui se trouvent à la suite de la Mischna Tora de Maimonide (Traité *Issuré Biah*, § III) et dans l'Ascheri, à la fin du traité *Mikvaoth*. 6° *Darkhé ha-Talmud* (voyez Azulaï, *Schem ha-Ghedolim*, II, l. Daleth, n° 1; *Vaad le-Chakhamem*, I, l. Beth, n° 16). 7° *Piské-Dinim ve-Halachoth* (voyez Azulaï, *Vaad le-Chakhamim*, ibidem, l. Samekh, n° 15). 8° *Schaaloth Theschuboth*; plusieurs de ces décisions, la plupart traduites de l'arabe en hébreu, se trouvent dans le Recueil de Questions et Réponses légales de Gaonim, publiées à Salonique, en 1792, in-4°, sous le nom de *Schaaré Zedek*. Voyez I, n°s 12, 23 et 54; II, n°s 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 38; III, n°s 6, 12, 13 et 17; IV, n° 35; VI, n° 8; VII, n°s 47 et 48. Les rabbins Ishak ben Abba-Mari (*Ithour*, p. 107 et 109), Ascher ben Ischiel (*Ascheri*, Traité Schebuoth, chap. IV) et autres, nous ont conservé également quelques-unes de ses décisions. 8° *Perusch Meschischah Sedarim*, c'est ainsi que Petachia de Ratisbonne (*Sibub Olam*, p. 41), désigne les commentaires talmudiques de Saadia, cité ailleurs par l'auteur du *Sefer Aarokh*.

§ V. *OEuvres Polémiques.*

Indépendamment des réfutations des croyances des karaïtes qui se trouvent répandues dans ses ouvrages, principalement dans ses notes, sur la version arabe du Pentateuque, Saadia a composé contre ces sectateurs, plusieurs œuvres spéciales; voici le titre des six qui nous sont connues: 1. *Livre d'examen*, cité par Moseh Aben Esra, dans son *Arugath ha-Boshem*. 2. *Réfutation de l'opinion de ceux qui rejettent les anciennes traditions relatives à la lumière du Sabbat*, ouvrage mentionné par Abraham Aben Esra,

Digitized by Google

dans son commentaire sur l'Exode. 3. *Réponses à Ben Sakuieh*, cité par Moseh Aben Esra, dans ledit ouvrage. 4. *Réfutation contre Chavi ha-Khalbi*, cité par lui-même dans son livre des croyances et des dogmes. C'est peut-être le même que Chamiel Khalbi, dont Abraham ben Daoud rapporte, dans son *Sefer ha-Kabala*, que Saadia l'avait réfuté. Au reste, Chavi ha-Khalbi a excité aussi la plume d'Abraham Aben Esra, qui le combat plusieurs fois dans son commentaire sur l'Exode. 5. *Réfutation de Ben-Zuta*, ouvrage cité par A. Eben Esra, dans son commentaire sur l'Exode, XXI, 24. 6. *Réfutation d'Anan*, chef des karaïtes et autres, contre ses partisans. Mais, si Saadia a combattu plusieurs écrivains, d'autres ont écrit contre lui ; nous voulons parler de l'auteur de *Khethar Thamim*, qui attaque avec violence son Livre des croyances et des dogmes, et d'Adonim ha-Lévi, qui critique ses explications de l'Écriture Sainte. Il fut défendu contre ce dernier auteur, par Abraham Aben Esra, l'un des savants qui nous a le mieux fait connaître les écrits de notre Saadia.

§ VI. *Poésies sacrées.*

Longtemps avant Saadia, l'usage de prières supplémentaires qu'on désigne ordinairement sous le titre de *Piutim*, s'était introduit dans la synagogue. Les anciens historiens, entre autres Abraham ben Daoud (*Sefer ha-Kaloba*, p. 40), font mention d'un Sidur ou Recueil des prières, que Rab Amnam Gaon avait déjà envoyé en Espagne, au IX^e^ siècle. Saadia lui-même fait connaître (*Livre des croyances et des dogmes*, V, 29 c.) quelques-unes de ces vieilles prières. Néanmoins, il s'essaya dans cette partie de la littérature, et enrichit la lithurgie hébraïque de plusieurs prières que le célèbre Aben Esra loue et blâme à la fois. (Voyez *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, V, 1 ; *Shefath Iether*, mss. p. 14.) D'un côté il veut reconnaître qu'il n'est pas tombé dans les erreurs de Kalir, qu'il accuse de grandes licences poétiques; de l'autre, il prétend que notre docteur, à l'exemple de tous les poètes hébreux de l'Orient, courait après des mots recherchés et difficiles à comprendre. Il lui reproche même d'être peu correct, et va jusqu'à dire que personne avant Iehuda Chiug, ne savait bien les règles de la grammaire hébraïque, et que toutes leurs productions antérieures fourmillent de fautes.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit de son talent poétique, on cite de Saadia les morceaux suivants : 1° *Azaroth* (voyez Raschi, Commentaire sur l'Exode, XXIV, 2; Aben Esra, commentaire sur le même livre, XX, 1). 2° *Une Prière* pour les samedis et autres jours de fêtes, qui, suivant le témoignage de Maimonide (Questions et Réponses, n° 130) était chantée dans les synagogues. 3° *Vidui*, *Techina* et *Bekascha*, pour le nouvel an, manuscrit à la bibliothèque royale de Paris (*Fonds Sorbonne*, n° 104). Toutes ces prières et d'autres encore font probablement partie de son *Sidur Thefila* ou Recueil de Prières dont les anciens lithurgistes parlent. On lui attribue aussi un poème sur le nombre des lettres de l'alphabet hébraïque qui se trouve dans la Bible, poème qui a été publié dans le Masoreth ha-Mesoreth d'Elie Levita, dans le Tiberiade de Buxtorf, dans le Nobleth Chakhema, de Del Medigo, et dans le Séiag le-Torah d'Anschel Worms.

§ VII. *Mélanges.*

Nous rangeons, sous cette rubrique, des traités qui n'ont pas trouvé de place dans les paragraphes que nous venons d'indiquer. 1° *Seder ha-Ibbur*, système du calendrier juif, cité dans le Schibolé ha-Leket, manuscrit. 1, § 28; et non *Sod ha-Ibbur*, comme il y a dans l'abrégé imprimé de cet ouvrage. 2° *Sefer ha-Ghilui*, écrit mentionné par Abraham Ben Chija, dans son *Meghillath ha-Megalé*, préface, p. 2, et par Abraham Ben Daoud, dans son *Sefer Hakablah*, p. 40 recto. 3° *Tikun*, deux poèmes sur la décision des droits de propriété et sur les serments légaux, manuscrits à la bibliothèque de J. B. de Rossi, code 563. Méir de Rothenbourg en fait mention dans ses Questions et Réponses légales, édition in-4°, n° 76. 4° *Sefer ha-Kizim*, cité par A. Aben Esra (Commentaire sur Daniel, XI, 29), et autres écrivains israélites. 5° Lettre adressée aux synagogues d'Espagne, rapportée par Abraham Ben Daoud (Sefer ha-Kabalah, p. 45). 6° *Nikod*, cité par Raschi (Commentaire sur les psaumes, XLV, 10), paraît être un ouvrage grammatical. 7° *Iesod*, est un autre ouvrage mentionné par Raschi (Commentaire sur le traité Rasch ha-Schana, page 20 verso).

Tels sont à peu près les productions de Saadia, qui, depuis

Digitized by Google

mille ans, exercent une grande influence sur l'esprit de ses coreligionnaires. Sa traduction arabe de l'Écriture-Sainte a été adoptée, non-seulement par les israélites orientaux, tant rabbinites que karaïtes, mais encore par les samaritains. En vain un Abou-Saïd, fils d'Aboul Hosaïm, fils d'Abou-Saïd, samaritain, composa-t-il une version arabico-samaritaine, pour la substituer à la traduction de Saadia, en vain chercha-t-il dans de notes marginales à critiquer notre Gaon, sa version est restée inconnue à ses coreligionnaires (1). Ce n'est que longtemps après, qu'un autre docteur samaritain, Aboul-Barakat, fils de Saïd, la leur fit connaître. Ce dernier, qui pratiqua la médecine à Basra, ayant trouvé partout entre les mains des samaritains la version arabe de Saadia et nulle part la traduction d'Abou Saïd, qui était tout à fait inconnue à ses compatriotes, eut la mauvaise pensée d'y ajouter une préface, dans laquelle il s'attribue à lui le travail de son frère en croyance (2). Il faut avouer néanmoins que la traduction de Saadia est loin d'être sans reproche. Le but que ce grand homme s'est proposé dans ses études de faire voir la corrélation et l'accord général de la raison et de la foi, de la philosophie et de la théologie, se montre aussi dans sa traduction. Il ajoute et retranche souvent des phrases entières pour la rendre conforme aux systèmes philosophiques ou théologiques, à la raison et aux traditions. Quelquefois il substitue même des choses tout-à-fait étrangères pour expliquer des passages difficiles à éclaircir. C'est ainsi qu'il explique beaucoup de noms propres par d'autres moins ignororés. Aussi c'est avec raison qu'Aben Esra le critique sur ce point, quoiqu'un peu trop rudement : « Il n'est pas prouvé, dit-il (3), que *Pischon* soit le fleuve (le Nil), il l'a traduit selon le besoin, ainsi que *Chavila*, car il n'a aucune tradition pour l'appuyer. Il en a fait de même pour les noms des familles, des villes, des quadrupèdes, des oiseaux et des pierres précieuses. Peut-être a-t-il vu tout cela en rêve; aussi s'est-il trompé sur quelques-uns, comme je l'expliquerai en son lieu; c'est pourquoi il ne faut point se baser sur ces rêves.

(1) Silvestre de Sacy, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. 49.

(2) *Ibidem.*

(3) Commentaire sur la Genèse, II, 11.

Digitized by Google

Peut-être en a-t-il agi de de la sorte pour l'honneur de Dieu ; comme il a traduit la Loi en langue et en écriture arabe, il craignait qu'on ne dit qu'il y a dans cette Loi des préceptes dont nous ne connaissons pas la signification. »

Mais, si dans les travaux destinés également aux lecteurs non juifs, Saadia a rendu hommage à l'esprit philosophique, dans ses écrits rabbiniques il resta entièrement soumis aux traditions. Aussi ses opinions font autorité dans la synagogue ; R. Scherira Gaon les cite avec éloges (voyez *Schaaré Zedek*, II, n° 30) et déclare un passage de son ouvrage interpolé, par la seule raison que Saadia était trop grand homme pour avoir dit une chose pareille (*Ibidem*, III, n° 11).

Il nous reste à parler du caractère de Saadia, mais les documents nous manquent ; il faudrait avoir pour cela le Sefer ha-Galui, ou la Lettre de R. Dosa, son fils, dont l'historien Abraham ben Daoud (*Sefer ha-Kabala*, page 40), assure renfermer beaucoup de détails sur la vie de notre illustre docteur. S'il faut en croire un catalogue des ouvrages arabes inédits, il existe une biographie de Saïd al-Fayyoumi par un certain Saniat al-Melik Israïli, mais nous n'avons nulle part vu citer un semblable travail. Néanmoins Saniat al-Melik Israïli n'est pas un auteur inconnu, car il est sans doute le même que Saniat al-Melik Abou'l Dhahir Ismaël, médecin israélite, fils du célèbre médecin Ebn-Djamé, dont parle Ebn-Abi-Osciba, dans son Histoire des médecins, chapitre XIV, n° 29.

Digitized by Google

MILLE ANS

DES ANNALES ISRAÉLITES D'ITALIE.

[840-1840.]

Un grand intérêt s'attache aux destinées du peuple juif, parce qu'elles présentent un phénomène unique dans l'histoire du genre humain. En effet, si on contemple ces débris animés de l'une des plus anciennes nations de la terre, on se demande avec surprise par quel concours de circonstances, leur code religieux à la main, les israélites ont pu traverser l'immensité des temps, échapper aux naufrages de tant de révolutions, et parvenir jusqu'à nos jours, tandis qu'il ne reste aucun vestige des puissants empires qu'ils avaient vus naître.

Mais l'étonnement augmente quand on considère que de tous les peuples il n'en est pas un qui ait été l'objet d'un déchaînement si universel et si peu mérité. Il a vu toutes les puissances acharnées sa perte, et il a survécu à toutes. Depuis dix-huit siècles la fortune ne s'est point lassée de lui être contraire : on ne sait ce qui étonne le plus, ou de la constance de son malheur, ou de la constance qu'il met à le supporter. Cependant l'Italie au moyen-âge fut le pays chrétien où les juifs trouvaient le plus de tranquillité, grâce à la protection des papes qui furent presque tou-

Digitized by Google

jours ses protecteurs les plus signalés. Chose singulière, dans le temps moderne, ce furent souvent leurs successeurs qui furent les plus grands ennemis des israélites!

Mais commençons notre récit.

Depuis que Charlemagne avait soumis l'Italie, les israélites, répandus dans toutes les parties de ce beau pays, jouissaient en paix des priviléges qui leur avaient été accordés. Cette tranquillité eut une grande influence sur leur état moral et religieux; mais les documents de ce temps éloigné sont tellement confus, qu'il est difficile d'en rendre compte avec ordre et clarté.

840. Après la mort de Louis-le-Débonnaire, Radelgise et Siconulfe se disputant le duché de Bénévent, le premier appela à son secours les Sarazins d'Afrique, le second ceux d'Espagne : les uns et les autres amenèrent beaucoup de juifs en Italie, parmi lesquels plusieurs étaient des hommes instruits qui portaient en Italie leurs sciences et leurs connaissances.

846. Les Maures d'Afrique vinrent à Rome par le Tibre, au mois d'août, et de là ils allèrent à Fondi, qu'ils prirent et brûlèrent, tuèrent les habitants, parmi lesquels il y avait beaucoup de juifs.

858. Lors de l'avénement de Jean Ier, au siége pontifical de Rome, les juifs lui présentèrent le livre de la loi, en lui disant :

« Nous, hébreux, au nom de notre synagogue, supplions votre sainteté, qu'elle daigne confirmer et approuver la loi de Moïse, notre pasteur, qui lui fut donnée pour nous sur le mont Sinaï; de la même manière que l'ont confirmée et approuvée les prédécesseurs de votre sainteté (1). »

Le pape répondit :

Nous respectons votre loi; mais nous condamnons la manière dont vous l'observez et l'entendez : car l'Église enseigne et annonce que celui que vous dites être encore à venir, est Jésus-Christ notre Seigneur.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Nos, viri Hebræi, nomine Synagogæ nostræ supplicamus ut legem Mosaïcam nobis confirmare et approbare dignemini*, etc.

Digitized by Google

Notice

SUR

LÉON DE MODÈNE,

NÉ EN 1571 ET MORT EN 1648.

Iehudah Arièh da Modena, plus connu sous le nom de *Léon de Modène*, naquit le 22 avril 1571, à Venise, où son père s'était sauvé avec toute sa famille, lors du tremblement de terre de Ferrare, le 18 novembre 1570. Ce fut dans la maison de Jacob Luzzato, au milieu du vieux ghetto, que Léon vit le jour (*). Au bout de quelque temps, ses parents retournèrent à Ferrare, ville que leurs ancêtres avaient toujours habitée. Ishak de Modène, qui savait apprécier l'heureuse disposition de son fils pour l'étude, le confia à un savant rabbin, nommé Moseh Basola (2), qu'il ne faut pas confondre avec le voyageur Moseh Basola, mort en 1560. Le jeune Léon sentit tout ce qu'un semblable maître avait d'avantageux, et demeura depuis lors constamment son fidèle disciple. Il lui était tellement attaché, qu'à sa mort il composa cette fameuse élégie, dans laquelle il associa si bien la langue italienne avec la langue hébraïque, qu'on trouve dans l'hébreu les mêmes syllabes que dans les vers italiens. En voici le commencement (3) :

Kina schemor ohi me chepar ozar bo!
Chi nasce muor, ohime che passo acerbo!

(*) Voyez ci-après pour les notes.

Digitized by Google

Outre ce rabbin, il avait encore pour maître le célèbre et docte grammairien et poète Samuel Archivolti (4), qui lui donna probablement le goût de la poésie hébraïque.

Léon avait à peine 21 ans lorsqu'il perdit son père, et vint s'établir à Venise, en 1592. S'étant fait prédicateur, il prononça son premier sermon, l'année suivante, dans l'antique synagogue. Bientôt son éloquence lui fit une grande réputation; il fut nommé rabbin de la communauté juive de Venise.

A cette époque, vers l'an 1596, un jeune ami, Abraham Chaber-Tob, ayant trouvé parmi ses papiers un dialogue sur le jeu, qu'il avait composé à l'âge de 12a ns (5), pria Léon de le faire imprimer. Léon consentit, mais comme ce petit écrit lui paraissait trop frivole pour un grave docteur, il ne voulut pas que son nom y figurât. Ce dialogue, qui porte dans l'original le titre de : *Sur me-Ra*, d'après le Psaume, XXXIV, 15, fut réimprimé à Prague, à Leyde, à Leipzig, à Francfort, et eut le plus grand succès. Pfeiffer le traduisit en latin, Christan en allemand.

Vers ce même temps, il mit au jour un recueil de problèmes et d'énigmes, sous le titre de *Sod Jescharim*, suivant le Psaume CXI, 1; et trois ans après, *Zemach Zadik*, écrit traduit en hébreu. Mais ce fut son *Midbar Iehudah*, collection de sermons et d'oraisons funèbres, publié en 1602, qui lui fit le plus d'honneur. En 1619, il voulait traduire en italien l'Écriture-Sainte, pour en faciliter l'étude; mais l'inquisition l'en empêcha : il publia pour remédier à ce contre temps, un dictionnaire hébraïque et italien qu'il offrit à la jeunesse israélite. Le titre *Gheluth Iehudah*, la captivité de Juda, qu'il donna à ce livre, renferme seul l'histoire de la domination des sectateurs du christianisme sur les partisans du judaïsme. Le rabbin, pour se venger, mettait entre les mains des premiers les découvertes qu'il avait faites sur le nom de l'auteur de leur croyance, et composa contre sa doctrine un profond ouvrage.

Malgré cette polémique, Léon de Modène ne fut pas un ennemi des chrétiens, il eut, au contraire, des relations fort intimes avec plusieurs savants catholiqués, entre autres avec l'évêque de Lodève, le célèbre Plantivit, qui voulait lui procurer, en 1639, une chaire d'hébreu à Paris (6). Il était connu alors en France par son excellente *Histoire des rits et des coutumes des juifs*, publié à Paris, en 1637, en italien, et qui fut depuis traduite en français, en latin, en anglais, en hollandais et en allemand.

Digitized by Google

Léon s'illustra encore par d'autres écrits non moins appréciés des savants ; il écrivit aussi contre les karaïtes et contre les kabalistes, des ouvrages très-importants. Le *Pi Arieh*, est un livre fort nécessaire pour tous ceux qui se livrent à l'étude rabbinique, puisqu'il y a recueilli les mots dont les rabbins se servent et qui ne sont pas tout à fait hébreu, ni tout à fait chaldéen.

Avec tout cela, notre docteur était pauvre et malheureux. Il était joueur et perdait souvent tout ce qu'il avait (7). Cette funeste passion ne le rendit pas seulement indigent, mais lui fit négliger quelquefois ses devoirs les plus sacrés. On n'a qu'à parcourir la Bible avec les commentaires des rabbins, publiée à Venise, en 1617, en quatre volumes in-folio, dont la correction lui était confiée, pour voir avec quelle négligence il remplit la fonction de correcteur. A ces maux, qu'il se créa lui-même, vinrent se joindre d'autres qui furent plus funestes encore. En 1622, son fils Zabulon, jeune homme de 21 ans, plein d'espérance, qui cultiva avec succès la musique, fut lâchement assassiné par d'infâmes scélérats (8). Une mort prématurée lui enlevait son gendre, Jakob Lévi, jeune savant d'un mérite remarquable, qui avait déjà composé un ouvrage profond (9).

Malgré ces malheurs, Léon de Modène, conservait toujours un esprit calme et un caractère affable. Sa plume était au service de tous ceux qui la réclamaient, et on pourrait faire des volumes des vers, approbations et préfaces qu'il fit à la sollicitation des écrivains contemporains (10). Sa qualité de premier rabbin de Venise, et plus encore ses connaissances variées, lui donnèrent une grande importance parmi les savants de son temps. Ses décisions rabbiniques furent approuvés par les plus célèbres docteurs de l'époque (11) et l'une de ses prières se répète encore chaque mois dans toutes les synagogues de l'Europe (12).

Cette haute considération due aux talents de notre rabbin sera toujours entretenue parmi les hommes de lettres par les nombreux ouvrages qu'il nous a laissés et dont voici le tableau d'après la liste qu'il nous donne lui-même, dans sa biographie inédite.

I. *Sur me-Ra*, dialogue sur le jeu, entre deux amis, l'un nommé Eldad, l'autre Medad; il fut publié, comme nous l'avons déjà remarqué, par les soins de Chaber-Tob, à Venise, en 1596, et non en 1615. Jakob ben Mathias Trèves, de Worms, l'a fait réim-

Digitized by Google

primer à Prague, en 1615. Cette dernière édition a servi de texte à une nouvelle réimpression faite à Leyde, en 1656. Une 4e édition, a paru à Francfort-sur-le-Mein, en 1713. Auguste Pfeiffer l'a traduite en latin, à Wittimbourg, en 1665 ; Frédéric Albert Christian, en allemand, à Leipzig, en 1683, sous le titre de *Zachkan Melumad u-Mithcharet.* On en en a une autre version allemande, publiée en caractères hébraïques, à Amsterdam, en 1698, et à Fürth, en 1723, sous le nom de *Thalmid Zachkan Musari.* Ces nombreuses éditions suffiront pour faire connaître le mérite du petit écrit, qui est d'autant plus intéressant, que l'auteur paraît s'être mis lui-même en scène sous le nom de Médad.

II. *Sod Iescharim;* il n'a paru qu'une partie de ce curieux écrit, à Venise, en 1595, à Verone, en 1647 et à Francfort, en 1702, in-8°.

III. *Zemach Zadik*, ouvrage moral, traduit en hébreu, Venise, 1600, et non 1580 ou 1585.

IV. *Midbar Iehudah*, vingt-un de ses discours, et quelques élégies, Venise, 1602, in-4°.

V. *Gheluth Iehuda*, nouveau Dictionnaire hébreu et italien, Venise, 1612, Padoue 1640, in-4°.

VI. *Leb ha-Arieh*, traité mnémotechnique, Venise, 1612, in-4°.

VII. *Beth Lechem Iehudeh*, table de matière du Livre *En Iakob*, Venise, 1625; Prague, 1705, in-4°.

VIII. *Zeli Esch*, abrégé du commentaire d'Abarbanel sur le Hagada, Venise, 1609, in-folio.

IX. *Thefiloth Lekhol ha-Schebuah*, prières pour toute la semaine, plusieurs fois imprimées.

X. *Beth Ichudah*, supplément au livre En Iakob, Venise, 1625 et 1635, Dessau, 1687, in-folio, Amsterdam, 1725, in-8°.

XI. *Pekaschoth aal ha-Methim*,, prières pour les morts insérées dans le *Ziduk ha-Din* et dans le *Iichus ha-Zadikim.*

XII. *Pekascha le-Ereb Rasch-Chadosch*, dans les Schomrim le-Bokar. Cette prière a été adoptée par la synagogue et plusieurs fois imprimée.

XIII. Vers et Préfaces à une foule de livres imprimés de son temps à Venise et ailleurs, soit en hébreu, soit en latin, soit en italien.

Digitized by Google

XIV. Commentaire sur le *Perké-Aboth*, ou traité de Perès, mss.

XV. Commentaire sur les cinq Meghiloth, ou cantique, Ruth, Ecclésiaste, Esther et Lamentations de Jérémie, mss.

XVI. Commentaire sur les Proverbes, mss.

XVII. Commentaire sur le Hagada, mss.

XVIII. Commentaires sur les Psaumes, mss.

XIX. Commentaire sur les livres de Samuel, mss.

XX. Traité d'épistolaire, mss.

XXI. Commentaire sur les Haftaroth, ou passages de prophètes qui se lisent dans la synagogue le samedi et autres jours de fête, mss.

XXII. Une traduction hébraïque de l'Ecclésiastique ou Sapience, livre apocryphe, mss.

XXIII. Une version hébraïque des livres des Machabées, autre ouvrage apocryphe, mss.

XXIV. Recueil de Poésies, mss.

XXV. *Lekat Iehudah*, collection de dinims ou préceptes rabbiniques, mss.

XXVI. Discours et Commentaires sur le Pentateuque, mss.

XXVII. *Schaagath Arieh*, réfutation d'un livre Karaïte qu'il a reçu en 1622 d'un voyageur. C'est probablement le même ouvrage que Wolf (Biblioth. Hébr. t. III, p. 300) cite sous le titre de *Kontris al ha-Karaïm*, mss.

XXVIII. *Maghen va-Chereb*, réfutation du christianisme. Ces deux derniers ouvrages se trouvent à la bibliothèque de J. B. de Rossi. (Voyez son catalogue, nos 85 et 1141).

XXIX. Une version italienne du Maschel ha-Kadmoni, mss.

XXX. *Rachel et Jacob*, pastorale, en italien, mss.

XXXI. *Ben David*, traité contre la croyance de la métempsycose, composé à la demande de Rabbi David Finze d'Egypte, également mss.

XXXII *Histoire de rits et cérémonies des juifs*, en italien, Paris, 1637, in-8°, Venise, 1638, in-8°, corrigée par l'auteur. Même ville 1674 et 1687, in-12. Parmi les différentes traductions que nous avons citées plus haut, celle de Richard Simon en français est la meilleure et la plus intéressante, à cause du supplément qu'il a ajouté.

XXXIII. *Pi Arieh*, glossaire rabbinique, publié à la suite de

Digitized by Google

la seconde édition de son Dictionnaire hébreu et italien, Padoue, 1640, in-4°.

XXXIV. *Ari Nohem*, contre la Kabale, composé en 1639, six mois avant la publication de Pi Arieh. Ce petit livre fort intéressant à été publié par le docteur Julius Fürst, Leipzig, 1840, in-12.

XXXV. *Chajé Iehudah*, Histoire de sa vie, mss.

XXXVI. Correspondances, deux volumes que le savant Samuel David Luzzato, nous a fait connaître il y a deux ans. (Voyez Jost, Israélitische Annalen, année 1840, n° 1, p. 5).

Digitized by Google

ELDAD ET MEDAD

OU

LE JOUEUR CONVERTI.

INTRODUCTION.

Lorsque j'avais encore l'habitude de fréquenter un grand nombre de savants, il m'arriva un jour d'aller en visite chez un homme versé dans toutes sortes des sciences.

Arrivé chez lui, je vis qu'il cherchait de tous côtés dans un tas de papiers formé de ses judicieux et savants écrits. Comme j'étais encore jeune, il m'assura qu'il se trouvait parmi eux tels petits ouvrages qui ne traitaient que de sujets enfantins et qu'il avait recueillis d'une manière très concise, quoiqu'il eût fait cela dans sa jeunesse.

Bien que ces choses fussent très bonnes et présentées avec art, il les dédaignait cependant. Quant à moi, je regardais comme un grand plaisir de m'asseoir auprès de lui et de les parcourir. Je voyais qu'il avait fort bien employé son temps dans cette occupation et qu'il y avait enseigné des choses judicieuses.

Ce fut surtout lorsque je vins à découvrir ce petit traité, fort mince à la vérité, mais cependant très utile, que la joie de mon cœur fut très grande. Il y avait exposé, au moyen d'une fiction ingénieuse et sensée, une polémique entre deux amis. L'un d'eux, plein d'excellentes intentions, reproche à l'autre de consumer son temps dans le jeu, qui dépouille les riches de leurs biens, de ne pas soumettre son cœur à la loi du Seigneur, et de ne pas vivre selon les usages de tout le monde. L'autre cherche à se justifier et à

Digitized by Google

atténuer sa faute et même il donne à la chose un tour si ingénieux, qu'il parvient à rendre le mauvais bon et le bon mauvais. Mais à la fin de leur entretien, tous deux concluent et affirment que l'homme le plus heureux est celui qui ne se livre pas au jeu et n'éprouve pas sa malignité. Cette vérité évidente, ses lèvres l'ont révélée dans un langage docte et convenable et en s'appuyant sur une recherche approfondie des règles de droit des jurisconsultes rabbiniques. Il y emploie parfois la langue de la poésie. En un mot, le petit livre tout entier est digne d'éloges.

Je trouvai donc bientôt du charme dans sa lecture et je pensai dans mon cœur : ah ! que ces paroles ne sont-elles transcrites avec une plume d'airain ! Que de lecteurs se réjouiraient de les connaître ! Non seulement son style est beau, mais en outre comme la plaie du jeu s'est étendue sur tous les lieux qu'habite Israël, il a peut-être pu procurer l'avantage de rendre manifeste à la communauté la funeste influence du jeu. Puissent aussi les amateurs de jeu lire cet écrit, par là se convertir et ne plus se livrer à la même passion ! Puisse également un père proclamer à ses enfants la vérité de cet opuscule, pour que dans leur tendre jeunesse ils prêtent l'oreille à de pareilles voix et se garantissent de la passion du jeu.

Je priai alors l'auteur, d'une manière tout-à-fait intime, de me permettre d'obtenir ce livre pour en faire un bon usage; mais il s'y refusa, parce qu'il le regardait comme une folie de jeunesse. Moi, au contraire, j'insistai toujours d'avantage. Enfin, il m'exauça et me dit : « Prenez-le et portez-le où vous voulez, faites-en ainsi ce qu'il vous plaira, seulement n'y ajoutez pas mon nom. Car, si cela est bien-venu de Dieu et des hommes, que Dieu soit loué pour cette bonté. Si une de ces langues fausses, qui coupent comme un rasoir effilé, pouvait y trouver du mal (comme il arrive ordinairement), elle peut le faire sans me connaître. Mais les gens d'esprit auront meilleure opinion de moi et donneront leur acquiescement à la bonne intention de la production de ma jeunesse. »

Aussitôt que j'entendis ces mots, je saisis le livre d'un cœur joyeux et léger, quoique je ne l'eusse pas quitté, jusqu'à ce que je me fusse hâté de le livrer à l'impression, comme vous pourrez l'avoir maintenant.

Vous, faibles d'esprit, si vous remarquez le sens de cet écrit, et

Digitized by Google

vous, gens éclairés, si vous recueillez son bon contenu, faites cas de ces paroles, et me souhaitez aussi du bien à moi ; en attendant ayez du plaisir et grande paix.

Ainsi parle Abraham, fils de Salomon Chajim Chaber Tob, qui est jeune d'années et léger d'esprit.

CHAPITRE I.

Dans lequel on déduit les causes qui ont déterminé deux bons amis nommés Eldad et Medad, à discuter sur le jeu.

Une amitié sans intérêt, telle que l'amitié de David et de Jonathan, (1) existait entre deux jeunes gens très instruits et très versés dans toute espèce de science. Ils s'étaient adonnés constamment à l'étude, avaient toujours vécu ensemble, et avaient cultivé leur amitié sans interruption. L'un s'appelait Eldad, l'autre Medad.

Medad était sans cesse en route pour son trafic et son commerce, ainsi que son père, gros marchand, l'exigeait. Comme de méchants fripons avaient flatté sa vanité, il trouva du plaisir à les fréquenter, quoiqu'auparavant il ne l'eût encore jamais fait, et il commença à jouer avec des cartes et des dés. Il ne quitta plus le jeu ni jour ni nuit ; il y plaça toutes ses espérances ; il devint enfin un tout autre homme ; il négligea toutes les bonnes occupations, l'étude, le commerce ; il ne trouvait plus de plaisir dans l'une ou l'autre occupation, mais il se livrait toujours au jeu. Ainsi, dans la ville comme au dehors, on médit de lui, on le méprisa ; tous ceux qui le voyaient se moquaient de lui.

Lorsque tous ces mauvais bruits parvinrent aux oreilles d'Eldad, il en fut très affligé à cause de son amitié ; car il aimait Medad comme son âme. Aussi le blama-t-il en différentes occasions et il l'exhorta à mettre un terme à sa mauvaise manière de vivre.

Medad fit semblant de ne pas entendre et ne voulut pas céder ni changer de conduite ; il persista dans ses habitudes. Enfin, quelque temps s'étant écoulé depuis lors, Eldad se promenait un jour dans les environs de la ville pour jouir de la fraicheur de l'air, lorsqu'il rencontra par hasard son ami Medad, plongé dans de profondes réflexions, et le visage tout attristé. Eldad se dit en lui-

Digitized by Google

même, je veux maintenant lui faire les reproches les plus sévères; peut-être m'écoutera-t-il et deviendra-t-il sage. Il entreprit donc de lui en parler, comme il l'avait déjà fait souvent auparavant.

Mais Medad lui fit une réponse qui n'encouragea guère son ami. Car il commença à louer et à vanter le jeu et ceux qui s'y livrent. Eldad fut très étonné et fit une réponse très convenable. C'est ainsi que chacun parla à son tour pour défendre son opinion; d'où résulta l'entretien suivant.

ELDAD.

D'où viens-tu, mon cher Medad, ou bien de quel côté vas-tu ainsi seul dans la campagne? Et pourquoi te vois-je si plein de chagrin? Je devine presque, avant que tu ne répondes, que tu viens encore de la maison de jeu, et que c'est à cause de l'argent que tu as perdu, que tu marches ainsi d'un air si malheureux, si triste et si chagrin.

N'es-tu donc pas encore décidé à abandonner ce jeu impie, et à employer ton temps à étudier la loi et à continuer ton commerce, comme tu avais coutume de le faire jadis? N'as-tu donc pas encore éprouvé que les paroles que je t'ai bien répétées plus de cent fois, étaient vraies? et particulièrement que les grandes douleurs du cœur ont pour résultat la perte de notre prospérité temporelle, qu'elles sont aussi une épine d'un chardon, qui étouffe le bonheur de notre âme et cause en outre toute sorte de péchés?

Depuis ta jeunesse jusqu'à maintenant, je t'ai connu pour un homme judicieux et raisonnable; aussi je m'étonne que tu te détournes si volontiers de la voix de ceux qui cherchent ton bien-être, comme moi qui, plein de bonnes intentions, m'adresse à toi, afin que tu parviennes à une bonne fin.

MEDAD.

Je suis fatigué de supporter cela et je suis attristé d'entendre journellement les mêmes discours. Il me sont plus insupportables que le poids le plus lourd. Particulièrement parce qu'ils me viennent de toi qui est bien supérieur à moi en raison et en science.

Digitized by Google

Maintenant je veux te répondre, mais non pas comme un ennemi de toute bonne exhortation ; car je sais que tu m'aimes. Tu me parles de la même manière que les gens ordinaires, qui ont coutume de déclamer unanimement contre le jeu et de le flétrir. Aussi beaucoup de pères et de mères invoquent-ils Dieu, non pas pour que leurs enfants ne deviennent pas meurtriers, fornicateurs ou ivrognes, mais seulement pour qu'ils ne deviennent pas joueurs.

Je suis vraiment au regret par amour pour toi, de remarquer que tu ignores qu'on fait souvent à tort le jeu beaucoup trop pernicieux, et plus encore que Dieu regarde le jeu comme bon et comme utile à ses créatures.

J'avais sur moi une petite somme, trois florins, que j'ai perdue au jeu, après avoir gagné déjà cinquante florins avec la même somme ; ils sont à la vérité de nouveau perdus au jeu ; cependant cela me tourmente peu.

Si je n'avais pas déjà différé trop longtemps de retourner à la ville, car mon père pourrait m'y chercher, et si j'avais ne fût-ce qu'un petit moment de reste, je voudrais t'exposer ma justification et te prouver combien le jeu est digne de gloire. Alors du moins lorsque tu apprendrais que je joue tu ne me regarderais plus comme un scélérat.

ELDAD.

Le jour est encore dans son plein et il n'est pas encore temps de retourner à la maison. D'ailleurs j'ai vu ton père auprès de ses marins, il était occupé à faire charger de marchandises un navire, qui doit mettre à la voile pour l'Orient. Avant qu'il soit de retour de cet endroit là, le soleil sera sous l'horizon.

Ne te hâte donc pas tant d'aller chez toi, car il ne songera pas à toi. Sois maintenant assez bon et ne refuse pas de me faire entendre ce que tu veux me répondre ; car je ne comprends pas comment un homme peut marcher impunément dans une pareille voie, dans une voie aussi impie.

MEDAD.

Puisque les affaires de mon père ne nous en empêchent point, et que tu désires connaître mon opinion, nous allons chercher un

Digitized by Google

siége quelque part sous une vigne ou sous un figuier pour nous trouver à la fraicheur de l'ombre.

Je veux donc t'expliquer et t'apprendre que le jeu est équitable et qu'il est aussi salutaire par ses cartes (2) que le soleil par ses rayons.

ELDAD.

Ouvre donc la bouche et énonce-toi clairement.

CHAPITRE II.

De la discussion qui s'élève entre eux sur le jeu et le commerce, Medad s'efforce de démontrer que le jeu est louable et qu'il ressemble au commerce ; mais Eldad repousse cette idée et prouve le contraire.

MEDAD.

Je soutiens que le jeu est digne de louange, de gloire et d'estime. Il a pris naissance parmi les hommes, comme toutes les autres sortes de commerce et de trafic, que l'on trouve chez eux.

On compte à la vérité aujourd'hui dans le monde beaucoup de choses frivoles ; mais parmi toutes, celle qui mérite la préférence est le jeu, parce qu'il est comme un miroir clair et poli. On y voit et on y découvre beaucoup d'excellentes choses, qui peuvent réveiller un homme assoupi. On y voit comment le cheval et le char le conduisent çà et là, jusqu'à ce que les chagrins de cette vie si vaine, qui dans un court espace de temps est soumise à tant d'infortune, soient passés. Oui, le jeu est comme un aiguillon, comme un maître qui l'excite, qui lui donne des leçons et des avis, pour que pendant tout le cours de sa vie il soit heureux.

Je ne veux certes pas nier que celui qui prend plaisir à se pénétrer de la loi du Seigneur, qui observe la volonté et les ordres du Créateur tout-puissant, et ne fait de cas ni des orgueilleux, ni de leurs vanités, ne soit de beaucoup meilleur. Je soutiens seulement que parmi les autres occupations humaines auxquelles les

Digitized by Google

hommes s'adonnent laborieusement pour mettre en leur pouvoir la richesse et les biens, ou pour acquérir quelque chose par des travaux rebutants, le jeu en est aussi une très convenable pour un homme qui poursuit la justice.

Écoute ces paroles : Dieu a créé la terre par sa sagesse et il a préparé son monde par l'amour. Et la preuve la plus grande de l'amour qu'il ait montré pour ses créatures, c'est qu'il a inventé, recherché et réglé tous leurs besoins et qu'il voit tout du haut de son trône.

S'il n'y avait qu'une profession pour tous les hommes, le monde et tous ses habitants devraient périr. C'est pour cela qu'il a ordonné, et c'est pour cela qu'il est arrivé que les hommes s'adonnent à différents métiers.

D'après son talent l'un est donc apothicaire, l'autre, grâce au travail de ses mains, est un tanneur. Le tailleur emploie l'aiguille, l'écrivain fait usage de sa plume. D'autres sont pâtres ou bergers; de cette manière l'un prête secours à l'autre, celui-ci à un autre encore. Au moyen d'eux tous chaque désir du cœur est prévenu et rempli. S'il n'y avait que les tisserands en laine pour couvrir la nudité du corps, et qu'il n'y eût pas d'homme pour cultiver la terre; ou bien s'il n'y avait que des laboureurs, où seraient les conseillers, les savants, les architectes, les médecins, les apothicaires, les commis-voyageurs? que deviendraient les rois et les princes ainsi que les autres chefs indispensables et les emplois qui sont exercés dans le monde pour faire vivre les hommes?

C'est pour ce motif que les rabbins ont dit (1) : « Quelle peine a dû se donner le premier homme pour parvenir à avoir du pain à manger? Il a dû labourer, semer, moissonner, etc., et ce n'est qu'après tout cela qu'il a pu manger. Quel labeur en outre n'a-t-il pas dû supporter, pour parvenir à se vêtir d'un habit? Il a dû couper la laine, la carder, la blanchir, etc. Et après cela seulement il a pu se vêtir. Mais moi, quand je me lève, je trouve tout cela déjà devant moi préparé par d'autres. » Voilà ce que disent les rabbins.

Ils veulent faire voir par là que puisqu'Adam a été seul de son temps et qu'il n'a reçu aucun secours, il a dû manger son pain à la sueur de son front, et préparer avec la plus grande peine un vêtement pour se couvrir; au lieu qu'aujourd'hui au con-

Digitized by Google

traire on peut obtenir tout sans peine ni travail particulier.

Le créateur a donc ordonné les choses de manière que chaque homme obtienne des autres les objets nécessaires à l'entretien de sa vie, et cela aussi bien au moyen d'un métier particulier, comme salaire de son travail, que par de l'argent comptant, gagné en achetant et en vendant, en faisant le commerce et en trafiquant, en échangeant et en exigeant du gain du prochain?

En faisant beaucoup le commerce l'on devient prudent; la marchandise est aussi nommée *Sechora* en hébreu, ce qui signifie à peu près tournée, parce qu'elle circule çà et là de l'un à l'autre; de même l'argent passe d'une main dans l'autre par l'échange et la circulation.

Et pourquoi le jeu serait-il plus mauvais, pourquoi ne serait-il pas estimé tout autant que les autre espèces de commerce et d'affaires, que l'on entreprend journalièrement pour amasser de l'argent et des biens, qui, tantôt procurent du gain, tantôt causent de la perte, tantôt vous élèvent, tantôt vous abaissent? Si l'on peut gagner et amasser quelque chose au moyen du jeu, ou si l'on doit faire des efforts inutiles, cela dépend de la volonté divine. Que trouve-t-on de plus à blâmer dans ce dernier moyen que dans le premier?

N'est-ce pas également le bon conseil et l'excellente réponse que le fils d'Isaï, David de très pieuse mémoire, a donné aux sages d'Israël, comme on le trouve dans le premier chapitre du Traité Berarchoth (2), lorsqu'ils lui adressèrent la parole et lui dirent: Seigneur, ton peuple d'Israël a besoin de nourriture. Il leur répondit: Laissez-les aller se nourrir les uns par les autres.

Car il vit qu'il était ordonné par le ciel que le monde continuât d'être cultivé, entretenu et maintenu par l'argent, que les uns doivent procurer des avantages aux autres, de quelque manière que ce soit, excepté d'une manière impie et injuste, comme le faux commerce, le vol et la fraude.

Et à quoi sa réponse, lorsqu'il dit: Laissez-les aller et se nourrir les uns par les autres, s'appliquerait-elle mieux qu'à l'art du jeu, qui est si éloigné de toute injustice et de tout vol; car, ce n'est pas par beaucoup de bavardage, de rapine et de fraude qu'un homme vit de l'autre; mais par le sort, que le Seigneur de sa propre bouche ordonne, que par lui sa prospérité est affermie.

Digitized by Google

C'est donc une affaire divine, que Dieu dirige à sa volonté, comme nous voyons que le jeu est sans aucun doute très agréable au Seigneur; en effet, il a ordonné que parmi les offices du saint jour d'expiation le sort serait aussi jeté au bouc émissaire et qu'un sort lui tomberait en partage (3).

Il a encore voulu et ordonné que le partage du pays qu'il a donné en héritage à la communauté de Jacob, s'opérât de cette manière, comme il le dit (4) : *Ce n'est que par le sort que le pays sera partagé.* Et le roi David, de très pieuse mémoire, a aussi remercié Dieu pour cela, et il a dit (5) : *Seigneur, tu es mon bien et ma part, tu soutiens mon sort.* Son sage fils donne encore un nouveau poids à ces paroles en disant (6) : *Le sort apaise les querelles*, etc.

Voilà pourquoi les joueurs font le commerce dans le pays, comme tous les autres marchands, et même mieux qu'eux, puisque toutes leurs fonctions sont le résultat des ordres du ciel que nous avons mentionnés ci-dessus.

ELDAD.

Ne me fais plus entendre de pareils discours dans ta bouche, et ne me dis plus que tu puisses avoir la pensée de comparer le jeu au commerce qui est digne d'éloges, et d'accorder la même valeur, comme tu oses le dire, à une profession nécesssaire à l'entretien du genre humain, et à une chose qui est la source de l'oisiveté et de l'inconsidération, à laquelle sont, en un mot, inhérents tous les vices.

Dans le commerce et le négoce l'acheteur gagne, le vendeur ne perd rien; tous les deux retirent de l'avantage, ils n'éprouvent aucune perte, aucune ruine. Dans le jeu, au contraire, l'un se réjouit, pousse des cris d'allégresse, et est rempli de contentement et de joie. Mais le malheur accable l'autre, il n'a plus de repos, plus de tranquillité; il continue à jouer avec colère, et il n'éprouve plus de plaisir.

Et Dieu dirait que le jeu est quelque chose d'heureux et d'agréable? Le jeu, au moyen duquel personne n'acquiert de l'honneur que par la honte de l'autre, personne ne s'élève que par la ruine et la chute de l'autre? Et quand le dernier se relève à son tour, l'autre retombe aussitôt.

Digitized by Google

Est-il donc possible de compter au nombre des autres professions louables du monde, le jeu, lui qui engendre la haine et l'inimitié dans le cœur des hommes, lui qui est le plus grand obstacle à la concorde du genre humain.

MEDAD.

Tais-toi, je veux t'instruire. Si tu vends quelque chose à ton prochain, ou que tu achètes quelque chose de lui; par exemple, mille mesures de blé, tu penses en toi-même : il viendra un temps où je ferai par là un double gain; et tu remplis en conséquence ton grenier de grains. Là-dessus tu lèves les yeux vers le ciel pour voir s'il n'y a pas de nuage annonçant la pluie, et tu souhaites de voir la famine régner dans le pays; tu voudrais que le monde entier fût dans le besoin, mais que toi seul tu fusses content.

De même, si tes pressoirs regorgent d'un moût abondant, que l'espoir du vin réjouisse ton cœur, et que tu voies la grêle et la foudre anéantir et consumer les vignobles, de manière à ce qu'aucune grappe de raisin ne reste subsister, enfin que le vinaigre se vend aussi cher que le vin, c'est un bonheur pour toi, car par là tu deviens riche et tes descendants en profitent.

Regardes-tu cela comme juste? Cela est-il avantageux aux uns aussi bien qu'aux autres? Un seul bénéfice peut-il exister pour toi sans que le monde entier n'éprouve de grands dommages? Et cependant un pareil individu passe pour un homme honorable et qui jouit toujours d'une grande et d'une haute considération.

D'après cela, qui ignore que chaque chose en suppose une autre et que chacun doit être aidé par les autres? C'est par un semblable commerce que subsiste le monde.

ELDAD.

Mauvais, mauvais! dira un acheteur de cette nature, et quand il s'en retournera, il ne pourra pas se vanter des gains obtenus à ce jeu; car la coupe du malheur se répandra aussi sur le gagnant; de sorte, qu'au bout de peu de temps plus rien ne lui restera. L'argent gagné s'en ira de nouveau comme il est venu. Par ce moyen-là il ne trouvera aucune prospérité pour

Digitized by Google

l'éternité ; mais il dépérira comme un gazon desséché ou du foin fané ; et il emportera avec lui tous les biens du possesseur ; car celui qui veut se rassasier par là, devient de plus en plus insatiable. Aussi, sur mille individus, n'y en a-t-il pas un qui devienne heureux de cette manière ; nous voyons journalièrement de nos propres yeux, que le jeu a précipité beaucoup de personnes, les a plongées dans la plus profonde misère, et a facilement ajouté la honte à tous ces maux. Le danger est donc très grand.

Quelle est ton audace de vanter ainsi le mal, et de parler contre le commerce qui, enfin, nous livre nos laines, nos lins, et nos boissons, et qui ne cause pas tant de malheur, de chagrin et d'injustice ; il ne cause aucune ruine, mais il est agréable à Dieu et aux hommes ?

MEDAD.

Pourquoi parles-tu cependant si mal du jeu et le regardes-tu comme absurde et comme très pernicieux. Dans toutes les professsions humaines n'arrive-t-il pas ordinairement qu'en employant les mêmes moyens, l'un devient pauvre, l'autre riche? Oui, parmi ces professions il y en a qui causent bien plusde dommage que le jeu et cependant elles n'en sont pas moins toujours exercées.

N'est-ce pas ainsi que les choses se passent ? Ceux qui s'occupent de transports maritimes, confient pour plusieurs milliers de florins en épices, en baume, en myrrhe, en soie, en pourpre, en carmin, en étoffes de laine et de lin, à une planche de sapin : puis ils la font aller sur une mer orageuse et la livrent à l'impulsion du vent. Le marchand lui-même escorte-t-il sa cargaison, il met sa vie en danger ; car entre la vie et la mort il n'y a qu'un pas. Si Dieu fait souffler un vent impétueux, qui jette ce navire contre un rocher, en un instant tout est bouleversé, tout est brisé et il n'y a plus de salut possible. Notre homme doit alors perdre à la fois et la vie et ses biens.

Ainsi il vaut donc mieux n'avoir paisiblement occupé à un jeu qu'une seule main de cartes et de dés, que de se fatiguer les deux poings à des manœuvres de mer, de s'inquiéter sans cesse du vent et examiner s'il vient du Nord, du Levant ou du Couchant.

Digitized by Google

Il en est de même des partisans de l'alchémie qui imaginent dans leur esprit de confectionner de l'or avec du cuivre et qui espèrent fabriquer du bon et fin argent avec du vif argent. Ils perdent leur temps auprès de leur fourneau et de leurs réchauds, ils soufflent sur les charbons pour les faire devenir ardents et cela au point d'en perdre presque l'haleine; puis ils jettent dans ce feu les matières qu'ils avaient auparavant dans les mains et cependant ils n'obtiennent pas une parcelle d'argent; mais le désir d'en acquérir ne fait que s'accroître; ils n'en continuent pas moins de s'imaginer qu'ils vont faire de l'or, de l'argent et d'autres métaux; en attendant ils tombent de malheur en malheur. Leur or se change en argent, leur argent en cuivre, de façon qu'à la fin ils n'en retirent rien, sinon la honte.

Beaucoup de personnes trouvent du charme dans les procès, dans les contestations; pour la valeur d'une obole un individu traduit son voisin devant le juge; chaque jour il donne aux avocats ou à ceux qui parlent pour lui, tant en sa présence qu'en son absence, ce qu'il possède, tantôt aux greffiers, aux copistes. En définitive, il y perd son avoir et ses biens et il ne voit arriver dans sa bourse ni obole, ni denier. De tout cela peut résulter un jugement injuste, qui donne raison aux méchants et on peut dire là dessus (7) : *Il ne leur fait pas connaître ses droits; halleluia !*

Oui, on exerce encore bien d'autres professions qui, indépendant du jeu, enlèvent aux hommes leur argent, et cependant on n'en dit pas tant de mal que du jeu.

D'ailleurs, les rabbins ont dit dans le traité Baba-Mezia (8) : « Si quelqu'un avait reçu de son père une grande quantité d'argent, qu'il voudrait dissiper bientôt, il ne se vêtirait plus qu'avec les tissus les plus précieux, ne se servirait que de vases de porcelaine, emploierait des ouvriers et ne les surveillerait pas. »

Or, si ce que tu as dit est vrai, que le jeu ne cause que du dommage, pourquoi n'ont-ils pas ajouté le jeu au nombre des moyens mentionnés ci-dessus ? Voilà donc une bonne preuve que le jeu n'est pas de sa nature différente des autres professions que l'on exerce au moyen de l'argent; et souvent une petite folie est plus utile qu'une sagesse et une gloire intempestive.

Digitized by Google

ELDAD.

Pourquoi défends-tu encore une chose aussi frivole ? Pourquoi cherches-tu à justifier et veux-tu dire juste ce qui rend le monde si plein de pétulance ? J'ai cependant appris de mon aïeul qu'il y a dans le monde trois péchés principaux et très dommageables, le jeu, la gourmandise et la fornication. Le symbole de ces péchés est la main, la bouche et les reins (9). Le plus grand de tout, qui est horriblement mauvais, c'est certes le jeu ; car les deux autres prennent naissance dans l'homme ; ils résultent de l'action d'un penchant naturel mauvais, qui séduit l'homme et l'excite en lui disant : Prends et mange, prends et bois ! etc., puisque les mets plaisent encore à ton palais.

D'un autre côté, une courtisane prononce des paroles doucereuses, au moyen desquelles beaucoup d'hommes se laissent entraîner. Toute chair est faible ; par quelques heures de jouissance dans ce monde elle s'épuise ; aussi longtemps qu'elle goûte le plaisir, elle ne pense pas à l'éternité.

Mais à quoi te sert le jeu ? à quoi peut-il t'être utile ? lui qui ne provient pas du tout d'un appétit naturel, et qui n'a pas d'existence intérieure dans l'homme ? Ni la prospérité des méchants, ni l malheur des gens pieux ne sont attachés au jeu.

A quoi sert à un homme, dis-je, de s'adonner au jeu, et quel plaisir en retire-t-il ? Aucun, sinon l'inquiétude la plus douloureuse. Dans son infortune, dans ses chagrins, il se répand en plaintes, il maudit Dieu et le roi. Il arrive aussi parfois qu'il jette ses yeux sur la bourse des autres et que le bois de la potence recueille ce fruit ; ou bien encore, lorsque l'argent s'est évanoui, il se plonge de désespoir son épée dans le cœur, et meurt mécontent de lui-même.

Quand tu as mangé et que ta soif est appaisée, que tu as rendu grâce au seigneur ton Dieu, quand ton corps est rassassié, tu ne peux plus manger jusqu'à ce que par suite de l'activité de la digestion il soit épuisé et que le superflu soit chassé dehors. De même aussi lorsque tu deviens vieux, tu dois t'abstenir en partie de manger : car alors les forces sont anéanties. Malgré tout cela, nul homme ne peut vivre s'il ne mange pas et ne répare pas les pertes qu'il fait.

Digitized by Google

De même, si tu fréquentes les femmes, tu éprouveras du plaisir, quoique le plaisir soit bien passager; lorsque tu deviens vieux et gris, comme les désirs de cette nature s'évanouissent, tu deviens sage. Car c'est la nature qui a réglé cette façon d'agir de l'homme de rechercher la femme.

Le jeu, au contraire, est un mal inventé par les hommes eux-mêmes, et qui ne découle pas de la nature du monde. Aussi n'y a-t-il pas de fin, pas de terme à ce mal depuis la jeunesse jusqu'à la vieillesse; car les yeux de l'homme ne sont pas rassasiés, qu'il gagne ou qu'il perde; il se flatte lui-même et se dit : J'y renoncerai bien, tandis qu'en attendant il ne l'abandonne, ni ne s'en détache pas, jusqu'à ce qu'à la fin il soit déshonoré.

D'après cela à quoi veux tu comparer le jeu et comment peux-tu dire de lui que c'est une bonne chose?

MEDAD.

Excité par ta haine contre le jeu, tu l'attaques pour le faire regarder comme plus funeste que tous les autres fléaux; cependant cela n'est pas ainsi. Les deux péchés mentionnés ci-dessus par toi sont certainement les plus grands péchés, particulièrement chez nous autres israélites, qui possédons la loi de Dieu; mais le jeu, d'après ton propre dire, donne seulement occasion au péché. Ne tirons pas une conséquence ultérieure de ce qui a été posé. Car celui qui est gourmand et ivrogne meurt avant sa vieillesse, de plus, entraîné par son désir immodéré, il mange des choses défendues; et de même un fornicateur perd son âme. La fornication est une abomination et un crime punissable au plus haut degré; car entraîné par des désirs criminels, l'homme pourrait ne pas rougir de fréquenter une femme payenne ou de convoiter la femme la plus rapprochée de lui par les liens du sang, ce qui serait un crime inexcusable. Dieu veuille nous garantir d'un semblable malheur! Car l'enfer, le lieu de la punition, serait notre demeure et la mort éternelle notre partage.

Mais le jeu ne concerne que l'argent; il n'est pas certain que par là on doive appréhender et profaner le nom de Dieu. Il a plutôt convenu à Dieu de maudire les uns au moyen du jeu, et de bénir les autres par la même voie; c'est là sa manière; et c'est

Digitized by Google

pour cela que le jeu est propre, comme tous les autres commerces d'échanges des hommes, à nourrir les enfants de la terre.

CHAPITRE III.

Eldad s'efforce de démontrer d'après les termes de l'Écriture, que le joueur viole les dix commandements de Dieu. Là dessus Medad lui fait une réponse énergique.

ELDAD.

Veux-tu encore par des arguments tirés aux cheveux arriver à cette conclusion, que le jeu est à comparer au négoce ? et qu'ainsi que lui, il accroît ou diminue l'argent et la fortune des individus, ainsi que les autres choses terrestres auxquelles on attache du prix.

Comment peux-tu soutenir encore cette thèse, quand je te prouve que ceux qui s'adonnent au jeu commettent la plus grande des iniquités. Un individu de ce genre résiste à son créateur, et s'en éloigne quand il emploie des moyens frauduleux et iniques pour attraper l'argent de son prochain, sans qu'il lui restitue quelque chose en récompense de la perte du prix de ses sueurs amères.

Oui, quand tu voudras bien peser la chose et y réfléchir sérieusement, tu trouveras qu'un joueur viole tous les dix commandements de Dieu, comme le fondement de la loi de Moïse et de ses prophéties qui ne sont pas devenues seulement agréables au saint peuple d'Israël, mais même encore aux peuples parmi lesquels nous vivons actuellement.

En premier lieu, quant à ce qui concerne les commandements : *Je suis l'Éternel* (1). *Tu n'auras point d'autres dieux* (2), etc., jusqu'au commandement : *Souviens-toi du jour du sabbat* (3). Tous commandements qui éloignent de l'idolatrie, et qu'un joueur foule incontestablement aux pieds.

Quand son heureuse étoile le laisse partir à vide, il s'emporte contre lui-même, sa colère et sa fureur ne connaissent plus de bornes, or, les rabbins nous enseignent, que quiconque se met en colère est aussi coupable que s'il pratiquait l'idolâtrie.

Digitized by Google

Ils disent encore plus clairement : qu'un joueur n'est pas autre chose qu'un serviteur d'idoles, parce que d'un côté l'écriture dit : *Sara vit le fils d'Hagar jouer* (4), et de l'autre côté elle dit : *Le peuple s'est assis pour manger et s'enivrer, et il se leva pour jouer* (5).

Vient ensuite le commandement : *Tu ne prendras pas en vain le nom de l'Eternel ton Dieu* (6). Or, il est notoire à un chacun qu'à toutes les heures et même à tous moments, pour la moindre chose, pour une dispute qui s'élève, un joueur s'emporte en mille détestables imprécations, en jurements que lui arrache le désespoir, et qui précipitent son âme dans la région des ténèbres et des ombres de la mort.

Plus loin, il est dit (7) : *Observe le jour du sabbat.* Quand certains individus jouent depuis la veille de samedi jusques dans la soirée, car le perdant nourrissant le vain espoir de récupérer ce qu'il a perdu, le gagnant, toujours insatiable, l'entretient volontiers, et qu'en même temps le saint jour approche ; ils le profanent tous deux par ce moyen. Bien que pareille chose puisse arriver à plusieurs autres espèces de joueurs.

Plus loin encore, il est dit (8) : *Tu honoreras ton père,* etc. Si le joueur a un père et une mère qui lui fassent des réprimandes, et l'exhortent à abandonner une vie aussi condamnable, et que le fils habitué au jeu le regarde comme une occupation qu'on peut admettre, non seulement à cet égard, il désobéit à ses parents, mais encore il leur répond d'un ton arrogant et il leur rend la vie amère, sans faire attention à ce qui est écrit (9) : *Que chacun craigne ses père et mère.*

Si un pareil individu se ressent de sa perte, et qu'elle allume en lui le feu de l'envie et de la haine contre son prochain, et qu'il cherche l'occasion de disputer avec lui, et lui dise : Tu n'as pas joué légalement, mais tu veux en mauvais garnement me dépouiller à la manière des voleurs, de ce que je possède ; l'autre n'a qu'à lui répondre quelques mots, la dispute n'a pas de fin, mais il peut facilement arriver qu'ils mettent l'épée à la main pour s'entr'égorger ; il pèche contre commandement de Dieu (10) : *Tu ne tueras point.*

Un pareil individu ne rougit point de s'unir à une femme étrangère, et de proférer dans sa colère mille propos obsènes et honteux. Or, les rabbins disent : Celui qui sâlit sa bouche par

Digitized by Google

des paroles honteuses, n'a point de part à la vie éternelle, car la bouche parle et les autres membres exécutent. Il est aussi écrit (11) : *Tu ne commettras point d'adultère.*

Et lorsqu'un pareil homme est totalement dépouillé, et qu'il ne lui reste plus d'argent, il dirige alors toutes ses pensées vers la manière dont il pourra tirer parti de ses mauvais penchants, soit en dérobant en cachette, soit en volant les gens, espérant par là réparer ses pertes, mais il finit par éprouver le sort du maître panetier de Pharaon (12), lorsqu'il fut pendu entre le ciel et la terre, n'ayant pas observé le commandement qui dit (13) : *Tu ne déroberas point.*

Enfin quand un tel individu laisse jouer ses camarades et qu'ils font entre eux un pari, de manière que, dans cette société unie sous tous les rapports, s'il arrive que les joueurs ne se trouvent plus d'accord et disent : faisons venir un troisième individu qui décide la question ; celui-ci se montre tout-à-fait étranger, et le jugement qu'il porte tombe entièrement à l'avantage de ses camarades. Il viole le commandement énoncé en ces termes (14) : *Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.*

Ainsi qu'on l'a déjà fait observer, il ne fait point de cas de ce commandement : *Tu ne déroberas point.* Encore moins fait-il attention à celui-ci : *Tu ne convoiteras point.* (15). Mais son cœur est épris de tout ce que ses yeux apperçoivent, et il reste à jamais insatiable.

Vois maintenant si la malignité de ce jeu abominable qui porte à enfreindre les lois écrites comme celles qui ont été données de vive voix, ne monte pas jusqu'au ciel, de ce jeu dont l'issue est aussi amère que l'absinthe ; quiconque s'y adonne, ne le fait jamais impunément.

MÉDAD.

Tu viens de te livrer à une longue digression pour condamner le jeu, et cependant il n'y a point dans tout ce que tu as dit rien qui puisse imprimer au jeu une tache qui ne puisse s'appliquer à toute autre industrie humaine.

Ainsi la colère repose dans le corps du fou, et jamais pour la

Digitized by Google

moindre chose dans celui de l'homme éclairé, car il est toujours indulgent.

J'ai vu hier un homme qui avait perdu au jeu quatre mille florins d'or et qui, malgré cela, n'ouvrait point la bouche et ne maudissait pas le jour de sa naissance, sans qu'il n'eût dit une fois : Seigneur, tu es juste. J'en ai au contraire connu un qui, ayant appris que les grains allaient être à bon marché (il faisait le commerce du blé et des vins), se mit en une telle colère qu'il monta sur le toit, se précipita du haut en bas et mourut.

Où trouve-t-on autant de serments faux et impies, que parmi les marchands, quand ils cherchent à justifier leurs achats et leurs ventes?

Quant à ce qui concerne la crainte que le sabbath ne soit profané, on pourrait la concevoir également chez les tailleurs, les cordonniers et autres artisans, qui sont tous dominés par le désir de faire quelque profit.

Il y a en outre bien des séducteurs qui, pour le déshonneur d'un père et d'une mère, donnent occasion à des meurtres et à des adultères.

Et quand le pauvre souffre de la faim, il peut arriver qu'il dérobe quelque chose, alors ce ne sera pas pour vol qu'un pareil individu sera accroché à la potence, c'est parce que sa mauvaise étoile et son jour de malheur l'y auront traîné.

Quant à ce qui concerne encore le faux témoignage, il peut se rencontrer dans toutes les sociétés, et pour ce qui regarde la convoitise, elle n'a pas besoin du jeu pour s'établir chez chaque individu.

En résumé, un homme sage se comporte avec autant de droiture dans le commerce qu'au jeu, tandis qu'un vaurien exerce également sa méchanceté dans l'un comme dans l'autre.

Pénètre-toi bien de cette vérité, et considère que si le jeu était un brigandage et un péché irrémissible, comme tu le dis, les rabbins nous l'auraient défendu, ainsi qu'à nos descendants, puisqu'ils doivent veiller à nous détourner, non seulement des péchés et des crimes, mais encore de toutes choses qui peuvent donner occasion au péché. C'est pourquoi ils ont tout entouré d'une double clôture, comme de murailles, et ont tout garanti par les soins de leur admirable et parfaite prévoyance; quant au jeu, ils n'en ont rien dit, parce qu'ils n'y ont trouvé ni vice, ni duplicité, quoique tu en dises.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Eldad essaie de démontrer, d'après le Talmud et d'autres livres rabbiniques, qu'un joueur ne serait pas un juge ni un témoin solide; mais Eldad lui fait une réponse conçue d'après ses propres expressions.

ELDAD.

Si tu as bien lu, tu n'a pas bien compris, quand tu as pensé dans ton cœur qu'on ne trouvait rien chez les Rabbins sur le mépris et l'interdiction du jeu.

Viens seulement, et je te conduirai dans un endroit où tu pourras apercevoir en quelque sorte, la laideur du jeu. Attendu qu'on peut lire dans le *Traité Sanhedrin* (1): «Il y a des individus qui ne sont point propres à être juges, ni témoins. Ce sont les joueurs de cartes et de dés, les usuriers et ceux qui, dans une année de disette, font le commerce des grains. Le Rabbi Juda (2) établit cette exception : S'ils n'ont pas d'autre industrie que celle-là. » C'est ce que Raschi (3) explique ainsi, parce que toutes ces personnes ressemblent aux voleurs. On lit toutefois dans la loi : *Tu ne te joindras point avec le méchant pour être un faux témoin* (4). On demande dans la *Gemara* (5) : Quel mal fait donc le joueur de cartes et de dés ? sur quoi Rab Schescheth (6) répond :Celui de ne pas employer son temps à d'autres occupations plus utiles au monde.

Que pouvaient-ils donc dire de plus pour démontrer que le jeu était chose à fuir, et qu'il était défendu ? Tous s'accordent à ne point permettre que ceux qui s'y adonnent soient pris pour juges et pour témoins, ils les qualifient d'impies et de vauriens.

Les paroles de Rab Schescheth renversent tous les moyens d'excuse que tu as précédemment allégués, quand tu as dit que le jeu devait être assimilé à d'autres industries dont on ne peut se dispenser dans le monde; il dit en effet que le joueur pèche en ce qu'il n'emploie pas son temps à d'autres ocupations plus utiles au monde.

Ainsi, tous les anciens et nouveaux rabbins jurisconsultes ont

Digitized by Google

résolu et trouvé bon que l'interdiction du jeu restât constamment en vigueur. C'est pourquoi le docteur Moseh Maïmonide, au 6e chapitre de son *traité du larcin* (7), écrit : « Celui qui joue aux cartes et aux dés commet un vol, d'après l'opinion des rabbins, et malgré qu'il attire à lui l'argent de son adversaire du consentement de ce dernier, il n'en prend pas moins impunément le bien de son prochain, quoiqu'il le fasse en jouant et par forme de plaisanterie ; dès lors c'est un voleur. Mais celui qui joue aux cartes et aux dés avec un payen ne commet point de vol, il est vrai, toutefois commet-il encore un péché en employant son temps à une chose inutile. Il ne convient à aucun individu d'entreprendre dans tout le cours de sa vie d'autre besogne que celle qui est louable et utile au monde, » etc. Il s'est étendu encore davantage sur ce sujet dans le traité des témoignages (8), des ventes (9), et dans d'autres passages.

Le *Semag* ou Sefer Mizvoth Gadol (10), dans le commandement affirmatif, numéro soixante-treize, dit à peu près la même chose : « Celui qui joue aux cartes et aux dés, est un voleur, d'après l'opinion des rabbins. Le *Tour* (11) et le Raschba (12), dans ses Réponses, disent aussi que c'est un péché de jouer aux cartes et aux dés.

Comment peux-tu dire encore qu'aucun rabbin n'a écrit ni parlé sur la défense du jeu, eux qui s'entendent tous pour le renverser des deux mains, et pour nous crier : Gardez-vous-en bien et n'y touchez pas.

MEDAD.

Ne sois pas si prompt à m'opposer le passage précité du traité Sanhedrin, il n'a point du tout échappé à mes yeux et je sais fort bien que c'est sur lui que se sont appuyés tous les hommes de loi qui ont maltraité le jeu.

Oui, quand même nous voudrions convenir que le Halacha décide, que les joueurs sont incapables d'être juges et témoins, toutefois, à cet égard, leur honneur serait encore en sûreté, car, dans ce cas, on les comparerait à un roi (13), et ils seraient à juste titre, dégagés de tous péchés, parce qu'ils n'auraient donné lieu à aucun scandale.

Digitized by Google

Comme nous lisons dans l'Aboth (14): Que celui qui s'abstient de la manie des procès, se débarrasse de toute inimitié, des rapines, de faux serments, etc., mais jamais les joueurs n'ont été mis en jugement pour vol.

Or dans la *Gemara* (15) on a élevé là-dessus cette question: Qu'à donc fait le joueur de cartes et de dés? qu'y répond Rab Schescheth? le voici : c'est qu'il ne doit pas employer son temps à d'autres affaires que celles qui sont utiles au monde : ne demandant seulement qu'a-t-il fait? c'en est assez, pourquoi un joueur ne pourrait-il pas être juge et témoin? est-ce pour cause de rapine? mais d'après le sens même du Talmud, il n'y a point de rapine au jeu, et là-dessus Rab Schescheth répond d'une autre manière : Lorsqu'il ne peut, dit-il, employer son temps à d'autres occupations plus convenables.

Et quand Raschi donne les raisons pour lesquelles elles doivent toutes être assimilées à la rapine, il n'en conclut pas cependant que le jeu doit être défendu comme cause de rapine, mais il dit seulement qu'il lui ressemble, d'où il donne à entendre que s'ils n'ont pas d'autres occupations plus louables, ils peuvent en définitive commettre quelques vols, ou se donner une certaine apparence de voleurs. De même qu'aujourd'hui, on est dans l'habitude de punir les fainéants, en considération de l'avenir, quoique pour le moment, ils ne commettent pas même d'injustice.

Dans le *Nimuké Josef* (16) on observe encore qu'on ne rejette pas le joueur pour cause de rapine, que cependant le jeu est une chose douteuse et inepte, et qu'il paraît aussi ressembler à la rapine, et que sous le rapport de la justice, il n'est d'aucune valeur. Cette question est discutée et décidée dans la Gemara, où il est dit que de pareilles occupations ne constituaient point des affaires douteuses et incertaines. Il entre sur cet objet dans les plus amples détails ainsi qu'on peut voir là.

Mais pour ce qui concerne Rab Schescheth qui donne les motifs suivants, savoir : quand ils n'emploient pas leur temps à d'autres louables occupations; il ne fait que répéter ce qu'a dit le Rabbi Juda : que cela (ainsi qu'il est écrit dans la Mischna) doit s'entendre de ceux qui n'ont pas en outre d'autres professions. Mais s'ils en ont d'autres, ils sont alors capables d'être juges, ainsi que témoins.

Digitized by Google

Et ici l'on ne pourra pas détruire mon opinion, car sans qu'on eût besoin de s'y arrêter, on sait que celui qui ne connaît qu'un métier, ne peut être d'une bien grande utilité pour le monde : il y a plus, les rabbins ont dit (17) : Toutes les doctrines qui n'étaient point accompagnées d'autres occupations manuelles, s'évanouissaient et attiraient le péché après elles ; à combien plus forte raison pourrait-on dire la même chose du jeu et d'autres industries, sinon qu'ils ne valent rien, quand ils sont seuls.

Venons-en maintenant aux paroles de Maïmonide. Celui qui joue aux cartes et aux dés, est, d'après l'opinion des Rablins, un voleur. Le *Maghid Mischneh* (18) a fait la remarque suivante : Je suis, dit-il, surpris en partie de cette décision qui se trouvait déjà portée au troisième chapitre précité du traité *Sanhedrin* (19), de manière que le sens qu'on y attache est tout à fait inexact, car l'auteur dit dans cet endroit, que le jeu est une chose douteuse et injuste (qui en matière de droit ne peut être prise en considération) ; nous devons cette fois nous régler d'après Rab Schescheth, qui dit, que des occupations de cette nature ne sont ni douteuses ni injustes ; attendu qu'au jeu le perdant se livre de son plein gré au gagnant, etc., comment alors peut-on, d'après l'opinion des Rabbins, qualifier le jeu de rapine ? et c'est encore à quoi il faut bien faire attention ; en outre, notre docteur (Maïmonide) lui-même a décidé au dixième chapitre du *Traité des témoignages* qu'un joueur n'était pas à rejeter, excepté dans le cas où il n'exercerait point d'autre industrie. Jusqu'ici j'ai rapporté ses paroles.

Enfin, le Sefer Mizvoth Gadol, dont nous avons invoqué l'autorité, enseigne fort bien sur les prohibitions, numéro deux cent quatorze, qu'il n'était pas absolument défendu de jouer aux cartes et aux dés. D'après toutes ces citations tu peux déjà remarquer que ceux qui ont prononcé les interdictions et que tu révoques à l'appui de ton mauvais système, ont permis le jeu d'après les expressions restées de leur propre bouche.

Et qu'as-tu encore tant à dire là-dessus ? L'auteur de *Schiltéhaghibborim* (20) a parfaitement pesé et examiné toutes les opinions des rabbins prémentionnées qui se sont antérieurement déclarés les ennemis du jeu ; mais à la fin il a décidé en termes positifs et démontré que toutes les fois qu'il y avait de l'argent comptant sur la table, le jeu était permis, et qu'on ne pourrait

Digitized by Google

point objecter à son désavantage que c'est une chose douteuse et incertaine, comme on ne peut pas même concevoir rien de semblable dans le jeu, on pourrait le déclarer admissible et bon. D'ailleurs s'il est dit, quelque part, que dans le jeu il existe une apparence de rapine, il faut l'entendre en ce sens, c'est que l'on jouerait à crédit, dans ce cas, un pareil argent ne pourrait pas être bien légalement gagné; car il se présenterait alors sous la forme d'une chose douteuse et injuste, d'après l'opinion de tous les rabbins. L'auteur précité dit encore plus loin, qu'il existe quelques rabbins qui soutinrent à cet égard qu'on ne peut attribuer au jeu ni incertitude ni injustice. Tu peux dès lors voir par toi-même avec quelle prolixité il s'étend sur cette matière.

Et, à la vérité, c'est un excellent conseil qu'il donne et que les joueurs devraient toujours bien méditer; le crédit, sans doute, ne vaut absolument rien, s'il n'y a point pour jouer de l'argent sur la table.

Nous apprenons encore de nos prédécesseurs tant anciens que modernes, que comme des gens sages et intelligents dont il ne me conviendrait pas de citer les noms, ils ne se sont pas entièrement abstenus du jeu. Il y a plus, nous voyons tous les jours, de nos propres yeux, que des savants, que des hommes sensés ne font pas beaucoup attention à cela, et qu'ils jouent quelquefois, bien que les décisions talmudiques sur la matière du jeu leur soient parfaitement connues.

Écoute maintenant ce que j'ai encore à te dire de plus : tu dois convenir que la condamnation du jeu ne repose exclusivement que sur ce qu'il procéderait d'une intention maligne, car nous lisons (21) : « des joueurs de cartes et des usuriers », etc., personnes qui sont placées sur la même ligne et assimilées les unes aux autres. Mais il est toutefois avoué que la défense de l'usure est bien plus considérable et plus importante que celle du jeu. Car, d'après l'opinion des rabbins même, le jeu n'est pas une seule fois absolument défendu par la loi, tandis qu'au contraire la loi défend l'usure, et cependant ceux qui, de notre temps, prêtent à usure, sont très honorés et considérés, et non-seulement ne sont point récusés comme juges et comme témoins, mais ils sont plutôt recherchés, la parole qui sort de leur bouche vaut mieux que cent témoins. Il en est de même de nos supérieurs, juges, baillis, ré-

Digitized by Google

gents, qui concentrent dans leur maison les sueurs des pauvres. Ils disent : Tu peux prêter à usure à l'étranger, mais non pas à ton prochain, et cependant ils le pincent et le sucent jusqu'au sang. Au contraire, les joueurs sont pressurés et tourmentés, ils doivent supporter le titre d'étourdis et de vauriens, et quiconque ne les injurie et ne les outrage point est maudit.

Après t'avoir démontré que le jeu n'est pas même une affaire d'étourderie, je veux te faire voir encore ce qu'il a de bon. Il n'y a point de pierre de touche qui mieux que le jeu puisse éprouver le cœur de l'homme. C'est au moyen du jeu que tu peux connaître toutes les qualités du joueur, s'il est bon ou mauvais, s'il est éloquent, querelleur, généreux, magnanime, d'une humeur facile; enfin, tout ce que tu veux connaître de ses qualités, c'est au jeu que tu l'apprendras.

Nos docteurs ont déjà dit (22) : A trois choses on reconnaît un homme, à son habitude de boire, à son argent et à sa colère; d'autres observent encore à ce sujet, à son écriture ou à son jeu; car dans cette dernière catégorie sont compris l'argent et la colère, et c'est ce qui la rend plus significative que l'ivrognerie et l'écriture.

Le perdant peut encore retirer du jeu un grand profit, car par lui il apprend à supporter les coups de l'infortune, il ne se plaint plus autant quand un besoin l'assiége tout à coup, dans ce cas, il devrait sacrifier autant d'argent peut être qu'un autre qui vit constamment en paix et heureux, attendu qu'en jouant tous les jours, il éprouve que souvent quand il pense avoir gagné, il a perdu, quand il se figure qu'il s'élève, il est renversé, et qu'il se trouve tantôt bas, tantôt haut, par là il reconnaît enfin qu'il n'y a rien de stable, ni de permanent parmi nous, et lorsqu'il tombe sur une veine de malheur, il remercie Dieu, pour le mal comme pour le bien, et encore quand il doit laisser partir inutilement l'argent, il dit : Que ferai-je? je me figurerai que je l'ai perdu. Ceci est encore une consolation pour lui, il loue par-dessus toutes choses le saint nom de Dieu.

Il y a plus, c'est qu'au moyen du jeu il ouvre les yeux de son entendement à toutes sortes de connaissances ingénieuses, il peut, au jeu, apprendre l'arithmétique sans maître, il peut s'y former encore dans la rhétorique, dans la logique et dans l'art de toucher

Digitized by Google

le cœur de son camarade de jeu. Il y peut voir encore l'art du peintre et du géomètre, en tant que les cartes et les dés sont confectionnés au moyen du cercle; celui qui joue particulièrement aux cartes et aux dés, porte la main sur tous les arts, qui, à leur tour, tiennent la main sur lui; ainsi, le mot hébreu *Bakhol*, qui veut dire *en tout*, renferme le nombre de cinquante-deux (23), on compte le même nombre de cartes. Dans le mot hébreu *ve-Iad*, qui signifie *et la main*, se trouve le nombre de vingt et un (24), on remarque le même nombre dans les points de chaque dé.

Ainsi on peut pratiquer au jeu la justice et la charité, comme on peut encore y apprendre et instruire les autres à être humbles.

CHAPITRE V.

Eldad cite un chant satyrique contre les joueurs, mais Medad lui répond par un autre de la même versificatiou en leur honneur.

ELDAD.

Que diras-tu, mon ami, d'un chant aussi beau que spirituel, que j'ai entendu chanter contre les joueurs? C'est l'œuvre d'un des Excellents (1) dans lequel l'auteur dévoile toute leur iniquité. Écoute-le et corrige-toi.

I.

L'ami du jeu passe sa vie
Dans la misère et la douleur;
A sa mort, son âme flétrie
N'a rencontré que le malheur.

II.

Du mal affrontant les abîmes,
Il livre sa fortune aux vents,
Il entasse crimes sur crimes,
Offensant Dieu par ses serments.

Digitized by Google

III.

La soif du gain qui le dévore
Lui fait oublier ses travaux ;
S'il gagne, il veut jouer encore,
S'il perd, adieu joie et repos !

IV.

Sans amis, comme sans fortune,
Le jour il erre tristement
Et promène son infortune
Près du sage et de l'opulent.

V.

Il invoque dans sa misère
Les destins, l'enfer et la mort ;
Heureux, sa joie est éphémère,
Bientôt il joue et perd encor.

VI.

Dans son égarement extrême,
L'insensé, pour dernier effort,
Échangerait son honneur même
Et son âme contre un peu d'or.

VII.

La nuit, hâvre, tremblant et blême,
Il cherche en vain quelque repos,
Et l'ironie et le blasphême
Lui font seuls oublier ses maux.

VIII.

Sur ses enfants et sur sa femme
Il se venge des coups du sort ;
Tout tremble devant cet infâme
Et c'est un bienfait que sa mort.

Digitized by Google

MEDAD.

Ne cherche pas à m'induire en erreur par ces vers que quelque joueur qui avait perdu son argent, a composé dans sa colère, ou à une époque de sa vie, où il n'avait pas encore vu la lumière de ce précieux talent, et cela pour abhorrer le jeu.

Bien que ces vers soient attribués au très-docte *Aben Esra* (2) ou au savant *David Kimchi* (3), il faut convenir qu'il ne leur est jamais venu rien de semblable dans l'esprit, comme le prouvent même les rimes de ce petit poëme, dont les expressions sont tout-à-fait fausses et ineptes. Les mots ne contiennent pas la mesure à laquelle les poëtes sont asservis.

Écoute un instant, une autre pièce de vers en réponse à la tienne, et contenant à peu près le même nombre de strophes et les mêmes rimes, seulement elles sont un peu mieux conditionnées et mieux liées, de sorte qu'on n'y trouverait pas une syllabe, ni un défaut de moins, de manière qu'ils contiennent une réponse suffisante à ce qu'un insensé a pu dire dans sa folie, fais attention à ce que je vais te lire et écoute bien :

I.

Dans les plaisirs usant sa vie,
Le joueur rit du lendemain ;
Son sort seul est digne d'envie,
Il brave soucis et chagrin.

II.

Quand du jeu la rigueur extrême
Fait tourner les dés contre lui ;
Alors il s'en prend à lui-même
Et suppose qu'il a menti.

III.

La baisse succède à la hausse,
Perdre aujourd'hui, gagner demain,
Comme dans tout autre négoce
Le mal alterne avec le bien.

Digitized by Google

IV.

Mais à ces revers de fortune
Le vrai joueur n'est point soumis,
Son âme est dure à l'infortune,
Car des trésors lui son promis.

V.

S'il joue à ces temps de l'année
Où l'on doit être réjoui,
Il bénira sa destinée,
Son jeu même sera béni.

VI.

Honte à celui dont la mollesse
Au sein des voluptés s'endort!
Celui qui vole la richesse
N'est-il pas plus coupable encor?

VII.

Toujours actif à la prière,
Le joueur jeûne avec ferveur,
Et dans le temple du Seigneur
Il s'agenouille sur la pierre.

VIII.

Le joueur est l'homme de bien;
Il est pieux, juste, équitable;
Des pauvres il est le soutien,
Et sa gaîté le rend aimable.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Eldad s'attache à parler à la conscience de son ami qui tient la contre-partie dans la discussion, et le presse de vouloir bien convenir de la vérité, ce que fait enfin Medad, et il convient franchement de l'injustice de sa conduite.

ELDAD.

Dieu t'a gratifié d'une bouche très-éloquente, très-digne Medad; il t'a en outre, accordé en tout de l'intelligence et de la sagesse, aussi je vois que, doué d'une raison élevée, tu as le talent de faire paraître pur ce qui ne l'est aucunement et impur ce qui est la pureté même, de manière que personne ne peut te confondre.

Aussi ai-je reconnu jusqu'à présent que, par ton intelligence et ta pénétration tu pourrais purifier un reptile immonde, de soixante-dix manières comme tu l'as si adroitement prouvé dans le cours de notre entretien sur le jeu; en attendant tu as renversé tous les boulevards de mes meilleurs arguments, et détruit tout ce que j'avais avancé contre le jeu, et tu as prouvé au contraire qu'un joueur, quel qu'il fût, pratiquait la justice.

Mais tu n'est pas encore arrivé à une conclusion qui ferait croire que tu regardes le jeu comme quelque chose de juste, alors celui qui le vante est un menteur, et il suffit de l'entendre pour rire à ses dépens. Je sais fort bien qu'au fond du cœur tu ne connais que trop bien que le jeu est un ennemi, qu'il excite de mauvais penchants, et qu'il perd ceux qui s'y livrent.

Mais ton but a été de faire voir l'excellence de ton talent, même dans une matière aussi méprisable, alors un homme passera pour d'autant plus intelligent, qu'il pourra louer le mal et déprécier le bien pendant qu'il prouvera au monde qu'il a une tête bien organisée, pourvu toutefois qu'il finisse par rendre hommage à la vérité.

Je te conjure donc, au nom du vrai Dieu, de ne rien faire ni contre moi, ni au préjudice de l'amitié qui nous unit, et qui, de mon côté, sera éternelle, de m'avouer franchement, si tu penses

Digitized by Google

réellement, et si tu crois aussi certainement que tu existes que le jeu est ou n'est point une œuvre juste et équitable.

Et quand j'obtiendrai de toi que tu extirpes de ton cœur toute pensée de jeu, pour t'attacher à l'avenir, à l'étude et à une industrie qui t'assure des moyens d'existence.

MÉDAD.

Tu m'as pressé d'une telle manière, que je ne puis résister plus longtemps à te déclarer la vérité, et à te découvrir le fond de mon cœur.

Je me suis donc excusé sous le rapport du jeu, je l'ai justifié, et comme tu l'as dit j'ai qualifié de bon ce qui est mauvais, et de mauvais ce qui est bon, et cela pour pouvoir aiguiser mon esprit trop longtemps oisif, et en grande partie rouillé.

Tu dois seulement savoir que je conviens aussi que toute affaire de jeu n'est que frivolité et perversité.

Il est très-vrai, sans doute qu'on a raison de dire que le sort est un droit de Dieu, et qu'en définitive toutes les affaires humaines sont indistinctement gouvernées par cet astre céleste, toutefois, n'est-il pas bon qu'un homme se soumette à la loi de la fortune pour des choses futiles, et guette l'occasion d'attrapper l'argent de son prochain, ou qu'il risque de perdre le sien, dans un cas comme dans l'autre, Dieu n'y est pour rien. Mais un homme sage fait attention à ses démarches, et Dieu le dirige d'après sa volonté, tandis que les joueurs ne s'intéressent aucunement aux affaires humaines, ils préfèreraient au contraire détruire ce monde et en créer une autre, ils disent encore : Qu'avons-nous besoin de nous occuper de nos moyens d'existence, peut-être le monde va-t-il périr.

Il y a trois choses que nous demandons et que nous désirons; savoir : la santé du corps, une grande fortune et le salut de l'âme. Toutefois, un joueur ne possédera point un seul de ses avantages : tous les trois au contraire, sont éloignés de lui.

D'abord, il vit au milieu des inquiétudes et des chagrins, son cœur est toujours malade, il mange avec une telle gloutonnerie comme *Ben Derusaï* (1), il peut dormir tranquillement dans son lit; mais la guerre, la désunion, les querelles règnent constamment dans sa maison, étant sans cesse aux prises avec ses parents

Digitized by Google

et ses bienfaiteurs, ou avec sa femme et les enfants que Dieu lui a donnés, lorsque l'argent lui donne du courage, mais sa bourse n'est pas plus tôt vide, qu'il n'y a plus rien de sain en lui, à raison de ce qu'il est constamment en colère, et son cœur ne goûte jamais aucun repos.

Entre autres folies auxquelles les joueurs s'abandonnent, une des plus grandes est de croire qu'au moyen de gain qu'ils peuvent faire, ils subviendront aux besoins de leur famille, mais de même que l'argent gagné au jeu, est acquis par une folie, de même aussi il se dissipe dans les ténèbres, et telle bourse est aujourd'hui pleine de deniers, qui demain rend un son bien triste. Tel amasse aussi, mais sans savoir quoi.

Il en est plusieurs, à la vérité, qui ont perdu leur fortune au jeu, mais il en est très-peu (et un enfant pourrait encore les désigner), qui disent acquis au jeu, de l'argent, du bien ou de l'honneur, et nous surtout malheureux juifs (qui sommes dispersés au quatre extrémités du monde, et dont le pays est possédé par des étrangers, nous qui n'avons rien que nos corps, et dont toute la fortune et la richesse consistent dans quatre oboles et dans un chétif mobilier), si nous abordions les jardins de plaisance ou les labyrinthes du jeu, nous pourrions bientôt y éprouver de grands dommages, attendu que nous n'y apporterions rien de plus que nos âmes; attendu que nous n'avons ni plaisirs, ni jouissances, ni terres arables, ni vignobles, ni d'autres propriétés foncières, ni capitaux solides. C'est pourquoi aucun individu adonné au jeu, ne peut espérer en retirer le moindre avantage.

En troisième lieu, le jeu est ce qu'il y a de plus mauvais, par la raison que plus que toute autre occupation, il donne prise aux péchés, et que tu as fort bien dit, qu'il entraînait la violation de tous les commandements. Si, dans les temps reculés les israélites s'étaient livrés à cette manie avec autant d'ardeur qu'ils le font aujourd'hui; non-seulement les rabbins eussent proscrit le jeu en Israël, mais encore Dieu aurait compris dans ses dix commandements ceux-ci : tu ne tueras point, tu ne commettras point d'adultère, tu ne déroberas point, tu ne joueras point; mais ils ne soupçonnaient pas que les israélites se livreraient à cette folie qui fait perdre un temps précieux, qu'ils devaient employer à servir Dieu et à se procurer les choses nécessaires à notre existence.

Digitized by Google

Et même, lorsque la sainte fête du Seigneur approche, maint individu ne se croit heureux qu'autant qu'il pense pouvoir se livrer d'autant plus vite au jeu, encore est-ce là une joie bien frivole, attendu que pour la plupart des joueurs le jour de fête se changera en un jour de tristesse.

Enfin, et surtout, quiconque se livre au jeu, se met en opposition et en lutte contre l'ordre du monde, comme contre la loi divine que Moïse a donnée aux enfants d'Israël, et celui qui s'adonne à ce mauvais penchant et y persiste, ne verra point Dieu dans la terre des vivants, ce qui sera assez malheureux, quand le temps en sera venu.

Voilà sans doute assez d'inconvénients qui peuvent être mis sous les yeux des joueurs et devraient les détourner de leur mauvaise habitude ou s'exprime avec raison au sujet des cartes et des dés, comme au sujet de ceux qui n'ont rien vu.

Voilà toutes choses dont j'ai fait sciemment l'épreuve, il n'y a pas d'homme plus sage que celui qui s'est instruit par l'expérience. Mais actuellement je suis converti, je suis repentant, et de ma vie je ne ferai plus attention au jeu. Ainsi, j'ai pris en moi-même la résolution constante et sans réserve, non-seulement de m'en éloigner, mais encore d'écarter de moi tous désirs, toutes pensées à cet égard; tu m'as corrigé, je veux profiter de la correction et suivre ton conseil.

Et même si ces honteux désirs venaient m'assiéger, je chercherais à les bannir soit en m'instruisant dans les écoles, soit en pratiquant une industrie qui me fournit des moyens d'existence; tous mes projets auraient pour but le commerce et le négoce, afin que je pusse m'entretenir honorablement moi et les miens d'après la volonté de celui qui donne des forces à l'infirme et de l'assistance à celui qui veut s'amender.

ELDAD.

Que Dieu te bénisse parmi les hommes, et qu'il vienne à ton aide afin que tu puisses observer avec constance et ardeur la résolution que tu viens de prendre, depuis que tu as écarté de tes yeux le voile.

Car comme je désire voir la consolation d'Israël, j'ai toujours

Digitized by Google

été dans l'affliction et dans la douleur, quand je t'entendais dire que tu jouais; j'étais extrêmement surpris en considérant qu'un défaut aussi honteux pouvait trouver place parmi tes autres estimables qualités, et tes rares connaissances.

Mais j'ai surtout soupiré et gémi, lorsque je t'entendais faire l'éloge et l'apologie du jeu, je pensais en moi-même, faut-il qu'une pareille bouche qui serait digne d'enseigner et de prêcher, justifie encore des habitudes aussi criminelles.

Mais depuis que j'ai appris que tu avais formé le dessein d'animer encore tes heureuses dispositions, en examinant les choses dans tous les sens, et que tu avais résolu de te soustraire au joug de cette coupable passion, et de ne plus retomber dans ce vice, j'en ai été enchanté, et mon âme en a été ravie, toutefois la bienveillance que tu m'as montrée recevra sa récompense, attendu que dans cette occasion tu m'as fait entendre des paroles amicales, et que ton éloquence a saturé mon âme.

MEDAD.

Il est bon d'avancer, pour arriver à la ville, car le soleil est couché, et le jour touche à sa fin, il arrivera encore plus d'un jour pendant lesquels nous pourrons continuer notre entretien sur la loi, ceux qui s'y appliquent à la méditer, s'en trouvent bien; mais elle n'est un arbre de vie que pour ceux qui la comprennent et tous ceux qui l'observent sont heureux dans cette vie comme ils le seront dans l'éternité.

Digitized by Google

NOTES

Sur la vie de Léon de Modène.

(1) Voyez sur ces détails de Rossi, *Dizion. Storico*, tome II, page 8. Il y a seulement une erreur de date, 18 novembre 1571, au lieu de 18 novembre 1570.

(2) Moseh Basola est celui qui a publié à Venise, en 1589, le *Thomer Debora* de Cordovero. Il était de la famile du célèbre Moseh Basola, chef de l'académie à Ancône, où Salomon Athia le rencontra en 1548, ainsi qu'il le rapporte dans la préface de son commentaire sur les Psaumes. Léon de Modène, dans le chapitre XXVI de son *Ari Nohem*, page 69 de l'édition du Dr Julius Fürst, dit aussi que ce Moseh Basola était, pendant toute sa vie, chef de l'académie d'Ancône, jusqu'à ce qu'il eut quitté cette ville pour se rendre à Sefad, en ajoutant qu'il était un grand kabaliste, et que tous les savants de Sefad le reçurent avec beaucoup d'honneur. Il y mourut en 1560, à l'âge de quatre-vingts ans (*Schalscheleth ha-Kabalah*, p. 63, b). Outre une Relation de ses voyages que Azaria de' Rossi (*Méor Enaïm*, page 171) cite avec éloge, on a encore de lui une décision rabbinique publiée à la tête de *Thikuné Zohar*, Mantoue, 1558. Son fils, Azriël Basola, nous est connu par les deux citations de l'*Ari Nohem* (p. 51 et 69), dont il faut ainsi corriger la première : « Le rabbi Moseh Basola, père de rabbi Azriël Basola, dans sa décision sur la légalité d'imprimer le Zohar, publié à la tête de *Thikunim*, » etc.

(3) Voyez *Midbar Iehudah*, page 80 ; Wolf, Biblioth. hébr., t. III, p. 745.

(4) Conforti, *Koré ha-Doroth*, p. 50.

(5) *Chajé Iehudah*, mss.; *Ari Nohem*, Préface, p. XV.

(6) Voyez sa lettre à Plantivit, dans Jost, *Israelitische Annalen*, année 1841, p. 5.

(7) *Chajé Iehudah*, mss.; comparez L. D. Luzzato dans les *Israelitische Annalen*, ibidem, p. 7.

Digitized by Google

(8) Ainsi qu'il le raconte dans son Approbation sur l'ouvrage musical de Salomon de' Rossi, Venise, 1623, in-4°.

(9) En déplorant sa mort dans son Ari Nohem (chap. I, p. 1), Léon fait le plus grand éloge de son ouvrage intitulé *Nachlath Iakob*. Jakob Lévi, ou plutôt Jakob Min ha-Léviim, a laissé un fils nommé Ishak Min ha-Leviim, auteur d'un recueil d'anecdotes rabbiniques, publié à Venise en 1647, sous le nom de *Maasché Chakhanim*. Ce petit écrit que nous avons devant nous, est dédié à Elia Cohen, fils du fameux armateur Chaïm Cohen de Corfou, et frère du savant rabbin Nathan Cohen à Salonique et du médecin Ishak Cohen. Dans la préface, l'auteur célèbre Léon de Modène, son grand-père maternel, comme savant universel dont la réputation s'est répendue au loin. Chaque anecdote de ce recueil, au nombre de soixante-et-douze, est suivie d'une moralité en vers.

(10) Voyez *Ari Nohem*, page XVI et n° XIII du catalogue de ses ouvrages.

(11) Comparez entr'autres sa Décision sur la musique, approuvée par le rabbin Ben Zion Zarfati, Leb Sarval, Barukh ben Samuel, Esra de Fano et Iehuda ben Moseh de Fano, publiée à Venise en 1623, et à Offenbach en 1718.

(12) Elle commence : *Iom seh iéhi mischkal khol Chatothai*, etc. C'est un acrostiche qui offre le nom de l'auteur *Iehuda Arieh da Modena*.

NOTES

Sur Eldad et Medad.

CHAPITRE I.

(1) Dans le Mischna, *Traité Aboth*, cha. V, 19, on cite l'amitié de David et Jonathan comme l'amitié la plus désintéressée.

(2) Il y a dans le texte un jeu de mots difficile à rendre. L'auteur, en faisant allusion à Malachie, III, 20, a changé le mot *Bi-*

Digitized by Google

khnafeha (ses rayons) en *Bikalfeha* (ses cartes), pour dire que le jeu est aussi salutaire à l'homme, au moyen de ses cartes, que le soleil l'est au moyen de ses rayons.

CHAPITRE II.

(1) Talmud, *Traité Berokhoth*, chap. IX, page 55, verso.

(2) Ibidem, chap. I, page 3, verso.

(3) Voyez Levitique, XVI, 8 : *Et Aaron jettera sur les deux boucs le sort ; un sort pour l'Éternel, et un sort pour l'Hazazel.* L'auteur joue ici sur le mot *goral*, sort, pour établir ses singuliers raisonnements.

(4) *Nombres*, XXVI, 55.

(5) Psaumes, XVI, 5.

(6) Proverbes, XVIII, 18.

(7) Psaumes, CXLVII, 20.

(8) Talmud, *Traité Baba Mezia*, chap. II, 29, verso.

(9) C'est au moyen de ces membres qu'on commet les trois péchés mentionnés, et sur lesquels l'auteur fait encore un jeu de mots d'assez mauvais goût.

CHAPITRE III.

(1) Exode, XX, 2 : Je suis l'Éternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

(2) Ibidem, 3 : Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

(3) Ibidem, 8 : Souviens-toi du jour du Sabbat pour le sanctifier.

(4) Genèse, XXI, 9. Le mot hébreu du texte *mezachek*, se moquait, signifie également jouait, comme par exemple au passage de la note suivante.

(5) Exode, XXXII, 6.

(6) Ibidem, XX, 7 : Tu ne prendras point le nom de l'Éternel ton Dieu en vain.

(7) Ibidem, 8.

(8) Ibidem, 12 : Honore ton père et ta mère, etc.

(9) Lévitique, XIX, 3 : Que chacun révère sa mère et son père.

(10) Exode, XX, 13.

Digitized by Google

(11) Exode, XX, 14.
(12) Genèse, XL, 22.
(13) Exode, XX, 15.
(14) Ibidem; 16.
(15) Ibidem, 17.

CHAPITRE IV.

(1) Mischna, *Traité Sanhedrin*, chap. III, n° 3.

(2) V. sur cet ancien docteur *Seder ha-Doroth*, p. 105, col. 4.

(3) Ce commentateur, dont le nom entier est Rabbi Salomon ben Ishak, naquit à Troyes, en Champagne, l'an 1043, et mourut dans la même ville, en 1108. Voyez *Revue Orientale*, t. I, p. 364.

(4) Exode, XXIII, 1.

(5) Talmud de Babylone, *Traité Sanhedrin*, chap. III, p. 24.

(6) Voyez sur ce rabbin *Seder ha-Doroth* déjà cité, p. 158.

(7) *Mischna-Tora*, partie IV, livre 11. L'illustre auteur de ce grand ouvrage est né à Cordoue, en 1135, et mort à Fostan, en 1204.

(8) Ibidem, partie IV, livre 14.

(9) Ibidem, partie IV, livre 12.

(10) Ouvrage célèbre sur les commandements et les défenses de la loi de Moïse, composé par Moseh de Coucy, vers l'an 1240 et imprimé plusieurs fois.

(11) Corps des rits et cérémonies de la synagogue moderne, divisé en quatre parties, l'auteur s'appelle Jakok ben Ascher.

(12) Initiales de Rabbi Salomon ben Adereth, fameux docteur d'Espagne, qui nous a laissé entr'autres ouvrages plusieurs milliers de questions et de réponses légales.

(13) Voyez Talmud, *Traité Sanhedrin*, chap. II, page 18.

(14) Mischna, *Traité Aboth*, chap. IV, n° 6.

(15) Talmud, ibidem.

(16) Commentaire sur les Halachoth d'Alfezi, par Joseph ben Chabib, Traité Sanhedrin, chap. III.

(17) Mischna, *Traité Aboth*, chap. II, n° 2.

(18) Commentaire sur la Mischna-Tora de Maïmonide, par Vidal de Toulouse, partie IV, livre 11.

Digitized by Google

(19) Talmud, l. c.

(20) Autre commentaire sur les Halachoth d'Alfesi, par Isaïe ben Elia, l. c.

(21) Talmud, *Traité Sanhedrin*, chap. III, p. 3.

(22) Ibidem, *Vraité Erubin*, chap. VI, p. 65.

(23) Savoir : le *Beth* 2, le *Khaf* 20, le *Lamed* 30, qui réunis font 52.

(24) Le mot *va-Iad*, calculé selon sa nature, offre 21, quoique le *va* 6, le *Iad* 10, et le *Daleth* 4 ne font ordinairement que 20.

CHAPIRRE V.

(1) En hébreu *Gheonim*. C'était un titre qu'on donnait aux chefs d'académie de Perse pendant les VII^e^, VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles.

(2) Aben Esra est l'un des meilleurs poètes hébreux du Moyen-âge.

(3) David Kimchi se fit également un nom dans la poésie hébraïque, quoiqu'il est plus connu comme grammairien.

CHAPITRE VI.

(1) C'était un grand mangeur, ainsi que cela est répété dans plusieurs traités du Talmud ; il mangeait avec une telle gloutonnerie qu'il pouvait dévorer en une fois un quintal entier de viande crue. Voyez entr'autres *Traité Menachoth*, chap. VIII, p. 57, recto.

FIN.

Digitized by Google

PAILLETTES D'OR

De la sagesse orientale.

(Suite. — *Voir page* 12.)

XIX.

Le Maître et le Valet.

Un sultan se fit voir pour la première fois à ses sujets avec son visir, dans le même char. Les sujets ignorant lequel des deux était le prince, ne savaient pas quel était celui qu'ils devaient saluer en cette qualité.

Le sultan, remarquant leur embarras, chercha bientôt à les en tirer par l'ordre qu'il donna au ministre de descendre du char. Dès que le peuple entendit cela, personne ne douta plus qui était le monarque.

Combien de grands ressembleraient à ce visir, si on les faisait descendre de leur position élevée, qu'ils ne doivent trop souvent qu'aux faveurs et au hasard.

XX.

Le Docteur et le Disciple.

Tu veux différer à te répentir? disait un docteur à son disciple. Fort bien! aussi longtemps qu'il te plaît. Amende-toi seulement un jour avant ta mort.

Digitized by Google

— Est-ce que je connais le jour, maître, où je mourrai ? répondit le disciple.

— Puisque tu ne connais pas le jour, répartit le docteur, je n'ai pas d'autre conseil à te donner que de commencer dès aujourd'hui.

XXI.

Le Singe et l'Ombre.

Le roi lion avait auprès de lui un singe, pour veiller à sa sûreté. Fier de mériter la confiance du roi, le singe veillait sur lui jour et nuit.

Un soir, pendant que le lion dormait profondément, le singe se promenait autour de lui pour le garder. Tout à coup, en passant devant sa tête royale, son ombre fut réfléchie sur le visage de sa majesté lionne. Il la vit et crut que c'était quelqu'autre singe qui ose surprendre le roi endormi. Aussitôt il tire un sabre pour le tuer et frappe mortellement son maître.

Mieux vaut un ennemi réfléchi qu'un imprudent ami.

XXII.

Le Vœu accompli.

Un jeune berger d'une grande beauté, dont la magnifique chevelure tombait en boucles d'or sur ses épaules, vint auprès d'un sage prêtre, et lui dit : J'ai fait vœu de couper mes cheveux, veux-tu les recevoir en sacrifice divin ?

— Pourquoi, jeune homme, lui répondit le prêtre, veux-tu faire tomber cette brillante chevelure ?

— Parce qu'elle me rend orgueilleux et méchant. Il y a deux jours je conduisis mon troupau sur les bords d'un ruisseau dont les eaux étaient claires et pures. Ayant vu pour la première fois mon image dans l'eau, je fus frappé de la beauté de ma chevelure et en devins amoureux. Je passai toute la journée sur les bords de ce ruisseau qui, en réfléchissant mes traits, me rendit vain et fier. Le lendemain j'allais revoir le lieu devenu si cher à ma vanité et à mon orgueil, j'aperçus de nouveau ma belle cheve-

Digitized by Google

lure et mes jolies boucles, lorsqu'une brebis vint se désaltérer dans les eaux qui enchaînaient mes regards, les troubla et mes traits disparurent. Transporté de colère, je tombe sur la pauvre bête, la frappe et la chasse loin de moi. Mais bientôt je revins à moi, vis ma colère, mon injustice, et jurais de faire tomber sous les ciseaux cette chevelure qui m'avait rendu si fier et si barbare.

— Tu es un brave jeune homme, dit le prêtre, et de sa main sacrée il lui coupa ses boucles de cheveux et les offrit en sacrifice au Dieu de la bonté.

XXIII.

Le Vœu non accompli.

Sisnar était un jeune homme d'une haute naissance, d'une vertu à toutes épreuves, seulement de temps à autre il avait la faiblesse de jouer. Cette passion le poursuivait sans cesse, et malgré ses bonnes résolutions de ne plus jouer, il revint toujours à ce funeste penchant. Un jour il se rendit chez un sage docteur et lui dit :

— Maître ! délie-moi, de grâce, d'un vœu.

— Qu'as-tu promis, mon fils ? lui répondit le docteur.

— J'ai fais vœu de ne rien gagner.

— Ah ! ah ! jeune homme, de ne rien gagner ! qui peut être assez simple pour faire un pareil vœu.

— Si fait, mon maître, mais j'entendais seulement de ne rien gagner au jeu.

— Ainsi, dit le docteur, tu voudrais bien encore jouer de nouveau, non, mon fils, je ne puis te dégager d'un pareil vœu. Il le dit d'un air amical et congédia le jeune Sisnar qui, dès ce moment, renonça à jamais au jeu.

XXIV.

L'Aveugle portant un Flambeau.

Un homme que la nature avait privé de l'usage de la vue, traversait, pendant une nuit obscure, les rues sombres et solitaires de Babylone, tenant en main un flambeau allumé.

Digitized by Google

Quelqu'un qui l'avait rencontré lui dit : « Pauvre infirme, à quoi bon porter de la lumière, tu ne peux pourtant pas la voir. »

« Il est vrai, je ne vois pas le flambeau, répondit l'aveugle, mais d'autres peuvent le voir, et tant que j'aurai cette torche dans la main les passants m'apercevront, prendront pitié de moi, me préserveront du danger et m'empêcheront de tomber dans les puits ou dans les fossés. »

XXV.

L'Épitaphe.

En Médie fut jadis un riche sceptique qui se moquait constamment des croyances des fidèles et de la foi des sages. Un jour il dit dans une assemblée de docteurs véritables :

— Fous que vous êtes, vous croyez à une résurrection des morts, ne voyez-vous pas que vivants meurent, tandis que rien n'indique que les morts vivront.

— Tu te trompes, mon ami, lui répartit l'un des sages docteurs, la création est là pour l'indiquer. Car si une chose vit qui n'existait pas auparavant, pourquoi ce qui a une fois vécu ne pourrait-il pas revivre.

Le sceptique convaincu se fit ériger aussitôt un magnifique tombeau sur lequel il fit graver l'inscription suivante :

Je n'étais pas, mais je fus ;
Je ne suis pas, mais je serai.

HISTOIRE
DES
MÉDECINS JUIFS.

(Suite. — Voir page 13.)

XCIII.

Derniers médecins juifs d'Espagne.

Ce siècle, qui devait être terminé par l'expulsion complète des israélites de l'Espagne, vit encore quelques médecins de cette nation. Nous citerons parmi eux :

Gallab ou *Galled*, natif de Catalogne, a été un célèbre pra-

Digitized by Google

ticien. Il a vécu vers l'an 1450, et a laissé une grande réputation (1).

Ishak ben Schem-Tob, professeur en philosophie et en médecine, dans le royaume de Castille, publia un commentaire sur le *Moreh Nebukhim* de Maïmonide. Ce commentaire, inédit et assez rare, est cité par le célèbre Azarias de' Rossi, dans ses notes manuscrites sur ce traité philosophique (2), et par Moseh Alaskar dans ses Hassagoth sur le *Sefer Emunoth* (3). Ce savant docteur était fils du fameux rabbin Schem-Tob ben Schem-Tob, et frère du docte Joseph ben Schem-Tob.

Samuel ben Chabib, né en Aragon où il se rendit utile comme médecin et comme calligraphe. Dans une copie des Opinions des Philosophes d'Abou Achmed Al-Gazali, accompagnée du commentaire de Moseh Narbonni, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris (4), il dit qu'il l'a terminée en 1472, à Saragosse, dans l'école du grand et docte Abraham ben Bibago; dans une autre copie de livre, imprimée à Amsterdam, en 1767, sous le titre de *Maakhioth Khesef*, il s'est immortalisé par des vers hébraïques.

Vidal Caslari florissait en Catalogne (5). Ce médecin paraît avoir appartenu à la famille d'Abraham Caslari, dont nous avons parlé plus haut (6). Il y eut un autre Vidal Caslari, mais celui-ci vivait au commencement du quatorzième siècle et se nomme ordinairement Kresces Vidal de Caslar. Il est traducteur du livre médical qui porte le titre de *Hanhagath ha-Berioth*, régime de santé; mais le commentaire sur le *Moreh Nebukhim* de Maïmonide, qu'on lui attribue, est d'Abraham Caslari.

(1) Rodriguez de Castro, *Biblioth, esp.* t. I.

(2) Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, *fonds oratoire*, n° 108, partie 1, chap. VII.

(3) A la suite de cet ouvrage, édition de Ferrare, 1557, in-4°.

(4) *Ancien fonds*, n° 347.

(5) *Mss. de notre cabinet*, n° 83.

(6) § LXXVII.

Digitized by Google

§ XCIV.

Suite du paragraphe précédent.

Au nombre des derniers médecins juifs d'Espagne, il faut encore placer *Salomon ben Verga*, qui naquit d'une famille célèbre de Séville. Son père, Iehuda ben Verga, n'était pas seulement un rabbin distingué (1), mais encore un savant mathématicien ; la Bibliothèque du roi de Paris (2) conserve de lui un Abrégé de l'Arithmétique et un commentaire sur al-Fergani. Salomon paraît l'avoir suivi dans sa réputation, puisqu'il fut choisi par les synagogues d'Espagne pour recueillir l'argent destiné à racheter les prisonniers de Malaga (3).

Salomon ben Verga avait composé deux livres, savoir : *Schebet Iehuda*, traité historique, qui donne avec un peu de confusion, mais d'une manière intéressante et spirituelle, quelques parties des Annales israélites d'Espagne. Ce traité fut imprimé par les soins de son fils Josef ben Verga, à Adrianople, en 1554, et traduit en latin, en espagnol, en portugais et en allemand ; *Schebet Ebratho*, ouvrage qu'il cite dans le premier écrit (4).

Ishak ben Eliézer, autre médecin espagnol ; le lieu et l'époque de sa naissance sont ignorés. En 1485, le docteur Iehuda ben Ban-Veneset copia pour lui le Sefer Maroth Elohim de Chanokh Al-Constatini, ainsi qu'on le voit à la fin de cet ouvrage, qui existe à la Bibliothèque royale de Paris (5). Ishak ben Eliézer était l'oncle de *Schem-Tob Gagonia*. On ne sait rien sur ce médecin, sinon qu'il vivait, en 1490, à Calatayud (6). Peut-être est-il fils ou parent de Iehuda Gagonia, lequel a copié, le 27 sivan 5229 de la création, ou 1469 de l'ère vulgaire, à Calatayud, l'abrégé de

(1) Voyez *Schebet Iehuda*, § XXXVIII, p. 32, recto ; § LXII, page 46.
(2) *Fonds oratoire*, n° 158 ; *ancien fonds*, n° 460.
(3) *Schebet Iehuda*, § LXIV, p. 52, *verso*.
(4) Voyez § L, p. 44 ; § LXIV, p. 53.
(5) *Fonds oratoire*, n° 34.
(6) *Ibidem*.

Digitized by Google

la Métaphysique d'Aristote par Ebn Roschd, qui se trouve manuscrit à ladite Bibliothèque (1).

Tel fut l'état de la médecine juive en Espagne, lorsque Ferdinand et Isabelle ordonnèrent à tous les israélites, au mois de mars 1492, d'abandonner ce pays. On eût dit que la science médicale hébraïque, prête à quitter l'Espagne, avait retrouvé l'éclat dont elle brillait aux jours de sa gloire. Aussi qui pourrait dépeindre le regret et la désolation de ces médecins? Ils furent dispersés, avec le reste de la nation, dans les quatre parties du monde.

§ XCV.

Ebn-Iahya, Don Joseph, Rodriguez.

Quatre-vingt mille de ces malheureux proscrits, la plupart Castillans, se refugièrent en Portugal, où le judaïsme était très florissant. Il avait des écoles à Lisbonne, à Coïmbre et à Porto, qui ont produit, pendant le quinzième siècle, plusieurs savants, notamment des médecins. Les plus connus de ces derniers et qui méritent d'être cités, sont les Ebn-Iahya, les Don Joseph et les Rodriguez.

Don Ghedalia Ebn-Iahia, fils de Don David Ebn-Iahya, et frère de Don Salomon Ebn-Iahya, prit naissance à Lisbonne vers l'an 1436. Il fut formé à la médecine par les plus habiles maîtres de l'académie de la capitale, et eut l'avantage de connaître Moseh ben Chabib, Joseph Chivan, Ishak Abarbanel, presque tous revêtus d'emplois publics, et enseignant, au milieu de l'exercice des charges les plus honorables de la cour d'Alfonse V, la science qui les y avait fait parvenir.

Mais à la mort de ce prince, ces beaux jours disparurent pour les savants israélites. Jean II, fils et successeur d'Alfonse V, se signala par une haine singulière contre tous ceux qui avaient eu part à l'administration des affaires sous le règne de son père. Dès ce moment, les savants les plus célèbres de la cour de Portugal quittèrent leur patrie pour se soustraire à la persécution de ce

(1) *Ancien fonds*, n° 320.

Digitized by Google

prince ; Abarbanel s'enfuit en Espagne ; Chabib en Italie, et notre docteur en Turquie. Il avait l'intention de se rendre de là en Palestine, mais, arrivé à Constantinople, il tomba malade et y mourut en 1487 (1). Son ouvrage qui porte le titre de *Schibaa Enaïm*, a été imprimé dans cette dernière ville.

Jean II néanmoins, n'était pas un ennemi des israélites, il honorait, au contraire, plusieurs d'entr'eux de sa pleine confiance. De ce nombre on remarque *Don Joseph* et *Rodriguez*, tous deux ses médecins particuliers. C'étaient des hommes fort instruits : le roi les chargea, avec Martin de Behem, d'établir, pour les vaisseaux qui allaient à la découverte le long des côtes d'Afrique, la méthode de se régler sur la hauteur du soleil, et de dresser des tables de la déclinaison de cet astre (2). Ce furent les mêmes médecins sans doute que Jean II consulta avec l'évêque de Ceuta, quand Christophe Colomb lui présenta son projet de voyage de découvertes (3).

Ce fut aussi ce prince qui reçut, en 1492, les malheureux bannis d'Espagne, mais après sa mort, Manuel, son successeur, imitant les préjugés de Ferdinand, ordonna, en 1496, un bannissement semblable et plus terrible encore.

§ XCVI.

Nostre-Done, Abraham Solomon, Jakob Provençal.

La Provence avait servi d'asile à beaucoup d'israélites fugitifs d'Espagne et de Portugal : elle ressentit bientôt le contre-coup et chassa à son tour les malheureux juifs. Mais avant cette fatale catastrophe, elle vit briller dans son sein une foule d'hommes remarquables de cette nation, principalement des médecins célèbres. Tels furent entr'autres Nostre-Done, Abraham Salomon et Jakob Provençal.

Pierre de Nostre-Done, de qui descend la célèbre famille de

(1) *Mss. de notre cabinet*, n° 101. Comparez *Annales israélites* de Jost, année 1840, page 26 et 393. *Revue Orientale*, t. I, page 255.

(2) Deping, *les Juifs dans le moyen-âge*, p. 445.

(3) *Relation d'Eldad le Danite*, p. 11.

Digitized by Google

Nostradamus (1), était d'abord salarié comme médecin par la ville d'Arles; composant lui-même les remèdes, comme cela se pratiquait en France depuis un temps immémorable (2), il excita la jalousie des apothicaires. Ils le dénoncèrent aux conseils comme falsifiant les drogues et en conséquence on lui ôta son emploi. Il entra ensuite au service du duc de Calabre, et celui-ci l'envoya auprès de son père, le roi Réné, dont il devint le principal médecin.

Ce savant docteur embrassa alors le christianisme et prit le nom de Pierre de Nostre-Done; on ignore comment il s'appelait auparavant. Réné l'estimait et l'aimait beaucoup, il passait souvent avec lui des heures entières à l'étude.

Plus fidèle à sa religion était un autre médecin israélite, le docteur *Abraham Salomon* (3). C'était un philosophe de Saint-Maximin qui jouissait de la faveur des grands de son temps : le roi Réné l'exempta de tout impôt juif.

Jakob Provençal mérite une place distinguée dans les annales de la médecine juive de la Provence au quinzième siècle. Il était natif de Marseille, où son père David Provençal se livrait au commerce maritime. Les circonstances le conduisirent à Naples, où il composa, en 1490, à la sollicitation du savant Messer David, un traité sur l'étude des sciences et en particulier de la médecine. Ce traité, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris (4) et dans notre cabinet (5), renferme de détails curieux; nous n'en citerons qu'un passage relatif à deux médecins israélites fort recherchés à la cour des princes, mais dont l'époque est difficile à fixer à cause de la corruption des noms de ces princes. Voici ses propres paroles :

« Il y a eu aussi des médecins juifs attachés à des cours royales. Par exemple *Rabbi Elchanan* et son fils *Rabbi Schemaria*, qui étaient médecins de rois. Le premier était un grand praticien, et il jouissait d'une haute considération auprès de l'empereur *Oc-*

(1) Deping, *ouvrage cité*, p. 334.
(2) Voyez § XXXVII.
(3) Deping, *ibidem*.
(4) *Ancien fonds*, n° 343.
(5) N° 44. Comparez les *Annales israélites* de Jost, année 1839, page 54.

Digitized by Google

tavien II (?) qu'il avait guéri d'une grave maladie et dont il avait été richement récompensé. Le dernier se trouvait également en Espagne auprès du roi *Anfos* (Alfonse?), car c'était un grand astronome et un savant médecin. »

§ XCVII.

Kolon, Iehuda ben Salomon, Mardochai Nathan, Maistre Nathan, Joseph de Noves.

Proscrits en Espagne, en Portugal et en France, beaucoup de ces malheureux trouvèrent un asile à Avignon et dans le Comtat Venaisin qui appartenaient aux papes. Ce beau pays a produit dans tous les temps des hommes de mérite, principalement dans le quinzième siècle. Voici les plus remarquables d'entre les médecins de cette époque :

Joseph Kolon, savant médecin de Pernes (1), petite ville près de Carpentras, qu'il ne faut pas confondre avec un rabbin du même nom qui vivait apres lui et dont nous allons parler ci-après. Il nous a laissé plusieurs traductions et autres productions médicales qui sont restées inédites (2).

Iehuda ben Salomon, contemporain de Joseph Kolon (3). On n'a aucun autre détail sur ce médecin du Comtat Venaisin.

Plus connus que ces deux praticiens sont ***Mardochai Nathan***, ***Maistre Nathan*** et ***Maistre Joseph de Noves***, tous les trois médecins à Avignon (4).

Le premier fut longtemps considéré, à cause d'une erreur typographique, comme l'auteur de la célèbre Concordance d'Ishak Nathan. On a de lui des notes marginales composées en 1456 sur le grand ouvrage de Méiri (5). Il paraît que ce savant docteur fut le maître du casuiste Joseph Kolon (6).

(1) *Mss. de notre cabinet*, n° 83.

(2) Voyez les catalogues de la Biblioth. d'Oppenheim, édit. de 1785, p. 21, *verso* ; édit. de 1826, p. 172 et 173.

(3) *Mss. de notre cabinet, ibidem.*

(4) Même manuscrit.

(5) Azulai, *Schem ha-Ghedolim*, tome II, 1. Mem. n° 39.

(6) Voyez ses *Questions et Réponses*, n° 181, p. 117, *verso*.

Digitized by Google

Le second n'est guère connu que par la citation que nous avons indiquée, et par un passage de Questions et Réponses dudit Joseph Kolon (1).

Le troisième, originaire de Noves, village du département des Bouches-du-Rhône, à huit lieues et demie d'Arles, est également cité par Kolon (2). Il est à regretter que nous ayons si peu de renseignements sur des médecins qui méritent si bien d'être connus.

§ XCVIII.

Astruc Schalom, Ioab de Bethel, Nathan de Bethel.

La protection toute spéciale que les papes accordèrent aux israélites italiens, comme gens actifs, industrieux et savants, continua à faire fleurir parmi eux l'étude de la médecine. Au nombre des praticiens juifs qui illustrèrent l'Italie, au commencement du quinzième siècle, il faut citer les docteurs suivants :

Astruc Schalom, ou Iehuda Schalom, fils d'un savant rabbin nommé Samuel Schalom, vivait en 1400. Il a traduit en hébreu plusieurs ouvrages scientifiques, tels qu'une *Théorie des Planètes* et une *Logique*, qui se conservent en manuscrits à la Bibliothèque royale de Paris (3). On voit par la préface de la première de ces traductions qu'il l'a entreprise à la demande de deux jeunes savants, Raphaël ben Ishak de Pienza (4) et Sabatai ben Mardochai de Salomona. La seconde est la version de l'œuvre de Maistre Pierre l'Espagnol, dont le nom du traducteur est resté ignoré jusqu'à présent (5). Le fils de notre Astruc, Ishak Schalom, et son petit-

(1) Voyez ses *Questions et Réponses*, n° 181, p. 160, *verso*. Comparez Geiger, *Wissensch. Zeitschrift*, tome IV, p. 203.

(2) *Questions et Réponses*, *ibidem*.

(3) *Fonds oratoire*, n° 157; *Ancien fonds*, n° 330.

(4) Voyez sur ce savant, *Mss. Cod., Bibl. de Rossi*, t. II, p. 179, n° 802. Dans un Machazor de la Bibliothèque royale de Paris (*fonds sorbonne*, L° 100), se trouve un acrostiche, composé par *Raphaël Sagi ben Ishak de Pienza*, en 1450, qui est probablement le même que notre Raphaël ben Ishak de Pienza.

(5) Voyez Wolf, *Biblioth. hebr.*, t. I, p. 971, t. III, p. 923.

Digitized by Google

fils Abraham Schalom, ont marché sur les traces de leur père et grand-père.

Ioab ben Iechiel Rofé de Bethel, probablement le fils de Iechiel Rofé dont nous avons parlé plus haut (1) pratiquait la médecine à Cesene, ville forte de la Romagne sur le Savio. Il était un bon calligraphe, dont la Bibliothèque Royale de Paris (2) possède une magnifique copie du Commentaire de Maïmonide sur le Mischna, qu'il avait achevée à Cesene, en 1401. Il ne faut pas le confondre avec *Iaob ben Iechiel de Bethel*, auteur d'un acrostiche sur les treize articles de foi, manuscrit à ladite Bibliothèque (3), qui vivait un siècle avant lui et qui n'était point médecin.

Nathan ben Meschulam ha-Rofé, né Pérouse, ou Pérugia, ancienne ville de l'État de l'Église, de la même famille de Iaob. Ayant embrassé la carrière médicale, il succéda à son père qui fut également médecin. Nathan était un grand amateur de livres et en fit copier plusieurs par les meilleurs calligraphes de sa famille, entr'autres par Iekuthiel ben Iechiel Rofé de Bethel (4), frère du médecin Ioab. Il paraît que les circonstances l'ont forcé à vendre plus tard une partie de ses ouvrages, du moins dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris (5) se trouve un acte de vente, dans lequel il déclare avoir vendu ledit code, en 1422, à Salomon ben Daniel.

§ XCIX.

Ferrari, Daniel, Ishak de Bethel, Riéti, Iechiel de Naples.

Dans le mouvement scientifique qui eut lieu au commencement du quinzième siècle, les rabbins d'Italie ne restèrent pas inactifs. Ils étudièrent la médecine et copièrent un grand nombre de manuscrits. Parmi les docteurs de la loi on distinguait l'érudit *Maistre Josef Ferrari*, ainsi nommé de la ville où il naquit, qui

(1) § LXXXIV.

(2) *Ancien fonds*, n°s 46 et 47.

(3) *Fonds sorbonne*, n° 178. Comparez Geiger, *Wissensch. Zeitschr.*, t. III p. 48.

(4) Voyez de Rossi, *Mss. Cod.*, n° 180; Geiger, *ibidem*, p. 51.

(5) *Ancien fonds*, n° 221.

Digitized by Google

fut rabbin et médecin à Ancône. C'est pour lui que Chalafta, le scribe de Marseille, copia, en 1436, la version hébraïque du *Lilium Medicinæ* de Bernard de Gordon, de la Bibliothèque royale de Paris (1). *Rabbi Daniel ben Abraham Rofé* et son beau-frère *Rabbi Ishak ben Meschulam Rofé*, deux médecins qui vivaient en 1426, comme il est marqué en tête d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris (2). Ce dernier docteur est le frère de Nathan ben Meschulam Rofé de Bethel dont nous avons parlé au paragraphe précédent. Il était assez bon poète hébreu, et dans un Machzor ou recueil de prières selon le rit italien, de 1484, qui se conserve à la Bibliothèque du roi de Paris (3), on trouve encore de lui une belle Selicha.

Vers le même temps florissait à Rome le rabbin *Moseh Riéti*, homme de beaucoup d'érudition et possédant des connaissances très variées. L'auteur anonyme des commentaires hébreux sur les Aphorismes d'Hippocrate, manuscrits à la Bibliothèque publique d'Amsterdam (4), cite souvent ses opinions médicales. Il ne faut pas confondre notre rabbin avec le célèbre Moseh de Riété, auteur du poëme Mikdasch Meat, sur lequel nous avons donné une notice biographique, il y a quelque temps (5).

En 1440, parut *Rabbi Iechiel de Naples*, père du célèbre Messer Léon. Il était médecin, et c'est pourquoi il est appelé par son fils (6) : *Iechiel ha-Rofé ;* mais il est plus connu comme docteur de la loi que comme docteur en médecine. Ami des rabbins Elchanan de Porta Leone et Josef Sarka de Naples, il leur confia l'éducation de son fils, qui donna, dès sa plus tendre jeunesse, des marques singulières d'un beau naturel et d'une grande vivacité d'esprit.

Avec Rabbi Iechiel nous terminerons la première moitié du quinzième siècle qui a produit en Italie une foule d'autres médecins juifs qui ne méritent guère d'être tirés de l'obscurité qui envi-

(1) *Ancien fonds*, n° 391.
(2) *Fonds sorbonne*, n° 142.
(3) *Ibidem*, n° 100.
(4) *Libri manuscripti in quarto*, n° 40.
(5) Voyez l'*Orient* du docteur Julius Fürst, année 1841, n° 16.
(6) Dans un diplôme de l'an 1472, qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris, *fonds sorbonne*, n° 101.

Digitized by Google

ronne leurs noms. Les uns ne sont connus que par une note d'un manuscrit qu'on a copié pour eux, les autres que par une signature d'un livre inédit qui leur appartenait.

§ C.

Persécutions et protections des médecins israélites.

Avant de continuer le tableau des médecins juifs d'Italie au quinzième siècle, il n'est peut-être pas hors de propos de parler de plusieurs persécutions que le clergé italien exerçait contre ces médecins praticiens. On doit être étonné de trouver à la tête de ces persécuteurs les papes qui furent jusqu'alors leurs plus zélés protecteurs. Eugène IV et Nicolas V, son successeur, défendirent aux chrétiens de se servir de médecins, de chirurgien et apothicaires israélites (1).

Il paraît que cette défense ne fut pas plus observée que les anciens conciles de l'Église contre la médecine juive, comme nous l'avons rapporté plusieurs fois dans le cours de cet ouvrage, et que les chrétiens continuèrent à employer dans leurs maladies les praticiens israélites; du moins trouvons-nous que plusieurs princes chrétiens les protégeaient et que quelques uns d'entre eux se servirent de leur art. Tel fut entr'autres Ferdinand Ier, roi de Naples, qui avait pour médecin *Benjamin de Porta Leone*, aïeul du célèbre auteur de Schilté ha-Ghibborim (2). C'était un homme fort instruit, lequel fut plus tard, par ordre du roi Ferdinand, attaché en la même qualité, à Galéas-Marie Sforce, duc de Milan (3). Les successeurs d'Eugène et de Nicolas eux-mêmes ne suivirent guère les ordres de ces papes; ils donnèrent, au contraire, l'exemple de tolérence et de justice envers les médecins juifs. C'est ainsi que Paul II, quoique peu favorable aux descendants de Jacob, fit une exception à l'égard de ceux d'entr'eux qui pratiquaient la médecine ou qui se livraient à l'étude de cet art.

(1) Voyez *Bullarium*, IIIe partie, page 43; *Acta Sanct.*, septemb., tome VII, page 917.

(2) Voyez ce livre, page 185, *verso*.

(3) Même ouvrage, l. c.

Digitized by Google

Par exemple, les praticiens israélites n'étaient point obligés de porter des tabares rouges pour se faire distinguer des chrétiens, que ce pape avait imposé à leurs frères de religion (1). En vain le fougueux Bernard de Feltre, ce fameux moine-récollet, prêchait-il que c'était une impiété que d'avoir recours à l'art des juifs; en vain rappelait-il aux habitants de Sienne qui avaient fait venir un médecin israélite et lui avaient assigné un salaire pour qu'il eût soin de la santé de la ville, tous les contes répandus chez le peuple pour discréditer ces praticiens (2), ils ne furent pas moins recherchés partout, comme nous allons le voir dans les sections suivantes.

§ CI.

Elia ben Iehuda, Abraham Conath, Ishak del Bari.

A la tête des médecins hébreux de la seconde moitié du quinzième siècle, se présente *Elia ben Iehuda*, écrivain originaire de Tivoli, mais natif de Marigni. On n'a presque aucun détail sur ce médecin qui vivait en 1478. Il composa un ouvrage sur les maladies des femmes en forme de dialogues. Dina et Jacob en sont les interlocuteurs : Dina interroge son père et lui découvre ses maux; Jacob lui répond en lui enseignant les remèdes. Cet ouvrage, qui porte le titre de *Sefer Tholdoth*, se conserve manuscrit à la Bibliothèque du Vatican à Rome (3).

Abraham Conath vivait alors à Mantoue, où il pratiqua l'art de guérir. Il porte le titre de *chaber*, ou associé rabbin, et se rendit célèbre par l'imprimerie hébraïque qu'il établit vers l'an 1476 (4). Conath partage, avec les Gardon, les Kosi et les Soncino, l'honneur d'avoir fondé la typographie hébraïque, les ouvrages sortis de ses presses sont recherchés par les amateurs.

Ishak del Bari, dont nous avons déjà parlé dans cet ouvra-

(1) Marini, *degli Archiatri Pontifici*, t. I. Deping, *les Juifs dans le moyen-âge*, page 473.

(2) Deping, *même ouvrage*, p. 478.

(3) Bartholocci, *Biblioth. Rabbin.*, t. I, p. 133, n° 204; Wolf, *Biblioth. hébr.*, t. I, p. 152, n° 244.

(4) De Rossi, *Annales hebræo-typographici*, sæc. XV, p. 3.

Digitized by Google

ge (1), naquit, dans le royaume de Naples, de Salomon del Bari. Le nom de del Bari se trouve écrit *Dalbadi* ou *Dalbari*. Son père, homme savant et rabbin distingué, apporta à son éducation un soin particulier; il commença par lui faire apprendre l'hébreu, en sorte qu'à l'âge le plus tendre il possédait parfaitement cette langue. Plus tard il l'envoya à l'école de Salerne où il étudia la médecine. Ishak s'acquit une grande réputation par la pratique de son art et par les nombreux ouvrages qu'il transcrivit et qu'il copia tant pour son propre usage que pour celui de ses amis. Nous avons fait connaître plus haut un ouvrage médical qu'il avait transcrit en 1454, et qui se trouve à la Bibliothèque royale de Paris (2) ; la même Bibliothèque possède encore de lui (3) la Chirurgie de Guillaume de Piaceza, qu'il avait copiée, comme il le dit lui-même, pour son propre usage, en l'an 1456. Il était alors établi à Barlette, où il lui naquit un fils, le six du mois de schebat, l'an 216, auquel il donna le nom de Salomon. C'est encore notre Ishak del Bari qui fit la copie des voyages de Benjamin de Tudèle qui appartenait à Michel Scheyer, puis à son frère Herz Scheyer, lequel nous en fit présent en 1822. Nous avons donné ailleurs la description de ce dernier manuscrit (4).

§ CII.

Daniel ben Salomon, Daniel ben Samuel.

A côté de ces docteurs italiens avait grandi un autre médecin israélite digne de fixer notre attention, nous voulons dire *Daniel ben Salomon*. Fils d'un médecin, il fut initié de bonne heure dans l'art de guérir. Mais l'application qu'il donna à l'étude de la médecine, ne l'empêcha pas de se livrer aux autres sciences. Il se nourrissait surtout de la lecture des anciens auteurs, principalement des ouvrages d'Aben Esra, de David Kimchi, auxquels il ajouta des notes marginales, qui montrent à la fois et sa grande

(1) § LVI.

(2) *Ancien fonds*, n° 388.

(3) *Ibidem*, n° 416. Cet ouvrage se trouve une seconde fois au même dépôt, *fonds sorbonne*, n° 174.

(4) *Notice sur Benjamin de Tudèle et ses Voyages*, p. 38.

Digitized by Google

érudition et de sa profonde critique. M. Luzzato de Mantoue, qui possède le commentaire d'Aben Esra sur le Pentateuque avec les notes du médecin Daniel, composé par lui à Belmonte, en 1448, en fait le plus grand éloge (1). Parmi les écrits de notre docteur qui nous sont parvenus, nous citerons encore : 1° ses notes marginales des commentaires de David Kimchi sur Amos, Michée et Isaïe, manuscrites à la Bibliothèque de Rossi à Parme (2); 2° son supplément au livre anti-chrétien de Salomon ben Moseh (3); 3° son Abrégé des commentaires d'Aben Esra et de Gersonide sur la Genèse, avec des notes (4); 4° enfin une Relation de son voyage à l'île de Crète en 1473, qui mérite surtout d'être connue (5).

(*La suite prochainement.*)

(1) *Kherem Chemed*, tome III, page 174; tome IV, page 132.
(2) *Mss. Cod. hebr.*, tome II, p. 26, n° 7.
(3) *Ibidem*, n° 10.
(4) *Même ouvrage*, l. c., n° 17.
(5) *Ibidem*, n° 14.

VOCABULAIRE

DE LA

GÉOGRAPHIE RABBINIQUE DE FRANCE.

(SUITE. — *Voir tome* 1, *page* 544.)

אוינין ou אבינין, *Avigion* (Adereth, Questions et Réponses, t. III, n° 286; Minchath Kanaoth, p. 66, 103, 115; Schebet Iehuda, p. 56; Dibri ha-Iamim, p. 104, verso). Cette ville a produit dans tous les temps beaucoup de rabbins distingués.

אורבייל, *Orbeil*, ancien village à une lieue d'Issoire. (Voyez Dictionnaire complet de la France, t. III, p. 66.) C'est la patrie d'Ishak d'Orbeil, auteur du Sefer ha-Menahel.

אורליינש, *Orléans*, ville célèbre dans les annales littéraires des rabbins pour le grand nombre de docteurs de la loi qu'elle a

Digitized by Google

donnés à la France, parmi lesquels on se souvient d'*Abraham d'Orléans*, d'*Elasar ben Meir ben Ishak d'Orléans*, de *Joseph d'Orléans*, de *Jacob d'Orléans*, d'*Ishak bar Menachem d'Orléans*, ou *Orléani*.

אוא"ש, *Uzès* (Dibri ha-Iamim, p. 39, verso), cette petite ville de Languedoc est connue dans l'histoire des juifs français par leurs relations avec l'évêque Ferréol, au sixième siècle.

אטמפש, *Etamps*, patrie de *Joseph ben Nathan d'Etamps*, grand-père de Joseph ben Nathan, auteur de *Sefer Josef ha-Mekana*. Les israélites y furent très nombreux, ils y avaient un prévôt reconnu du gouvernement, et leur synagogue jouissait de grandes franchises, qui furent réclamées par le pape Innocent III, lorsqu'elle fut convertie en une église de la Sainte-Croix.

אירא ou אירא, *Evreux* (Tosaphath, traité Kiduschin, p. 27, verso, et p, 39, recto), ville de Normandie, qui a vu naître dans ses murs les frères Samuel et Moseh d'Evreux, savants rabbins, surnommés *les grands d'Evreux*.

איקש, *Aix* (Minchath Kanaoth, p. 115; Schaar ha-Chesek, p. 5), elle est désignée quelquefois sous le nom hébreu *Ir ha-Maïm*, la ville d'Eaux, à cause de ses eaux chaudes. La synagogue y était fort célèbre au moyen-âge par les savants qu'elle a vu sortir de son sein.

אישונה, *Essonne* (Amuda Gola, mss. de la Bibliothèque royale de Paris, fonds Sorbonne, n° 241), rivière qui se jette dans la Seine. Il a aussi une petite ville de ce nom très ancienne, à un quart de lieu de Corbeil.

אלבירט, *Albert* (Koré ha-Doroth, p. 17), petite ville de la Picardie, à six lieues de Péronne, qui a donné son nom à Moseh Albert, ancien rabbin de France.

אלי"ט, *Alliat* (Adereth, ibidem, t. 1, n° 549), village de Gascogne, non loin de Tarascon-sur-Ariège.

אלצונה, *Alzonne* (Mss. de notre cabinet, n° 299), bourg à quatre lieues et demie de Carcassonne.

אליירא, *Aleyra* (Kholbo, n° 117), ancien village du Dauphiné, à trois lieues et demie de Montelimart, aujourd'hui Aleyrac.

אלצרר, *Auxerre*, patrie de Chiskïa d'Auxerre, rabbin du treizième siècle, disciple du célèbre Iakob Tam. Voyez Sal. Luria, Questions et Réponses légales, n° 29; Seder ha-Doroth, p. 55,

Digitized by Google

c. 2. Le nom de cette ville est un peu corrompu dans ce dernier ouvrage.

אמוילה, *Ameville* (mss. de notre cabinet, code 251), village de Normandie, à sept lieues et demie de Lisieux.

אנבילא, *Anville*, ancien village, à six lieues trois quarts d'Angoulême, patrie de Samuel d'Anville, rabbin distingué, contemporain de Jakob Tam. Voyez Méir Rothembourg, Questions et Réponses légales, édition de Prague, n° 796.

אנגיו (mss. de la Bibliothèque royale de Paris, fonds sorbonne, n° 186), אניו (Sefer ha-Iaschar, n° 620), ou אניוב (Kholbo, n° 117), *Anjou*, province qui forme aujourd'hui le département de Maine-et-Loire.

ארגינטיירא, *Argentière*, petite ville de Languedoc, à dix lieues de Privas, possédait au moyen-âge une célèbre communauté juive (voyez Minchath Iehuda, p. 101 103 et 115). Elle est nommée en hébreu *Caspia*, ainsi qu'on lit dans le fragment inédit du livre Minchath Iehuda (mss. à la Bibliothèque royale de Paris, fonds oratoire, n° 108), dans l'édition de ce livre, page 103, il y a *Sof* au lieu de *Caspia*. Joseph ben Caspi était originaire de cette ville, comme il le dit dans la préface de son commentaire sur Aben Esra, ainsi que Nathanel ben Nachmia, auteur d'un commentaire sur le Sefer ha-Khosari.

ארלי, *Arles*, voyez Masaloth, ch. 1; Sefer ha-Itour, p. 2 et 26; mss. de la Bibliothèque royale de Paris, Ancien fonds, n° 59.

ארמלי, *Armaillé*, village du département de Maine-et-Loire, à cinq lieues de Segré, a donné son nom au Rabbi Joseph d'Armaillé, fils du Rabbi Iechiel de Paris, voyez Seder ha-Doroth, p. 57, c. 4.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

CATALOGUE D'UNE COLLECTION DE MANUSCRITS A CONSTANTINOPLE.

Nous avons publié dans le temps la lettre qui nous a été adressée de Constantinople (voyez *Revue Orientale*, t. 1, p. 502 et suiv.); aujourd'hui nous reproduisons la liste des manuscrits qui accompagnait cette missive.

1. *Commentaire sur le Moreh Nebuchim*, par Don David ben Don Salomon ben Iahya. Mss. sur papier, de 583 pages in-4°.

Cet ouvrage est cité dans la lettre de Del Medigo à Serach ben Nathan (voyez Geiger, Melo Chofnaïm, p. 18); notre cabinet, code 183, possède un fragment de ce commentaire avec une lettre d'envoi de l'auteur.

2. *Repuesta à las proposiciones de uno que siendo de la nacion judaïca por semonstrar tan catholico romano quiso que se respondiese a ellas;* por Daniel de Joseph Abendana. Mss. sur papier, de 109 pages in-4°.

Cet ouvrage polémique, composé en 1689, est adressé au très excellent seigneur Ischaek Levy Ximenès.

3. *Kizur Sekhar Zadik*, par R. Joseph ben R. Zadik. Mss. sur parchemin, de 308 pages in-4°.

Voyez sur ce livre rare la notice que nous en avons donnée dans la *Revue Orientale*, t. 1, pages 503 et 504.

4. *Explication kabalistique sur la prière Aalenou*, traité en forme de lettre, de Rab Haï aux savants de l'île אריוך; mss. sur papier, in-4° de 24 pages.

Cette explication qui se trouve à la Bibliothèque du Vatican à Rome, dans celle du roi à Paris et dans notre cabinet, est une lettre supposée dont la fausseté est facile à reconnaître par les citations de noms et de livres modernes, tels que les Questions et Réponses de Gerson et d'Alfezi.

Digitized by Google

5. Libro intitulado *Daniellio de Liorne*, respuestas contra christianos. Mss. in-folio, de 86 pages.

6. *Sefer ha-Iisodoth*, par R. Schem-Tob ben Schem-Tob, avec un commentaire de son fils, le docte Joseph. Mss. in-4°, de 573 pages.

7. *Commentaire sur le Pentateuque*, par R. Jose ben Nachmias. Mss. sur papier. de 68 pages in-folio.

8. *Sefer Othoth Schemaïm*, traduit en hébreu par Samuel Aben Tibbon. Mss. sur vélin in-8°, 131 pages.

Cet ouvrage qui a été traduit pour le savant R. Joseph ben R. Israël, porte dans d'autres versions le titre de Sefer Derakhim Elionim et Sefer Othoth Elionoth, ainsi que le traducteur le fait observer dans sa préface.

9. *Schaaré ha-Razim*, explicatin mystique sur le Psaume dix-neuf. Mss. sur papier in-4°, de 95 pages.

Le nom de l'auteur de ce traité kabalistique n'est pas indiqué à la tête de l'ouvrage, mais on trouve à la fin deux vers dans lesquels il y est fait allusion :

טועם רבש רזי וסור ספרי הלוחמים לחמי וצוף יערי :
מה תשאלו אותי למי אלה כי זה שמי רשום חה זכרי :

Vous qui goûtez de la douceur de mon secret et du mystère de mon livre, qui rassasiez de mon pain et du miel de ma forêt;

Que me demandez-vous? A qui est-il, ce livre? Mon nom est marqué ici, ainsi que ma mémoire.

En effet, on découvre facilement que les premières lettres des mots hébreux du premier vers, jointes ensemble, forment le nom de Todros ha-Levi. Cette façon de désigner son nom par les initirles de chaque mot qui composent les vers, est fort en usage parmi les poètes hébreux et particulièrement parmi les anciens docteurs de la synagogue.

10. *Commentaire sur les cinq Meghiloth*, par Iehuda ben Schusan. Mss. sur papier in-folio, de 200 pages.

11. *Sefer ha-Iichud*, ouvrage kabalistique par R. Asser ben David, Mss. sur parchemin, in-4° de 36 pages.

12. Code sur papier in-8°, de 38 pages, contenant plusieurs

Digitized by Google

opuscules, dont voici les noms : *a*) Prière pour ceux qui font des voyages par mer, composée par Abraham ben Asser ; *b*) Lettre de Jérusalem, par Ishak Chelo de Lerida, écrite en 1333 ; *c*) Lettre de Jérusalem, par Joseph de Marseille ; *d*) Lettre de Jérusalem, par Moseh Nachmanide, adressée à son fils bien-aimé ; *e*) Lettre de Rabbi Iochanan ben Matathias ; *f*) Lettre de R. Salomon ben Adereth aux communautés juives de Provence.

13. *Commentaire sur le Machzor*, par R. Ishak ben Todros. Mss. sur parchemin in-folio de 213 pages.

(La suite au numéro prochain.)

MILLE ANS

DES ANNALES ISRAÉLITES D'ITALIE.

[840-1840.]

(SUITE. — Voir page 48.)

875. Pendant ce temps, comme pendant le reste du neuvième siècle, l'histoire se tait presque entièrement sur les israélites d'Italie. Il est probable que durant cette époque ils jouissaient en paix des priviléges qui leur avaient été accordés, du moins le silence sur les juifs dans les annales du moyen-âge est ordinairement un signe de leur bien-être. Tout ce qu'on sait, c'est qu'à la fin du neuvième siècle les israélites italiens avaient des établissements non seulement à Rome, à Milan, à Naples, qui étaient célèbres du temps de Théodoric, mais encore à Tarente, à Palerme, à Bari, à Averse et à Sabatha, aujourd'hui Vado, ainsi qu'il résulte des documents authentiques de cette époque.

890. Le professeur Elisée enseigne la médecine à l'école de Salerne en hébreu, tandis que Pontus enseigne en grec et Abd-Allah en arabe.

900. Rabbi Chananel, père du Rabbi Chasdai, dont nous al-

Digitized by Google

lons parler ci-après (925), florissait vers ce temps à Averse, ainsi que Rabbi Joseph, grand-père du célèbre Schabtai.

913. Cette année vit naître à Averse ledit Schabtai Donolo, astronome et médecin (voyez ci-après 950). Son père se nommait Rabbi Abraham.

925. Les Arabes ayant pris Averse, le lundi 9 du mois de tamuz 4685 de la création (925), dix des plus savants docteurs de la loi, savoir : Rabbi Chasdai, fils de Rabbi Chananel, Rabbi Amnon, Rabbi Uriel, Rabbi Menachem, Rabbi Chija, Rabbi Zadok, Rabbi Moseh, Rabbi David, Rabbi Jérémie, et un second Rabbi Uriel furent tués.

945. Vingt ans après, sous le doge Orsio-Participazio, il fut défendu, par une loi, aux maîtres de navires vénitiens, de prendre à bord des juifs ou des marchands étrangers.

950. Schabtai se rend célèbre vers ce temps par ses ouvrages, principalement par son commentaire scientifique sur le *Sefer Iezira* et par son *Sefer ha-Mazaloth*.

970. Vers ce temps brillait le célèbre Elazar Kalir, auteur d'une foule de prières encore en usage dans la synagogue.

990. Un vaisseau maure qui croisait, par ordre du roi de Grenade, sur la côte d'Italie, captura un bâtiment dans lequel se trouvaient quatre rabbins qui se rendaient de Bari à Sabatha, près de Gènes. L'un d'eux, le Rabbi Moseh, père de Rabbi Chanokh, avait avec lui sa femme qui était d'une beauté remarquable. Elle plut au capitaine et fut obsédée de ses déclarations amoureuses, presque en présence du mari enchaîné. La malheuse épouse ne vit d'autre moyen pour sauver sa vertu que de se précipiter dans la mer. Un seul doute l'arrêta. Ceux qui périssent dans la mer ressusciteront-ils un jour comme ceux dont les corps sont confiés à la terre? Elle adressa cette question en hebreu, à haute voix, au rabbin. Celui-ci réponpit par le vingt-troisième verset du soixante-huitième psaume : « Le Seigneur a dit : Je te ramènerai des abîmes de la mer. » Dès que la femme eut entendu cette réponse, elle s'échappa des mains du capitaine brutal et se précipita dans le gouffre de la mer. Cependant Rabbi Moseh, son époux, et Rabbi Chanokh, son fils, furent traînés sur les côtes d'Espagne, où ils furent rachetés par les israélites de Cordoue, tandis que les deux autres docteurs, Rabbi Schemaria et Rabbi

Digitized by Google

Choschiel, furent vendus, l'un à Alexandrie en Égypte, l'autre sur les côtes de l'Afrique.

1005. Au commencement du onzième siècle, se fit connaître le rabbin Moseh de Pavie.

En 1017 un malheur éclata à Rome; une violente tempête renversa plusieurs maisons et fit périr juifs et chrétiens. Quelques israélites furent décapités sur de pitoyables accusations.

1025. On place Rabbi Moseh Khalfo, de Bari, à peu près au premier quart du onzième siècle.

1036. Quelques années après, Rome vit sortir de son sein deux docteurs de la loi, dignes d'être cités, nous voulons dire Rabbi Jakob, chef de l'académie de cette ville, et Rabbi Abraham, père du rabbin Iechiel, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

1058. Sous Nicolas II, il y avait à Rome deux docteurs distingués, Rabbi Schabtai, père de Rabbi Kalonymos, et Rabbi Iechiel, fils de Rabbi Abraham. Un autre docteur, Rabbi Mérinos, père de Rabbi Anan, florissait alors à Siponte, en Naples. Ce pape protégea les israélites et plus encore son successeur Alexandre II.

1060. Voici une lettre que ce dernier pape a adressée à tous les évêques de Gaule : « Nous avons appris avec plaisir que vous avez protégés les juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient contre les Sarasins en Espagne. C'est ainsi que Saint-Gregoire a déclaré, que c'était une impiété de vouloir les exterminer, puisque Dieu les a conservés par sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, après avoir perdu leur patrie et leur liberté, en punition du crime de leurs pères. Leur condition est bien différente de celle des Sarasins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persécutent les chrétiens et les chassent de leurs villes et de leurs demeures : au lieu que les juifs se soumettent partout à la servitude. »

1073. Hildebrand, qui monta sur le siége pontifical sous le nom de Gregoire VII, quoiqu'il voulut maintenir les juifs dans les limites où ils se trouvaient, leur laissa cependant leurs priviléges sans y porter aucune atteinte.

1080. Sous ce fameux pape on comptait plusieurs savants rabbins en Italie, nous citerons : Moseh de Nephus, Daniel ben Iechiel, Nathan ben Iechiel, Abraham ben Iechiel, Kalanymos ben Schabtai, tous les cinq à Rome, et Anan ben Merinos Cohen à Siponte.

Digitized by Google

1086. Sichelgaite, femme de Roger, duc de Pouille, légua à l'église de Notre-Dame de Salerne les revenus de tous les juifs qui demeuraient dans cette ville.

1090. Quatre ans après, Roger, son mari, donna à Alfano II, archevêque de Salerne, la juiverie avec tous les juifs qui demeurent ou qui demeureraient dans cette ville, excepté ceux des terres du domaine ducal, ou ceux que le duc pourrait y conduire dans la suite.

1101. Au commencement du onzième siècle, les israélites faisaient un commerce considérable dans toute l'Italie. A Rome, où ils ont été constamment établis, ils se livraient principalement au change d'argent et au négoce d'épices. A titre de changeurs, ils géraient souvent les finances de la chambre apostolique; le tribut qu'ils payaient au pape à son avènement consistait en une livre de poivre et deux livres de canelle.

1106. Nathan ben Iechiel, déjà nommé, était alors chef de la synagogue de Rome. Auteur d'un savant dictionnaire rabbinique, intitulé *Sefer ha-Arukh*, il mourut fort regretté de ses contemporains, en 1106.

1119. A la prise de possession du nouveau pape Calliste II, on vit encore les juifs de Rome présenter au pontife le livre de la loi. Ce pape leur fut très favorable, et Nicolas II, dans une bulle de 1278, le place à la tête de tous les papes qui ont protégé les israélites.

1130. Voici ce que le pape Innocent II répondit aux juifs de Rome qui lui présentaient, comme à l'ordinaire le livre de la loi, lors de son avènement au siége pontifical : « Hébreux! nous louons et respectons votre loi, car elle a été donnée à vos pères par Dieu tout-puissant, qui se servit de Moïse. Nous condamnons votre culte et votre fausse interprétation, parce que vous attendez en vain le sauveur; la foi apostolique nous apprend que notre seigneur Jésus-Christ est déjà arrivé. »

1140. Sous ce pape, le célèbre Aben Esra vint en Italie, s'arrêta à Rome, à Mantoue et a Lucques, où il composa plusieurs de ses ouvrages.

1145. Eugène III favorisa les israélites dans ses états, et étendit sa bienveillance jusque sur ceux qui habitaient les pays chrétiens; le pape Nicolas II le met au nombre des pontifes qui ont été les protecteurs des descendants d'Abraham.

Digitized by Google

1159. Mais ce fut surtout Alexandre III qui se montrait zélé protecteur des hébreux : il défendit qu'on leur ôtât leurs synagogues et qu'on les troublât par des insultes dans la célébration de leurs fêtes ou dans tout autre exercice de leur religion.

(La continuation prochainement.)

Nouvelles.

De toutes les peuplades de l'Algérie, telle que les Maures, Arabes, Kabyles et autres, les israélites sont ceux qui ont le plus gagné de l'occupation française ; de la vie d'abrutissement et d'esclavage dans laquelle ils végétaient sous la domination des deys, ils ont passé à un état de liberté complète et sont devenus les égaux de tous les autres habitants de l'Algérie. Aussi doivent-ils plus que tous autres être dévoués à la France et intéressés au succès de la colonisation.

Leur attachement au gouvernement français peut même être d'une grande utilité à la consolidation de la colonie. Leur génie souple et liant, leur nombre, leur dispersion dans toutes les villes et bourgades de ce royaume, les rend aptes à servir d'intermédiaires entre les populations indigènes et les Français, et à créer entre ces diverses nations des relations de toute espèce.

Mais à l'exemple de tous les peuples et surtout de tous les esclaves affranchis, le passage de l'extrême servitude à la liberté a produit chez les israélites de l'Algérie un grand relâchement de mœurs, et il n'est pas étonnant de trouver parmi eux une quantité d'individus enclins à des passions et à des penchants aussi dangereux pour eux-mêmes que pour ceux qui se servent de leur entremise.

C'est donc avec un vrai plaisir que nous annonçons aujourd'hui que M. J. Altaras, président du consistoire israélite de Marseille, et M. J. Cohen, avocat à la Cour royale d'Aix, se proposent de se rendre en Algerie, afin d'améliorer l'état moral de leurs coreligionnaires de ce pays.

Digitized by Google

D'après des renseignements recueillis depuis la conquête, ils pensent qu'il faudrait établir des consistoires dans chaque localité où il y aurait une population de 2,000 âmes israélites. Ces consistoires devraient s'occuper surtout de l'organisation du culte, de l'instruction de la jeunesse et de la moralisation de leurs administrés, correspondre avec les autorités locales et avec le ministre, par l'intermédiaire du consistoire de Marseille qui donnerait son avis sur leurs demandes et les transmettrait au consistoire central résidant à Paris.

La mission de MM. Altaras et Cohen, pendant leur séjour en Algérie, consisterait surtout dans l'établissement d'écoles primaires et spéciales, dont ils proposeraient au ministre, par l'entremise du gouverneur-général, les professeurs et les comités.

— Les trois premiers mois de cette année qui viennent de s'écouler ont été féconds en pertes douloureuses. De justes regrets se sont fait entendre sur la mort du vénérable Rabbi Deutz de Paris, et du savant mathématicien Stern de Varsovie ; un tribu d'estime a été payé à la mémoire du docteur Rhefus de Heidelberg et du docteur Jacobson de Kœnigsberg. Nous donnerons une nécrologie de ces hommes recommandables, dans l'un de nos plus prochains numéros.

— Nous avons sous les yeux une petite brochure intitulée : *Compte-rendu de l'administration de la communauté israélite de Lyon.* C'est une réponse à l'écrit qui porte le titre : *Coup d'œil sur l'administration de M. Heyman*, qui a été publié contre M. Heyman de Ricqlès.

— On nous écrit de Constantinople, qu'on vient d'y retrouver, parmi un grand nombre de manuscrits arabes, le premier dictionnaire hébreu, celui du célèbre Chaioug. Cet ouvrage mérite d'être connu ; le docte Salomon ben Parchon, dans l'Exicon, mss., article *Parach,* dit de lui :

באשר ראו חכמי בבל ספרו (ספר הערוך) אמרו לא ראינו מצד מערב דבר טוב חוץ מזה הספר שהוא יותר טוב מכל טוב שבעולם :

— Depuis que la Porte-Ottomane a annulé le Hatti-Shérif de Gulhané, on remarque un esprit rétrograde très prononcé parmi les administrateurs du culte israélite.

— Le 28 mai a été célébrée pour la première fois dans le temple consistorial de Marseille, une initiation religieuse de quatorze jeunes filles israélites.

Digitized by Google

— On annonce la publication de l'Exicon de Parchon, que nous venons de citer, et d'autres ouvrages linguistiques du moyen-âge.

—Nous recevons de Metz diverses observations sur un article des Archives israélites de France, intitulé : *Rabbins de Metz, depuis le commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours.* Nous ferons remarquer à l'auteur de cette critique, que l'article en question avait déjà paru auparavant dans les Annales israélites de M. Jost, et que nous avons publié dans le même journal des observations tout à fait conformes aux siennes. Il y a seulement une faute typographique à corriger : 6 au lieu de 9; c'est-à-dire que Jacob Reicher vint à Metz non pas en 1719, mais en 1716. Ce fut donc pendant les quatre ans qui se sont écoulés depuis 1712, époque du départ de Broda pour Francfort, jusqu'à 1716, qu'Abron Worms et plus tard Benjamin Wolf avaient occupé le rabbinat de Metz. Worms n'était pas mort du temps de Wolf, il vivait au contraire encore au mois d'avril 1718, époque à laquelle il donna, conjointement avec ce rabbin et Reicher, une approbation au petit ouvrage de Saloman Lipschütz. Quant à l'événement de la fête de la Pentecôte, il n'a eu lieu ni en 1670, ni en 1718, mais bien en 1715. Le motif de ce triste événement est inconnu, car il n'a pu être une suite de l'opposition contre Wolf qui n'est arrivée que trois ans plus tard, pendant la même fête.

— Nous donnerons dans l'un de nos prochains numéros des corrections et additions au premier volume de notre Revue; en attendant, nous prions nos lecteurs de vouloir bien corriger une faute d'impression de notre dernière livraison, p. 48, ligne 22^e^ : *Nicolas I^er^*, au lieu de *Jean I^er^*.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

MÉDECINS JUIFS.

(Suite. — Voir page 109.)

Daniel ben Samuel, quoique moins savant que Daniel ben Salomon, doit être rangé à côté de lui pour ses études d'anciens docteurs de la synagogue (1). Il était disciple d'un habile médecin de Gênes, peut-être de *Maistre Salomon*, qui florissait dans cette ville en 1450. Quoiqu'il en soit, notre médecin jouissait d'une grande réputation comme praticien. Il prenait pour guides dans l'exercice de son état, à ce qu'il paraît, les médecins arabes, particulièrement Ebn Sina (Avicenne), et la Bibliothèque du roi à Paris (2) possède encore un exemplaire du Canon de ce maître arabe, que notre Daniel se fit copier, en 1487, par un nommé Abraham ben Karschef. Ce copiste prodigue à lui et à son père de grands éloges, et le nomme le savant médecin-docteur Daniel, fils du fameux et docte Rabbi Samuel Daniel.

Nous ne parlerons pas d'une foule d'autres médecins juifs qui se distinguèrent alors par une heureuse pratique ; nous nous bornerons à citer le plus connu parmi eux, *Joseph ha-Lévi*, qui florissait à Bitonto, ville du royaume de Naples. C'est lui auquel le savant Moseh ben Chabib dédia, en 1486, son Darké Noam, ainsi qu'il est indiqué à la tête de ce petit ouvrage. Il paraît que Joseph

(1) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.
(2) *Ancien fonds*, n° 370.

Digitized by Google

Lévi était un homme instruit, cependant rien ne nous est parvenu de lui, si toutefois il a écrit quelque chose.

§ CIII.

Messer David.

Nous terminerons l'histoire des médecins juifs d'Italie au quinzième siècle, par le docteur *Messer David*, fils du célèbre Messer Léon. Il pratiqua son art à Naples vers l'an 1490, époque à laquelle il fit connaissance avec le savant Jacob ben David Provençal de Marseille, qui composa, à sa demande, comme nous l'avons rapporté plus haut (1), un traité des sciences, principalement de la science médicale. Messer David, qui est appelé aussi David ben Iehuda, était l'un des médecins les plus instruits de son temps et digne fils du profond auteur de *Libnath ha-Sapir*. Malheureusement pour sa gloire, tous ses ouvrages, un seul excepté, sont restés, ainsi que ceux de son père, inédits jusqu'à ce jour. En voici la liste, d'après une note de son petit-fils, Ahron le-Beth Léon, imprimée à la fin du Sefer Thehila le-David (2) :

I. *Abir Iakob*, traité de médecine que l'auteur de Schifté Ieschenim (3) attribue faussement à un Messer David ben Lévi, au lieu que l'ouvrage porte le nom de Messer David ben Léon.

II. *Sefer Daraschoth*, discours sur le Pentateuque, Ahron possédait une partie de cet ouvrage que l'auteur du Schifté Ieschenim (4) paraît avoir confondu par erreur avec le suivant.

III. *Magan David*, commentaire sur le Moreh Nebouchim. C'est probablement l'un des vingt-quatre commentaires sur ce livre philosophique de Maïmonide que del Medigo dit avoir vu à Constantinople (5) ; le père de notre docteur, Messer Léon, avait aussi fait un commentaire sur le Moreh Nebouchim, qui porte le titre de *Moreh Zedek*. David Vidal, qui avait une copie de ce

(1) Voyez ci-dessus, § XCVI.
(2) Page 97.
(3) Page 1, n° 6.
(4) Page 39, n° 75.
(5) *Nobloth Chokhmah*, page 111, b.

Digitized by Google

rare commentaire, dit quelque part (1) qu'il l'a perdu avec d'autres ouvrages précieux à la prise de Patras.

IV. *Menorath ha-Zahob*, cet ouvrage paraît traiter, suivant un passage de la préface du numéro suivant, de la kabale.

V. *Commentaire sur les Lamentations de Jérémie*, manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris (2). Ahron ne fait mention dans sa note ni de ce livre, ni du suivant :

VI. *Segulath Melakkim*, mais il est cité par Messer David dans la préface dudit commentaire des Lamentations. C'est un traité de grammaire hébraïque, s'il faut en croire Schabtai (3).

VII. *Sefer ha-Ghemul*, traité scientifique dans lequel il montre ses grandes connaissances dans les sept arts libéraux.

VIII. *Schebach ha-Naschim*, une apologie des femmes, s'il faut en croire le titre, car ni Ahron dans sa note, ni Schabtai dans son Schifté Ieschenim ne parlent du contenu de ce livre.

IX. *Thehila le-David*, ouvrage divisé en trois parties ; la première, subdivisée en cinquante chapitres, traite de l'excellence de la loi et des qualités de ceux qui l'ont reçue de Moïse ; la seconde partie qui contient soixante-cinq chapitres, parle des éléments de la foi qui sont au-dessus de la raison spéculative ; la troisième partie renferme trente-neuf chapitres, qui sont consacrés aux principes de Dieu, à ses attributs, à sa Providence, au libre arbitre, etc. Imprimé par les soins d'Ahron le-Beth Léon, à Constantinople, en 1577, chez Joseph ben Ishak ben Joseph Iaabetz, in-4°.

§ CIV.

L'Ile de Corfou.

Entre les îles de la mer Ionienne soumises à la domination et à la civilisation italienne, l'île de Corfou n'est pas une des moins considérables. Située vers l'extrémité du golfe de Venise, après avoir été longtemps sous la puissance des rois de Naples, elle se

(1) *Mikhtham le-David*, édition de Venise, ch. III, p. 6, *verso*.
(2) *Ancien fonds*, n° 213.
(3) *Schifté Ieschenim*, p. 55, n° 3.

Digitized by Google

donna, vers l'an 1322, à la république de Venise (1). Depuis lors, les sciences et les arts y furent portés en même temps que le commerce et l'industrie. Les israélites si actifs et si entreprenants se distinguèrent bientôt dans l'une et dans l'autre profession. La médecine surtout attira leur attention, comme la science la plus propre à leur situation civile et politique et dans laquelle ils ont toujours excellés. Descendons à quelques exemples particuliers : Le docteur *Salomon Vidal* n'a-t-il pas été employé par l'autorité de la ville de Corfou, en qualité de son médecin, au grand contentement de tout le monde (2)? *Ishak Schalom*, son beau-père, ainsi que *Samuel Ebn Schoham* n'ont-ils pas servi à répandre parmi leurs coreligionnaires la science d'Hippocrate par leurs travaux? Le premier est auteur d'un savant commentaire sur Ebn Sina (Avicenne), cité par son petit-fils, le célèbre David Vidal (3); le second a transcrit une foule de livres de médecine qu'on conserve encore dans plusieurs bibliothèques, celle de Paris (4) entr'autres possède de lui un code manuscrit de deux écrits médicaux, à la fin duquel on lit la note que voici :

« Ce manuscrit fut copié par la main de Samuel ben David Ebn Schoham, le médecin qui est surnommé Burla, de l'île de Corfou, l'an 5225 de la création du monde (1465). »

Ebn Schoham était d'une famile qui a produit plus d'un savant dans le moyen-âge; quant au nom Burla, il dérive probablement de Burella, petite ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, près de la rivière de Sangro et du comté de Molise, d'où sa famille était peut-être originaire.

§ CV.

L'Ile de Candie.

Candie, autrefois l'île de Crète, dans la Méditerranée, appartenait alors également aux Venitiens. Leur domination y produisit

(1) Coronelli, *Mémoires hist. et géogr. du royaume de la Morée, Négrepont*, etc. Amsterdam, 1686, in-8°, p. 135.

(2) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.

(3) Ouvrage déjà cité, chap. XII, page 15, b.

(4) *Ancien fonds*, n° 386.

Digitized by Google

le même effet qu'à l'île de Corfou. C'est surtout sur la population juive de Candie que le gouvernement de la république de Venise a eu une grande influence. Déjà au quatorzième siècle, plusieurs rabbins s'y firent un nom dans l'étude théologique et philosophique, tels qu'Elia Candie, correspondant de Salomon ben Adereth, Moseh Koani et Schemaria Ile-de-Crète, mais ce n'est qu'au quinzième siècle qu'ils cultivaient la médecine.

Elia del Médigo, connu aussi sous le nom d'Elia Crétensis ou de Candie, joignit le premier l'étude de la médecine à l'enseignement de la philosophie. Son père, Moseh, et non Moseh Abba, était fils de Schemaria et petit-fils de Iehuda, un allemand qui vint s'établir, vers 1400, dans l'île de Candie. Le mérite d'Elia l'éleva à la dignité de professeur aux universités de Padoue et de Florence, fonctions qu'il remplit d'une manière distinguée (1). Ce fut dans cette dernière ville qu'il fit connaissance avec le jeune prince Jean Pic de la Mirandole, prodige de science et de savoir. Dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris (2), contenant deux ouvrages de notre del Médigo, l'auteur dit les avoir composés en latin à la sollicitation du prince de la Mirandole, le premier dans la ville de Bassano, en 1485, à son retour de Florence de chez ledit prince ; le second, un an après, en 1486. A cette époque une dispute s'éleva entre lui et le rabbin de Padoue, le vénérable Iehuda Minz, au sujet d'un individu de Corfou qui avait épousé deux femmes, contre les institutions de Gerson Meor ha-Gola, et que le rabbin avait mis au ban. Cette dispute fut longue et violente, elle excitait l'intérêt universel et fut à la fin décidée par le célèbre Elia Misrachi, contre notre professeur (3), qui, dès ce moment, quitta Padoue et l'Italie. S'il faut en croire l'auteur de Mazraf la-Chokhma (4), ce fut par suite d'une décision donnée à la demande du Sénat de Venise, dans une querelle littéraire, qu'il avait quitté l'Italie ; parce que la partie contre laquelle il s'était prononcé était puissante, et Jean Pic de la Mirandole n'existait plus pour le protéger. Mais outre qu'il

(1) Saul Khohen, *Questions adressées à Abarbanel*, lettre X.
(2) *Ancien fonds.*, n° 328.
(3) *Questions et Réponses*, n° 54.
(4) Page 3.

Digitized by Google

n'est pas probable que le Sénat aurait abandonné celui auquel il avait donné sa confiance, il est faux que Pic de la Mirandole était mort alors, il vivait au contraire longtemps encore après del Médigo et ne mourut que le 24 février 1495, le même jour que le roi Charles VIII fit son entrée dans Naples.

Quoiqu'il en soit, Elia revint dans sa patrie, y enseigna la philosophie et la médecine et y mourut en 1493, à la fleur de son âge, par suite d'un cancer au visage qu'il se fit couper.

§ CVI.

Ouvrages d'Elia del Médigo.

Elia del Médigo laissa après lui plusieurs traités philosophiques dans le goût de son siècle. Le système des philosophes arabes, et particulièrement celui d'Ebn Roschd, domine toutes ses idées. Il le défend contre Gersonide et suit la doctrine de Maïmode, admirateur du philosophe de Séville. Voici la liste de ses ouvrages, la plupart inédits :

I. *Commentaire sur la substance de la sphère* d'Ebn Roschd, composé, comme nous l'avons déjà observé, en latin et en hébreu, à Bassano, le cinquième du mois de marchesvan, l'an 5246 de la création du monde, qui correspond avec le mois d'octobre 1485.

II. *Traité sur l'Entendement humain et sur la Prophétie*, composé en 1486.

Ces deux ouvrages, faits à la demande de Jean Pic de la Mirandole, se trouvent à la Bibliothèque royale de Paris (1). Ils furent transcrits par le nommé Matatia Chasan, fils de Moseh de la maison Chasan, le 15 ab l'an 5252, juillet 1492 de l'ère vulgaire.

III. *Question sur le premier moteur*, d'après les opinions des philosophes arabes et israélites.

IV. *Question sur la création du monde*, composée à Venise, en 1480.

V. *Question sur l'Essence des choses créées*. Ces trois derniers traités furent publiés en latin, à Venise, en 1506.

VI. *Bechinath ha-Dath*, traité sur l'étude, composé en hébreu,

(1) *Ancien fonds*, n° 328.

Digitized by Google

en 1491, et publié, en 1629, à Bâle, et en 1833 à Vienne, avec un commentaire par M. Reggio. Le docteur Creizenach nous a donné, en 1824, une version libre en allemand de ce traité, ainsi que de la critique de Joseph Salomon del Médigo, dans son *Geist der Pharisaischen Lehre*.

VII. *Traité sur l'Essence et l'Existence*, en hébreu ; peut-être le même que le numéro V.

VIII. *Traité sur l'Unité*, écrit que Joseph Salomon del Médigo attribue à notre docteur, ainsi que le suivant.

IX. *Traité sur l'Unité de l'entendement primitif*, ouvrage très profond, suivant le jugement de Joseph Salomon del Médigo.

§ CVII.

La Turquie.

Les Turcs descendent d'une peuplade qui errait jadis dans les contrées à l'Est de la mer Caspienne et qui inondait souvent l'Asie méridionale. Plus tard ils se répandirent jusqu'à l'Asie mineure, où Osman, leur chef, fonda un empire dont la capitale était Bruse. Bientôt ils étendirent leurs conquêtes, enlevèrent aux Grecs Andrinople et Philippolis, et finirent par la prise de Constantinople, le renversement de l'empire d'Orient. Ce fut Mahomet II, prince d'un esprit actif et entreprenant, possédant toutes les vertus de son père Amurat, qui mit le siége devant cette ville célèbre et la prit en 1453, onze cent vingt-trois ans après sa fondation.

Mahomet II avait un médecin israélite nommé *Hekim-Iakoub*. Ce médecin, déjà investi de la dignité de defterdar avant d'avoir abjuré sa religion, fut élevé à la dignité de visir peu de temps après sa conversion à l'islamisme. Son expérience et sa science en médecine, supérieures à celles de ses confrères, eurent probablement prolongé les jours du Sultan, si Mohammed-Karamani n'eut persuadé à celui-ci de suivre concurremment les prescriptions du médecin persan Lari (1).

(1) Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, t. III, p. 334, de la traduction française.

Digitized by Google

Constantinople devint alors le principal asile des israélites fugitifs de France, de Portugal et d'Espagne : elle ressentit la première les heureux effets des nouvelles lumières qu'ils avaient apportées avec eux. L'étude de la médecine y devint plus familière, on possédait les travaux de diverses écoles, on les expliquait, on les enseignait, on les commentait.

Nous n'ajouterons qu'une seule remarque en terminant ce qui regarde la médecine juive du quinzième siècle, époque qui fut comme l'aurore des beaux jours qui se préparaient pour les sciences. Le progrès des médecins chrétiens n'a rien diminué à la réputation des médecins juifs, ils soutenaient toujours leur ancien crédit, malgré une grande concurrence; il en fut de même dans le siècle suivant, où ils furent encore recherchés par toutes les cours de l'Europe, ainsi que nous allons le voir dans la suite de cette histoire.

§ CVIII.

La France.

L'état de l'Europe au seizième siècle présente un spectacle imposant et bien digne d'observation. Vasco de Gama avait franchi le cap de Bonne-Espérance et avait porté la gloire du Portugal au-delà des mers; l'Espagne devait aux faveurs de Christophe Colomb la découverte d'un nouveau monde; la France, environnée de désastres, honorait ses malheurs par sa constance et par la protection que François I^er^ accordait aux lettres.

Ce prince se trouvait très faible et très incommodé; ses fatigues guerrières et ses excès l'avaient réduit à un état de langueur qui s'aggravait tous les jours : les remèdes n'y changeaient rien. On lui parla alors des médecins juifs, comme les seuls habiles à guérir. Malheureusement la France, qui avait rejeté de son sein tous les israélites, ne possédait plus de praticien hébreu, son dernier docteur, le célèbre Bonnet de Lates, n'existait plus; il fallait donc en faire venir un d'un pays étranger. Le roi écrivit à Charles-Quint pour lui en demander un de sa cour, mais celui que ce prince lui envoya étant suspect de christianisme, François le fit repartir sur-le-champ, sans vouloir lui parler de sa mala-

Digitized by Google

die (1); enfin il fit venir par son ambassadeur en Turquie, un fameux docteur juif de Constantinople, qui ne lui ordonna que du lait d'ânesse. Ce remède doux réussit très bien au monarque, et tous les courtisans des deux sexes s'empressèrent de suivre le même régime. Grâce à ce médecin israélite, l'usage du lait d'ânesse, si général maintenant en Europe, et que recommandent tous les médecins aux personnes épuisées ou aux poitrines délicates, fut connu en France dès le commencement du seizième siècle.

Nous venons de citer Bonet de Lates; ce médecin célèbre était originaire de Lattes, village près de Montpellier dont il ajouta le nom au sien, mais il habitait la Provence. En 1498, il fut obligé de quitter sa patrie par suite du bannissement des israélites de cette contrée. Il vint à Rome, y inventa un anneau astronomique, au moyen duquel on peut mesurer la hauteur du soleil et des étoiles, afin de savoir de jour et de nuit quelle heure il était. Il expliqua la qualité et l'utilité de cet anneau dans un ouvrage entier qu'il dédia au pape Alexandre VI. Ce livre, qui est intitulé *De Annuli astronomici utilitate*, fut imprimé à Paris, en 1506. Il est écrit en latin et avec élégance, l'auteur prouve sa modestie par ces deux vers qui terminent son ouvrage :

Parce, precor, rudibus quæ sunt errata latino;
Lex hæbrea mihi est, lingua latina minus.

Quoi qu'il en soit, Bonnet était un bon mathématicien, un profond astronome et un très habile médecin. Il fut attaché à la personne du pape Léon X, et nous avons encore une lettre que Reuchlin lui adressa au sujet de l'affaire de Pfefferkorn, et dans laquelle ce savant allemand fait l'éloge de son savoir et de son service auprès du pape (2).

§ CIX.

Don Iehuda Abarbanel.

L'Italie qui, par la généreuse protection des Médicis et la mu-

(1) Cabanis, *Révol. de la médecine*, chap. II, § VIII, page 128.
(2) Philippson, *Allg. Zeit. des Judenth.*, III, n° 87, p. 443.

Digitized by Google

nificence de Léon X, se couronnait de la gloire des arts et se montrait la digne rivale des siècles d'Auguste et de Périclès, posséda alors les plus grands médecins israélites, à la tête desquels brille Iehuda Abarbanel.

Don Iehuda Abarbanel, nommé aussi Mestre Leon, Leo Medicus, Leo Hebræus, naquit à Lisbonne, et non pas en Espagne. Il suivit son père, l'illustre Don Isbak Abarbanel, en Castille, l'an 1481. Obligés de quitter l'Espagne, onze ans après, en 1492, époque du mémorable édit par lequel Ferdinand et Isabelle, inspirés par l'intolérence des moines fanatiques, et malgré les conseils d'une saine politique, chassèrent de leurs États tous les Maures et les juifs qui refusèrent d'embrasser le christianisme, Iehuda Abarbanel se réfugia en Italie. Il fut reçu avec son père à la cour de Ferdinand Ier, roi de Naples, et y resta jusqu'au moment où Charles VIII, roi de France, s'empara de son royaume. Suivant toujours les pas de son père, il se réfugia en Sicile avec Alfonse II, successeur de Ferdinand Ier, puis à Corfou, en 1495, et de là dans la Pouille et à Venise, en 1496, d'où il se rendit enfin à Gênes (1), espérant de trouver dans cette république le repos qu'il cherchait en vain depuis si longtemps dans les contrées sonmises au pouvoir absolu.

Ce fut là qu'il composa, en 1502, ses célèbres *Dialogues d'amour* (2), ouvrage dans lequel Philon enseigne la philosophie de l'amour à une dame nommée Sophie; il lui apprend l'amour platonique, l'amour des anges, des planètes, des éléments. C'est là aussi qu'il chanta, en 1508, dans une élégie hébraïque fort touchante, la mort de son père. Enfin ce fut encore de Gênes qu'il adressa, vers l'an 1515, cent-trente strophes à son fils Isbak.

§ CX.

Ouvrages de Don Iehuda Abarbanel.

Tous les contemporains de Don Iehuda Abarbanel parlent de lui comme d'un médecin célèbre, d'un profond philosophe et d'un

(1) Nic. Antonii, *Bibl. Nov. Hispan.*, II, p. 678, *verso*.
(2) L'an 5262 de la création du monde. Voyez le 3me dialogue.

Digitized by Google

grand poète. Benoît Narchi et Charles Sarazin comparent ses ouvrages aux écrits des Grecs et des Romains. Voici la liste de ses travaux littéraires :

I° *Dialoghi di Amore*, Dialogues d'Amour, composés et publiés en italien, à Rome, 1535, in-4°; à Venise, 1541, 1549, 1558, 1586 et 1607, in-8°. Denis Sauvage et Pontus de Tiard ont traduit ces dialogues en français, ainsi que Du Parc qui les a intitulés : *Philosophie d'Amour de M. Léon hébreu.* Sarazin les mit en latin ; Jean Costa, Charles Montesa, Garcilasso de la Vega et Jehija en espagnol. M. Delitsch nous a donné, en 1840, une analyse de cet ouvrage célèbre, dans laquelle il a fait ressortir la profondeur de ce livre qui, sous un titre galant, renferme un système philosophique très remarquable. En le lisant, on comprend aisément l'éloge que son père, Ishak Abarbanel, dans sa réponse aux questions de Saül Khohen de Candie, fait des connaissances philosophiques de son fils, et que Joseph Salomon del Médigo voulut mettre en doute.

II°. *Plusieurs Vers à la gloire de son père*, imprimés à la tête de ses ouvrages, tels que Nachlath Aboth et Rosch Amunah, Constantinople, 1504 ; Commentaire sur les derniers prophètes, Pesaro, 1520, etc.

III°. *Theluna aal ha-Zeman*, poème de cent-trente strophes, contenant les vicissitudes de sa vie et des exhortations à son fils Ishak Abarbanel. Ce jeune homme de vingt-deux ans, avait été envoyé, en 1492, à peine âgé d'un an, en Portugal ; il y fut retenu et baptisé par ordre du roi. Les vifs discours qu'il lui tient pour l'exciter à la foi de ses pères, prouvent que loin qu'il avait embrassé le christianisme, comme le prétend mal à propos Bayle, il était au contraire très attaché à la religion de ses ancêtres.

IV°. *Élégie sur la mort de son père*, composée de quarante-six vers, sur le rythme de la célèbre complainte Zion haloh Thischali de Iehuda ha-Lévi. Ce poème, ainsi que le précédent, se trouve manuscrit dans le code 101 de notre collection (1).

(1) Voyez *Revue Orientale*, t. I, p. 258.

Digitized by Google

§ CXI.

Don Joseph Abarbanel, Messer Servideo, Vidal Balson, Balmès.

Après Iehuda Abarbanel, on pourrait mentionner son frère; *Don Joseph Abarbanel*, qui pratiquait la médecine à Ferrare; Salomon Athia, qui l'y vit encore vers l'an 1549, parle de lui en termes très exagérés (1). *Messer Servideo*, médecin qui exerça sa profession à Padoue, vers le milieu du seizième siècle (2). *Mestre Vidal Balson*, né en Sicile, vers la fin du quinzième siècle. Après le bannissement des israélites de cette île, en 1492, il se retira à Reggio-de-Calabre, où il pratiqua la médecine et composa, en 1505, un traité général de médecine, distribué suivant l'ordre des parties du corps humain, avec les remèdes propres à guérir chacune des maladies. Le fonds de la doctrine médicale de cet auteur, est le *galénisme*, mêlé de théories juives et arabes, au nombre desquelles on trouve plusieurs notions fort exactes sur la nature et le traitement de telle ou telle maladie, qu'on nous a données depuis comme nouvelles.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage inédit, qui se conserve à la Bibliothèque du roi à Paris (3), mérite d'être connu. Dans une note qui se trouve à la fin, l'auteur dit l'avoir achevé l'année 5265 de la création du monde, qui correspond avec l'an 1505 de l'ère vulgaire, le treizième depuis le bannissement des isralites de Sicile, de la domination de l'Espagne, dans la ville de Reggio, capitale de la Calabre.

Abraham de Balmès, médecin napolitain célèbre, a justifié sa réputation comme grand praticien et comme écrivain habile. Né à Lecce, capitale de la Pouille, il vint, lors de l'exil des juifs de Naples, à Padoue, où il pratiqua et enseigna l'art d'Hippocrate avec un grand succès. Doué d'un esprit analytique et pénétrant, il a porté l'ordre et la clarté dans la grammaire hébraïque, et fourni au monde savant plusieurs commentaires philosophiques

(1) Comentaire sur les Psaumes, *préface.*
(2) Athia, *même ouvrage, l. c.*
(3) *Ancien fonds*, n° 410.

Digitized by Google

érudition et de sa profonde critique. M. Luzzato de Padoue, qui possède le commentaire d'Aben Esra sur le Pentateuque avec les notes du médecin Daniel, composé par lui à Belmonte, en 1448, en fait le plus grand éloge (1). Parmi les écrits de notre docteur qui nous sont parvenus, nous citerons encore : 1° ses notes marginales des commentaires de David Kimchi sur Amos, Michée et Isaïe, manuscrites à la Bibliothèque de Rossi à Parme (2) ; 2° son supplément au livre anti-chrétien de Salomon ben Moseh (3) ; 3° son Abrégé des commentaires d'Aben Esra et de Gersonide sur la Genèse, avec des notes (4) ; 4° enfin une Relation de son voyage à l'île de Crète en 1473, qui mérite surtout d'être connue (5).

Daniel ben Samuel, quoique moins savant que Daniel ben Salomon, doit être rangé à côté de lui pour ses études d'anciens docteurs de la synagogue (6). Il était disciple d'un habile médecin de Gênes, peut-être de *Maistre Salomon*, qui florissait dans cette ville en 1450. Quoiqu'il en soit, notre médecin jouissait d'une grande réputation comme praticien. Il prenait pour guides dans l'exercice de son état, à ce qu'il paraît, les médecins arabes, particulièrement Ebn Sina (Avicenne), et la Bibliothèque du roi à Paris (7) possède encore un exemplaire du Canon de ce maître arabe, que notre Daniel se fit copier, en 1487, par un nommé Abraham ben Karschef. Ce copiste prodigue à lui et à son père de grands éloges, et le nomme le savant médecin-docteur Daniel, fils du fameux et docte Rabbi Samuel Daniel.

Nous ne parlerons pas d'une foule d'autres médecins juifs qui se distinguèrent alors par une heureuse pratique ; nous nous bornerons à citer le plus connu parmi eux, *Joseph ha-Lévi*, qui florissait à Bitonto, ville du royaume de Naples. C'est lui auquel le savant Moseh ben Chabib dédia, en 1486, son Darké Noam, ainsi qu'il est indiqué à la tête de ce petit ouvrage. Il paraît que Joseph

(1) *Kherem Chemed*, tome III, page 174; tome IV, page 132.
(2) *Mss. Cod. hebr.*, tome II, p. 26, n° 7.
(3) *Ibidem*, n° 10.
(4) *Même ouvrage*, l. c., n° 17.
(5) *Ibidem*, n° 14.
(6) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.
(7) *Ancien fonds*, n° 370.

Digitized by Google

Lévi était un homme instruit, cependant rien ne nous est parvenu de lui, si toutefois il a écrit quelque chose.

§ CIII.

Messer David.

Nous terminerons l'histoire des médecins juifs d'Italie au quinzième siècle, par le docteur *Messer David*, fils du célèbre Messer Léon. Il pratiqua son art à Naples vers l'an 1490, époque à laquelle il fit connaissance avec le savant Jacob ben David Provençal de Marseille, qui composa, à sa demande, comme nous l'avons rapporté plus haut (1), un traité des sciences, principalement de la science médicale. Messer David, qui est appelé aussi David ben Iehuda, était l'un des médecins les plus instruits de son temps et digne fils du profond auteur de *Libnath ha-Sapir*. Malheureusement pour sa gloire, tous ses ouvrages, un seul excepté, sont restés, ainsi que ceux de son père, inédits jusqu'à ce jour. En voici la liste, d'après une note de son petit-fils, Abron le-Beth Léon, imprimée à la fin du Sefer Thehila lé-David (2) :

I. *Abir Iakob*, traité de médecine que l'auteur de Schifté Ieschenim (3) attribue faussement à un Messer David ben Lévi, au lieu que l'ouvrage porte le nom de Messer David ben Léon.

II. *Sefer Daraschoth*, discours sur le Pentateuque, Abron possédait une partie de cet ouvrage que l'auteur du Schifté Ieschenim (4) paraît avoir confondu par erreur avec le suivant.

III. *Magan David*, commentaire sur le Moreh Nebouchim. C'est probablement l'un des vingt-quatre commentaires sur ce livre philosophique de Maïmonide que del Medigo dit avoir vu à Constantinople (5) ; le père de notre docteur, Messer Léon, avait aussi fait un commentaire sur le Moreh Nebouchim, qui porte le titre de *Moreh Zedek*. David Vidal, qui avait une copie de ce

(1) Voyez ci-dessus, § XCVI.
(2) Page 97.
(3) Page 1, n° 6.
(4) Page 39, n° 75.
(5) *Nobloth Chokhmah*, page 111, b.

Digitized by Google

rare commentaire, dit quelque part (1) qu'il l'a perdu avec d'autres ouvrages précieux à la prise de Patras.

IV. *Menorath ha-Zahob*, cet ouvrage paraît traiter, suivant un passage de la préface du numéro suivant, de la kabale.

V. *Commentaire sur les Lamentations de Jérémie*, manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris (2). Ahron ne fait mention dans sa note ni de ce livre, ni du suivant :

VI. *Segulath Melakhim*, mais il est cité par Messer David dans la préface dudit commentaire des Lamentations. C'est un traité de grammaire hébraïque, s'il faut en croire Schabtai (3).

VII. *Sefer ha-Ghemul*, traité scientifique dans lequel il montre ses grandes connaissances dans les sept arts libéraux.

VIII. *Schebach ha-Naschim*, une apologie des femmes, s'il faut en croire le titre, car ni Ahron dans sa note, ni Schabtai dans son Schifté Ieschenim ne parlent du contenu de ce livre.

IX. *Thehila le-David*, ouvrage divisé en trois parties ; la première, subdivisée en cinquante chapitres, traite de l'excellence de la loi et des qualités de ceux qui l'ont reçue de Moïse ; la seconde partie qui contient soixante-cinq chapitres, parle des éléments de la foi qui sont au-dessus de la raison spéculative ; la troisième partie renferme trente-neuf chapitres, qui sont consacrés aux principes de Dieu, à ses attributs, à sa Providence, au libre arbitre, etc. Imprimé par les soins d'Ahron le-Beth Léon, à Constantinople, en 1577, chez Joseph ben Ishak ben Joseph Iaabetz, in-4°.

§ CIV.

L'Ile de Corfou.

Entre les îles de la mer Ionienne soumises à la domination et à la civilisation italienne, l'île de Corfou n'est pas une des moins considérables. Située vers l'extrémité du golfe de Venise, après avoir été longtemps sous la puissance des rois de Naples, elle se

(1) *Mikhtham le-David*, édition de Venise, ch. III, p. 6, *verso*.
(2) *Ancien fonds*, n° 213.
(3) *Schifté Ieschenim*, p. 55, n° 3.

Digitized by Google

donna, vers l'an 1322, à la république de Venise (1). Depuis lors, les sciences et les arts y furent portés en même temps que le commerce et l'industrie. Les israélites si actifs et si entreprenants se distinguèrent bientôt dans l'une et dans l'autre profession. La médecine surtout attira leur attention, comme la science la plus propre à leur situation civile et politique et dans laquelle ils ont toujours excellés. Descendons à quelques exemples particuliers : Le docteur *Salomon Vidal* n'a-t-il pas été employé par l'autorité de la ville de Corfou, en qualité de son médecin, au grand contentement de tout le monde (2)? *Ishak Schalom*, son beau-père, ainsi que *Samuel Ebn Schoham* n'ont-ils pas servi à répandre parmi leurs coreligionnaires la science d'Hippocrate par leurs travaux ? Le premier est auteur d'un savant commentaire sur Ebn Sina (Avicenne), cité par son petit-fils, le célèbre David Vidal (3); le second a transcrit une foule de livres de médecine qu'on conserve encore dans plusieurs bibliothèques, celle de Paris (4) entr'autres possède de lui un code manuscrit de deux écrits médicaux, à la fin duquel on lit la note que voici :

« Ce manuscrit fut copié par la main de Samuel ben David Ebn Schoham, le médecin qui est surnommé Burla, de l'île de Corfou, l'an 5225 de la création du monde (1465). »

Ebn Schoham était d'une famile qui a produit plus d'un savant dans le moyen-âge; quant au nom Burla, il dérive probablement de Burella, petite ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, près de la rivière de Sangro et du comté de Molise, d'où sa famille était peut-être originaire.

§ CV.

L'Ile de Candie.

Candie, autrefois l'île de Crète, dans la Méditerranée, appartenait alors également aux Venitiens. Leur domination y produisit

(1) Coronelli, *Mémoires hist. et géogr. du royaume de la Morée, Négrepont*, etc. Amsterdam, 1686, in-8°, p. 135.

(2) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.

(3) Ouvrage déjà cité, chap. XII, page 15, b.

(4) *Ancien fonds*, n° 386.

Digitized by Google

le même effet qu'à l'île de Corfou. C'est surtout sur la population juive de Candie que le gouvernement de la république de Venise a eu une grande influence. Déjà au quatorzième siècle, plusieurs rabbins s'y firent un nom dans l'étude théologique et philosophique, tels qu'Elia Candie, correspondant de Salomon ben Adereth, Moseh Koani et Schemaria Ile-de-Crète, mais ce n'est qu'au quinzième siècle qu'ils cultivaient la médecine.

Elia del Médigo, connu aussi sous le nom d'Elia Crétensis ou de Candie, joignit le premier l'étude de la médecine à l'enseignement de la philosophie. Son père, Moseh, et non Moseh Abba, était fils de Schemaria et petit-fils de Iehuda, un allemand qui vint s'établir, vers 1400, dans l'île de Candie. Le mérite d'Elia l'éleva à la dignité de professeur aux universités de Padoue et de Florence, fonctions qu'il remplit d'une manière distinguée (1). Ce fut dans cette dernière ville qu'il fit connaissance avec le jeune prince Jean Pic de la Mirandole, prodige de science et de savoir. Dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris (2), contenant deux ouvrages de notre del Médigo, l'auteur dit les avoir composés en latin à la sollicitation du prince de la Mirandole, le premier dans la ville de Basssano, en 1485, à son retour de Florence de chez ledit prince ; le second, un an après, en 1486. A cette époque une dispute s'éleva entre lui et le rabbin de Padoue, le vénérable Iehuda Minz, au sujet d'un individu de Corfou qui avait épousé deux femmes, contre les institutions de Gerson Meor ha-Gola, et que le rabbin avait mis au ban. Cette dispute fut longue et violente, elle excitait l'intérêt universel et fut à la fin décidée par le célèbre Elia Misrachi, contre notre professeur (3), qui, dès ce moment, quitta Padoue et l'Italie. S'il faut en croire l'auteur de Mazraf la-Chokhma (4), ce fut par suite d'une décision donnée à la demande du Sénat de Venise, dans une querelle littéraire, qu'il avait quitté l'Italie ; parce que la partie contre laquelle il s'était prononcé était puissante, et Jean Pic de la Mirandole n'existait plus pour le protéger. Mais outre qu'il

(1) Saul Khohen, *Questions adressées à Abarbanel*, lettre X.
(2) *Ancien fonds*, n° 328.
(3) *Questions et Réponses*, n° 54.
(4) Page 3.

Digitized by Google

n'est pas probable que le Sénat aurait abandonné celui auquel il avait donné sa confiance, il est faux que Pic de la Mirandole était mort alors, il vivait au contraire longtemps encore après del Médigo et ne mourut que le 24 février 1495, le même jour que le roi Charles VIII fit son entrée dans Naples.

Quoiqu'il en soit, Elia revint dans sa patrie, y enseigna la philosophie et la médecine et y mourut en 1493, à la fleur de son âge, par suite d'un cancer au visage qu'il se fit couper.

§ CVI.

Ouvrages d'Elia del Médigo.

Elia del Médigo laissa après lui plusieurs traités philosophiques dans le goût de son siècle. Le système des philosophes arabes, et particulièrement celui d'Ebn Roschd, domine toutes ses idées. Il le défend contre Gersonide et suit la doctrine de Maïmode, admirateur du philosophe de Séville. Voici la liste de ses ouvrages, la plupart inédits :

I. *Commentaire sur la substance de la sphère* d'Ebn Roschd, composé, comme nous l'avons déjà observé, en latin et en hébreu, à Bassano, le cinquième du mois de marchesvan, l'an 5246 de la création du monde, qui correspond avec le mois d'octobre 1485.

II. *Traité sur l'Entendement humain et sur la Prophétie*, composé en 1486.

Ces deux ouvrages, faits à la demande de Jean Pic de la Mirandole, se trouvent à la Bibliothèque royale de Paris (1). Ils furent transcrits par le nommé Matatia Chasan, fils de Moseh de la maison Chasan, le 15 ab l'an 5252, juillet 1492 de l'ère vulgaire.

III. *Question sur le premier moteur*, d'après les opinions des philosophes arabes et israélites.

IV. *Question sur la création du monde*, composée à Venise, en 1480.

V. *Question sur l'Essence des choses créées.* Ces trois derniers traités furent publiés en latin, à Venise, en 1506.

VI. *Bechinath ha-Dath*, traité sur l'étude, composé en hébreu,

(1) *Ancien fonds*, n° 328.

Digitized by Google

en 1491, et publié, en 1629, à Bâle, et en 1833 à Vienne, avec un commentaire par M. Reggio. Le docteur Creizenach nous a donné, en 1824, une version libre en allemand de ce traité, ainsi que de la critique de Joseph Salomon del Médigo, dans son *Geist der Pharisaischen Lehre*.

VII. *Traité sur l'Essence et l'Existence*, en hébreu; peut-être le même que le numéro V.

VIII. *Traité sur l'Unité*, écrit que Joseph Salomon del Médigo attribue à notre docteur, ainsi que le suivant.

IX. *Traité sur l'Unité de l'entendement primitif*, ouvrage très profond, suivant le jugement de Joseph Salomon del Médigo.

§ CVII.

La Turquie.

Les Turcs descendent d'une peuplade qui errait jadis dans les contrées à l'Est de la mer Caspienne et qui inondait souvent l'Asie méridionale. Plus tard ils se répandirent jusqu'à l'Asie mineure, où Osman, leur chef, fonda un empire dont la capitale était Bruse. Bientôt ils étendirent leurs conquêtes, enlevèrent aux Grecs Andrinople et Philippolis, et finirent par la prise de Constantinople, le renversement de l'empire d'Orient. Ce fut Mahomet II, prince d'un esprit actif et entreprenant, possédant toutes les vertus de son père Amurat, qui mit le siége devant cette ville célèbre et la prit en 1453, onze cent vingt-trois ans après sa fondation.

Mahomet II avait un médecin israélite nommé *Hekim-Jakoub*. Ce médecin, déjà investi de la dignité de defterdar avant d'avoir abjuré sa religion, fut élevé à la dignité de visir peu de temps après sa conversion à l'islamisme. Son expérience et sa science en médecine, supérieures à celles de ses confrères, eurent probablement prolongé les jours du Sultan, si Mohammed-Karamani n'eut persuadé à celui-ci de suivre concurremment les prescriptions du médecin persan Lari (1).

(1) Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, t. III, p. 384, de la traduction française.

Digitized by Google

Constantinople devint alors le principal asile des israélites fugitifs de France, de Portugal et d'Espagne : elle ressentit la première les heureux effets des nouvelles lumières qu'ils avaient apportées avec eux. L'étude de la médecine y devint plus familière, on possédait les travaux de diverses écoles, on les expliquait, on les enseignait, on les commentait.

Nous n'ajouterons qu'une seule remarque en terminant ce qui regarde la médecine juive du quinzième siècle, époque qui fut comme l'aurore des beaux jours qui se préparaient pour les sciences. Le progrès des médecins chrétiens n'a rien diminué à la réputation des médecins juifs, ils soutenaient toujours leur ancien crédit, malgré une grande concurrence; il en fut de même dans le siècle suivant, où ils furent encore recherchés par toutes les cours de l'Europe, ainsi que nous allons le voir dans la suite de cette histoire.

§ CVIII.

La France.

L'état de l'Europe au seizième siècle présente un spectacle imposant et bien digne d'observation. Vasco de Gama avait franchi le cap de Bonne-Espérance et avait porté la gloire du Portugal au-delà des mers; l'Espagne devait aux faveurs de Christophe Colomb la découverte d'un nouveau monde; la France, environnée de désastres, honorait ses malheurs par sa constance et par la protection que François I^er^ accordait aux lettres.

Ce prince se trouvait très faible et très incommodé; ses fatigues guerrières et ses excès l'avaient réduit à un état de langueur qui s'aggravait tous les jours : les remèdes n'y changeaient rien. On lui parla alors des médecins juifs, comme les seuls habiles à guérir. Malheureusement la France, qui avait rejeté de son sein tous les israélites, ne possédait plus de praticien hébreu, son dernier docteur, le célèbre Bonnet de Lates, n'existait plus; il fallait donc en faire venir un d'un pays étranger. Le roi écrivit à Charles-Quint pour lui en demander un de sa cour, mais celui que ce prince lui envoya étant suspect de christianisme, François le fit repartir sur-le-champ, sans vouloir lui parler de sa mala-

Digitized by Google

die (1); enfin il fit venir par son ambassadeur en Turquie, un fameux docteur juif de Constantinople, qui ne lui ordonna que du lait d'ânesse. Ce remède doux réussit très bien au monarque, et tous les courtisans des deux sexes s'empressèrent de suivre le même régime. Grâce à ce médecin israélite, l'usage du lait d'ânesse, si général maintenant en Europe, et que recommandent tous les médecins aux personnes épuisées ou aux poitrines délicates, fut connu en France dès le commencement du seizième siècle.

Nous venons de citer Bonet de Lates; ce médecin célèbre était originaire de Lattes, village près de Montpellier dont il ajouta le nom au sien, mais il habitait la Provence. En 1498, il fut obligé de quitter sa patrie par suite du bannissement des israélites de cette contrée. Il vint à Rome, y inventa un anneau astronomique, au moyen duquel on peut mesurer la hauteur du soleil et des étoiles, afin de savoir de jour et de nuit quelle heure il était. Il expliqua la qualité et l'utilité de cet anneau dans un ouvrage entier qu'il dédia au pape Alexandre VI. Ce livre, qui est intitulé *De Annuli astronomici utilitate*, fut imprimé à Paris, en 1506. Il est écrit en latin et avec élégance, l'auteur prouve sa modestie par ces deux vers qui terminent son ouvrage :

Parce, precor, rudibus quæ sunt errata latino;
Lex hæbrea mihi est, lingua latina minus.

Quoi qu'il en soit, Bonnet était un bon mathématicien, un profond astronome et un très habile médecin. Il fut attaché à la personne du pape Léon X, et nous avons encore une lettre que Reuchlin lui adressa au sujet de l'affaire de Pfefferkorn, et dans laquelle ce savant allemand fait l'éloge de son savoir et de son service auprès du pape (2).

§ CIX.

Don Iehuda Abarbanel.

L'Italie qui, par la généreuse protection des Médicis et la mu-

(1) Cabanis, *Révol. de la médecine*, chap. II, § VIII, page 128.
(2) Philippson, *Allg. Zeit. des Judenth.*, III, n° 87, p. 443.

Digitized by Google

nificence de Léon X, se couronnait de la gloire des arts et se montrait la digne rivale des siècles d'Auguste et de Périclès, posséda alors les plus grands médecins israélites, à la tête desquels brille Iehuda Abarbanel.

Don Iehuda Abarbanel, nommé aussi Mestre Leon, Leo Medicus, Leo Hebræus, naquit à Lisbonne, et non pas en Espagne. Il suivit son père, l'illustre Don Ishak Abarbanel, en Castille, l'an 1481. Obligés de quitter l'Espagne, onze ans après, en 1492, époque du mémorable édit par lequel Ferdinand et Isabelle, inspirés par l'intolérence des moines fanatiques, et malgré les conseils d'une saine politique, chassèrent de leurs États tous les Maures et les juifs qui refusèrent d'embrasser le christianisme, Iehuda Abarbanel se réfugia en Italie. Il fut reçu avec son père à la cour de Ferdinand Ier, roi de Naples, et y resta jusqu'au moment où Charles VIII, roi de France, s'empara de son royaume. Suivant toujours les pas de son père, il se réfugia en Sicile avec Alfonse II, successeur de Ferdinand Ier, puis à Corfou, en 1495, et de là dans la Pouille et à Venise, en 1496, d'où il se rendit enfin à Gênes (1), espérant de trouver dans cette république le repos qu'il cherchait en vain depuis si longtemps dans les contrées sonmises au pouvoir absolu.

Ce fut là qu'il composa, en 1502, ses célèbres *Dialogues d'amour* (2), ouvrage dans lequel Philon enseigne la philosophie de l'amour à une dame nommée Sophie; il lui apprend l'amour platonique, l'amour des anges, des planètes, des éléments. C'est là aussi qu'il chanta, en 1508, dans une élégie hébraïque fort touchante, la mort de son père. Enfin ce fut encore de Gênes qu'il adressa, vers l'an 1515, cent-trente strophes à son fils Ishak.

§ CX.

Ouvrages de Don Iehuda Abarbanel.

Tous les contemporains de Don Iehuda Abarbanel parlent de lui comme d'un médecin célèbre, d'un profond philosophe et d'un

(1) Nic. Antonii, *Bibl. Nov. Hispan.*, II, p. 678, *verso*.
(2) L'an 5262 de la création du monde. Voyez le 3me dialogue.

Digitized by Google

grand poète. Benoît Narchi et Charles Sarazin comparent ses ouvrages aux écrits des Grecs et des Romains. Voici la liste de ses travaux littéraires :

I° *Dialoghi di Amore*, Dialogues d'Amour, composés et publiés en italien, à Rome, 1535, in-4°; à Venise, 1541, 1549, 1558, 1586 et 1607, in-8°. Denis Sauvage et Pontus de Tiard ont traduit ces dialogues en français, ainsi que Du Parc qui les a intitulés : *Philosophie d'Amour de M. Léon hébreu.* Sarazin les mit en latin ; Jean Costa, Charles Montesa, Garcilasso de la Vega et Jehija en espagnol. M. Delitsch nous a donné, en 1840, une analyse de cet ouvrage célèbre, dans laquelle il a fait ressortir la profondeur de ce livre qui, sous un titre galant, renferme un système philosophique très remarquable. En le lisant, on comprend aisément l'éloge que son père, Ishak Abarbanel, dans sa réponse aux questions de Saül Khohen de Candie, fait des connaissances philosophiques de son fils, et que Joseph Salomon del Médigo voulut mettre en doute.

II°. *Plusieurs Vers à la gloire de son père*, imprimés à la tête de ses ouvrages, tels que Nachlath Aboth et Rosch Amunah, Constantinople, 1504 ; Commentaire sur les derniers prophètes ; Pesaro, 1520, etc.

III°. *Theluna aal ha-Zeman*, poème de cent-trente strophes, contenant les vicissitudes de sa vie et des exhortations à son fils Ishak Abarbanel. Ce jeune homme de vingt-deux ans, avait été envoyé, en 1492, à peine âgé d'un an, en Portugal ; il y fut retenu et baptisé par ordre du roi. Les vifs discours qu'il lui tient pour l'exciter à la foi de ses pères, prouvent que loin qu'il avait embrassé le christianisme, comme le prétend mal à propos Bayle, il était au contraire très attaché à la religion de ses ancêtres.

IV°. *Élégie sur la mort de son père*, composée de quarante-six vers, sur le rythme de la célèbre complainte Zion haloh Thischali de Iehuda ha-Lévi. Ce poème, ainsi que le précédent, se trouve manuscrit dans le code 101 de notre collection (1).

(1) Voyez *Revue Orientale*, t. I, p. 258.

Digitized by Google

§ CXI.

Don Joseph Abarbanel, Messer Servideo, Vidal Balson, Balmès.

Après Iehuda Abarbanel, on pourrait mentionner son frère ; *Don Joseph Abarbanel*, qui pratiquait la médecine à Ferrare ; Salomon Athia, qui l'y vit encore vers l'an 1549, parle de lui en termes très exagérés (1). *Messer Servideo*, médecin qui exerça sa profession à Padoue, vers le milieu du seizième siècle (2). *Mestre Vidal Balson*, né en Sicile, vers la fin du quinzième siècle. Après le bannissement des israélites de cette île, en 1492, il se retira à Reggio-de-Calabre, où il pratiqua la médecine et composa, en 1505, un traité général de médecine, distribué suivant l'ordre des parties du corps humain, avec les remèdes propres à guérir chacune des maladies. Le fonds de la doctrine médicale de cet auteur, est le *galénisme*, mêlé de théories juives et arabes, au nombre desquelles on trouve plusieurs notions fort exactes sur la nature et le traitement de telle ou telle maladie, qu'on nous a données depuis comme nouvelles.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage inédit, qui se conserve à la Bibliothèque du roi à Paris (3), mérite d'être connu. Dans une note qui se trouve à la fin, l'auteur dit l'avoir achevé l'année 5265 de la création du monde, qui correspond avec l'an 1505 de l'ère vulgaire, le treizième depuis le bannissement des isralites de Sicile, de la domination de l'Espagne, dans la ville de Reggio, capitale de la Calabre.

Abraham de Balmès, médecin napolitain célèbre, a justifié sa réputation comme grand praticien et comme écrivain habile. Né à Lecce, capitale de la Pouille, il vint, lors de l'exil des juifs de Naples, à Padoue, où il pratiqua et enseigna l'art d'Hippocrate avec un grand succès. Doué d'un esprit analytique et pénétrant, il a porté l'ordre et la clarté dans la grammaire hébraïque, et fourni au monde savant plusieurs commentaires philosophiques

(1) Comentaire sur les Psaumes, *préface.*
(2) Athia, *même ouvrage, l. c.*
(3) *Ancien fonds*, n° 410.

Digitized by Google

d'Ebn Roschd, qu'il avait traduits de l'hébreu en latin. La mort l'ayant enlevé en 1523, tous les élèves de l'université, juifs et chrétiens, assistèrent à son enterrement (1).

On doit à Balmès, outre une bonne grammaire hébraïque, imprimée pour la première fois à Venise, en 1523, avec une version latine en regard, sous le titre de *Mikné Abram*, divers ouvrages de Ptolémée, d'Ebn Roschd et autres, traduits de l'hébreu en latin et dont on peut voir le catalogue dans Wolf (2).

§ CXII.

Médecins juifs des Papes.

On ignore le nom du rabbin espagnol, médecin du pape Jules II, qui, au dire de Burcard, maître de cérémonie de la chapelle papale, fit un long discours, en 1503, lors du couronnement de ce pontife (3). Mais nous avons fait connaître celui du premier médecin de Léon X, le célèbre Bonnet de Lates. Paul III, et son successeur, Jules III, avaient aussi l'un et l'autre des docteurs israélites.

Iakob Mantino naquit à Tortose, vers la fin du quinzième siècle, et jeune encore il vint à Venise, lors du bannissement des juifs d'Espagne, en 1492. Iakob fut élevé sous les yeux de son père qui était philosophe et qui lui fit faire de bonnes études. Il se distingua surtout dans l'art de guérir qu'il pratiqua avec succès à Venise jusque vers 1532. A cette époque il s'éleva une grande rivalité entre lui et *Elia Chalphen*, autre médecin israélite de cette ville. En vain le fameux Salomon Malkho, ami de Chalphen, chercha-t-il à mettre la paix entre ces docteurs, leur rivalité alla si loin que Mantino ne pouvant plus supporter la présence de Chalphen, quitta Venise pour se rendre à Rome. S'il faut en croire l'auteur du *Chajath Kaneh* (4), la haine de Man-

(1) *Schalscheleth ha-Kabala*, p. 61 de l'édition de Cracovie.

(2) *Biblioth. hébr.*, t. I, p. 70; t. III, p. 45.

(3) Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi, t. I, p. 124.

(4) Édition d'Amsterdam, page 6, *recto*.

Digitized by Google

tino s'étendit même sur Malkho, et contribua beaucoup au malheur de ce dernier.

Quoi qu'il en soit, Mantino vint s'établir à Rome, où bientôt il devint le premier médecin du pape Paul III, l'illustre auteur de la bulle *in cœnâ Domini*. Il se fit un grand nom par plusieurs traités d'Ebn Sina et d'Ebn Roschd, qu'il traduisit de l'hébreu en latin et qui furent publiés à Rome et à Venise. Il est également auteur d'une version latine du Moreh Nebouchim de Maïmonide, et suivant quelques bibliographes, la même de celle que Justiniani mit au jour en 1520. On a encore de Mantino une traduction en latin de l'excellente préface de Maïmonide sur le traité des Pères (Massekheth Aboth), vulgairement appelé les Huit Chapitres de Maïmonide, publié à Bologne en 1526, in-4°.

§ CXIII.

Suite des médecins juifs des papes.

Vital Alatino florissait vers 1550, à Spolette. Il était oncle du célèbre David de Pomis, et passait, si l'on en croit son neveu (1), pour le plus habile médecin de son temps. Toute l'Ombrie le révérait comme un second Hippocrate, et il fut médecin du pape Jules III. On a de lui plusieurs ouvrages relatifs à son art et aux belles-lettres, ainsi que de son frère *Moseh Alatino* (2).

Ce dernier, qui vivait à Ferrare, était philosophe et médecin très-renommé; David de Pomis (3) et Emmanuel Aboab (4) le citent avec éloge. Il traduisit de l'hébreu en latin la première partie d'Avicenne (Ebn Sina) et le commentaire de Thémistius, sur le traité du Ciel et du Monde d'Aristote, ainsi que quelques livres de Galien sur Hippocrate.

Théodore de' Sacerdoti était également au service du pape Jules III (5). Ce savant médecin, marchant sur les traces des

(1) *Apologia pro Medico hebræo*, p. 71; Marini, *degli Archiatri Pontificii*, t. 1, p. 417.

(2) Tiraboschi, *Storia letteraria d'Italia*; de Rossi, *Dizion Storico*, t. 1, p. 43.

(3) *Apologia*, ibid.; Zemach David, l. c.

(4) *Nomologia*, p. 220.

(5) Marini, *ouvrage cité*, ibidem.

Digitized by Google

Balmès, des Mantino, des Alatino et autres docteurs juifs, traduisit en latin plusieurs traités scientifiques des auteurs arabes.

Ces traductions latines, faites alors par des savants israélites, eurent une grande influence sur la renaissance des lettres en Europe, comme jadis leurs traductions arabes répandirent le goût des sciences en Orient. Disons-le à la gloire des juifs si injustement décriés par les ignorants, que c'est à eux seuls que les sciences doivent leur conservation à travers les siècles les plus obscurs. Ce sont eux qui firent connaître les chefs-d'œuvre de l'antiquité aux Syriens, par des traductions syriaques; ce sont eux qui inspirèrent le goût des lettres aux Arabes par les versions arabes; ce sont eux enfin qui traduisirent en latin les livres qu'ils avaient traduits du grec en syriaque et du syriaque en arabe. En présence de ces monuments littéraires, on conviendra peut-être que les juifs ne sont pas seulement la cause secondaire de la renaissance des connaissances humaines, mais bien la cause première.

§ CXIV.

Sforno.

Quoi qu'il en soit, voici encore un médecin habile de cette époque, du nom d'*Obadia Sforno*. Il naquit à Cesène, ville de Romagne, mais il s'établit à Bologne, où il mourut en 1550. Sforno était un bon hébraïsan, il enseigna l'hébreu au célèbre Reuchlin, lors de son séjour en Italie, en 1498. Il était aussi philosophe, théologien et interprète de l'écriture sainte; il nous a laissé plusieurs ouvrages fort estimés, dont voici le tableau :

I. *Or Amim* contient un traité polémique contre les épicuriens, les athées et les sceptiques de la loi, ainsi qu'une dissertation philosophique sur l'âme, Dieu et son essence, son unité, sa toute-puissance et sa Providence. Cet ouvrage publié en hébreu à Bologne, 1537, in-4°, a été traduit par l'auteur en latin et dédié au roi de France; de Rossi a vu cette version inédite (1). Par l'approbation de la censure de Bologne de 1548, on voit que Sforno se proposa de la publier.

(1) *Dizion. Storico*, t. II, p. 127.

Digitized by Google

II. *Commentaire sur le Pentateuque*, composé à la demande de son frère, Chananel Sforno, comme il le dit dans la préface, imprimé à Venise, en 1567, in-4°. Ce commentaire fut réimprimé en 1724 dans la Bible rabbinique d'Amsterdam.

III. *Commentaire sur les Psaumes*, publié avec le texte, à Venise 1590, in-4°; à Amsterdam dans la Bible rabbinique, 1724, in-folio.

IV. *Mischpat Zedek*, commentaire sur Job, Venise 1590, in-4°, réimprimé à Amsterdam dans la Bible rabbinique.

V. *Commentaire sur le Cantique des Cantiques*, même ville, 1567, in-4°, ainsi que réimprimé dans la même Bible rabbinique.

VI. *Commentaire sur l'Ecclésiaste de Salomon*, imprimé à la suite du commentaire sur le Cantique et dans la Bible rabbinique d'Amsterdam.

VII. *Commentaire sur les prophéties de Jonas*, publié dans la Bible rabbinique d'Amsterdam.

VIII. *Commentaire sur le livre de Habacuc*, imprimé dans ladite Bible rabbinique.

IX. *Commentaire sur les Perké Aboth*, publié dans un Machsor, à Bologne, en 1541.

X. *Commentaire sur Zacharie*, mss. à la bibliothèque des Médicis à Florence, avec les commentaires du même auteur sur le cantique, Habacuc et Jonas (1).

XI. *Quelques décisions et lettres*, mss. à la Bibliothèque de Rossi à Parme; parmi ces dernières on remarque deux lettres aux rabbins de Ferrare, trois à son frère Chananel Sforno et une à Henri II, roi de France, lorsqu'il envoya une copie de son commentaire sur le cantique de Salomon (2).

§ CXV.

Derniers Conciles contre les médecins juifs.

Quoique selon les canons, il n'y eût point d'israélite qui pût être admis à être médecin ou à administrer aucun remède à un chrétien, l'histoire nous apprend néanmoins qu'il y avait à

(1) Biscioni, *Catal.*, p. 128.

(2) *Mss. Cod. hebr. Bibl.*, t. II, p. 11, code 370. Voyez Pachad Isbak, art. *Beth ha-Khneseth*, page 20.

Digitized by Google

peine, même après la renaissance des sciences, une ville ou un village en Italie, où il n'y eût des médecins hébreux maintenus et gagés. Nous ne citerons que les principaux.

Eliezar de Porta Leone, praticien qui marchait dignement sur les traces de son père, le célèbre Benjamin de Porta Leone, médecin du roi de Naples (1).

Son fils, *David de Porta Leone*, après avoir pris le grade de docteur de Padoue, vint s'établir à Mantoue où sa vie fut tout entière consacrée à la pratique. Ces deux médecins sont cités l'un et l'autre avec éloges par leur fils et petit-fils, le savant Abraham de Porta Leone (2).

Joseph ha-Tamari, né vers 1520 à Venise, où il fut admis comme l'un des médecins de la ville après avoir fait de brillantes études à l'université de Padoue (3).

Le docteur *Raphaël*, qui obtint en 1577 du Sénat de Gênes, le privilége d'exercer la médecine à Sarzane (4).

Abraham Provençal, fils du docte David Provençal, et maître du célèbre Abraham de Porta Leone, enseigna la philosophie à Ferrare, à Mantoue, sa ville natale, puis à Casal, capitale du Montferrat (5).

Iehuda Ebn Iahia, né en 1529 à Imola, dans la Romagne, fit des études brillantes à l'université de Padoue, où il fut reçu médecin avec grande distinction, en 1557. Ebn Iahia figurait en première ligne parmi les médecins juifs les plus distingués de Bologne, où il mourut en 1560, âgé de trente et un ans (6). Iehuda était aussi bon théologien et l'un des meilleurs disciples du célèbre Méir Katzenellenbogen, grand rabbin de Padoue.

Le docteur *Benjamin*, naquit à Modigliana, en Toscane, où il professa la médecine avec un grand succès en 1570. Il eut un fils nommé Rabbi Raphaël, connu comme bon théologien (7). Enfin *Moseh Iada* ou *Iara*, fut médecin à Ferarre (8).

(1) *Schilté Ghibonim*, page 185, *verso*.
(2) *Schilté Ghibonim*, ibidem.
(3) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.
(4) Histoire des Mémoires de l'Institut de France, t. III, p. 100.
(5) *Schilté Ghiborim*, p. 185, *verso*.
(6) *Schalscheleth ha-Kabala*, p. 64, *verso*.
(7) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.
(8) *Méor Enaïm*, page 171.

Digitized by Google

Tant de succès excitèrent l'impérieux Paul IV contre les médecins juifs, auxquels il défendit en 1555 de pratiquer leur art (1). Cette défense n'ayant pas été observée, Pie IV (2), et après lui Grégoire XIII (3), la renouvelèrent en 1562 et en 1581. Heureusement Sixte V, vint réparer l'injustice de ces papes par une bulle du 22 octobre 1586, dans laquelle il permit aux médecins israélites de soigner les chrétiens (4).

§ CXVI.

David de Pomis.

Après ces médecins se présente *David de Pomis*, dont l'histoire mérite d'être citée avec quelques détails. Fils d'une ancienne famille, il prétendait descendre d'un des quatre chefs distingués des captifs que Titus avait transportés de Jérusalem à Rome (5). Il comptait parmi ses ancêtres un Elie le saint, sur le tombeau duquel on avait vu briller des feux miraculeux pendant sept nuits. Après la mort de ce saint, vers l'an 1260, son fils Ishak surnommé le riche, quitta Rome suivi de toute la famille Pomis, au nombre de soixante-dix personnes, qui se répandirent dans toute l'Italie. La plus grande partie néanmoins s'établit à Spolette, dans l'ancienne Ombrie. C'est là qu'il naquit en 1525. Les impériaux ayant pillé Rome deux ans après, son père Ishak de Pomis, craignant un pareil sort pour Spolette, enleva tout ce qu'il avait, et chercha une retraite à Camerino et Civita. Il tomba dans le malheur qu'il voulait éviter, car les troupes de Colonne ayant rencontré les mulles qui portaient son trésor s'en saisirent et le réduisirent à une extrême pauvreté.

Il se réfugia à Bevegna, petite ville sur le Timia, où son fils David s'appliqua fortement à l'étude. Le livre Arukh du célèbre Nathan ben Iechiel, lui tomba entre les mains; non-seulement il

(1) Bullarium, t. IV, 1re partie, page 521.
(2) *Ibidem*, 2me partie, page 105.
(3) *Ibidem*, t. III, 4me partie, p. 1.
(4) Même ouvrage, *ibidem*, p. 265.
(5) Zemach David, *Préface*.

Digitized by Google

étudia ce dictionnaire, mais de plus il résolut d'en faire un abrégé dans lequel il mettrait une explication en deux langues. Il fit entrer dans son ouvrage tout ce qu'il y avait de son goût dans ceux de David Kemchi et d'Élie Levita. L'an 1532, Ishak de Pomis quitta Bevegna pour s'établir à Todi, dans le duché de Spolette, avec son fils. Là, son oncle, *Iechiel Rechbia Alatino*, célèbre médecin et frère de Vital et Moseh Alatino dont nous parlons, lui enseigna les premiers éléments de l'art de guérir.

En 1545, il alla se perfectionner à Pérouse, où il prit le grade de docteur en philosophie et en médecine en 1551. Voulant alors exercer sa profession, il s'établit à Magliano, dans la Sabine (Rome), où la persécution de Paul IV contre les juifs, lui fit perdre sa fortune. Après ce malheur arrivé en 1555, David de Pomis servit plusieurs princes italiens, le duc Nicolas Ursino, cinq ans, et la famille Sforza, trois ans. Puis il fut appelé en divers lieux pour son ministère. L'évêque de Chiusy lui ferma la porte de la ville de son évêché, quoiqu'on l'y désirât fortement. S'étant rendu ensuite à Rome, il y fut très bien accueilli par Pie IV ; mais ce pontife étant venu à mourir quelques jours après, la sévérité de Pie V, qui renouvela les décrets de Paul IV contre les israëlites, le mit dans la nécessité de se retirer à Ancône. De nouveaux malheurs l'obligèrent encore par la suite d'aller chercher un asile à Venise. Il mourut aux environs de cette ville, en 1578, après avoir publié plusieurs ouvrages qui lui ont valu la réputation d'un savant.

§ CXVII.

Écrits de David de Pomis.

Voici la liste complète de ces ouvrages : I. *Zemach David*, ou nouveau Dictionnaire en trois langues, en hébreu, en latin et en italien, Venise 1587, in-folio. L'auteur ne s'y borne pas à la seule explication des termes, il y mêle des observations sur l'histoire naturelle ; et principalement sur les pierres précieuses, etc. Dans une colonne à part sont rangés les mots rabbiniques d'après les livres Arukh, Methurgheman et Tischbi. Ce dictionnaire, dédié au pape Sixte V, a été diversement jugé par les savants. David

Digitized by Google

Cohen de Lara dit qu'il y manque plusieurs choses, que plusieurs articles n'y sont appuyés que de vaines conjectures et qu'il ne saisit pas toujours la pensée des écrivains qu'il cite; mais Richard Simon prétend que c'est un bon livre, plus propre à apprendre la langue rabbinique que le dictionnaire de Buxtorf.

II. *Enarratio brevis de senum affectibus præcavendis atque curandis.* Cette explication des maladies qui attaquent les vieillards et les moyens de les éviter et de les guérir, que l'auteur promettait dans la dédicace de son dictionnaire hébreu, a été publiée à Venise en 1588, in-4°.

III. *De Medico hebræo enarratio apologica*, Venise, 1588, in-4. Une très-intéressante apologie, non-seulement pour les médecins juifs, mais pour les juifs en général. L'auteur divise son ouvrage en douze parties; dans la première, il montre que le médecin juif comme tel ne se rend point coupable d'infidélité; dans la seconde, qu'il ne fait point de différence de religion dans la pratique de son art; dans la troisième, que l'israélite tire son origine d'Abraham, et qu'il ne fait pas tort à qui que ce soit en se livrant à l'étude de la médecine; dans la quatrième, que le judaïsme est la loi de Dieu, qui défend de faire du mal; dans la cinquième, que tout hébreu est obligé d'observer cette loi; dans la sixième, qu'il ne peut jamais ni la transgresser ni l'abandonner; dans la septième, que suivant sa croyance il faut qu'il soit toujours vertueux; dans la huitième, que le juif n'est point l'ennemi du chrétien, comme le chrétien ne doit pas être celui du juif; dans la neuvième, que l'israélite ne doit pas être humilié par le chrétien; dans la dixième, qu'il est du devoir du chrétien d'aimer le juif; dans la onzième, que les accusations contre les israélites sont toutes dénuées de fondement; dans la douzième enfin, que le prince chrétien, et surtout le pape, doit être juste envers les descendants de Jacob.

IV. *Discorso intorno a l'humana miseria*, traité sur la misère de l'homme et sur les moyens de l'éviter, ouvage que l'auteur avait orné de divers passages de l'écriture sainte, Venise, 1578, in-8°.

V. L'*Ecclésiaste de Salomon*, traduction italienne, faite par Pomis pour témoigner sa reconnaissance à la république de Venise, qui l'avait protégé, et publiée en 1571, in-8°.

Digitized by Google

VI. *Brevi discorsi et efficasissimi ricordi per liberare ogni città oppressa dal mal contagioso*, Venise, 1577, in-8°.

VII. *Commentaire sur Job et Daniel*, cité par l'auteur dans sa préface italienne de Zemach David, et dans l'avant-propos de sa version de l'Ecclésiaste.

VIII. *Lettre touchant la manière de conserver la santé.*

IX. *Traité sur la constitution de Venise*, dans lequel il prétend prouver que cette loi est divine, et que Dieu a promis par son prophète de la conserver.

X. *Discours latin*, prononcé devant le pape Pie V et ses cardinaux.

§ CXVIII.

Moseh Iechiel, Ishak Cohen, Chalphen, Eliéser Rofé, Joseph Rofé, Mardochai Rofé.

Au nombre des médecins israélites d'Italie au XVI^e^ siècle, déjà cités, on peut encore ajouter les suivants, qui tous furent, à l'instar des anciens docteurs de la synagogue, à la fois praticiens et casuistes :

Rabbi Moseh Iechiel pratiquait la médecine à Pesaro, vers 1573 (1). Il était membre du collége talmudique de cette ville, qui comptait alors parmi ses professeurs, plusieurs hommes célèbres, entr'autres le fameux Guedalia Ebn Iachia, auteur de la chaîne de la tradition.

Rabbi Ishak Cohen professait l'art de guérir à Sienne, où il était en même temps grand rabbin (2). On a de lui une décision rabbinique, insérée dans le grand ouvrage du médecin Lampronti.

Nous avons déjà nommé Élia Chalphen (3). Ce médecin est connu, dans la littérature rabbinique, sous le nom d'*Élia Menachem Chalphen*. Il était fils d'Aba Maré et petit fils de Joseph Kolon (4); on a de lui des *Fragments du Pentateuque*, manus-

(1) Lampronti, *Pachad Ishak*, art. *Chaliza*, page 24.
(2) Même ouvrage, même article, page 26.
(3) Voyez § CXII.
(4) Moseh Iserles, *Questions et Réponses*, n° 56, p. 68.

Digitized by Google

crits à la Bibliothèque de David Oppenheim, actuellement à Oxford (1); et une *Décision rabbinique*, insérée dans les Questions et Réponses légales de Moseh Iserles (2). Le premier ouvrage a été composé suivant une inscription qui se trouve au code inédit, l'an 5284 de la création du monde; ou 1524 de l'ère vulgaire; le second, vingt-six ans après. L'auteur, dans ce dernier écrit, dit qu'il pratiqua la médecine à Venise.

Cette ville célèbre possédait alors plusieurs autres médecins israélites, tels que *Éliéser Rofé*, qui paraît avoir quitté la synagogue (3); et *Joseph Rofé*, connu par sa querelle avec l'administration juive de Venise, au sujet d'une maison de la Gheto qu'il habitait, maison qui avait successivement servi de demeure aux docteurs Jakob Mantino et Éliéser Rofé, comme il résulte des débats des rabbins, imprimés dans ledit recueil de Décisions rabbiniques du savant Moseh Iserles.

Avant ces docteurs médecins, Ferrare avait aussi un rabbin qui cultivait l'art d'Hippocrate, nous voulons dire *Rabbi Mordochai Rofé*, père d'Ismaël Chanina, l'un des rabbins les plus savants de l'époque.

§ CXIX.

L'Allemagne.

Si les médecins juifs ont trouvé un apoligiste dans la personne de David de Pomis, ils eurent aussi des adversaires, à la tête desquels on remarque le fameux Victor de Carben, juif de Cologne, qui, après avoir abjuré la foi de ses ancêtres pour échapper à l'exil de ses frères de cette ville, écrivit, en 1509, quatre livres contre ses anciens coreligionnaires dans lesquels il y consacre un chapitre (4) contre les praticiens israélites.

L'Allemagne israélite, si longtemps exclusivement occupée de l'étude Talmudique, commença alors à se livrer aussi à l'étude médicale et eut bientôt des hommes qui se distinguèrent dans la

(1) Catalogue, 1785, p. 10, *verso*.
(2) Moseh Iserles, *Questions et Réponses*, l. c.
(3) Ibidem, n° 51, p. 62.
(4) Judenbüchlein, chap. XXIII.

Digitized by Google

pratique de cette science. Déjà à la fin du XV^e^ siècle, l'empereur Frédéric III avait pour médecin un savant israélite nommé *Jakob ben Iechiel Loanz* (1), hébraïsan qui enseignait la langue sacrée au célèbre Reuchlin.

Le docteur *Lazarus*, était un autre médecin juif allemand ; l'empereur Ferdinand I^er^, envoya en 1563 une lettre de recommandation pour que ce praticien fut admis à Francfort-sur-le-Mein, et qu'il eût la permission d'y bâtir une maison à son gré (2). Le sénat refusa de l'admettre sous prétexte que le docteur juif était un magicien, car dans ces temps, comme aujourd'hui encore, tout était supect aux chrétiens allemands de la part d'un israélite. Étonnés des succès de leurs médecins, on y vit des mystères ; l'on ne tarda pas à les accuser de magie et à attribuer leurs cures à des causes surnaturelles.

Plus éclairé que le sénat de Francfort, le magistrat de Thorn, ville de Prusse, nomma, en 1567, pour médecin de la ville, un docteur juif, malgré l'opposition du prêtre fanatique nommé Morgenstern (3).

Vers ce même temps florissait à Mulheim, petite ville du Rhin, vis-à-vis de Cologne, un médecin, le docteur *Schalom ben Ioaaz*, qui mérite d'être cité ici. Il avait un gendre appelé Moseh ben Iakob, qui transcrivit pour lui, en 1583, un livre de médecine en allemand, dont le titre est : *Spiegel der Arzeney*, Miroir de la médecine (4).

Plusieurs praticiens juifs de ce pays ont déserté la synagogue et sont devenus les adversaires de leurs anciens frères de religion. De ce nombre étaient *Paul Ricius*, médecin de l'empereur Maximilien (5), et *Paul Weidner*, professeur de langue hébraïque (6). Aucun pays n'a produit autant d'apostats juifs que l'Allemagne ; aucune littérature possède autant de monuments anti-judaïques que la littérature germanique. Nous avons eu l'oc-

(1) Wolf, *Biblioth. hébr.*, t. I, p. 597 ; t. III, p. 469.

(2) *Chron. Francf.*, ad anno 1563.

(3) Hartnoch, *Preussische Kirchen-Historie*, t. IV. ch. I, p. 884.

(4) Catal. de la Biblioth. de David Oppenheim, Hambourg, 1785, in-4°, p. 22, *verso*.

(5) Wolf, *Bibl. hébr.*, t. I, p. 966 ; t. III, p. 915.

(6) *Ibidem*, t. I, p. 964 ; t. III, p. 906.

Digitized by Google

casion de parler de Victor de Carben ; un autre apostat, Pfefferkorn, voulut persuader à l'empereur Maximilien de faire brûler tous les livres des israélites ; heureusement Reuchlin s'opposa fortement et l'empereur prit le parti d'en référer à la décision du pape. Le médecin du pontife qui était israélite (1), n'avait pas beaucoup de peine à obtenir de son maître une décision en faveur de Reuchlin, contre l'apostat Pfefferkorn.

§ CXX.

La Pologne.

La Pologne, devenue au seizième siècle le centre de l'étude talmudique, possédait aussi quelques médecins, tels qu'Eliéser Aschkhenasi et Salomon Calvaire ; nous parlerons de ce dernier au paragraphe suivant ; voici l'histoire du premier :

Eliézer Aschkenasi naquit d'un médecin nommé Elie Aschkhenasi, vers 1514. On ignore le lieu de sa naissance, probablement Salonique, où il étudia sous le célèbre Rabbi Joseph Teizak (2). Sa vingt quatrième année le trouva déjà chef de la communauté israélite du Grand Caire, où il fut honoré et respecté pendant vingt-deux ans pour sa science autant que pour sa fortune. Ce fut une des heureuses époques de la vie d'Eliéser Aschkhenasi. Partageant tous ses jours entre une société choisie et des études toutes utiles, il semblait être le favori du Bonheur, lorsqu'en 1560 il fut tout-à-coup forcé de quitter l'Égypte et de se réfugier à Famagouste, ville de l'île de Chypre (3). C'est là où le voyageur Elia da Pesaro fit sa connaissance pendant son séjour dans cette ville ; il fait de lui un portrait fort avantageux, dans sa relation écrite en 1563 (4).

Agé de cinquante ans, dit-il, Eliéser Aschkhenasi parle dix langues, est très versé dans les sciences profanes et possède à fond le Talmud. Il est fort riche et très dévoué à ses coreligionnaires. Après avoir dirigé pendant vingt-deux ans les

(1) Bonnet de Lattes, voyez §§ CVIII et CXII.
(2) Barukh Calimani, dans la préface sur son *Maasché Adonai*.
(3) *Iosef Lekach*, préface.
(4) Mss. à la Biblioth. royale de Paris, *ancien fonds*, n° 124.

Digitized by Google

traité, à l'exception de la section de Massekheth Aboth, qui a été traduite par le docte Samuel Ebn Tibbon, avec la belle introduction de Maïmonide, connue sous le titre de Huit Chapitres, ainsi qu'il est marqué au folio 312.

L'on voit par ce qui a été dit et par ce qui est marqué à la fin de ce volume, que la traduction de ces quatre traités fut composée au commencement de l'an 5058 de la création, 1297 de l'ère chrétienne, à l'exception de celle de Iehuda al-Charizi et de celle de Samuel Ebn Tibbon qui avaient été faites longtemps auparavant. C'est notamment Ben Iaakob, qui dit avoir achevé sa version le troisième jour du mois de khislav, 5058 de la création du monde, qui répond vers le mois de novembre 1297 de l'ère vulgaire, dans la ville de Sarragosse, en Aragon.

Avant de quitter cette première partie du commentaire de Maïmonide, il est utile de parler d'une erreur faite par celui qui a numéroté les feuilles de ce manuscrit, et qui a marqué après le folio 314, 115 au lieu de 315, et a suivi ainsi jusqu'à la fin ledit numéro 115. Quant au manuscrit en général, on peut dire qu'il est l'un des plus beaux de la Bibliothèque royale; il fut transcrit par le nommé Joab, fils de Iechiel Rofé, de Bethel, dans la ville de Cesene sur le Savio, l'an 5159 de la création, 1399 de l'ère vulgaire.

Le second volume de ce manuscrit, qui porte le numéro 146, contient la suite du commentaire de Maïmonide sur la Mischna, c'est-à-dire, les deux derniers traités de cet antique ouvrage, Seder Kadaschim et Seder Theharoth. La traduction du premier ordre ou traité a été faite par le médecin Nathanel, fils de Joseph Ben Almoli, dans le même temps, et le même lieu que ceux du premier volume; en d'autres termes, dans la ville de Sarragosse, vers l'an 5058 de la création, 1297 de l'ère vulgaire. Quant à la traduction du dernier ordre, ou traité, on n'y trouve point le nom du traducteur; néanmoins il y a tout lieu de conjecturer que c'est le même qui a traduit le cinquième traité.

On trouve au folio premier de cette seconde partie du commentaire de Maïmonide, trois pièces de poésies, composées à la louange de l'auteur et du traducteur, c'est-à-dire, Mosch ben Maimon et Nathanel Ben Almoli. Le premier est un sixain, fait par ledit Salomon Ben Iaakob; le second, est un quatrain, du

Digitized by Google

nommé Abraham, fils de Samuel ben Aldemachi ; et le troisième un huitain, fait par le nommé Ishak, fils d'Abraham ben Josef. Il y a apparence, que ces deux dernières pièces de poésies ont été faites, comme le premier, dans le même temps que le traducteur eut achevé sa traduction.

A la fin, le copiste Joab, fils de Iechiel Rofé de Bethel, dit avoir terminé la transcription de ce commentaire avec le texte, en deux volumes, en 5161 (1401), dans la ville de Cesene, pour le rabbin Iechiel, fils de Joseph. Il a été vendu d'abord pour seize ducats, par un certain Iehuda Gatinie, puis par une dame Camillia, veuve du docteur Abraham Aben Hori, à un rabbin Moseh, fils de Salomon, le sixième jour du mois de nisan, l'an 5289 de l'ère juive, qui correspond au mois d'avril 1529, de l'ère chrétienne.

Quoiqu'il en soit, ce manuscrit est, comme nous l'avons déjà remarqué, des plus parfaits, tant pour l'élégance des caractères, que pour l'exactitude et la régularité avec lesquelles il a été écrit. Cependant nous y avons trouvé la plupart des fautes qu'on remarque dans les éditions de cette version hébraïque, notamment dans la traduction de Charizi. Ce grand poète, distingué par sa traduction de Hariri, est fort peu exact dans la version de Maïmonide, dont il ignorait la matière. Il paraît aussi que l'original arabe, sur lequel il fit sa traduction hébraïque, était très-fautif, car sans cela il est presque impossible qu'un homme comme lui, aurait commis des erreurs aussi graves que celles qu'on trouve par exemple dans la belle introduction de Maïmonide, erreurs que plusieurs savants, entre autres Abarbanel, ont mises sur le compte de ce grand homme, tandis qu'elles ne se trouvent nullement dans l'original arabe que nous avons devant nous. Néanmoins notre manuscrit mérite d'être consulté par quiconque voudra donner une nouvelle édition du commentaire de Maïmonide, en hébreu ; il offre plusieurs leçons et quelques variantes qui ne sont pas sans importance pour l'intelligence de ce savant commentaire. Nous nous proposons de les rapporter et de les analyser dans un second article ; si rien ne nous empêche, nous rectifierons dans un troisième article, les erreurs et les omissions de la traduction hébraïque, d'après le texte arabe.

Digitized by Google

EXAMEN CRITIQUE DES

Mémoires sur la Kabale,

PAR M. FRANCK,

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE, AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE PARIS.

(SUITE. — *Voir tome* 1, *page* 431.)

En partant de ce principe, l'auteur conjecture que l'origine de la Kabale remonte au moins jusqu'à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. C'est précisément le temps où vivait Akiba et Siméon ben Iochaï, à qui l'opinion la plus générale attribue la composition des livres kabalistiques les plus importants et les plus célèbres. C'est aussi vers cette époque qu'Onkelos publia sa paraphrase chaldaïque du Pentateuque, paraphrase tout empreinte du mysticisme le plus hardi, puisqu'il règne dans ce livre un esprit tout opposé à de la Mischna, à celui du Talmud, à celui du judaïsme vulgaire, à celui du Pentateuque lui-même. Une paraphrase qui est plus ancienne encore que celle que nous venons de nommer, la paraphrase chaldaïque de Jonathan ben Ouziel, contemporain et disciple de Hillel le vieux, paraît également contenir des germes de cette science occulte, attendu que l'auteur se sert de l'alphabet kabalistique connu sous le nom d'*Ath Basch*, qui consiste à donner à la première lettre *aleph* la valeur de la dernière *thau*, et réciproquement; à remplacer la seconde *beth* par l'avant-dernière *schin*, et ainsi de toutes les autres.

Les dépositaires de cette doctrine, continue l'auteur, que dès à présent nous ne craignons pas de désigner sous le nom de kabalistes, ne doivent ni ne peuvent être confondus avec les Esséniens dont le nom était déjà connu à une époque bien plus reculée. Ceux-

Digitized by Google

ci voulaient faire régner parmi les hommes, les sentiments d'égalité et de fraternité qui furent enseignés plus tard avec tant d'éclat par le fondateur et les apôtres du christianisme. Ceux-là, au contraire, professaient une science toute spéculative qui prétendait dévoiler les secrets de la création et de la nature divine. Les livres de ces derniers paraissent avoir été très-nombreux si nous en jugeons par les titres qui nous sont parvenus ; mais ne nous arrêtons qu'à deux de ces ouvrages, savoir : *le Livre de la création*, Sefer Iezira, et *le Livre de la lumière*, le Zohar. Le premier renferme un système de cosmologie, tel qu'il pouvait être conçu à une époque où l'esprit d'observation était étouffé. Le second traite plus particulièrement de Dieu, des esprits et de l'âme humaine. Celui-ci, plus étendu et plus riche doit occuper la plus grande place ; mais nous commencerons par le premier. Il est mentionné dans le Talmud de Jérusalem et dans celui de Babylone. Quant au système qu'il renferme, nous pouvons nous en former une idée d'après le titre de ces livres. La première proposition est conçue en ces termes : « C'est avec les trente-deux voies merveilleuses de la sagesse que le monde a été créé par l'Éternel, le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, le Dieu vivant, le Dieu tout-puissant, le Dieu suprême qui habite l'éternité, dont le nom est sublime et saint. » La forme de cette proposition et de la suivante est entièrement conforme à l'ancienne manière d'enseigner. Le langage dans lequel ce livre est écrit appartient au premier siècle de l'ère chrétienne. Il est vrai qu'on y trouve aussi plusieurs mots et plusieurs phrases d'une époque plus récente, tels que le nom des sept planètes et du dragon céleste, et le célèbre rapport qui existe entre celui qui compte, ce qui est compté et l'action même de compter. Mais il est évident que ces mots ont été ajoutés au texte. Néanmoins les passages étrangers par lesquels l'ouvrage se termine ne peuvent être révoqués en doute. Les voici: « Et lorsque Abraham notre père eût considéré, examiné, médité, approfondi et saisi toutes ces choses, le maître de l'univers se manifesta à lui et l'appela son ami, et s'engagea par une alliance éternelle envers lui et sa prospérité. Alors, Abraham crut en Dieu, et cela lui fut compté comme une œuvre de justice, et la gloire de Dieu fut appelée sur lui, car c'est à lui que s'appliquent ces paroles : Je t'ai connu avant de t'avoir formé dans le ventre de

Digitized by Google

ta mère » , ce qui a peut-être donné lieu à l'erreur de considérer Abraham comme l'auteur de cet ouvrage. D'autres l'attribuent, avec non moins de vraisemblance, à Akiba. Quoi qu'il en soit, il est certain 1° que l'ouvrage que nous avons aujourd'hui entre les mains, sous le nom de *Livre de la création*, est le même que celui cité dans le Talmud de Jérusalem et de Babylone; 2° qu'il n'a pu être écrit que dans le temps où vivaient les premiers docteurs de la Mischna, c'est-à-dire pendant cette période qui embrasse le siècle qui précède et le demi-siècle qui suit immédiatement la naissance de Jésus-Christ.

Le second ouvrage a pour nous un intérêt bien plus vif, à cause de son étendue et de l'universalité de sa doctrine. Sous la modeste forme d'un commentaire sur le Pentateuque, le Zohar touche avec une entière indépendance à toutes les questions de l'ordre spirituel, et s'élève souvent à des docrines dont la plus forte intelligence pourrait encore se glorifier de nos jours. Mais il est loin de se maintenir toujours à la même hauteur; quelquefois il descend jusqu'au dernier degré de l'ignorance et de la superstition. Cette inégalité dans la forme et dans la pensée, ce bizarre mélange de caractères qui distingue à la fois les temps anciens et le moyen âge, enfin le silence absolu des auteurs antérieurs au XIII^e^ siècle sur ces livres, ont fait naître sur l'origine et sur l'auteur du Zohar les opinions les plus divergentes. « Le Zohar, dit Abraham ben Zacouth, dans son *Livre des Généalogies*, le Zohar dont les rayons éclairent le monde, qui renferme les plus profonds mystères de la loi et de la kabale, n'est pas l'œuvre de Siméon ben Iochaï, quoiqu'on l'ait publié sous son nom. Mais c'est d'après ses paroles qu'il a été rédigé par ses disciples, qui confièrent eux-mêmes à d'autres disciples le soin de continuer leur tâche. Les paroles du Zohar n'en sont que plus conformes à la vérité, écrites comme elles le sont par des hommes qui ont vécu assez tard pour connaître la Mischna, et toutes les décisions, tous les préceptes de la loi orale. Ce livre n'a été divulgué qu'après la mort de Moïse ben Nachman et Ascher qui ne l'ont pas connu. » Voici comment s'exprime sur le même sujet Ghedalia ben Iachya, dans sa *Chaîne de la Tradition* : « Vers l'an cinq mille cinquante de la création (1290 de J.-C.), il se trouva diverses personnse qui prétendaient que toutes les parties du *Zohar*, écrites en dialecte de Jérusalem

Digitized by Google

(le dialecte talmudique), étaient de la composition de R. Siméon ben Iochaï, mais que tout ce qui est en langue sacrée (l'hébreu pur) ne doit pas lui être attribué. D'autres affirmaient que Moïse ben Nachman ayant fait la découverte de ce livre dans la Terre-Sainte, l'envoya en Catalogne, d'où il passa en Aragon et tomba entre les mains de R. Moïse de Léon. Enfin, plusieurs ont pensé que ce R. Moïse de Léon était un homme instruit, qu'il trouva tous ces commentaires dans sa propre intelligence, et qu'afin d'en retirer un grand profit de la part des savants, il les publia sous le nom de R. Siméon ben Iochaï et de ses amis. On ajoute qu'il agit ainsi parce qu'il était pauvre et accablé de malheurs. Pour moi, dit le même auteur, je pense que toutes ces opinions n'ont aucun fondement, mais que R. Siméon ben Iochaï et sa sainte société ont réellement dit toutes ces choses et encore beaucoup d'autres, seulement il peut se faire qu'elles n'aient pas été, dans ces temps là, convenablement rédigées, qu'après avoir été disséminées longtemps dans plusieurs cahiers, elles aient enfin été recueillies et mises en ordre. Il ne faut pas qu'on s'étonne de cela, car c'est ainsi que notre maître Judas-le-Saint a rédigé la Mischna dont divers manuscrits étaient d'abord dispersés aux quatre extrémités de la terre. C'est encore de la même manière que R. Aschi a composé la *Guémara.* » Ici l'auteur, après avoir discuté les différentes solutions de la question du Zohar qui résultent de ces passages, adopte une opinion intermédiaire; il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que Siméon ben Iochaï est l'auteur de ce livre, aussi bien que de ceux qui l'attribuent à Moïse de Léon; il veut que ce livre soit une œuvre étrangère à l'Europe; premièrement, parce qu'on n'y trouve pas le moindre vestige de la philosophie d'Aristote ni du christianisme; secondement, parce que des idées et des expressions de ce livre sont déjà rapportées par un commentateur du livre de la création, Abraham ben Dior, le contemporain de Maïmonide et qui a précédé de près d'un siècle Moïse de Léon.

Telle est l'analyse succincte du premier mémoire de M. Franck, presque entièrement consacré à des recherches bibliographiques. Mais comme c'est la base de son édifice, il est bon, avant d'aller plus loin, de lui présenter quelques observations critiques. Il n'est pas vrai que l'auteur du commentaire sur le *Livre de la création*,

Digitized by Google

Abraham ben Dior (ou plutôt Abraham ben *David*, car *Dior* n'est qu'une corruption du mot *Daoud*, nom arabe de David), est le contemporain de Maïmonide, mais bien un rabbin du XV^e^ siècle. Il ne peut y avoir là-dessus aucun doute, puisque le commentateur dit expressément dans la préface, qu'il a mis en tête de son commentaire, ש"נו לנו היום הקץ ליצירה « Nous avons aujourd'hui 5190 de la création », c'est-à-dire, 1430 de l'ère vulgaire. En effet, il y a trois rabbins du nom d'Abraham ben David ; le premier Français, est mort à Posquiers, ancien bourg à trois lieues de Nîmes, en 4958 de la création du monde (1198 de J.-C.) ; l'autre espagnol, est auteur d'nne chronique, composée en 4921 (1161) ; le troisième enfin est celui dont nous venons de parler. Comme il a vécu plus d'un siècle après Moïse de Léon, il n'est pas étonnant qu'il se serve des idées et des expressions du Zohar, attribué avec raison à ce dernier, qui n'était pas, comme le prétend notre professeur, un obscur rabbin, mais l'un des kabbalistes les plus célèbres de son temps, auteur d'une foule d'ouvrages kabbalistiques, tels que le *Nefesch ha-Chochma*, le *Sefer ha-Schem*, le *Mischkan ha-Eduth* (voyez de Rossi, *Dizionario Storico*, t. 11, p. 68), ouvrages dans lesquels on trouve la même doctrine que dans le Zohar. Il appartenait à cette école kabbilistique nouvellement formée en Espagne et qui comptait parmi ses fondateurs les Saporta, les Joseph ben Samuel, les Todros ha-Levi, les Gekatilla, les Jakob et Ishak Cohen. Cette école, tout-à-fait opposée à l'école philosophique, alors très-fréquentée par les rabbins, rejetait à la fois sa doctrine et sa langue, comme j'en ai cité ailleurs les preuves : il n'est donc pas surprenant qu'on ne trouve dans le Zohar aucun vestige de la philosophie d'Aristote, ni le langage de l'Organum. Moïse de Léon vivait à Avila, sous la domination des chrétiens, il n'est donc pas étonnant qu'il ne parle pas dans son ouvrage du christianisme, que les Pères Paul Christiani et Raymond de Penafort, qui comprenaient parfaitement la langue du Zohar et qui cherchaient tant à nuire aux rabbins en 1263, n'auront point manqué de l'exploiter contre eux. Pour ce qui concerne la langue dans laquelle le Zohar est écrit, il n'est pas conforme à la vérité que cette langue ait disparu vers le VI^e^ siècle de l'ère chrétienne, nous voyons au contraire que cet idiome, qu'on appelle ordinairement le dialecte de Jérusalem,

Digitized by Google

était dans tous les temps en usage parmi les rabbins, et nous avons des ouvrages de tous les siècles jusqu'à ce jour, composés dans ce dialecte.

Quant aux citations du *Livre des Généalogies* sur la formation et l'antiquité du Zohar, nous regrettons que notre savant professeur n'ait eu devant lui que l'édition imparfaite de Cracovie et non pas celle de Constantinople, dans laquelle se trouve une relation détaillée sur l'origine du Zohar, relation qu'on a supprimée dans la réimpression de cette chronique et que l'auteur de *la Chaîne de la tradition* n'a reproduite qu'imparfaitement. La voici telle qu'elle se trouve dans l'édition de Constantinople, sous l'année 5053 (je ne puis citer la page, parce que cette première édition n'a pas de pagination); l'auteur, après avoir parlé de Moïse de Léon qui vécut en cette année (1293) ajoute ce qui suit : « Et pour » que vous le racontiez au dernier siècle, je veux vous faire » connaître ce que j'ai trouvé écrit, que le rabbin Isaac » d'Acco (1), s'était mis en voyage pour faire une enquête sur le li- » vre de Zohar, vu que ses paroles sont merveilleuses, puisées à la » source céleste, et vu que ce qui y est en langue de Jérusalem sont » des paroles de la tradition et de la vérité, tandis que ce qui y est » en langue sainte sont des paroles controuvées. Il dit : j'ai demandé » aux disciples qui ont entre leurs mains le livre de Zohar, d'où ils » le tenaient; leurs réponses ne me parurent pas s'accorder. L'un » disait que R. Moseh ben Nachman l'a découvert dans le pays » d'Israël et qu'il l'a envoyé en Catalogne, que le vent l'a porté » en Aragon, où il est tombé entre les mains du rabbin Moïse de » Léon. D'autres personnes disent que jamais Rabbi Siméon ben » Iochaï n'était pas l'auteur du Zohar, mais que ce rabbin Moïse sa- » vait le nom de l'ange de la composition, aux moyens duquel il écri- » vit les paroles merveilleuses, et pour en tirer un grand bénéfice, » il l'a présenté comme les fruits d'un grand arbre, savoir : Rabbi » Siméon ben Iochaï, Rabbi Elieser, son fils et ses compagnons.

» Je vins dans la ville de Valladolid, j'y fis la rencontre de » R. Moïse de Léon; il me jura que le manuscrit de R. Siméon » était dans sa bibliothèque, à Avila, et qu'il me le montrerait

(1) Saint-Jean-d'Acre. C'est le célèbre auteur du livre kabbalistique *Méirath Enaïm*.

Digitized by Google

» quand je passerais. Malheureusement en retournant chez lui, il » mourut à Arevallo (1).

» Je me rendis à Avila ; je trouvai là un vieux savant, nommé » Rabbi David Rofan, son parent qui me recevait bien. Je le con- » jurai de me dire s'il connaissait la vérité du livre de Zohar ; s'il » est vrai ou non. Le savant me répondit qu'il a l'entière convic- » tion que R. Moïse a tout inventé par le nom de celui qui com- » pose, parce que ledit R. Moïse écrivait en effet des mystères et » des merveilles pour les riches du royaume (2), et en tirait d'eux » beaucoup de présents en or et en argent. Cependant il dissipait » toujours tout ce qu'il gagnait, au point qu'au jour de sa mort, » il n'avait pas un liard, et laissa sa femme et ses enfants exposés » à la faim et à la soif, nus et dénués de tout. Lorsque j'appris sa » mort, je me présentai chez le Rabbi Joseph de Avila, homme » fort riche, et duquel il avait tiré durant sa vie beaucoup d'ar- » gent, et je lui dis : Voici ton temps de bonheur arrivé, mainte- » nant tu peux obtenir le grand livre ; tu n'as qu'à l'acquérir de » la main de sa femme, au moyen d'un beau présent, que tu lui » enverras par l'intermédiaire de la tienne, assez rusée pour cela. » Il fit ainsi : il envoya de beaux cadeaux par la main de sa » femme à la veuve de R. Moïse ; cette dernière lui fit ce ser- » ment : Jamais mon mari n'a possédé de manuscrit, mais il avait » écrit cela de son cœur et de son intelligence ; et lorsque je lui » demandai pourquoi attribues-tu ton travail à un autre savant ; il » vaudrait mieux pour toi de dire que c'est ton intelligence qui a » produit cela, tu t'en trouverais mieux ? Mon mari me répon- » dait : Si je disais que ce sont là mes productions, ils n'en feraient » pas cas, et ne me donneraient rien ; c'est pourquoi je les atta- » che au nom de Rabbi Siméon ben Iochaï et de ses compagnons. » Après cela la femme de Joseph parla à la fille de Moïse, et elle » lui dit la même chose que sa mère; voilà ce que m'a dit le savant » vieillard Rabbi David.

» Je partis d'Avila et j'arrivai à Talavera, où je trouvai un fa-

(1) Petite ville entre Avila et Almédo, à 14 lieues de Valladolid.

(2) C'est ainsi qu'il dédia son livre intitulé *ha-Rimom*, composé en 1287, au prince Joseph ben Todros ha-Lévi ; son *Nefesch ha-Chochma*, publié en 1290, au riche Rabbi Jakob, etc.

Digitized by Google

» meux savant du nom Rabbi Joseph ha-Lévi, fils de Rabbi To-
» dros le Kabbaliste (1). Je m'informai auprès de lui de ce qu'il
» savait au sujet du livre de Zohar, il me dit : Sache qu'en vérité,
» le rabbin Moïse était possesseur d'un vrai manuscrit du Zohar ;
» la preuve véritable en est qu'il m'avait donné une copie en plu-
» sieurs cahiers pour lever le doute, j'ai retiré un de ces cahiers
» et lui dis que je l'avais perdu, et qu'il eût à me donner un autre
» à sa place ; il me répondit : Montre-moi la fin du cahier précé-
» dent et le commencement du cahier suivant. Il m'écrivit un au-
» tre cahier, et je vis qu'il n'y avait pas la moindre différence, pas
» un mot ; même langage, même paroles. Y a-t-il une preuve
» plus grande ? Je me rendis ensuite à Tolède, on me fit observer
» que la preuve du savant R. Joseph ha-Lévi n'était pas une
» preuve, attendu qu'il est possible que Moïse, avant de donner des
» copies au public, en ait conservé une pour lui, et que c'est
» d'après cette copie qu'il a transcrit les autres. »

(La suite au numéro prochain.)

(1) Auteur de plusieurs ouvrages dans lesquels la doctrine du Zohar se trouve déjà exposée.

VOCABULAIRE

DE LA

GÉOGRAPHIE RABBINIQUE DE FRANCE.

(Suite. — Voir page 111.)

באיונה, *Bayonne* (Sefer Elim, page 138 ; Ohel Iaakob Sasportas, n° 65 ; Taschbatz, introduction ; Maïm Rabbim, préface).

בזרש, *Beziers*. Voyez Massahoth, chap. I, Minchath Ka-

Digitized by Google

naoth, page 89. Cette ville du Languedoc renfermait, au moyen-âge, beaucoup d'habitants israélites, qui y eurent une école célèbre.

בורגונא, *Bourgogne* (Debri ha-Iamim, p. 4; Koré ha-Doroth, p. 18, b.), province où dès le commencement du VI^e^ siècle, il se trouva un grand nombre de juifs; ils y étaient vignerons et parmi leurs rabbins on remarque *Meir de Bourgogne* et *Tobias de Bourgogne*.

בורגייל, *Bourgueil*, petite ville de Touraine, à trois lieues de Chinon. C'est la patrie de Rabbi Abraham de Bourgueil et autres docteurs de la loi de France.

בורגיש, *Bourges* (Koré ha-Doroth, page 17 b.), grande et belle ville, à vingt-deux lieues d'Orléans, donnant son nom au rabbin *Moseh de Bourges*, qu'elle a vu naître dans ses murs.

בורדילש, בורדעא, *Bordeaux* (Schebat Iehuda, § VI; mss. de notre cabinet, n° 302).

בידאנו, *Bidache*, petite ville des Basses-Pyrénées, à huit lieues de Bayonne, avait reçu, au XVI^e^ siècle plusieurs israélites fugitifs d'Espagne et de Portugal, qui y formèrent une communauté sous le nom de נוה שלום. Voyez Ohel Iaakob Sasportas, n° 65.

ביינה (Ha-Gahoth Semak, page 120). ביינא (Mardochai, traité Abodé Sara, chap. II) ou ויאינה (Dibri ha-Iamim, p. 13), *Vienne*, très-ancienne ville de Bas-Dauphiné, lieu de naissance de *Rabbi Tobias de Vienne*.

בילקירו, *Belcaire*, bourg du Bas-Languedoc, à six lieues d'Aleth et quatorze de Limoux, donne son nom à Iakob de Belcaire (Minchath Iehuda, page 2, col. 3), et à Todros de Belcaire (Minchath Kenaoth, page 61 et 63). C'est בלקירי de Charizi (Thachkhemoni, chap. 46) et בילקודי de Ghedalia (Schalscheleth ha-Kabbala, page 93).

בישש, *Bessas*, village du Languedoc, à sept lieues d'Argentière, connu par le rabbin Moseh ben Iehuda Bessas, qui y a vu le jour (Schalscheleth ha-Kabala, page 42, b).

בלאיש, *Blaise*, village de la Champagne, sur la rivière du même nom, à huit lieues de Chaumont, patrie du rabbin Chaïm de Blaise (Kol-Bo, n° XX, page 13, col. 3).

בלוש, בלואים, *Blois* (mss. de notre cabinet, n° 107, Dibri

Digitized by Google

ha-Iamim, p. 25), connue dans les annales israélites de France par l'auto-da-fé de 1171, où trente-deux juifs accusés d'avoir tué un enfant chrétien furent brûlés vifs. Jakob Tam et Ephraïm ben Jakob ont célébré ces martyres dans des élégies inédites, où beaucoup d'autres persécutions sont rapportées :

הן גועניו אבדנו .	כלניו אבדנו :
בתתניו לקרץ נותננו .	ובתתזיק הזקנו :
בתתקליא שרפה .	בבלוויש נודעה :

בראא, Voyez בריש.

ברבשטא, *Barbaste*, village de Lot-et-Garonne, à une lieue trois quarts de Nerac, qu'il ne faut confondre ni avec *Barbatre*, hameau de la Vendée, ni avec *Barbastro*, ville d'Espagne.

בריש, בראא, *Bray*, célèbre dans les annales israélites de France par le massacre de plus de quatre-vingts juifs, ordonné par Philippe-Auguste. Voyez Vincent de Beauvais, *Specul. Histor.*, lib. xxx, cap. 8 ; Joseph Cohen, *Dibri ha-Iamim*, p. 29, verso. C'est aussi la patrie du rabbin Tobias de Bray.

ברני, *Barnay*, village de Bourgogne, à quatre lieues d'Auun, patrie de Rabbi Mardochée Cohen, à Argentière. Voyez *Minchath Kanaoth*, p. 103. (*La suite au numéro suivant.*)

Nouvelles.

— M. Guillaume Tiberghien, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (Voyez *Revue Orientale*, t. I, p. 240), vient d'obtenir la médaille d'or dans le concours général des universités du royaume, section philosophique.

—L'abondance des matières nous force de remettre au prochain numéro, l'article littéraire sur *l'Histoire des Bibliothèques de la Belgique*, par *P. Namur*, tome 3e, qui vient de paraître, ainsi que celui sur *les Matinées du samedi*, par *G. Ben Levi*, que nous venons de recevoir.

Digitized by Google

CONTES CHALDÉENS.

(SUITE.)

Histoire du voyageur Bahoud.

I.

Lorsque Dieu me fit errer loin de ma patrie, le pays de Salwân, je conçus le projet de transmettre à la postérité le récit de mes voyages.

Grâce à la lecture de relations de voyages, le goût pour cette existence aventureuse se manifesta en moi dès ma plus tendre enfance. Les récits merveilleux de l'illustre Benthaglit surtout enflammèrent mon imagination ; je brûlais de voir le théâtre de ses exploits. La difficulté et les dangers d'une telle entreprise, loin de me décourager, ne servaient qu'à exalter ma passion. Déjà, dans mes rêves, je voyais tous les obstacles surmontés, toutes mes fictions réalisées. Mon père et ma mère m'exhortaient en vain à ne pas les quitter ; je m'associai à une bande de pauvres qui passaient dans notre village, et je les suivis. J'avais alors dix-sept ans ; ma physionomie leur ayant plu, ils me reçurent avec plaisir.

Ces mendiants vagabonds me donnèrent de mauvaises leçons et des exemples pires encore. Ils allaient de province en province, disaient la bonne aventure, et volaient tout ce qu'ils trouvaient. Ces gens errants auraient fini par me dépraver ; heureusement ma conscience me reprocha de vivre plus longtemps avec de tels êtres. Une nuit, je les quittai, et je continuai seul mon chemin. Je ne fus pas longtemps sans apercevoir un château qui s'embellissait à mes yeux à mesure que j'en approchais. C'était en effet un magnifique

Digitized by Google

édifice, orné d'or et d'argent. La curiosité m'engagea d'en visiter l'intérieur; tout y respirait le bonheur et la félicité. Au milieu d'un beau salon, garni de perles et de pier es précieuses, je vis assise sur un sopha brillant, une princesse entourée d'une foule d'esclaves. Elle était affable et polie; elle fut si contente de moi, qu'après m'avoir fait beaucoup d'honnêtetés, elle voulut absolument me loger dans son palais.

La belle Lewia! Que sa voix vibrait harmonieusement à mes oreilles, quand elle me parlait; que ses yeux avaient d'éclat en me regardant! Elle ressemblait à une rose épanouie, qui répand son parfum au loin. Lewia m'aimait; elle me faisait souvent dire par ses esclaves de ne pas la quitter. J'écoutais plus d'une fois sa pieuse prière, et j'entendais distinctement qu'elle demandait au dieu de l'amour de me défendre de partir. Il semblait que cette adorable vierge lût dans l'avenir le sort qui l'attendait; car, en partant, une larme roula dans ses yeux, et les lèvres tremblantes, elle s'écria : O aimable jeune homme, quand tu reviendras dans ce château, tu ne me retrouveras plus; plains-moi, mais chéris ma mémoire. Hélas! elle n'avait que trop bien prophétisé. A peine fus-je parti qu'elle tomba dans une langueur mortelle. En vain le génie bienfaisant qui console ordinairement toutes les jeunes filles affligées, chercha-t-il à la distraire, elle mourut quelque temps après, victime d'un amour malheureux. Pour moi, au désespoir d'avoir quitté la belle princesse, et ne pensant qu'à la rejoindre un jour, je continuai ma route vers l'Orient. Je marchai vingt jours et vingt nuits à travers un immense désert, sans autre nourriture que des racines que je trouvais avec beaucoup de peine. Enfin j'aperçus une ville, et je redoublai mes pas pour y arriver. Quand je fus à la porte, je demandai du soulagement, et je vis paraître un vénérable vieillard qui me fit loger chez lui. La nuit était arrivée et une centaine de voleurs formèrent le dessein de surprendre la ville. Ces misérables ne trouvant aucune résistance, parce que chacun était au lit plongé dans un profond sommeil, pénétrèrent jusqu'au milieu de la ville, enchaînèrent tous les habitants qu'ils rencontrèrent, enlevèrent leurs effets, et prirent la fuite avec tout leur butin, qu'ils emportèrent, avant que les gardes de la ville pussent leur opposer la moindre résistance.

Je fus un de leurs prisonniers. Après m'avoir dépouillé jusqu'à

Digitized by Google

la chemise, ils me laissèrent un méchant habit rapiéceté et composé de toutes sortes de lambeaux, si vieux et si vilains, qu'ils ne valaient pas la peine d'être ramassés.

Je le mis pourtant, et étant entré dans une de leurs cabanes pour réclamer mes effets, j'y trouvai deux femmes couchées à terre, qui s'étant relevées aussitôt qu'elles m'aperçurent, s'assirent à leur manière, et me firent assez connaître par plusieurs signes de tête et des gestes à faire peur, le plaisir qu'elles avaient de me voir. Comme je ne compris pas d'abord ce que signifiaient toutes ces grimaces, je ne m'y arrêtai pas, et toute ma curiosité se porta à visiter ce qui était dans la cabane. J'aperçus bientôt dans un coin mes effets et ceux d'une jeune fille, et je profitai des bonnes dispositions des deux femmes à mon égard, pour reprendre tout ce qui m'avait appartenu. Ayant entendu des gémissements dans l'autre pièce de la cabane, je ne doutai point que ce ne fût la propriétaire des habits de jeune fille. Je m'empressai de la secourir. J'ôtai une planche qui la cachait, et, ô ciel, je vis une jeune vierge, belle comme une gazelle amoureuse, qui était attachée par des cordes, et qui n'avait d'autre vêtement qu'une sale couverture de laine. Je la déliai aussitôt et lui donnai ses habits. Jusque-là les deux vilaines femmes me laissaient faire en me caressant de la manière la plus bizarre. Mais lorsque la jeune personne étant habillée, se jeta à mes pieds en demandant, les larmes aux yeux, ma protection, ces deux monstres tombèrent sur la pauvre fille, et elles l'auraient sans doute déchirée, si je ne l'eusse arrachée à leur colère, et si je n'eusse pris la fuite avec elle, à travers une forêt épouvantable, dont la plus grande partie était si épaisse que nous ne pouvions passer sans une peine extrême.

L'astre du jour fuyait déjà derrière les montagnes, abandonnant l'hémisphère à son ennemie, et nous, épuisés de fatigue, de faim et de soif, nous commencions à nous trouver dans l'embarras le plus singulier. Heureusement notre bonne fortune nous fit rencontrer un pauvre ermite; il emportait chez lui quelque nourriture qu'il venait de recevoir dans le village voisin.

Ce brave vieillard nous donna dans sa misérable hutte l'hospitalité la plus cordiale, et ne fut pas peu surpris lorsqu'il apprit notre petite aventure et le danger que nous avions couru. Il me dit que je pouvais continuer mon voyage quand bon me semble-

Digitized by Google

rait ; quant à la jeune fille, il veut la conduire chez elle, en ville, dès que le flambeau de l'aurore éclairera sa marche.

A ces mots, la jeune vierge saisie d'une tendre émotion qu'elle ne connaissait point encore, se jette dans mes bras, m'appelle son libérateur, et me conjura de l'accompagner chez elle, pour recevoir de son vieux père des remerciments. En voyant, me dit-elle, avec quelle tendresse il me pressera sur son sein, vous sentirez que ce n'est pas à moi seul que vous avez conservé la vie.

Amda était jeune et innocente ; elle était belle et douce comme une tourterelle : aussi me fut-il impossible de lui refuser cette sincère invitation. Je l'accompagnai donc le lendemain avec le bon ermite ; nous fûmes contents, et nous arrivâmes vers le soir à la ville. La vue du toit paternel causa une joie inexprimable à la belle Amda. Hélas ! elle ne savait pas encore que sous ce toit chéri ne vivait plus celui qui avait été son seul bonheur sur la terre. Il était mort de chagrin, ce pauvre père, lorsqu'il avait appris que sa fille, son unique joie depuis la mort de sa femme, était tombée entre les mains des voleurs.

Mon aimable Amda avait toute la candeur et l'innocence de son âge. Après avoir payé le tribut de larmes à la mémoire de son malheureux père, elle me demanda si je promettais de l'épouser.

— Le mariage, lui répondis-je, comblerait mes vœux ; mais je suis un voyageur sur la terre : voudriez-vous parcourir le monde avec moi ?

— Non ; je ne voudrais pas vivre ainsi.

— Ni moi vous exposer à une vie si aventureuse ; vous m'êtes trop chère, Amda.

Il fallut donc nous séparer.

Je trouvai cette résolution d'autant plus nécessaire, qu'il m'en coûtait déjà de la quitter ! En m'éloignant, j'emportai son image : elle se plaça dans le fond de mon cœur.

Je partis bientôt après, renonçant à Amda, à mon bonheur, me regardant comme une victime de ma passion pour les voyages.

L'automne avançait ; la feuille jaunissante se détachait de l'arbre et jonchait la terre : triste image de la vie humaine, quand la vieillesse nous dépouille de notre parure ! Je tombai malade ; un médecin m'ordonna une décoction d'herbes très-amères. Ce remède me guérit au bout de quelques jours. Dès que je fus rétabli,

Digitized by Google

le docteur me dit : Eh bien ! vous l'avez échappé belle ; en êtes-vous content ?

— Certainement, docteur : on n'aime pas de mourir si jeune, lui répondis-je.

— Pouvez-vous m'en dire la raison ?

— Je ne sais : je crois que l'amour de la vie est naturel aux hommes.

— Je suis de votre avis ; mais il faut convenir que c'est un fol amour.

— Sans doute, mais il est accompagné de l'espérance.

— Et quel est votre espoir, jeune homme ?

— De me rendre célèbre. Je brûle pour la gloire.

— La gloire ! quelle chimère ! Le bruit n'en pénètre pas dans la tombe. Hélas ! tout passe.

— D'accord ; mais, mon maître, que faut-il faire pour être heureux sur la terre ?

— Le contraire de ce que vous faites.

— Peut-être avez-vous raison ; mais chacun a sa manière de voir. Pour moi, j'aime à parcourir le monde.

— Eh bien, jeune homme, poursuivez votre route ; je vous souhaite un bon voyage.

— Merci ; soyez heureux autant que je le désire. Adieu.

Je partis le même jour, vers la ville de Dadny, célèbre dans tout le pays. Y étant arrivé, je rencontrai un jeune homme fort beau. Quand il me vit, il vint à moi d'un air joyeux et me dit en souriant :

— N'es-tu pas de Salwân ?

— J'en suis, en effet, lui répondis-je.

— Voyageur d'état ?

— Cela est vrai.

— Fils d'un marchand ?

— Oui, certainement.

— En ce cas, tu es Bahoud ?

— En vérité, je le suis. Mais qui es-tu, toi qui me connais si bien ?

— Quoi ! l'aimable et bon Bahoud ne connaît pas Amda avec laquelle il a fait un voyage si agréable et à laquelle il a sauvé la vie !

Digitized by Google

Jugez de ma surprise ! Celui qui me parlait ainsi était Amda, ma bien aimée Amda qui, ne pouvant pas supporter mon absence, me suivit à Dadny, revêtue d'un costume d'homme. Il est inutile de vous peindre le délire de ma joie. Je me jetai à ses pieds sans pouvoir proférer une seule parole. Elle me releva avec transports :

— Baboud, mon ami, mon bien aimé, enfin je te revois !

— Ah ! m'écriai-je, comment as-tu osé me suivre ainsi à Dadny ?

Elle me prodigua mille baisers, en me disant :

— O mon ami, que j'ai souffert loin de toi ! Nomme-moi ton épouse ; je te suivrai partout dans le monde.

A ces mots, je lui témoignai par les plus tendres regards combien elle m'avait enflammé, et je lui dis :

— Oui, ma chère Amda, tu seras dès aujourd'hui ma femme.

Notre hymen fut en effet célébré le même jour, et après tant de souffrances, je me vis le plus heureux des hommes. Le lendemain, nous allâmes, moi et mon épouse, au tombeau d'un vénérable saint, honoré de tous les habitants de la contrée, sans distinction de religion et de croyance. Nous évoquâmes son ombre, nous fîmes les prières d'usage pour le bonheur de notre union, et nous jetâmes des fleurs sur son saint sépulcre. Je me proposais de partir après cette cérémonie ; mais le ciel se chargeant de nuages, Amda me pressa avec tant d'intérêt et de grâce, de différer notre départ jusqu'au lendemain, que je cédai sans peine à ses douces instances.

Le jour suivant, aux premiers traits de l'aurore, nous partîmes de Dadny. A mesure que nous nous éloignions de cette grande cité, Amda déployait de plus en plus son caractère aimable et aimant. Nous allions souvent à pied ; nous nous arrêtions aux sites les plus agréables ; nous nous reposions à l'ombre des bois ; nous prenions nos repas auprès des ruisseaux et des fontaines. C'est ainsi que nous arrivâmes à Haray, la reine des villes, joyeux, satisfaits du présent et peu curieux de l'avenir.

Les environs de Haray sont très-agréables ; des jardins et des vergers la décorent de toutes parts. On y entre par des portes superbes, et de très-beaux édifices s'offrent dans chaque rue au voyageur. C'est la nouvelle Calbansi aux cent tours, qui fut fondée

Digitized by Google

par le roi Ronzalm. Les peuples y viennent de toutes les parties du monde, et ses habitants les reçoivent comme des frères. Quand on entre dans cette ville active et grande, tout paraît d'abord extraordinaire. Dans toutes les rues, qu'elles soient larges ou étroites, il y a des trottoirs de chaque côté, où une foule immense se presse à pied, tandis qu'au milieu, des chars et des palanquins se suivent sans cesse. Je ne pouvais pas assez admirer les belles boutiques qui garnissent les grandes rues ; de l'or, de l'argent, des parfums, des pierres précieuses et de la pourpre.

Nous passâmes auprès d'un homme d'un âge avancé, vêtu très-simplement, qui respirait le frais, assis sur la porte d'une maison. Il nous salue, nous regarde attentivement, et nous demande si nous avons quelque parent ou connaissance à Haray, chez qui nous allions loger.

— Non ; nous n'y connaissons personne.

— Eh bien ! je serai votre hôte, si vous voulez me faire cet honneur ; vous paraissez étrangers, ma maison est ouverte à tous les voyageurs.

Prévenus par la franchise et la physionomie heureuse de cet homme, nous acceptâmes son offre généreuse. La maison de Kadouya, ainsi se nommait notre hôte, était agréable et modeste. Il nous présenta à ses femmes et à ses enfants. Puis il nous mena dans un salon octogone, meublé simplement, mais avec goût, et il disparut. Quelque temps après, des esclaves vinrent dresser la table ; nous entrâmes dans le bain, et ensuite nous soupâmes. Pendant ce temps, notre excellent hôte donna connaissance de notre arrivée au chef de la cité, qui nous envoya un de ses secrétaires pour prendre notre nom et notre qualité, ainsi que cela se pratique pour tous les étrangers qui passent par Haray.

Le lendemain, notre hôte vint nous chercher de grand matin pour nous conduire chez le chef de la cité. Nous vîmes un vieillard assez frais, qui nous salua très-gracieusement et nous conduisit dans son cabinet. Je fus étonné de voir sur la table un sac d'argent sous mon nom. Je demandai au chef ce que cela signifiait. « C'est, me répondit-il, de l'argent qui vous est destiné, comme à tout autre voyageur, par le trésor. Prenez-le, et si vous n'en avez pas besoin, rapportez-le moi avant votre départ.

Je pris l'argent, et je retournai avec Kadouya dans sa maison.

Digitized by Google

Chemin faisant, il me dit qu'il ne souffrirait pas que je dépensasse quelque chose de cet argent pendant mon séjour à Haray, que je devais le garder pour mon voyage, car tant que je lui ferais l'honneur de rester chez lui, il ne me laissera manquer de rien. Je remerciai le bon hôte de sa générosité, et je lui promis de profiter de sa bonté infinie. Il parut être fort content; il me serra la main, et nous entraîna chez lui.

Cependant la beauté d'Amda, cette épouse chérie, s'était développée; sa physionomie était plus animée, ses yeux parlaient un langage plus expressif; les nouvelles facultés de son âme venaient s'y réfléchir en traits de feu; la timidité, une modestie aimable, tempéraient sa vivacité : je bus à longs traits dans la coupe de la félicité. Le temps, loin d'attiédir notre amour, lui donna plus d'activité. J'aimais mon épouse par le besoin irrésistible de l'amour; il aurait fallu anéantir mon âme pour détruire ce sentiment : elle était faite pour aimer Amda, comme nos yeux sont faits pour voir, nos oreilles pour entendre.

Souvent elle me proposa d'abandonner mes projets de voyage, pour nous retirer dans une solitude agréable de sa patrie. « Ma chère Amda, lui dis-je, je suis prêt à vous suivre aux extrémités de la terre; je quitterais pour vous le monde, les plaisirs, la fortune, la gloire : qu'est tout cela près de ton amour ! » Quelquefois, je lui parlais de notre avenir, des douces occupations de son ménage, de l'éducation de nos enfants, si le ciel bénissait notre amour; alors son sourire surpassait tous les délices du printemps. O tendre souvenir ! ô Amda, que ta mémoire est précieuse ! Qu'il m'est doux de me rappeler notre bonheur. Hélas ! une santé qui promettait la vie la plus longue, une vivacité ravissante, une beauté fraîche et naïve; enfin tant d'avantages n'ont pu te garantir de la tombe.

Un jour, ô jour de douleur ! nous nous promenions tranquillement sur les bords du Vesar, lorsque tout à coup le ciel obscurci nous menaça d'un horrible orage. Le tonnerre qui grondait déjà dans les airs, faisait frémir d'horreur Amda; un trait de foudre terrible lui fit perdre la raison : elle me quitta subitement, et avant que j'aie pu la suivre, elle se précipita dans le fleuve. A cette vue, je jetai des cris affreux; le désespoir m'égara; je me lançai dans le Vésar; j'allais me noyer. On accourut, on me retira de l'eau, on me donna des soins. Hélas ! je revins à la vie; mais la

Digitized by Google

fièvre, le délire me saisirent ; je tombai fortement malade, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs mois que je fus rétabli. La tendre amitié de Kadouya, les douces insinuations de sa famille, ont beaucoup contribué à me rattacher à la vie.

Cependant le souvenir de ma malheureuse Amda m'a rendu insupportable Haray, ce séjour délicieux, où tout rit à l'imagination et parle au cœur. Je passai tout le jour de ma première sortie dans une douleur morne, assis sur les bords du fleuve, le tombeau de mon infortunée épouse. La nuit vint : quel silence ! quelle solitude ! Je résolus alors de partir le lendemain. Kadouya me fit donner quelques guides et un chameau pour mes effets. Après quoi, je pris congé de ce rigide sage, qui me dit en m'embrassant : Mon fils, songez à votre sûreté, et ne vous abandonnez pas à votre douleur ; le temps qui calme tout, vous rendra votre tranquillité. Vous êtes encore jeune ; vous pouvez encore être très-heureux. Que Dieu vous protège et vous guide dans toutes vos entreprises ; qu'il verse sur vous sa bénédiction, et qu'il vous conserve et vous conduise à votre destinée !

(*La suite prochainement.*)

Moseh-Chaïm Luzzato.

Une des individualités les plus originales et les plus remarquables parmi les israélites italiens du dix-huitième siècle, c'est *Moseh-Chaïm Luzzato*, aussi renommé comme grand poète que comme kabaliste singulier. Il naquit, en 1707, à Padoue, d'une famille célèbre dont on retrouve encore les descendants en Italie.

Une grande vivacité d'esprit et un goût décidé pour l'étude signalèrent les premières années du jeune Luzzato. Son père, homme riche et négociant en soierie, soigna particulièrement l'éducation d'un enfant qui annonçait de si heureuses dispositions. L'ayant envoyé, dès l'âge le plus tendre, à l'école du savant Isaïe Bassano, son fils répondit aux soins de cet habile maître et à l'es-

Digitized by Google

poir que ses parents avaient conçu. En effet, ses études terminées à seize ans n'ont été qu'une suite continuelle de triomphes remportés sur ses condisciples.

Au niveau de la science de son temps, et versé dans les langues anciennes et modernes, Luzzato publia à dix-sept ans une rhétorique en hébreu, qui signalait d'une manière brillante son entrée dans la carrière des lettres. Les Finzi, les Modon et les Italia, dans des vers qui se trouvent à la tête de cette première production, l'ont présenté comme un talent précoce et profond. Ce succès si flatteur devint en quelque sorte le présage de tous ceux qui l'ont suivi, et assura au jeune Luzzato une réputation qu'il agrandit de plus en plus par d'excellents morceaux de poésie qu'il publia à Venise.

Ce fut dans cette ville, où il s'était retiré, que nous le voyons faire son apprentissage pour entrer dans le sanctuaire des spéculations théosophiques de la kabale, et une fois qu'il y mit le pied, il y fut bientôt corps et âme. Il rassemblait chez lui chaque jour un cercle de jeunes amateurs de l'étude kabalistique, avec lesquels il partageait les trésors de sa science occulte et les douceurs de sa fortune.

Revenu dans sa ville natale, il forma une société de savants nommée *Mebakscheé Adonaï* (société des cherchant Dieu) et dans la société *Metibi Zaad* (société des protecteurs de la bonne conduite). Là, son penchant pour les études kabalistiques le rapprocha d'Israel Hiskiah Trevis, du médecin Moseh David Vali et de Jacob Chasak, de ces hommes éminents et généralement vénérés pour leurs sciences, qui lui dévoilèrent en secret les mystères profonds de la kabale. Cela se passa dans une des chambres de la société, dans laquelle aujourd'hui encore personne du peuple n'ose entrer, et plus tard dans la maison de Luzzato, où celui-ci acquit bientôt un grand ascendant sur les autres et devint leur oracle. Ici, la kabale fut poussée jusqu'au degré le plus extrême de la frénésie. Les écrits qui nous restent de leur réunion témoignent qu'ils attribuaient à toutes sortes d'idées de dévotion et de formules mystiques, le pouvoir de pardonner les péchés qui ont été commis depuis Adam; ils jetaient des pierres contre le méchant ennemi Armilus et sa bande maudite; ces pierres devaient d'abord tuer ces ennemis-là, et puis devenir les fonde-

Digitized by Google

ments du nouveau Temple ; Luzzato, lui, envoyait, par l'entremise d'Esriel, l'ange qui servit de compagnon aux prophètes Samuël et Achia, des paroles de consolation, composées en hébreu et en chaldéen, et adressées à la sainte reine, qui vit plongée dans la tristesse, c'est à dire la divinité !

Indépendamment de cela, il composait des vers d'après sa manière hâtive, et en huit mois, depuis mai 1726 jusqu'au commencement de 1727, il ne publia pas moins de cent cinquante psaumes. Il fit alors paraître sa rhétorique, et écrivit bientôt après son poème nommé *Migdal oz* ou *Thumath Iescharim*, une imitation du *Pastor Fido* de Guarini, dont l'œuvre paraît avoir fait une profonde impression sur lui, car dans le drame allégorique *La-Iescharim Thehila* se rencontrent beaucoup de pensées et de réminiscences de l'auteur italien. Il composa également une très-belle et très-grande élégie sur le rabbin Raphaël Cracovia, de Venise, mort alors.

Dans l'entretemps, son imagination échauffée voyageait continuellement dans les régions les plus élevées ; il croyait fréquenter les esprits célestes ; et dans le printemps de 1727 il prétendit avoir vu Dieu lui-même ; il entendit sa révélation. Le prophète Elie, Adam, et d'autres patriarches des temps anciens vinrent également le visiter et s'entretenir avec lui. Finalement, il se mit tout à fait dans la tête qu'il était le Messie destiné à délivrer Israël. A partir de cette époque, il écrivit d'innombrables traités kabalistiques, des commentaires et des oraisons qui toutes existent encore en grande partie. En outre, parut de lui, en 1728, un songe en vers sur le médecin Isaac Chaim Cantarini, qui était mort à l'âge de quatre-vingt-quinze ans ; il publia encore jusqu'en 1729 d'autres poésies, parmi lesquelles *Chanukhath ha-Aron*, chœur pour la consécration de la synagogue établie d'après le rite espagnol à Padoue, chants qui obtinrent particulièrement l'approbation des connaisseurs.

Jusque-là, personne ne s'était inquiété de ces études kabalistiques ; mais quelques bruits à ce sujet se répandirent par l'intermédiaire d'un étranger venant de Jérusalem, auquel il avait donné l'hospitalité pendant quelque temps, et qui le prôna beaucoup à Venise. A peine fut-on informé de cela à Padoue, que beaucoup d'amis de la kabale se présentèrent chez lui et le supplièrent de

Digitized by Google

leur donner des leçons. Dans leur nombre, Iekuthiel de Wilna, jeune rabbin et étudiant en médecine, fut un de ses plus ardents auditeurs. Ce docteur, avec les meilleures intentions, lui prépara de grandes souffrances; car, pendant l'été de 1727, dans son enthousiasme pour le mérite de son jeune maître, il écrivit à Vienne et à Wilna, et attira par-là l'attention publique. A la même époque, Luzzato se produisit inconsidérément lui-même. A Venise, était tombé dans ses mains l'ouvrage *Ari Noham* (le lion rugissant) du savant Léon de Modène, ouvrage qui combattait la kabale de toutes les manières, et qui lui déniait toute vérité. Là-dessus, le jeune Luzzato enflammé de colère au plus haut point, écrivit une controverse contre ce livre. Son œuvre tomba sous les yeux des rabbins de Venise, et excita leur zèle d'une manière violente contre l'audacieux jeune homme. On s'enquit de ses actes, de sa profession; et comme il résultait évidemment de ces publications qu'il s'occupait de la kabale, cela leur procura l'occasion de donner connaissance de cette hérésie à tous les rabbins d'Italie et d'Allemagne, dans le but de l'étouffer dans son germe. Ils écrivirent entre autres au iérusalémite Moseh Chagis, qui restait à Altona, et dont la réponse existe encore. Luzzato s'adressa d'abord à ce dernier, pour le prémunir contre cette mauvaise interprétation de ses occupations, et il s'en rapporta à son maître Bassano; mais il reçut, au commencement de 1730, une réponse acerbe, pleine de reproches et d'exhortations, dans laquelle on l'avertit sévèrement, lui aussi bien que son disciple Iekuthiel, d'abandonner leurs doctrines kabalistiques ou d'attendre un âge plus mûr.

Luzzato écrivit alors directement au rabbinat de Venise. Nous donnons ici ce qu'il y a de substantiel dans cette lettre assez belle dans sa langue primitive, mais fort difficile à traduire littéralement en français.

« Aux monts élevés et inébranlables, fondements de la terre, aux héros qui restent debout au milieu des éboulements, etc., de ma part, à moi le plus humble des hommes, moi qui souhaite, au moyen de mes prières de si peu de valeur, obtenir du Seigneur de la paix et du salut qu'il répande sur vous la paix et le salut.

» Le bruit d'une agitation redoutable, d'un cri d'alarme répandu d'un bout de la terre à l'autre, d'une tempête qui sépare les mon-

Digitized by Google

tagnes et ébranle les rochers, c'est à dire tous les chefs d'Israël dans leurs demeures; bruit qui devient toujours plus violent, qui est sorti de vous, comme un torrent destructeur, pour ravager tout dans sa fureur sauvage, de manière qu'en dernier lieu le saint nom de Dieu est profané; ce bruit, enfin, a eu le pouvoir de me faire sortir de ma retraite, et de me faire porter devant vos révérences des paroles de paix et de vérité. Car je sais que l'oreille du sage guette la pensée et qu'un esprit judicieux ne donne que des décisions équitables. C'est à cela qne le Seigneur vous a destinés; et vous ne voudrez donc pas, même dans une circonstance où les passions ont été excitées, opprimer la vérité.

« Jamais je n'ai organisé d'école publique; jamais je n'ai tenu de réunions, mais j'ai toujours étudié en silence avec un petit nombre d'amis. Je n'ai jamais cherché des choses vaines, mais je veux savoir Dieu selon mes forces, comme il est du devoir de chaque israélite. Puisque c'était la volonté de Dieu de faire connaître mes efforts, je confesse bien volontiers que j'ai réussi à répandre de bonnes semences et à en introduire d'autres, aussi loin que je l'ai pu. Est-ce là une raison pour exciter contre moi d'aussi horribles animosités? Quelle injustice a-t-on trouvé à me reprocher à moi et à mon noble ami? Si telle ou telle chose paraît incompréhensible à quelqu'un, qu'il vienne à moi, et il aura des éclaircissements. A quoi bon tout ce bruit? Une personne tirée de votre sein n'avait qu'à descendre jusqu'à moi, pour apprendre la pure vérité ou bien pour se convaincre de mon erreur. Quoi qu'il vous en eût coûté, c'était cependant le moyen le plus simple et le plus facile pour arriver à une connaissance exacte des choses. Comment cela peut-il plaire à Dieu, de vous voir allumer la discorde en tout lieu, au lieu de rétablir la paix? A la fin, le Seigneur fait connaître qui est à lui; mais dans quel but allons-nous donner beau jeu à Satan parmi nous. Je ne dis pas : adoptez mes idées! ou bien rapportez-vous en à d'autres hommes éprouvés! mais je dis : faites vous-mêmes des recherches, et décidez d'après vos propres sentiments.

« Du reste, je jure devant Dieu, qui m'aime, que je ne vous écris tout ceci, par ordre d'en haut, que pour mettre fin à cette lutte; et maintenant, quelque chose qui advienne, fussé-je lié sur l'autel, je ne démentirai pas ma piété, et jamais je ne m'écarterai

Digitized by Google

des ordres du Dieu par crainte des hommes. Pas plus qu'Abraham, que les trois jeunes hommes, ou que les autres martyrs ne tremblèrent à l'aspect de la mort, de même je ne ferai pas plus d'attention aux diffamations sataniques ; mais je resterai inébranlable comme une ville forte, comme un mur d'airain, pour accomplir les ordres de Dieu ; il fera tout ce qui lui plaira, et s'il est reconnu qu'il existe encore un serviteur du Dieu d'Israël, ce sera un fruit du salut. »

Moseh-Chaïm Luzzato ne reçut pas der éponse à cette belle lettre. Il continua dans l'entretemps à faire des poésies de circonstance, et il chanta ses amis Elia Concili, Salomon Lampronti, Jacob Heilpron et Emanuel Calbo, lorsqu'ils obtinrent le bonnet doctoral en philosophie et en médecine. En février 1730, il envoya au dernier d'entre eux, un écrit analogue pour le rabbinat de Livourne, daté du 1er adar 5490, et accompagné d'une communication amicale, tout à fait remarquable et qui contient les choses essentielles suivantes :

« Il est vrai qu'en 4587 (1727), Dieu m'a favorisé, puisqu'il m'a envoyé un saint du ciel, qui m'a dévoilé journellement les secrets les plus importants, comme je les ai consignés dans mon journal. Après une foule de moyens de sanctification qu'il me communiqua, il me promit que le prophète Elie me révélerait la parole du Dieu vivant ; et cela eut lieu en effet. Elie m'apparut à l'époque désignée, ainsi que plusieurs saintes âmes que le Seigneur m'envoya pour dévoiler ses secrets à ses adorateurs. Il n'y a rien de nouveau à cela ; mais c'est de cette époque que datent mes malheurs. Ils me dictaient plusieurs ouvrages, tels que : Un commentaire sur Kohelet, de huit cent feuilles carrées ; Soixante et dix Thikkunim sur le dernier verset, pour l'interpréter, de deux cents feuilles ; Un commentaire sur le Pentateuque, déjà fort de six cents feuilles, et qui ne va que jusqu'à mi-Ketz (Gen., ch. 41), et quinze autres ouvrages, auxquels il faut ajouter encore les Règles pour la science de la vérité, avec la réfutation de toutes les objections imaginables. Au commencement, je ne communiquai ce fait ni à un frère, ni à un ami, et ce n'est que par ordre d'en haut que je l'ai découvert à R. Isaac Marini et Israël Trévis, qui tous les jours travaillaient avec moi. »

Et là-dessus, il raconte encore l'événement et prie son ami de

Digitized by Google

donner aux rabbins de son endroit, une lettre jointe à celle qu'il lui écrivait, et de lui donner, à cette lettre, plus de poids par des explications détaillées.

Calbo lui répondit, le 23 adar, qu'il aurait dû garder pour lui seul toute l'histoire de l'Esprit qui venait le visiter, quand même elle aurait été vraie, et cela pour prévenir toute cette excitation contre lui. Du reste, il ajoute qu'il a remis son écrit et qu'il a appris sous main qu'on veut d'abord se convaincre de sa véracité. En effet, à la même époque, une lettre de Livourne, datée du 21 adar, était en route. Dans cette lettre, les rabbins lui déclaraient qu'ils n'avaient pas de preuve complétement valable de la vérité de son inspiration prétendue ; qu'ils considéraient ses ouvrages comme des travaux savants dus à sa sagacité ; qu'autrement ils ne pourraient voir en lui qu'un fourbe qui s'était laissé prendre dans ses propres filets, comme Schabbathai Zevi et ses adhérents.

Dans sa réponse, du 5 nisan suivant, il donna aux rabbins de Livourne, des éclaircissements sur une feuille mystique qu'il leur avait envoyée, et que ceux-ci avaient mise de côté comme incompréhensible. Après s'être imaginé par-là leur avoir fourni la preuve de son pur savoir, il leur proposa séparément, voyant qu'on ne le mandait pas, de confirmer ses déclarations par des miracles. S'il n'était pas prophète, les miracles et les prédictions n'auraient jamais pu servir de moyens de conviction. Il ajoute qu'il n'a invité personne à croire en lui, et que par conséquent des preuves sont tout à fait inutiles. Il ne demande qu'à pouvoir continuer sa route sans être troublé.

Pendant ce temps-là, Chagis avait écrit de Hambourg, le 25 adar, à Siméon Morpurgo homme très-renommé comme rabbin, médecin et philosophe, à Ancône. Après une discussion rigoureuse de la chose ; après avoir ajouté à cela toutes les lettres écrites jusqu'alors sur Luzzato, il le pria de se rendre à Padoue avec Abraham Segre, de Casale, et R. Joseph Ergas, de Livourne, pour faire personnellement une enquête. Mais Morpurgo s'excusa auprès de lui, en alléguant la multitude de ses occupations. Cependant il invita les deux autres à faire l'enquête, et il proposa à sa place R. David Finzi, de Mantoue. Il engagea les deux rabbins à tâcher d'amener Luzzato à faire une excursion à Jérusalem ; par ce moyen l'affaire aurait tout le temps de se calmer. Les autres à leur tour

Digitized by Google

ne voulurent pas se mêler de tout cela. Là-dessus Chagis, fortement irrité, pressa les rabbins de Venise, par lettre du 30 nisan, de saper promptement les erreurs de Luzzato.

Dans l'entretemps, les rabbins allemands déclarèrent que tous ceux qui tiendraient du côté de Luzzato, qui répandraient ses écrits ou les imiteraient, seraient mis au ban; que tous les écrits de Luzzato devaient être brûlés partout où l'on pourrait les saisir.

Profondément affligé de ce procédé, Luzzato s'adressa, dans un écrit daté du 11 iiar, à Morpurgo, se plaignant de la témérité de Chagis, qui avait voulu juger une chose qu'il ne connaissait pas. En effet, il l'avait accusé de partager l'erreur de Schabbathai Zevi, erreur à laquelle il avait renoncé publiquement.

Morpurgo répondit à cet écrit, le 18 iiar, d'une manière fort détaillée, lui conseillant en définitive de faire un voyage à Jérusalem; par-là son exemple n'entraînerait pas des personnes du peuple, incompétentes en pareille matière, à s'occuper également de mystères profonds, et à se précipiter elles-mêmes dans l'infortune, comme cela était arrivé peu de temps auparavant (allusion à Schabbathai Zevi).

La lettre de Bassano pour Luzzato n'avait fait aucune impression à Venise. Bien plus, les rabbins de cette ville le forcèrent à se rendre sur-le-champ à Padoue, où Nehemia Chai, de Ferrare, était également mandé. De leur côté, ils y envoyèrent R. Emanuel Bellilos et R. Moseh Menachem Merari, pour examiner Luzzato sur ses doctrines et pour le pousser à une rétractation publique. Le 5 ab 5490 (juillet 1730), il fut sommé de confesser son erreur par écrit devant son maître, de renoncer par un serment solennel à ses sentiments antérieurs, de s'abstenir désormais de toute étude mystique et de livrer à son maître tous les écrits publiés par lui jusque là.

Luzzato était préparé à cela. C'est une preuve de l'étendue du pouvoir spirituel des rabbins à cette époque encore, et d'un autre côté de la manière de penser des kabalistes. Ils ne dédaignaient pas, en cas de nécessité, de s'abandonner aux relations extérieures, les regardant comme des choses méprisables pour lesquelles il ne valait pas la peine de lutter. (Les Sabbathiens déclarèrent même ouvertement qu'ils regardaient comme permis de se soumettre extérieurement à toute église dominante.) Les écrits furent réunis

Digitized by Google

dans une caisse, dont deux personnes chargées de sa garde conservèrent deux clefs. Aussitôt après, les rabbins de Venise firent connaître ce qui s'était passé en envoyant des circulaires. Morpurgo écrivit en particulier à Moseh Chagis dans le même but. La réconciliation fut si complète, que les plus sévères envoyèrent à Luzzato le diplôme de rabbin.

Dans la suite parurent encore de lui quelques belles poésies, et son talent fut reconnu partout. R. David Finzi, de Mantoue, lui donna en mariage sa fille Zippora (nom de bon augure, comme les rabbins le remarquent fort bien, — Moseh et Zipporah !), et la noce fut célébrée avec la participation la plus animée de la part des rabbins.

Cependant son penchant pour les études mystiques était trop violent pour avoir pu être déraciné par tout cela. Dans le printemps de 1734, il termina son livre : Premiers principes fondamentaux de la science de la vérité (la Kabale) ; il publia différentes poésies et allégories dans le même esprit ; Isaïe Bassano donna son assentiment pour l'impression de ces écrits. Cependant ce rabbin avait écrit auparavant aux dignitaires de la communauté à Padoue, au mois de déc. 1733, pour faire voir si la caisse contenant les livres était encore en bon état. (Tant on craignait la kabalah !)

Les rabbins de Venise observaient toujours Luzzato d'un œil attentif. A peine apprirent-ils qu'il avait violé son serment, qu'ils envoyèrent (en nov. 1734) une commission à Padoue, pour faire une enquête sur l'affaire en question. Un des membres se rendit d'abord chez lui, pour s'entretenir amicalement avec lui ; mais il fut grossièrement renvoyé. Alors les trois commissaires apparurent et lui adressèrent d'amers reproches. Ils trouvèrent même dans sa bibliothèque, car ils firent formellement une visite domiciliaire, toutes sortes de livres de conjurations et de figures kabalistiques, entre autres une étoffe noire avec un cierge noir. Tout cela et une déclaration qu'il voulait faire imprimer ses écrits à Amsterdam, et surtout qu'il ne voulait plus s'inquiéter de personne, les indisposèrent fortement contre lui. Alors ils lui déclarèrent qu'ils ne lui pardonneraient pas tant qu'il ne conviendrait pas de nouveau de son erreur et ne promettrait pas de s'amender. Mais Luzzato pensait qu'ils pourraient faire tout ce qui leur plaisait, qu'il se trouvait

Digitized by Google

sous Padoue et non sous Venise. Ils lui firent des instances réitérées, mais il se montra inébranlable. En conséquence de leur rapport, les rabbins de Venise prononcèrent l'anathème contre tous les écrits kabalistiques de Luzzato, et contre ceux qui en posséderaient quelques-uns et qui dans le délai de deux semaines ne les porteraient pas à l'école ou au rabbinat de leur endroit pour les anéantir: enfin contre tous les imprimeurs qui en imprimeraient quelque chose. Cet anathème fut proclamé à Venise dans le vieux et le nouveau Ghetto et dans toutes les synagogues, le jour du sabbat, et il fut envoyé par écrit à toutes les communautés principales.

Luzzato paraît ne s'être pas attendu à des mesures aussi rigoureuses; il résolut alors de s'expatrier. Le 1er kislev (déc. 1734), il prit congé de ses parents et de ses amis, au milieu de leurs douleurs et de leurs larmes, et se mit en route. De Botzen, il écrivit à ses amis et à ses compagnons d'étude. Le contenu de cet écrit se fait remarquer d'abord par son éloquence à exprimer la profonde douleur qu'il a ressentie de sa séparation d'avec ses amis; et en même temps il ajoute à cela les exhortations les plus pressantes de continuer avec zèle les études commencées par eux. Une patience et une résignation dignes de respect se manifestent dans cet écrit. A Francfort-sur-le-Mein il trouva surtout bon accueil. R. Jacob Cohen, de Prague, alors grand rabbin dans cette ville-là même, à qui il se présenta, lui demanda qui il était et d'où il venait. Lorsqu'il reconnut en lui Luzzato l'excommunié, il s'écria tout irrité : Que me veux-tu ici? comment peux-tu oser employer le nom de Dieu pour toutes sortes de révélations? qui est-ce qui t'a autorisé à t'abandonner à un tel mysticisme? etc. Puis il le conjura dans des termes plus modérés et plus doux à reconnaître sa faute et à publier à ce sujet un écrit en présence des rabbins, et enfin à renoncer complétement, une fois pour toutes, à ses études.

Luzzato fut profondément ébranlé par ces paroles, à tel point que le 17 tebeth (janvier 1735) il souscrivit un aveu de sa faute. Aussitôt le rabbinat de Francfort envoya partout une copie de cette confession, et le pauvre Luzzato devint généralement là-dessus un sujet de risée. Il dut quitter Francfort et se rendit à Amsterdam.

Là il trouva une toute autre communauté. On reconnut bien

Digitized by Google

volontiers en lui un savant profond, et toutes les écoles tinrent à honneur de le recevoir dans leur sein. Comme en réalité il ne parlait pas alors de ses mystères, on l'apprécia comme il le méritait en effet pour ses talents, et il vécut très-paisible et très-content. Il entretint de loin une correspondance amicale avec ses amis. Son père vint le rejoindre à Amsterdam avec toute sa famille, n'abandonnant qu'un fils, et il se réjouit là du bonheur de son fils Luzzato. Pendant ce temps, celui-ci écrivit à ses amis, ainsi qu'à Isaïe Bassano, qu'ils ne devaient pas se laisser troubler par les malédictions et les mortifications des autres rabbins; que la plupart de ces rabbins tombaient en faute par ignorance, et que cela était pardonnable; que quant à ceux qui agissaient par méchanceté, ils n'échapperaient pas à la justice divine.

Son maître souffrit beaucoup à cause de lui. Car tandis que lui-même avait échappé aux rabbins, ils persécutèrent Isaie Bassano, homme généralement respecté, et soutinrent qu'il lui avait livré une partie de ses écrits, contrairement au ban. Affligé de cela, celui-ci écrivit à tous les rabbins des environs, pour les convaincre non seulement de sa propre innocence, mais encore de l'injustice avec laquelle Luzzato avait été traité. Il réussit en partie à calmer les esprits animés contre lui. Cependant, il ne put se défendre d'une certaine prédilection pour Luzzato. Le récipéssé qui existe encore, nous apprend aussi que le détenteur des manuscrits, sur son ordre, avait expédié, au printemps de 1736, la caisse de livres à Francfort-sur-le-Mein, d'où elle fut sans aucun doute dirigée sur Amsterdam. Lui-même mourut en 1739, dans un âge très-avancé. Bientôt on ne parla plus de Luzzato; seulement ses amis lui mentionnèrent à plusieurs reprises et en manifestant leurs regrets, que son école s'était dispersée presque tout entière.

Ses parents retournèrent à Padoue en 1739. Il les chargea d'une lettre pour ses amis, de laquelle il résulte qu'il n'avait pas abandonné ses études kabalistiques. Il ne fut cependant pas inquiété. En 1740, il publia ses leçons de morale, *Mesilath-Iescharim*, ouvrage fort remarquable, et il l'accompagna d'une approbation préalable des rabbins d'Amsterdam, ainsi que de Raphaël Meldola de Bayonne. En 1742, parut de lui *Derekh Thebunoth*, introduction aux études talmudiques. Son poème allégorique *la-Iescharim-Tehila*, de 1743, sert de preuve nouvelle de la vigueur de

Digitized by Google

son talent comme poète. Son disciple David Franco-Mendès eut en sa possession différents autres écrits de lui, moins considérables. Quatre de ces écrits furent imprimés en 1783, et un cinquième en 1841; on y voit reparaître en partie l'esprit kabalistique, car en secret Luzzato revenait toujours à ses études favorites.

L'inquiétude l'arracha encore à cet asile, et il partit pour Jérusalem où, disent ses adversaires, il avait l'intention de s'ériger en Messie. La mort ne lui laissa pas le temps de montrer quels étaient ses projets. Dans Acre, il périt de la peste, lui, sa femme et ses enfants, le 26 iiar 507 (1747), à l'âge de quarante ans. On l'ensevelit à Tibériade, lieu voisin, à côté du rabbin Akiba. Les docteurs de Syrie, en annonçant ce fait à l'étranger, ajoutent les louanges les plus pieuses sur ses services éminents et impérissables. Non, s'écriaient-ils, en parlant de sa mort, non, jamais dans Israël il n'y eût un homme comme Moïse!

En effet, malgré l'hyperbole de cette exclamation, à l'égard du caractère comme à l'égard du génie, Luzzato n'était pas un homme sans beaucoup de mérite. Ses ouvrages de poète, de prosateur, de kabaliste même, sont encore admirés, et sa vie n'a pas donné prise, à la doctrine pres aux attaques, de ses plus cruels ennemis. Pour ce qui concerne son système kabalistique, il est entièrement basé sur la doctrine du *Sohar*. Il définit la nature de Dieu, les attributs de sa volonté, montre l'origine du mal, et cherche à justifier la kabale du reproche de matérialisme qu'on lui adresse. Puis, il explique la théorie de l'*Ensof* (l'infini), de l'*Adam Kadmon* (macrocosme), du *Sephiroth* (numérations). Entre autres, on trouve dans ses écrits la phrase suivante : « Tout est un, eu tant que la première manifestation de Dieu dès le principe a existé dans sa pensée ; » et cette idée hardie, que l'homme par ses bonnes et mauvaises œuvres a une influence réelle sur le monde; enfin, ces deux phrases : « Avant que le monde fût créé, Dieu et son nom étaient un; mais comme il ramena en lui-même sa lumière pour produire les êtres finis, il leur donna un lieu, car il n'existe pas une chose sans un lieu. » Et : « Comme il y a des *Sephiroth* saints et purs, de même il y en a de profanes et d'impurs; mais le premier *Sephira* pur se nomme *rien*, car aucun œil mortel ne l'a vu. »

D'après ces courtes indications, on voit que le système kabalis-

Digitized by Google

tique de Luzzato a des points de ressemblance avec la doctrine du grand tout dans l'unité ; mais elle s'en écarte par bien d'autres points qui se trouvent enseignés dans ses nombreux ouvrages, dont voici la liste complète par ordre alphabétique :

1. ספר הדקדוק, traité de grammaire hébraïque, composé en 1742, Mass. à Amsterdam avec les numéros 4, 24.

2. דרך חכמה, dialogue sur la science du judaïsme, imprimé à Amsterdam 1783, in 12, avec les numéros 17, 20 et 22. Ces quatres petits traités furent réimprimés à Solkov, 1799, in 12.

3. דרך תבונות, traité sur l'étude du Talmud, publié à Amsterdam, 1742 ; réimprimé à Offenbach, 1788 ; à Lemberg, 1833, in 12.

4. ספר ההגיון, traité de logique, composé en 1742, mass. à Amsterdam, à la suite du n° 1.

5. ויכוח בין השכל והנשמה, dialogue entre l'esprit et l'âme, ouvrage kabalistique, composé en 1734, mass. à Padoue, avec l'approbation de Bassano.

6. זוהר תנינא, le Sohar second, commentaire sur le Pentateuque, dans le style et le langage du fameux livre de Sohar. mass.

7. הנוכת הארון, sept cantiques hébraïques sur l'inauguration du temple Portugais à Padoue, Venise 1727.

8. תבור על קהלת, commentaires inédits sur l'ecclésiaste ; le mass. a plus de 800 pages.

9. החוקר והמקובל, l'examinateur et le kabaliste, dialogue sur la kabale, ouvrage imprimé, pour la première fois, à Lemberg, 1800, in-8°, puis, d'après un exemplaire collationné et augmenté à l'aide d'un mass. de Jacob Kaplan de Minsk, publié de nouveau par M. Freystadt, à Leipzig et Kœnigsberg, 1840, in-12.

10. ההכם והחסיד, dialogue entre un philosophe et un pieux docteur, sur la morale ; ouvrage qui a échappé à tous les bibliographes ; nous en possédons le manuscrit autographe, écrit sur une centaine de pages in-4° très-compact. L'auteur dit à la fin, l'avoir achevé le mercredi 25 du mois d'ellul 5498 de la création du monde (septembre 1738). Ce manuscrit curieux, peut-être le seul qui existe de cet ouvrage, forme le numéro 278 de notre collection ; nous l'avons acheté à Amsterdam avec une foule d'autres livres rares. A la tête on lit la note suivante, écrite d'une main étrangère : « ינעתי ומצאתי שהמחבר החכם רבי משה חיים

Digitized by Google

לוצאטו זיל והוא ברדך ויכוח וספר מסלת ישרים נאצל ממנו ז"ל שהוא קצור הויכוחים שבין החכם והחסיד »

11. כללים ראשונים לחכמת האמת, premiers principes de la kabale. Cet ouvrage dont le mass. autographe se trouve à Padoue, a été achevé en 1734; il a servi de guide au traité suivant.

12. כללי חכמת האמת, ouvrage kabalistique en forme de dialogue entre un maître et son disciple sur les principes de la kabale; manuscrit à Padoue.

13. ליקוטי כוונת, recueil kabalistique dont le manuscrit autographe se trouve également à Padoue.

14. לישרים תהלה, poème allégorique, publié à Amsterdam, 1745; réimprimé à Berlin, 1780; à Lemberg, 1799, 1318, 1823 et dans la chrestomatie de Martinet, Bamberg, 1837, in-8°.

15. לשון למורים, rhétorique divisée en trois parties : 1° une rhétorique en cinq leçons; 2° dix leçons particulières sur les licences poétiques de la langue hébraïque; 3° une poétique pratique raisonnée avec des exemples. Les extraits qui y sont présentés, sont pleins de goût. La première partie de cet ouvrage composé en 1724, a été imprimée à Mantoue, 1727, et à Lemberg, 1810, in-8°. Les deux autres se trouvent manuscrits autographes, chez M. Mardochée-Samuel Girondi, rabbin de Padoue. C'est dans la troisième partie qu'on trouve le drame *Samson et Dalila*.

16. מאמר הגאולה, traité kabalistique, manuscrit à Padoue.

17. מאמר על חגדות, traité sur les discours, les récits etc., qui se trouvent dans le Talmud; ouvrage publié à Amsterdam avec le n° 2, in-12.

18. מאמר על הדרשה, traité d'éloquence oratoire, publié en 1841, dans le *Kerem Chemed*, tome VI.

19. מאמר הויכוח, traité de controverse contre le livre *Ari Noham* de Léon de Modène, mss.

20. מאמר החכמה, traité de la sagesse, petit ouvrage dans lequel tout le mysticisme est reproduit. Il a été publié avec les numéros 2, 17 et 22.

21. מאמר על העקודים, traité kabalistique inédit.

22. מאמר על העקרים, sur les articles de la foi; imprimé avec les n°° 2, 17 et 20, in-12.

23. מגדל עז או תומת ישרים, poème allégorique, publié à Leipzig 1840, in-8°.

Digitized by Google

24. ספר המליצה, traité de prosodie, mass. à Amsterdam, à la suite du n° 4. Cet ouvrage a été composé en 1742.

25. מסלת ישרים, traité de morale, publié à Amsterdam 1740, et réimprimé à Solkov 1766; à Mantoue, 1781; à Luneville 1806; et de nouveau à Solkov, 1808, in-8°.

26. נימוקים על המחזור, commentaire kabalistique sur le recueil des prières de fêtes. Mass. à Trieste.

27. פירוש מאמרי עין ישראל, commentaire kabalistique sur le recueil d'Agadoth de Jacob ben Chabib; Mass.

28. פירוש על הקדמה אחר שבספר אזות, commentaire inédit sur un problème du livre intitulé Ozaroth Chaim.

29. פירוש עשרת הדברות, commentaire sur les dix commandements de Moïse. Mass.

30. פירוש לתקונים, commentaire sur le livre *Thékuné Zohar*, manuscrit.

31. קינה, Elégie sur la mort du célèbre rabbin Benjamin Cohen, de Reggio. Venise, 1730.

32. קינה, Elégie sur la mort de d'Ishak Chaïm Cantori, imprimée à Venise.

33. קינה, Élégie sur la mort du rabbin Menachem Raphael Cracovia, Venise.

34. קליח פתחי חכמה, traité kabalistique, imprimé à Koritz, 1785, in-8°.

35. שיר, ode hébraïque pour célébrer les noces de deux couples, publiée à Venise.

36. שיר, ode pour célébrer les noces du médecin Ishak Marini. Venise.

37. שיר, ode pour célébrer la nomination d'Emmanuel Calbo, au doctorat de médecine et de philosophie. Venise.

38. שיר, ode à son ami Elia Concili, lors de sa nomination de docteur en médecine et de philosophie. Mass. à Padoue.

39. שיר, ode à Salomon Lampronti, lorsqu'il fut nommé docteur en philosophie et en médecine.

40. שיר, ode à Jakob Heilbron, pour célébrer sa nomination de docteur en philosophie et en médecine. Venise.

41. שיר, poème allégorique sur le mariage d'Ishak Vogera, imprimé à Mantoue vers l'an 1732.

42. שיר, ode pour célébrer l'ouvrage d'un de ses amis, Isaïe Romanin.

Digitized by Google

43. תהלים, cent cinquante psaumes: quelques modèles de ces psaumes ont été publiés en 1826 et 27 dans les *Bekhuré ha-Ithim*. Le manuscrit doit se trouver à Prague.

44. תפלה, prière en chaldéen, suivant une autre, en hébreu, pour la consolation de la gloire divine qui vit plongée dans la tristesse. Mass. à Padoue.

45. תפלה, prière pour la dire sur le tombeau des pieux, suivie d'une explication kabalistique. Mass. à Padoue.

46. תפלה ושיר, prière et cantique sur la sortie d'Égypte, Mass. à Padoue.

47. תפלה ושיר, prière et cantique sur la fête de la loi. Mass. également à Padoue.

48. תקונים חדשים, soixante et dix nouveaux *Thekunim*, imités du fameux livre de *Thekuné Zohar*. Mass. à Padoue.

49. Outre ces écrits, on a encore de notre Luzzato plusieurs lettres et poésies diverses, qui méritent d'être publiées.

Nota. — Les ouvrages dans lesquels ont été pris les différents points de cette notice sont : *Kerem Chemed*, tome II, article de Girondi ; tome III, article d'Almanzi ; Dr Jost, *Israelitesche Annalen* de 1839, 4-6 ; ibid. de 1840, 12, note de M. Mulder.

HISTOIRE

DES

MÉDECINS JUIFS.

(Suite. — *Voir* page 144.)

« Agé de cinquante ans, dit-il, Élieser Aschkhenasi parle dix langues, est très-versé dans les sciences profanes et possède à fond le Talmud. Il est fort riche et très-dévoué à ses coreligionnaires. Après avoir dirigé pendant vingt-deux ans les

Digitized by Google

communes juives de l'Égypte, il fut forcé de se réfugier en Chypre, où il vit avec sa famille depuis deux ans. Il se propose de se rendre à Venise auprès de Samuel Iehuda Katzenellenbogen, grand rabbin de cette ville.

Eliéser se rendit en effet à Venise, mais il fut très-mal reçu du grand rabbin qui l'obligea de se retirer à Crémone où, en 1576, il publia son *Iosef Lekach*, dédié au célèbre Joseph ha-Nassi, duc de Naxos. Il y fait mention de son état heureux en Égypte jusqu'à 1560, et de son malheur de quinze ans, depuis ce temps. Contraint de quitter également Crémone, il voyagea longtemps dans les diverses parties du monde, vint enfin en Pologne, où il fut nommé grand rabbin à Posen (1). Quelques-unes de ses décisions rabbiniques de cette époque nous ont été conservées (2), ainsi que quelques remèdes médicaux (3). Plus tard, il fut appelé à la tête de la communauté israélite à Cracovie, ville où il mourut en 1586.

Joseph del Medigo (4) et autres savants, ont fait l'éloge de notre docteur. Son principal ouvrage imprimé est le *Sefer Maasé ha-Schem*.

§ CXXI.

La Russie.

Dès la fin du quinzième sciècle, Iwan-Wasiljewitch, grand duc de Moscou, tira la Russie de l'état d'avilissement où l'avaient retenu longtemps ses troubles intérieurs et le joug des Tartares. Il désirait introduire l'industrie dans ses vastes états ; à cet effet, il s'efforça d'y attirer des colons européens, entre autres un grand nombre de juifs, mais l'impétuosité de son caractère et la rudesse de ses mœurs, l'entraînaient quelquefois à des actes de despotisme, qui effarouchaient les étrangers, et les détournaient du projet de se fixer en Russie. C'est ainsi qu'un médecin israëlite de Venise, nommé maître Léon, paya cher l'honneur d'être

(1) *Scherith Iosef*, n°. 19.

(2) *Ibidem ; Questions et réponses de* Moseh Isserles, n° 96 ; de R. S. Luria, etc.

(3) *Nobloth Chakhma*, p. 46.

(4) *Luach Chaïm*, édit. d'Abraham Baessa, p. 30.

Digitized by Google

admis à la cour de ce prince, car n'ayant pas pu guérir son fils, atteint d'une grave maladie, il fut mis à mort (1).

Dans le seizième siècle, le czar Iwan sentait la nécessité de réformer les institutions politiques de son empire; doué d'une grande énergie, et d'un génie vaste, il avait encore toute la férocité de son siècle. Il avait pour médecin un juif espagnol qui fut forcé de se sauver en Pologne.

Ce docteur, connu sous le nom de Salomon Calvaire, de la ville de Calvaire, dans le platinat de Trok, où il s'était retiré, entretint des relations avec les rabbins polonais, qui lui donnaient dans leurs lettres le titre de docteur de la loi (2). Le fils de notre médecin, Israël Samuel Calvaire, est auteur de plusieurs ouvrages rabbiniques, dont on peut voir la liste dans la préface de son *Ismach Israel*, Cracovie 1621 in-8°.

Un médecin du même nom, le docteur Salomon d'Italie, brillait alors en Russie. Il avait l'humeur voyageuse, et tour à tour, on le voit en France, en Allemagne, en Pologne et en Russie (3). Du temps de Moseh Isserles, il aurait été à Cracovie, car il est propable, le même que le médecin Salomon Italien, cité par ce casuiste, dans ses questions et réponses légales (4). Quoi qu'il en soit, nous entrons dans l'empire où le développement de la médecine juive fut la plus intéressante de l'époque, l'empire des Turcs.

§ CXXII.

La Turquie.

La Grèce et toute l'Asie mineure, obéissaient au sultan Bajazet II, fils pacifique du vainqueur de Constantinople. Selim, son fils et successeur, fut un des plus grands princes de sa dynastie. Beaucoup de savants israëlites, plaçaient leur gloire à servir ce grand monarque, au nombre desquels, il faut citer le médecin *Joseph Hamon* (5). On sait peu de chose de ce docteur et de son

(1) Depping, *les Juifs au moyen-âge*, p. 537.
(2) *Mss. de notre cabinet*, n° 42.
(3) *Ibidem.*
(4) N° 30.
(5) *Schalscheleth ha-Kabala*, p. 61; *Kora ha-Doroth*, p. 32.

Digitized by Google

art : né en Italie de la célèbre famille d'Obadia de Bertinora, il abandonna sa patrie, et vint s'établir à Constantinople, où bientôt il fut appelé à la cour de Selim Ier. Joseph Hamon, employa sa fortune pour soutenir plusieurs savants rabbins.

Plus connu que lui, est *Salomon Almoli*, natif d'Espagne (1). Il passe pour un des plus grands grammairiens hébreux de son temps. S'adonnant particulièrement à la pratique de la médecine et à l'étude de la langue sacrée, on a de lui plusieurs livres hébreux, dont le principal est celui qu'il intitule *Measef le-Khol ha-Machnoth*, ouvrage très rare. Nous avons encore de lui *Mefasker Chalomim*, ou *Pithron Chalomoth*, plusieurs fois imprimé ; *Schaar Adonaï* et *Halikhoth Saba*. Amoli est aussi l'auteur d'un lexique hébraïque, publié jusqu'à la lettre *nun*, sous le titre de *Scharschot Gabluth*. Il a également participé à la publication de la défense de David Kimchi, contre les attaques de Profat Duran, intitulé *Maghen David*, Constantinople, en 1517, ainsi qu'il est remarqué au commencement et à la fin de cet ouvrage.

Outres ces deux docteurs, il y avait d'autres médecins israëlites sous Selim Ier, mais ce fut sous Soliman-le-Grand, que la médecine juive arriva aux plus hautes faveurs. Cet illustre prince, le vainqueur de la Hongrie, la terreur de l'Allemagne et l'allié de François Ier, s'entoura d'une foule de ces docteurs juifs, qui l'accompagnaient partout où il allait. La réputation de ces médecins était si grande, que plus d'un prince chrétien sollicitait auprès du sultan Otoman la faveur de se servir d'eux (2). Au premier rang, brillait le fils de Joseph Hamon, le célèbre Moseh Hamon ; Tam Ebn Iahya et son fils Ioseph.

§ CXXIII.

Moseh Hamon.

Moseh Hamon (3) est renommé pour sa science, et en particulier pour sa connaissance des langues, car il comprena itégalement bien

(1) *Kora ha-Doroth*, p. 34.

(2) Voyez § CVIII.

(3) *Schebat Iehuda*, p. 26 ; *Schalscheleth ha-Kabala*, p. 61 ; *Kora ha-Doroth*, p. 32 et 34.

Digitized by Google

l'hébreu, l'arabe, le turc et le persan ; il écrivit même sur le Pentateuque en persan. Marchant sur la trace de son père, il entretenait à ses frais, une foule de rabbins, ce qui lui méritait l'estime de ses coreligionnaires. Mais il mérita surtout la reconnaissance éternelle de ses frères en croyance, en les protégeant contre les accusations haineuses des chrétiens (1).

Beaucoup de juifs, furent alors condamnés et exécutés par ordre des juges de Natolie, et cela sans preuve suffisante ; à cause de l'accusatian répétée de nos jours, que les israélites buvaient du sang chrétien à leur pâque. A Amasie, ce fut un cri général, qu'un chrétien était allé dans la maison et y avait été égorgé. Là-dessus une multitude d'hébreux furent jetés en prison, et si longtemps torturés par des coups et des tourments de toute espèce, que la plupart ne purent les supporter et avouèrent avoir tué le chrétien ; sur quoi, tous furent aussitôt liés et même le médecin si considéré *Iakob Abiub*, qui fut brûlé vif. Peu de temps après, le chrétien qui manquait reparut secrètement et fut généralement reconnu comme celui à cause de qui tant d'innocents avaient été exécutés. Les juges mêmes se convainquirent de la vérité, et il parait qu'une convention faite à dessein fut trouvée. Hamon en donna connaissance au sultan, et par sa sollicitation Soliman fit faire aussitôt une instruction rigoureuse ; il fit punir les auteurs de ce fait, et il ordonna en même temps que de semblables accusations ne seraient portées dorénavant devant aucun autre juge que le divan même.

Outre plusieurs écrivains de ses contemporains, le judicieux Salomon Athia de Jérusalem, écrivit en particulier sur lui, dans la relation de ses voyages à travers Constantinople et la Turquie en Italie (2). Comme son ouvrage est devenu très rare, ses paroles peuvent trouver place ici : « A Constantinople Moseh est très-puissant, et très-haut placé auprès du sultan Soliman. Cet homme a rendu d'imminents services, qui méritent d'êtres mentionnés, et d'être lus dans chaque ville, dans chaque famille, dans tous les temps, et qu'il reste éternellement dans la mémoire de

(1) *Schebat Iehuda*, p. 54.

(2) Insérée à la tête de son commentaire sur les Psaumes ; Venise 1549, in-fol.

Digitized by Google

la postérité ! si je voulais raconter séparément les actions qui prouvent son grand cœur, cela pourrait peut-être lui déplaire. Il a rassemblé une foule de savants, et il a érigé une haute école ; il a fait construire un édifice dans ce but, et il a dépensé de grandes sommes pour l'arrangement. Là, on étudie constamment. En outre aussi, sa charité envers ses coreligionnaires est inépuisable et son intercession pour eux, s'exerce chaque jour, de manière qu'il est continuellement leur soutien et leur refuge. A la tête de son école sont placés de très-savant rabbin Josepb Taitzak et le très estimable rabbin Samuel Chakhan. »

§ CXXIV.

Tam Ebn Iahya, Joseph Ebn Iahya, Ghedalia Ebn Iahya.

Tam Ebn Iahya (1) originaire de Portugal, vint avec son père, le savant David Ebn Iahya, à Constantinople où il fit des études brillantes. Versé dans la jurisprudence musulmane, aussi bien que dans la science du judaïsme, les juges mahométans, vinrent souvent le consulter sur des causes difficiles (2). Il apprit les langues savantes, et tout le monde approuvait sa profonde érudition. Il composa une fouled'ouvrages, qui furent presque tous la proie des flammes (3). Ayant eu l'avantage d'entendre les leçons de grands médecins, il acquit de profondes connaissances médicales, et se fit une telle réputation dans sa profession, qui fut nommé l'un des médecins du sultan Soliman, et obtint de ce grand prince, une pension considérable, pour lui et ses deux fils, dont nous allons parler ci-après.

Tam Ebn Iahya, mourut à Constantinople, à un âge fort avancé. Il a publié, en 1510, le *Josippon*, ou Pseudo-Josephe d'après la rédaction d'un certain Léon Mascano (4), et un receuil de questions et réponses légales, qui porte le titre de *Thumath Iéscharim* (5).

(1) *Kora ha-Doroth*, p. 34.
(2) *Schalscheleth ha-Kabala*, p 62 ; *Kora ha-Doroth*, p. 34.
(3) *Kora ha-Doroth*, ibid.
(4) Jost, *Israélitische Annalen*, 1839, n° 19, p. 149.
(5) *Kora ha-Doroth*, p. 33.

Digitized by Google

Joseph Ebn Iahya, fils ainé de Tam, était comme son père un médecin distingué, et comme lui, attaché à la personne du sultan Soliman (1). Joseph Ebn Iahya, fut éditeur de la seconde édition de la grammaire hébraïque de son grand père, intitulé *Leschon Limudim*, Constantinople 1542, chez Eliezer Ben Gerson Soncino, ainsi qu'il est dit à la tête de cette édition ; et du *Schiba Enaïm*, de Ghedalia Ebn Iahya, dont nous avons déjà parlé (2. Nous profitons de cette occasion pour observer que le savant de Rossi, se trompe, en disant que l'auteur de Schiba Enaïm était le second fils de Tam Ebn Iahya et frère de notre Joseph Eben Iahya (3) ; il dit exprès dans son ouvrage, qu'il était fils de Don David ben Don Salomon, ben Don David Ebn Iahya, c'est-à-dire, grand oncle de Tam Ebn Iahya. Quoi qu'il en soit, *Ghedalia Ebn Iahya II*, fils de Tam, se fit fort estimer à Salonique, où il pratiqua la médecine avec succès. Il aimait les études philosophiques, et la bibliothèque royale de Paris (4), conserve encore la logique d'Abou-Nasr al Farabi, le traité de la cause finale de Schem-Tob, fils de Joseph ben Schem Tob, le traité de la puissance de la raison d'Aristote, et un autre traité dudit Schem Tob, qu'un rabbin Joseph Khérub, transcrivit pour lui, en 1547 et 1548.

§ CXXV.

Ebn Megas, Nachmias.

Abraham ha-Levi Ebn Megas, fut encore un des médecins distingués de Soliman-le-Grand. Espagnol de naissance, de la célèbre famille de Joseph Ebn Megas, il fut à Constantinople le créateur de l'éloquence rabbinique. Il suivit l'armée victorieuse de Soliman en Syrie, où partout, il laissa de beaux souvenirs de son art et de sa science. Nous avons encore une lettre, que longtemps après son retour à Constantinople, la communauté israélite espa-

(1) *Schalcheleth ha-Kabala*, ibid.; *Kora ha-Doroth*, p. 34.
(2) Voyez § XCV.
(3) *Dizion. Storico*, t. 1, p. 155.
(4) Fonds oratoires, n° 107.

Digitized by Google

gnole de Damas, lui écrivit pour venir s'établir au milieu d'elle (1). Mais Ebn Megas n'était pas seulement un grand médecin, il était aussi un bon casuiste ; ses questions légales sont dispersées dans les recueils des rabbins les plus distingués de son temps, entre autre dans celui de Joseph Karo (2).

Un seul ouvrage de notre savant docteur a paru jusqu'aujourd'hui ; le *Khabod Elohim*, livre dans lequel il parle de ses voyages en Orient, et qui fut imprimé à Constantinople, en 1585 in-4°.

Parmi les autres médecins israélites de Constantinople, de cette époque, nous remarquons le fameux *Abraham Nachmias*, qui écrivit beaucoup d'ouvrages médicaux, dont deux d'entre eux, l'un sur le crachement du sang, et l'autre sur la fièvre célébrale, ont été traduits en latin, et publiés à Venise en 1591 et 1604, in-4°. Le catalogue de la bibliothèque *Adr. Junii*, cite un autre ouvrage médical de notre auteur (3).

Abraham Nachmias est au reste, si nous ne nous trompons point, le même que Abraham ben Nachmias, cité par Joseph Karo (4), et auteur des questions et réponses légales inédites.

§ CXXVI.

Amatus Lusitanus.

Le monument le plus curieux de la médecine des juifs en Turquie, au seizième siècle, celui qui réfléchit le plus complètement l'étendue de leur connaissance en l'art de guérir, ce sont les ouvrages d'*Amatus Lusitanus*.

Il était Portugais, comme son surnom l'indique, mais son vrai nom était *Jean Rodriguez*. Il naquit à Castello-Bianco, c'est-à-dire, au Château-Blanc, en 1511. Il étudia à Salamanque, et il acquit la réputation d'un des plus habiles médecins de son temps ;

(1) Negara, *Memé Israël*, p. 144.

(2) *Abkath Rokhel*, n° 27.

(3) Wolf, *Biblioth. hébr.* 124 ; Rossi, *Dizion. Stor.*, t. II, p. 72.

(4) *Questions et Réponses*, p. 25.

Digitized by Google

il fit même beaucoup de progrès en chirurgie, par l'exercice qu'il en prit dans les hôpitaux de cette ville (1).

Amatus qui était né de parents israélites, proscrits en Espagne et en Portugal, quitta sa patrie de peur d'être reconnu par l'Inquisition. Il voyagea en France, dans les Pays-Bas et en Italie, où il enseigna à Ferrare et de là il se retira à Ancône. Le roi de Pologne et la république de Raguse voulurent l'attirer dans leurs états (2); mais il refusa les offres avantageuses qu'on lui fit, pour aller à Salonique, où il pratiqua publiquement la foi de ses pères. Il y fut protégé par le riche et généreux Ghedalia Ebn Iahya, poëte et orateur qu'il ne faut pas confondre avec le médecin du même nom, de qui nous avons parlé plus haut (3); ce dernier était fils de Moseh Ebn Iahya, tandis que son homonyme était fils de Tam Ebn Iahya. Amatus lui dédia, en 1561, ses sept centuries d'observations pleines d'intérêt. Amatus mourut l'année suivante, à l'âge de cinquante et un ans. Voici les titres de ses principaux ouvrages :

I. *Curationum medicinalium centurias septem.*

II. *Commentatio de introitu Medici ad ægrotantem.*

III. *De Crisi et Diebus decretrotoriis.* Venise 1557, in-8°.

IV. *In Dioscoridis Anazarbœi de materia Medica Libros V.*

V. *Enarationes eruditissimæ*, Venise 1553, in-8°.

§ CXXVII.

Samuel Uziel, David ben Schuschan, Ishak Chaber, Iehuda Aponado, Moseh Abas, Samuel al-Magrabi.

La ville de Salonique possédait alors un autre médecin israélite fort savant, nous voulons dire *Samuel Uziel.* Ce docteur cité par le célèbre Salomon Cohen (4) faisait partie des rabbins de Salonique (5) et écrivit une préface sur les discours de Joel Ebn Schoëb, publiés à Venise en 1577 sous le titre de *Olath Schabath.*

Les principaux autres médecins juifs qui se firent un nom en

(1) Eloy, *Dict. hist. de la Médecine*, t. I, p. 52.
(2) Wolf, *Biblioth. Hébr.* 331.
(3) § CXXIV.
(4) *Kora ha-Doroth*, p. 39, b.
(5) Ibid. p. 32.

Digitized by Google

Turquie à cette époque, sont : *David ben Schuschan*, qui professait son art à Jérusalem, où l'auteur anonyme de la relation hébraïque, publiée à Livourne (1), l'avait trouvé en 1522. Il était alors chef de l'académie talmudique des Espagnols de la ville sainte. Ce savant docteur est aussi cité par les célèbres rabbins Lévi ben Chabib (2) et Berab (3). *Ishak Chaber*, rabbin de la synagogue Ciciliano à Damas, praticien non moins renommé de ce temps-là (4). *Iehuda Apomado* mérite aussi une mention honorable, comme médecin praticien; on possède encore une lettre que lui avait adressée le célèbre poète Negara (5). Plus connu que ceux-ci est *Moseh Abas*, savant profond et habile praticien à Tyre, qui était pensionnaire du sultan (6), probablement de Sélim II. Abas était un grand poète; il a laissé plusieurs morceaux de poésies religieuses. L'Égypte posséda alors le médecin *Samuel al Magrabi* (7). Ce docteur, fils d'un karaïte nommé Moseh ben Ieschua, était un homme fort instruit, qui a écrit beaucoup en arabe, entre autres les *Mokaddamâth*, ou introductions à toutes les sections du pentateuque, que M. Munk a apportées de l'Orient, et un Livre de préceptes, dont l'abrégé, fait par un de ses disciples en 1562, a été apporté par le même savant pour la Bibliothèque royale de Paris.

Au reste, Samuel al-Magrabi n'est autre que *Samuel Maalès*, *le médecin*, fils de *Moseh*, que le karaïte Simcha Ishak cite parmi les savants de sa secte qui se sont illustrés depuis Anan (8). Ce même écrivain, en faisant mention de son livre des préceptes, dit qu'il est divisé en douze traités (9). Nous parlerons dans un paragraphe particulier de différents médecins que les Karaïtes ont produits à cette époque et postérieurement.

(1) Iakob Baruch, *Schebachi Ierusalaïm*, page 21.
(2) *Questions et Réponses légales*, nos 94 et 95.
(3) *Questions et réponses légales*, no 4.
(4) *Schebachi Ierusalaïm. Ibid.*
(5) *Memé Israel*, page 143 *b*.
(6) *Kora ha-Doroth*, page 40.
(7) *Israelit. Annalen*, 1841, no 11.
(8) *Orach Zadikim*, édit. de Vienne, p. 21, b.
(9) *Ibidem*, page 24.

Digitized by Google

§ CXXVIII.

Messir Vidal, Samuel Valerio, Chasak et Gatineio.

Deux hommes, *Messir Vidal* et *Samuel Valerio*, ont illustré encore à cette époque la médecine juive. Le premier de ces deux grands médecins qui vont nous occuper, c'est Messir Vidal, ou comme il se nomme lui-même, David Vidal. Il était fils et petit-fils des savants médecins de Corfou (1), où il naquit et où il fut élevé, et non pas à Tolède. On le fait vivre aussi par erreur longtemps avant son temps, en 1467. Le fait est qu'il était gendre de David Cohen, de Corfou, rabbin du seizième siècle. Quoi qu'il en soit, Messir Vidal fut un habile médecin et un savant poëte; il pratiqua son art à Patras jusqu'à l'année 1533. A cette époque, le général Doria entreprit de se rendre maître de cette dernière ville, et remporta une entière victoire. Notre docteur qui s'était sauvé a Constantinople, y publia, en 1536, son *Kheter Thora* sur les lois de Moïse. Quatorze ans plus tard, nous le retrouvons à Venise, où il mit au jour, en 1550, son *Mikhtham le-David*, dans lequel il déplore la perte de sa bibliothèque pendant la prise de Patras (2). Plusieurs morceaux de poésie de ce dernier ouvrage ont été insérés dans différents écrits, entre autres dans le *Meah Berakhoth*, Amsterdam, 5447, in-12.

Le second docteur que nous avons nommé, Samuel Valerio, exerça la médecine à Corfou, où il acheva, en 1479, son *Commentaire sur Esther*, qui fut imprimé en 1586 à Venise, sous le titre de *Iad ha-Melehk*. On a encore de Samuel Valerio un livre intitulé *Chason le-Moëd*; c'est un commentaire sur Daniel, imprimé à la même année et dans la même ville que le précédent.

Nous n'avons plus à citer que deux médecins du seizième siècle, moins connus : l'un *Barukh Chasak*, rabbin de la synagogue de Rome (3), est le chef de la famille Chasak, qui a fourni à l'Ita-

(1) Voyez ci-dessus, § CIV.

(2) *Mekhtham le-David*, chap. XII, p. 15.

(3) Ishak Catalano, de Macerato. *Décision rabbinique*, *Rome*, 1547, *in*-4°, page 8.

Digitized by Google

lie plusieurs docteurs de la loi; l'autre est *Chaïm ben Gatineio*, imprimeur à Crémone, où il publia, en 1565, le livre de Zohar, in-folio.

On voit par ce qui précède que le seizième siècle ne le cédait en rien aux siècles passés pour les médecins israélites, et qu'il jeta surtout beaucoup de lustre en Turquie. Les écoles juives, moins contrariées dans ce pays par les écoles rivales, purent s'y déployer à la fois dans toute leur profondeur. L'histoire, la poésie, l'éloquence, la grammaire hébraïque, la critique biblique y trouvaient un asyle; la philosophie et surtout la médecine y firent des progrès sensibles. En général, le seizième siècle avait commencé à populariser la science juive par l'adoption de la langue vulgaire pour ses productions scientifiques; ce que les siècles suivants ont achevé, ainsi qu'on va voir par les tableaux qui vont se dérouler devant nous.

§ CXXIX.

Abraham de Porta Leone.

Les rabbins italiens cultivèrent, au commencement du dix-septième siècle, la médecine avec le même succès qu'ils l'avaient fait jusqu'alors. Le plus célèbre de ces médecins est sans contredit *Abraham de Porta Leone.*

Abraham de Porta Leone, ou, comme il a traduit son nom en hébreu, *Abraham me-Schaar Arié*, naquit en 1542 d'une famille qui a produit plus d'un grand médecin (1). Nous avons parlé de son père, de son grand père (2) et de son bisaïeul (3). Ses premières études le portèrent vers la théologie, qu'il cultiva sous les meilleurs maîtres de son temps, tels que Meïr Katzenellenbogen, Joseph Zarka, Joseph Sinaita, Jacob Fano, Iehuda et Abraham Provençal. Après avoir acquis un certain succès dans le rabbinisme, il se rendit à Pavie et fréquenta la fameuse université de cette ville. La philosophie d'Aristote et la médecine d'Hippocrate et de Galien furent dès lors les objets principaux de ses études as-

(1) *Schilté Ghibborem*, page 185.
(2) § CXV.
(3) § C.

Digitized by Google

sidues. En 1563, il fut nommé docteur en médecine, et trois ans après, en 1566, agrégé au collége des médecins de Mantoue (1). Entre temps il publia à Venise, en 1564, et d'après le vœu de Guillaume Gonzague, duc de Mantoue, ses dialogues sur l'or, où il traite de l'usage de l'or dans la médecine. Cet écrit est d'autant plus important, suivant le jugement d'un savant académicien (2), que c'est lui qui fait attribuer aux israélites la première connaissance de l'usage que l'on pouvait faire de l'or dans l'art de guérir.

Outre ce traité médical, on a encore de notre Porta Leone deux autres ouvrages de médecine inédits, qui méritent d'être publiés. Son *Schilté ha-Ghibborim*, qu'il termina en 1607, est l'un des meilleurs écrits de l'école rabbinique d'Italie. L'auteur y examine avec beaucoup d'érudition les antiquités hébraïques et sacrées, et principalement ce qui se rapporte au temple et aux cérémonies juives. Ce savant ouvrage, publié à Mantoue en 1612, in-folio, a été dédié aux trois fils de l'auteur ; il est devenu très-rare, et mérite une seconde édition. Wagenseil, Iken, Opitz et Ungolino font le plus grand éloge de ce livre. Ce dernier, dans son Trésor des antiquités sacrées, en a réproduit plusieurs traités avec une traduction latine. Iken en avait promis une version complète, mais qui n'a jamais paru. On a un abrégé inédit de Schilté ha-Ghibborim qui se trouve, comme nous croyons, à la Bibliothèque du sénat de Leipzig. Porta Leone mourut en 1612, à l'âge de soixante et onze ans.

§ CXXX.

Elie Montalto.

Elie Montalto, qui parut à la même époque, occupe un rang non moins éminent que Porta Leone. Il appartient à une de ces familles juives portugaises réfugiées en Italie par suite de l'intolérance d'Emmanuel. Élevé par les soins de son père, il fit des progrès si rapides dans ses études que, dès l'âge le plus tendre, il put fréquenter les universités les plus renommées. Couronné docteur en médecine, il acquit une si grande réputation que Marie de Médicis le fit venir à Paris pour lui servir de médecin.

(1) De Rossi, *Dizion. stor., II, page* 96.
(2) Arthur Beugnot, *les Juifs d'Occident, page* 266.

Digitized by Google

Montalto qui était fort attaché à la religion de ses pères, ne consentit à venir à la cour de France, qu'à condition de pouvoir y exercer librement les pratiques de son culte, alors proscrit dans la capitale. Henri IV, non-seulement lui accordait une entière liberté de conscience, pour lui et toute sa famille, mais il eut soin de lui donner des relais lorsqu'il était obligé d'aller voir le vendredi les malades éloignés, afin qu'il pût revenir à Paris avant le coucher du soleil, et qu'il ne violât pas le repos du sabbat (1).

Il se fait connaître dans le monde médical, par deux écrits qu'il a publiés en latin en 1614; et dans le monde théologique par un ouvrage en portugais qui porte le titre : *Livro fayto per lo illustre Eliau Montalto de G. M. em que mostra a verdade de diversos textos e Casos, que allegaon as Gentili dades para confirmar suas seictas.* Notre cabinet de manuscrits (2) possède un traité de cet ouvrage intitulé : *Tratado sobre o capitulo 53 de Isahias, do sapientisimo e celebre varaõ o Doutor Eliau Montalto de gloriosa memoria, conseilheiro é Medici del Rey é da Reyna de Francia é de Navarra.*

(*La suite au numéro prochain.*)

(1) Barrios, *Relacion de los Poetas*, p. 55; Menassé ben Israël, *Spe Israelis*, p. 96.
(2) N° 302.

NOTICES HISTORIQUES.

I.

L'Arménie.

Les historiens placent dans le septième siècle avant l'ère vulgaire, l'époque de l'établissement en Arménie de la puissante famille des Pagratides ; ils prétendent qu'elle descend d'un israélite emmené captif à Babylone par le roi Nabuchodonosor. Cet israélite obtint sa liberté par les bons offices du roi d'Arménie,

Digitized by Google

qui l'appela à sa cour, et lui donna un rang distingué. Si cette origine n'est qu'une fable, observe Klaproth (1), elle est au moins fort ancienne, puisqu'elle se trouve dans Moyse de Khoren. Il ne serait pas au reste fort étonnant que les Pagratides eussent une origine juive ; les israélites, emmenés en captivité par les Babyloniens, étaient déjà longtemps avant l'ère chrétienne dispersés dans les diverses parties de l'Orient, et il y avait en Arménie, au IV^e^ siècle et antérieurement, une grande quantité de juifs (2).

Moïse de Khoren raconte en effet (3) comment un grand nombre des captifs juifs avaient été emmenés par Bazaphran ou Barzaphranes, prince des Rheschdouniens, des Parthes et des Arméniens, sous le règne de Tygrane-le-Grand. Leur postérité s'était fort multipliée en Arménie ; elle formait une grande partie de la population de ce pays. Beaucoup d'entre ces hébreux avaient été convertis, dit-on, au christianisme par St-George, l'apôtre de l'Arménie (4).

Leurs principaux établissements étaient à Ardaschad ou Artaschat, à Elrovantaschad, à Zaréhavan, à Zaréschad, à Van et à Nakhdjavan. Lorsque de la conquête de l'Arménie par les Persans en 367 de l'ère vulgaire, neuf mille maisons juives furent brûlées à Artataxate ou Artaxiasata, nom que les anciens donnent à la ville d'Ardaschad ou Artaschat. On y fit un butin immense et une grande quantité de prisonniers (5). On détruisit à Elrovantaschad, trente mille maisons israélites (6). On commit les mêmes horreurs à Zaréhavan, qui contenait huit mille maisons juives (7). Zaréschad, dans le canton d'Alihovid, qui était dans le voisinage de Zaréhavan, et renfermant quatorze mille maisons israélites, subit le même sort (8). A Van on brûla dix mille maisons juives (9).

(1) *Tableaux historiques de l'Asie*, page 51.

(2) Saint-Martin, *mémoires sur l'Arménie*, tome I, page 284 ; Klaproth, *même ouvrage*, l. c.

(3) Livre II, chapitre 18 ; Saint-Martin, hist. du *Bas-Empire de Lebeau*, tome III, page 301.

(4) Saint-Martin, ouvrage cité.

(5) Saint-Martin, *ibidem*, page 297.

(6) Même ouvrage, page 299.

(7) *Ibidem.*

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem.*

Digitized by Google

La ville de Nakhdjavar avait alors seize mille maisons israélites (1).

Les princes de ladite famille des Pagratides ont toujours tenu un rang très-distingué parmi les satrapes arméniens, jusqu'à ce qu'enfin au milieu du neuvième siècle, ils soient parvenus à se faire déclarer rois d'Arménie et de Géorgie (2).

II.

La Géorgie.

Ce dernier pays était alors peuplé de juifs, qui descendaient tous des captifs israélites emmenés autrefois de Palestine. Suivant la chronique de Wakhtang (3) à l'époque de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, un grand nombre de familles juives se sauvèrent en Géorgie. Elles reçurent du *mama Sakhli* de Mtskhétha un terrain pour y habiter, et lui payèrent des impôts pour cette concession.

Les Arméniens et les Géorgiens, dit la chronique de Wakhtang (4), de même que les habitants de tous les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne, et entre le Caucase et la rivière Araxes, descendent de *Thargamos*, arrière-petit-fils de Japhet, fils de Noah. Après la confusion des langues, et quand *Nébrod* était assis sur le trône de Babylone, le genre humain se dispersa ; Thargamos se fixa alors avec sa famille dans le pays situé entre les montagnes *Ararat* et *Massissi*. Sa race devint grande et innombrable, car il avait beaucoup de femmes, fils, filles, petits-fils et autres descendants. Il y vécut pendant six cents ans. Bientôt sa postérité n'ayant plus de place dans cette contrée, elle se répandit dans tous les pays voisins, peupla les régions caucassiennes, et l'Arménie jusqu'à la Médie. *K'harthlos*, fils de Thargamos, s'établit avec les siens en Géorgie; il fut le premier chef des *K'harthli* ou des Géorgiens, comme son frère *H'aos*, devint celui des Arméniens. K'harthlos habita une montagne située au sud de la

(1) Saint-Martin, page 300.
(2) Klaproth, *Tabl.hist. de l'Asie*, page 51, *ibid.*
(3) *Ibidem*, pages 45 et 46.
(4) *Ibidem*, page 41.

Digitized by Google

jonction de l'Aragwi et du Kour, qui fût appelée *Armazi*, d'après le nom de l'idole qu'on y adora plus tard. Son fils Mtskhéthos, qui était le plus puissant parmi ses frères, bâtit la ville de *Mtskhétha*, située au nord de la montagne d'Armazi et de Kour, dans l'angle que ce fleuve fait avec la droite de l'Aragwi; elle fut pendant longtemps la capitale de la Géorgie.

III.

Régions de l'Euphrath et du Tigre.

Dans les régions arrosées par l'Euphrath et le Tigre, limitrophe de l'Arménie et de la Perse, il se trouvait, depuis un temps immémorial, une multitude de juifs. Ils y étaient si puissants, que dans plusieurs lieux ils avaient des princes de leur nation et de leur religion. Ils attirèrent même sur eux, dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, les armes des Romains, contre lesquels ils soutinrent des guerres non moins opiniâtres que celles qui avaient amené la destruction de leur nation par Titus (1).

L'histoire d'*Asineus* et d'*Anileus* qui firent une guerre si glorieuse à Artabane, roi des Parthes, est connue (2). Ces deux frères célèbres étaient de Nahardea, ville de la province de Babylone, environnée de l'Euphrath, qui était entièrement peuplée d'israélites. Cette cité, ainsi que la ville de Nisibe, également habitée par les juifs, leur servait de dépôt de l'argent qu'ils consacraient au temple de Jérusalem et qu'ils envoyaient ordinairement à la ville sainte avec un très-grande escorte, de peur qu'il ne fut volé par les Parthes qui régnaient dans Babylone.

Il y avait encore beaucoup de juifs à Seleucie, où, après la mort d'Anileus, cinquante mille furent tués par les Babyloniens (3). Ceux qui ont échappé à cette horrible boucherie se retirèrent à Ctésiphon, ville proche de Séleucie (4).

(1) Saint-Martin, *Histoire du Bas-Empire de Lebeau*, t. III, p. 301.
(2) Josephe, *Ant.* jud. liv. XVIII, chap. 12.
(3) Josephe, *ibid.*
(4) Josephe, l. c.

Digitized by Google

CATALOGUE

D'UNE COLLECTION DE MANUSCRITS A CONSTANTINOPLE.

(SUITE ET FIN. — Voir page 112.)

14. *Pirké ha-haxlacha*, de Maïmonide. Mass. sur papier, petit in-4°, 36 pages.

Cet écrit a déjà été imprimé à Salonique, en 1557, à la suite de Sefer ha-Gadarim; M. Geiger (Melo Chofnaïm, p. 73) paraît avoir ignoré ceci.

15. *Imré Schefer*, Commentaire sur le Genèse de R. Iehuda ben Moseh Chalava, mass. sur parchemin, in-fol., 63 pages.

16. *Sefer ha-Ora*, ouvrage kabalistique de Joseph ben Ghekatilia, mss. sur parchemin, in-4° de 301 pages.

C'est le même livre que le Schaaré Ora, imprimé à Riva de Trento, en 1561; tous les anciens auteurs le citent ordinairement, ainsi qu'il est intitulé dans la plupart des manuscrits, sous le premier titre.

17. Commentaire sur quatre chapitres du premier livre de Mischna Tora de Maïmonide, par R. Iehuda Gour Arié (Iehuda Romano), mass. sur papier, in-4°, de 132 pages, à la tête duquel on lit les vers suivants.

עת הבנות באו לדלתות . מים ממי בור מהעם:
באו רועים ויגרשום . ויקם משה ויושיעם:
ויהודה גור אריה דלה . דלה להם אך הפעם:

18. *Sefer Mikdasch Maat*, poëme en deux parties, dont la première est intitulée : *Oulam*, et traité de la philosophie des

Digitized by Google

Arabes ; la seconde porte le titre de *Hekhel*, et est consacrée à l'histoire littéraire des juifs ; par Moseh, fils d'Ishak Riété, mass. grand in-8° de 400 pages sur papier.

Voyez ce que nous avons dit sur ce livre et son auteur dans l'*Orient* du doct. Fürst, année 1841, n° 16, page 234.

19. *Sefer Refuoth*, traité de médecins d'Arnaud de Villeneuve, divisé en 18 chapitres et traduit en hébreu par un anonyme, mass. sur parchemin, in-folio, de 213 pages.

20. Traité de l'Entendement, ou de l'intelligence et des choses intellectuelles, par Abou-Naser Al-Farabi ; traduit de l'arabe en hébreu par le docteur Samuel Aben Tibbon, mass. sur papier, in-4°, 150 pages.

21. *Kheli Nechoscheth*, traité des instruments de cuivre par le sage Aben-Esra. C'est une description de l'astrolabe et la façon de s'en servir, mass. sur parchemin, petit in-4°, de 36 pages.

TABLEAU DE L'ÉTAT ACTUEL

DU JUDAÏSME

DANS LES DIFFÉRENTES PARTIES DU GLOBE.

§ IV.

La Prusse.

« Quelle est la situation des juifs en Prusse et quelles sont les améliorations introduites dans leur sort depuis Frédéric-le-Grand? »

Il y a peu de contrées en Europe où les israélites soient soumis à plus de vexations oppressives qu'en Prusse. Mirabeau dans sa *Monarchie prussienne*, nous a tracé avec détail leur déplorable existence sous Frédéric II. A la mort de ce prince, cet auteur écrivit à son successeur les lignes suivantes (1) :

(1) Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse, le jour de son avènement au trône, par le comte de Mirabeau. Berlin, 1787, in-8°, p. 31 et suivante.

Digitized by Google

« ..... Sire, une grande, première et subite opération que je demande à Votre Majesté, au nom de son intérêt le plus prochain et de sa gloire, c'est une déclaration prompte et formelle, revêtue des caractères les plus imposants de la souveraineté, qu'une tolérance illimitée sera dans vos États à jamais ouverte à toutes les religions. Vous avez une occasion très-naturelle et non moins précieuse de faire une telle déclaration. Consignez-la dans l'édit qui accordéra toute la liberté civile aux juifs. Ce bienfait qui, dès le premier moment de votre règne, vous fera surpasser en tolérance religieuse votre illustre prédécesseur, c'est-à-dire, le prince le plus tolérant qui fut jamais; ce bienfait ne sera pas sans récompense. Outre le surcroît nombreux de la population et de capitaux qu'il vous attirera infailliblement aux dépens des autres pays, dès la seconde génération les juifs deviendront de bons et d'utiles citoyens : il ne faut pour cela que les encourager aux arts mécaniques et à l'agriculture qui leur sont interdits; les affranchir des taxes particulières qui les surchargent; les faire ressortir comme vos autres sujets des tribunaux ordinaires, en ôtant à leurs rabbins toute autorité civile. Sire, je vous en conjure, gardez-vous de suspendre la déclaration de la tolérance la plus universelle. On craint dans vos États de perdre en ce genre plutôt qu'on n'espère de gagner. On redoute ce qu'on appelle vos préjugés, vos préventions, votre doctrine. C'est le seul côté peut-être, par lequel la calomnie vous ait sérieusement attaqué! Donnez un démenti solennel à ceux qui vous ont annoncé comme intolérant; montrez leur que votre respect pour les opinions religieuses remonte à votre respect pour le grand Être, et que vous êtes loin de vouloir prescrire la manière de l'adorer; montrez que quelles que soient vos opinions philosophiques ou religieuses, vous ne prétendrez jamais au droit absurde et tyrannique d'y ranger les autres mortels. »

Cette noble démarche de la part d'un écrivain français, n'eût d'autre succès que l'institution d'une commission qui passait son temps à faire des plans de réformes sans rien améliorer à l'état des juifs. Seulement à force d'argent, on leur permit de se marier à l'avenir sans être obligés d'acheter pour quelques milliers d'écus de porcelaine de la fabrique royale, et de la faire passer à l'étranger; d'entrer en ville sans être contraint de payer à la porte un

Digitized by Google

impôt personnel, comme les bêtes de somme. Sous Frédéric-Guillaume III, leur existence est encore celle de vrais Parias; ils vivent par la tolérance du gouvernement, sans aucun droit garanti. C'est en vain que l'influence française leur fit obtenir en 1812 l'égalité civile, cette prérogative tomba avec Napoléon. Chose remarquable, tandis qu'on renversa tout ce que ce grand homme a fait en faveur des israélites, on conserva le seul acte de son gouvernement, contraire aux juifs, le décret du 17 mars 1808. Ce décret, aboli en France depuis 1818, est encore en vigueur dans les provinces rhénanes. Animé de ce mysticisme protestant si bigot et si intolérant, le roi Frédéric-Guillaume non-seulement encourage l'apostasie parmi ses sujets de la religion de Moïse, mais les persécute d'une manière mesquine et leur interdit, entre autres prohibitions, de porter d'autres noms que ceux qui son tirés de leur loi.

« Remarque-t-on une différence dans leur population d'une province à l'autre, et quel en est le nombre total dans ce royaume? »

Suivant le dernier recensement il y avait dans la province de

Prusse orientale	5,600;
Dans la province de la Prusse occidentale . .	20,000;
Dans le grand-duché de Posen	77,100;
Dans la province de Brandebourg	13,500;
Dans la province de Pomméranie	6,800;
Dans la province de Basse-Silésie	11,600;
Dans la province de la Haute-Silésie	15,000;
Dans la province de Saxe	4,200;
Dans la province de Westphalie	13,700;
Dans les provinces du Rhin	26,000.
Total	193,500.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

MILLE ANS

DES ANNALES ISRAÉLITES D'ITALIE.

[840-1840.]

(Suite. — Voir page 154.)

1260. Pendant l'émeute populaire contre les juifs napolitains, l'école de Salerne avait à sa tête deux médecins israélites, Aboul'-hekim et Farraguth. Ce dernier docteur a dédié Charles, comte d'Anjou, qui montait sur le trône de Naples et de Sicile, en 1266, un ouvrage arabe qu'il avait traduit en latin.

1267. Le 25 juillet de l'année suivante, Clément IV, publia une bulle où il se plaignait que les chrétiens ne craignissent pas d'embrasser le judaïsme, et où il ordonnait aux inquisiteurs de poursuivre les chrétiens qui quittaient leur religion, et les israélites qui les pousseraient à cette action.

1272. Parmi les rabbins italiens de cette époque, nous citerons David, fils du célèbre Isaïe Trani (1240) et Ishak-ben-Schabattaï.

1278. Pendant le pontificat d'Innocent V, d'Andrien V, de Jean XXI et Nicolas III, l'ordre monastique des frères mineurs, cherchaient partout à exister par des serments violents, les chrétiens contre les juifs. Ceux-ci réclamèrent la protection du pape contre ces prédicateurs hostiles. Le pape Nicolas expédia, en faveur des juifs, une bulle remarquable dans laquelle il rappelle au clergé que leur religion leur commande la masuède, que c'est là l'exemple qu'ont donné ses prédécesseurs, les Calixte, les Eugène, les Alexandre, les Clément, les Célestin, les Innocent, les Honoré, ainsi que nous l'avons rapporté. Nicolas commande de laisser les israélites jouir des concessions qui leur ont été faites ; il défend de les forcer à embrasser le christianisme, de les molester, de porter

Digitized by Google

préjudice à ce qu'ils possèdent, et d'exiger d'eux plus que les services accoutumés, de troubler leurs fêtes, de profaner leurs cimetières; il prononce des peines ecclésiastiques contre ceux qui useraient de violence à leur égard. La bulle est datée de 1278.

1278. Ce pontif avait permis néanmoins la même année au prieur provincial des prédicateurs de la Lombardie, d'assembler les juifs quand il le jugerait à propos, de leur adresser des exhortations, de leur faire de serments et de tacher de les convertir au christianisme.

1285. Sous Honoré IV, vivait à Rome, le célèbre médecin Nathan ha-Mati et les rabbins Manoach ben Mardochai et Abraham ben Schem-Tob.

1288. Nicolas IV, successeur d'Honoré, renouvela la bulle de Clément IV, concernant les chrétiens convertis au judaïsme. Il exhorte les évêques à être inexhorables pour les relapes de les livrer au bras séculier.

1294. Boniface VIII, qui avait pour médecin un israélite nommé docteur Ishak, aima et protégea les juifs. Sous son pontificat, en 1297, les rabbins de Rome envoyèrent un savant de leur sein, nommé Simcha, à la recherche des commentaires de Maïmonide sur la Mischna. Au nombre des rabbins de la Syngogue de Rome dans ce temps-là, il faut placer Achya ben Zidkia, Sabathai ben Salomon et Ishak ha-Lévi. Ce dernier rabbin était en même temps médecin praticien.

(*La suite prochainement.*)

Bulletins bibliographiques.

De nombreuses préoccupations ne nous ont point permis de tenir nos lecteurs au courant de tous les ouvrages qui nous ont été adressés depuis plusieurs mois; nous allons rendre un compte sommaire de quelques-uns d'entre eux.

Les Matinées du Samedi, livre d'éducation morale et religieuse à l'usage de la jeunesse israélite, par G. Ben Levi. Cet ouvrage

Digitized by Google

fixera l'attention publique, et par son objet, et par son mérite. Trente-huit matinées le composent. La première matinée est consacrée à la religion; la deuxième, à la Providence; la troisième, à la foi; la quatrième, à l'âme; la cinquième, à la résignation; la sixième, à la vertu; la septième, à la conscience; la huitième, à la tolérance; la neuvième, à la prière; la dixième, à la famille; la onzième, à la piété filiale; la douzième, à la reconnaissance; la treizième, à la modestie; la quatorzième, à la bienfaisance; la quinzième, à la raison; la seizième, au courage; la dix-septième, à la parole; la dix-huitième, au repentir et pardon; la dix-neuvième, à la modération; la vingtième, à la patrie. Dans les dix-huit matinées suivantes, l'auteur traite de l'étude, de la science, du commerce, du travail, etc. Cette division assez peu méthodique, réunit pourtant toutes les conditions propres à former de bons citoyens. La morale en est pure et simple, les exemples attachants et instructifs. L'auteur les a puisés à des sources fort variées et nous les représente sous une forme neuve, originale, dans un style généralement élégant et facile. On remarque seulement çà et là, dans quelques noms propres des germanismes; par exemple, tout au commencement, page 4 : « Rabbi *Moses* Israël de *Krakau*, surnommé *Remoh* » au lieu de *Moïse* Iserles ou Israël's de *Cracovie*, surnommé *Rema* (voy. Rossi, *Dizion. Stor.*, vol. 1, p. 176). Il ne fallait pas non plus écrire, p. 35, *R. Chonochin*, lorsque le mot propre en français était *Enoch* ou *Hénoch*, comme il l'écrit lui-même ailleurs, p. 142. On remarquera encore que l'auteur confond *dom*, titre d'honneur que l'on joint aux noms propres des membres de certains ordres religieux, tels que les bénédictions et les feuillants, avec *don* titre d'honneur particulier aux nobles d'Espagne et de Portugal, et fait des *dom* Joseph (page 186) et *dom* Balthazar Orobio (t. II, p. 64), etc. Enfin on lui reprochera plusieurs citations assez peu exactes, qu'il aurait pu éviter, en consultant les sources, telle que par exemple la légende de *David dans le désert*, se trouve dans le *Ben-Sira*, d'où Hang l'a tirée, car ce petit ouvrage a été plusieurs fois imprimé en latin.

A part ces légères tâches, les *Matinées du Samedi* sont du petit nombre des livres d'éducation à l'usage de la jeunesse israélite qui méritent d'être mis entre les mains de tout le monde, et nous les recommandons aux pères de famille et aux instituteurs.

Digitized by Google

Lettres médicales sur la colonie d'aliénés de Ghéel, par J. Moreau de Tours, médecin de l'hospice de Bicêtre. Tout le monde connaît la salutaire influence qu'ont exercée, sur l'état des aliénés, les travaux des médecins français que la médecine de tous les nations s'est appropriés. La sage réforme qu'ils ont introduits dans la manière d'observer ce genre de maladies ; et l'heureuse révolution qu'ils ont faite dans la méthode de les traiter, n'est pas le moindre titre de la gloire médicale de la France. M. Moreau marche dignement sur leurs traces ; dans les lettres dont nous venons de transcrire le titre, il nous présente, avec autant de justesse que de sagacité, l'état de la colonie d'aliénés de Ghéel, si connu sous le nom du *village de fous*.

Mélanges poétiques, par Philippe Gravez. Voici un recueil de poésies qui renferme à peu près tous les genres de poésies, depuis l'ode jusqu'à la pièce bouffonne. M. Gravez a de la verve, de la chaleur, une hardiesse d'expression, quelquefois un peu hasardée, et souvent assez heureuse. On remarquera dans les divers morceaux de ses Mélanges poétiques, de belles strophes et de beaux vers ; mais il a eu trop de confiance en son talent. Il serait à désirer qu'il eût eu plus constamment présent à la pensée, ce précepte de l'art poétique :

Non satis est pulchra esse poemata dulicia sunto.

Histoire de la Bibliothèque publique de Liége, par P. Namur, conservateur-adjoint et chef de la 1re section de la Bibliothèque royale de Bruxelles. M. Namur vient de faire succéder aux deux premiers volumes que nous lui devons de l'Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique, un troisième contenant l'histoire de la Bibliothèque publique de l'université de Liége. L'origine de cette bibliothèque ne remonte qu'à l'année 1732 ; le premier noyau ne se compose que de 729 volumes dont sept en manuscrits. Aujourd'hui ces derniers s'élèvent à 400 ; quant aux imprimés, l'auteur ne nous en donne point le nombre, mais il nous fait connaître ses incunables et ses principales acquisitions depuis 1817 jusqu'en 1841, ainsi que les dons à lui faits depuis cette époque jusqu'à présent. L'ouvrage se termine par une notice générale sur l'université de Liége.

(*La suite au numéro prochain.*)

Digitized by Google

HISTOIRE
DES ISRAÉLITES DE FRANCE.

Dans *l'Artiste*, *l'Émancipation* et autres journaux belges, nous avons publié, depuis quelques années, plusieurs fragments de l'histoire des israélites de France au moyen-âge. Nous nous proposons de réunir un jour ces articles en corps d'ouvrage, avec indication de sources et pièces justificatives; en attendant voici quelques fragments de l'histoire moderne des israélites français.

I.

L'expulsion des juifs de France sous Charles VI ne fut ni aussi cruelle ni aussi générale que celle des temps antérieurs. Le roi écrivit au prévot de Paris qu'il n'entendait point que l'on maltraitât les bannis, ni qu'on pillât leurs biens mis sous sa protection. Il leur accorda de nombreux délais, et n'annula leurs créances qu'en 1397, lorsque près de deux ans leur avaient été données pour en obtenir le paiement. Dans plusieurs provinces de France, le Dauphiné entr'autres, l'ordonnance du bannissement ne fut pas même exécutée, et en 1419 encore, nous voyons le régent Charles dauphin confirmer les réglements du conseil séant à Grenoble. Ces réglements portaient entr'autres objets que les juifs qui demeuraient ou qui viendraient à demeurer en Dauphiné seraient tenus de rendre les obligations originales lorsque les débiteurs en auraient acquitté le montant; et que, dans les campagnes, les hébreux auraient leurs puits, leurs fours et leurs moulins séparés de ceux des chrétiens.

Digitized by Google

L'exil des juifs de France ne fut pas ordonné non plus dans la Provence, qui obéissait alors à des souverains particuliers. Ils y jouirent au contraire d'une assez grande tranquilité sous le comte Louis II, qui tirant de ce peuple des sommes très considérables pour la guerre contre Ladislas, roi de Naples, avait un grand intérêt à les protéger de toute sa puissance. Il établit, pour les mettre hors d'insulte, un officier qui était leur juge, et qui fut nommé, comme en France, *Conservateur des juifs*. L'édit de Louis III, comte de Provence, du 4 novembre 1424, nous apprend quelles étaient les fonctions de ce conservateur. Il avait mission de veiller à ce qu'aucune justice seigneuriale ou autre ne jugeât les délits des hébreux; la connaissance en était réservée au conservateur même.

Comme cette charge rapportait beaucoup, les principaux courtisans ne la dédaignèrent pas; plusieurs en furent revêtus : en 1448, Charles de Castillon, baron d'Aubagne; en 1481, Jean de Malthéron, et puis Jean de Fourbin, seigneur de la Barben, frère de Palamède de Fourbin, gouverneur de Provence. Au reste, les conservateurs des juifs avaient souvent à lutter contre les États et les seigneurs de Provence, qui sans cesse réclamèrent contre leurs privilèges. Tantôt ils demandèrent que les israélites portassent un costume particulier, tantôt qu'ils ne pussent prendre plus de cinq deniers par mois d'intérêt par livre, et tantôt qu'ils fussent réunis dans des quartiers séparés. En 1421, les seigneurs osèrent même réclamer l'impunité de leurs oppressions, sous prétexte que le dépeuplement du pays exigeait des ménagements.

Boniface IX les conserva aussi dans le comtat Venaissin et dans la ville d'Avignon, où ils jouissaient de divers priviléges accordés par les anciens souverains et confirmés par les papes. Leur organisation fut la même qu'à Rome : ils étaient divisés et constitués en *carrières* ou communautés. Ces carrières étaient régies par des chefs appelés *baylons* ou bayles, élus dans leur sein. Ils administraient les deniers publics, ils faisaient sous l'approbation du rabbin et de l'autorité locale, tous les règlements de police intérieure. Si l'on peut ajouter foi aux réclamations qui s'élevaient contre ces chefs en 1420, quelquefois ils se permettaient des concessions et des dilapidations. Les statuts pour le comtat Venaissin de 1443, qui ne faisaient qu'étendre à ce pays les lois en

Digitized by Google

usage dans les états romains, déclarent que toute personne juive, qui voudra faire cession de ses biens, y sera admise avec les mêmes formalités que les chrétiens. Dix-huit ans après, le 22 juin 1459, le recteur Giraldini, confirma de son côté les priviléges de juifs de Carpentras.

Vers 1421, les juifs furent également rétablis dans la Basse-Alsace, en vertu d'une permission de Louis, comte palatin du Rhin, Landvogt de cette province. Comme le magistrat de la ville de Haguenau voulait tirer de l'argent pour leur admission, l'empereur Sigismond défendit, en 1436, aux habitants de cette cité de leur louer ou de leur vendre des maisons sans le consentement et l'agrément du magistrat sous peine d'une amende de trente marcs d'or pur.

En 1446, sous Albert, archiduc d'Autriche, d'autres hébreux rentrèrent aussi dans la Haute-Alsace. La plupart de ces familles originaires de Paris et d'autres villes du Nord de la France, s'étaient d'abord rendues dans les villes du Rhin. Plusieurs cependant venaient de l'Allemagne, telles que les célèbres familles de Luanz et de Loria.

II.

Il y a peu d'observations à faire sur cette époque : le fond des mœurs et des idées était le même qu'auparavant. On peut juger par les travaux de quelques rabbins qui nous sont parvenus, de l'empire qu'avaient toujours les opinions des anciennes doctrines. Les écoles existaient encore en Provence, on y accourait de toute part, mais on n'y trouvait plus les bonnes études. Tout se réduisait presque aux vaines subtilités de la scolastique. La grande science consistait à disputer sur les mots, sans connaître les choses ; à embarrasser la raison dans un labyrinthe de syllogismes, d'où il ne sortait pas une idée nette.

Ishak, fils de Iehuda ha-Lévi et Nathanel, fils de Nachman Caspi, fleurirent alors. Le commentaire sur le Pentateuque du premier est oublié ; le second est auteur d'une explication inédite sur le Moré Nebukhim de Maïmonide. Rabbi Iakob ben Salomon, Ishak Salomon d'Arlès, et Kerascas ben David, de Mirande, ses disciples, furent de bons casuistes. Isaie ben Todros, était un talmu-

Digitized by Google

diste très-érudit d'Alsace qui correspondit avec le célèbre Joseph Kolon. Chalafta ben Abraham, de Marseille, calligraphe, vivait en 1430.

A l'exemple des anciens docteurs de la loi, les rabbins se livrèrent à la médecine, et ils surpassèrent même leurs prédécesseurs. David ben Menachem était un chirurgien célèbre à Aix; Maistre Nathan, Joseph de Novas et Mardochée Nathan, des médecins distingués à Avignon. Jakob ben Iechiel Luanz, homme fort versé dans la langue et la littérature hébraïque, devint le médecin de l'empereur Frédéric III et le maître du fameux Reuchelin. Très-puissant à la cour, Luanz rendit de grands services à sa nation qui lui en témoigna publiquement sa reconnaissance.

Le crédit d'un autre médecin juif, à la cour de René, valut aussi aux hébreux les plus grands priviléges. Abraham ben Salomon, était son nom. Il avait d'abord pratiqué à Arlès comme médecin à gages, mais s'apercevant que les apothicaires ne faisaient pas les compositions selon son goût, il prit le parti de les préparer lui-même chez lui; ceux-ci le dénoncèrent aux conseils comme falsifiant les drogues et obtinrent qu'on lui ôtât son emploi. René, instruit de sa disgrace par son fils, le duc de Calabre, le prit à son service et lui donna toute sa confiance. Les connaissances qu'avait le prince en astrologie judiciaire, avaient pris, dit-on, un tel empire sur l'esprit du médecin juif, qu'il parvint à le faire changer de religion. Il fut baptisé sous le nom de Pierre de Nostre Done, et il fut la souche de la famille si fameuse des Nostradamus.

Leur état commercial et industriel, n'éprouva non plus un grand changement pendant le quinzième siècle. Le négoce d'argent était toujours leur principale ressource. Dans presque toutes les villes, dans les villages mêmes où ils étaient tolérés, ils avaient des comptoirs ou des maisons de prêt. Ils débitaient aussi des marchandises qu'ils faisaient venir de l'étranger. C'est à eux qu'il fallait s'adresser pour avoir les étoffes brodées de Syrie, les draps éclatants d'Egypte, les ornements d'église et en général tous les objets de luxe. Parmi les professions industrielles qu'ils exerçaient encore de préférence, étaient celles de teinturiers et de fermiers. A Marseille ils exploitaient aussi le commerce maritime. Dans le comtat Venaissin ils s'élevèrent par leur industrie au plus haut

Digitized by Google

point d'influence et de prospérité. Ce fut surtout sous le rectorat d'Ange Giraldini. Ce recteur favorisa beaucoup, à ce qu'il paraît, les israélites de son ressort; non seulement il les admit à être fermiers de la chambre apostolique, mais encore il les fit participer en honneur et dignité; malheureusement les états du pape firent, à cet égard, des représentations à Pie II, lequel par une bulle datée du 25 août 1459, désapprouva cette condescendance de Giraldini pour les israélites, et ordonna expressément que désormais ils ne jouiraient plus de la faveur que ce recteur leur avait accordée.

En Alsace, en leur interdissant la plupart des moyens de subsister, en leur défendant d'acquérir des immeubles, en les assujettissant aux droits de protection, de réception, d'habitation, en les soumettant à un droit de péage comme des bêtes de somme, ils furent presque tous réduits à l'usure et au brocantage clandestin; car dans l'oppression comme hors de l'oppression, il faut que l'homme vive, et ses besoins naturels ne diminuent pas en raison des portes fermées à son industrie.

III.

René, duc de Lorraine et de Bar, était frère de Louis III, comte de Provence, et lui succéda au comté, en 1434. Ce prince auquel les israélites provençaux payaient annuellement deux mille deux cent soixante florins d'or, sans compter les impôts extraordinaires qui furent, en 1469, de dix-huit mille florins, non seulement les autorisa à pratiquer la médecine, le commerce, les arts et tout trafic quelconque, mais il leur permit d'être préposés aux péages, procureurs fiscaux dans les juridictions seigneuriales et leur assura le libre exercice de leur culte.

L'histoire rapporte cependant que René condamna à un supplice affreux un juif accusé de blasphême. Voici le récit de cette horrible condamnation :

Astruc de Léon, docteur de la loi, ayant soutenu en 1439 la croyance de Moïse contre celle de Jésus, fut, sous prétexte d'avoir blasphêmé, condamné à une amende considérable. Accusé de nouveau du même délit, en 1477, il fut condamné à être écorché vif. Vainement vingt mille florins furent-ils offerts à René pour qu'il fit grace au malheureux Astruc, il les refusa en s'écriant : « A

Digitized by Google

Dieu ne plaise qu'on puisse dire qu'un crime aussi énorme soit resté impuni sous mon règne! » Cependant il lui envoya des docteurs en théologie pour le convertir : n'ayant pu y parvenir, il le fit exécuter à Aix, auprès de l'église de l'Oratoire, où l'on voyait encore avant la révolution, le tronçon d'une colonne érigée pour perpétuer la mémoire de cette atroce exécution.

Cette même année fut également fatale aux hébreux de l'Alsace. Des Suisses au retour de la bataille de Nancy, où ils avaient défait Charles-le-Téméraire, passant par Sélestadt, chassèrent violemment les israélites de cette ville. Le magistrat profita de ce triste événement pour demander à l'empereur le droit de les recevoir et de les renvoyer, ce que Frédéric lui accorda en 1479.

Deux ans après, la Provence fut réunie à la France. Cette réunion fut peu favorable aux juifs, qui, privés de leurs anciens protecteurs, se virent bientôt exposés à la haine de la populace. Déjà en 1484, les moissonneurs provençaux, dauphinois et auvergnats excitèrent contre eux une émeute à Arles, y détruisirent leurs synagogues et enlevèrent leurs meubles. A Marseille ils se jetèrent aussi sur eux, en massacrèrent un grand nombre, malgré la protection du magistrat ou conservateur des juifs qui fut déposé.

Dans une lettre de Charles VIII, du 13 février 1485, adressée au sénéchal de Provence et aux autres membres du conseil royal, le roi recommande Charles Gassiot, son chambellan, et veut qu'il soit maintenu en l'office de conservateur des juifs de Provence.

Malgré la protection royale, les persécutions continuèrent à Manosque, à Tarascon, à Grasse, à Digne, à Peyrolles, à Forcalquier, à Mallemont, à Jonques et à Château-Renard. En 1487, Marseille députa Honoré de Fourbin auprès de Charles VIII pour solliciter l'expulsion des juifs marseillais, sous prétexte de leurs énormes usures. Le roi se contenta d'annuler leurs stipulations usuraires et, comme sur cet ordre ils se disposaient à vendre leurs biens et à quitter la ville, un autre ordre leur enjoignit de rester, probablement pour empêcher qu'ils n'emportassent les objets précieux dont ils étaient nantis. On possède encore une lettre de Charles VIII relative à une chose fort extraordinaire, savoir : que ce fut eux, les juifs, les débiteurs et que d'après un faux bruit qu'on voulait les chasser de la Provence, ils se sauvèrent, frustrant leurs créanciers de ce qu'ils leur devaient.

Digitized by Google

Les choses allant toujours de mal en pis, l'an 1489, le roi adressa au conservateur des juifs et au juge royal de Provence des lettres patentes par lesquelles leurs personnes et leurs biens sont mis sous la sauve-garde du prince. Les israélites restèrent dans cet état de choses encore neuf ans ; mais en 1498, ils eurent ordre de quitter le royaume. Beaucoup obéirent et se retirèrent en Italie ; quelques-uns se firent baptiser. On ne tint pas dans la suite une main sévère à l'exécution de cet édit et plusieurs juifs demeurèrent en France comme auparavant. Enfin le 26 septembre 1501, le roi Louis XII fit un nouvel édit de proscription. Celui-ci fut exécuté avec rigueur ; trois ans après, le fisc se saisit de tous les biens des israélites. Les uns se rendirent alors en Italie, d'autres dans le Comtat. Ils trouvèrent aussi un asile dans la principauté d'Orange ; mais quatre ans après le prince Philippe de Châlons les bannit de ce petit état.

Les savants de Provence abordèrent alors en Italie, apportant avec eux les monuments littéraires de leurs maîtres, qu'ils avaient sauvés du pillage. Nous citerons, parmi eux, Jacob ben David Provençal, savant médecin de Marseille, qui adressa de Naples à Messire David, un mémoire remarquable sur l'étude des sciences en général et en particulier de la médecine. Ce savant est le grand-père de David, de Judas et de Moïse Provençal, que le célèbre Azaria de Rossi appelait la splendeur et l'ornement de Mantoue. Abraham Salomon, autre médecin et philosophe de Saint-Maximin, qui jouissait de l'estime des grands de sa patrie, et que le roi René avait exempté de tout impôt judaïque, Jom-Tob ben Perez, qui fut attaché à l'imprimerie hébraïque de Naples ; Joseph Kimchi, de l'ancienne famille de ce nom, Jacob des Lates, poëte et cabaliste distingué qui, dans l'édition des œuvres de Nissim, publiée à Rome, chante avec énergie le malheur de ses frères en Provence ; Bonnet des Lates, frère de Jacob, médecin, astronome et mathématicien célèbre, qui inventa l'anneau astronomique pour mesurer la hauteur du soleil et des étoiles, et consigna cette découverte dans le livre *De annali astronomici utilitate*, qu'il dédia au pape Alexandre VI.

IV.

Parmi les villes du Comtat Venaissin où les israélites étaient en

Digitized by Google

grand nombre, il faut citer Carpentras. Il y en avait beaucoup à Cavaillon et à Lisle. Ils n'y exerçaient pour la plupart d'autre commerce que celui de l'argent et de la friperie ; quelques-uns seulement d'entr'eux étendirent leurs spéculations sur des objets plus propres à favoriser leur industrie.

Plusieurs rabbins distingués par leurs connaissances présidaient aux synagogues de ces trois villes, qui formèrent avec la synagogue d'Avignon l'*Arba Khiloth* ou les *quatre communautés* par excellence. De leur nombre étaient Chaïm ben David, surnommé Vidal de Tornon à Carpentras, Abraham fils de Mardochée, et Abraham Farisol à Avignon. Ce dernier, né vers le milieu du quinzième siècle, cultiva la géographie avec un grand succès, son *Ighéreth Orchoth Olam* est un des meilleurs ouvrages géographiques des israélites. Farisol passa en Italie ainsi que Josoph Cohen, fils de Josué ben Meir Cohen. Joseph Cohen naquit en 1497 à Avignon, de parents espagnols réfugiés, qui lui donnèrent une bonne éducation. Il composa *les Annales des Rois de France et de la maison Ottomane*, ouvrage également estimé des juifs et des chrétiens.

D'autres rabbins français et notamment Samuel Zabda, Iechiel ben Joseph Troys, Abraham Troys et Jochanan Troys, passèrent aussi en Italie ; le dernier est auteur d'un commentaire sur les prières. Quelques-uns, tels que Jacob Zarphati et Abraham Chaïoth, se rendirent, le premier à Thessalonique, le second à Prague. Quelques-uns se fixèrent en Alsace, où ils trouvèrent le savant Jochanan Loria, fils du célèbre Ahron ben Nathanel Loria. Originaire d'Allemagne, Loria vint d'abord se fixer à Strasbourg, où il acheta le droit d'habitatien. Mais n'ayant point trouvé dans cette ville beaucoup de sympathies pour ses coreligionnaires, et l'ayant vu quitter par les principaux de la communauté, il alla s'établir à Niedernay, où il composa plusieurs ouvrages inédits, entr'autres un traité de morale en vers ; un commentaire sur le Pentateuque et un traité contre la religion chrétienne.

Cette province a vu se former dans son sein et s'élever de leurs propres forces les Raphaël Jedidia de Strasbourg, Joseph de Strasbourg, Gerson Luanz, Josel Luanz, et autres savants, aussi modestes que citoyens respectables. Ce dernier surtout, semblable à

Digitized by Google

l'astre généreux dont les rayons salutaires vont éclairer et ranimer toutes les œuvres de la création, Josel Luanz, sous mille formes diverses, s'attache à calmer, à soulager et souvent à paralyser les maux sans nombre qui formaient alors le triste apanage de ses coreligionnaires. Nommé en 1502 par l'empereur Maximilien chef de tous les israélites de l'empire, il se fit distinguer par son zèle pour le bien-être de sa nation durant plus de cinquante ans. Il suivit la diète impériale pour plaider la cause de ses malheureux frères et arracha des milliers d'entr'eux au supplice. Les mémoires qu'il nous a laissé sur ce sujet sont restés inédits comme ses autres ouvrages, seulement quelques fragments ont été imprimés et en font désirer la publication. Ce grand homme, plus connu sous le nom de Josel Rosheim, du lieu de sa naissance, était petit-fils de Jakob Luanz, dont nous avons parlé, et père de Moïse Luanz aussi distingué par son érudition rabbinique que par ses vertus et le bien qu'il a produit en Alsace jusqu'à l'époque où il la quitta pour se rendre à Worms. D'autres savants, dont les plus célèbres furent sans contredit Salomon et Jechiel Loria, fils de Jochanan, avaient quitté cette province longtemps avant lui. Le premier en 1507, lorsque l'empereur céda à la ville de Munster, comme un droit qui lui appartenait, de ne point admettre de juifs dans ses murs; le second en 1510, quand Maximilien permit au magistrat de Colmar de bannir tous les israélites de la ville, sous réserve que ceux qui voudraient y entrer passagèrement porteraient un anneau jaune sur leurs habits. Ce prince fit donnation à son second secrétaire Spiegel du cimetière et de deux maisons appartenant aux juifs. Spiegel les vendit à la ville.

Salomon se rendit à Jérusalem, où naquit son fils, le fameux cabaliste Isaac Loria, et Jechiel, son frère, à Landau, où dix familles juives furent reçues en 1517, à la condition de payer chaque année 400 florins à la caisse de la ville. Huit ans après, le magistrat ordonna leur expulsion; mais à la recommandation de l'électeur palatin, l'exécution de cet ordre fut ajournée à quatre ans. Les israélites ayant cherché à outre-passer ce terme, furent contraints, en 1530, de s'éloigner. C'est alors que Loria s'établit à Worms, chez son beau-père le rabbin Isaak Klainbar. Salomon Loria, fils de Jechiel, élevé dans l'école d'Alsace, fut un des plus savants docteurs juifs de son temps.

Digitized by Google

V.

Cependant la médecine paraît avoir été abandonnée dans les écoles juives de France, ou du moins elles n'ont produit que des talents médiocres, car lorsque François Ier voulut avoir un médecin juif, il n'en trouva point en France, et fut contraint d'en demander un à Charles-Quint. Ce prince n'ayant à sa cour qu'un médecin juif nouvellement converti, le lui envoya. François n'eût pas plutôt appris qu'il était chrétien, qu'il le fit repartir sur-le-champ sans vouloir lui faire connaître sa maladie. On parla alors au roi d'un fameux médecin hébreux de Constantinople; il ordonna aussitôt à son ambassadeur en Turquie de faire venir à Paris ce docteur israélite, quoiqu'il en dût coûter. Le médecin juif arriva et trouva le roi très-faible et très-incommodé; il ne lui ordonna que du lait d'ânesse. Ce remède doux réussit très-bien au monarque et tous les courtisans des deux sexes s'empressèrent de suivre le même régime. C'est ainsi que l'usage du lait d'ânesse si général maintenant en Europe, et que recommandent tous les médecins aux personnes épuisées ou aux poitrines délicates fut introduit en France par un docteur israélite.

Ce fut probablement la faveur dont jouissait ce médecin à la cour de France qui engagea le fameux rabbin Salomon Molcho, professeur à Argenton, ville du Berry, à venir à Paris, dans le but de convertir au judaïsme le roi François; ce prince s'amusa beaucoup de ce projet singulier. Fâché des mauvais effets de ses tentatives, Salomon quitta la France et se rendit en Italie, où son zèle devait avoir des résultats plus funestes. Ayant adressé à Charles-Quint les mêmes propositions qu'à François Ier, l'empereur, par une barbarie digne de lui, le fit brûler vif à Mantoue en 1532.

Ce dernier prince défendit en 1521, l'admission des juifs dans Keisersberg sans la permission du magistrat. Il donna aussi pleine liberté à la ville d'Obernay de les recevoir ou de les exclure; profitant de ce privilége, le landvogt Jacques de Marsperg statua en 1524, qui ne leur serait permis de paraître en ville qu'aux époques des marchés et en payant six deniers à la ville, qu'ils ne feraient point l'usure et qu'ils ne recevraient aucune hypothèque, qu'ils porteraient des anneaux sur leurs habits pour se faire reconnaître, et ne s'introduiraient dans aucune maison, à moins d'y être

Digitized by Google

appelés. A Colmar l'empereur leur défendit de prêter de l'argent aux habitants, et de paraître en ville sans une permission spéciale du magistrat. En 1532 et 1548, il leur fut défendu à Strasbourg de contracter avec les habitants, sauf en temps de foires; conséquemment ils n'osèrent entrer en ville que momentanément, sous la conduite d'un valet de police et en payant un péage personnel.

Charles-Quint accorda encore en 1550 au magistrat de Strasbourg le droit absolu d'y admettre ou d'en expulser les hébreux. Le règne de son successeur, Ferdinand 1^er^, ne fut pas plus favorable aux juifs. Il déclara nuls, en 1562, les arrangements faits entre eux et la ville de Wissembourg, et prescrivit qu'ils porteraient une forme d'anneau jaune cousue ou brodée sur l'habit, dans toute l'Alsace.

Tel était l'état des israélites en Alsace lorsque le 25 janvier 1574, la régence archiducale, séante à Ensisheim, en conséquence des ordres qui lui furent transmis par l'archiduc Ferdinand, pour lors régent, rendit une ordonnance par laquelle elle enjoignit à tous les hébreux d'évacuer la province.

VI.

Le fanatisme qui ravageait la France et chassait une partie de ses enfants du sol de la patrie, ne s'arrêta pas là, il traversa les Pyrénées et porta ses chaînes en Espagne. Favorisé par Ferdinand et Isabelle, il expulsa, en 1492, tous leurs sujets qui professaient la religion de Mahomet et de Moïse et marcha à grands pas vers le Portugal où il eut, en 1496, le même succès. Jamais le fanatisme n'obtint un plus grand triomphe; sans compter les mahométans, plus d'un million d'israélites réduits à s'expatrier, périrent misérablement; d'autres qui ne purent émigrer furent forcés par l'inquisition d'embrasser le christianisme. On les désignait sous le nom de *nouveaux chrétiens*; mais leurs frères les appelèrent Onsim ou *contraints*: comme leur conversion était en effet forcée, ils n'étaient chrétiens qu'extérieurement, mais au fond ils restèrent attachés à la foi de leurs pères, et la professèrent secrètement. L'inquisition s'éleva contre eux et força une foule de ces onsim à se fixer dans d'autres contrées moins barbares.

Un de ces exilés, André Govea, s'établit au commencement du

Digitized by Google

seizième siècle à Bordeaux. Cet israélite aussi connu par ses vertus que par ses talents, y fut nommé en 1534, professeur de belles-lettres. Profitant d'un édit de Louis XI, de 1494, qui autorisait tous les étrangers, les anglais exceptés, à se fixer en cette ville, il y attira peu à peu un grand nombre de co-religionnaires portugais. Ces émigrés se distinguèrent par leur activité, leurs lumières et leur probité exemplaire.

Henri II, par ses lettres-patentes, données à Saint-Germain-en Laye, au mois d'août 1550, enregistrées la même année par le parlement de Paris et par la cour des comptes, leur accorda le droit d'habiter en France avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs, d'y commercer librement, d'y acquérir toutes sortes de biens meubles et immeubles, afin de jouir de toutes les franchises et libertés de ses propres sujets. « Nous inclinant libéralement à la supplication et requête desdits Portugais, dit-il dans cet édit, comme gens desquels nous voyons le bon zèle et affection qu'ils ont de vivre sous notre obéissance, ainsi que nos autres sujets, en bonne dévotion de s'employer pour notre service, et de la république de notre royaume, la commodité de laquelle ils veulent aider de leurs biens, manufactures et industrie, de sorte que cela nous met à les bien et gracieusement traiter. »

D'après ces lettres-patentes qui les naturalisaient Français, plusieurs d'entre eux s'établirent dans la Guyenne. Ils transférèrent leurs richesses dans cette province, entièrement épuisée par les guerres civiles, et y firent un commerce considérable. On peut même dire que celui de Bordeaux et de Bayonne leur doit sa première prospérité. Ils lui donnèrent plus d'étendue, plus d'activité et de crédit tant sur mer que sur terre. Ils introduisirent dans ces deux villes la banque qui y était presque ignorée; en un mot, leur admission fut extrêmement utile à leurs nouveaux concitoyens. Les vues du monarque qui sentait combien il était essentiel pour lui d'augmenter les ressources du commerce dans ses états s'accomplissaient de jour en jour. Mais les intentions de quelques individus ne s'accordaient point avec le bien général. En conséquence, ils formèrent le projet de forcer les juifs à abandonner la Guyenne, et leur imputèrent des crimes imaginaires, qu'ils eurent le soin de reproduire souvent. L'absurdité de ces atroces imputations était trop frappante pour que le parlement de

Digitized by Google

Bordeaux ne sévit point contre les délateurs. Il vengea les israélites d'une manière éclatante par un arrêt du 1er mars 1574.

Des lettres-patentes de Henri III confirmèrent celles de Henri II ainsi que toutes les dispositions de l'arrêt du parlement de Guyenne. Le roi y parle et de la fausseté de si odieux griefs et des avantages importants que produit leur commerce pour ses états. Il les prit *sous sa sauve-garde spéciale*, *pour retenir l'insolence des haineux et enviateurs desdits espagnols et portugais*, *les recherchant de plusieurs calomnies et faulx crimes*. Il charge le parlement d'enregistrer ses lettres; il en accorde de même de nouvelles aux marchands portugais, pour qu'ils puissent habiter en sûreté cette ville et continuer librement leur commerce, soit à Bordeaux, soit en tout autre lieu de sa domination. Ce dernier édit est du 11 novembre 1574.

Cependant le nombre des portugais et des espagnols qui vinrent chercher un asile à Bordeaux s'accrut de jour en jour et excita de nouveau la jalousie des marchands de cette cité. En 1597, le parlement de Bordeaux fut obligé d'expulser tous les Portugais qui n'y comptaient pas encore dix ans de domicile. Ils se retirèrent à Peyrehorade, Bidache et Bayonne, où beaucoup d'autres étaient venus se réfugier dès le commencement de ce siècle. Ces colonies furent organisées par des rabbins italiens, qui nommèrent *Nephuzoth Iehouda* celle de Bayonne; *Neveh Schanon*, celle de Bidache, et enfin celle de Peyrehorade *Beth El*. Chacune de ces synagogues fut régie par trois syndics, un trésorier et treize notables. Lorsqu'ils furent expulsés de Bayonne par des lettres-patentes de Henri IV, de janvier 1602, ils s'établirent à Saint-Esprit, petite place située vis-à-vis de cette ville, de l'autre côté de l'Adour, et qui en est en quelque sorte un faubourg, bien que formant une municipalité particulière. Ils y fondèrent secrètement deux synagogues. Malgré ces synagogues, leurs membres ne furent connus sous le nom de juifs, qu'au commencement du dix-huitième siècle; jusqu'à cette époque il n'étaient désignés que sous la qualification de marchands espagnols et portugais.

Ils professaient toujours extérieurement le christianisme, faisaient baptiser leurs enfants, et se mariaient devant les curés catholiques. Ce ne fut que vers 1686, qu'ils cessèrent à Bordeaux, de faire baptiser leurs enfants, et vers 1705 qu'ils discontinuèrent

Digitized by Google

de se marier devant les curés catholiques. Les premières années du dix-huitième siècle furent pareillement l'époque où ils professèrent ouvertement le judaïsme, et où ils eurent en cette ville des synagogues publiques, dont la principale a été inaugurée en 1710. La communauté y était régie par un syndic et deux adjoints renouvelés annuellement, et par un conseil composé de tous les anciens syndics.

VII.

Tandis que des israélites espagnols et portugais se rétablirent ainsi dans le midi de la France, quatre familles juives allemandes, *Mardochée*, *Isaak*, *Michel* et *Gerson* vinrent se fixer à Metz. En 1565 et 1566 des injonctions leur furent faites de sortir de la ville et du pays Messin ; ils eurent recours au maréchal de Vieilleville, lieutenant-général de Charles IX, auquel ils présentèrent en 1567 une requête qui produisit son effet. Ils obtinrent dès-lors la permission de demeurer à Metz, moyennant un tribut annuel de 200 écus au bénéfice des pauvres de la ville.

Depuis cette époque, le nombre des israélites s'étant accru à Metz, Henri III autorisa leur établissement pour huit familles et leurs descendants. Ces huit familles s'y multiplièrent encore jusqu'au nombre de vingt-huit ménages. Cette rapide multiplication fournissant, en 1602, un prétexte pour les inquiéter, ils s'adressèrent au duc d'Épernon, gouverneur de Metz, et le duc leur accorda, le 20 janvier 1603, des lettres de sauve-garde que Henri IV confirma, par ses lettres-patentes du 24 mars suivant. Elles portent que le roi prend sous sa protection et sauve-garde les vingt-quatre ménages juifs descendus des huit premiers établis à Metz sous le règne de son prédécesseur ; qu'ils y continueront leur demeure et résidence, et qu'ils pourront trafiquer et négocier suivant leurs franchises, libertés et coutumes anciennes, prêter argent sur gages et sans gages. « Parce que, dit ce bon roi, ils s'étaient soigneusement employés, durant les derniers troubles, à secourir, aider et assister ceux qui avaient charge par de çà, et étaient employés pour notre service, tant de la garnison qu'autre. »

Le 7 avril 1604, il y eut un nouveau réglement sur la manière dont ils devaient se conduire. Le taux de l'intérêt fut fixé à dix

Digitized by Google

pour cent, et on leur défendit d'accepter en gage aucune chose dérobée, sous peine de perdre les derniers prêts. Henri IV confirma ce réglement, en 1605, par lettre-patente du 18 octobre. Ce fut alors qu'ils ouvrirent une synagogue et se nommèrent un rabbin. Joseph Lévy, qui fut appelé à cette dignité, était un casuiste distingué de son siècle. Cependant rien n'est plus ignoré aujourd'hui que ses travaux littéraires. Formé par ses leçons, Jacob Kaufman, son gendre, acquit aussi quelque réputation comme théologien. Plusieurs autres savants s'illustrèrent encore parmi les israélites français de cette époque. Nous citerons Elie Montalto, aussi célèbre par son habileté dans la médecine que par ses connaissances théologiques. Marie de Médicis le fit venir à Paris pour lui servir de médecin. Comme il joignait à une instruction profonde des manières affables, il obtint un grand crédit à la cour, et il en profita pour favoriser de tout son pouvoir ses coreligionnaires. Beaucoup d'israélites hollandais et portugais, attirés en France par le maréchal d'Ancre, vinrent se fixer à Paris, où, par son appui, ils trouvèrent asile et sûreté. Mais, en 1615, ayant été surpris célébrant la Pâque, l'œuvre de la démence de Charles VI fut renouvelé par Louis XIII; dans des lettres-patentes du 23 avril 1615, enregistrées au parlement de Paris le 18 mai suivant, ce prince enjoignit à tous les israélites qui se trouvaient en France d'en sortir sous le délai d'un mois, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. Montalto ne survécut que six mois à ce malheur. Il mourut à Tours, lorsqu'Élisabeth, sœur du roi, passait en Espagne pour épouser Philippe IV. La reine fit embaumer son corps, qui fut transporté en Hollande par les parents du défunt qui vivaient avec lui.

Cependant cet arrêt de bannissement ne les empêcha pas de rester en France et de s'y multiplier beaucoup. Le peuple les toléra et Louis XIII lui-même, dans un âge plus mûr, parut regretter les rigueurs qu'il avait exercées contre eux dans sa jeunesse. Il confirma les israélites de Metz dans leurs privilèges par lettres-patentes du 24 janvier 1632, enregistrées au parlement de Metz, le 3 mai 1635. Ceux de Bordeaux, de Saint-Esprit, de Peyrehorade, de Biarits, de Saint-Jean-de-Luz, de Bidache, de Clairence et Vieux-Boucaut, jouirent sous ce règne de la plus parfaite tranquilité. Ils étaient protégés dans ces localités par la maison de Grammont, qui y était très puissante.

Digitized by Google

A Paris seul les juifs étaient sous l'inspection de la police, et ils ne pouvaient y résider sans une permission de séjour qui était renouvelée tous les trois mois. Un aventurier, nommé Jean Fontanier, natif de Montpellier, qui avait souvent changé de religion et d'état, et qui avait fini par se faire israélite, osa y prêcher publiquement le judaïsme ; il y fut arrêté au milieu de ses auditeurs au moment où il dictait ces paroles : *le cœur me tremble, la plume me tombe de la main....* et il fut brûlé vif, le 10 décembre 1621, avec son livre intitulé : *Trésor inestimable.*

Vers le même temps un autre chrétien, nommé Nicolas Anthoine, s'étant attaché à la méditation de l'Ancien et du Nouveau Testament, trouva dans le dernier des difficultés qui lui parurent insolubles, et adopta la doctrine de Moïse. Il fit sa profession de foi aux israélites de Metz, et demanda d'être admis dans leur synagogue. Mais le rabbin Saül Juda, homme prudent, craignant les conséquences que pourrait avoir une telle affaire, renvoya aux juifs de Venise le nouveau prosélyte. Anthoine, désirant recevoir le sceau de l'alliance sacrée d'Abraham, réclama avec instance sa circoncision dès qu'il fut arrivé à Venise ; on s'y refusa, parce que le sénat défendait de circoncire ceux qui n'étaient pas nés dans le judaïsme. Anthoine partit pour Padoue, espérant obtenir ce qu'il souhaitait avec tant d'ardeur ; mais il éprouva les mêmes refus. Cependant les rabbins le consolèrent en l'assurant qu'il serait sauvé sans faire profession ouverte de la vraie religion, pourvu qu'il reconnut l'unité de Dieu. Cette décision rendit le calme à son âme. Il revint à Genève, où il s'était acquis une réputation d'homme de talent. Mais bientôt il y fut accusé du judaïsme, et ayant avoué sa croyance, on le condamna le 16 avril 1632, *à estre lié, et mené en place de Plein-Palais, pour là estre attaché à un poteau sur un bûché, et estranglé, façon accoustumée, et on a eu aprez son corps brûlé et réduit en cendres, etc.* Cette sentence fut exécutée le même jour. Anthoine montra le courage d'un vrai martyr.

VIII.

Le règne de Louis XIV fut assez favorable aux israélites de France : la persécution dirigée par ce prince contre les protestants

Digitized by Google

n'influa aucunement sur le sort des descendants de Jacob. Des lettres-patentes données à Paris au mois de décembre 1656, et enregistrées au parlement de Bordeaux, le 26 mai 1658, maintinrent les juifs de la Guyenne dans leurs immunités. Ceux de Metz sont honorablement cités dans l'ordonnance du 25 septembre de l'année suivante; elle porte entr'autres : « Nous avons tout sujet de nous louer d'eux, ce qui nous aurait invité à leur confirmer à tous et chacun les privilèges et grâces qui leur ont été accordés. » D'après cet édit, ils eurent toute faculté de commercer en toutes sortes de marchandises. Forts de ces dispositions, ils étendirent leur commerce de vieilles marchandises à celui des marchandises neuves, entreprise qui occasionna des réclamations de la part de la corporation des marchands chrétiens qui s'opposèrent à l'enregistrement de ces lettres-patentes. Les israélites représentèrent que, s'étant établis à Metz avec l'autorisation royale, il fallait leur donner moyen d'y subsister; que, supportant toutes les charges publiques, ils ne devaient pas être moins favorablement traités que les étrangers non naturalisés, qui avaient la liberté de vendre des marchandises neuves. Le parlement de Metz s'étant saisi de l'affaire sous ce point de vue, donna, le 21 janvier 1658, un arrêt par lequel les marchands furent déboutés de leur opposition. Ils se pourvurent par requête civile contre cette décision; mais par un second arrêt du mois de juillet suivant, leur requête civile fut de rechef repoussée. Alors la corporation des marchands, non-seulement tenta de faire restreindre la liberté de commerce accordée aux israélites, mais de rallumer contre eux le feu de la persécution et de les rendre les tristes victimes d'une aveugle et implacable inimitié. La jalousie fondée sur l'intérêt est inépuisable dans sa haine, et infatigable dans ses manœuvres. Des historiettes de maléfices, d'empoisonnements, d'hosties percées, avaient servi tour à tour à rendre les israélites odieux aux masses fanatiques et superstitieuses, lorsque le 25 septembre 1669, un paysan de Glatigny, village près du pays Messin, ayant perdu son enfant, la corporation s'avisa aussitôt de répandre le faux bruit que les juifs de Metz avaient égorgé cet enfant. Elle espérait parvenir ainsi à les faire au moins expulser de la ville. Par ses intrigues elle détermina ce paysan à accuser un pauvre israélite de Boulai, nommé Raphaël Lévi, d'avoir enlevé l'enfant. Ce malheureux, mis à la question, eut beau nier le

Digitized by Google

tait, on ne laissa pas de le condamner. On le dépeignit comme un homme suspect, qui faisait souvent des voyages dans les pays étrangers ; et en effet, il allait quelquefois à Gênes chercher des palmes ou des rameaux de cèdre pour la célébration des fêtes. On l'accusa de magie, et ce soupçon redoubla lorsqu'on l'entendit proférer au milieu des tourments certains noms barbares. C'étaient ses prières qu'il récitait en langue hébraïque. On fit croire au peuple qu'à l'exemple de Saül il évoquait l'âme de Samuel. On ajoutait qu'il n'avait enlevé l'enfant qu'afin de le tuer, dans le but de se servir de son cœur pour des opérations magiques. En vain on retrouva le cadavre de l'enfant dans les bois, où il avait été déchiré, on accusa la communauté de Metz de l'y avoir exposé. Plusieurs billets en hébreu que Raphaël avait écrits pendant sa captivité, furent malignement traduits par deux juifs apostats, Louis Anne et Paul Duvalier, pour servir de preuves du crime, sur lesquels le parlement condamna, le 16 janvier 1670, ce malheureux « à faire amende honorable au devant du grand portail de l'église cathédrale de Metz, et étant à genoux, nu en chemise, la corde au col, tenant entre ses mains une torche ardente du poids de trois livres, dire et déclarer que, malicieusement et méchamment, il a enlevé ledit enfant et l'a apporté en cette ville ; qu'il s'en repent et en demande pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ce fait, ledit Lévi conduit en la place du Champ à Seille, pour y être brûlé vif et ses cendres jetées au vent ; et auparavant l'exécution, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ceux entre les mains desquels il a mis ledit enfant, et qui l'ont fait mourir ; ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra, sur ceux préalablement pris la somme de mille livres d'amende envers le roi, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de sa majesté ; quinze cents livres d'intérêts civils envers le père de l'enfant et les dépens du procès. »

Raphaël supporta la torture avec un courage surnaturel, et protesta toujours de son innocence. On remarqua pendant les plus fortes douleurs de la torture, et dans le temps qu'il était suspendu en l'air, avec les poids attachés aux pouces des pieds, qu'il demeura près d'un quart-d'heure dans une espèce de léthargie, ne paraissant souffrir aucun mal. Au sortir de la torture, il fut laissé entre les mains de deux prêtres catholiques, qui l'exhor-

Digitized by Google

taient vainement à l'apostasie. *Je suis juif*, dit-il, *je veux mourir juif*. Il marcha avec fermeté au supplice, s'aida à vêtir la chemise ensoufrée. Après qu'il fut attaché au poteau, pressé encore par les prêtres de renoncer à sa religion, et par le greffier du parlement d'avouer son crime, il répondit à l'un et à l'autre, avec autant de fermeté que de présence d'esprit, qu'il mourait innocent, et que sa religion l'aidait à supporter la mort. Enfin, tournant la tête du côté de l'exécuteur, il le pria de lui donner le coup de grâce, en l'étranglant par derrière le poteau. C'est ainsi que mourut ce malheureux, le 17 janvier 1670.

Ce même arrêt en vertu duquel Raphaël Lévi fut brûlé contient encore un décret de prise de corps contre Gédéon Lévi, de Herz, et contre Meir Schvabe, de Metz. Le premier fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour qu'il dénonçât les noms de ceux qui avaient porté dans le bois l'enfant mort ; il la souffrit sans rien avouer. Malgré cela, il fut banni le 29 mars suivant du royaume à perpétuité, et tous ses biens confisqués. Quant au second, on se contenta de le condamner à trois mille livres d'amende.

Le parlement ayant envoyé au roi, après l'exécution de ses arrêts, toutes les procédures où les juifs de Metz avaient déjà porté leurs plaintes, ils y furent protégés par leur coreligionnaire Jonas Salvator, juif de Pignerol, qui était alors à Paris pour fournir de nouveaux moyens de lever de l'argent, et à la sollicitation duquel le célèbre Richard Simon écrivit un factum contre le parlement, dans lequel il montra la fausseté de leur jugement. Louis XIV, révolté d'une telle iniquité, ordonna qu'à l'avenir les causes criminelles des juifs seraient évoquées au conseil. Il confirma de plus leurs privilèges par un arrêt donné à Saint-Germain, le 18 avril 1670.

Le gouverneur de Metz, le baron de Givry, s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance des israélites de cette ville, en leur procurant dans les Trois-Évêchés, du repos après ce terrible orage. Les juifs, par reconnaissance, firent à Givry une pension considérable, transmissible à ses descendants. A l'époque où Madame de Fontaines, fille de ce gouverneur, fréquentant les meilleures sociétés de Paris et particulièrement celles où brillait déjà le

Digitized by Google

jeune Voltaire, composait et était sur le point de mettre au jour *la Comtesse de Savoie*, elle fit taxer les diverses synagogues des Trois-Évêchés pour cette pension. C'est à cette particularité que Voltaire fit allusion, dans une pièce de vers qu'il adressa à Madame de Fontaines, sur son nouveau roman et qui se termine ainsi :

. . . . Malgré mes épilogues,
Puissiez-vous pourtant, tous les ans,
Me livrer deux ou trois romans
Et taxer quatre synagogues.

IX.

La synagogue de Metz a été dirigée alors par quelques savants rabbins qui méritent d'être cités ici, quoique la plupart soient venus de l'étranger, tels que Rabbi Iehuda Lœb et Rabbi Saül Juda. Le premier, ancien daïn de Francfort sur le Mein, puis rabbin de Mayence, vient à Metz en 1633, et y meurt en 1640. Il se fait remarquer par un grand savoir dans le Talmud et autres livres rabbiniques. Le second, également daïn à Francfort sur le Mein, était aussi un bon talmudiste. Arrivé à Metz en 1641 il partit en 1650 pour remplir les mêmes fonctions à Mayence, et il y mourut à la fin de l'an 1656.

L'Alsace produisit aussi au commencement du dix-septième siècle quelques docteurs distingués, parmi lesquels nous citerons Chaïm Reinveld et Eliakim Phœbus, rabbins à Hagueneau. Ce dernier savant vivait encore en 1633.

Plusieurs autres savants s'illustrèrent encore parmi les israélites français de cette époque. Nous parlerons de Salomon Azubius, astronome de Carpentras, qui ne le cédait en rien pour le savoir aux anciens astronomes juifs, et que le célèbre Peiresc voulut avoir auprès de sa personne. Azubius apporta avec lui des tables astronomiques, dressées trois cents ans auparavant par un astronome israélite à Tarascon, d'après la longitude et la lattitude de cette ville. Peiresc l'engagea à les transcrire pour les envoyer au savant Guillaume Schikard : Azubius joignit à sa copie une interprétation savante. S'il faut en croire Jacques Gaffarel, il y avait alors un autre astronome hébreu, nommé Rabbi Chomer, auteur d'une

Digitized by Google

traduction hébraïque de l'Astrologie de Hamahalzel. Mais ce prétendu rabbin n'est qu'un être imaginaire, et le livre de Hamahalzel, aussi bien que la traduction, n'ont jamais existé que dans l'imagination de Gaffarel, que Richard Simon appelle avec raison un *franc imposteur*. En effet, il suffit de lire ses *curiosités inouies*, pour se convaincre qu'elles ne sont que des *mensonges inouis*.

Les noms que nous venons de citer, et dont nous aurions pu facilement augmenter la liste, sont assez nombreux pour prouver que le savoir était loin alors d'être dédaigné parmi les israélites de France. Il est vrai que presque toute la science de ces savants consiste dans l'étude du Talmud et de ses commentaires, mais cette étude était la seule qui put offrir une carrière à l'exercice et au développement de leurs facultés intellectuelles, la seule dans laquelle ceux qu'animait le désir de s'instruire pussent trouver un aliment et l'occasion de se distinguer.

Il faut cependant faire une exception en faveur de Jean-Pinto Delgado, qui écrivit en espagnol. Delgado était un poète assez distingué, au commencement du dix-septième siècle. Il publia en 1627 un recueil de poésies qu'il dédiait au cardinal Richelieu, et dans lequel on remarque le poème de la reine Esther, les lamentations de Jérémie et l'histoire de Ruth.

X.

Depuis la conquête de l'Alsace par Louis XIV, on ne voit pas qu'il soit rien survenu de nouveau à l'égard des israélites de cette province, jusqu'en 1672. Ils étaient encore, comme avant la réunion à la France, divisés en trois classes; la première comprenait ceux de l'évêché de Strasbourg, du comté de Hanau et de tous les gentilshommes dont autrefois les fiefs relevaient de l'empire. Dans la seconde classe, se trouvaient ceux des dix villes jadis impériales de la préfecture de Haguenau. La troisième renfermait ceux de la Haute-Alsace, qui reconnaissaient avant le traité de Munster, la souveraineté particulière de la maison d'Autriche.

Dans la première partie, les seigneurs s'étaient réservé la faculté d'admettre des juifs et de les congédier, ainsi que le droit de leur accorder telle liberté, et de leur imposer telles conditions qu'ils

Digitized by Google

jugeraient à propos. Il paraît néanmoins que l'évêque de Strasbourg et le comte de Hanau n'avaient pas cru qu'il leur fût inutile d'avoir recours à l'autorité du roi, pour être maintenus dans le droit de recevoir des hébreux : il en est fait mention dans les lettres-patentes que Louis XIV leur a octroyées : il a fixé en faveur de l'un et de l'autre, à douze écus par an, le droit qu'ils pouvaient lever sur chaque famille juive, et à pareille somme la première permission donnée à une famille de cette nation de s'établir dans leurs terres.

Dans les dix villes de la préfecture de Haguenau, les magistrats ont continué d'admettre les israélites sur leur seule permission, comme ils faisaient avant le traité de Munster, lorsqu'ils exerçaient des droits régaliens, sous la dépendance immédiate de l'empire.

A l'égard de la Haute-Alsace, quoique le droit d'y recevoir des juifs n'appartînt qu'aux archiducs, comme souverains, ou, pour mieux dire, comme exerçant les droits de la suprématie territoriale, à laquelle les gentilshommes, possesseurs du sol, étaient eux-mêmes sujets, les seigneurs particuliers, se sont attribué, depuis longtemps, le pouvoir d'admettre des juifs dans leurs fiefs. Tel était l'état des israélites, en Alsace, lorsqu'en 1672, le fermier du domaine exposa à Poncet, qui en était l'intendant, qu'il avait appris que les seigneurs de la Haute-Alsace exigeaient des juifs une espèce de taille ou redevance revenant au seul suzerain, et ne pouvant être prélevée sans concussion par d'autres que par ses chargés d'affaires; sur quoi il demanda, à son profit, restitution de cet impôt.

Les seigneurs répondirent que cette immunité leur appartenait; qu'ils en avaient toujours joui sous la domination autrichienne et même sous celle du roi, depuis la paix de Munster; qu'il était vrai que, sous les archiducs, les hébreux payaient à la régence d'Ensisheim dix florins et demi par famille, pour le droit de protection ; mais que c'était indépendamment de ce que les seigneurs étaient autorisés à prélever. Sur cette question Poncet décida, par une ordonnance contradictoire du 19 août 1672, que dorénavant, chaque famille juive paierait, à la Noël, aux fermiers du domaine dix florins et demi pour la taxe de protection, sans préjudice du droit seigneurial qu'il fixa à dix florins, par famille, tant pour

Digitized by Google

l'impot d'habitation, que pour ceux de pâture, de corvée, chauffage et autres.

En 1673, le fermier du domaine prétendit que cette ordonnance concernait uniquement la liberté donnée aux israélites de rester dans la province, et d'aller d'un lieu à un autre; mais qu'ils n'en devaient pas moins être assujétis à un péage corporel, à raison de quarante sous par homme à cheval, et de vingt sous par homme à pied, toutes les fois qu'ils entraient dans la province ou en sortaient, suivant le tarif arrêté par l'intendant Colbert, le 12 janvier 1663.

Les israélites, au contraire, soutinrent qu'ils étaient quittes de tout, moyennant le droit de protection; que le tarif de 1663 était relatif à un impôt précédent de 1652, dans lequel il était porté que le péage corporel ne serait levé que sur les juifs étrangers et autres que ceux qui étaient sous la protection du gouvernement d'Alsace. Heureusement de La Grange le décida de cette manière, par une ordonnance du 2 mars 1674. Postérieurement encore il confirma cette résolution, par une seconde ordonnance du 24 août 1681, portant que les hébreux sujets au droit de protection, seraient exemptés de tout péage pour leurs personnes.

Il faut observer ici que, quand ces décisions furent rendues, Louis XIV ne possédait que la Haute-Alsace et les dix villes de la préfecture de Haguenau; dans le reste de l'Alsace, l'évêque de Strasbourg et le landgrave de Hesse-Darmstadt percevaient de chaque famille juive douze écus ou trente-six livres, pour la première permission de se fixer dans leurs fiefs, et pareille somme, chaque année, à titre de droit d'habitation. Ils y étaient autorisés, le premier par lettres-patentes du roi, de septembre 1682, confirmées en mai 1723, et le second par de semblables lettres du mois d'avril 1701.

La noblesse immédiate de la Basse-Alsace jouissait aussi de ces immunités, et son directoire, séant à Strasbourg, levait les mêmes taxes sur les israélites établis dans les terres des gentilshommes immatriculés dans ce corps.

Il paraît que les sectateurs de Moïse en Alsace n'ont pas eu de ministres du culte légalement reconnus avant 1681. Ce fut le 21 mai de cette année que le roi leur accorda des lettres-patentes portant: que sa majesté, par le désir qu'elle avait de donner aux

Digitized by Google

juifs résidants en Haute et Basse-Alsace, le moyen d'avoir un rabbin, leur permettait de se servir pour tel du savant Aaron Wormser, de Metz. Ces lettres furent enregistrées au conseil souverain d'Alsace, le 25 mai suivant, à la charge que le rabbin serait tenu de résider au Neuf-Brisac, alors le siége de cette cour, et d'y faire les exercices de sa religion dans une maison qui serait désignée par deux conseillers, en présence du procureur-général.

Ces lettres-patentes furent mal exécutées ou ne le furent pas du tout. Le roi lui-même reconnut la nécessité de donner plus d'un rabbin aux israélites de cette province. Il en nomma deux, l'un pour la Haute, l'autre pour la Basse-Alsace. Ce dernier trouva même plusieurs concurrents qui se disputèrent sa place. L'évêque de Strasbourg, le comte de Hanau, et les gentilshommes immatriculés au directoire de la noblesse de la Basse-Alsace avaient établis des rabbins dans leurs fiefs respectifs, et l'on imagine bien qu'ils faisaient tous leurs efforts pour les maintenir dans ces fonctions. La contestation fut réglée en 1738 par des lettres-patentes du 23 avril, qui, consacrant la prétention de ces seigneurs, ordonnèrent que le rabbin nommé par le roi n'exercerait que dans la préfecture royale d'Haguenau, dans les bailliages supérieurs et inférieurs de Lauterbourg et de Flexbourg, dans les villes de Landau, Fort-Louis, Wissembourg et dans les autres lieux de la Basse-Alsace qui ne dépendaient ni de l'évêque de Strasbourg, ni du comte de Hanau, ni du directoire de la noblesse.

Ces lettres-patentes n'exceptant pas le magistrat de Strasbourg, les officiers qui le composaient se pourvurent au conseil d'état et y obtinrent, le 19 août 1739, un arrêt par lequel ils furent pareillement maintenus dans le droit de nommer, dans leur juridiction, des rabbins aux juifs y ayant leur domicile.

Le titre de rabbin conférait alors à celui qui en était revêtu, la qualité de juge des israélites de son département, en matière de religion, de police, et d'intérêts civils. Il était défendu aux juges ordinaires d'empêcher l'exécution des sentences des rabbins; mais elles ne pouvaient avoir leur entier effet qu'avec leur *paratis*.

Les rabbins faisaient encore les fonctions de notaires pour les actes que leurs ouailles passaient entr'elles.

Digitized by Google

XI.

Le grand siècle de Louis XIV a produit aussi quelques savants rabbins et docteurs assez habiles. On cite entre autres Moïse Cohen, rabbin de Metz, qui rédigea une liturgie, encore en usage dans les synagagues de la Lorraine ; Tobie Cohen, son fils, né à Metz en 1653, qui devint médecin de la cour d'Achmet III, sultan de Constantinople, où il composa plusieurs ouvrages sur la philosophie et la médecine, imprimés ensemble à Venise en 1703; Jonas Theomim, successeur de Moïse Cohen ; ce docteur était originaire de la Bohême et natif de Prague. Dès l'âge de dix-huit ans, il fut élu rabbin à Huradna en Pologne. La guerre des Cosaques qui désolait alors cette contrée, l'amena en France où il mourut en 1670. Theomim avait l'esprit fort vif et le jugement solide. Outre un livre sur le Talmud, il nous a laissé un commentaire sur l'*Eben-Ezer*.

De la communauté israélite de Metz sortit encore en ce temps-là, Charles-Marie de Weil et Louis-Compiège de Weil son frère, tous deux connus par une double apostasie, en embrassant le protestantisme après s'être rangés sous les bannières du catholicisme. Dans tous les ouvrages du premier, on remarque une profonde érudition. Les savants de l'époque leur ont donné d'honorables suffrages. Malheureusement, la versatilité de l'auteur donnait peu de crédit à ce qui sortait de sa plume.

Quant au dernier, devenu interprète du roi pour les langues orientales, il traduisit en latin plusieurs ouvrages de Maïmonide et d'Abarbanel, qu'il accompagnait de savantes remarques. On raconte une anecdote assez singulière sur Louis-Compiège de Weil, anecdote qu'un commentaire sur Isaïe attribue à un juif espagnol. Interrogé sur ses diverses abjurations, il répondit ainsi, en riant, aux reproches qu'on lui adressait :

« Je fus toujours un grand pêcheur, mais je cherchais Dieu pour me réconcilier avec lui. Comme on m'avait enseigné dans la religion où j'étais né, qu'aucun mortel ne peut le voir, tandis que lui voit tout, ainsi qu'il est écrit : *quand l'homme se cacherait dans la plus profonde retraite, ne le verrais-je pas ? dit l'Eternel !* je la désertais pour le catholicisme qui montre son Dieu sous des

Digitized by Google

traits humains. Mais je crus m'apercevoir bientôt de ma profonde erreur, car si on le voit chaque jour, lui ne nous voit jamais, ainsi qu'il est dit : *Il a des yeux et ne voit pas.* J'ai donc encore quitté cette croyance pour le protestantisme, dans lequel on ne voit pas Dieu, et il ne nous voit pas non plus. »

Un autre savant de Metz, Paul Duvalier, après avoir exercé la médecine dans cette ville non sans quelques succès, se fit aussi catholique et se retira à Keysersberg en Alsace, où il mourut dans un âge avancé. Duvalier, comme d'autres renégats a cru montrer son zèle pour sa nouvelle foi, en calomniant ses anciens coreligionnaires.

Mais le plus savant israélite français du siècle de Louis-le-Grand fut sans contredit, Meïr Caremolli ou Carmoly, homme riche et bienfaisant. Il enseigna à Colmar dès l'année 1650. Sa maison était devenue une sorte d'académie. On y voyait le polonais Ishak Samuel ben Elie, de Kalisch, auteur d'une lithurgie à l'usage des juifs de l'Alsace, et intitulée *Selichot*; Feibel Theomim, fils du rabbin de Metz, et d'autres savants non moins recommandables. Un des disciples de Meïr, le docte Samuel Lévi, fut nommé par le roi, rabbin de la Haute-Alsace, le 16 novembre 1700. Ce fameux docteur, ayant voulu introduire une réforme, trouva tant d'opposition chez ses coreligionnaires, qu'il fut obligé, en 1703, de présenter au conseil souverain d'Alsace une requête dans laquelle il expose « que depuis que sa majesté lui a accordé des lettres-patentes pour faire les fonctions de rabbin, et le conseil, différents arrêts qui ordonnent l'exécution d'icelles, en lui donnant pouvoir et caractère de régler les différends concernant l'observation de leur loi, ainsi que les affaires de police civile pour les sujets de sa nation : il aurait remarqué que plusieurs familes qui se contentaient de porter le nom de juif, mais qui ne vivaient pas selon la loi, non contentes de leur mauvaise conduite, en entraînaient encore d'autres ; le suppliant les ayant voulu détourner des us et mauvaises mœurs, et leur ayant aussi voulu faire connaître que, quoiqu'ils fussent juifs, il ne leur était pas permis par la loi d'exiger des intérêts au-delà de la raison, de manière ni d'autre, ni sous aucun prétexte, et leur voulant imposer une espèce de réforme pour les tirer de l'opprobre et de la haine implacable qu'ils se sont attirés par leur mauvaise conduite, et tâcher de les faire vivre, au-

Digitized by Google

tant qu'il était possible, selon les lois de leur législateur; il fut fort surpris de rencontrer des esprits assez rebelles pour lui dire en face qu'ils ne recevraient jamais de correction de lui; et quoique son carractère de rabbin lui donnât le pouvoir de mettre ces sortes de gens au ban de la synagogue, il n'en a pas voulu user sur-le champ, s'étant contenté de les en menacer, ce qui leur aurait fait perdre tout-à-fait le respect, en l'injuriant de plusieurs paroles des plus atroces et des plus offensantes, même jusqu'à le menacer de le maltraiter, et comme ces particuliers sont des esprits inquiets, capables de soulever une sédition parmi la nation, puisqu'il y en a d'assez hardis pour lui soutenir qu'il suffisait d'être juif pour impunément exiger des intérêts outrés, et user de surprise avec les autres nations que la leur, et tinrent d'autres discours qui méritent punition exemplaire. Enfin, ce sont des personnes qui, ne se souciant des lois divines ni humaines, sont par conséquent indignes de la protection de sa majesté : de sorte qu'il a été conseillé, pour avoir l'exécution de ses décrets, d'avoir recours à l'autorité du conseil. »

L'arrêt rendu sur ce placet, le 2 décembre 1704, par cette cour, permet au suppliant, en sa qualité de rabbin, d'exécuter les décrets qu'il rendra pour faire observer la loi de Moïse et la police civile, pour autant qu'elle regarde les israélites; il leur est enjoint par cet acte de déférer auxdits décrets sous peine d'être mis au ban, s'il y échoit.

Nous ignorons à quel point les accusations graves du docteur Lévi étaient fondées, et si l'arrêt du tribunal a fermé la bouche à ses antagonistes; tout ce que nous savons, c'est que Samuel Lévi occupa tranquillement sa chaire pendant six ans encore. On le vante comme prédicateur, talmudiste et jurisconsulte. Il a formé aussi des élèves dans le rabbinisme : cependant sa réputation a été bien loin d'égaler celle de son maître.

Après sa mort, qui arriva en 1711, Samuel Weil, obtint l'office de rabbin, par lettres-patentes, enregistrées au conseil souverrain, dans le courant du mois de mai de la même année.

Pendant que Samuel Lévi avait dirigé ainsi les synagogues de la Haute-Alsace, les communautés israélites du pays Messin ont vu successivement à leur tête Gerson Oulif, Gabriel de Cracovie

Digitized by Google

et Abraham Broda. Le premier, dont la famille existe encore à Metz, était originaire d'Allemagne. Ayant fait ses études à Nicolasbourg, en Moravie, sous le fameux Menachem Mendel Krochmans, il fit tant de progrès que son maître lui donna sa fille unique en mariage.

Nommé en 1644, rabbin à Prosznitz, en Moravie, il y resta en fonction jusqu'à 1649, époque à laquelle il retourna dans sa patrie, pour diriger la synagogue de Hanau ; mais après la mort de son beau-père, il revint à Nicolasbourg, pour lui succéder. Il n'y demeura pas longtemps; appelé à la dignité de grand-rabbin de Vienne, il remplit ces fonctions jusqu'à l'expulsion des juifs ce cette capitale, en 1670.

Oulif quitta alors l'Allemagne, pour se rendre en France, où on lui donna le rabbinat de Metz, qui venait de vaquer par la mort de Theomim. Il y fonda une école célèbre, sous le nom de *Klaus*, et où il enseigna, pendant vingt-quatre ans, avec beaucoup d'éclat. On lui doit plusieurs ouvrages qui furent imprimés après sa mort par les soins de son fils Nathan Oulif; d'autres sont restés inédits entre les mains de Joël Oulif, son second fils.

Gabriel, de Cracovie, succéda à Gerson en 1694. On voyait en ce pasteur, dit un auteur contemporain, un air doux et vénérable, un abord gracieux et sans hauteur, une bienfaisance extraordinaire et une piété fervente ; il fut pour les juifs messins un père tendre, un rabbin éclairé. Malheureusement en 1704 il les quitta pour se rendre à Nicolasbourg.

Après le départ de Gabriel, la chaire rabbinale fut occupée par Abraham Broda, chef de l'académie israélite de Prague. Une foule de disciples le suivirent à Metz, où ils trouvèrent asile et protection. Abraham Broda attira bientôt d'autres élèves, et l'école de Klaus devint une des plus célèbres, sinon des plus grandes en Europe. On en vit sortir les Natanel Weil, les Moïse Brandeis, les Abraham Witmont, les Éliésar Carmoly, les Moïse Dessau, les Issachar Wiener, qui remplirent la France et l'Allemagne de leur savoir rabbinique.

Broda quitta aussi Metz, en 1713, après un séjour de neuf ans, emportant avec lui les regrets de toutes les communautés israélites des trois évêchés. Leur douleur fut si vive, qu'ils ne

Digitized by Google

voulurent point nommer un autre rabbin, dans l'espoir que Broda reviendrait de Francfort, où il était allé exercer son ministère. Mais il mourut en 1716, laissant après lui beaucoup d'ouvrages qui furent imprimés dans la suite par ses fils et ses petits-fils.

XII.

La mort de Louis XIV causa une grande joie aux ennemis des israélites. Déjà vers la fin du règne de ce prince, ils profitèrent de la faiblesse du gouvernement pour réclamer contre les hébreux. Il paraît même que ceux de l'Alsace demandèrent leur complète expulsion ; du moins il existe une lettre écrite par le chancelier de Pontchartrain, le 31 janvier 1713, dans laquelle il est dit que « sur le rapport qui a été fait à sa majesté, des titres et concessions en vertu desquels les juifs sont établis en Alsace, elle n'a pas jugé à propos d'y rien changer, ni de les inquiéter pour les obliger d'en sortir. »

En 1718, les différents corps des marchands de la ville de Metz se réunirent pour demander au gouvernement que le nombre des juifs fût réduit, comme étant à charge au public, et qu'il leur fût fait défense de faire aucun commerce ni trafic autre que celui du prêt d'argent à honnête intérêt.

Par arrêté contradictoire rendu au conseil-d'état, le 9 juillet de la même année, le roi faisant droit sur le tout et n'ayant aucunement égard aux requêtes et mémoires des différents corps de marchands de la ville de Metz et voulant néanmoins traiter favorablement les israélites établis dans cette ville, ordonna que les lettres-patentes des rois ses prédécesseurs seraient exécutées selon leur forme et teneur ; et en conséquence, il permit aux juifs, établis à Metz, d'y continuer leur demeure au nombre de quatre cent quatre-vingts familles seulement et leurs descendants, aux conditions suivantes :

Qu'à la diligence du procureur-général ou de son substitut au baillage de la ville de Metz, il serait dressé par les élus ou chefs de la communauté, sans frais, un état de ces quatre cent quatre-vingts familles et de toutes les personnes de l'un et de

Digitized by Google

l'autre sexe dont elles seraient composées ; lequel état serait déposé au greffe dudit baillage, pour y avoir recours quand besoin serait ;

Que chacun des pères et des mères de famille serait tenu de déclarer au greffe du baillage tous les enfants qui leur naîtraient de l'un et de l'autre sexe ; pour raison de quoi il ne serait payé que cinq sous pour tous droits, au greffier ;

Que les filles ou veuves juives ne pourraient à l'avenir attirer à Metz aucun israélite étranger par mariage ;

Que les hébreux seraient tous obligés à demeurer dans le quartier de Saint-Ferron, sans qu'ils pussent posséder ni louer maisons, magasins, écuries, granges, caves ou greniers dans les autres quartiers de la ville, sous peine d'amende qui ne pourrait être au-dessus de trois mille livres contre le contrevenant, et de mille livres contre le propriétaire ;

Qu'ils seraient tenus de payer annuellement, ainsi que par le passé, à l'hôpital de Saint-Nicolas, la somme de quatre cent cinquante livres, à quoi avaient été commués les deux cents francs messins d'ancien droit, établi le 6 août 1567 ; plus cent soixante-quinze livres à la ville, à quoi avait été évalué le droit d'entrée et de sortie qui se levait anciennement sur chaque israélite, et deux cents livres pour le logement du vicaire de la paroisse de Sainte-Ségoléne ;

Qu'ils ne pourraient choisir un rabbin sans la permission ou l'approbation de sa majesté ;

Qu'ils ne pourraient aller par la ville, ni travailler en public les jours de dimanche et de fête, sinon par l'ordre ou la permission du commandant, de l'intendant et des magistrats de Metz, ou dans un cas de nécessité urgente ;

Qu'ils ne pourraient prêter sur gages aux femmes en puissances de mari, aux enfants de famille ni aux domestiques, à peine de perdre ce qu'ils auraient prêté, et de plus grande punition le cas échéant ;

Qu'ils ne pourraient acheter, troquer ni prendre pour gages aucune arme de soldat ni de bourgeois ;

Qu'ils ne pourraient pareillement recevoir pour gages les outils des artisans, ouvriers, laboureurs et journaliers ;

Que leurs droits et hypothèques leur seraient conservés sur

Digitized by Google

les immeubles de leurs débiteurs, selon les règles de la justice et conformément aux ordonnances, lois, usages et coutumes du pays ;

Qu'ils seraient obligés de procéder devant les juges et consuls de Metz, dans les matières consulaires, pour les contestations qu'ils auraient avec les chrétiens, sauf l'appel au parlement dans les cas qui y sont sujets, sa majesté leur accordant, pour les contestations d'israélite à israélite, la liberté de se pourvoir devant leur rabbin, et aux chefs de leur communauté, la connaissance de leur police, religion, coutumes, cérémonies et impositions ;

Qu'il leur serait permis d'avoir des boucheries particulières pour la nourriture de leurs familles, avec défense aux bouchers juifs de tuer un plus grand nombre de bestiaux que ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance des mêmes familles, ni de vendre aux chrétiens d'autre viande que celle des quartiers de derrière des animaux, et les chairs de ceux qui auraient été reconnus entachés des vices qui empêchent les hébreux d'en manger, suivant leur loi, à peine de mille livres d'amende contre les contrevenants ;

Qu'ils seraient tenus de nommer deux experts israélites pour reconnaître ces vices, lesquels experts seraient obligés de tenir un registre fidèle de la quantité des bœufs, veaux et moutons qui auraient été trouvés viciés et de ceux qui ne le seraient point, avec mention du nom des bouchers juifs qui les auraient tués et qui les débiteraient ;

Qu'ils prêteraient serment devant l'un des conseillers du parlement de Metz, qui serait commis pour cet effet, de bien et dûment s'acquitter de cette visite, d'avertir le procureur-général du roi des contraventions qui pourraient arriver, pour les amendes encourues être par lui poursuivies, et de remettre entre ses mains le registre dont il s'agit de six mois en six mois, à la charge, en outre, que les jurés bouchers de Metz continueraient leurs visites et inspections aux boucheries des hébreux, ainsi qu'ils avaient droit de faire sur les autres boucheries et qu'il s'était observé par le passé;

Qu'en cas de contravention à l'un de ces articles, les pères et les mères seraient responsables de leurs enfants et les maîtres de

Digitized by Google

leurs domestiques, pour le paiement des amendes qui auraient été encourues.

XIII.

On vient de voir que le roi interdit aux juifs messins de choisir un rabbin sans sa permission. Voici ce qui a probablement motivé cette défense. En 1713, après le départ d'Abraham Broda, le vénérable Aaron Wormser remplissait provisoirement les fonctions de rabbin. Il y avait alors deux synagogues à Metz, l'une était desservie par un chazan nommé Ithamar ben Meïr Lévy ; l'autre par le chazan Moïse ben Mardoché Lévy. Un rabbin polonais, appelé Benjamin Wolf Smigrod, natif de Lublin, venait solliciter à Metz la place de chef du culte. Il s'était recommandé par un ouvrage qu'il avait publié sur les deux Talmuds.

Or, en 1715, à la fête de la Pentecôte, pendant qu'on était en prière, un bruit se fit entendre sur le toit de la synagogue. Les femmes s'imaginant que le bâtiment allait s'écrouler, furent saisies d'une panique, se précipitèrent vers la porte pour sortir ; mais comme chacune se pressait pour passer la première, sept d'entre elles furent étouffées. Elles furent enterrées dans le même tombeau, et n'eurent qu'une seule pierre tumulaire. On attribuait ce malheur à ce que la prière du matin avait été récitée trop tard, et on reprochait à Smigrod d'avoir laissé trop chanter le chazan. Aussi ne fut-il pas nommé rabbin, mais ce fut Jacob Reischer, qui fut installé en 1716. Cependant Smigrod restait à Metz, et quoiqu'il reconnaissait publiquement l'autorité de Reischer il ne laissait pas de former un parti. Ce parti le soutenait pendant deux ans, lorsqu'à la même fête de pentecôte 1718, une grande dispute s'éleva dans la synagogue entre ses partisans ; on en vint aux mains, et on fut obligé de faire venir la garde pour rétablir l'ordre. A la tête des perturbateurs était un nommé Simon Trenel. Le syndic de la communauté le fit citer le lendemain pour expliquer sa conduite, il refusa de paraître devant eux et fut condamné à une amende de 500 livres tournois pour chaque jour de retard. Cependant pour empêcher le retour d'un pareil scandale, l'autorité demanda désormais l'approbation du roi pour le choix d'un rabbin. Quant à Trenel, comme il tarda longtemps à se rendre devant les

Digitized by Google

syndics, l'amende augmenta d'une manière effrayante. A la fin, sa femme se rendit à Paris et se jeta aux pieds du trône. Louis XV la renvoya devant les premiers juges, avec ordre que l'amende ne pût s'élever au-delà de 4,000 livres : Simon se présenta alors devant les syndics qui ne le condamnèrent qu'à 1,500 livres d'amende, et à être placé une année durant auprès de la porte de la synagogue pendant la prière ; il n'y eut même que cette seconde partie d'exécutée.

Quoi qu'il en soit, Jacob Reischer occupa paisiblement le rabbinat de Metz, jusqu'à l'époque de sa mort arrivée en 1733. C'était un homme fort savant, comme le témoignent les dix ouvrages publiés, sans compter ceux qui sont inédits. Il avait laissé après lui deux fils ; l'un, nommé Simon Reischer, est auteur d'observations sur les œuvres de son père ; l'autre, appelé Néhémie Reischer devint rabbin de la Lorraine. Le 4 mai 1740, leur mère fut assassinée par un manœuvre juif nommé Lion, employé dans la maison, et qui prit la fuite. Ce rabbin Néhémie le suivit, et l'ayant découvert, il le livra à la justice. L'assassin expia son crime sur la roue ; après avoir été rompu vif, on obtint par des sollicitations que son corps ne fût pas exposé.

Après Reischer, la place de rabbin de Metz fut occupée par Jacob Joschua, de Cracovie, pendant sept ans. Ayant été appelé à la même fonction à Francfort sur le Mein, en 1740, il fut remplacé en 1742, par le célèbre Jonathan Eibeschütz, de Prague. Ce savant docteur ayant quitté à son tour le rabbinat de Metz pour remplir cette dignité à Hambourg, Samuel Helman, de Manheim vint en 1750 pour lui succéder.

XIV.

On ne trouve pas que les juifs, depuis leur exil, aient eu une existence légale en Lorraine avant le commencement du dix-huitième siècle. Ceux qui y refluèrent de l'Alsace et du pays Messin, après qu'elle fut occupée militairement par Louis XIV, reçurent en 1698, après le traité de Riswyck, l'ordre d'en sortir. Mais il paraît que cet ordre ne fut pas exécuté, car un arrêt de la cour souveraine, du 5 août 1700, leur enjoignit de nouveau de quitter le pays dans le délai de trois mois ; en sorte qu'ils se retirèrent dans les cantons limitrophes de la Lorraine.

Digitized by Google

Sept ans plus tard, ils tentèrent vainement de s'établir à Nancy; le clergé de cette ville présenta le 18 décembre 1707, une supplique au duc pour le détourner d'y faire droit. Cette requête fut fortement appuyée par de Camilly, évêque de Toul, qui écrivit le 23 décembre une longue lettre contre ce projet.

Cependant en 1713, Samuel Lévi ayant été établi trésorier général de Lorraine par le duc Léopold, fut autorisé à se fixer à Nancy avec sa famille. La même faveur fut successivement accordée à d'autres de ses coreligionnaires. Samuel Lévi, qui se donna un train superbe et se bâtit une maison magnifique sur l'esplanade, excita bientôt la jalousie du clergé, qui, le 15 septembre 1715, profita du moment où il célébrait la fête des trompettes, pour soulever contre lui la populace, qui pénétra dans sa maison et la pilla. Forcé de faire banqueroute par suite de ce pillage, Lévi fut arrêté avec sa femme et enfermé dans la Conciergerie, où il demeura longtemps.

Les autres israélites continuèrent néanmoins à habiter Nancy. Quoique un arrêté du 19 septembre 1717 leur interdit tout exercice de leur culte dans cette capitale, cela ne les empêcha pas de s'y fixer ainsi qu'à Boulay, à Morhange et à Lixheim. Leurs familles s'étaient tellement accrues, qu'une ordonnance du duc, du 12 avril 1721, motivée sur le grand nombre de juifs, qui venaient journellemont habiter la Lorraine, enjoignit à tous ceux qni n'étaient pas domiciliés dans ses états depuis le 1er janvier 1680, d'en sortir en déans les quatre mois, délai qui fut prolongé de deux mois.

Une déclaration interprétative, du 20 octobre suivant, permit à soixante-treize hébreux, chefs de familles, établis dans ce duché avant 1680, et à leurs enfants de continuer à y rester. Tous les autres eurent à évacuer définitivement le pays. Il fut permis à ceux qui y restaient, d'y exercer leur religion et de tenir leur synagogue particulière, sans bruit ni scandale, dans une de leurs maisons, sous la dépendance de la synagogue principale de Boulay, avec défense de reconnaître aucune synagogue étrangère, en quelque manière que ce fut. Il fut en même temps permis à ces juifs de commercer en se conformant aux ordonnances et usages, statuts et réglements des lieux où ils seraient domiciliés.

Digitized by Google

Par arrêt du 11 juin 1726, le conseil du duc Léopold ordonna aux israélites établis dans les états de ce prince, qui tiendraient des maisons à titre de propriété ou de location, dans l'intérieur des villes, bourgs ou villages, et qui se trouveraient mêlés avec celles des catholiques, de s'en défaire par vente ou autrement, et d'en sortir dans le mois, à peine de confiscation de ces maisons, si elles leur appartenaient, ou de deux mille livres d'amende s'ils n'en étaient que les locataires. Il fut, d'ailleurs, réglé et statué que les juifs qui avaient le droit de résider en Lorraine, seraient tenus de s'adresser dans les villes aux officiers de police, et dans les villages aux maires et gens de justice, pour que ceux-ci leur désignassent à l'écart, dans les endroits les moins fréquentés, des terrains ou des maisons pour les occuper; en sorte que, parmi les leurs, il ne put y en avoir d'intermédiaires appartenant aux sujets catholiques du duc.

Les usures considérables qu'ils exerçaient en Lorraine, surtout dans les campagnes, donnèrent lieu à un édit remarquable du 30 décembre 1728, qui fut enregistré à la cour souveraine le même jour. Cette loi déclara nuls tous les billets et actes sous seing-privé qui seraient faits avec les juifs, tant pour argent prêté que pour vente de marchandises ou autres engagements; mais les lettres de change, les billets à ordre, et les autres qui sont usités dans le commerce, furent exceptés de la prohibition.

Il fut en outre ordonné que, dans le cas ou des israélites se seraient rendus coupables de dol et d'usure envers quelque sujet catholique, ils seraient punis par la perte de leurs créances et tenus de payer le double de ces créances au débiteur, outre une amende de cinq cents francs, sans que ces peines pussent être remises ni modérées par les juges.

Le 29 décembre 1733, un arrêt du conseil-d'état permit aux hébreux de continuer à résider en Lorraine. Enfin, le roi Stanislas, par un édit du 20 janvier 1739, plaça ceux de la Lorraine sous la juridiction du grand rabbin de Metz, quoiqu'ils formassent une communauté à part pour leur administration économique, dont les coutumes furent rédigées, dans l'assemblée générale des juifs, tenue à Morhange, en 1739.

Ces coutumes, du reste, n'étaient ni légalement reconnues, ni enregistrées au parlement de Nancy. Elles ne faisaient règle que

Digitized by Google

pour leurs chefs de religion, par lesquels ils pouvaient faire juger leurs différends entre eux.

Ils étaient soumis à une contribution à part, dont ils faisaient entre eux la répartition et qui se montait à 14,300 liv., argent de Lorraine. Quant à la jurisprudence du parlement de Nancy, à l'égard des israélites, elle était en général, la même que celle du conseil souverain d'Alsace et des trois Évêchés. Cependant ils étaient traités avec plus de douceur en Lorraine que dans les deux autres provinces.

Telle était la situation du peuple juif en Lorraine, lorsque un arrêt rendu au conseil-d'état du roi Stanislas, le 26 janvier 1753, améliora encore leur sort dans cette belle province. Voici ce qu'il porte :

« Le roi s'étant fait représenter l'arrêt du conseil-d'état, du 29 décembre 1733, donné sur la requête du chef de la communauté des juifs, résidents dans ses états, par lequel il a été permis à toutes les familles juives comprises dans la répartition qui avait été faite, en exécution d'un arrêt du 26 juillet précédent, et montant à cent quatre-vingts, de continuer leur résidence dans ses états, jusqu'à son bon plaisir ; et les impositions sur les juifs ayant depuis continué d'être faites sur le pied desdites cent quatre-vingts familles, sa majesté ne croit pas devoir déranger leurs établissemènts, ni les frustrer du bénéfice de ces arrêts ; étant aussi informée des différents abus et inconvénients qui naissent de l'exécution de l'ordonnance donnée par le duc Léopold, le 3 décembre 1738, concernant les actes qui se passent avec les juifs, elle trouve à propos d'en suspendre l'exécution. Ouï sur cela le rapport du sieur Rouot, sa majesté en son conseil, a ordonné et ordonne :

« 1° Que le nombre des juifs qui seront admis dans ses états demeurera fixé jusqu'à son bon plaisir à cent quatre-vingts familles et que sous le nom de famille seront compris le chef et tous ses enfants et descendants de mâles, demeurant dans une seule et même maison, sans préjudice des acquisitions faites jusqu'à ce jour par aucun d'eux, en vertu de permission, et des désignations faites dans quelques-uns des lieux de leur résidence, de rues ou terrains pour y former des habitations dans lesquelles ils seront maintenus ;

« 2° Que les syndics desdits juifs déposeront dans le mois, au

Digitized by Google

greffe de son conseil, un rôle ou état exact de tous les juifs chefs de famille qui sont actuellement dans ses états, contenant leurs noms et le lieu de la résidence actuelle de chacun d'eux, pour être faite et arrêtée en son dit conseil, la liste de ceux qu'elle jugera à propos de tolérer en chacun lieu, jusqu'audit nombre de cent quatre-vingts familles, et de suite envoyée et publiée partout ou besoin sera ;

« 3° Que lesdits juifs résidants dans ses états composeront une seule communauté, de laquelle sa majesté a nommé et établi pour syndics, Salomon Alcan, Isaac Berr, et Michel Godchaux, demeurant à Nancy ;

« 4° Ceux qui dans la suite pourraient obtenir de sa majesté permission de s'établir dans ses états, pour remplacer des familles actuelles qui seraient éteintes, seront tenus de faire enregistrer ladite permission au greffe du baillage de la résidence et de la communiquer au premier officier du lieu, à peine de privation de la grâce ;

« 5° Ordonne au surplus sa majesté, que les édits, ordonnances, déclarations et arrêts de réglements donnés, tant au sujet de l'exercice de leur religion, que de la police, commerce et autrement, seront suivis et exécutés à la réserve néanmoins de l'ordonnance du 30 décembre 1728, concernant les actes qui se passent avec les juifs, dont sa majesté a suspendu et suspend l'effet et l'exécution, jusqu'à ce qu'elle en ait autremnnt ordonné. »

Cet arrêt fût suivi de lettres-patentes, et enregistré au parlement de Lorraine le 5 avril 1753.

XV.

Pendant que les israélites se consolidaient ainsi en Lorraine, ceux de l'Alsace vivaient tranquilles à l'ombre de leurs privilèges, qu'ils cherchèrent à maintenir de tout leur pouvoir. Un arrêt du conseil souverain de Colmar, rendu en forme de réglement le 27 septembse 1719, avait interdit aux rabbins d'apposer les scellés, et de faire des inventaires après décès, par le motif que leurs commissions ne leur attribuaient aucune juridiction réelle. Ils en formèrent aussitôt opposition par le ministère du rabbin Weil, et

Digitized by Google

représentèrent « que, comme suivant leur loi, la nomination des tuteurs, de même que les partages et inventaires, sont un point de religion entr'eux, y ayant des règles qui défendent de nommer des parents pour tuteurs, sinon en cas de nécessité et de dispenses expresses, y ayant en outre pour leurs partages, des lois religieuses qui ne sont point conformes aux lois civiles ; ils avaient toujours recouru au ministère du rabbin établi en Alsace, par lettres-patentes émanées du roi, d'après l'usage de Metz, en vertu duquel le rabbin, en cas de décès de l'un d'entr'eux, apposait son sceau sur les objets de la succession, à l'effet de la garantir d'abus et de divertissement au préjudice des créanciers et des mineurs, formalité qui rend les juifs très-circonspects, et leur fait regarder comme chose sacrée l'apposition du sceau faite par leur rabbin ; vu que cet usage n'a introduit aucun abus, le tout ayant été discuté avec bonne foi, et n'ayant point eu de plaintes à cet égard : les suppliants l'évitant d'autant plus qu'ils ne peuvent se maintenir dans la protection du roi, qu'en usant de fidélité et de soumission à celui qui a autorité sur leurs consciences ; qu'on ne peut pas dire que ce soit une juridiction qu'ils exercent, lorsqu'aucun chrétien n'étant intéressé à une succession, le rabbin met son cachet, et fait l'établissement de tuteur et de partage, suivant la loi de Moïse ; que ce serait une étude particulière et peu usitée pour les baillis, de s'entremettre dans ces sortes de cas, qui sont absolument des préceptes de leur croyance ; que, depuis que le roi a réuni à sa couronne la province d'Alsace, et du temps des empereurs, les rabbins ont toujours fait ces fonctions sans aucune interruption, ayant même rendu entre les juifs des sentences, qui tiennent lieu de chose jugée par juridiction volontaire et ont toujours été exécutées par ordre du procureur-général, sauf à se pourvoir à l'encontre par-devant les juges ordinaires. »

Sur cet exposé, l'arrêt du 20 septembre 1720, qui, en interprétant celui du 27 septembre 1719, « ordonne que le suppliant continuera de faire les fonctions de rabbin, telle et en la même manière que fait le rabbin de Metz, conformément aux lettres-patentes de sa majesté, du 8 avril 1711, enregistrées au conseil le 4 mai suivant ; ce faisant a permis et permet aux juifs de la Haute-Alsace de se servir de lui en cette qualité ; fait défense aux juges des lieux de l'y troubler, ni d'apposer le scellé sur les biens et successions

Digitized by Google

des juifs, et de procéder à la confection des inventaires, s'ils n'en sont requis, ou s'il ne leur appert qu'il n'y aille de l'intérêt d'un chrétien. »

A Bordeaux, de nouvelles lettres-patentes de Louis XV, données à Meudon au mois de juin 1723, et enregistrées au parlement de Bordeaux le 11 septembre suivant, ayant confirmé et maintenu les israélites de cette cité dans leurs privilèges, ce fut par cet acte que pour la première fois, le gouvernement les reconnut légalement pour être du culte de Moïse, et leur donna officiellement la qualification de juifs.

Ces lettres leur furent octroyées, moyennant le paiement de cent dix mille livres, à titre de droit de joyeux avénement. Un arrêt du conseil, du 15 juillet 1728, en confirmant tous les privilèges des israélites bordelais, interdit aux supérieurs des couvents et des communautés religieuses des deux sexes de recevoir, sous prétexte de religion, les enfants de ces jnifs avant l'âge de douze ans.

Ce fut alors que plusieurs hébreux d'Avignon vinrent prendre domicile à Bordeaux; mais ils éveillèrent bientôt contre eux la jalousie des marchands chrétiens, qui obtinrent, le 21 janvier 1734, un arrêt du conseil-d'état, par lequel il fut enjoint à ces israélites de quitter Bordeaux, avec défense de s'y fixer, et même d'y revenir.

Les juifs portugais se montrèrent peu favorables à ces nouveaux venus, et ne cherchèrent pas à les soutenir malgré l'identité de croyance. Quelques avignonnais, spécialement protégés, restèrent cependant à Bordeaux, en vertu d'une tolérance tacite, et parvinrent à avoir, en 1749, 1750 et 1753, des brevets particuliers d'exception. Six de ces familles avignonnaises reçurent ensuite des lettres-patentes de Louis XV, données à Versailles en mai 1759, par lesquelles il leur fut permis, ainsi qu'à leur postérité à perpétuité, de résider librement à Bordeaux, moyennant le paiement d'une somme de soixante mille livres, et d'y jouir des mêmes privilèges et franchises que les israélites portugais auxquels ils furent assimilés.

Ces avignonnais, ainsi patentés à Bordeaux, y formaient une communauté distincte de celle des portugais, et ils y avaient une synagogue particulière. En 1761, le maréchal de Richelieu,

Digitized by Google

gouverneur de la province, expulsa de Bordeaux un assez grand nombre d'avignonnais, non autorisés à y séjourner.

Tel fut alors l'accroissement des israélites en France, que les lieux de leur naissance ne leur suffirent plus, et qu'ils se glissèrent partout. Déjà au commencement du dix-huitième siècle beaucoup de familles juives se fixèrent sans permission dans la principauté d'Orange, d'où elles furent bannies par le prince Philippe de Châlons. Y étant rentrées, Louis XIV les en fit sortir en 1703. Rétablies, vers 1719, dans cette contrée, par la protection du prince de Conti, elles furent de nouveau expulsées par un arrêt du conseil du 19 avril 1732. Ces familles étaient alors au nombre de vingt et une. Au Saint-Esprit, à Peyrehorade, Biarits, Saint-Jean-de-Luz, Bidache, la Bastide de Clairence, au Vieux-Boucaut, au Pont-Saint-Esprit, à Nîmes, Montpelliers, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Pezenas, Aix, Marseille, Paris, leur nombre s'était également accru, sans qu'on cherchât à les inquiéter. Mais en Lorraine, la cour rendit le 22 avril 1762, un arrêt par lequel elle ordonna que le premier, le second, le troisième et le quatrième chefs de l'arrêt du conseil du 26 janvier 1753 et le rôle arrêté le 26 avril suivant, seraient exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, que toutes les familles qui étaient établies en d'autres lieux du ressort que ceux que spécifiait ce rôle, seraient tenues de sortir des états dans le mois, sinon qu'elles en seraient expulsées, et leurs effets confisqués au profit du domaine royal.

En Alsace, le nombre des israélites était également très considérable. Winzenheim était un bourg divisé en deux seigneuries, dont l'une, nommée Hohenlandsberg, appartenait à la ville de Colmar; l'autre, appelée la Reichvogtey de Kaysersberg, était gouvernée par un prévôt, dont l'office était tenu en fief du roi, et qui portait le titre de Reichvogtey. En 1669, deux familles juives y vivaient. En 1681, il y en avait déjà quatre. Dix-sept ans après, il s'y en trouvait neuf en 1710 dix-neuf, et en 1719, vingt-quatre. Il paraît qu'en 1726, on y comptait vingt-cinq familles, savoir : quatre dans la seigneurie de Hohenlandsberg, et vingt-une dans la Reichvogtey. Le 11 octobre 1730, la commnauté de Winzenheim fit assigner tous les israélites du lieu pour ouïr dire que le nombre des familles juives dans tout le bourg

Digitized by Google

serait réduit à quatre, ainsi que d'ancienneté, et que toutes les autres seraient tenues d'en sortir incessamment. Le sieur de Borrey, reichvogt, fut assigné en même temps pour se voir faire défense d'admettre à Winzenheim au-delà de quatre familles israélites.

Heureusement, par arrêt rendu sur instance, le 19 décembre 1732, le conseil sonverain « débouta les demandeurs de leur demande, et les condamna aux dépens envers la communauté juive de Winzenheim ; ceux au profit du sieur de Borrey compensés entre les parties ; et faisant droit sur les réquisitions du procureur-général, fit défense au sieur de Borrey de recevoir à l'avenir aucun juif étranger dans le bourg de Winzenheim, et à ceux qui y étaient actuellement établis, d'y faire aucune nouvelle acquisition d'immeubles. »

Cet arrêt fut pleinement exécuté en 1762 contre le nommé Goetschel Wurmser, étranger qui était venu habiter Winzenheim; il fut condamné le 3 janvier de cette année à quitter le lieu avec sa femme et leurs enfants, dans la huitaine, à peine d'éjection de ses meubles sur le carreau.

XVI.

Rien n'égale les efforts des israélites, pendant le long règne de Louis XV, pour sortir enfin de l'état d'abjection dans lequel ils gémissaient depuis si longtemps, et les efforts des magistrats pour les maintenir dans cet avilissement. On dirait les lumières se débattant contre les préjugés et contre une législation exceptionnelle. Salomon Alexandre, israélite de Bouxwiller, avait obtenu, le 13 février 1747, une ordonnance du juge du lieu, laquelle lui permettait d'y débiter de l'huile et qui l'admettait à la maîtrise des huiliers de cette seigneurie ; mais sur l'appel qui en fut interjecté par le procureur-général du conseil souverain de Colmar, cette cour, par arrêt du 4 mai 1751, interdit à Alexandre de vendre en gros ou en détail de l'huile dans la seigneurie de Brouxwiller et ses dépendances, et le condamna aux frais du procès.

Marc Brunswick et Salomon Brunswick, son frère, domiciliés à Thann, ayant acquis une maison autre que celle qu'ils occu-

Digitized by Google

paient, et plusieurs arpens de vigne, le procureur fiscal de cette ville, obtint du conseil souverain de Colmar, les 27 février et 18 mars 1755, deux arrêts qui leur enjoignaient de se défaire incessamment de ces biens, quoiqu'ils les possédassent depuis plusieurs années. Sur leur refus d'obtempérer à cette sentence, le procureur-général en fit rendre une troisième, le 23 septembre suivant, qui ordonna que s'ils ne s'étaient pas défaits, dans le mois, des possessions dont il s'agissait, elles seraient vendues à l'enchère.

Un autre arrêt rendu sur le réquisitoire du même magistrat, le 11 mars 1757, porte que cinq juifs de Marmoutier, qui avaient acquis depuis plusieurs années cinq maisons, une masure et d'autres immeubles, seront tenus de vider leurs maisons dans le mois, à l'exception de celles qu'ils habitent; sinon, ce temps passé, ces biens seront vendus publiquement à la requête du procureur fiscal du lieu.

Le dernier effort des israélites pour être admis et pour acquérir en France un droit de bourgeoisie, eurent lieu en 1767, après l'édit du mois de mars de cette année. On sait que, par cet édit, le roi offrit à tous ses sujets qui se destinaient aux diverses professions, des brevets qui les dispensassent des frais d'apprentissage, de ceux de réception et d'investiture; il leur octroya, sans autre formalité, tous les droits attachés à la maîtrise. Le législateur fit plus : pour mettre ces brevets à la portée de tous ceux à qui ils pourraient convenir, il permit aux étrangers, comme aux nationaux de les lever. Enfin, pour fixer ceux-là dans ses états, il joignit à ce premier avantage d'autres prérogatives non moins précieuses. Par des lettres-patentes du 23 juin suivant, il statua que, sur la présentation même du brevet ou de la quittance qui en tenait lieu, le sujet nanti de ce document serait installé, sans autre formalité, par le juge ordinaire; qu'il lui serait permis d'ouvrir une boutique, d'établir un commerce public, de jouir de toutes les immunités, et de toutes les distinctions du corps auquel il se serait fait agréger; que l'étranger porteur d'un tel bevet serait, par cela même, affranchi du droit d'aubaine; qu'il pourrait en sûreté acquérir, succéder et transmettre.

En vertu de ces lois, deux israélites levèrent des brevets de maîtrise pour Thionville; ils les présentèrent au juge de la police,

Digitized by Google

avec prière de recevoir leur serment, et de les mettre en jouissance des drois et des priviléges que le roi leur avait accordés. Ce fonctionnaire ordonna la communication de la requête et des brevets aux corps des marchands et à celui des officiers municipaux. Ceux-ci formèrent opposition à l'enregistrement des brevets et à l'admission des deux israélites. Le juge de Thionville admit cette opposition, et débouta les deux hébreux de leur demande. En vain ces derniers en appelèrent à la cour souveraine de Nancy, à laquelle était alors réuni le ressort du parlement de Metz; vainement le célèbre Lacretelle, leur défenseur prouva, dans une plaidoirie remarquable que les deux lois dont ses cliens réclamaient l'exécution, les appelaient, comme tous les autres sujets du roi, à la faveur qu'il avait même destinée aux étrangers; que cette grâce leur ouvrait nécessairement les portes de toutes les villes où ils en apportaient les titres; que c'était un moyen d'adoucir leur sort et d'ennoblir leurs âmes, moyen que la politique, la raison et l'humanité devaient saisir. Les préjugés étaient plus forts que son éloquence, et la réclamation des officiers municipaux de Thionville l'emporta. Les juifs furent exclus de leur droit par arrêt de la cour souveraine de Nancy, rendu au mois de mai 1774, sur les conclusions conformes de l'avocat-général.

A Paris, les six corps de marchands avaient également formé opposition à l'admission des israélites aux brevets de maîtrise. D'abord on n'a eu aucun égard à leur réclamation, et Jacob Trenel de Metz, qui s'est fait pourvoir en 1767, d'un brevet pour la capitale, fut reçu dans le corps des marchands sans difficulté. Seulement sa qualité d'israélite a été l'occasion d'une chetive aumône à l'hôpital. Il en fut de même à Sarguemines et à Phalsbourg. Mayer Weynheim, Seligman Beer et Lœb Dalsheim, ayant obtenu le 30 octobre 1767, des brevets de marchands et bouchers pour cette première ville, et s'étant présentés pour être reçus, les officiers du baillage, au lieu de procéder à leur réception sur le vu des brevets, ordonnèrent qu'au préalable ils justifieraient du droit de résider dans la Lorraine. Les trois brevetaires s'étant pourvus au conseil d'Etat du roi à Versailles, il est intervenu, le 6 septembre 1768, un arrêt ordonnant la réception desdits israélites sur les brevets qui leur ont été expédiés sans exiger aucuns autres titres ni formalités. Le 6 décembre de la même année, il a

Digitized by Google

été rendu un semblable arrêt en faveur de Moïse Cerf et Salomon Cerf qui avaient obtenu des brevets de boulangers pour la ville de Phalsbourg ; et qui avaient été déboutés de leur demande, afin d'y être reçus par le juge de police. Mais ce même conseil avait jugé autrement par sentence du 14 août 1774 et cette dernière décision fut confirmée solennellement deux ans et demi après. Quelques hébreux avaient obtenu du conseil, contre les gardes de la draperie et mercerie de Paris, le 25 juillet 1775, un arrêt contradictoire qui avait accordé la main-levée des marchandises saisies par les mêmes gardes sur Moïse Perpignan, l'un de ces israélites, et avait permis à ceux-ci de continuer leur commerce à Paris, conformément aux brevets qui lui avaient été expédiés en vertu de l'édit du mois de mars 1767 ; mais, par un autre arrêt du 7 février 1777, le conseil reçut les six corps des marchands, tiers opposants à l'arrêt du 25 juillet 1774, et débouta les hébreux de la demande qu'ils avaient formée à l'effet d'être autorisés à faire dans la capitale le commerce de draperie et de mercerie.

XVII

Malgré ces décisions, les droits de la raison prévalaient sur les préjugés ; et, avant qu'il fût permis aux juifs d'être hommes et citoyens, l'influence des lumières et de la philosophie fit naître parmi eux des hommes et des citoyens distingués. Un des premiers que se fit remaquer honorablement, fut Silva, fils d'un médecin israélite de Bordeaux ; il embrassa la profession de son père, et fut reçu docteur en 1712, à Paris, où plusieurs cures le mirent bientôt en grande réputation. Appelé plusieurs fois, en 1721, aux consultations pour la maladie de Louis XV, il obtint, en 1724, la place de médecin consultant du Roi. En 1738, Louis XV lui accorda des lettres de noblesse. C'était un homme aussi éloquent et aussi aimable que bon médecin :

> Malade et dans un lit, de douleur accablé,
> Par l'éloquent Silva vous êtes consolé ;
> Il sait l'art de guérir autant que l'art de plaire.

Un autre savant non moins distingué, fut Éliésar Carmoly, qui, en 1725, se rendit à la tête d'une nombreuse députation à

Digitized by Google

Stasbourg, pour complimenter, au nom des israélites de France, la princesse de Pologne qui venait de se marier avec Louis XV. A Metz, les juifs avaient dressé un arc-de-triomphe dans une des rues du passsage de la reine et lui envoyèrent une députation. Ayant été admise à l'audience de sa majesté, la députation lui offrit, au nom des juifs de France, trois coupes d'or, dont l'une représentait en gravure antique la reine de Saba devant le roi Salomon, et le chef prononça un discours (1), qui fut applaudi; mais le présent ne fut pas gardé; la reine l'envoya à l'évêque de Metz. La députation se joignit ensuite à une autre, composée de jeunes gens, au nombre de cent soixante, qui firent une très-belle cavalcade, dans la cour du palais, devant sa majesté, et firent chanter un motet, sur le mariage du roi, par les chantres de la synagogue, accompagné d'une très-belle symphonie allemande : le motet était écrit en lettres d'or, sur une bannière.

Le sentiment de la liberté, source de toutes les pensées nobles, animait déjà en France tous les israélites sous Louis XV. Moïse Blien, syndic général de l'Alsace, n'a demandé d'autre récompense pour sa rare philanthropie envers les chrétiens, que d'être Français. Ce bon citoyen, ami de Joseph Klinglin, prêteur royal à

(1) Voici ce discours :

« Madame, lorsque la reine de Saba vint autrefois rendre visite au roi des israélites, ce peuple n'en eut pas tant de joie que nous en avons aujourd'hui de l'heureuse arrivée de V. M. aux pieds de laquelle nous nous prosternons. Cette reine vint pour voir et admirer les vertus et la magnificense d'un grand roi. Mais vous, *Madame*, vous venez pour faire éclater vos vertus qui feront le bonheur du Salomon de notre siècle; et comme nous sommes ravis de pouvoir admirer en votre majesté la piété d'Esther et la grandeur d'âme de Judith, nous faisons des vœux au Tout-Puissant pour qu'il veuille bénir le mariage de votre majesté et lui accorder une lignée et une postérité aussi nombreuse que celle qui est parvenue des générations de nos pères.

« Nous avons l'honneur de porter ces vœux devant le trône de votre majesté comme les premiers de nos hommages. Et nous supplions votre majesté d'agréer que nous lui présentions, comme marque de notre soumission et de notre fidélité, cette coupe sur laquelle est gravée l'histoire de la célèbre entrevue du roi Salomon et de la reine de Saba. »

Digitized by Google

Strasbourg, lui donna, pendant la disette de 1744, dix mille sacs de grains; et en 1748, vingt mille, pour les distribuer aux pauvres, au prix coûtant. Six familles juives d'Avignon, établies à Bordeaux, cherchèrent en 1759, comme nous avons rapporté, au prix de 60,000 livres, des lettres de naturalisation française. Une famille juive de l'Allemagne, établie en France, dont le nom était Éphéraïm, sollicita aussi en 1762, des lettres-patentes.

Ces efforts de la part des juifs furent secondés par plusieurs écrivains chrétiens, à la tête desquels il faut placer Lavocat, professeur de la Sorbonne, qui écrivait en faveur des israélites dès l'année 1750. A cette époque quelques familles juives de Bordeaux, établies à Paris du temps de Silva, et quelques autres qui y vinrent d'Avignon, organisèrent dans la capitale deux petites communautés. A la tête de la première était le célèbre Jacob Rodrigues Pereire, lequel obtint, en 1751, de Louis XV, une pension de huit cents francs; la seconde avait pour chef le savant Bernard de Valabrègue, qui fut nommé, en 1754, interprète du Roi. Il y avait alors un autre savant israélite de Bordeaux, à Paris, le profond Isaac Pinto, qui écrivit, en 1762, son Apologie des juifs contre Voltaire. De Valabrègue publia aussi, en 1767, un Mémoire en faveur des juifs contre une Requête des marchands des six-corps, au sujet de l'admission des juifs aux brevets de maîtrise.

A cette époque, plusieurs juifs de l'Alsace et de la Lorraine, à la tête desquels était Jacob Goldsmidt, vinrent aussi s'établir à Paris. Un autre juif de Paris, ancien négociant de La Haye, Liefman, Calmar obtint, en 1769, pour lui et pour ses quatre fils, des lettres de naturalisation, et a fait l'acquisition de la baronnie de Pecquigny, en Picardie. Israël de Valabrègue, surnommé Vidal d'Avignon, a obtenu de semblables lettres, en 1770; deux ans après, il a aussi été accordé à Sara Allegri, native d'Amsterdam, des lettres-patentes.

Digitized by Google

Bulletins bibliographiques.

(Suite. — *Voir* page 216.)

Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français, depuis sa naissance jusqu'à son avènement au trône, par Decourchant des Sablons.

Avantageusement connu par son *Philosophe au dix-neuvième siècle*, M. Decourchant des Sablons vient encore d'ajouter à la reconnaissance du public, par l'ouvrage que nous annonçons. Destiné à faire connaître la vie de Louis-Philippe avant son avènement au trône, le livre de Decourchant nous paraît avoir atteint son but.

Nationales, suivies de quelques autres morceaux, par A. Giron. En annonçant ce recueil de poésies, il suffirait peut-être, pour prouver l'intérêt qu'il doit inspirer, de dire qu'il est consacré à célébrer la révolution de 1830 et l'art de nos grands artistes : Verboekhoven, Geefs et Wiertz. Mais l'œuvre de M. Giron se recommande aussi par des sentiments très-élevés et par des vers fort spirituellement tournés. On remarque entr'autres le morceau IV, *Frédéric de Mérode*, qui a concouru pour le prix de poésie en 1833 ; nous avons aussi relu avec plaisir la pièce VII, *Statue flamande*, que nous avons entendu réciter, il y a trois ans, à une soirée littéraire de M. le ministre Rogier.

Die Juden in Oesterreich. Vom Standpunkte der Geschichte, des Rechts ünd des Staatsvortheils.

La position des israélites en Autriche, comme dans le reste de l'Allemagne, est déplorable et inique. Placés en dehors du droit commun, par des préjugés qui se sont formulés dans les lois du moyen-âge, qui encore aujourd'hui sont rigoureusement observées, les juifs allemands sont de vrais parias. L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, est destiné à provoquer de la part du gouvernement impérial une amélioration de leur état en Autriche. L'auteur plaide leur cause avec autant d'érudition que de modération, peut-être avec trop de modération. Dans une longue introduction, il cherche à prouver que dans tous les temps les juifs ont trouvé des hommes qui les ont protégés et défendus,

Digitized by Google

comme s'il fallait s'excuser d'écrire en faveur des malheureux.

Homo sum et nihil humani a me alienum puto.

Après ce début, l'auteur nous trace un tableau fort intéressant sur l'histoire des juifs d'Autriche, depuis le temps le plus reculé jusqu'à nos jours. Nous reviendrons sur cette partie de l'ouvrage fort importante comme recherche historique. Ce qui nous intéresse davantage en ce moment, c'est la seconde partie, et puis la troisième. Ici, après avoir parlé du caractère du judaïsme et des juifs en général, l'auteur aborde le véritable sujet de son livre : l'état déplorable des juifs en Autriche : Il dévoile sans ménagements tout ce qu'il y a de plus révoltant, de plus inique dans la conduite du gouvernement envers les israélites ; on ne les y brûle plus, il est vrai, comme au moyen-âge ; mais on les écrase sous des impôts mille fois plus arbitraires qu'à cette époque de la barbarie ; mais on dans les humilie sans cesse ; mais on les attaque dans leur religion, leur famille. Voici quelques traits de ce sombre tableau que l'auteur nous peint fidèlement d'après les documents authentiques recueillis par Barthenheim, Stœger et Scari :

1. Le droit d'habitation des juifs se réduit à l'endroit seul pour lequel ils ont obtenu ce droit ; il leur est défendu de jamais changer de domicile.

2. Dans plusieurs provinces, telle qu'en Haute-Autriche et Basse-Autriche, sauf à Vienne, et dans la Styrie le judaïsme y est entièrement proscrit.

3. Le droit d'habitation, quelque faible qu'il soit, ne se transmet point encore du père au fils, et l'existence des enfants est fort précaire.

4. En Bohême, en Moravie et en Sélésie, on les empêche presque de se marier jusqu'à ce qu'ils ont un numéro de l'une des familles tolérées, par la mort du chef. Aussi voit-on le nombre des juifs dans ces provinces diminuer de jour en jour.

5. Malgré cette restriction de la part du gouvernement autrichien qui montre tant son envie de la destruction du judaïsme dans son empire, il est défendu à tout juif de quitter le pays sous peine de confiscation du vingtième de sa fortune.

6. En Moravie, Silésie et Gallicie, aucun juif ne peut se servir de domestiques chrétiens, surtout de nourrice chrétienne.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

MÉDECINS JUIFS.

(Suite. — Voir page 205.)

Montalto mourut à Tours dans le temps qu'Isabelle de Bourbon passait en Espagne pour épouser Philippe IV (1), c'est-à-dire au mois d'octobre 1615. La reine fit embaumer son corps, qui fut transporté en Hollande où il fut enterré avec pompe le 16 février 1616. Il a laissé après lui plusieurs fils fort instruits, entr'autres le docteur Ishak Montalto, qui publia en 1637, chez Menassé ben Israël le *Pithron Chalomoth* ou *Mefascher Chalamin* du médecin Salomon Almoli, sur le frontispice duquel se trouve l'éloge d'Elie Montalto en ces termes : le savant merveilleux, le rabbin universel, le philosophe divin, le conseiller et médecin du roi Louis XIII et de la reine sa mère, etc.

§ CXXXI.

Autres médecins italiens.

Les Italiens se souviennent encore de plusieurs autres médecins de cette époque, parmi lesquels nous ne citerons que les suivants :

(1) Bassompière, *Mémoires*, etc.

Digitized by Google

Modechaï Cohen, fils de Rabbi David Cohen, auteur d'un livre intitulé : *Likoutim me-Refouah*, c'est-à-dire : Compilations médicales, tirées de divers ouvrages et des écrits de son grand père, le médecin Gabriel, manuscrit qui appartenait à Bartolocci (1).

Kalonymos ben Samuel, docteur en médecine à Padoue, mort pendant la peste qui ravageait cette ville en 1635. Son père, ainsi que deux de ses frères, furent également victimes de cette épidémie (2).

Iehuda ben Samuel, frère du précédant, pratique la médecine également à Padoue. Il aurait probablement aussi succombé comme sa famille au terrible fléau de 1635, si heureusement il n'eût pas été absent à Venise pendant ce temps-là (3).

Ezechiel de Castro, ainsi nommé sans doute du lieu de sa naissance, capitale du duché de même nom, est connu par deux ouvrages curieux. I. *Ignis lambeus, rarum pulchrisceutis naturæ specimen.* Vérone, 1642, in-8°. II. *Amphitheatrum medicum, in quo morbi omnes, quibus imposita sunt nomina ab animalibus raro spectaculo debellantur*, Vérone, 1646, in-4°. (4).

Elia Antalti, savant médecin à Venise dont Léon de Modène (5) célèbre la science et les vertus. C'était en effet un homme fort éclairé qui s'élevait avec force contre la nouvelle doctrine kabbalistique qui commençait à se répandre de son temps en Italie.

David Chaïm Luria, praticien distingué à Padoue, florissant vers 1650; le savant Ishak Chaïm Cantarini le cite (6) parmi les hommes célèbres qui ont illustré cette ville.

Joseph Chamitz, savant et laborieux médecin à Venise, disciple de Léon de Modène qui lui a dédié plusieurs de ses ouvrages (7). Lui-même a écrit divers traités sur le Zohar, et sur lesquels on peut consulter Azulaï (8) et Wolf (9).

(1) *Bibloth. Rabbin.*, n° 1158.
(2) Catalano, *Sefer Silkharon*; Cantarini, *Pachad Ishak*, pages 10 et 42.
(3) *Ibidem*,
(4) Wolf, *Biblioth. Hébr.*, t. I, n° 985.
(5) *Ari Noam*, p. 66.
(6) *Pachad Ishak*, p. 10.
(7) Lampronti, *Pachad Ishak*, t. II, p. 56 et 63.
(8) *Sefer- haGhedolim* t. II, p. 43 *verso*.
(9) *Biblioth. Hébr.*, n° 888.

Digitized by Google

Samuel Meldola médecin de Mantoue, où il pratiqua son art et cultiva le rabbinisme avec beaucoup de réputation vers 1685. Il est cité par Sasportas (1).

Jacob Zahalon, naquit en 1630 à Rome, où son pére, Ishak Zahalon lui donna une bonne éducation (2). Il étudia la médecine, la chirurgie et la théologie rabbinique avec le même succès et fut reçu docteur et rabbin à Ferrare, où il mourut en 1693. On a de lui un excellent ouvrage de médecine en hébreu, divisé en treize livres et intitulé *Ozar Chaïm*, trésor de la vie, Venise 1683, in folio. C'est une pathologie complète, d'après les anciens maîtres, qui mérite d'être traduite. A la fin du deuxième livre, où l'auteur parle des maladies des fièvres, il donne une description intéressante sur l'état de Rome, pendant la peste, en 1651. Cet écrit, au reste, n'est que la troisième partie d'une encyclopédie que Zahalon a composée sous le titre d'*Ozar ha-Chokhmoth*, trésor des sciences, ouvrage qui est resté inédit ainsi que son commentaire sur Isaïe et diverses autres compositions.

§ CXXXII.

Ishak Cardoso.

Mais à la tête de ces médecins d'Italie il faut placer *Ishak Cardoso*, l'un des hommes les plus distingués de Vérone, au dix-septième siècle (3).

Il descendait d'une des familles juives cachées en Portugal sous le nom de nouveaux chrétiens, et naquit à Cerolico de Fruta, village de la province Beira. Ses parents qui lui avaient donné le nom de Ferdinand, l'envoyèrent en Espagne pour étudier la médecine et il devint un des premiers praticiens de Madrid. Il y publia, en 1634, un traité de médecine qui lui fit une grande réputation. Faisant extérieurement profession du christianisme, il était fort estimé du clergé. Cependant las de dissimuler plus longtemps sa religion, proscrite en Espagne, il quitta ce pays pour se rendre à

(1) *Questions et Réponses légales*, n° 72.
(2) Wolf, *Biblioth. Hébr.* n° 1060.
(3) Dulignon, *Bibliothèque Judaïque*, page 255.

Digitized by Google

Venise où il se fit circoncire et changea son nom de Ferdinand en celui de Ishak. Plus tard il se retira à Vérone, où il termina ses jours.

Ses principaux ouvrages sont I. Un traité sur l'utilité de l'eau et de la neige, de boire frais, ou chaud; en espagnol. II. *Philosophia libera*, Vérone, 1673. III. *Las excelencias de los hebreos*, Amsterdam 1679. Dans ce dernier ouvrage devenu assez rare, l'auteur expose dix prérogatives du peuple juif, qui doivent le faire respecter et honorer même, malgré ses malheurs, que Dieu ne lui envoie que pour l'expiation de ses péchés. Ces prérogatives sont : que le peuple israélite a été choisi de Dieu; qu'il est le seul séparé des autres nations; qu'il est le plus pieux, le plus miséricordieux et le plus loyal des peuples; qu'il a reçu de Dieu même la circoncision, le sabbath, la loi divine, la révélation, la Terre-Sainte, et qu'il proclame trois fois par jour l'unité de Dieu. Il repousse enfin avec force dix accusations que les chrétiens font ordinairement aux juifs, savoir : le faux culte, la mauvaise odeur, le flux de sang, la prière anti-chrétienne, le prosélytisme, l'infidélité, l'impiété, défigurer les livres sacrés, détruire les images et le meurtre des enfants chrétiens pour se servir de leur sang dans leurs cérémonies.

Outre les ouvrages imprimés, Ishak Cardoso est encore auteur de quelques traités inédits dignes d'être plus connus; il était aussi poète et ses vers ne sont pas sans mérites. Son frère *Abraham Cardoso*, qui avait quitté en même temps que lui l'Espagne et le masque de la religion chrétienne, devint médecin du dey de Tripolis.

§ CXXXIII.

Jacob Lombroso et Moseh Cordovero.

Jacob Lombroso et Moseh Cordovero, étaient encore des médecins originaires d'Espagne établis en Italie.

Le premier, homme d'un savoir profond, aussi habile praticien que bon interprète de l'Écriture-Sainte, fut longtemps à la tête des rabbins et des médecins de Venise (1). Ce fut là qu'il publia

(1) Rossi, *Dizion. Storico*, vol. II, p. 12.

Digitized by Google

en 1639, la célèbre Bible hébraïque, aussi estimée des chrétiens que des juifs. Cette Bible est précédée d'une longue et savante préface, et accompagné d'un commentaire critique et grammatical. Il suit généralement l'autorité de la Massora et de Kimchi pour les leçons du texte, et pour l'explication des mots difficiles, il se sert d'une version espagnole. Richard Simon, dans son histoire critique du vieux Testament, lui donne de justes éloges sur les mérites de son commentaire. Outre cet ouvrage, Lombroso est encore auteur d'un traité contre le cinquième livre de Hugo Grotius : *De veritate religionis christianæ*, livre qui est dirigé contre les juifs. Ce traité porte le titre de *Propugnaculum Judaismi*, les israélites d'Amsterdam le possédaient en manuscrit et Limborch l'avait reçu aussi d'Orobio et l'avait inséré dans son ouvrage.

Le second docteur espagnol établi en Italie est *Moseh Cordovero*, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre kabaliste de ce nom. Celui-ci florissait en Palestine au seizième siècle, tandis que notre docteur vivait à Livourne, au dix-septième siècle. Voici en quels termes s'exprime à son égard le judicieux Conforti, en parlant des savants de cette ville (1) : « A Livourne étaient à ce temps-là, le docte rabbin Joseph Katan, qui a rédigé le Sefer ha-Iaschar ; il a composé aussi un livre des sermons qui n'ont pas été imprimés ; et le savant rabbin *Moseh Cordovero*, vénérable, sage et habile médecin, ainsi qu'un homme fort charitable ; il s'occupait très-activement à délivrer des esclaves, aussi bien par ses démarches personnelles que par sa fortune qu'il employait dignement à les racheter. »

§ CXXXIV.

Rodriguez, Benoît et Daniel de Castro.

Cardoso dont nous venons de parler, n'était pas le seul médecin juif qui quitta alors la péninsule, où le judaïsme était proscrit, pour pouvoir pratiquer publiquement la foi de ses pères. Les Castro, les Orobio, les Rosales, les Abendana, les Zacuto et les Mussaphia firent la même chose.

(1) *Kora ha-Doroth*, p. 50.

Digitized by Google

Rodriguez de Castro (1) naquit à Lisbonne vers l'an 1546 et fit ses études à Salamanque, où il fut reçu docteur en médecine et en philosophie. Après y avoir acquis beaucoup de réputation par son savoir, il se rendit en Hollande, où il se reconnut publiquement juif. Il y professa pendant quelque temps la philosophie et la médecine, puis il vint s'établir en 1596 à Hambourg et mourut dans cette ville, le 20 janvier 1627, âgé de plus de 80 ans. Ses ouvrages sont cités avec éloge par Zacuto et par quelques autres savants. Voici les principaux : I. *De officiis medico-politicis*, Hambourg et Cologne, 1614, in-4°, plusieurs fois réimprimé. Ce traité est divisé en quatre livres; l'auteur y trace les devoirs des bons médecins, et découvre les fraudes et les impostures des charlatans. II. *De universâ mulierum morborum medicinâ*, Hambourg 1603 in-fol., 1616, 1628 et 1662 in-4°, Francfort 1668 in-4°. III. *De naturâ et causis pestis quæ, anno* 1596, *Hamburgensem Civitatem affixit*, Hambourg, 1596 in-4°.

Benoît de Castro, fils du précédent, né à Hambourg en 1597, fut attaché à la reine Christine, en qualité de médecin, et mourut le 7 janvier 1684, âgé de 86 ans. On a de lui plusieurs ouvrages fort estimés, particulièrement : *Certamen medicanem de venæ sectione in febre putridâ et inflammatoria*, Hambourg 1647 in-4°. Quelques biographes (2) parlent de trois autres fils de Rodriguez de Castro, savoir :

Daniel de Castro, docteur en médecine et en philosophie, naquit à Hambourg la dernière année du seizième siècle. Il fut nommé premier médecin du roi de Danemarck.

Baruch Nahmias de Castro, docteur en médecine à Hambourg en 1633. On a de lui un éloge (3) sur le savant Moseh Abuduente que ce dernier fit imprimer à la tête de sa grammaire hébraïque.

André de Castro, docteur en médecine et en philosophie. Il se fit chrétien, avec son frère Benoît, en 1615, puis, il revint avec lui au judaïsme. Mais les auteurs de ces biographies se trompent, Baruch Nahmias n'est autre que Benoît, et André est le même que Daniel.

(1) Rossi, *Dizion. Storico*, vol I, p. 79.
(2) *Nouv. Dict. Hist. et Biogr.*
(3) *Eucomio do Dotor Baruch Nahmias de Castro.*

Digitized by Google

§ CXXXV.

Orobio de Castro.

Orobio de Castro, naquit en Portugal au commencement du dix-septième siècle (1). Ses parents originaires israélites, l'élevèrent secrètement dans le judaïsme et lui donnèrent le nom de Balthazar. Dès sa plus tendre jeunesse, Orobio se rendit en Espagne où il étudia avec succès la philosophie scolastique et devint lecteur en métaphysique à l'université de Salamanque. Il aimait beaucoup cette science qui était alors fort à la mode. Plus tard il s'appliqua aussi à la médecine, qu'il exerça avec distinction à Séville. Ce fut là que sur des soupçons de judaïsme l'inquisition le fit arrêter. Il resta trois ans dans les prisons de cet infâme tribunal, entouré des tourments les plus barbares. On lui lia les pieds et les mains, et on l'attacha contre une muraille avec des cordes, passées dans des anneaux, que le bourreau tirait avec violence. Non-seulement les cordes lui ôtaient la respiration; mais elles lui causaient une douleur insupportable, et en entrant dans la chair qu'elles enflaient, jusqu'à en faire sortir le sang par les ongles. Tant de tourments lui troublèrent souvent, d'après son propre aveu, le jugement au point de se demander à lui-même : suis-je bien don Balthazar Orobio ? Il croyait quelquefois que sa vie passée n'était qu'un rêve, et que l'affreux cachot où il était, l'avait vu naître comme selon les apparences, il le verrait mourir.

Cependant toutes les tortures de l'inquisition ne purent lui arracher l'aveu de ses vrais sentiments, qui lui auraient attiré le supplice le plus cruel, il fut donc mis enfin en liberté. Il quitta aussitôt l'Espagne, se rendit en France où il devint professeur de médecine à l'université de Toulouse. Il y resta quelque temps, s'y fit une grande réputation comme philosophe et médecin, et reçut le titre de conseiller du roi. Néanmoins, ennuyé de la nécessité où il se trouvait de dissimuler la religion de ses pères, il passa en Hollande, où, après avoir reçu la circoncision, il fit

(1) Rodriguez de Castro, *Bibliotheca Espagnola*, s. v.

Digitized by Google

profession ouverte du judaïsme et changea son nom Balthazar en celui d'Ishak. Il exerça la médecine avec le plus grand succès, et sa nombreuse clientèle ne lui permit plus de s'appliquer à l'étude comme il l'aurait souhaité. Lorsqu'il vit paraître l'ouvrage de Spinoza, il dédaigna d'abord de le réfuter, mais ayant vu la manière dont ce philosophe fut combattu par Bredenbourg, Orobio écrivit contre Spinoza et contre son antagoniste, en philosophe qui avait bien étudié la métaphysique. Ce fut en 1684; deux ans après il eut ses fameuses conférences avec le théologien Philippe de Limborch. Orobio mourut à Amsterdam peu de temps après cette dispute, au commencement de l'an 1687.

Orobio a laissé divers ouvrages en latin et en espagnol, la plupart en manuscrit. Voici ceux qui nous sont connus :

§ CXXXVI.

Ouvrages d'Orobio.

I. *Trois écrits latins*, composés à l'occasion de la conférence qu'il eut avec Philippe de Limborch sur la religion chrétienne et publiés par ce dernier dans son livre intitulé : *De veritate religionis christianæ amica collatis cum erudito Judæo, Gouda*, 1687, in-4° ; Bâle, 1740, in-8°. Orobis choisit les arguments les plus spécieux que le judaïsme oppose à la divinité de la foi chrétienne ; et il les manie avec beaucoup d'adresse et d'esprit. C'est le jugement qu'en porte Limborch lui-même dans la préface de son livre.

II. *Provenciones divinas contra la vana idolatria de las gentes.* Ouvrage inédit en espagnol. Nous possédons un magnifique exemplaire de ce grand ouvrage, provenant de la vente des livres de feu Daniel Lopes Solseda, à Amsterdam 1838 (1). Il contient plus de mille pages grand in-4° ; l'auteur s'y attache à prouver que Dieu, dans les livres de la loi, a prévenu les juifs de tous les sophismes inventés par les gentils, afin de les prémunir contre la séduction. A la fin de notre exemplaire, qui forme le n° 301 de notre collection des manuscrits, se trouve des sonnets

(1) *Reschimath Sefarim, etc.* Amsterdam, 1838, chez David Props, p. 20, n° 132.

Digitized by Google

en l'honneur d'Orobio par Daniel Levy de Barrios. La bibliothèque des Pères de la Merci, à Madrid, conserve aussi un manuscrit de cet ouvrage curieux.

III. *Respuesta a un escrito que presento un predicante francès à el author contra la observancia de la divina Ley de Moseh*, autre ouvrage inédit.

IV. *Epistola invectiva contra Prado, un philosofo medico que dubdava, o no creya la verdad de la divina Ecritura.* Ce traité se trouve ainsi que les deux précédents mss. à la bibliothèque des Pères de la Merci, à Madrid.

V. *Explication del Capitula LIII d'Ysaias.* On conserve cette explication inédite du chapitre 53 d'Isaïe, à Amsterdam.

VI. *Explication Paraphrastica de las LXX Semanas de Daniel*, explication de 70 semaines de Daniel, également mss. à Amsterdam.

VII. *Israel vengé*, exposition naturelle des prophéties hébraïques contre l'interprétation des chrétiens, Londres 1770, in-12. Cet ouvrage a été composé, suivant l'avis de l'éditeur, en espagnol et traduit en français sur le manuscrit de l'auteur par un nommé Henriquez. Peut-être c'est la traduction française de l'ouvrage n° V : explication du chapitre 53 d'Isaïe, car notre livre roule principalement sur l'interprétation de ce chapitre.

VIII. *Certamen philosophicum propugnatæ veritatis divinæ ac naturalis adversus J. Bredenburgii principia*, en latin et en hollandais, Amsterdam 1684, 1703 et 1731, in-8°.

§ CXXXVII.

Rosales, Abendana.

Jacques Rosales, médecin, philosophe, astronome et poète, dont les talents lui méritèrent le titre de *Comte Palatin*, naquit en 1593, en Portugal (1), d'où il vint en Hollande quitter le christianisme qu'il avait pratiqué extérieurement et le nom d'Emanuel, qu'il avait reçu au baptême. Après avoir exercé son art à Hambourg depuis environ 1637 jusqu'en 1645, on le retrouve à Amsterdam vers l'an 1655 ; mais il n'y séjourna pas longtemps,

(1) Rossi, *Dizion. Storico.* vol. II, p. 104.

Digitized by Google

car il passa bientôt à Livourne, où il mourut en 1668, âgé de 75 ans. Dans les œuvres de Zacuto, se trouvent ses *Armatura medica* et *Poculum poeticum*; Menassé ben Israel a inséré dans son : *De termino vitæ*, un *Carmen intellectuale;* et à la tête de : *Gramatica hebraica por Moseh Abudiente*, se lit une ode et une épigramme de notre docteur Rosales. Mais son principal ouvrage est son *Regnum astrorum reformatum*, sur l'astronomie, dont le prospectus suivi de l'indication des livres et des chapitres qu'il devait contenir, a paru à Hambourg en 1644, in-fol. A ce programme, l'auteur joignit le *Status astrologicus sive Anecephalæosis monarchiæ Lusitanicæ*, en vers portugais avec la traduction latine en regard, qui avait été publié d'abord à Lisbonne, en 1624. A la fin on trouve encore *Fœtus astrologici Libr.* III, en hexamètres latins.

Ishak Abendana, frère du célèbre Jacob Abendana, médecin distingué d'Espagne (1). Après avoir parcouru presque toute l'Europe, il se fixa en Angleterre où il devint interprète de la langue hébraïque à Oxford. Plus tard il se rendit à Cambridge, où il pratiqua la médecine jusqu'à une extrême vieillesse. Il publia en 1695 et 1696 à Oxford, des calendriers juifs, et traduisit la *Mischna* en latin. Cette traduction qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque de Cambridge, forme six gros volumes in-4°. Ishak Abendana était ainsi que son frère en correspondance avec plusieurs savants chrétiens de leur temps; nous avons encore de notre docteur deux lettres inédites adressées à Buxtorf fils, l'une en hébreu, l'autre en latin (2).

§ CXXXVIII.

[*Zacuto Lusitano.*

Abraham Zacut ou Zacuto, en latin Zacutus Lusitanus, naquit à Lisbonne en 1575, d'une famille ancienne et savante (3). Son trisaïeul et homonyme, est connu de tout le monde; il était

(1) Wolf, *Biblioth. Hébr.* t. I et III, n° 1141.

(2) *Revue Orientale*, t. I, p. 431.

(3) Paquot, *Mémoire pour servir à l'Histoire Littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. I, p. 199, édit. in-fol.

Digitized by Google

natif de Salamanque et enseigna à Saragosse, mais il fut obligé de quitter sa patrie par suite de l'édit de Ferdinand et d'Isabelle en 1492. Il se retira à Lisbonne, où le roi Émanuel lui donna le titre de son historiographe. En 1496, lorsque ce prince chassa les juifs de ses États, Zacuto s'est réfugié à Tunis où il se fit connaître par une chronologie juive, intituleé : *Sefer Iachasin.* Ses enfants néanmoins paraissent être restés en Portugal, probablement sous le titre de nouveaux chrétiens.

Dès l'âge le plus tendre Zacuto Lusitano donna des preuves de la sagacité de son esprit et de la facilité qu'il aurait à apprendre les sciences. Confié à un bon précepteur qui lui enseignait la langue latine et les belles lettres, il fut envoyé successivement dans les universités de Salamanque et de Coïmbre pour y étudier la philosophie et la médecine. Pendant ce temps-là il perdit ses parents, et il se vit réduit à l'indigence ; il eut cependant le courage de pousuivre ses études avec la plus forte application, et il n'avait pas encore atteint sa vingtième année, lorsqu'il fut reçu docteur en médecine à l'université de Siguenza. Revêtu de ce grade, il retourna à Lisbonne, et y exerça la médecine pendant l'espace de trente ans. Il accueillait également bien les pauvres et les riches, et sa méthode triomphait des maladies les plus rebelles ; mais il était israélite et professa en secret, comme une foule de ses coreligionnaires, les rites de la synagogue. Craignant d'être inquiété par l'inquisition, il partit clandestinement pour Amsterdam en 1625. Il avait déjà 50 ans lorsqu'il se fit circoncire et vecut publiquement en juif. « Son habileté dans la pratique de la médecine, dit Paquot qui nous sert de guide, ne lui fit pas moins d'honneur en Hollande et en Portugal ; il y fut comme auparavant recherché des grands et des petits ; sa tendresse envers les pauvres qu'il aidait de ses libéralités, et à qui il ne refusait jamais les secours de son art, ses manières douces et obligeantes, enfin la régularité de sa conduite le firent aimer et estimer universellement. »

Zacuto mourut le 1er janvier 1642, dans la soixante-septième année de son âge. Il était en relation avec divers savants médecins de Portugal, d'Espagne, d'Allemagne, de Hollande, etc. Leurs lettres que l'on voit en tête de ses ouvrages, montrent la haute idée qu'ils avaient de sa capacité.

Digitized by Google

§ CXXXIX.

Ses principaux ouvrages.

I. *De Medicorum principum historia*, Amsterdam, 12 vol. in-8°, lesquels virent successivement le jour depuis 1629 jusqu'à 1642; Lyon, 1642, in-fol. Il dédia cet ouvrage à un chanoine de la cathédrale de Lisbonne, et référendaire du pape, qui fut ensuite obligé de quitter ses emplois, peut-être à cause des soupçons qu'on avait conçus sur sa croyance. Cette histoire des principaux médecins n'est point, comme pourrait le faire croire le titre, une histoire des premiers médecins que donne ici Zacuto; c'est l'histoire des faits et des observations que leurs écrits contiennent : il a mis pour cela à contribution les médecins grecs, principalement Galien, qu'il s'attache à défendre contre la doctrine des Arabes et surtout d'Averoès; il expose ensuite un grand nombre des faits tirés de sa clinique.

II. *De Praxis medica admiranda*, Amsterdam, 1634, in-8°, Lyon, 1643, in-fol. Cet ouvrage divisé en trois parties contient des choses si rares et si curieuses que plusieurs critiques les considèrent comme fabuleuses.

IV. *Introitus ad praxin et pharmacopœum*, Amsterdam, 1641, in-8°. On trouve dans ce traité quelques lois de prudence médicale, puis l'énumération des médicaments simples et composés, ainsi que l'art de les préparer.

VI. *Epistola de calculo qui gignitur in cavitatibus rerum, non in substantiâ*, Leyde, 1638, in-12 : cette épitre, adressée à Beverwick, est jointe au livre de ce dernier sur le même sujet.

On peut consulter sur les autres écrits de Zacuto, dont plusieurs inédits, son biographe déjà cité. Cet écrivain remarque encore que lorsque Zacuto était appelé chez des personnes du sexe, pour les guérir des maladies qui lui sont propres, ils les approchait toujours accompagné d'une honnête femme hollandaise qui savait le portugais, et qui lui servait de trucheman; par ce moyen il découvrit différentes circonstances de ces maladies, que la pudeur aurait empêché de lui expliquer à lui-même.

Digitized by Google

§ CXL.

Benjamin Musaphia.

Benjamin Musaphia, naquit en Espagne, vers l'an 1606. Il était fils d'Émanuel Musaphia, un de ces israélites qui vivaient dissimulés dans la Péninsule. La crainte de l'inquisition le fit quitter sa patrie; il passa à Hambourg, où il changea son nom *Dionyse* en celui de Benjamin. Après avoir pratiqué la médecine dans cette ville pendant plusieurs années, il se rendit en 1640 à Gluckstadt, au duché de Holstein. Quelques années après il vint à Amsterdam, y fut membre de l'académie Keter Tora et y mourut en 1675, à l'âge de 69 ans.

Musaphia était un habile médecin, un savant philologue, un bon talmudiste et un excellent poète; il a chanté la création du monde, commenté le Talmud de Jérusalem, composé un supplément au lexique de Nathan ben Iechiel, et écrit sur la physique. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Mé Zahab*, *Epistola de auro pota bili*, Hambourg, 1638, in-4°, et 1640, in-8° ; Francfort-sur-le-Mein, 1694, in-4°.

II. *Mé ha-Iam*, *Epistola de maris recipocatisne*, Amsterdam, 1642, in-4°, traité dédié au roi de Danemark. Musaphia y établit son système sur la cause du flux et du reflux de la mer.

III. *Sententiæ Sacro-Medicæ*, aphorismes médicaux tirés de l'Écriture-Sainte, Hambourg, 1640, in-8°, avec le numéro 1.

IV. *Sekher Rab*, poème en six chants sur les six jours de la création, Amsterdam, 1638, in-16; Hambourg, même année avec une version latine. Ce petit ouvrage parut encore à Berlin, 1766; à Solkow, 1804, avec une traduction allemande; et à Altona, 1807. M. Delitzsch l'a traduit de nouveau en allemand.

V. *Musaf Aruch*, supplément au lexique de Nathan ben Iechiel, intitulé : *Aruch*, Amsterdam, 1655, in-fol. Excellente addition digne de ce livre célèbre. L'auteur y déploie une grande connaissance de langues grecque, latine, hébreu, chaldéenne et arabe.

VI. *Perusch al ha-Jerusalmi*, commentaire inédit sur le Talmud de Jérusalem.

Digitized by Google

VII. Une décision rabbinique insérée dans les Question et Réponses de Jacob Sasportas. Ce dernier, dans une lettre adressée à Josua de Silva, à Londres (1), prétend que Musaphia n'avait aucune connaissance des casuistes rabbiniques.

§ CXLI.

Pays-Bas.

Les célèbres médecins que nous venons de nommer, ne sont pas les seuls docteurs juifs qui vivaient pendant le dix-septième siècle aux Pays-Bas ; d'autres non moins recommandables y florissaient alors. De ce nombre sont :

Samuel de Silva, docteur en médecine, à Amsterdam, mais originaire de Portugal. Il est connu par un traité sur l'*Immortalité de l'âme* qu'il publia en 1623, in-8°, contre le fameux Uriel Acosta (2). Ce dernier répond à cet écrit avec violence ; il reproche à son auteur de le calomnier, en s'efforçant de le faire passer non-seulement pour un épicurien, mais même pour un athée. Outre cet ouvrage, écrit en portugais et intitulé : *Tractado da immortalidade da alma composto polo Doutor Semuel da Silva*, on a encore de notre docteur quelques opuscules inédits. La famille de Silva s'est rendue célèbre en France et en Angleterre.

Spinosa (3), parent du célèbre Benoît de Spinosa, vit le jour en Portugal, où sa famille avait longtemps professé secrètement le judaïsme, puis elle s'était sauvée enfin en Hollande pour y pratiquer publiquement la croyance de ses ancêtres. Notre Spinosa, après avoir étudié avec succès la médecine en Espagne, vint d'abord en Belgique, y exerça la médecine à Anvers pendant plusieurs années et finit par rejoindre sa famille à Amsterdam, où il mourut à un âge avancé.

Samuel Ieschurun, médecin et poète, professa son art à Amsterdam en 1650. Un morceau de ses poésies se trouve imprimé à la tête du Thabnith Hekhal, de Jacob Jehuda Léon.

Samuel de Mercado, savant médecin, florissait à Amsterdam du temps du célèbre Jacob Sasportas, qui le cite avec éloge dans

(1) *Edouth be-Iakob*, n° 66.
(2) Wolf, *Biblioth. Hébr.*, n° 2121.
(3) *Revue Orientale*, t. I, p. 176.

Digitized by Google

ses questions et réponses légales (1). Il était probablement de la famille de Moseh de Mercado.

Peut-être faudra-t-il placer ici le célèbre *Manassé ben Israël?* Il était docteur en médecine, quoiqu'il n'avait jamais pratiqué cet art. Son goût pour les sciences théologiques ne lui laissa probablement pas le temps de s'appliquer à cette science avec tous les soins nécessaires pour la bien pratiquer.

Quoiqu'il en soit, cet homme savant avait illustré son nom par un grand nombre d'ouvrages en hébreu, en latin, en espagnol et en anglais. Il mourut en 1657 à Middelbourg, en venant d'Angleterre, où il avait été envoyé en mission auprès de Cromwell pour obtenir le rappel des juifs dans ce pays. Thomas Pocock a écrit sa vie en anglais.

§ CXLII.

Lévi, Wallich, Gunzbourg.

Passons aux médecins juifs de l'Allemagne du dix-septième siècle. Leur nombre et leur savoir, si on excepte les médecins portugais établis à Hambourg, n'étaient ni grand ni profond. Voici ceux qui se sont distingués par une pratique heureuse.

Nephthali ben Joseph Lévi, médecin de Ferdinand, archevêque et électeur de Cologne (2). Homme d'une grande influence, il fut nommé chef de toutes les communautés juives du Rhin. Il mourut à Deutz, où il résida habituellement, le mardi 18 sebat 5404 de la création du monde, ce qui correspond au mois de février 1644, et fut enterré avec pompe à Mayence. Son nom vit encore dans le souvenir de ses co-religionnaires du bord du Rhin; il est inscrit dans le Mémorial de la synagogue de Mayence, et à chaque grande fête on le proclame hautement avec ceux qui ont soutenu glorieusement la foi de leurs pères au milieu de persécutions sanglantes.

Abraham Wallich, vint au monde à Francfort-sur-le-Mein (3).

(1) *Edouth be-Iakob*, n° 4.
(2) Mss. de notre cabinet, n° 42.
(3) *Ibidem.*

Digitized by Google

Après avoir étudié le Talmud et les casuistes rabbiniques pendant quelques années, il s'adonna tout entier à l'étude de la médecine, et composa un ouvrage qui porte le titre en hébreu de *Dimion ha-Refouoth* et en latin de *Harmoniam Wallichiam Médecim.* Ce petit traité médical fut publié à Francfort-sur-le-Mein, en 1700, in-8°, par les soins de son fils, le docteur Leb Wallich, dont nous parlerons plus tard.

Herz Gunzbourg, naquit d'une famille riche et distinguée. Son père, Abraham Gunzbourg, plus connu sous le nom d'Abraham OEttingen, était fils de Model Gunzbourg et petit-fils du célèbre Siméon Gunzbourg de Prague (1). Après avoir fait un commerce considérable à OEttingen, il vint à Vienne et devint facteur de la cour. Par son crédit, son fils trouva à Vienne une bonne clientèle qui se soutenait après sa mort. Il quitta cependant cette ville pour se rendre à Premislas, où il mourut fort âgé, laissant après lui trois fils qui furent tous les trois des médecins.

Le premier, *Moseh Gunzbourg*, devint médecin de la communauté de Pinschow (2).

Le second, *Selig Gunzbourg*, pratiqua son art à Sluczk en Lithuanie avec beaucoup de succès (3).

Le troisième, *Leb Gunzbourg*, exerça la médecine avec réputation à Vienne (4). Il se fit estimer surtout par sa charité envers les pauvres. Après l'exil des juifs de cette ville, en 1670, il se rendit à Premislas, où il soigna l'éducation médicale de ses deux fils, *Izig Gunzbourg*, qui le remplaça à Premislas, et *Meïr Gunzbourg*, qui alla en 1680 à Lublin, où il fut reçu médecin de la congrégation juive de cette ville.

§ CXLIII.

Eleaser Cohen, Salomon Loria, Samuel ben Mathatia.

La Pologne, comme nous venons de voir, était alors le séjour de médecins juifs, non-seulement de docteurs allemands, mais

(1) *Seder Schalscheleth ha-Iochasim schel Rabbi Siméon Gungbourg*, mss. de notre cabinet, n° 84.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*

Digitized by Google

encore de praticiens orientaux. De ce nombre était Eleaser Cohen.

Eleaser Cohen, plus connu sous le nom d'*Eleaser Vielschim*, naquit à Sefat en Palestine (1). Fils de Schalom Cohen, rabbin de cette ville et neveu d'Elie de Vidas, il vint, jeune encore, en Pologne pour y faire imprimer le fameux *Rechith Chokhma* de son oncle, qui vit le jour à Cracovie en 1595. Plus tard il se rendit à Cremnitz où il fut médecin pendant le reste de sa vie. C'est le grand père du célèbre Tobie Cohen.

A côté d'Éleaser Cohen, se placent les docteurs *Salomon Loria* et *Samuel*, fils de *Mathatia*, tous deux médecins de Lublin, qui furent, ainsi que le savant Chaïm Bochner, disciples du célèbre docteur Éliézar Aschkenasi. Bochner dans son *Luach Chaïm* ou *Tabulæ Vitæ*, traité physico-médical, qui fut traduit en latin par Wagenseil, cite (2) ces trois médecins avec beaucoup d'éloges. Il qualifie Salomon de grand savant et d'habile médecin; Samuel, de docteur intelligent et Éliézar, de prince des médecins.

Ces docteurs juifs et leurs successeurs excitèrent la jalousie des médecins chrétiens qui écrivirent contre eux de violentes diatribes. A leur tête on remarque Szleszkowski et Schultz; le premier, publia contre eux un ouvrage rempli de diatribes indécentes qui parut en 1623 à Cracovie, et qui fut réimprimé en 1649. Le second dans une dissertation sur les juifs médecins, imprimée en 1680, prétend prouver qu'il est dangereux de se servir des israélites dans la médecine.

Malgré ces pamphlets les docteurs juifs continuèrent à pratiquer l'art de guérir dans toute la Pologne; ils furent partout recherchés jusqu'à la cour royale. Jean Sobieski, qui monta sur le trône de Pologne en 1674, avait pour médecin le docteur *Jonas Casal* (3) ainsi nommé du nom de sa ville natale en Italie, d'où il vint en Pologne sous Michel Korybut.

§ CXXLIV.

Les docteurs Karaïtes.

Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de signaler dans le cours de cette histoire, les mérites de plusieurs médecins juifs des Ka-

(1) *Maasé Tobia*, préface.
(2) Voyez p. 29 et 30 de l'édit. de Baessa.
(3) *De l'état des Israélites en Pologne.*

Digitized by Google

raïtes (1). Cette secte s'est répandue non-seulement en Espagne, en Grèce, en Palestine, en Égypte et en Perse, mais encore dans la Crimée et en Pologne. Les annales polonaises ne font point mention de l'époque à laquelle ils vinrent dans ce dernier pays. Les premiers priviléges qu'ils obtinrent, sont de Sigismond Ier, pour les Karaïtes de Luçk en Wolhynie ; d'Étienne Batory, pour ceux de Halicz en Gallicie, et de Casimir-le-Jagellon, pour ceux de Troki en Lithuanie. Voici la liste de quelques uns des médecins qu'ils ont produits en Pologne et ailleurs.

Abraham Bali, fils de Iakob Chazan, était dans son temps, l'un des plus savants docteurs de sa secte. On a de lui les ouvrages suivants : I. *Ighereth Ha-Zom*, lettre sur le jeûne pendant le jour de sabbath (2) ; II. *Issur ner Sabbath*, traité sur la prohibition de la lumière le jour de sabbath. Ce traité dirigé contre l'auteur d'Adereth Elia, est divisé en trois parties et subdivisé en plusieurs chapitres (3) ; III. Commentaire sur cette partie du Sefer Mizvoth d'Ahron ben Elia (4) qui traite la manière de tuer les animaux (5) ; IV. Commentaire sur les termes philosophiques du livre Khevanoth ha-Philosophim (6).

Abraham Ieruschalmi, fils de Salomon (7), pratiqua la médecine dans la Crimée. On ignore dans quelle des quatre villes principales où les Karaïtes ont des établissements.

Esra ben Nissim, docteur en médecine (8), florissait en Lithuanie, probablement à Troki.

Iakob ha-Luçki, de Luçk (9), ainsi appelé du nom du lieu de sa naissance, en Wolhynie, exerça son art dans cette ville. Il ne faut pas confondre ce médecin avec *Iakob, fils de Iehuda*, autre docteur en médecine (10).

(1) Voyez §§ LXV, LXXII et CXXVII.

(2) Simcha Ishak, *Orach Zadikim* ; p. 22 ; Jost. *Notizen über die Literatur der Karaiten*,, n° 5.

(3) Simcha Ishak, *ibid.* ; Jost, *ibid.*, n° 92.

(4) Voyez § LXXII.

(5) Simcha Ishak, *ibid.*, p. 25.

(6) Jost, *ibidem*. n° 74.

(7) Simcha Ishak, *ibid.*, p. 22.

(8) Simcha Ishak, *ibid.*, p. 22.

(9) *Ibidem*, p. 21. *verso*.

(10) *Ibidem*.

Digitized by Google

Iasias-le-Medecin, de Troki (1), père d'*Abraham-le-Medecin*, également docteur en médecine dans cette ville (2), et auteur de *Beth Abaham*, toute sorte de traités sur la cabale (3) et de *Pas Iada*, recueil de divers articles (4). Peut-être Joseph Chazan, fils d'Abraham-le-Médecin de Troki (5) est le fils de notre docteur.

Nous terminons cette liste des médecins Karaïtes, par *Schabtai-le-Médecin* (6) docteur, qui professait l'art de guérir à Constantinople peut-être. Cette ville ainsi que toute la Turquie compta au dix-septième siècle un nombre infini de médecins juifs, la plupart étaient recherchés des grands à cause de leurs succès dans la pratique de leur art. Plusieurs d'entre eux, non moins habiles dans la théorie que dans la pratique de la médecine, nous ont laissé des monuments remarquables de leurs sciences.

§ CXLV.

Constantinople.

Le premier de ces médecins qui s'offre à nous est *Samuel Salum*, originaire d'Égypte, d'où il vint s'établir à Constantinople. Ishak Akrisch, qui l'avait connu dans son pays, en 1562, le cite avec estime (7). Il publia dans la capitale, où il pratiqua sa profession, le Iuchasin d'Abraham Zacuto, avec des notes de sa façon, précédé d'une préface. Cette édition, qui est très-rare, est suivie d'une version hébraïque de deux livres de Josephe contre Apion. Il devait nous donner aussi un précis de toutes les proscriptions dont le peuple juif fut l'objet, chez toutes les nations de la terre, mais il paraît qu'il n'a pas exécuté ce projet.

Après Samuel Salum, c'est *Ishak Iaabez* qui se présente à nous. Issu d'une famille célèbre d'Espagne, réfugiée en Orient en 1492, et fils et petit-fils des savants (8), Ishak marcha digne-

(1) Simcha Ishak, p. 22.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem*, p. 23; Jost, *ibid.*, n° 17.
(4) *Ibidem*, page 25. *verso.*
(5) *Ibidem*, p. 22°
(6) *Ibidem*, page 21, *verso.*
(7) *Kol Mebasser*, page 3.
(8) *Koré ha-Doroth*, p. 30; *Memé Israël*, p. 145, *verso.*

Digitized by Google

ment sur leurs traces. Il exerça la médecine avec distinction à Constantinople, où il mourut au commencement du dix-septième siècle, après avoir enrichi la postérité des ouvrages suivants :

I. *Chasdé Aboth*, commentaire sur les Perké Aboth, ou sentences des pères, Constantinople 1583, in-4°.

II. *Hallel ve-Zimra*, commentaire sur le Hagada, ou histoire de Pâques, Constantinople 1597, in-4°.

III. *Iaphek Razon*, commentaire sur les Haphtaroth, ou passages des prophètes, qui se lisent les jours de fêtes dans la synagogue.

IV. *Soleth ha-Mincha*, commentaire inédit sur le Pentateuque.

V. *Torath Chesad*, commentaire sur les Hagiographes, Belvedere, près de Constantinople, in-4°; Amsterdam, in-fol., dans la Bible rabbinique de M. Francfurt. Ce commentaire est fort estimé à cause de nombreuses citations et extraits de commentateurs peu connus, tels que Moseh Kimchi, Menachem ha-Meïri, Salomon Altokhtosi, Iehuda ben Susan, Joseph Cohen ben Ardot, Soliman Ebn Iaisch, Joseph Gakin, Schemaria-Ile-de-Crète, Iehuda ben Schemaria, Joseph Trani, Iakob Berab, le père et le grand-père de l'auteur.

Moseh Amardji, médecin de la cour de Constantinople, naquit à Salonique, où il était très-considéré par sa science et sa fortune. Il y protégea le célèbre rabbin Schabtai Iona, auquel il fournit tous ses besoins, afin qu'il pût se livrer entièrement à l'étude. Plus tard il se rendit à Constantinople et y fut l'un des médecins du sultan. Ce n'est qu'à sa vieillesse qu'il revint dans sa ville natale; mais au bout de quelque temps il y mourut (1). Salonique possédait à cette époque deux autres docteurs israélites. Le premier, *Iehuda Chendali*, était, suivant le témoignage de David Conforti, son compatriote et son contemporain (2), un grand savant, un profond médecin, et fort versé dans la philosophie; le second, *Abraham Cohen*, de la famille Perachia, était aussi un savant docteur (3). Riche, noble, et chef de l'académie Vieille-Italie de cette ville, Abraham Cohen fut non-seulement recherché de ses co-religionnaires, mais encore des autres com-

(1) *Kora ha-Doroth*, page 46.
(2) *Ibidem*, page 45.
(3) *Ibidem*, page 50, *verso*.

Digitized by Google

munions de Salonique, qui admiraient en lui autant le bon praticien que l'excellent homme. On peut encore citer un troisième médecin israélite, qui illustrait vers ce temps cette ville, *Abraham Melamed*. Ce docteur, parent de Meïr Melamed, était très-versé dans les lettres et dans la science rabbinique. Après avoir enseigné dans sa ville natale, la médecine et le Talmud, il quitta Salonique, pour se rendre à Ascophie, où il fut nommé rabbin. Il y mourut fort regretté; Conforti lui donne les titres le plus pompeux (1). Mais revenons à Constantinople.

§ CXLVI.

Suite du paragraphe précédent.

Léon Siaa, médecin et philosophe de Flandre, vint à Constantinople, en 1633, et s'y forma une grande clientèle. Il se lia d'amitié avec le célèbre Iakob Romano, qui parle de lui avec estime dans une de ces lettres à Buxtorf fils (2). Siaa ou Sia a laissé, entr'autres productions, deux écrits en latin adressés audit Buxtorf (3). Il devait publier avec Iakob Romano une version latine des Chobath Halbaboth, non pas d'après la traduction hébraïque, mais d'après l'original arabe de ce célèbre ouvrage. Buxtorf et Wolf dans leurs bibliothèques hébraïques font mention de notre docteur Siaa.

Ephraïm Penseri, médecin et kabaliste, naquit à Constantinople, de parents portugais. Après qu'il eut achevé ses études médicales avec succès, il se livra avec non moins de succès à l'étude de la kabale. Son amour pour cette science le fit quitter Constantinople pour se rendre à Damas, où enseignait alors le célèbre kabaliste Chaïm Vital. Penseri se fit son disciple, et marchant sur ses traces, il mena une vie exemplaire de piété, mourut dans l'odeur de la sainteté et fut enterré à côté de son maître (4).

Abraham ben Iaisch, médecin et voyageur, né en Espagne, de parents qui, tout en feignant de professer le christianisme, étaient

(1) *Kora ha-Doroth*, pages 45 et 50, *verso*.
(2) *Revue Orientale*, t. I, p. 347.
(3) *Ibidem*, page 431.
(4) *Koré ha-Doroth*, page 42.

Digitized by Google

de bons israélites. Ne pouvant et ne voulant pas feindre une religion qu'il n'avait pas, il quitta ce pays pour se rendre en Portugal où il s'embarquait sur un vaisseau qui faisait le voyage en Amérique. Après avoir visité plusieurs contrées de cette partie du monde, il vint à Constantinople, puis à Damas. Chaïm Vital en fit sa connaissance dans cette dernière ville, et rapporte, dans un écrit fort singulier qui fut imprimé pour la première fois en 1826 (1), des particularités extraordinaires que ce docteur lui avaient conté. Au reste, il faut distinguer notre Abraham bén Iaisch de deux autres savants de ce nom, cités par Conforti (2).

Salomon Konian, professa pendant trente ans la médecine à Constantinople avec beaucoup de réputation (3). Parmi les médecins israélites qu'il a formés, on peut citer *David Coriel*, qui pratiquait la médecine et la théologie juive à Adrianople; *Ishak Cohen*, docteur en médecine à Corfou, qui est probablement le même que celui dont parle J. min-Haleviim dans son Maasé Chakhamim, publié en 1647, il était alors élève de l'université de Padoue; et *Israël Konian*, son fils, qui lui succéda.

§ CXLVII.

La Palestine.

Pour se faire une idée du nombre des médecins juifs de la Palestine, au dix-septième siècle, il suffit de lire la relation hébraïque de la persécution juive de Jérusalem, en 1625 et 1626 (4), où on en parle de cinq dans la seule ville de Jérusalem. Le premier, *Jacob Ebn Amram*, originaire d'Espagne, était l'un des chefs de la communauté juive de la ville sainte; le second, *Ishak Chabilio*, était un descendant de cette famille castillane, si connue par une foule de savants qu'elle a produits; le troisième, *Iakob Aboab*, également d'une famille célèbre dans les annales de la littérature juive; le quatrième, *Samuel ha-Lévi*, médecin

(1) *Schebachi Rabbi Chaïm Vital*, p. 45.
(2) *Koré ha-Doroth*, p. 33 et 48.
(3) Mss. de notre cabinet, n° 42.
(4) *Chrorboth Ierusalem*, Venise, 1636, in 8°

Digitized by Google

du Bacha Otoman ; le cinquième, *Eliezer Archa*, à la fois un bon talmudiste et un habile médecin. Ce dernier s'établit plus tard à Hebron, où il se fit un nom par son habileté dans l'art de guérir (1) et dans le Talmud. Archa est auteur de cinquante ouvrages inédits (2), parmi lesquels on remarquait un commentaire sur le recueil de la partie historique et morale du Talmud intitulé : *En Iakob ;* un autre commentaire sur le *Midrasch Rabba*, des sermons, des décisions rabbiniques, etc.

Un sixième et un septième médecin juif de Jérusalem à cette époque, était *Ishak Espagna*, que Conforti qualifie le grand sage et le docte praticien (3), et *Iakob Ebn Arvani*, qui y vint, à l'âge de quatre-vingts ans, de Jassy dans la Walachie, où l célèbre Del Medigo l'avait rencontré (4).

Mais Jérusalem ne fut pas la seule ville de Palestine où il y avait alors des docteurs israélites, Safet possédait aussi à cette époque deux fameux médecins juifs, *Iakob Zemach* et *Chaïa Rofé*.

Zemach était portugais de naissance, après avoir étudié la médecine dans sa patrie, il vint en Palestine vers l'an 1619. Il s'établit d'abord à Sefat, où il se livra pendant six ans à l'étude du Talmud et autres écrits rabbiniques ; puis, en 1625, il se rendit à Damas pour s'occuper de la kabale et se fixa enfin à Jérusalem (5). Iakob Zemach est ocnsidéré pour l'un des plus grands kabalistes de son temps, ses ouvrages sur cette science sont au nombre de vingt, la plupart inédits. Il laissait après lui un fils, nommé Abraham Zemach, qui fut rabbin à Jérusalem. Ce rabbin est aussi auteur d'ouvrages qui n'ont point été publiés, entre autres d'un volume de sermons que Azulai loue beaucoup (6).

Chaïa Rofé, qui florissait vers l'an 1612 (7), était un savant rabbin, disciple de Salomon Saghis. Il jouissait d'une réputation justifiée par ses travaux littéraires, qui ont été imprimés sous le

(1) *Koré ha-Doroth*, page 49.
(2) *Sehem ha-Ghedolim*, t. I, p. 10.
(3) *Koré ha-Drooth*, *ibidem*.
(4) *Mazraf la-Chakhma*, p. 2, *recto*.
(5) *Koré ha-Doroth*, p. 49 ; *Schem ha-Ghedolim*, t. II, p. 44.
(6) *Schem ha-Ghedolim*, *ibidem*, p. 18.
(7) *Koré ha-Doroth*, 48 ; *Sehem ha-Ghedolim*, t. I, p. 25.

Digitized by Google

titre de *Maasé Chaïa*, par les soins de son fils, *Meïr Rofé*, médecin à Hebron. Nous avons devant nous la seconde édition de cet ouvrage, faite à Furth, en 1727, in-4°, chez Samuel Boniface Signor.

Nous terminerons le tableau des médecins juifs au dix-septième siècle, par un homme qui achève dignement une époque qui a commencé par des Porta Léone, des Montalto, des Cardoso, etc., nous voulons dire Joseph Salomon del Medigo.

§ CXLVIII.

Joseph Salomon del Medigo.

Joseph Salomon del Medigo, plus connu sous le nom de Joseph de Candie, naquit dans cette île, le 16 juin 1591 (1). Il était de la famille célèbre d'Elia del Medigo, et fut élevé, comme ses ancêtres, dans l'étude des lettres sacrées et profanes. Ses progrès dans ces études furent si grands et si rapides, qu'en 1606, à peine âgé de quinze ans, il put déjà se présenter à l'université de Padoue. Le jeune del Medigo ne tarda pas de se faire remarquer par une ardeur exaordinaire pour les sciences physiques, philosophiques et mathématiques. Il s'appliqua avec la même ardeur à l'étude de l'art médical et y reçut ses degrés en médecine. Revenu dans son pays, vers 1613, il y exerça la médecine et s'y maria. Mais au bout de trois ans, son zèle pour les sciences le fit quitter de nouveau sa patrie. Il se rendit d'abord en Egypte, où il eut, en 1616, des conférences publiques avec un mathématicien arabe du Caire, puis il vint à Constantinople. Dans cette ville, comme au Caire, il fréquenta les Karaïtes, et c'est chez eux qu'il vit les monuments les plus précieux de la littérature juive. Il fit aussi connaissance à Constantinople d'un savant kabaliste, qui cherchait à lui prouver que la kabale est tout-à-fait d'accord avec la philosophie de Platon. Dès ce moment, il commença à s'appliquer à cette science et se procura les principaux livres.

De Constantinople del Medigo fit le voyage en Pologne, par la Valachie, où il rencontra, à Iassy, le docteur Iakob Ebn Arvani, de qui nous avons parlé plus haut. Arrivé en Po-

(1) Geiger, *Melo Chofnaïm*, p. XXVII.

Digitized by Google

logne, vers 1620, il y exerça pour gagner sa vie, comme partout ailleurs, la médecine, dans laquelle il avait acquis une juste renommée. Ce fut principalement en Lithuanie, chez le prince Racziwil, que notre del Medigo passa le temps qu'il restait dans cette contrée ; puis il vint en Allemagne et s'arrêta à Hambourg. Là, comme en Pologne, une foule d'admirateurs cherchèrent son enseignement et lui adressèrent des questions scientifiques. Les réponses à ces demandes furent l'origine des différents ouvrages qu'il nous a laissés. La peste qui ravagea Hambourg le chassa bientôt de cette ville ; il se réfugia à Glükstadt en Holstein. De là il vint à Amsterdam vers 1627 ; c'est dans cette cité qu'il commença enfin à publier plusieurs de ses ouvrages en 1629 ; d'autres furent imprimés en même temps à Bâle par l'un de ses disciples. Depuis ce temps là, del Medigo paraît avoir parcouru la Bohême et l'Allemagne ; Iair Chaïm Bacharach le vit vers 1650 à Prague et en 1652 à Worms. Enfin il mourut dans cette première ville, le 16 octobre 1655 (1), âgé de soixante-quatre ans. Un monument qu'on a découvert il y a quelques années sur le cimetière israélite de Prague, sur lequel on lit une longue inscription à son honneur, qu'on a publiée depuis (2), lui fut érigé. Mais le plus beau monument est celui qu'il s'est élevé lui-même, nous voulons dire ses ouvrages dont voici la liste complète :

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Furst, *l'Orient*, année 1840, L. B. n° 23, p. 360.
(2) *Ibidem*, n° 21, p. 330.

IOM TOB LIPMANN LEVI HELLER.

Iom Tob Lipmann Lévi Heller, célèbre rabbin, l'un des plus savants talmudistes dont s'honore l'Allemagne israélite, naquit à à Wallerstein vers l'an 1579. Ayant perdu presque en naissant son père Nathan Lévi Heller, mort à l'âge de dix-huit ans, il fut élevé par son grand-père, Moseh Lévi Heller. Cet homme, qui était un docteur fort instruit, fit lui-même sa première éducation ;

Digitized by Google

puis il l'envoya à Friedbourg, où il suivit les leçons de Jakob Günzbourg. Un riche marchand allemand, nommé Aron Aschkhenasi, établi à Prague, l'y appela, dès qu'il eut fini ses études, et lui donna sa fille en mariage avec une dot considérable. C'était en 1597; l'année suivante il fut nommé, à peine âgé de dix-neuf ans, rabbin assesseur. Riche et avide de savoir, il forma une grande bibliothèque et se livra avec ardeur à l'étude. Il débuta dans la carrière des lettres, par une description du temple d'Ezechiel, publiée en 1602. Deux autres ouvrages, non imprimés, suivirent de près celui-ci : un commentaire sur le Béchinat Olam de Iédaia ha-Penini, et une explication kabalistique sur le commentaire du Pentateuque de Bechai, d'après le Pardes Remonim de Moseh Cordovero, qui venait de paraître et le Meïrath Enaïm d'Ishak d'Aco, qu'il possédait en manuscrit sur parchemin.

En 1611, il écrivit une préface et des notes au livre philosophique, de Joseph ben Ishak ha-Lévi de Lithuanie, qui fut publié à Prague, chez Gerson ben Salomon Popper Cohen, avec l'approbation de trois rabbins, qui présidaient alors la synagogue de Prague, Salomon Ephraïm Luntschutz, Ishak ben Simson Cohen et Mardochai ben Elie Lubschutz. Quatre ans après il mit au jour ses commentaires célèbres sur la Mischna, dont les trois premiers volumes parurent en 1615, et les trois autres en 1616 et 1617. Dans une note, qui se trouve à la fin du dernier volume, l'auteur déclare avoir achevé ce commentaire en 1617, à l'âge de trente-huit ans, ce qui nous fait connaître exactement l'époque de sa naissance. Ces commentaires, qui se font remarquer par une grande connaissance du Talmud, ne furent cependant que le prélude de deux autres ouvrages dans lesquels il porta au plus haut degré l'étendue de ses connaissances talmudiques. Nous voulons parler de son *Pilpela Chariftha* et de *Maadané Melekh*, publiés en 1619. Quelle n'est pas leur réputation? en effet, ils portèrent son nom partout où il y avait des rabbins instruits. Nicolasbourg en Moravie et Vienne en Autriche l'appelèrent successivement à la tête de leurs rabbinats. Ses qualités personnelles ne contribuèrent pas moins que ses talents à lui concilier l'estime dont il jouissait dans ces deux villes. Il leur rendit des services fort utiles, principalement à la communauté de Vienne.

Digitized by Google

Cette riche communauté nouvellement constituée était renfermée dans l'enceinte d'un des faubourgs. Heller s'y rendit au printemps de 1625 et mérita surtout l'estime publique en lui donnant une base plus solide et une meilleure organisation intérieure. Enfin, la communauté de Prague le rappela dans son sein pendant l'hiver de 1627. Malgré les offres séduisantes de la communauté viennoise il préféra cependant son ancienne retraite et il se mit en route pour Prague. Il partit comblé de présents et laissant après lui des regrets dans tous les cœurs. A Prague on lui avait préparé une réception brillante. Quelques mois après il fut nommé grand-rabbin. C'est alors qu'il se mit à continuer l'ouvrage intitulé *Maadané Melekh*, et il composa aussi le livre qui porte le titre de *Malbousché Iom Tob*, dans lequel en suivant l'ordre des quatre Tourim de R. Jakob ben Ascher, il réfute l'ouvrage de Rabbi Mardochai Iafé, son prédécesseur.

Pendant ce temps de graves différends s'étaient élevés dans la communauté. La lutte avait exercé ses fureurs déjà depuis 10 ans. La cherté de vivre régnait à Prague ; et toutes les affaires étaient stagnantes. Les juifs avaient dû payer des impôts excessifs et s'étaient vu contraints de faire des emprunts à un taux élevé. La régularisation du remboursement de cet emprunt souleva de grandes contestations. Lipmann Heller s'interposa entre les partis pour applanir les difficultés ; mais personne ne l'écouta et il se fit par là beaucoup d'ennemis.

Le lundi 4e thamus 389 (juillet 1629) au soir, on vint le trouver pour lui donner avis que le juge impérial s'était informé si le grand-rabbin était chez lui, et qu'il devait l'entretenir d'une affaire importante. Le rapporteur de cette circonstance assura avoir répondu au juge, que la chose était très-facile, puisque s'il le désirait, Heller resterait certainement chez lui. Mais le juge avait décliné cette offre. Bientôt après il se rendit chez quelqu'un qui demeurait vis-à-vis du rabbin ; il y resta à peu près une heure, jusqu'à ce qu'il fît noir, et alors il entra dans la maison de Heller, auquel il se fit annoncer. Il fut introduit, offrit la main à tous les assistants, fut très-affable, se plaça à la gauche du grand rabbin, causa quelque temps de choses indifférentes et puis demanda un entretien secret avec Lipmann. Celui-ci avait appris par une lettre de Vienne, que l'empereur avait envoyé au gouverneur à

Digitized by Google

Prague un ordre de prise de corps contre lui et qu'il voulait qu'on l'emmenât à Vienne. S'étant rendu dans un autre appartement avec le juge, Lipmann Heller n'attendait plus que la production de cette menace redoutable. Mais le juge le pria de l'accompagner dans sa voiture chez Jacob Schmülas, le syndic de la communauté. Par modestie (ou plutôt en réalité par peur), Heller ne voulut pas y consentir, et il promit de le suivre à pied. Le juge préféra alors aller à pied avec lui et beaucoup de braves gens les suivirent. Arrivé dans la maison du syndic, le juge s'adressant à celui-ci dit qu'il ne pouvait prendre sur lui de communiquer une menace aussi fâcheuse au rabbin qu'il savait être un homme intègre; il pria donc Schmülas de faire part de cet ordre à Heller de la manière la plus respectueuse. La menace ne contenait rien moins que l'ordre de conduire sans délai à Vienne, le grand rabbin enchaîné et escorté de dix hommes. Épouvanté, le syndic supplia le juge d'envoyer auparavant quelques députés au gouverneur pour obtenir un délai. Le juge accorda cette faveur et promit de laisser passer en tous cas la nuit entière, pour attendre le résultat de cette démarche.

Aussitôt deux députés furent envoyés chez le gouverneur. Ils trouvèrent sa maison fermée; ils frappèrent jusqu'à ce que la sentinelle de l'intérieur leur demanda ce qu'ils voulaient et comme ils alléguaient des motifs pressants pour parler au gouverneur, ils furent introduits. Le gouverneur fut réveillé et leur donna audience. Ils lui représentèrent, en versant des larmes, quels outrages leur préparerait l'arrestation subite du rabbin, et quelles horribles conséquences entraînerait ce procédé pour toutes les communautés, puisque chacun pourrait dénoncer les juifs comme des traîtres à leur pays. Ils le prièrent en outre de donner l'ordre que le rabbin ferait seul le voyage de Vienne, et ils promirent la caution la plus solide pour garantie de l'accomplissement immédiat de ce voyage. Le gouverneur accepta leurs propositions, et donna au juge l'ordre par écrit d'enjoindre à Lipmann de comparaître dans les six jours devant le chancelier royal à Vienne, et de se faire remettre caution.

Le dimanche suivant Iom Tob Lipmann était à Vienne, et le lundi il comparaissait devant le chancelier. Celui-ci lui fit un accueil sévère et lui déclara qu'il était accusé auprès de l'empereur

Digitized by Google

d'avoir écrit contre la religion chrétienne dans son livre intitulé : *Maadané Melekh.* Le rabbin étonné répondit qu'il n'en avait pas eu la moindre idée ; que son livre tout entier n'était relatif qu'aux doctrines talmudiques, et que s'il y avait parlé de religions étrangères, ce n'était que de la religion des payens, comme tout le monde le savait bien. Après de nombreuses discussions le chancelier lui intima l'ordre, pour peine afflictive, de ne pas quitter provisoirement son auberge en attendant qu'il fût jugé et lui promit de faire examiner l'affaire par une commission compétente le plus tôt possible.

Le dimanche d'après, lorsque la commission fut entrée en séance, le deuxième juge de ville se rendit avec deux sergents chez le rabbin Heller, et lui montra l'ordre de le conduire dans la prison criminelle. Effrayé, le rabbin Lipmann demanda seulement qu'on congédiât les sergents. Le juge lui accorda sa demande et l'accompagna seul à la prison, où il resta enfermé pendant vingt-quatre heures. Aucun juif ne put lui tenir compagnie. Les criminels qui se trouvaient là, se conduisirent cependant respectueusement à son égard. Le lendemain le juge suprême lui accorda un meilleur appartement et permit à des juifs considérés de venir le voir. Le troisième jour enfin, grâce aux influences de personnages importants, on le conduisit dans la prison d'Etat, où il fut plus convenablement logé et où il put s'entretenir sans obstacle avec tout le monde. Le geôlier lui accordait tout ce qu'il désirait, et il trouva, grâce à ses amis, de la consolation et du calme.

Le jeudi il fut cité devant la commission et voici la première demande qu'on lui fit : Pourquoi dans la préface avez-vous fait l'éloge du Talmud, qui devrait cependant être brûlé d'après les ordres du pape ? Il répliqua qu'il avait recommandé le Talmud aux juifs, parce que ce livre renfermait leur loi. Là-dessus les membres de la commission répétèrent la question du chancelier une seconde fois et reçurent la même réponse, et la séance fut levée.

Le jeudi suivant il reçut cette sentence : « D'après l'avis de la commission il avait à bon droit mérité la mort. Cependant comme sa majesté préférait la voie de la grâce, il n'avait qu'à payer de suite comptant une rançon de 12,000 thalers. Quant à ses livres, ils devaient être confisqués. En cas de refus de sa part, il ne restait pour lui que la peine de la mort, sans aucune grâce. »

Digitized by Google

Le pauvre rabbin fut très-affligé de cette décision. Il présenta une requête, dans laquelle il remerciait très-humblement sa majesté impériale pour la faveur qu'elle lui témoignait ; mais il lui exposait en même temps que la condition imposée était totalement impraticable. Sa majesté ne se laissa pas ébranler par là, et le samedi après, le chancelier déclara à Lipmann, que, s'il ne consentait pas à payer la somme déterminée, il devait rentrer en prison. Son sort était décidé. Il devait être fouetté tout nu sur trois grandes places de Vienne, et la même chose serait répétée autant de fois à Prague. Plusieurs personnes intercédèrent encore auprès du chancelier. Mais celui-ci répondit que d'après des rapports faits mêmes par des juifs, Iom Tob Lipmann avait en sa possession cinq fois autant d'argent, et que par conséquent s'il ne voulait pas payer, c'était mauvaise volonté de sa part. Cependant il promit de s'intéresser à lui, surtout puisque les personnes qui intercédaient, assuraient qu'il n'en était pas ainsi. Peu de jours après, il leur annonça qu'il avait obtenu de l'empereur une réduction de la rançon, qui avait été fixée irrévocablement à 10,000 fl. Il ajouta que probablement tous les juifs contribueraient volontiers au rachat de leur rabbin. Il repoussa toute objection ultérieure. Heller, qui était en attendant en prison obtint enfin l'avantage de pouvoir payer à certains termes ; savoir : immédiatement 2,000 fl., puis 1,000 fl. six semaines après, et le reste de trois en trois mois.

Jacob Schmülas commença à faire le premier paiement ; il envoya de suite 2,000 fl. pour le rabbin, et ce fut de ses propres ressources qu'il tira cette somme. Indépendamment de cela plusieurs personnes firent volontairement l'avance de beaucoup d'argent, de sorte que le rabbin Lipmann vit approcher l'époque de sa délivrance. Mais avant qu'il ne pût quitter sa prison, un coup bien plus sensible vint le frapper. Les chefs de la communauté de Prague, ses ennemis, obtinrent de l'empereur un ordre de destitution, que le chancelier fit connaître à l'infortuné rabbin. Les démarches et les supplications des hommes les plus considérés restèrent toutes sans fruit. Heller en ressentit une douleur plus profonde que de tous les maux qu'il avait eu à supporter jusqu'alors.

Enfin, six mois environ après son emprisonnement, il fut mis en liberté sous caution. Relativement à ses écrits, on lui recom-

Digitized by Google

manda seulement de supprimer ou de changer les quelques expressions qui avaient choqué et fourni un fondement à l'accusation. A cette condition, on ne confisquerait pas ces ouvrages.

Ce ne fut qu'alors que Lipmann Heller apprit pour quels motifs tout cela lui était arrivé. Un gentilhomme de Vienne, attaché à la cour, en avait été l'instigateur; il avait animé Ferdinand contre lui.

Profondément affligé, le rabbin Lipmann se rendit chez ce seigneur et le supplia de lui faire rendre du moins son rabbinat. L'autre lui répondit qu'il avait eu précisément sa destitution en vue et qu'il n'en éprouverait que de la satisfaction parce qu'il avait essuyé une grossière offense de sa part. On lui avait en effet fort bien rapporté, continuait-il, de quelle manière il s'était vanté auprès du gouverneur impérial à Prague de l'avoir convaincu d'ignorance, lui, l'homme de cour, dans une lutte scientifique. Lipmann Heller assura qu'il était innocent. Il se justifia de suite par des faits. Il lui prouva que le gouverneur, dont il avait fait mention, était déjà mort plusieurs mois avant son arrivée à Prague, qu'il était donc de toute impossibilité qu'il lui eût parlé. Le courtisan reconnut son tort. Cependant il lui déclara qu'il était impossible de révoquer la destitution, que néanmoins il lui prêterait volontiers son assistance pour lui donner quelque autre position, ou quelque autre rabbinat. Iom Tob lui représenta là-dessus qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour exercer aucune autre profession, que quant à trouver dans un autre rabbinat pour ces temps fâcheux un pauvre homme abandonné et couvert d'opprobre; ce n'était pas une petite difficulté! Le courtisan le consola et lui fit espérer un meilleur avenir.

C'est ainsi que Lipmann Heller était devenu la victime de la discorde et de la vanité. Humilié, appauvri, et profondément affligé, il se rendit à Prague au mois d'octobre 1628. Là il tomba malade; pendant trois mois à peu près il fut forcé de garder la chambre. Pendant ce temps le malheureux rabbin décida que le jour de son emprisonnement serait à jamais un jour de jeûne dans sa famille.

Dans l'entre temps Abraham, fils de Jacob, que nous avons mentionné plus haut, obtint pendant son séjour à Vienne une décision de sa majesté impériale, en vertu de laquelle le rabbin

Digitized by Google

Lipmann était déclaré de nouveau éligible au rabbinat dans toutes les provinces de l'empire romain et aussi loin que le pouvoir de l'empereur s'étendait. Les paiements à terme furent exactement effectués ; mais ce ne fut pas sans d'immenses difficultés, ni sans le concours de quelques philanthropes, ni même sans celui de la communauté de Prague, qui avait devant les yeux le spectacle de l'appauvrissement complet de celui qui avait été jadis son rabbin. Pendant l'été de 1631, il fut tout-à-fait libéré. A cette époque il maria son plus jeune fils, à Lublin, avec la petite fille du célèbre médecin Salomon Loria. Il laissa trois filles non mariées encore chez un de ses fils domicilié à Prague, il se mit en route avec sa femme, un fils marié, et la fiancée pour assister à la noce à Lublin. Avant leur retour la ville de Prague avait été prise. Il laissa donc sa femme à Vienne auprès d'une de ses filles, Mme Aron Mirlès, qui demeurait dans cette ville, et lui, il alla à Brisk, chez un fils Leb, qui y était établi. Il fut appelé bientôt de là à Stamiren, dans la Lithuanie, comme assesseur du rabbinat (Ab-beth-Din) pendant trois ans. On lui avait témoigné beaucoup de respect à Brisk ; néanmoins il se rendit avec toute sa maison à Stamiren, où il reçut l'accueil le plus désirable, et il fut de nouveau nommé pour trois années de plus. Les impériaux reprirent Prague pendant le printemps de 1632 ; sa famille quitta alors Vienne et revint à Prague. Le fils de son bienfaiteur épousa une de ses filles. La prospérité et le bonheur sourirent de nouveau à toute sa famille, qui peu de temps après vient le visiter à Stamiren et répandre par là la joie dans son cœur. Cependant il ne resta pas davantage dans cette dernière ville. On l'appela à Wladimir, dans la Wolhynie, pour être pendant deux ans chef supérieur de quatre communautés de cette province. Il séjourna là depuis le printemps de 1634 jusqu'en 1636. De là on l'appela à Primislas pour trois ans, et Wladimir le reconnut encore comme chef pour quatre ans. De cette manière il était en même temps rabbin de plusieurs communautés dans différentes villes et sa considération s'était remarquablement accrue.

Il s'efforça alors principalement d'extirper la vénalité du rabbinat, vénalité qui existait déjà depuis les anciens temps, qui avait été souvent couverte d'anathèmes, mais qui cependant formait un abus toujours renaissant. Après que les chefs de ces com-

Digitized by Google

munautés eurent pris à cet égard des décisions fondamentales, la question fut traitée de commun accord dans un grand synode de toutes les communautés tenu à Luçk. Les décisions de ce synode furent portées à la connaissance publique dans toutes les foires de la grande et de la petite Pologne, de la Lithuanie et de la Russie, etc. On porta même comme loi de donner annuellement lecture officielle dans les synagogues de l'abolition de la vénalité du rabbinat. Par ces mesures le rabbin Lipmann s'attira beaucoup d'ennemis, et particulièrement de riches adversaires, qui employèrent tous les moyens pour le renverser. On l'accusa auprès du prince souverain du pays à cette époque, de procédés arbitraires, et peu s'en fallut qu'il ne succombe sous la cabale. Il évita l'orage en s'exilant pour quelque temps de Wladimir, d'après le conseil du prince lui-même. Celui-ci se rendit à Wladimir en 1643 et voulut, à ce qu'il paraît, examiner l'affaire pendant l'absence de Iom Tob Heller. Bientôt après son rappel fut décidé, et on imposa silence à la calomnie.

Enfin, pendant l'automne de 1643, il fut appelé à Cracovie, comme rabbin, avec les démonstrations les plus honorables. Il reçut dans cette ville le meilleur accueil et fut officiellement installé dans l'hiver de 1644, le 1er adar, devant la communauté rassemblée. Il destina ce jour a être célébré comme une fête dans sa famille et par tous ses descendants. En effet il avait atteint le degré le plus élevé du rabbinat, qui existât alors. Car, Cracovie était la communauté la plus considérée de cette époque, et elle possédait plusieurs rabbins fort instruits, entr'autres le célèbre Josué ben Joseph, mort en 1648.

Dès ce moment l'autorité de Heller fut immense, les docteurs de la loi les plus renommés s'adressèrent à lui, et le savant auteur de Zemach Zedak, dans une décision rabbinique de 1644, le proclame comme celui qui connaît le mieux les coutumes et usages des juifs presque partout, ayant été successivement rabbin à Prague, à Vienne, en Russie et ayant été élevé en Allemagne. Les malheurs arrivés aux israélites de Pologne au commencement du règne de Jean Kasimir Wasa, pendant la guerre sanglante que lui livrèrent les Cosaques l'affligèrent profondément : il implora la mort de tant d'innocentes victimes dans des prières et élégies fort touchantes. Le continuateur de la chronique de David Gans,

Digitized by Google

prétend qu'il mourut alors en 1649, mais c'est une erreur, il vécut encore cinq ans et ce n'est qu'en 1654 qu'il quitta la dépouille mortelle, âgé de soixante quinze ans. Lipmann Heller a composé un grand nombre d'ouvrages tant imprimés que manuscrits, dont voici la liste complète par ordre alphabétique : 1° *Biour*, commentaire sur Aben Esra, qui fit partie de la Bibliothèque de David Oppenheim, aujourd'hui à Oxford. 2° *Biour*, commentaire sur le Bechinoth Olam, mss. 3° *Berith Melach*, Amsterdam 1728. 4° *Darkhé Horaa*, exposition des décisions rabbiniques, mss. 5° *Hagahoth*, notes sur le Tour Eben Eser, publiés pour la première fois à Metz 1765 in-4° à la suite des nouvelles sur Khethuboth de Salomon ben Adereth. 6° *Hagahoth*, notes sur le Ghibath ha-Moreh de Joseph ha-Lévé, imprimées avec ce livre à Prague, 1612. 7° *Tob Taam*, commentaire inédit sur le Pardes Rimonim de Cordovero. 8° *Leket Schoschanim*, sur la grammaire hébraïque d'Archevolti, manuscrit à la Bibliothèque d'Oxford, fonds Oppenheim. 9° *Meghileth Eba*, mémoire de sa vie depuis 1625 jusqu'à 1644, mis au jour par Kerner. Ce mémoire, auquel nous avons emprunté les détails de cette notice, a déjà été analysé en allemand par Dr Jost. 10° *Maadané Mélekh*, observation sur l'Ascheri, grand ouvrage en quatre volumes, une partie seulement de ce fameux livre a été imprimée, l'autre partie est restée inédite. 11° *Malbousché Iom Tob*, critique et réfutation des œuvres de Mardochai Iafé, mss. à Oxford. 12° *Sélichoth*, prières d'expiations pour le synagogue de Pologne, plusieurs fois imprimé. 13° *Seder Schemeth Ghittin*, traité inédit, qui se trouve dans la même ville. 14° *Pilpula Chariftha*, imprimé à Prague en 1619. 15° *Paraschath ha-Chodesch*, mss. à Oxford. 16° *Zurath Beth ha-Mikdasch*, Prague 1602, Francfort-sur-le-Mein, in-4°. 17° *Schavoth*, décisions rabbiniques inédites, quelques unes seulement se trouvent imprimées dans plusieurs recueils, entr'autres dans les Tschuvoth ha-Gaonim Bathraï. 18° *Thosephoth Iom Tob*, commentaires sur le Mischna, très-souvent imprimé avec le texte et autres commentaires. 19° *Thorath ha-Ascham*, sur le Thorath Chatath, de Moseh Iserlès, mss. à Oxford ; un autre exemplaire se trouve à Brunswick. L'auteur d'*Elia Raba* cite souvent ce dernier ouvrage qui fut composé, suivant ce qu'il dit § 566, n° 3, d'Orach Chaïm, en 1642.

Digitized by Google

MENASSEH BEN ISRAEL.

Depuis longtemps les juifs de Portugal, comme ceux d'Espagne, professaient extérieurement le christianisme, mais leur aversion pour cette religion, qu'ils étaient obligés de pratiquer en public, devenait chaque jour plus implacable. Les pères transmettaient le judaïsme à leurs enfants, et la vigilance de l'inquisition, ses auto-da-fés, en les rendant plus circonspects, ne faisaient qu'accroître leur croyance. Ils exerçaient en secret avec le plus grand scrupule le culte israélite et ne prenaient entr'eux d'autres noms que ceux des patriarches. Cependant un grand nombre de ces fidèles descendants de Jacob, las de dissimuler, sortirent enfin de leur patrie et se réfugièrent en Orient, en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre et surtout en Hollande.

Joseph ben Israël était un de ceux qui vinrent de Lisbonne chercherun asile à Amsterdam. Fidèle dès son enfance à la foi de ses ancêtres, il s'était appelé Joseph du nom du patriarche, et donna ceux de ses fils Menasseh et Ephraïm à ses deux enfants qu'il eut de Rachel Soeira, sa femme. Joseph, plus occupé du salut de son âme que de sa fortune, abandonna le commerce, qu'il avait fait en Portugal, pour se livrer entièrement à la dévotion et devint un de plus pieux israélites de son temps. Entraîné vers la vie solitaire et religieuse, il inspira les mêmes sentiments à Menasseh, son fils aîné, dont nous allons esquisser la vie, aussi remarquable par des connaissances variées que par des vertus brillantes.

Né à Lisbonne en 1604, il se retira avec son père à Amsterdam, où il fut mis de bonne heure sous la direction du fameux Isaac Uziel, rabbin de la synagogue portugaise. Le jeune Menasseh fit de si rapides progrès dans ses études, qu'après la mort de ce docteur, on lui décerna la chaire rabbinique de son maître, quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans. Il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup d'honneur; ses discours excitèrent l'admira-

Digitized by Google

tion universelle. Mais ce qui lui fit la plus grande réputation c'est son *Conciliateur*, ouvrage profond, dans lequel il tâchait de concilier entre elles les contradictions apparentes des livres saints, soit par les explications des docteurs anciens et modernes, soit par ses propres conjectures. Il n'avait pas encore atteint sa vingt-huitième année lorsqu'il publia la première partie de cet ouvrage important, en 1632.

Trois ans après, il mit au jour ses problèmes sur la création, qu'il dédia à David de Wilhem, conseiller du prince d'Orange et magistrat à la cour de Brabant. Ces problèmes, qui furent réimprimés l'année suivante, en 1636, le firent appeler par deux poètes juifs (1) un *auteur divin*. Un poète chrétien (2) joignit son éloge à ceux de ses co-religionnaires, et après avoir loué l'ouvrage il declare : que les vérités que Menasseh avait dites, lui plaisaient autant que la personne de l'auteur, à cause de ses louables efforts pour la solution des problèmes ; et que la piété d'une foi différente de la sienne lui plaisait aussi ; qu'il est du devoir de tous de servir Dieu, et que la piété n'est pas d'un seul temps, ni d'un seul peuple ; que si l'on est sage, encore qu'on soit de différents sentiments, il faut que tous aiment Dieu et que le savoir devrait avoir partout son prix ; que c'était là le sommaire de sa foi, et que Menasseh devait le croire, et qu'ainsi il serait (lui Barléus) chrétien et le rabbin de la religion d'Abraham.

Un professeur en théologie, nommé *Nicolas Vedelius*, censura aigrement cette épigramme et accusa ridiculement l'auteur de judaïsme. Mais on se moqua de Vedelius, et les amis de Barléus lui conseillèrent de mépriser son adversaire.

Menasseh avait épousé Rachel, de la famille d'Abarbanel, et se glorifiait de son alliance avec un des descendants de l'illustre Isaac Abarbanel. Il continua d'étudier avec une nouvelle ardeur, et établit une imprimerie, d'où sortirent plusieurs belles éditions. Mais quelque fatigue que lui causait l'obligation de prêcher et d'enseigner publiquement les devoirs de sa religion, la modicité de ses appointements était telle qu'il ne pouvait suffire à sa subsis-

(1) Jonas Abrabanel et Himannuel Nehamias : *Carmina hispan. a amicis scripta.*

(2) *Garpard Barléus*, professeur à l'école illustre d'Amsterdam,

Digitized by Google

tance et à celle de sa famille. Il en fit part à son frère, riche négociant à Bâle ; Ephraïm lui conseilla de s'adonner au commerce.

Menasseh n'y consentit qu'avec beaucoup de peine, parce que le temps qu'il devait consacrer au négoce ne lui permettait plus de s'appliquer comme auparavant à l'étude des lettres. De plus il était accablé de travail, entretenant une correspondance suivie avec plusieurs savants et continuant d'imprimer lui-même ses ouvrages. Sa ressource dans ces embarras fut de se priver autant qu'il put des visites et des promenades. Cependant sa politesse et son affabilité l'empêchaient souvent de vaquer à ses affaires.

En 1656, l'espoir d'être utile à sa nation l'engagea à faire un voyage en Angleterre. On sait que les juifs demeurèrent bannis de ce pays depuis Edouard Ier, mais le gouvernement britannique ayant adopté la forme républicaine, l'exemple de la Hollande devint pour lui un objet d'émulation. Les avantages importants que ce pays tirait de sa tolérance envers les juifs, ne pouvaient échapper aux regards de Cromwell. Il sentit que la politique lui prescrivait de rappeler dans la Grande-Bretagne ce peuple industrieux.

Un certain Henri Martin entama les premières négociations entre le protecteur et les israélites. Par ses conseils une députation se rendit chez l'ambassadeur d'Angleterre, et des concerts furent exécutés en son honneur dans la synagogue d'Amsterdam. Les juifs obtinrent, par son entremise, la permission d'envoyer à Londres un chargé d'affaires pour proposer leur admission dans ce royaume. Menasseh, qui jouissait de la plus haute considération parmi ses frères, fut choisi pour conduire cette négociation.

A son arrivée, le vénérable rabbin présenta à Cromwell une adresse dans laquelle il reconnaissait son autorité et sollicitait sa protection. « Maintenant, dit-il, qu'une république a remplacé la monarchie, nous osons espérer que les vieilles haines se changeront en bienveillance, et que les lois cruelles qui peuvent exister encore contre un peuple innocent seront enfin rapportées. » Il fit imprimer et répandre parmi le peuple une déclaration à la république et un traité dans lequel il invoquait la justice et la prudence des hommes éclairés.

Cromwell l'accueillit avec distinction et le reçut même un jour

Digitized by Google

à sa table, avec plusieurs théologiens. Il penchait intérieurement pour les juifs, mais il redoutait l'opinion publique. Il voulait aussi se concilier le clergé. Dans cette vue, il soumit à une assemblée composée d'ecclésiastiques et de plusieurs personnages importants, la question relative au rappel des israélites. Le docteur Goodwin et quelques autres ministres déployèrent toute leur éloquence en faveur des juifs. Ils proposèrent qu'on leur accordât les mêmes privilèges dont jouissaient les autres sectes; mais la majorité du clergé s'opposa fortement à leur rappel. Elle allégua que, par leurs séductions, ils pourraient entraîner des chrétiens à leur croyance; que leurs coutumes superstitieuses offriraient au peuple un mauvais exemple, et que leurs synagogues, pernicieuses en elles-mêmes, seraient un sujet de scandale pour toutes les églises.

Le protecteur s'aperçut bien que la haine du clergé était implacable. Il ferma donc la discussion en disant « qu'au lieu d'éclairer » la question, on l'avait rendue plus obscure que jamais. » Il congédia ensuite Menasseh ben Israël en lui donnant une réponse obligeante, mais évasive. Le peu de succès de ses démarches fit tant d'impression sur le savant rabbin, qu'il retourna malade en Zélande, et mourut à Middelbourg, âgé d'environ 53 ans. Ses coreligionnaires d'Amsterdam, voulurent avoir son corps parmi eux, le firent transporter, et lui rendirent à leurs frais les honneurs funèbres.

Menasseh était d'un bon caractère, homme d'honneur, et pratiquant toutes les vertus civiles; il avait beaucoup de jugement et de pénétration; outre le portugais, l'espagnol, l'anglais et l'hébreu, il savait le latin. L'Écriture-Sainte était son étude favorite: mais il lisait toutes sortes d'autres livres, et il n'était pas moins versé dans la philosophie, dans le Talmud et dans la littérature juive. Il avait des liaisons particulières avec ***Simon Episcopius***, les ***Vossius***, ***Jean Van Beverwyck***, et surtout avec ***Gaspard Barléus***, dont la conversation le charmait. ***Grotius*** ne dédaigna pas de le consulter sur les points les plus épineux de la théologie, et il recommande fortement aux chrétiens la lecture de ses livres pour bien pénétrer le vrai sens de l'écrit (1). Le célèbre ***Huet*** revenant

(1) Epist., 1244.

Digitized by Google

de Suède en 1652 s'entretint plusieurs fois avec lui tant sur les cérémonies des juifs que sur la religion chrétienne ; c'est ce qui a produit sa *Démonstration Evangélique*.

Voici le portrait que ce grand homme trace de notre savant (1) :

« Rabbi Menasseh ben Israël, était un juif du premier ordre, chef de la synagogue d'Amsterdam. Je l'ai connu particulièrement, et j'ai eu de longues et fréquentes conférences avec lui sur les matières de religion, et c'est de lui dont j'ai parlé dans le commencement de ma Démonstration Évangélique. Il avait une femme de la famille des Abarbanels, qui se disait être de la tribu de Juda, et descendue de la branche royale de David, et il en avait des enfants ; de sorte qu'il se glorifiait d'avoir engendré des neveux au roi David. C'était d'ailleurs un fort bon homme, d'un esprit doux, commode, entendant raison, désabusé de plusieurs superstitions judaïques, et des rêveries creuses de la cabale. Il avait acquis par un longue étude, et par une méditation suivie, une grande intelligence de la lettre de la Sainte-Écriture. Son Conciliateur et ses autres ouvrages sont des preuves assurées de son bon sens, et de son savoir. J'aurais beaucoup profité dans nos entretiens, si j'avais pu les continuer plus longtemps et si la nécessité où je me trouvais de revenir en France, ne les eût pas interrompus.

« Il me conduisit un jour à sa synagogue avec Messieurs Blondel, Bochart, et Vossius le fils. Il nous plaça dans le banc des docteurs, qui était proche du tabernacle, où ils resserraient les volumes de la loi. Ce tabernacle, qui était fait en forme d'une grande armoire, était posé sur une estrade, haute de deux pieds, fermée au-dessus d'une petite balustrade de pareille hauteur. Comme j'étais fort attentif à leurs cérémonies, il m'arriva de poser et d'arrêter mon pied sans y penser, sur une petite corniche de cette estrade. Toute la synagogue en frémit d'indignation, comme d'une action qui tendait au mépris de leur religion. Le bon Menasseh m'en avertit aussitôt ; et la promptitude modeste et soumise, avec laquelle je retirai mon pied me contenant dans une posture respectueuse, les apaisa, et même les édifia. »

Menasseh eut de sa femme, Donna Rachel Abarbanel, deux fils

(1) *Huetiana*, p. 125 de l'édit. de 1722.

Digitized by Google

et une fille. L'aîné *Samuel*, lui succéda dans son imprimerie hébraïque; le second *Joseph*, qui fit un commerce considérable en Pologne, mourut à Lublin, à l'âge de vingt ans. (Voyez *Nischmath Chaïm*, p. 103). Quant à sa fille *Hanna*, elle épousa un jeune négociant d'Amsterdam, nommé Soeira, qui s'établit au Brésil. C'est à lui qu'il laissa sa bibliothèque, riche en livres hébreux et en manuscrits arabes, au nombre desquels nous citons la paraphrase de Saadia Gaon, sur le Pentateuque. Quelques biographes prétendent que Menasseh était allé joindre son frère Ephraïm, fameux marchand qui s'était établi à Bâle, et y fit le commerce sous sa direction, c'est une erreur, comme l'a déjà remarqué de Rossi dans son dictionnaire des auteurs hébreux. Quoi qu'il en soit, voici la liste complète des ouvrages que ce grand homme a laissés tant imprimés que manuscrits :

1. *El Conciliador, primera parte nel Pentateucho*, ouvrage savant et curieux, dans lequel il concilie les passages de l'Ecriture, qui semblent se contredire. (Francfort) Amsterdam, 1632, in-4°, en espagnol; traduit en latin fort librement, par Denis Vossius, Amsterdam, 1633, in-4°.

2. *El Conciliador, secunda parte in los prophetas primeros*, même ouvrage que le précédent, sur les premiers prophètes. Amsterdam, 1641, in-4°.

3. *El conciliador, tercera parte in los prophetas posteriores*, conciliations des contradictions apparentes de prophètes postérieurs. Amsterdam, 1650, in-4°.

4. *El Conciliador, quarta parta, in los libros Hagiographos, y resto de la Biblia.* Amsterdam, 1651, in-4°. Suite de l'ouvrage précédent qui parut avec les trois autres, traduits en latin, par ledit Vossius, en deux volumes. Amsterdam, 1687. M. Lindo vient de les traduire en anglais et de les publier à Londres, en deux volumes in-8°. Ce grand ouvrage, commencé par Menasseh à l'âge de dix-huit ans, lui a fait la réputation d'un des théologiens les plus exacts, les plus savants et les plus judicieux qu'aient eus les juifs depuis plusieurs siècles. Il est divisé par questions; chaque question offre l'examen et la solution d'un texte contradictoire. Le Conciliateur sur le Pentateuque, comprend 189 questions; celui sur les autres livres de l'Ecriture-Sainte, résout 283 questions. Le traducteur latin a supprimé plusieurs de ces questions et a

Digitized by Google

rendu sa traduction imparfaite. Wolf en avait promis une nouvelle, mais elle n'a jamais paru.

5. *Nischmath Chaïm*, ouvrage divisé en quatre parties : dans la première, l'auteur traite de l'immortalité de l'âme ; dans la seconde, il parle de l'union de l'âme avec le corps, et de l'existence de l'âme pendant et après cette union; dans la troisième, il cherche à prouver ce qu'il a avancé, par des raisons physiques, et parle ensuite des esprits et des démons; dans la quatrième enfin, il traite le même sujet en métaphysicien, et finit par des remarques fort singulières sur la métempsychose. Amsterdam, 1652, in-4°, chez Samuel Abarbanel, fils de l'auteur ; en hébreu, avec des tables et des préfaces en latin. Dans les exemplaires destinés aux juifs ces tables et cette préface ne se trouvent point, ainsi que la dédicace à l'empereur Ferdinand III.

6. *Pené Rabba*, table des passages du Pentateuque, cités dans le *Midrasch-Rabba*. Amsterdam, 1628, in-4°, en hébreu.

7. *Même ouvrage* sur les cinq *Meghilloth*, ou le Cantique, le livre de Ruth, les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste et le livre d'Esther. Amsterdam, 1678, in-4°, en hébreu.

8. *Thesouro dos dinim*, abrégé des préceptes rabbiniques, en portugais ; ouvrage divisé en quatre parties : les trois premières, à Amsterdam, 1645, in-8°, chez Eliahu Aboab ; et la quatrième, 1647, même format. Sous le titre *Tesoro de Preceptos*, même ville et même année, 2 vol, in-4°, ainsi qu'en 1710.

9. *Las Oraciones del anno*. Amsterdam, 1650, 2 vol. in-12, chez Samuel ben Israël Soeyro.

10. *Piedra pretiosa*, sur le chapitre II de Daniel. Amsterdam, 1654, in-8°. On en trouve un abrégé dans l'*Histoire des Juifs*, de Basnage, 2e édition, tome XV, page 1006. Menasseh y promet une explication des septantes semaines de Daniel, qui n'a point paru.

11. *De termino vitæ*, en hébreu (1) et en latin. Amsterdam, 1639, in-12; traduit en anglais par Thomas Pocock, avec la vie de l'auteur. Londres, 1699, in-12. Menasseh examine dans cet ouvrage si le terme de la vie de chaque homme en particulier est fixe ou incertain; il y traite aussi de la prédestination et du libre arbitre.

(1) Le titre en hébreu est : *Zeror ha-Chaïm*.

Digitized by Google

12. *De Fragilitate Humana*, en latin. Amsterdam, 1642, in-12 ; en espagnol, même ville, même année, in-4°.

13. *Defense of the Jews*, en anglais. Londres, 1656 et 1707, in-8°. Cette défense des juifs a été traduite en allemand par Mendelsohn, comme supplément à l'ouvrage de Dohm, et imprimée à Berlin, en 1782, in-12. Cette traduction allemande a servi de texte à la version hébraïque qu'en a donné M. Bloch en 1813.

14. *Esperança de Israël*, en espagnol. Amsterdam, 1650. Smyrne, 1859, in-12 ; Amsterdam 1723 ; traduit en latin (1), Amsterdam, même année et même format; en anglais, par Moseh Wall, Londres, chez Livewel Capmant, 1651, in-4° ; en hollandais, par Bara (2), Amsterdam, 1666, in-4°, avec l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle; en hébreu, par Eliakim ben Jakob (3), Amsterdam, 1698, in-16, avec ledit Itinéraire ; en allemand, caractères rabbiniques, Amsterdam, 1650, in-8°, Francfort, 1712. Voici à quelle occasion Menasseh avait composé ce petit ouvrage : Antoine Montefini, chrétien converti de Villaflor, en Portugal, étant venu à Amsterdam vers 1649, publia qu'il avait vu dans l'Amérique méridionale, de nombreux restes des anciens israélites. Menasseh s'imagine que les dix tribus enlevées par Salmanasor, s'étaient allées établir dans ce pays-là, et que telle était l'origine des Américains. Théophile Spizelius a réfuté cette assertion par un écrit publié à Bâle, en 1661, in-8°.

15. *De Ressurectione mortuorum*, en latin. Amsterdam, 1636, in-8°; en espagnol, dans la même ville et la même année, in-12. Cet ouvrage est principalement dirigé contre les Saduciens et leurs partisans.

16. *Problemata XXX de creatione*, en latin. Amsterdam, 1635, et 1636, in-8°.

17. *Oracion Panegyrica a Sà Magestad la Reyna de Suedia*, éloge de la reine Christine de Suède, en portugais. Amsterdam, 1642, in-4°.

18. *Humble Adress to the Lord Protector in behalf of the Jewish nation*, en anglais. Londres, 1656, in-4°. Il y parle de la fidélité

(1) Le titre latin est *Spes Israëlis.*
(2) Sous le nom : *De Hoop van Israël.*
(3) Sous le titre de : *Mikvé Israël.*

Digitized by Google

et de l'utilité de la nation juive, et supplie Cromwell de la faire recevoir en Angleterre.

19. *Oracion gratulatoria al Celsissimo Principe de Orange*, compliment de félicitations au prince d'Orange. Amsterdam, 1642, in-4°.

20. *Orden de los Oraciones del Mes.* Amsterdam, 1637,

21. *El chumosch, o el Pentateucho y la Aphtaroth*, etc. Les cinq livres de Moïse, avec les sections des Prophètes et une liste de préceptes affirmatifs, en espagnol. Amsterdam, 1627, 1646 et 155, in-8°.

22. *Biour*, ou Commentaire sur le Traité de l'âme de Levi ben Gerson, inédit.

23. *Safa Berura*, grammaire hébraïque, faisant partie des manuscrits de la bibliothèque de David Oppenheim.

24. *Economia, que contiene todo lo que toca al matrimonio y dinim de las mageres, hyos, siervos, bienes.*

25. *Biblia Espagnola.* C'est une nouvelle édition de la Bible espagnole d'Abraham Usque, revue par Menasseh ben Israël. Cette édition, qui, suivant une note à la fin de la Bible, a été commencée en 1630, fut fort critiquée par Joseph Athias, dans la préface de sa Bible espagnole, qu'il publia en 1661.

26. Pentateuque en hébreu et en chaldéen, suivi de cinq Meghilloth, en hébreu ; revu par Menasseh ben Israël. Amsterdam, 1631, in-4°.

27. Pentateuque avec les trois Targums (d'Onkelos, de Jonathan et de Jerusalem), suivi de cinq Meghilloth, Amsterdam, 1640, in-4°.

28. Bible hébraïque sans points, Amsterdam, 1631, in-8°, de l'imprimerie de Menasseh ben Israël, aux frais de Henri Laurent.

29. Bible hébraïque. Amsterdam, 1635, 2 vol. in-4°; belle édition, fort estimée. L'auteur dit dans la préface latine qu'il a mise en tête, qu'il a revu cette bible sur quatre éditions fort correctes, et que lorsqu'il rencontrait une diversité de leçons, il recourait aux règles de la grammaire, et à la massoreh.

30. *Mischnaïoth*, la Mischna corrigée en divers endroits, avec de courtes notes en marge, en hébreu, Amsterdam, 1633, in-8°.

Digitized by Google

31. *Nomenclator Hébraicus et Arabicus*, dictionnaire hébreu arabe, mss.

32. *De scientia Talmudistarum, in singulis facultatibus.* Cette science de Talmudistes est restée inédite.

33. *Philosophia Rabbinorum*, philosophie rabbinique également inédite.

34. *Histoire des Juifs*, ou Continuation de Flavius Josephe jusqu'à nos jours.

35. *Fasciculus Epistolarum CC. ad orbis literatissimos*, mss.

36. *Tractatus de Divinitate et auctoritate legis Mosis*, inédit.

37. *Bibliotheca Rabbinica*, avec indication de leurs livres et leurs diverses éditions.

38. *Defensio Talmudis Babylonici*, en latin.

39. Homélies, en portugais, au nombre de 450.

40, Les Pseaumes revus avec beaucoup de soin, à Amsterdam, 1634, et 1635, in-16.

41. *De Disciplinis Rabbinorum*, mss.

42. *Refutatio libri cui titulus Prædamitæ.*

43. *Hippocratis Aphorismi*, traduites en hébreu.

44. *Phocylides*, en vers espagnols, avec des remarques.

45. Correspondance, plus de 300 lettres.

46. *De culta imaginum contra Pontifices*, en latin.

47. *Loci communes omnium Medrasim*, en hébreu.

48. *Flavius Josephus adversus Apionem*, traduit en hébreu. Une autre version de ce livre se trouve à la suite du Sefer ha-Iuchasin, édition de Constantinople.

49. *Liber contra religionem christianam.*

50. Défense de différentes leçons des livres saints.

Parmi ces derniers ouvrages, les uns étaient prêts pour l'impression, les autres n'étaient pas finis. La vie de Menasseh par Thomas Procock, qui nous a servi de guide dans cette notice, est omposée tant de ce qu'il avait appris en conversant avec Menasseh, que de ce qu'il en avait tiré de ses écrits.

Digitized by Google

DES JUIFS

DE MAROC, D'ALGER, DE TUNIS ET DE TRIPOLI,

DEPUIS LEUR ÉTABLISSEMENT DANS CES CONTRÉES JUSQU'A NOS JOURS.

I.

Domination égyptienne, romaine et grecque.

[300 — 671]

Le premier établissement des israélites dans cette partie de l'Afrique, si célèbrée par Strabon et Pline, se rapporte au temps de Ptolémée Soter, roi d'Égypte, qui envoya des colonies de ce peuple dans la Cyrénaïque et la Lybie. Ils s'y multiplièrent extrêmement et se répandirent dans toutes les villes de ces deux provinces, et y jouissaient comme en Égypte du droit du cité. Ils y avaient aussi, comme dans ce dernier pays, leurs chefs à eux, leurs magistrats particuliers.

Les Romains qui, par la bataille d'Actium, s'étaient rendus maîtres de l'Égypte et de toutes les contrées qui lui étaient soumises, se souciaient fort peu dans le principe d'ôter aux juifs d'Afrique leurs priviléges. Ils y jouirent, en effet, sous la domination des premiers empereurs romains, d'une situation très-florissante, principalement dans les villes de Cyrène et de Bérénice. C'est là qu'ils exerçaient avec succès leur commerce et leur industrie. Dans la dernière de ces deux villes, les israélites décernaient, sous le règne de Tibère, une couronne de branches d'olivier à Marcus Titius, gouverneur de la province. Cette cérémonie se renouvellait chaque jour de sabat. Les causes de ce témoignage d'honneur étaient inscrites sur une colonne de marbre, qui fut transportée de Tripoli à Aix en Provence.

Sous le règne de Vespasien, la destruction du royaume juif et la dispersion de ce peuple, fit accroître considérablement la population cyrénaïque et lybienne, déjà nombreuse à cette époque. Si on jette les yeux sur l'histoire de ce temps-là, l'on verra

Digitized by Google

quelle fut, dans tous les pays, la résistance héroïque et forte que les juifs opposaient aux empereurs romains, oppresseurs de l'univers entier. Leur témérité était si grande, que partout où ils étaient dispersés, ils mettaient à exécution les plus périlleuses entreprises. Ceux de Cyrénaïque formèrent ainsi sous Trajan, la résolution de conquérir la liberté par la force des armes. Ce plan leur réussit à merveille. Ils l'exécutèrent seuls, car les habitants du pays loin de prendre à l'action la moindre part, soit qu'ils fussent intimidés par la puissance romaine, soit qu'ils virent avec inquiétude les forces des israélites prendre de la consistance, s'opposèrent avec énergie aux projets de ceux-ci; de sorte, que les juifs se virent encore forcés de vaincre leur résistance par de nouveaux triomphes. Par suite de ces heureux résultats, ils se choisirent un chef tiré de leur nation, qu'ils honorèrent du titre de roi, et leur armée s'était renforcée par l'adhésion de leurs confrères arrivés des pays voisins; ils se rendirent en Lybie, où, d'après le rapport des historiens romains eux-mêmes, plus de 200,000 hommes tombèrent sous leurs coups. De là ils envahirent les plaines orientales et menacèrent l'Égypte. L'empereur Trajan fort soucieux de ses États d'Afrique, envoya aussitôt contre eux une armée formidable, sous le commandement de *Marcius Tuberon*. Ce général fut dans plusieurs combats à même d'éprouver l'intrépidité des juifs qui combattaient en désespérés, et ce ne fut pas tant à son courage qu'à la force des circonstances qu'il dut leur soumission; car privés de tout renfort et continuellement affaiblis, ils eurent encore à contenir par la force des armes les habitants du pays qui s'étaient déclarés contre eux. Trajan leur rendit leurs résidences primitives, et profitant de la paix ils se mirent à cultiver les sciences et les arts. Ils fesaient les entreprises des bâtises et s'adonnaient surtout à la marine. Synésius, l'illustre évêque de Cynène, rapporte qu'il fit un voyage de mer, dont le pilote et le plus grand nombre des gens de l'équipage étaient des israélites qui travaillaient aussi peu que possible les jours de sabbat et observaient rigoureusement les lois de Moïse.

La ville forte de Boreum, dans le voisinage de Bérénice, resta encore longtemps au pouvoir des israélites; ils y jouissaient d'une indépendance absolue et y possédaient une synagogue superbe, dont ils faisaient remonter la fondation jusqu'à Salomon. L'em-

Digitized by Google

pereur Justinien entreprit la conversion de cette ville. Ce prince, dit-on, réussit dans son dessein ; les juifs embrassèrent le christianisme, et la belle synagogue devint une église.

(*La suite au numéro prochain.*)

Variétés historiques et littéraires.

§ I.

Le savant Ishak d'Acco, dans son livre inédit *Meïrath Enaïm*, parle souvent de la *Kabalah de Saporta*, sans nous désigner plus particulièrement l'auteur. C'est probablement le *rabbin Samuel Saporta* que Moseh Alaskar cite dans ses *Hassagoth* contre le Sefer Emunoth de Sehem Tob, comme l'un des hommes qui ont soutenu Maïmonide contre les docteurs de Montpellier. Il paraît que les descendants de Samuel Saporta vinrent s'établir en 1492 à Montpellier, et que tous ces grands médecins qui illustrèrent la faculté de cette ville aux seizième et dix-septième siècles étaient de cette famille. Joseph Scaliger (Scaligerana, t. II, p. 545), dit positivement que le professeur Saporta qui le traitait fort bien à Montpellier, était fils ou petit-fils d'un juif et que lui-même était marrane. Voici les remarques que Le Duchat fait à ce sujet : « La famille Saporta et quelques autres de Montpellier, originaires » d'Espagne, recevaient à Montpellier plusieurs outrages encore » en 1601, quoiqu'établis en cette ville depuis plus d'un siècle. » On les soupçonnait du marranisme, pour raison de quoi aussi » elles ne pouvaient entrer dans les charges municipales. Le synode » de Gergeau en 1601, art. 21 des matières particulières, s'in- » téresse pour ces familles. Voyez le Recueil des Synodes, t. I, p. » 249. »

« Cette famille, ajoute Des Maizeaux, s'est transportée dans les » colonies françaises de l'Amérique : il n'en reste plus à Montpel- » lier. »

§ II.

J'ai toujours cru que l'auteur des Lettres Tsarphatiques était plus instruit dans la littérature que dans la religion juive. Mais on

Digitized by Google

trouve dans ses articles littéraires les mêmes précipitations et les mêmes erreurs. Il commence, par exemple, par déclarer, en parlant de Salomon Lipschütz, auteur d'un petit livre imprimé en 1718, qu'aucun bibliographe n'a enregistré son nom, que Wolf, Buxtorf, Bartolocci l'ayant précédé, ne pouvaient guères en faire mention. Pour ce qui concerne Bartolocci et Buxtorf, soit; mais J. Chr. Wolf, mort en 1739, pouvait fort bien en parler, et il en parle en effet (voyez sa Biblioth. Hébr., t. III, p. 1040).

Pfersen ou *Pfersam*, en Bavière, non loin d'Augsbourg, est pour notre écrivain un lieu inconnu. En général, la géographie n'est pas son fort : dans une notice sur Joseph ben Meïr, il travestit la ville de *Ribeauvillé*, en allemand *Rappolswiller*, en Reipertswill, qu'il cherche vainement. Dans un autre article, en parlant du célèbre *Ishak d'Aco*, aujourd'hui St-Jean-d'Acre, il prend la proposition *demin*, *de*, pour un substantif, et rend *Ishak d'Aco* par *Ishak de mon Aco* (*de Monaco*).

Si notre savant sait créer des villes à sa fantaisie, il sait aussi forger des dates à sa volonté. Ainsi, par exemple, il dit avec l'assurance d'un mathématicien, que son héros est mort en 1767, tandis que le *Mémorial* de la synagogue de Metz dit officiellement que Salomon Lipschutz est décédé le jeudi 26 nissan 518, ce qui correspond au moi d'avril 1758. Ailleurs, en parlant des rabbins de Metz, il dit que l'année juive 379 est l'an 1609 de l'ère vulgaire; que *Jonas Teomim* est mort en 1627 au lieu de 1630; que *Gerson Oulif* est mort en 1637, tandis qu'en 1670 il était encore à Vienne; que *Gabriel Cracovie* est venu en 1638 à Metz, et parti en 1649, tandis qu'il date une approbation sur le Ialkut Reubeni, édit. d'Amsterdam : Metz, 1700; que *Moïse Cohen* mourut en 1675, au lieu de 1659; qu'*Abraham Brodi* était arrivé à Metz en 1679 tandis qu'il n'y arriva qu'en 1712; que *Jacob Reischer* vint à Metz en 1709, au lieu de 1716; que *Jacob Josué* y arriva en 1735, au lieu de 1739; que *Jonathan Eibeschütz* y vint en 1745, au lieu de 1742; que *Samuel Helman* était arrivé en 1746 et était mort en 1763, tandis que ce rabbin y vint seulement en 1750 et y mourut en 1765, etc.

Digitized by Google

LETTRES MESSINES

PAR LE DOCTEUR ÉMILE BÉGIN,

Secrétaire-général de la Société des Sciences Médicales de la Moselle, etc.

A M. CARMOLY,

RÉDACTEUR DE LA REVUE ORIENTALE.

PREMIÈRE LETTRE.

Metz, le 1er juillet 1842.

MON SAVANT AMI,

J'ai suivi, avec tout l'intérêt qu'inspirent vos infatigables recherches sur l'histoire intellectuelle du genre humain, la marche progressive de cette *Revue* qui, prenant la société dans son berceau natal, l'observe à travers les siècles, enregistre ses progrès, ses vicissitudes, et nous montre l'Iraëlite, successivement heureux et persécuté, dominateur puis esclave, mendiant l'hospitalité des nations européennes et leur donnant en échange du pain de la pitié, non-seulement les lois de Moïse, mais encore les trésors d'observation puisés aux sources du vieux monde. A mesure que vous avancez, un rayon lumineux traverse le cahos des annales juives; on se reconnaît dans ce labyrinthe immense et l'on parvient à lier la chaîne interrompue de l'histoire. Sous le rapport médical vour aurez rendu un service notable aux esprits graves qui cherchent vainement dans Astruc, Freind, Sprengel, Cabanis, etc., des faits qu'ils ne rencontrent ni là ni dans aucun ouvrage imprimé. Pour mon propre compte, je vous

Digitized by Google

remercie de cette exploration et je ne doute pas qu'elle ne soit d'un salutaire exemple à ceux qui voudront compléter l'histoire, encore si fautive de la médecine. J'ai trouvé peu d'omissions importantes dans votre livre, et très-peu d'erreurs. Mais comme il est impossible, quand on embrasse un aussi vaste sujet de ne pas être distrait de son travail par une quantité d'idées accessoires, je m'explique vos pécadilles et je les excuse.

Saint Luc, par exemple, réclame un souvenir; ce célèbre disciple de J. C. était, selon toute apparence, un médecin distingué. Il avait fait de bonnes études, connaissait les auteurs grecs et devait à la lecture de leurs ouvrages un style facile, quelquefois fleuri. Quand il lui arrive de parler d'une maladie, il emploie les termes propres et semble marcher sur un terrain familier (1). On peut, à cet égard, comparer le chap. v, vers. XVIII des évangiles de saint Luc, au chap. IX, vers. II des évangiles de saint Mathieu, ainsi qu'au chap. XI, verset III de saint Marc. Ces deux derniers écrivains, en parlant d'un paralytique, emploient une expression inconnue aux anciens auteurs grecs, tandis que saint Luc se sert du mot technique. *Dans l'histoire de l'Hémoroïsse,* si écourtée par saint Mathieu (2), produite d'une manière si déplorable à l'art par saint Marc (3), notre collègue saint Luc n'oublie pas qu'en sa qualité de médecin, il doit des ménagemens à ceux qui exercent cette profession. Au lieu de dire comme saint Marc, que l'hémoroïsse avait cruellement souffert entre les mains de plusieurs praticiens, qu'elle avait dépensé toute sa fortune sans trouver le moindre soulagement, au contraire; saint Luc (4) insinue que la maladie était au-dessus des ressources de l'art et justifie de la sorte l'ignorance ou l'inhabilité de ses ministres. Cet évangéliste cite les guérisons miraculeuses d'une manière qui ne ressemble pas à celle des écrivains contemporains. Il les admet comme eux, il y croit mais avec une réserve de bon goût qui laisse supposer de

(1) *Décis veteres ecclesiæ tractatores tradidisse Lucam evangelistam medicinæ artis scientissimum fuisse.* Hieron, *De scriptor. eccles. et in epistola ad Paulinum et in Isaïam,* cap. VII.

(2) Chap. IX, verset XX.

(3) Chap. V, verset XXVI.

(4) Chap. VIII, verset XXVI.

Digitized by Google

sa part quelque arrière-pensée médicale. Enfin saint Paul, cet ami intime de saint Luc, ne le désigne-il pas sous le titre de médecin dans l'épitre qu'il adresse aux Colossiens? *Lucas medidicus charissimus*. Ainsi, mon cher Carmoly, vous voilà forcé par un apôtre, certes beaucoup plus croyable que moi, d'ouvrir à saint Luc le panthéon médical : car s'il a cessé d'appartenir aux juifs depuis son baptême, il en est un par son origine et son éducation.

Je pourrais ajouter encore à votre liste quelques autres médecins juifs appartenant aux premiers siècles de l'ère chrétienne, ainsi qu'aux temps postérieurs, mais j'ai hâte d'atteindre l'objet principal de ma lettre, le nord-est de la France. Vous le dirai-je? un léger froissement d'amour patriotique offensé m'a saisi, lorsque dans votre histoire des *médecins juifs* qui m'arrive à l'instant même, je n'ai rien trouvé de relatif au pays que j'habite. La qualification *d'usuriez de mès* donnée particulièrement aux habitants de ma ville à cause des juifs qui l'habitaient, se confirmerait-elle dans votre ouvrage et faudrait il adopter cette triste idée qu'ils n'ont donné d'autre aliment que le négoce à leur intelligence?..... Mais je vous entends déjà me citer diverses capacités rabbiniques, et je comprends qu'ayant à cœur de ne produire en votre livre que les choses positives vous ayez passé sous silence un pays pour l'illustration médicale duquel vous ne pouviez hasarder que des conjectures. Ma position vis-à-vis d'un public auquel je n'ai rien promis est donc assez différente de la vôtre pour qu'en respectant la vérité je me permette diverses suppositions qui ajouteront peut-être quelque interêt aux faits historiques dont je vais m'entretenir avec vous.

Esquissant à grands traits le tableau de la médecine juive dans les premiers siècles de notre ère, vous parlez des *Esséniens*, de ces *thérapeutes* qui pratiquaient avec ardeur les devoirs les plus austères et qui partageaient leur vie entre les hommages dûs au Seigneur, l'étude et le soulagement de l'humanité souffrante. Vous ajoutez qu'ils appuyaient leurs doctrines de guérisons multipliées, qu'ils chassaient du corps des malades les esprits impurs et qu'on les considérait comme de saints personnages. C'est absolument l'histoire des premiers apôtres, des premiers missionnaires chrétiens, comme je l'ai démontré récemment

Digitized by Google

dans une *Lettre sur le christianisme médical* adressée à notre digue ami Paulin Paris. Les affections mentales, les maladies nerveuses, tous les maux qui ressortent du domaine varié de l'imagination cédaient à l'empire d'une raison éclairée, d'une philosophie rationnelle et de mesures pratiques qu'on serait tenté de prendre pour du charlatanisme, si l'on ne savait qu'il faut, dans le traitement des affections névrophatiques, des moyens propres à frapper l'imagination vulgaire. Souvent, la nature d'un remède importe peu pourvu qu'il soit palpable, actif, présenté avec un certain appareil.

Nos missionnaires catholiques auront sans doute pris des Esséniens une partie de leurs habitudes pratiques, en y ajoutant ce que les doctrines pythagoriciennes, leur propre expérience et les préjugés populaires répandus dans la Gaule pouvaient leur suggérer.

De leur côté, les juifs instruits devaient emprunter aux Romains divers usages en ce qui concernait la médecine, car, quelle que soit la condition respective de deux peuples, vainqueur et vaincu, oppresseur et opprimé, un échange d'idées a toujours lieu de l'un à l'autre. Vous dites qu'Hanina premier médecin de la nation juive au IIIe siècle, mit sur son cachet une branche de palmier, symbole de la vraie médecine. Mais n'est-ce point là une habitude déjà commune parmi les médecins oculistes si nombreux chez les Gallo-Romains ? Tous avaient des cachets et j'en ai publié deux dans mes *Lettres sur l'histoire médicale* (1). qui offraient en tête du nom de l'opérateur le symbole de son art.

Les juifs n'ont pu se multiplier à Metz, à Strasbourg, ni ailleurs, sans avoir des hommes dont la science ou l'industrie répondît à leurs besoins. Leurs rabbins soignaient les maux physiques qui les atteignaient en même temps qu'ils interprétaient la loi. Sédékias, ce médecin de Charles-le-Chauve que vous citez, était probablement à la fois rabbin et médecin. Il sera venu dans nos contrées avec le roi son maitre, car Metz dans le moyen-âge, semblait le point de mire des israëlites du Nord. Il ne nous resterait rien toutefois sur le rôle médical des juifs, si Dom

(1) Elles sont insérées dans les mémoires de l'Académie Royale de Metz, années 1839—1840.

Digitized by Google

Maugérard n'avait eu soin de prendre la calque d'une miniature intéressante qu'on voyait en tête d'un manuscrit original du XI^e siècle, contenant divers fragments des œuvres de Sigebert de Gemblours. Cette miniature représente un homme sur son lit, espèce de banc couvert d'une drapperie très-raide, et, devant lui un homme sans barbe, debout, portant : 1° Le chapeau traditionnel des israëlites, pointu, blanc et relevé sur les bords; 2° une espèce de sagum bleu très-étroit, et par dessus un manteau vert; 3° enfin une chaussure jaune en forme de bottine, serrée d'un lacet noir. Au-dessous de la miniature, on lisait les deux mots suivants écrits en caractère minuscule karlovingien :

Tutus eas (1).

La célébrité de l'école de Troyes au XII^e siècle, de celle de Paris au XIII^e; l'illustration si peu contestée de l'école de Montpellier, dirigée par les israëlites presque jusqu'à nos jours; la prépondérance médicale qu'ont acquise les juifs de Lyon, d'Avignon, de Toulouse, de Bordeaux doivent nous donner une assez juste idée des immenses services qu'ils rendaient ailleurs. Malheureusement, la reconnaissance n'a pas toujours enrégistré leurs noms; raison de plus pour vous savoir le plus grand gré d'avoir tiré de l'oubli tant d'hommes ignorés qui posaient dans la science lorsque l'Europe s'agitait encore au sein des ténèbres de la barbarie.

Les auteurs le s moins disposés en faveur des juifs n'ont pu s'empêcher de reconnaître les services qu'ils rendirent de temps immémorial à l'humanité souffrante. Ces services devinrent même très-souvent des motifs de jalousie et de haine de la part des ecclésiastiques, qui exerçaient l'art de guérir. On reprochait alors aux juifs leurs remèdes secrets, leurs pratiques superstitieuses, leur prétendu pacte avec le diable; mais les mêmes moyens n'étaient-ils pas employés par les prêtres gaulois, germains, romains et chrétiens, qui, agissant de bonne foi, ou voulant imposer aux masses, attachaient à certains actes, à des dro-

(1) Nous publierons incessamment cette peinture dans notre *Histoire des Rues de Metz*.

Digitized by Google

gues préparées dans un appareil mystérieux, une influence dont il n'est pas possible de méconnaître le pouvoir sur des imaginations faibles et crédules. Sans l'emploi de moyens extraordinaires, les rabbins, pas plus que les autres hommes, n'eussent fixé l'attention du peuple. Il fallait donc pour eux comme pour leurs antagonistes, en dehors d'une science plus ou moins étendue, des pratiques extérieures en harmonie avec l'esprit barbare de l'époque.

A la vérité, quand la civilisation est devenue progressive, le charlatanisme médical des juifs n'a pas immédiatement fait place à l'emploi de remèdes rationnels. A côté d'un homme qui cultivait la science, pour la science elle-même, s'en trouvaient cent autres qui l'exploitaient comme industrie. C'était malheureusement ainsi un peu partout et quand Charleton, indigné, attaque avec tant de virulure les colporteurs de remèdes secrets, quand à la suite de son *Traité sur le scorbut,* il déclame contre Israël médical, il a du moins la justesse de partager le blâme entre tous les fauteurs du même fait, moine, prêtre, juif, bateleur, femme ou barbier.

J'extrais d'un petit recueil de poésies du célèbre Owen Adœmus, le distique de Charleton :

Fingunt se cuncti medicos idiota sacerdos,
Judœus, monachus, histrio, rasor, ances,
Fingit se medicum quisquis, idiota profanus
Judœus, monachus, histrio, rasor, anus.

Ce qu'on a traduit ainsi :

« Chacun est médecin, ou du moins prétend l'être,
» L'idiot, le moine, le prêtre,
» Le juif, le bateleur, la vieille, le barbier,
» Si nous les en croyons savent tous les métiers. »

Avec nos merveilles modernes, notre magnétisme, notre hydrothérapie, notre homéopathie, les vers satiriques d'Owen pourraient recevoir encore une juste application. Le charlatanisme est de tous les temps, de tous les peuples; mais il se produit sous des symboles divers et change d'habit suivant la mode.

Digitized by Google

Quelques historiens tels que Freind, Astruc, Huarte, d'un esprit moins caustique que celui de Charleton, plus justes conséquemment, ont su reconnaître ce qu'on doit aux juifs sous le rapport médical. Freind les appelle *les princes de la médecine.* Huarte avoue qu'ils excellent dans l'art de guérir ; puis il ajoute cette idée singulière qu'ils doivent leur habileté à la manne que leurs ancêtres ont mangée dans le désert (1).

Leur manne véritable, c'est la courageuse patience qu'ils ont montrée au sein des persécutions ; c'est la persévérance apportée par quelques-uns d'entre eux dans des études qui pouvaient rendre leur condition moins pénible ; c'est la philosophie du malheur sous l'abri tutélaire de laquelle l'homme dégradé peut grandir encore.

Votre livre, mon cher Carmoly, justifie la qualification pompeuse de Freind. Il justifierait également ma profonde estime pour vous, s'il en était besoin vis-à-vis de ceux qui vous connaissent et savent vous apprécier.

ÉMILE BÉGIN.

(1) Observations sur les écrits modernes par M. l'abbé des Fontaines, t. IX, lettre 127, p, 167.

SECONDE LETTRE.

Metz, 15 Juillet, 1842.

MON CHER RÉDACTEUR,

Dès que la communauté juive de Metz fut organisée sous la protection de nos rois ; dès qu'elle eut droit de domicile, synagogue et rabbin, il est hors de doute qu'elle posséda un médecin qui par conscience et sympathie fût disposé à soulager les souffrances du malheur. La société israëlite du XVI^e^ siècle était trop éclairée pour confier exclusivement à d'ignorantes sages-femmes ou matrones la conduite des malades. Elles opéraient les accouchements simples, les saignées, mais leurs fonctions n'allaient

Digitized by Google

pas plus loin. Les rabbins de leur côté se bornant alors aux études talmudiques, laissaient aux profanes le soin de fréquenter les écoles médicales et de subvenir aux besoins physiques de l'humanité souffrante.

J'ai fait de vaines recherches dans les archives de l'ancienne communauté juive de Metz pour y trouver le nom d'un médecin titré, stipendié, dont l'existence fût contemporaine de l'établissement des familles juives autorisées par Vieilleville et ses successeurs. Mais à peine les juifs ont-ils acquis à Metz des droits de propriété foncière, à peine y possèdent-ils un temple officiel qu'on voit se réunir autour de lui tous les éléments désirables d'organisation sociale, juges, officiers de police, médecin, chirurgien, etc.

Le plus ancien médecin dont parlent nos annales remonte aux premières années du XVII^e^ siècle. Dom Floret, le seul qui en parle, dit dans sa chronique munuscrite (1). *Le 3 aout est décédé le docteur des juifs.* Il n'ajoute aucun autre détail, et je ne vois son nom cité nulle part. Ce fut sans doute le fils de cet israëlite qui suivit à Metz les instructions de Bossuet et se convertit plus tard à la religion chrétienne. Il habitait alors Neuf-Brisach, prenait le titre de médecin du Roy en la garnison de Brisach et portait le nom de Paul du Vallié qu'il avait échangé depuis son baptême contre celui de ses ancêtres. Le docteur Paul était un homme très peu estimable. Il fut pour quelque chose dans la condamnation de l'infortuné Raphaël Lévi. Sa conversion fit un grand bruit, devint la source de sa fortune dans le monde et donna naissance à la publication d'un ouvrage devenu très rare ayant pour titre:

Discours aux juifs de Metz sur la conversion du S^r^ Paul du Vallié, appelé le Docteur Paulus, fils aîné de défunt Isaac juif, médecin célèbre, dit le docteur des juifs de Metz. Dédié à Monseigneur l'Évêque d'Auguste. Par le R. P. Jean Bedel, chanoine régulier de la Congrégation de S^t^ Sauveur. A Metz par Jean Antoine, 1651, *avec permission et approbation.*

Petit in-8° de 107 pages, non compris 15 feuillets au com-

(1) *Journal de Dom Floret,* in 4° à longes lignes, déposé dans la bibliothèque publique de Metz. *V.* p. 100.

Digitized by Google

mencement, renfermant l'épitre dédicatoire, l'approbation des docteurs, un avis de l'imprimeur et 5 lettres de Paul du Vallié...

On ne sait pas quels furent les successeurs d'Isaac jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle.

En 1695 deux médecins israëlites *Salomon Baruch* et *Nephtali Herz* exercaient simultanément à Metz. Le premier venait de Lippstadt; le second originaire de Francfort-sur-le-Mein était fils du docteur Abraham. Les archives précitées possèdent un curieux document qui les concerne. Il résulte de cette pièce écrite en langue hébraïque que Salomon Baruch avait été choisi par la communauté juive de Metz mais que ne s'étant pas rendu immédiatement aux vœux de ses coreligionnaires, Nephtali Herz l'avait supplanté. Ce dernier exerçait depuis quelques temps dans notre ville, lorsque Salomon y arriva, muni de sa nomination. Contestation dès lors entre les deux rivaux, guerre civile dans la communauté, l'un invoquant des droits de priorité et de services rendus, l'autre des droits écrits. Le vénérable rabbin Gerson, ou plutôt Garçon Oulif, tâcha de terminer cette querelle affligeante. Il avait réussi, mais sa mort vint remettre les choses en question. Son successeur, auteur du document auquel nous avons emprunté ces faits, rétablit l'ordre en Israël.

Meïr Sambourg, d'une origine inconnue, exercait à Metz la médecine en 1712. Il y était encore en 1716, car on y voit, par une lettre autographe que nous avons sous les yeux, qu'il eut alors un procès avec un particulier de Trèves. Sambourg est signalé comme très habile dans son art.

On cite, aux années suivantes, mais sans préciser l'époque de sa venue, *Jacob Walch,* polonais.

Un permis d'exercice, non seulement en faveur de la population israëlite, mais encore au sein de la population chrétienne, accordé à Marc-Cosman Gompertz, le 20 avril 1746, par le magistrat messin, (1) prouve authentiquement qu'on autorisait alors les praticiens juifs à sortir de leur quartier toutes les fois que l'humanité souffrante pouvait l'exiger. Gompertz était muni d'un diplôme en règle qu'il avait pris à l'université de Duisbourg.

(1) Nous lieutenant général de police de Metz, après avoir vu les lettres accordées en l'université de Duisbourg, à Marc Cosman Gompertz médecin

Digitized by Google

Ce fut vraisemblablemont ce pratieien qui eut l'honneur d'être admis aux dernières consultations faites par Louis XV, lorsqu'en 1744, au mois d'août, il fut atteint, étant à Metz, d'une fièvre typhoïde dont nous avons décrit la marche dans les *Mémoires de la Société des Sciences médicales de la Moselle* (1).

Le 17 avril 1747, autorisation de séjour et d'exercice dans nos murs, fut accordée au docteur Volfe-Enock Levin, qui, muni d'un diplôme de l'université de Halle, en date du 27 août 1742, était venu se fixer à Metz, au mois de juin 1742, où il exerça concurremment avec Gompertz (2).

Après ces deux praticiens apparaît celui de tous les médecins juifs de Metz qui semble avoir joui de la plus grande réputation scientifique. C'est le docteur Joël de Tann, dans la Haute-Alsace. Ce célèbre praticien y exerçait, depuis un certain nombre d'années, avec une haute distinction, lorsque la communauté de Metz lui fit offrir mille francs d'indemnité de voyage pour transporter sa famille de Tann ici; mille francs deux années consé-

juif établi en cette ville, nous lui avons permis de se rendre tous les jours de l'année sans distinction dans toutes les maisons de cette ville où il sera mandé pour les fonctions de sa profession, conformément au réglement de la cour.

Fait à Metz, en notre hostel, le vingt avril, mil-sept-cent-quarante-six, Signé Lacroix.

Controllé à Metz, le vingt huit juillet, 1750. R. XII Signé Pierre.

Archives de l'ancienne communauté juive de Metz.

Liasse N° 13.

(1) Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle. 1841-1842. Metz, Verronnais, p. 63 et suiv.

(2) Nous lieutenant-général de police de Metz, après avoir eu communication des lettres obtenues par Volfe Enock Levin, médecin juif en l'université de Halle, en datte du 27 aoust 1742, et qui séjourne en cette ville depuis le 13 juin de l'année dernière, et sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de lui pendant le dernier tems, lui avons sur sa requête permis de se rendre et prêter les secours de son art et de sa connaissance dans les maisons de cette ville où il sera mandé conformément à l'arrêt de la cour qui l'a ainsi réglé. Fait à Metz, en notre hostel, le dix-sept avril 1747.

Signé Lacroix, et plus bas controllé à Metz, le 2 sep. 1750.

Archives dc l'ancienne communauté juive de Metz. Liasse n° 13.

Digitized by Google

cutives, afin de l'indemniser des malades qu'il allait perdre, et les années suivantes, 180 livres, prix ordinaire des soins que les médecins juifs de notre ville devaient donner aux pauvres. Joël, qu'on désigne dans son traité (1) sous les dénominations pompeuses de célèbre, d'illustre médecin, accepta et vint à Metz, en 1776, quoique deux israëlites y pratiquassent déjà la médecine sans la communauté qui avait contre eux des sujets de mécontentement, car la population juive n'était pas alors assez nombreuse pour occuper trois ministres d'Esculape.

Joël ne paraît pas avoir exercé longtemps la médecine parmi nous, car, le 17 septembre 1781, Elcan-Isaac Wolf, reçu docteur en la faculté de Giessen le 28 mai 1763, et à celle de Manheim, le 15 décembre 1768, fut agréé de la communauté messine. Il prêta *serment sur le Pentateuque en la manière ordinaire des juifs*, dit l'acte rédigé par le lieutenant de police (2), paya au

(1) Il existe aux archives de l'ancienne communauté.

(2) Extrait des minutes du greffe de l'hôtel-de-ville, chambre de police. Par devant nous Charles Nicolas Camus, conseiller du roy, eschevin et lieutenant de police, vue la requette présentée par Elcan Isaac Wolf, juif, demeurant actuellement en cette ville, tendante à ce qu'il nous plaise, vu les lettres de docteur en médecine à lui accordées en la faculté de Giessen et de Manheim, les vingt-huit mai mil-sept-cent-soixante-trois et quinze décembre mil-sept-cent-soixante-huit, luy accorder la permission d'exercer et pratiquer la médecine en cette ville envers les juifs et tous autres qui requereront ses conseils et son secours, à l'effet de quoy il luy sera également permis de se rendre tous les jours de l'année, sans distinction, dans toutes les maisons où il sera appelé pour l'exercice de son état. Vues aussi lesdites lettres et différentes attestations à lui données, notre ordonnance au bas de laditte requête, en date du douze du present mois, portant soit montré au procureur du roy; ses conclusions ensuite; tout vu et considéré; nous ordonnons que conformément à l'article 35 de l'édit du mois de mars mil-sept-cent-sept, lesdites lettres de docteur en médecine seront registrées au greffe de ce siége pour y avoir recours le cas échéant. En conséquence permis au suppliant d'exercer en cette ville l'état de médecin en pretant par lui les sermens requis conformément à l'édit du mois de novembre mil-sept-cent-six, vérifié en parlement le premier février mil-sept-cent-sept. A l'effet de quoi, permis au suppliant de se rendre tous les jours de l'année sans distinction dans toutes les maisons où il sera appelé pour l'exercice de son état, et à l'instant ledit Elcan Isaac Wolf a prêté ledit

Digitized by Google

fisc la somme de 61 liv. 12 s. 1 d. (1) et fut installé dans les formes accoutumées. C'est vers la même époque qu'il faut placer l'existence d'un certain Benjamin, natif de Berlin, lequel affectait les sentiments religieux les plus prononcés, tandis que chez lui il ne tenait aucun compte des préceptes de la loi. Mais au lit de mort la crainte des peines futures le saisit ; il se montra véritablement juif et juif très-pieux, au point que pour racheter ses méfaits et donner acte d'humanité profonde, il confessa publiquement ses fautes ; il ordonna ensuite qu'arrivé au cimetière, son corps fût tiré du cercueil, couvert de boue, d'ordures et jeté sans enveloppe au fond de la fosse. Les vœux du pécheur repentant s'exécutèrent à la lettre : on brûla même son cercueil avant de quitter le champ de repos, et des enfants dansèrent en rond autour de la bière de Benjamin.

Philippe jouissait d'une très-grande réputation. Je ne sais si elle s'appuyait sur un mérite réel. Le fait est, que de nos jours, on cite encore ses cures dans les hautes comme dans les dernières classes sociales.

Lambert Lambertus, venu de Prague, mais non breveté ; Cerf, frère de Lambert, reçu docteur à Venise, exerçaient à Metz, du temps de Philippe. Le premier, demeurait rue de l'Arsenal, n° 42, dans une maison qu'il avait fait bâtir ; le second, rue St.-Ferroy, n° 21. Ils moururent ou cessèrent de pratiquer avant la

serment sur le peutateuque en la manière ordinaire des juifs, par le ministère de Goudchaux Abraham Spire Levy, l'un des rabbins de cette ville et ont signé avec nous. Fait à Metz, en notre hôtel, le dix-sept septembre mil-sept-cent-quatre-vingt-un.

Signé E. Wolf, méd.-doct.; Goudchaux Abraham Spire Levy et Camus.

(1)

A monsieur.	20
Procureur du roi.	13— 6—8
Greffe.	13— 6—8
Contrôle.	12— 6—9
Scel.	1—15—
Souscrip.	—12—
Papier.	5— —
Total.	61 ℔ 12 s. 1 d.

Archives de l'ancienne communauté juive de Metz. Liasse n° 13.

Digitized by Google

révolution et furent remplacés par un nommé Feibelmann, Allemand d'origine, praticien très-ordinaire dont nous avons trouvé des quittances en date de 1792 et 1793.

Tous ces gens là n'étaient pas des phœnix, je vous en réponds. A part quelques-uns, on les trouverait fort déplacés dans une biographie. Je ne les cite qu'afin d'établir la chaîne médicale juive dans nos contrées, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours.

Indépendamment des pauvres que les médecins stipendiés étaient obligés de voir à domicile, ils avaient à faire régulièrement deux visites par jour, une le matin et une le soir dans l'hospice israëlite fondé depuis un temps reculé. Je ne sais quel était le régime de cet hospice.

A la fin du XVIII^e^ siècle, même avant la révolution, les idées générales tournaient en faveur de l'émancipation des israëlites. Journellement ils obtenaient quelques concessions, quelques franchises achetées très-chères, mais qui leur donnaient avec raison, confiance dans l'avenir. Aussi voit-on, dès le second tiers de ce siècle, un assez grand nombre de jeunes israëlites du nord-ouest de la France suivre les universités médicales françaises, allemandes, hollandaises et belges et rapporter sur le sol natal les connaissances qu'ils avaient puisées dans ces grands foyers d'instruction. Parmi eux se trouvaient Jacob Beer, reçu docteur en l'université de Nancy et devenu depuis médecin au Val-de-Grâce; et Jacob Aronsshon (1), oncle d'un autre

(1) La thèse de Jacob Aronsshon a pour titre : Dissertatio inavgvralis medico-practica

de

Phrenitide symptomatica
qvasdam observationes cvm epicrisi
sistens, qvam illvstris medicorum
Ordinis consensv in academia
Ludoviciana pvblice ervditorvm
Examini svbmisit D.XXIV novembris
MDCCLXXX.

JACOBVS ARONSSOHN, METENSIS.

Gissæ typis 10. Iac. et 10. Wilh. Bravn, acad. typog. in-4°, de 2 feuillets et 32 pages.

Digitized by Google

Aronsshon, dont le nom est devenu depuis aussi populaire en Alsace que cher à la science. Jacob était messin, neveu du sieur Mayer Gaudchaux, syndic de la communauté des juifs et gendre du sieur Gaudchaux May, auxquels sa thèse est dédiée. Il paraît, d'après l'épître à *Messieurs*, que notre jeune docteur avait étudié aux frais des syndics dont il se dit le fils.

Les services que pouvaient rendre les médecins juifs, les plaçaient généralement dans une assez heureuse position. On se relachait pour eux des exigeances imposées à leurs co-réligionnaires. Ils ne portaient point ces marques d'élotisme et d'infamie sous lesquels gémissaient tant d'hommes dégradés. On les exemptait de la barbe, du chapeau plat. Ils étaient vêtus de noir, se couvraient du chapeau à trois cornes ordinaire, du mantelet de soie des syndics et marchaient appuyés sur le jonc à pomme d'or qui semblait inhérent au diplôme doctoral.

Pardon pour une si longue lettre, mon cher Carmoly, mais vous n'êtes pas obligé de la lire.

Tout à vous.

ÉMILE BÉGIN.

Digitized by Google

RUTH.

CHANT BIBLIQUE.

Au nom de l'Éternel exaucez ma prière,
Noémi, Noémi, ne me repoussez pas ;
Heureuse à vos côtés dans un temps plus prospère,
Malgré les mauvais jours, malgré votre misère,
Je veux partout suivre vos pas.

Ma sœur Orpha nous abandonne,
Loin de nous que le ciel lui donne
Un meilleur avenir.
Puisse pour une autre hyménée
Sa couronne sitôt fanée
Encore fleurir.
Mais moi de votre fils jadis brillante épouse
Triste veuve aujourd'hui je n'ai plus qu'à pleurer ;
Ah ! d'un autre bonheur je ne suis pas jalouse
Si nous devons nous séparer.

Non, je n'ai pas d'autre patrie
Que la vôtre, ô mère chérie,
Et dans tout lieu
Notre peuple sera le même,
Et le Dieu que votre cœur aime
Sera mon Dieu.
S'il faut que votre âme succombe
Sous l'épreuve de ses rigueurs,
Je veux, ô Noémi, partager votre tombe
Aprés avoir partagé vos douleurs.

Au nom de l'Éternel exaucez ma prière.
Noémi, Noémi, ne me repoussez pas ;
Heureuse à vos côtés dans un temps plus prospère,
Malgré les mauvais jours, malgré votre misère
Je veux partout suivre vos pas.

MOYSE ALCAN.

Digitized by Google

SCEL ET CONTRE-SCEL

DU PARAGE DE JURUE DE METZ,

AU TREIZIÈME SIÈCLE.

Dans notre histoire des israëlites de France nous avons parlé du sceau des juifs ; il est prouvé en effet, par diverses ordonnances de nos rois, notamment par celle de Philippe Auguste, article 8, que les israélites de France avaient, au moyen-âge, leur sceau particulier. M. Nyhoff dans ses faits mémorables de l'histoire de Gueldre, Arnheim, 1830, fait mention d'une quittance de 1287 scellée du sceau d'un Daniel *dictus judœus*, imprimé sur cire verte. Ce sceau ainsi qu'un autre d'un nommé Berwout *die jœde*, cité par le même auteur, représente trois chapeaux pointus nommés *pilei cornuti*, propres aux juifs du moyen-âge. Avant M. Nyhoff, Paul de Stetten, dans son histoire d'Augsbourg, Francfort et Leipzig, 1753, avait déjà produit le sceau des israëlites de cette ville qu'il a trouvé attaché à un document émané de ces sectateurs de l'an 1298. Ce curieux monument, reproduit par l'Orient du docteur Fürst, représente le double aigle de l'empire, entre les têtes desquels se trouve le chapeau juif du moyen âge, pointu et relevé sur les bords, avec la légende hébraïque et latine : SIGILLUM JUDÆORUM IN AUGUSTÆ.

Voici le scel et contre-scel du parage de Jurue de Metz de la même époque, que nous tenons de l'obligence de notre excellent

Digitized by Google

ami M. Bégin, qui l'a fait graver pour son histoire de la cathédrale de Metz.

Cet antique monument paraît prouver que le nom de Jurue n'est point dérivé de *vicus Jovis*, rue de Jupiter, mais de *vicus Judeorum*, rue des Juifs. C'est en effet dans cette rue que les

Digitized by Google

anciens israëlites de Metz avaient leurs demeures ; c'est là qu'ils avaient une synagogue dès le XI^e^ siècle, que l'on y voit encore (1). Comme la ville de Metz formait avec Augsbourg, Aix-la-Chapelle et Lubeck, les quatre chefs-lieux du saint empire romain (2), il y aura peut-être un rapprochement à faire entre le sceau des juifs d'Augsbourg et celui de la juif-rue de Metz.

(1) Voyez sur cette synagogue, Bégin dans cette *Revue*, t. I, p. 408.

(2) *Sunt quoque imperii civitates quæ primariæ et speciali privilegio per excellentiam imperii civitates dicuntur, nempè Augusta, Aquisgranum, Metis et Lubeca.* Mémoire sur l'état de la ville de Metz, p. 2.

NOTICES

BIOGRAPHIQUES.

Depuis la renaissance des lettres plusieurs savants s'étaient donné la peine d'écrire des catalogues des écrits des rabbins et autres écrivains juifs, mais ces catalogues étaient extrêmement imparfaits. Ceux qui ont le mieux réussi, sont les *Buxtorf*, père et fils, dans leur *Bibliothèque rabbinique*, que le premier publia avec son livre des *Abréviations Hébraïques ;* et que le second augmenta et corrigea depuis. Comme ils étaient fort versés dans les lectures de ces livres, et qu'ils avaient beaucoup de commerce avec les juifs, ils pouvaient s'en acquitter mieux que qui que ce fut, de leur temps. Après les Buxtorf, *Jean Plantavit de la Pause*, évêque de Lodeve, publia en 1644 son *Flori-*

Digitized by Google

legium Rabbinicum, à la fin duquel il mit une bibliothèque hébraïque, où il augmenta considérablement, et souvent même corrigea le travail de ces savants. *Jean Henri Hottinger* travailla ensuite sur cette matière, mais il n'alla guère plus loin que les Buxtorf, au travail desquels il ajouta seulement quelque chose qu'il tira de Menasseh Ben Israël. *Jules Bartolocci* surpassa de beaucoup les précédents dans sa *Bibliotheca Magna Rabbinica* qu'il publia en quatre volumes in-fol., à Rome, les années 1675, 1678, 1693 et 1694. Comme il mourut en travaillant au tome quatrième, *Joseph Imbonati*, son disciple, l'acheva et le publia en 1694 avec le volume V qu'il appela *Bibliotheca Latino-Hebraïca*, où il donna un catalogue de tous les écrivains qui avaient écrit, jusqu'à ce temps là, sur ou pour et contre les juifs, en latin. Bartolocci mit dans ce recueil quantité d'ouvrages qui étaient inconnus ou fort rares ; il tira cela de la Bibliothèque Vaticane, de la Platine qui lui est jointe, de celle du duc d'Urbin et de la Barberine. Quoi qu'on n'y voyait pas beaucoup de critique, on n'a pas laissé de le louer et avec raison, parce qu'on n'avait rien de mieux alors. On l'a néanmoins repris de ce qu'il a extrémement grossi son ouvrage par de longues et fréquentes dissertations qui n'ont aucun rapport avec le sujet de son livre, de ce qu'il est fort peu exacte, soit qu'il enregistre des auteurs chimériques, soit qu'il confond mal à propos des écrivains qui ont porté le même nom, ou qu'il rapporte comme anonymes des ouvrages dont les auteurs sont connus et qu'il met lui-même ailleurs.

Pour rémédier à ces inconvénients, *Jean Christophe Wolf*, de Hambourg, a entrepris d'abréger Bartolocci, dont il a réduit la matière à un assez petit nombre de feuilles. Il l'a comparé avec l'ouvrage de Schabathai Ben Joseph, par où l'on pourra voir lequel des deux a tort, ou au moins les différents sentiments sur un auteur. Il a examiné lui-même les écrivains juifs dont il y est parlé, lorsqu'il a eu le moyen de les voir. Il a fait un voyage exprès pour cela à Hanovre, pour voir la belle bibliothèque de David Oppenheim. Il a vu encore des bibliothèques de quelques israëlites à Hambourg, et a eu les catalogues des livres hébreux qui se trouvent en divers autres dépôts littéraires. Le premier volume de cet ouvrage qui porte le titre *Bibliotheca Hebræa*, parut, en 1715, à Hambourg, le second en 1721, le troisième

Digitized by Google

en 1727, et enfin le quatrième en 1733 dans la même ville. Voici sa manière de traiter les auteurs dont il parle ; il suit, comme ses prédécesseurs, l'ordre alphabétique des noms des écrivains, et leurs écrits sont disposés dans le même ordre, quand ils en ont fait plusieurs. Il indique, en peu de mots, la matière de chaque ouvrage, qu'on ne saurait la plupart de temps connaître par le titre qui est tiré de quelque passage de l'Écriture-Sainte, et qui n'a souvent point de rapport à la matière, ou au moins un rapport fort éloigné. Quand les livres sont plus importants, il en explique plus distinctement la matière et les parties, en marquant les fautes que des savants, dont l'autorité pourrait tromper les lecteurs, ont commises. Il marque aussi la grosseur des livres, par le nombre de leurs feuilles et par leur format. Il ne l'avait pas fait d'abord, parce qu'il n'en voyait pas l'utilité. Il s'est abstenu de faire la vie de ses auteurs, si ce n'est des plus célèbres ; pour les autres, il s'est contenté de marquer le temps auquel ils ont vécu, selon la chronologie juive, autant qu'il a été possible.

Comme on le voit, c'est ici la Bibliothèque ou le répertoire des livres qui ont été écrits en hébreu, le plus complet qui ait jusque là vu le jour. Mais il y a bien des digressions, bien des erreurs que *Köcher*, *Rodrigues de Castro* et autres, n'ont fait qu'augmenter encore. Ce n'est que le célèbre G. B. de Rossi, aidé des travaux de Conforti, d'Azulai et d'une riche bibliothèque de livres hébreux, tant imprimés que manuscrits qu'il avait formé elui-même, qui a su nous donner quelque chose de plus exacte. Malheureusement son *Dicionario storico degli autori Ebrei e delle loro opera*, Parme, 1802, deux volumes in-8°, ne renferme qu'un petit nombre d'articles dont plusieurs encore n'ont pu se dégagé de toute faute.

C'est dans le but de combler ces lacunes, de rectifier ces erreurs que nous avons entrepris les notices suivantes, que nous continuerons dans cette *Revue*.

Israël Bruna, rabbin célèbre de Moravie, florissait au milieu du XV^e^ siècle (1). Après avoir étudié sous les plus savants

(1) En 1453, suivant Moseh Iserles, dans ses notes sur le *Sefer ha-Iachasin*, édition de Cracovie, p. 164, verso.

Digitized by Google

rabbins allemands, et avoir reçu le diplôme de docteur de la loi, de Salman Cohen, Jacob Veil, David Sprinz et d'Israël Iserlen, il alla s'établir à Ratisbonne. Le rabbin de cette ville, Anschel Lévi, ne vit que d'un mauvais œil l'arrivée de Bruna qu'il considérait comme son rival, mais l'autorité puissante d'Iserlen lui ferma la bouche (1). Un autre rabbin de Ratisbonne, Salemoni, s'éleva aussi contre notre rabbin et appela sur sa tête la colère de Joseph Kolon (2). On a d'Israël Bruna un Recueil de décisions rabbiniques, cité par Moseh Iserles (3) et publié à Salonique (4), ainsi que des notes sur le commentaire de Jakob ben Ascher. Ces notes qui se trouvent en marge d'un ancien exemplaire dudit commentaire, décrit par Aaron Worms (5), fait maintenant partie de notre collection de manuscrits (6). Elles sont autographes, comme le remarque fort bien Worms.

Israël Zamosc, connu aussi sous le nom d'Israël Moyse, d'Israël ha-Lévi, naquit en Pologne, au commencement du XVIIIe siècle. Dès sa plus tendre enfance, il montra un goût prononcé pour l'étude philosophique, et dévora tous les livres de cette science qu'il put trouver en hébreu, la seule langue que son père, le rabbin Moïse ha-Lévi, lui eût apprise. Son amour pour cette étude, lui fit bientôt quitter sa patrie; il parcourut l'Allemagne, chercha à gagner sa vie en enseignant le Talmud et finit par se fixer à Berlin où il fut attaché comme professeur à l'école talmudique de Veitel-Ephraïm. Ce fut là qu'il fit connaissance avec le jeune Mendelsohn, qu'il prit en amitié, et lui donna le goût pour les études philosophiques. Cependant les persécutions auxquelles il fut souvent en butte de la part des rabbins, à cause de sa manière de penser librement, les poursuivirent aussi à Berlin; obligé de quitter cette ville, il retourna en Pologne, où il erra longtemps, dépourvu de toutes ressources, jusqu'à ce

(1) Iserlen, *Décisions*, nos 125, 26, 27 et 128.

(2) Kolen, *Décisions*, nos 169 et 170.

(3) Sefer ha-Iachassin, *ibid.*

(4) Asulai, *Vaad la-Chakhamim*, tome II, lettre Iod., no 37; *Lekutim Zaair Schem*. l. I, no 4.

(5) *Méoré Or*, t. III, p. 36, col. 3.

(6) No 256.

Digitized by Google

qu'il trouva enfin du repos dans le sein de la mort, à Brody, le 17 nissan 5532 (mois d'avril 1772). L'épitaphe qu'on a mise sur sa tombe et qui fut publiée depuis (1), prouve du moins qu'après sa mort on rendit justice à sa profonde science et à son immense savoir. Voici les principaux ouvrages qu'on a de lui :

1° *Nezach Iisraël;* 2° *Eben Iisraël;* 3° *Aruboth Schemaïm;* 4° *Bechinath Halbaboth;* 5° *Ighereth Neser ha-Demaa;* 6° un commentaire sur le livre *Ruach Chep,* imprimé à Iesnitz, 1744, et Brunn, 1790, in-8°; 7° un autre commentaire sur le livre du Khozar, Vienne, 1797, in-4°.

Jakob LONDON, rabbin anglais, né à Londres au commencement du XVIII^e^ siècle. Il quitta de bonne heure sa patrie pour se rendre en Hollande, où il publia, en 1734, à Amsterdam, son *Histhaaroth Melekh ha-Negab,* ouvrage moral en vers. Il passa de là en Italie, s'arrêta à Casal, en Piémont, y trouva chez le rabbin Abraham Segre quelques opuscules inédits de rabbins d'Espagne, qu'il acheta pour les publier. Malheureusement ces écrits qu'on trouva sur lui dans l'une des villes du Piémont, le rendirent suspect aux yeux de la police, qui, ne pouvant point les lire, s'imagina que c'était des traités contre le christianisme, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il échappa (2). Ces opuscules furent mis au jour, par lui, à Livourne, en 1745, sous le titre de : *Schibaah Aimaïm.* Dans la préface qu'il a mise à la tête de cette publication, il cite un ouvrage de sa composition qui porte le nom de *Peghischath Jakob.*

Lazare BENDAVID, philosophe et mathématicien distingué, naquit à Berlin, le 18 octobre 1762. D'abord il gagna sa vie en exerçant le métier de graveur sur verre, mais aimant l'étude, il se rendit bientôt à l'université de Gœttingue, ensuite à celle de Halle, où il reçut le diplôme de docteur en philosophie. Quelque temps après, il entreprit, avec Eberhard, un travail sur des matières philosophiques, s'adonna à l'étude du système de Kant, et ouvrit à Vienne un cours de philosophie qui obtint un succès prodigieux. L'envie des professeurs de l'université lui suscita des persécutions, et Bendavid, obligé d'abandonner la salle où il fai-

(1) *Theuda bi-Iisraël,* p. 150.
(2) *Schibaa Aimaïm,* préface, p. 2.

Digitized by Google

sait ses cours, revint dans sa ville natale, où il mourut le 28 mars 1832. Il occupa la place de calculateur à la caisse royale des veuves, et fut directeur de l'école israélite libre de Berlin. Voici la liste de ses ouvrages :

1° *Sur les lignes parallèles,* dans une lettre à Karten. Berlin, 1786, in-8°.

2° *Calcul et histoire du calendrier juif,* tirés des sources. Berlin, 1817, in-8°.

3° *Essai sur le plaisir.* Vienne, 1794, 2 vol. in-8°.

4° *Essai d'une doctrine du goût.* Berlin, 1799, in-8°.

5° *Essai d'une analyse logique de l'infini mathématique.* Berlin, 1789, in-8°.

6° *Essai d'une doctrine du droit.* Berlin, 1802, in-8°.

7° *Sur la religion des Hébreux, avant Moïse.* Berlin, 1812, in-12.

8° *Recherches sur les principes métaphysiques de l'histoire naturelle.* Vienne, 1798, in-8°.

9° *Lectures publiques sur la critique de la raison pure.* Vienne, 1796, in-8°; Berlin, 1802, in-8°.

10° *Lectures publiques sur la critique de la raison pratique.* Vienne, 1796, in-8°.

11° *Lectures publiques sur la critique du jugement.* Vienne, 1796, tn-8°.

12° *Un mot sur les traits caractéristiques des juifs.* Leipzig (Vienne), 1793, in-8°.

13° *Mémoires pour servir à la critique du goût.* Vienne, 1797, in-8°.

14° *Discours sur le but de la philosophie critique.* Vienne, 1796, in-8°.

15° *Mélanges.* Berlin; 1800, in-8°.

16° *Autobiographie.* Berlin, 1804, in-8°.

Bendavid est encore auteur, concurremment avec G.-W. Block, de deux écrits couronnés; il travaillait aussi à beaucoup de recueils périodiques, et surtout au Journal mensuel de Berlin.

Josué Höschel Lebub, frère de Moseh Lebub, rabbin polonais du XVIIIe siècle. Né en 1693 (1), il vint jeune encore à Metz,

(1) Dans une lettre écrite en 1768, il dit avoir 75 ans. Cette lettre, insérée

Digitized by Google

où il devint rabbin assesseur ou daïen, à l'âge de vingt et un ans. Après avoir rempli cette fonction pendant neuf années, il fut nommé, vers 1723, rabbin à Trèves et plus tard à Anspach, où il vivait encore en 1770 (1). Hôschel Lebub était l'un des adversaires les plus acharnés de Jonathan Eibeschutz; on peut lire à ce sujet une lettre violente qu'il adressa, en 1752, à Samuel Helman, et qui fut publiée par Jacob Emden (2). Il est auteur d'un Recueil de sentences rabbiniques qu'il cite sous le titre de *Pené Lebanah* (3), et qui se trouve dans notre cabinet de manuscrits (4).

Prosper Wittersheim, membre de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Strasbourg, secrétaire de la société d'encouragement des arts et métiers parmi les israëlites de Metz, etc., naquit à Strasbourg vers l'an 1780. Destiné au commerce par ses parents, peut-être Wittersheim n'aurait-il jamais rien publié, sans une circonstance particulière qui devint le principe déterminant de sa vocation. En 1824, la société académique de sa ville natale proposa, pour sujets de prix, plusieurs questions relatives à la civilisation des israëlites de l'Alsace. Wittersheim, en sa qualité de conelégionnaire, crut devoir se placer au nombre des concurrens; son mémoire obtint une mention honorable (5).

En 1825, Wittersheim, devint l'associé de M. Hadamard, imprimeur; il continua seul cette industrie, lorsque ce dernier quitta Metz, en 1830. Ayant marié sa fille à M. J. Mayer Samuel, en 1836, Wittersheim lui céda ses presses et se retira à Strasbourg, où il mourut le 15 décembre 1838. Voici les ouvrages dûs à ce littérateur :

1° *Mémoire sur les Moyens de hâter la régénération des israélites de l'Alsace.* Metz, 1825, in-8°.

dans l'*Or ha-Iascher*, de Siméon Copenhague, p. 71, renferme aussi les autres détails biographiques que nous donnons sur notre rabbin.

(1) *Voy.* son Approbation à l'éd. de Talmud, traité Nida, Metz 1770 in-8°.

(2) Dans son *Sefath Emeth*, p. 26.

(3) *Or ha-Iascher*, p. 77.

(4) N° 293, un vol. in-4° sur papier, 360 pages.

(5) Bégin, Biographie de Moselle, tome IV, page 479.

Digitized by Google

2° *La Mythologie en Miniature.* Metz, 1827, in-64.

3° *Aurélia et Valérius*, épisode de la dictature de Sylla, an de Rome 669 jusqu'à 673. Metz, 1827, 2 vol. in-12.

4° *Esquisses morales, ou préceptes mis en actions;* ouvrage destiné à développer les sentiments naissans des Adolescens des deux sexes. Metz, 1829, 2 vol. in-12,

5° *Élégie sur la tombe de mon jeune ami.* Metz, 1832, in-8°.

Izick KALMELI, mathématicien du XVIII^e^ siècle, originaire de l'Alsace, mais établi à Nancy. Notre cabinet de manuscrits (1) possède de lui une Arithmétique en hébreu, sous le titre de *Beer-Ishak,* qui avait appartenu en 1759 à Lyon Benedic Gaudechaux, « commis de M^me^ la veuve Isaac Beer, juive, marchande et magazinière très-renommée à son hôtel à Nancy, » ainsi qu'il est marqué à la tête du manuscrit.

Isaïe-Beer BING, directeur général des Salines de l'Est, naquit à Metz en 1759. Du sein d'une condtion obscure et vulgaire, il s'élança vers les sciences philosophiques et littéraires. Il fit le premier pas, en traduisant, dans la langue hébraïque, le *Phœdon,* traité sur l'immortalité de l'âme, de Mendelsohn. En 1787, Aubert-Dubayet, qui depuis a été ministre de la guerre et ambassadeur à Constantinople, entraîné par une impétuosité de caractère, publia un pamphlet contre les juifs, Bing se présente dans la lice et répondit par un mémoire célèbre dans son temps. Mirabeau en parla dans sa *Monarchie prussienne;* il en cite les principaux passages, et préconisa le jeune écrivain comme devant faire bientôt la gloire de sa nation. Bing se lia avec Grégoire, Lafayette, Rœderer et Emmery, devint conseiller municipal, et quitta cette place honorifique ainsi que sa ville natale, pour venir à Paris chercher des ressources pour subvenir aux besoins de sa famille. Il y fut nommé admistrateur générale des salines de l'Est et y mourut le 21 juillet 1805, à l'âge de 46 ans. On a d'Isaïe-Beer Bing :

1° *Phœdon,* ou *Traité sur l'immortalité de l'âme,* traduit de l'allemand de Mendelsohn et précédé d'une préface et des vers de Wessely. Berlin, 1786, in-8°; réimprimé à Brünn, 1798, in-8°.

2° *Lettre du Sr. J. B. B., juif de Metz, à l'auteur anonyme d'un écrit intitulé* : Cri du Citoyen contre les Juifs. Metz, 1787,

(1) N° 249, 1 vol. in-4o, sur papier, de 122 pages.

Digitized by Google

in-8°, réimprimé avec une notice sur l'auteur. Paris, 1805, in-8°.

3° *Traduction française du Cantique composé par le citoyen Moyse Ensheim, à l'occasion de la fête civique célébrée à Metz, le 21 octobre, l'an 1er de la République, dans le temple des citoyens israëlites.* Metz, 1793, chez J. B. Colignon, in-4°.

La *Dédicace Philosophique* contient plusieurs morceaux littéraires de sa composition, et, entre autres, un fragment de *Nathan le Sage,* traduit de Lessing. La traduction de l'Élégie célèbre de Iehouda ha-Levi : *Zion haloh thischali,* ainsi que celle du cinquième chapitre de *Béchinath Olam* de Iedaïa Happenini, ont été publiés par Gregoire (1). Ces deux derniers morceaux furent reproduits dans d'autres ouvrages : le premier, dans l'*Appréciation du Monde,* de Michel Berr ; le second, dans les *Juifs d'Occident,* d'Arthur Beugnot, et dans les *Esquisses musicales et Souvenirs de Voyages,* de Joseph Mainzer, avec quelques légers changements.

Charles Bing, avoué au tribunal de première instance de Metz, y naquit le 1er septembre 1793. Comme son père J.-B. Bing, il aimait les lettres et les cultivait avec succès ; comme lui il se devouait au bien-être de ses coreligionnaires : il était membre du comité cantonal des écoles israëlites et directeur de la société pour l'encouragement des arts et métiers parmi les juifs de Metz lorsqu'il mourut dans cette ville le 26 septembre 1836, à l'âge de 43 ans. On a de lui :

1° L'*Ami des jeunes demoiselles,* ou Conseils aux jeunes personnes qui entrent dans le monde, sur les devoirs qu'elles auront à remplir dans le cours de leur vie ; par J. L. Ewald ; traduit de l'allemand 2 vol. Paris, 1816 in 12.

2° *Rapport fait au nom du conseil d'administration de la société d'encouragement des arts et métiers parmi les israëlites de Metz,* sur les travaux de 1817, Metz, 1828 in 8°.

3° *Discours prononcé à la distribution des Prix faite aux élèves des écoles israëlites de Metz, le 11 octobre,* 1820, Metz in-8°.

Eisak Walch, poëte allemand de Worms, du xvie siècle, auteur d'un Recueil de poësies inédites. Ce recueil, qui fait partie de notre collection de manuscrits (2), se compose de diverses pièces

(1) *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs,* p. 249 et 254.

(2) N° 298, 1 vol. in-4° sur papier, de 114 p. Il parait être autographe.

Digitized by Google

lyriques et de plusieurs satires. Une suite de tableaux odieux, des vices effroyables dont on prendrait les peintures pour autant d'hyperboles outrées, forme le sujets de vers satiriques. On trouve encore dans ce Recueil une foule d'anciennes chansons allemandes qu'on chercherait vainement ailleurs. Eisak Walch est probablement l'aïeul de Moseh Walch (1), qui marcha sur ses trâces.

Lazare Hirsch, plus connu sous le nom de Nephthali-Hirsch Katzenellenbogen, grand rabbin et président du consistoire israëlite de la circonscription de Colmar, naqiut à Haguenau, le 15 avril 1750. Il eut pour père le rabbin Lazare-Moyse Katzenellenbogen, gendre du grand rabbin Samuel Helman, qui le fit élever avec beaucoup de soins. Ce dernier rabbin étant mort en 1765, le jeune Hirsch fut envoyé à l'âge de quinze ans en Silésie ou il termina ses études et où il épousa la fille du syndie de la communauté israëlite de Glogau, R. Feibel. Hirsch se fit un nom si distingué dans cette ville, comme talmudiste et prédicateur, qu'il fut appelé bientôt au rabbinat de Francfort-sur-l'Oder. En 1805, notre docteur revint dans sa patrie et fut nommé rabbin à Haguenau sa ville natale. L'année suivante, il devint membre de l'Assemblée des israëlites de France et d'Italie, convoquée à Paris par décret de l'empereur du 30 mai 1806; puis, il fit partie du Grand-Sanhedrin, assemblé aux mois de fevrier et mars 1807. Lors de l'organisation du culte israëlite en France, Hirsch fut mis à la tête du consistoire de Wintzenheim, où il mourut le 11 novembre 1823, à l'âge de 73 ans. Son principal ouvrage est *Schaar Naphthali*, commentaire sur le Tour Eben-Eser de Jakob ben Ascher, suivi de dix-sept décisions rabbiniques, Francfort-sur-l'Oder, 1797, in-fol.

Michael Beer, poëte dramatique allemand, naquit à Berlin, le 19 août 1800. Fils de Herz Beer, opulent banquier et homme très-éclairé, Michael reçut, comme ses frères et sœurs une éducation brillante, et il avait à peine dix ans, qu'il faisait déjà des vers assez remarquables. Son premier ouvrage de quelque étendue fut une traduction en vers de la célèbre tragédie de l'*Aristodemo,* qu'il publia à l'âge de douze ans. A dix-huit ans, il fit imprimer sa première tragédie, *Clytemnestre.* Après Cly-

(1) Wolf, *Bibl.* hebr. t. III, p. 751.

Digitized by Google

temnestre, Beer donna une autre tragédie : *les Fiancés d'Aragon*, en 1823, et trois après un drame en un acte, *le Paria*, imprimé pour la première fois dans un almanach intitulé l'*Uranie*. Vers 1827, Michael Beer fit paraître sa tragédie de *Struensée*, qui est sans contredit la meilleure de ses productions. On ne permit de la présenter que sur le théâtre de Munich, et à peine y fut-elle donnée deux ou trois fois, que l'envoyé de Danemark réclama auprès de la cour de Bavière, et obtint que la pièce fût mise à l'index. En 1831, ce jeune littérateur publia son dernier ouvrage, *l'Épée et la main*, espèce de mélodrame; il mourut à Munich, le 22 mars 1833 (1). Pendant les dix dernières années de sa vie, Michael Beer séjourna presque constamment à Paris. On a trouvé parmi ses papiers deux drames et plusieurs recueils de poésies lyriques, tous inédits, entre autres une ode sur la révolution de juillet. Les seuls ouvrages de Michael Beer, qui, jusqu'à présent, aient été traduits en français, sont la tragédie de *Struensée* et le *Paria*. On a l'édition des œuvres de Michael Beer, Leipzig, 1835, in-8° et sa correspondance, même ville, 1837, in-8°.

Chaïm-Zebi BERLIN, connu aussi sous le nom Chaïm Hirsch, fils de Méir Berlin, banquier à Fürth près de Nuremberg, était en 1765 rabbin assesseur de cette ville (2). Dix-huit ans après il fut appelé au rabbinat de Mayence, et en 1800 à celui de trois villes *Ahw*: c'est-à-dire Altona, Hambourg et Wansebeck, où il mourut le 22 marchesvan 5562, (octobre 1801). Un certain Abraham Isbak de Brzesca publié sur sa mort une élégie hébraïque sous le titre de *Arbaa Khosoth*, Altona, 1802, in-18.

On a de Chaïm-Zebi Berlin, qu'on nomme aussi Noah-Chaïm-Zebi:

1° *Asé Arasim*, commentaire fort étendu sur le Tour Eben Eser de Jacob ben Ascher, Furth, 1790, in-fol.

2° *Maïn ha-Chokhma*, poéme sur les 613 préceptes de Moïse avec un commentaire; publié après la mort de l'auteur, par son frère, Lœb Berlin, rabbin à Cassel, Rödelheim, 1804, in-4°. Les vers sont assez médiocre, mais le commentaire est plein d'érudition rabbinique.

David SINTZHEIM, grand rabbin et président du consistoire des

(1) *Sulamith*, VIIIe année, 2e vol., p. 430.

(2) Ainsi qu'il est dit dans l'édition de la *Mischna Thora* de Maïmonide qu'il avait donnée à Fürth, en 1765.

Digitized by Google

israëlites de France, chef du grand-Sanhedrin, etc., naquit à Trèves, où son père Isaac-Abraham Sintzheim remplisait les fonctions de rabbin. Jeune encore, Sintzheim vint avec ses parents en Alsace, et fut placé dans l'école rabbinique de Ribeauvillé. Ses études y furent si précoces qu'à l'âge de vingt ans il avait déjà terminé tout le Talmud, moins l'ordre Kiduschin. Après avoir reçu le diplome de docteur de la loi, il alla s'établir à Niedernay, ou son père ayant été nommé rabbin.

En 1778, le célèbre Cerfbeer ayant fondé à Bisheim une école rabbinique, il fut nommé directeur de cette école, puis rabbin à Strasbourg. C'est de cette ville qu'il fut envoyé en 1789, à Paris, comme l'un des députés israëlites d'Alsace auprès l'assemblée nationale. En 1806, il fut choisi membre de l'assemblée israëlite réunie à Paris; et en 1807, chef du grand-Sanhedrin de la même ville. La dignité avec laquelle il a présidé cette respectable assemblée, lui a valu la nomination de président du consistoire central israëlite de France et d'Italie qu'il occupa avec honneur jusqu'à sa mort arrivée dans la nuit du lundi au mardi 10 fevrier 1812. Les obsèques ont eu lieu le lendemain mercredi le 12 du mois. Le cortége était composé de la presque totalité de ses coreligionnaires de Paris et d'un grand nombre de personnes distinguées d'autres cultes.

Le convoi s'est rendu au temple de la rue Sainte-Avoie, dont l'intérieur était tendu en noir, et où le corps du défunt a été présenté pour la célébration des prières funèbres. Abraham de Cologna, Emmanuel Deutz, grands-rabbins, et Jacob Larard, membre laïque, ont prononcé des discours qui exprimaient leur douleur et leurs regrets sur la perte de leur vénérable collégue, et ces sentiments furent partagés par tous les assistants.

Cette cérémonie touchante a été terminée par un acte digne d'être remarqué. M. Marron, pasteur et président du consistoire protestant, a accompagné les dépouilles mortelles du grand-rabbin D. Suntzheim jusqu'au champ du repos; et là, au bord de la tombe, il a prononcé un discours improvisé, acte de fraternité civile, mémorable dans les annales de la tolérance religieuse (1). Un monument en forme de pyramide lui fut élevé sur sa tombe par la piété des israëlites de France, qui admirent ses

(1) Moniteur de 1812, p. 1262.

Digitized by Google

vertus et ses talents ; M. Viennet, dans sa *Promenade philosophique au cimetière du père La Chaise*, célèbre la mémoire de ce vénérable rabbin en termes fort intéressants.

David Sintzheim est auteur des ouvrages suivants :

1° *Iad David*, manuel sur le Talmud, en hébreu, dont le tome Ier a paru à Offenbach, 1794, in-fol.

2° *Discours pastoral contre l'usure*, cité avec de grands éloges par Grégoire (1).

3° *Sermon allemand* prononcé au temple israëlite de Sainte-Avoie, à Paris, le 15 août 1806, à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur, traduit de l'allemand par Léon Marx, Paris, in-8°.

4° *Discours français* prononcé lors de l'instellation du grand Sanhedrin, inséré dans le procès-verbal du 9 février 1807.

5° *Discours hébreu*, prononcé à la cinquième séance du grand-Sanhedrin, le 26 février 1807 ; la traduction française de ce discours a été également inséré dans le procès-verbal de cette haute assemblée.

6° *Discours*, prononcé à la septième séance du grand-Sanhedrin, le 2 mars 1807.

7° *Discours*, prononcé à la clôture des séances du grand-Sanhedrin, le 9 mars 1807.

On a encore de David Sintzheim plusieurs prières et discours de circonstances, soit en hébreu, soit en allemand. Il a aussi copié une foule de manuscrits hébreux de la bibliothèque royale de Paris ; nous en avons plusieurs, le rabbin Ettlinger d'Altona en a aussi quelques-uns.

(1) *Observations nouvelles sur les Juifs, et spécialement sur ceux d'Allemagne*, page 6.

Digitized by Google

DOCUMENTS OFFICIELS

RELATIFS A LA PERSÉCUTION DES JUIFS

A DAMAS.

L'horrible drame de Damas a eu un long retentissement; il a soulevé les passions et les préjugés du moyen-âge. Des journaux religieux et politiques se sont faits les champions de ces préjugés et de ces passions et ont remplis leurs colonnes de ce que le fanatisme a inventé de plus haineux et de plus odieux contre les juifs. Mais aucune feuille périodique n'a attaqué avec plus de violence le judaïsme et ses sectateurs, que les organes de *de la propagation de la foi,* c'est-à-dire : l'*Univers religieux,* le *Journal historique et littéraire* et le *Journal de Bruxelles.* Si nous n'avons pas jugé à propos de réfuter l'*Univers religieux* qui se publie à Paris, le *Journal historique,* qui paraît à Liége, ni une obscure brochure d'un nommé Bergé, qui marche aussi sous la bannière de la propagande, il nous a été impossible de garder le silence vis-à-vis du *Journal de Bruxelles* qui a excité une certaine attention publique; le *Courrier Belge* et le *Politique* en ont successivement parlés. Voici la lettre que nous lui avons adressée :

A Monsieur le Rédacteur du *Journal de Bruxelles.*

Monsieur le Rédacteur,

Le hasard a fait tomber entre mes mains les numéros de votre journal dans lesquels vous reproduisez une prétendue enquête judiciaire qui impute aux juifs l'assassinat du père Thomas.

Digitized by Google

La religion juive, dites-vous, demande du sang chrétien, pour pétrir les pains azimes. Si vous étiez vrai chrétien, je vous ferais observer qu'une religion dont Jésus a dit : « je ne viens pas l'abolir mais l'accomplir, » (St.-Mathieu, V, 17.), ne peut pas ordonner de pareilles horreurs. Si vous étiez bon catholique, je vous dirais que les papes ont depuis longtemps fait justice de cette odieuse calomnie (Raynaldus, an. 1247, 4.). Si vous étiez quelque peu philosophe, je vous montrerais que l'esprit de persécution est de tous les temps et chez tous les peuples, que jadis les chrétiens ont été l'objet des mêmes accusations que vous portez aujourd'hui contre les juifs (St.-Justin, I, 3.). Si vous étiez enfin, un homme de simple bons sens, je vous ferais remarquer que la loi de Moïse ne peut pas établir une cérémonie qui exige du sang chrétien, 2000 ans avant qu'il y eût des chrétiens. Mais vous êtes le Rédacteur du *Journal de Bruxelles*, et, à ce titre, vous vous permettez d'avancer les choses les plus extraordinaires et les plus incroyables. Heureusement la vérité se fait jour à travers vos élucubrations et une note indiscrète que vous ajoutez à votre dernier numéro, nous divulgue l'origine de la soi-disante *Enquête judiciaire, traduite littéralement du texte arabe.*

Dans cette note, vous avancez qu'aux procès-verbaux relatifs à l'enquête sont joints des extraits traduits de livres juifs et approuvés par le premier rabbin de Damas, entre autres le commentaire appelé *Maehti* par le rabbin Moussa (Mahomet-Effendi). Dans ce commentaire il est dit : « Tuez les meilleurs des hommes parmi les étrangers, écrasez la tête aux meilleurs des serpents. » Or, il n'a jamais existé ni un commentaire appelé *Maehti*, ni un rabbin nommé *Moussa* (*Mahomet-Effendi*). J'en appelle à toutes les bibliothèques rabbiniques des Buxtorf, des Plantavit de la Pause, des Hottinger, des Bartolocci, des Wolf, des De Rossi. Mais il a existé un abbé *Chiarini*, lequel abbé a publié en 1830, à Paris, un ouvrage appelé *Théorie du Judaïsme*, 2 vol. in-8°. C'est dans cet ouvrage que l'on trouve toutes les accusations de votre enquête judiciaire ainsi que le passage de votre note que nous venons de rapporter. Afin de ne pas prolonger cette lettre, nous nous bornerons à reproduire ce dernier passage d'après l'abbé Chiarini, t. I, p. 352, « Dans le fameux commentaire de l'Exode que nous avons déjà cité sous le titre de *Mekiltha*, il est dit que même ceux d'entre les sujets de Pharaon qui craignaient la

Digitized by Google

parole de Dieu, ont été un sujet de scandale pour Iṣraël, d'où R. Siméon ben-Yochaï conclut : *optimum qui est in gentibus occide et praestantissimo serpentum finde caput.*» — Si vous aviez, Monsieur le Rédacteur, reproduit tout le passage de l'abbé Chiarini, vos lecteurs se seraient assurés qu'il s'agit ici d'une simple observation sur l'histoire de Pharaon, et qu'il n'y a point lieu de conclure, comme vous le faites, que l'assassinat de P. Thomas se justifiait aux yeux de ses auteurs, par ce passage fort innocent.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre journal et de recevoir mes salutations. E. C.

P.S. Comme vous affectez dans vos notes de faire croire que les accusés de Damas ont été *graciés* et non *absous*, je vous envoie ci-joint les documents officiels de cette malheureuse affaire, et je vous prie de vouloir bien les faire suivre à ma lettre.

I.

Firman du vice-roi Mohammed-Ali, adressé à Schérif-Pacha, gouverneur de Damas (1).

On a mis sous nos yeux un exposé de MM. Mosés Montefiore et Crémieux, qui renferme leurs demandes et leur espoir. Ils ont été délégués près de nous par toute la population de l'Europe qui professe la religion de Moïse. Ils nous supplient d'ordonner la mise en liberté de ceux de leurs coréligionnaires qui sont arrêtés, et d'assurer la tranquillité de ceux qui ont pris la fuite de l'examen de l'affaire relative à la disparution du père Thomas et de son domestique Ibrahim, dans le mois dzy'lidzé 1255.

(1) Une traduction arabe et française de ce firman turc à été adressée à MM. Montefiore et Crémieux, le 6 septembre 1840. Le secrétaire particulier du vice-roi, en leur transmettant ce document, leur écrivit : « Les circonstances politiques actuelles ne permettent pas de soumettre à une sévère investigation la conduite que les autorités locales ont tenue relativement à cette déplorable affaire ; aussi voudrez-vous bien, Messieurs, vous contenter, pour le moment, du firman, lequel n'a pas été rendu à titre de grâce, mais par justice, et en vertu de renseignements exacts, pris sur les lieux mêmes. »

Digitized by Google

Nous avons considéré qu'il est digne de nous d'accéder aux vœux et aux espérances des députés d'une population si nombreuse. En conséquence, nous ordonnons que tous ceux des juifs qui ont été emprisonnés soient mis en liberté ; pour ceux d'entre eux qui auraient abandonné leurs foyers, je veux que la plus grande sécurité leur permette d'y rentrer. Chacun d'eux pourra reprendre son métier et son commerce, et se livrer comme auparavant à ses travaux habituels.

Nous ordonnons que vous preniez toutes les mesures pour qu'aucun d'eux ne devienne l'objet d'aucun mauvais traitement de quelque part que ce soit. J'entends qu'ils soient en pleine et entière sécurité contre tout événement, quel qu'il soit absolument, comme avant cette affaire.

Telle est notre volonté.

II.

Firman du Sultan Abd-el-Médjid, adressé au chef de la justice à Constantinople (1).

Un ancien préjugé existait contre les juifs. Les ignorants croyaient que les juifs étaient dans l'usage de faire des sacrifices humains pour employer le sang aux solennités de leur pâque.

Par suite de cette opinion, les juifs de Damas et de Rhodes (sujets de notre empire) ont été persécutés par d'autres nations. Les calomnies inventées contre ces juifs et les vexations auxquelles ils ont été exposés, sont parvenues jusqu'à notre trône impérial.

Mais il n'y a pas longtemps que quelques juifs habitant dans l'île de Rhodes ont été amenés a Constantinople, où ils ont été mis en jugement et jugés conformément à la nouvelle législation. La fausseté des accusations portées contre eux a été complètement prouvée. Tout ce que la justice et l'équité réclamaient a été fait à leur égard.

(1) Une copie de ce firman turc, en tête duquel S. M. Impériale a écrit de sa propre main les mots suivants. « *Que les ordres contenus dans le présent firman soient exécutés,* » a été délivré au sir Mosès Montefiore par Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, le 7 novembre, 1840.

Digitized by Google

En outre, les livres religieux des Hébreux ont été soumis à l'examen d'hommes instruits, très versés dans leur littérature théologique. Le résultat de cet examen a démontré qu'il est extrêmement défendu aux juifs de faire usage, non-seulement du sang humain, mais même du sang d'animaux. Il résulte conséquemment de cette défense, que les charges portées contre eux et leur culte, ne sont que pures colomnies.

D'après ces motifs, et par suite de l'affection que nous portons à tous nos sujets, nous ne pouvons permettre que la nation juive (dont l'innocence dans le crime qui lui était imputé a été reconnue) soit vexée et tourmentée sur des accusations qui n'ont aucun fondement de vérité. Mais nous voulons que, conformément au hatti-shérif promulgué à Gulhané, la nation juive possède les mêmes avantages et jouisse des mêmes priviléges que ceux qui sont accordés aux autres nations soumises à notre autorité.

La nation juive sera protégée et défendue.

Afin d'accomplir de dessein, nous avons donné les ordres les plus positifs pour que les juifs résidant dans toutes les parties de notre empire soient désormais protégés comme tous les autres sujets de la Sublime-Porte; que personne ne puisse les molester en aucune maniére (si ce n'est pour juste cause), ni dans le libre exercice de leur religion, ni en ce qui concerne leur sûreté et leur tranquillité. En conséquence, le présent firman, revêtu, en tête, de notre signature, et émanant de notre chancellerie impériale, a été délivré à la nation juive.

Ainsi, après avoir pris connaissance du présent firman, vous, chef de la magistrature, aurez grand soin de vous conformer strictement à son contenu, et pour empêcher qu'à l'avenir rien ne soit fait contrairement à ses dispositions, vous le ferez enregistrer dans les archives du tribunal. Vous le remettrez ensuite à la nation israëlite, et vous veillerez soigneusement à l'exécution de nos ordres et de notre volonté souveraine.

Donné à Constantinople, le 12e de Ramazan 1256 (1).

(1) 6 novembre 1740.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

(*Suite.—Voir p.* 311.)

§ III.

Depuis la publication du premier paragraphe de ces variétés, il m'est tombé entre les mains un petit volume intitulé : *Nandeana et Patiniana,* Paris, 1701 in-12, où j'ai trouvé, page 95, ce qui suit au sujet de Saporta :

« Un médecin de Montpellier nommé *Laporta* (lisez *Saporta*), » environ l'an 1608, fit un discours en public, pour tâcher de » prouver qu'en cette résurrection (la résurection de Lazare) » il n'y avait pas de miracle s'étant faite dans le quatrième » jour..... Ce *Laporta* était un juif et de race et de religion qui » était descendu des médecins juifs venus d'Espagne en Avignon » et à Montpellier ; il contrefaisait le chrétien, mais il était vrai- » ment juif. »

§ IV.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt d'indiquer combien le judaïsme avait fait de progrès alors en France aussi bien qu'ailleurs. Le célèbre *Bodin,* par exemple, vivait et mourait juif au rapport de Guy Patin. Voici ce qu'il écrivit en propres termes à un de ses amis : « Je vous dirai en passant que ce Bodin était juif en son âme, et que tel il mourut l'an 1596, procureur du roi à Laon. » (Nouveau recueil de lettres choisies de feu M. Guy Patin, t, V, p. 234, édit. de Rotterdam, 1725 in-8°). Joseph Scaliger dit la même chose (Scaligerana, t. II, p. 500) ; il assure aussi que le fameux *Cajus* avait en premières noces épousé une juive (Ibidem, p. 498) et que *Tremellius* ainsi que Chevalier, étaient juifs (Ibid. p. 504). L'auteur de Pithœana, rapporte le même fait de ces deux savants.

Sanchez, ce médecin distingué de Toulouse, était également juif d'origine (Patiniana, p. 72). Il en fut de même du chancelier de *Lhopital* et du mathématicien *Ozanan,* qui étaient tous deux de familles juives (Essai sur la régénération des juifs, p. 231).

Nous pourrons encore ajouter à ces noms ceux de *Bucer,* de *Rittangel,* du P. *Mena,* et d'*Antoine.* Ce dernier fut brûlé à Genève en 1632, pour avoir embrassé le judaïsme.

Digitized by Google

ISSACHAR CARMOLY.

I

A l'entrée de la vallée pittoresque qui traverse la route de Colmar à Ste-Marie-aux-Mines, s'élève la jolie petite ville de Ribeauvillé, en allemand Rappolswiller. Là, au sein d'une population juive peu nombreuse, s'était formé, au commencement du XVIIIe siècle, un foyer de lumière assez éclatant, grâce à *Samuel Weil*, rabbin de la Haute-Alsace qui s'était établi dans cette ville en 1711. Plusieurs hommes de mérite, tels que Jehouda Carmoly, docteur en médecine, Méïr Sopher, instituteur et Isaac Mayer, riche banquier, tous trois de Colmar, vinrent se placer autour du rabbin Weil, et fondèrent une école rabbinique. Bientôt Isaac Mayer fit venir de Francfort-sur-le-Mein, un jeune et savant docteur de la loi nommé *Sussel-Moïse Enesch*, lui donna sa fille en mariage et le mit à la tête de cette école. Dès ce moment une foule de disciples, de toutes les parties de l'Alsace, vinrent peupler ses bancs et l'instruction qu'ils y reçurent les rendit à jamais recommandables. Nous n'avons qu'à nommer les *Benjamin Scherviller*, les *Jacob Meyer*, les *Isaac Phalsbourg*, les *Wolf Buhl*, les *Jacob Gouguenheim*, les *Joseph Meïr*, les *Schemaïa Picard*, les *Isaac Nettre*, les *Salomon Rixheim*, les *Raphaël Haguenthal*, les *David Sintzheim*, tous des rabbins distingués, et surtout *Issachar Carmoly*, le plus célèbre représentant du rabbinisme en France, au XVIIIe siècle.

Issachar, ou comme on traduit ordinairement ce nom hébreu en allemand *Behr*, naquit le 15 du mois de septembre 1735, à Ribeauvillé, où Jehouda Carmoly pratiqua la médecine avec succès. Destiné à l'état de rabbin dès sa naissance, le jeune Issachar fut placé, à l'âge de cinq ans, à l'école rabbinique, et déjà à cet âge tendre il se fit remarquer par un désir insatiable de savoir et par une volonté forte à laquelle il dut la supériorité qu'il ne tarda pas à obtenir sur la plupart de ses condisciples. Il avait à peine dix ans lorsqu'en 1745 son grand-père, David Cohen Popers, frère de Jacob Cohen, archi-rabbin de Francfort-sur-le-Mein, le jugea déjà assez avancé dans ses études pour pouvoir fréquenter l'école du savant Jonathan Eibeschütz à Metz, où lui David Cohen Popers, était daïn et chazan. Pendant trois ans,

Digitized by Google

Issachar Carmoly suivit les leçons de ce grand maître et fit tant de progrès qu'au bout de ce temps là, il obtint le grade de *chaber* ou bachelier. Nous avons devant nous ce diplôme remarquable; il est écrit entièrement de la main d'Eibeschütz et porte pour date : Metz, le dimanche 14 ellul 508 (septembre 1748).

Muni d'un témoignage si honorable, le jeune Issachar revint à Ribeauvillé pour y célébrer son *bar-mitsvah* ou initiation religieuse, qui se fait, dans la foi juive, à l'âge de treize ans. Un discours talmudique de sa composition, qu'il prononça à cette occasion dans la synagogue, étonna tous les assistants, et le rabbin Enesch, dans une lettre qu'il écrivit à Francfort, le préconisa comme devant faire bientôt la gloire des rabbins. La famille de Jacob Cohen, qui en avait entendu parler, désira vivement le connaître, et écrivit à Ribeauvillé pour le faire venir à Francfort. Ce qui fut accordé aussitôt, et dès que les fêtes de tabernacles furent passées, notre savant si précoce se mit en route pour l'Allemagne. Une singulière rencontre, qu'il fit sur le chemin de Mayence à Francfort, faillit lui devenir funeste. Dans son ardeur pour arriver dans cette dernière ville, il avait quitté sa voiture, qui n'allait pas à son gré, et fait la route à pied. Un homme, qui faisait le même voyage, l'accosta et entra en conversation avec lui. C'était un protestant très-fanatique, lequel, dès qu'il sut la croyance de notre jeune voyageur, se mit à le convertir et, à défaut d'arguments, il employait des menaces qu'il ne réalisait que trop, car Issachar, ayant méprisé ses menaces, il le maltraita, l'attacha fortement à un arbre et s'en alla en lui jettant des pierres. Plusieurs heures s'étant écoulées et le pauvre enfant, blessé et effrayé, se livrait au plus grand désespoir, lorsqu'un paysan, attiré par ses cris, vint le détacher et le conduire à Francfort. C'était la veille du rosch-chodasch chesvan 509 (novembre 1748) et depuis lors il célébra tous les ans ce jour comme un jour de miracle.

Francfort, à cette époque, avait une école talmudique, dirigée par le grand rabbin Jakob Josué, auteur de Pené Jesueh. Ce savant reçut notre jeune docteur avec empressement, au nombre de ses disciples et lui fit obtenir une bourse de la communauté comme neveu de son ancien archi-rabbin, Jacob Cohen Popers. Malgré cet avantage, et l'amitié sincère que lui témoigna

Digitized by Google

la famille du feu grand rabbin, Carmoly quitta Francfort au bout d'un an, n'y trouvant pas les études aussi bonnes qu'à Metz. Il retourna donc dans cette dernière ville en 1750. Eibeschütz, qui y était encore à la tête de la communauté, vit le retour de son ancien disciple avec joie ; il le fit recevoir au premier rang des élèves de son école. Les prérogatives de ce rang étaient fort avantageuses; la communauté était obligée de pourvoir, pendant trois ans, aux besoins de celui qui en était le titulaire.

Le départ d'Eibeschütz pour l'Allemagne et son remplacement par Samuel Helman, n'eurent aucune influence sur les études d'Issachar, parce que le successeur de son maître continua l'école de son prédécesseur de la même manière. Nous avons sous les yeux le diplôme que Samuel Helman lui accorda en 1753. Après qu'il l'eût proclamé son premier et meilleur disciple qui, pendant les trois ans de meschucharir, se trouva constamment à la tête de son école, il le couronna du titre de *chaber rabbi*, bachelier ès-rabbinisme. Il avait alors dix-sept ans; plusieurs banquiers, émerveillés de sa réputation, vinrent lui offrir leurs filles en mariage, avec des dots considérables. Issachar les refusa toutes ; la soif de nouvelles connaissances le conduisit à Fürth, petite ville de Bavière, qui avait alors la meilleure école rabbinique de l'Allemagne. Le chef de cette école, le grand rabbin David Strauss, après un examen, le plaça au rang de meschuchararim, et dans le diplôme qu'il lui donna en 1757, il fait le plus grand éloge de ses talents et de ses vertus.

Revenu dans sa patrie, il alla s'établir à Nancy, où, sur le vœu de son père, il devait se livrer à l'étude de la médecine sous la direction du docteur Isaac Assur, médecin célèbre de la communauté de cette ville. Malheureusement, son amour exclusif pour l'étude du Talmud et les casuistes rabbiniques, l'empêcha de suivre les leçons du docteur ; tout ce qu'il put obtenir de lui fut qu'il s'adonna un peu aux mathématiques qu'il lui enseigna également.

Cependant, sa réputation comme savant talmudiste et pieux rabbin alla toujours en croissant. Joseph Reinau, riche banquier de Soultz et syndic-général des juifs des terres de l'évêché de Strasbourg, chercha à se l'attacher par le mariage de sa fille Hélène Reinau, jeune personne d'une beauté et d'un savoir remarquables. Par son influence, il obtint de l'évêque, qui avait

Digitized by Google

reçu par lettres pâtentes du 23 avril 1738, l'autorisation de nommer des rabbins dans les terres de sa dépendance, la création d'un rabbinat, à la tête duquel fut placé son gendre. L'archi-rabbin de Metz, qui avait déjà, en 1761, délivré le diplôme de grand rabbin à Carmoly, appuya les démarches de Reinau. Le titre de rabbin conférait alors à celui qui en était revêtu, la qualité de juge des israëlites de son département, non-seulement en matière de religion, mais encore en matière de police et d'intérêts civils. Le rabbin fesait encore les fonctions de notaire pour l'acte que les juifs font entre eux. Issachar remplissait toutes ces charges à la satisfaction de tout le monde. Il avait établi le siège de son rabbinat à Soultz, où chaque semaine on venait plaider devant lui les affaires civiles et religieuses. Indépendamment de cela, il avait établi une école rabbinique à Jungholtz, petit village dépendant de Soultz, à la tête de laquelle il avait placé le rabbin Schemaïa Picard. L'activité qu'il mit à rendre cette école aussi florissante qu'il était possible, et les nombreuses occupations de sa place, ne l'empêchèrent pas de continuer avec ardeur divers travaux littéraires qu'il avait entrepris dès l'âge de dix-huit ans.

En 1769, il publia à Metz, chez Joseph Antoine, imprimeur du roi, le premier volume de ses commentaires sur les Thosephta, ou supplément du Talmud, in-folio. Ce grand ouvrage, qui porte le titre de *Iam Issachar*, obtint l'approbation spéciale de Lyon Asser, grand rabbin de Metz, et de Joseph Steinhard, de Fürth. Le premier l'annonce comme une œuvre très-savante, qui contient une foule de découvertes intéressantes. L'auteur, dit-il, a plongé dans la mer du Talmud et en a tiré des perles et des pierres précieuses. Le second le présente comme l'œuvre merveilleuse d'un jeune écrivain qu'il avait admiré pendant son séjour en Alsace, quoiqu'il fut alors fort jeune encore. En effet, ce célèbre rabbin, manifestant dans tous les temps la plus haute estime pour le talent et le caractère de notre auteur, l'avait honoré, en 1763, d'un diplôme, et le cite avec distinction dans ses décisions rabbiniques, qu'il publia, en 1777, sous le titre de *Sicharon Ioseph*, p. 51, c. 3.

Au reste, l'ouvrage de Issachar ne fut pas moins apprécié par les autres savants rabbins de son temps. Le célèbre Azulai en fait

Digitized by Google

souvent mention, entre autres dans son *Schem ha-Ghedolim*, t. II, lettre zaïn, n° 25, et dans son *Vaad le-Chakhamin*, t. I^er^, lettre taw. n° 28. (*La suite au n° prochain.*)

DES JUIFS

DE MAROC, D'ALGER, DE TUNIS, ET DE TRIPOLI;

Depuis leur établissement dans ces contrées jusqu'à nos jours.

(*Suite. — Voir p.* 311.)

A Carthage, métropole de l'Afrique proprement dite, ou province consulaire, les israélites furent heureux et puissants. Ils y avaient des écoles et des rabbins qui se distinguèrent par leur érudition et leur zèle à propager le judaïsme. Les Talmuds de Jérusalem et de Babylone parlent de ces rabbins avec admiration, notamment d'*Ishak de Carthage* et *Ba Carthagenois*. S'il faut en croire Tertullien, les chrétiens étaient souvent en butte à leur insulte, et, peu de temps après qu'il publia son apologie, un peintre juif avait exposé un tableau, qui représentait un homme aux oreilles et aux pieds d'âne, vêtu d'une longue robe, et tenant un livre, avec cette inscription : *le Dieu des chrétiens*. Cet apologiste écrivit un livre contre les juifs, à l'occasion d'une conférence qu'un chrétien converti avait eue à Carthage avec un de ses anciens frères de religion. Saint Cyprien écrivit aussi conlre eux, ainsi que saint Augustin et autres écrivains chrétiens de l'Afrique. Tout cela fait voir combien les juifs étaient alors considérables et répandus dans toute la province consulaire et dans la Numidie.

Quoiqu'il en soit, il paraît que depuis la conquête de l'Afrique par Justinien, le nombre et l'importance des juifs dans ce pays a considérablement diminué; du moins, l'histoire se tait sur leur état avant l'établissement du mahométisme à la fin du VII^e^ siècle, comme nous allons le faire voir dans le paragraphe suivant.

30.

Digitized by Google

II

Valis ou Emirs, Edrisides et Aglabes, Fathimides. [671—1146.]

Quelques tribus africaines sollicitèrent, en 671, Okbah, lieutenant de Moawiah, de les délivrer du joug des empereurs grecs : ce guerrier céda à leurs prières et affermit sa conquête en bâtissant la ville de Kaïrouan près de la mer, au pied d'une montagne, riche en sources vives et couverte de riants pâturâges, non loin de l'emplacement qu'occupait l'antique Syrène. En peu d'années, Okbab soumit la côte septentrionale de l'Afrique, qui, du temps de Carthage, avait résisté aux Romains pendant plus d'un siècle; et c'est à la religion, qu'il prêchait à la tête de son armée, qu'il dut en grande partie ses succès. La reine Damia seule essaya de résister aux Musulmans. Nouvelle Didon, elle voulut conserver l'indépendance de son pays; elle s'empara de Carthage, elle défit les Arabes et dévasta les fertiles champs de l'Afrique dans l'espoir que la famine forcerait l'ennemi à se retirer. Mais Hasan, qui succéda à Okbah, ranima l'enthousiasme de ses soldats et Carthage tomba sous ses coups, et toute la côte de l'Afrique jusqu'au détroit de Gibraltar se soumit au vainqueur en 688.

Mousa ben Noseir, wali ou vice-roi de l'Afrique, au nom du khalife Walid I, favorisa beaucoup les sectateurs de Moïse au commencement du VIII^e^ siècle.

717. Le wali Yezid ben Abou-Moslena mérita aussi le respect des juifs d'Afrique par la justice qu'il leur rendit partout.

722. Le mouvement des israélites en Espagne et en France, à la nouvelle qu'un imposteur avait paru en Syrie, qui se donnait pour le Messie, n'eut aucune suite en Afrique, où les juifs vivaient tranquillement sous la protection du wali Baschar al-Kalbi.

738. Obeid-Allah, nouveau gouverneur d'Afrique, marchait dignement sur les traces de ses prédécesseurs; les israélites africains n'avaient qu'à se louer de son administration.

749 Sous le gouvernement d'Abd-el-Rahman, une parfaite égalité régnait entre les juifs et les Musulmans de l'Afrique.

763. L'émir Ali ben Mougheith, mort en 146 de l'hégire,

Digitized by Google

était aussi un protecteur déclaré des juifs. Ce fut sous ce wali qu'Ishak ben-Amran, né à Damas, vint à Kaïrouan.

799. Le docteur Ishak ben-Amran, qui était devenu le médecin de Zyadet-Allah Ier, meurt l'an 183 de l'hegire.

800 Depuis quelque temps, une nouvelle puissance s'était élevée en Afrique. Edris, issu d'une branche de la famille d'Ali, proscrite par le khalife Abbasides, leur avait enlevé le Magreb, où il était venu chercher un asile, et y avait jeté les fondements du royaume de Fez.

Vers la même époque, un fameux voyageur juif, Eldad-le-Danite, vient en Afrique et adressa de là, en 803, une relation de ses voyages aux juifs d'Espagne.

808. L'an 193 de l'hegire, Ibrahim, fils d'Aglab, gouverneur de Kaïrouan, refusa le tribut au khalife de Bagdad, Haroun-al-Raschid, et fonda, sur l'ancien territoire des Carthagenois, ou l'Afrique proprement dite, un royaume dont Tunis devint la capitale. On ignore l'état des juifs sous ces dynasties ; ils étaient probablement aussi heureux que sous les walis ou émirs.

865. Un médecin distingué de Kaïraoun, nommé Ishak ben-Amran, peut-être petit-fils de Ishak ben-Amran ci-dessus mentionné (799), fut attaché au service de Zyadet-Allah III. Ce prince le fit mourir, dit-on, sur l'instigation d'un autre médecin juif que Zyadet-Allah fit venir d'Espagne. Quoiqu'il en soit, les ouvrages qu'Ishak ben-Amran a laissés après lui témoignent de ses grandes connaissances dans la science médicale.

898. Un disciple de ce grand médecin, l'illustre Ishak ben-Soleiman Israëli, était originaire d'Égypte, où il s'est distingué comme oculiste. Ayant quitté sa patrie, il fui très-bien reçu par Zyadet-Allah, qui lui donna 500 dinares. Plus tard, il devint médecin de Obeïd-Allah al-Mahdi.

908. Ce conquérant, qui prétendait être issu de Fatime, fille de Mahomet, défit les Aglabites qui régnaient à Tunis, enleva la ville de Fez aux Edrisites, et fonda la célèbre dynastie des Fathimides.

932. Mort de l'illustre médecin Ishak ben-Soleiman Israëli, à l'âge de cent ans.

957. Pendant la guerre qu'Abd-el-Rahman III, khalife d'Espagne, fit en Afrique, les juifs partagèrent le sort des autres ha-

Digitized by Google

bitants de ce pays ; les synagogues et leurs écoles furent brûlées, leurs rabbins et leurs savants dispersés et massacrés.

970 Iehuda ben-Karisch, chef de la communauté juive à Denia, cherche à ranimer la science juive, particulièrement l'étude de la langue hébraïque parmi ses co-religionnaires. Il entreprend à cette fin plusieurs travaux grammaticaux et lexicrographiques, et adresse une lettre à la communauté de Fez sur l'utilité des langues targumiques, talmudiques, arabes et autres pour l'étude de l'hébreu.

980. Jakob ben-Nissim Ebn-Sahin, de son côté, rétablit le rabbinisme en Afrique. Il fonda à Kaïrouan, où il était chef de la communauté, une école rabbinique.

985. Donasch ben-Librat de Fez, animé par l'exhortation de Iehuda ben-Karisch, se livra avec ardeur à l'étude de la langue hébraïque et publia un lexique, dans lequel il fit des objections contre l'ouvrage de Menachen ben-Saruk, savant grammairien espagnol, qui répondit à ses attaques.

990. Un pirate arabe d'Espagne vendit, sur la côte d'Afrique, un célèbre rabbin d'Italie qu'il avait capturé. Ce docteur, dont le nom était Rabbi Huschiel, fut mis en liberté et placé à la tête de la communauté juive à Kaïrouan. Il avait apporté de son pays des trésors de sciences rabbiniques et ouvrit une école talmudique dans sa nouvelle patrie.

1000. Jehuda Chaoug, appelé par les Arabes Iehya ben-Daoud Ebn-Zacharia, ouvre le XI^e^ siècle. Il florissait à Fez, où il exerçait la médecine avec succès. Élevé à l'école de Kaïrouan, il devint le plus savant grammairien de son temps.

1015. Après la mort de Iakob Ebn-Sahin, son fils Nissim lui succède comme chef de la communauté et juge de sa nation. Homme d'une science profonde, il nous a laissé plusieurs ouvrages fort distingués et fort estimés.

1025. Chananel, fils du docte Rabbi Huschiel, succéda à son père comme recteur de l'école à Kaïrouan, La profonde science de cet homme est encore célébrée dans les écoles rabbiniques.

1040. Un autre rabbin célèbre de l'Afrique, Ishak ben-Moseh Ebn-Sechni de Denia, quitta sa patrie pour se rendre à Bagdad, afin d'y remplacer l'illustre Haï Gaon, mort en 1037.

Digitized by Google

RÉCEPTION

QUE FIRENT LES JUIFS A LOUIS XV,

ARRIVÉ A METZ EN 1744.

DÉCRITE PAR UN TÉMOIN OCCULAIRE.

« L'an 1744, notre auguste bien aimé roi ayant triomphé en Flandre, étant pour la première fois à la tête de son armée, accourut avec une partie de ses troupes vers notre ville de Metz, où il arriva le 4 août, dans le dessein d'aller au plus tôt repousser les Allemands ennemis, qui sous la conduite du prince Charles de Lorraine, avaient passé le Rhin et commençaient à ravager les frontières du royaume.

« Deux jours après l'arrivée de Sa Majesté en cette ville, les juifs obtinrent la permission de lui aller rendre leurs hommages. Ils allèrent à ce sujet au Louvre ou hôtel du gouverneur, où était logé le roi. Ils étaient au nombre de cent cinquante jeunes gens, à cheval, l'épée à la main, tous richement vêtus et divisés en trois compagnies, précédées du rabbin, d'un syndier et autres vieillards, au nombre de quarante, qui marchaient gravement à pied, deux à deux, en habits et grands manteaux de soie noire, couverts de leurs grands chapeaux plats. Suivait un magnifique char de triomphe, fait en forme d'arche, attelé de quatre chevaux avec cocher et postillon en habit d'écarlatte; il était couvert d'un taffetas bleu parsemé de fleurs de lys peintes en or, traînant jusqu'à terre, et couvrant les roues. Au milieu de cet arche étaient les portraits du roi et de la reine, encadrés de grains de cristal, avec un grand carreau de velours cramoisé, portant une couronne royale dorée. Sur le derrière était un étendard avec un soleil en broderie d'or et autour du carreau de cet arche étaient les inscriptions en lettres d'or : *Vive le Roi, vive la Reine, et monseigneur le Dauphin.*

« Cet arche renfermait encore des joueurs d'instruments, violons basses, hauts-bois, basson et cors de chasse, qui se faisaient

Digitized by Google

entendre alternativement avec les trompettes et les haut-bois, qui précédaient la première troupe. Chacune de ces trois troupes à cheval avait une espèce de bannière encadrée sur laquelle étaient écrits en caractères hébraïques des cantiques tirés de différents passages des Psaumes.

« Elles avaient aussi des espèces d'officiers major, richement habillés et montés, qui réglaient l'arrangement et la marche.

« Le rabbin avec les juifs qui l'accompagnaient et les troupes étant entré dans la cour du gouvernement, mit le chapeau sous le bras et placé entre le char de triomphe et devant la fenêtre de la chambre où le roi parut, il fit à Sa Majesté le compliment suivant :

« Sire, notre très-puissant, grand monarque et seigneur, dont le trône est appuyé sur l'équité et la justice.

« Les hébreux, vos fidèles sujets, reposent à l'ombre de votre protection et tolérance, par grâce espéciale, dans le royaume que les rois vos prédécesseurs et Votre Majesté avez reçu en héritage, du Seigneur, ce Dieu d'Israël, se prosternent pour baiser la terre où sont les vestiges de votre grandeur suprême. Nous, de ce qu'il a fait part de sa propre gloire à V. M. en vous faisant porter la marque de la principauté.

« C'est vers le Seigneur le Dieu d'Israël qui par sa toute-puissance donne la victoire aux rois, que nous fixons nos regards, en levant continuellement les mains pour obtenir de lui, l'élevation, l'aggrandissement et la puissance de son oint. Que miséricorde lui soit faite, et que le trône de V. M. soit à tel point que les Éthiopiens viennent se prosterner devant lui, et que vos ennemis soient réduits à mordre la terre, que tous les rois de l'univers lui soient soumis et toutes les nations assujetties. Nous supplions ce même Dieu qui autrefois envoya son ange pour conduire Josué, lorsqu'il marchait à la défaite de trente-quatre rois de la terre promise, de l'envoyer également pour guider les pas de V. M. et l'aider à humilier ses ennemis. Que le Dieu qui fit entendre un bruit terrible, lorsqu'il accompagna le roi David qui combattit contre les Philistins, veuille bien accompagner

Digitized by Google

V. M., qu'il fasse fendre les nues par l'éclat de sa présence, et qu'il en fasse sortir la foudre sur la tête de tous vos ennemis ; que ce Dieu enfin, qui par son ange, envoya au roi Ézechias cent quatre-vingt-cinq mille Apyriens, dans une seule nuit, n'épargne pas un seul de ceux qui ont osé lever le bras contre notre roi.

« Ce sont là, Sire, les vœux que nous faisons pour V. M., en me prosternant à ses pieds, j'ose la conjurer pour toute ma nation, de vouloir bien continuer à nous protéger.

« Montrez-nous, Sire, votre miséricorde, et accordez-nous votre assistance salutaire, puisque la clémence et la justice sont à vous.

« Souvenez-vous des grâces que vos augustes prédécesseurs nous ont accordées ; nous avons sous leur règne et sous leur protection passé des jours tranquilles dans votre royaume ; nous espérons de votre bonté la même faveur. Aussi prions-nous celui qui ayant fait alliance avec Israël, a promis de ne le rendre pas vain, d'élever notre roi au comble de la gloire.

« Que la splendeur de son trône soit éternelle et éclate comme le soleil. Que son domaine s'étende d'une mer a l'autre, jusqu'aux extrémités de la terre.

« Qu'au digne prince, dans lequel nous avons le bonheur de voir votre auguste sang, le Seigneur daigne établir une maison fidèle, comme il a fait à David, son serviteur ; qu'il contracte avec lui, comme avec ce saint roi une alliance de vie et de paix. »

« Après ce compliment, les juifs rentrèrent dans leur quartier. Ils y réitèrent le soir les grandes illuminations qu'ils y avaient faites la veille pour marquer leur joie de l'arrivée du roi en cette ville. Les faces de toutes les maisons étaient nouvellement blanchies jusqu'au premier étage et à la hauteur des 27 arcades de différentes figures qui traversaient leur rues et étaient placées à 12 ou 15 toises de distance les unes des autres, peintes en bleu, ornées d'une quantité de fleurs de lys dorées et chargées d'inscriptions de *Vive le Roi* en lettres hébraïques d'un côté, et en français de l'autre. Dans le milieu de chaque arcade il y avait un carton couronné, représentant d'un côté les armes du roi, et de l'autre deux LL en forme de chiffre, le tout doré.

Digitized by Google

« Chacune de ces arcades soutenait un grand lustre de cristal ou de cuivre doré, garni d'une quantité de bougies allumées.

« La face desdites maisons était décorée des portraits du roi, de la reine, de M. le dauphin, de tableaux et de miroirs, et au-dessus de tous, étaient posées des plaques de cuivre aussi garnies de lumières, dont la réverbération ainsi que celle du lustre, augmentait infiniment l'illumination de leur rue, principalement au-dessus de la porte de la synagogue où les juifs avaient fait pratiquer une espèce de portique, peint dans le même goût que lesdites arcades et garni d'une infinité de lampions, dans le milieu duquel ils avaient fait placer le grand cadre doré de leur Synagogue, qui contient, en lettres dorées, la prière qu'ils font tous les jours pour la santé et la prospérité du roi et de toute la famille royale.

« Deux jours après ces réjouissances, les juifs ayant appris la dangereuse maladie du roi, étant encore à Metz, ne s'empressèrent pas moins que les bourgeoisd'en témoigner leur chagrin et de faire plusieurs aumones, non-seulement à leurs pauvres, mais encore aux chrétiens, aux religieuses de l'*Ave Maria*, voisines de leur quartier, et surtout aux religieux mendiants, pour les engager (quoiqu'ils y fussent sans doute portés d'eux-mêmes) à prier Dieu pour le recouvrement de la santé du roi. Ce qui fit courir le bruit dans les provinces que les juifs leur avaient fait dire de ne pas prier pour le roi.

« Sitôt que l'on eut permis de faire des réjouissances publiques, après le rétablissement de la santé du roi, les juifs de Metz ne firent pas moins éclater leur joie, que les habitants de cette ville. Ils renouvelèrent leurs aumones et augmentèrent pendant les nuits, les illuminations et la décoration de leur quartier. On allait en foule les admirer, et même les dames de France, les princesses et leur suite allaient en carosse par la ville, pendant la nuit, pour être témoin des réjouissances publiques et des illuminations extraordinaires que l'on voyait dans toutes les rues, poussèrent jusqu'à celle des juifs et témoignèrent être satisfaites de leurs illuminations. »

Digitized by Google

RECHERCHES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES JUIFS

DANS LE NORD-EST DE LA FRANCE.

PAR E.-A. BÉGIN.

(*Suite.—Voir tome I, page* 516.)

Les juifs, chassés juridiquement de la Haute-Alsace en 1374, y avaient repris peu à peu leurs anciens domiciles; et déjà le commerce, les prêts à usure leur avaient permis de récupérer ce qu'une injuste spoliation leur enleva si souvent, lorsque les Suisses à la solde de René ayant quitté les champs de la Lorraine, après la mort tragique du duc de Bourgogne (1) traversèrent l'Alsace et pillèrent sans pitié tous les israélites fixés sur leur passage. Ceux de Colmar, d'Insisheim, de Scélestadt eurent particulièrement à souffrir. Rien n'indique même que les magistrats et les populations chrétiennes soient venues le moins du monde au secours de ces réfugiés. « Les Alsaciens, dit le P. Laguille, laissèrent passer ces orages; ils avaient trop besoin de se ménager avec les cantons pour vouloir, sur de pareils sujets, entrer en querelle avec eux (2). » Au reste, l'empereur Frédéric IV lui-même ne trouvait pas la chose mauvaise, puisqu'il accorda, quelque temps après, aux magistrats de Scélestadt, le droit d'admettre ou de chasser les enfants d'Israël, selon leur bon plaisir (3).

(1) Il périt le 5 janvier 1477.

(2) Hist. d'Alsace, 1re partie, p. 362.

(3) Helvetii, ex prælio Nancejano, quo Carolus audax cæsus est, Scelestadii reduces, reliquos ex hac urbe Judæos temere ejecerunt, quod Frede-

Digitized by Google

Rien ne prouve qu'au XV^e^ siècle il y ait eu des juifs à demeure dans les villes de la Lorraine et des Trois-Évêchés : mais, est-ce à dire pour cela que les villages éloignés des routes, les vallées profondes et les forêts n'en possédaient point? Chassés des centres de civilisation, les juifs étendaient sans doute aux environs leur réseau commercial, se tenant prêts à saisir la moindre franchise dès qu'elle tomberait de la main de fer des magistrats.

A l'époque dont nous parlons, il y avait encore des juifs dans quelques villes alsaciennes. Ils en furent successivement expulsés. A Richwiller, la haine et la fureur du peuple font justice de ces malheureux, qu'on immole et qu'on chasse sans pitié (1); l'empereur Sigismond défend aux habitants d'Haguenau de leur vendre des maisons ou de leur en louer (2); il maintient la proscription des israélites de Colmar, prononcée à la fin du dernier siècle par Wenceslas; et toutes les voix semblent élever contre Israël un cri de réprobation et de vengeance.

Quand ils ne furent plus en cause, quand leur avoir eût enrichi les seigneurs et les prêtres qui les persécutaient, on redoubla d'attention pour éviter leur retour : au scandale d'une affreuse persécution, on ajouta le scandale de la cupidité s'arrachant les dépouilles du vaincu. Ici l'empereur les revendique à son profit; là ce sont les villes; ailleurs, c'est le peuple (3). Nous devons au clergé la justice de reconnaître qu'en presque toutes les occasions,

ricus IV, Imp., non improbans, magistratui soli jus recipiendi ac dimtttendi eos an. MDCXXXII. concessit. Magistratus, nullum sibi deinceps Judæum obtrudi passus, sponte tamen sua nonnullos, qui in ferendis oneribus publicis cives juvarent, ex urbe autem vel metu recederunt, d. 5. Jan. an. MDCXXXII. Suscepit. Schoepftin. Alsat. ill. II. p. 381.

(1) Judæi an MCCCCXX. non jussu publico, sed privato plebis odio ac furero, Richovilla expulsi, imo plerique misere trucidati sunt.

Schoepflin. Alsat. illust. II, p. 77.

(2) Carolus IV. Magistratui licentiam dedit, quotquot voluerint Judæos recipiendi. Auctus hinc summopere numerus eorum, qui civitati gravis cum fieret, Sigismundus Soup. an. MCCCCXXXVI. vetuit, ne porro aedes Judæo locatione vel venditione traderentur a cive. Schoepflin. Alsat. ill. II, p. 357.

Ce fait est extrait des archives d'Haguenau *cartular hagen., fol.* 54 b.

(3) Wenceslaus Judæorum quos proscripserat, censum per decem annos civitati, an. MCCCLXXXVIII, addixit. Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 368.

Sigismundus prædia ab illis Colmariæ acquiri vetuit. Ibid. p. 368-369.

Digitized by Google

s'il arma de la torche incandescente et du glaive des meurtriers aveugles, s'il céda aux sentiments fanatiques de l'époque, il respecta du moins le bien du vieillard, de la veuve et de l'orphelin.

Des rigueurs si fréquentes amenaient naturellement des représailles qui causaient de nouvelles persécutions ; mais quelles qu'aient été les vengeances isolées exercées par les israélites, on ne peut les produire comme pièces justificatives des excès commis contre eux. La nation juive a des vices qui lui sont propres; c'est incontestable, mais on ne réussirait jamais à la faire passer pour un peuple cruel et sanguinaire tel que nous le représentent certains annalistes du moyen âge.

Une société qu'on persécute souffre le martyr et ne se convertit guère. Les juifs, les hérétiques de tous les temps l'ont prouvé. Cependant, il y a des esprits faibles ou indifférents en matière religieuse qui cèdent aux menaces, aux promesses, et achètent, moyennant une abjuration, la tranquillité dont ils ne jouiraient pas sans cela.

Les chroniqueurs enregistrent, avec une exactitude scrupuleuse, ces conquêtes peu honorables du christianisme sur de misérables parias mis au ban des nations. J'en trouve une signalée par notre Philippe Gérard, à la date de l'année 1506 :

« Le jour de la saint Luc, dit-il, y eult ung juif baptisé en la » grant église de Mets par messire Jehan Harman, coustre et » chanone d'icelle église. Et furent ses parains seigneurs Andreu » de Rineck et Nicolle de Heu, chevaliers; et la fillaitre de feu » Jehan de Vy, la maraine. Et après, il fut celebré une messe à » l'alteit devant les fonts, par frere Jaicques Hairans, gairdien » des freres mineurs : et apres icelle, administra ledict Iuf du » *corpus Domini*, en presence de grant nombre de gens (1). »

Meurisse, dans son histoire des évêques de Metz, parle d'une autre conversion qui eut lieu le 28 juillet 1529 : « Vn Iuif fut » baptisé dans la grande eglise avec ceremonies et solennité (2).»

(1) Philippe Gérard de Vigneulles, ann. 1506. Sa chronique authographe existe dans la bibliothèque de feu le comte Emmery, à Grosieulx (Moselle). La Bibliothèque publique d'Épinal en possède une copie, et celle de Metz un volume ainsi qu'un extrait.

(2) Histoire des Evesqves de l'église de Metz, p. 605.

Digitized by Google

Au commencement du XVI^e^ siècle, les juifs, qui s'étaient faufilés par tolérance au sein des villes alsaciennes, lorraines et messines furent renvoyés de quelques-unes. En 1510, l'empereur maximilien autorisa les magistrats de Colmar à les expulser et à imposer aux israélites forains une marque distinctive qui permît de ne point les confondre avec les chrétiens (1). La même année, il fit présent à Spiegel, son secrétaire particulier, du cimetière des israélites de Colmar et des deux temples ou monuments qu'ils y possédaient (2). En 1532 et 1548, défense expresse fut signifiée aux Strabourgeois de négocier avec les juifs. L'empereur Maximilien II menaça les contrevenants de perdre les objets sur lesquels ils auraient spéculé (3).

Cependant, aprés un long exil, dix familles israélites furent admises en franchise dans la ville de Landau, moyennant nn tribut annuel de 400 florins. Ils y demeurèrent fort peu tranquilles. On voulut les en chasser; l'électeur palatin intercéda pour eux jusqu'à ce qu'enfin les préjugés l'eurent emporté de nouveau sur la raison (4).

(1) Emigrare tandem an. MDX. jussi sunt omnes, Maximiliano I. id Senatu; permittente; adjecto mandato, ut urbem ingressuri annulo flavo signarentur in veste.

(2) Eodem anno Cæsar cœmeterium duasque curias Judæorum in Colmaria Jacobo Spiegelio, secretario suo, donavit; Spieglius civitati vendidit. Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 369.

(3) Nec transeundum silentio jus circa Judæos. Cameræ hi Cæsaræ servi licet ab antiquo haberentur, argentinenses tamen pro lubitee eos ejecerunt, receperunt, et ab illis exegerunt vectigal. (*Schilteri, Observ.* 18 *ad Kœnigsh.*) Leges, an. MDXXXIII. et MDXLVIII, latæ, prohibuerunt, ne Judæi cum civibus Argent. contraherent, aut negociarentur. Maximilianus II pœnam adjecit privationis rerum, de quibus contractum; tempore Nundinarum solennium et rebus, quæ necessariæ ad victum, exceptis. A seculi XIV. fine Judæi non amplius tolerantur in urbe; intraturi ad breve temporis spatium admittuntur, vectigali soluto. Servus publicus illis olim additus comes. Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 323.

(4) Post longum exilnmis an. MDXVII. decem Judæorum familiæ in civitatem receptæ sunt, ea conditione, ut ærario 400, floremos quotannis inferrent. Octennio post denuo civibus cum fierent graves, atque Senatus eos pellendos statuisset, Electoris Palatini commendatione executio decreti in quadriennium suspensa. Sed et hunc terminum cum clusissent Judæi, ale-

Digitized by Google

En 1524, Obernai ouvrit également ses portes aux israélites, mais à la condition de payer six deniers par tête pour droit d'entrée, de ne contracter aucune alliance avec les habitants, de ne recevoir en gage aucun immeuble et de n'entrer dans les maisons qu'autant qu'ils y seraient appelés et qu'ils auraient des anneaux à leurs doigts (1).

Ils revinrent passagèrement dans la ville de Colmar (2); dans celle de Weissembourg (3), dans plusieurs autres encore. Partout le fisc exigea d'eux d'énormes tributs et l'empereur Ferdinand leur imposa un costume distinctif dont ils ne pouvaient se dépouiller, sous aucun prétexte (4).

A peine Charles-Quint eût-il levé le siége de Metz, qu'on vit les Juifs affluer aux environs de cette ville et prendre part aux foires, aux marchés qui s'y tenaient. Mais le séjour dans la cité leur était interdit : le gouvernement français craignait qu'ils servissent d'espions et les Messins redoutaient la concurrence commerciale qu'ils étaient à même d'établir. Cette concurrence, au moyen-âge, causa souvent leur perte. Ils excitaient l'envie des bouchers, des frippiers, des orfèvres; et les corporations industrielles contribuaient bien plus encore que le clergé, à fomenter contre eux des germes de haine et de vengeance, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour éclore.

tamen migrare coacti sunt tandem; impetrata identidem redeundi licentia. Plusquam XX. gentis hujus foci jam computantive in urbe.

Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 401.

(1) Circa Judæos, quos expellere et recipere Magistratui ex Maximiliani I. et Carolus V. privilegii liberum erat, Jacobus à Mœrsperg, advocatus provincialis, an MDXXIV. statuit, ut nonnisi tempore mercatus licitum illis sit urbem intrare; ea quidem conditione, ut singuli sex denarios urbi victigalis loco persolvant : nullum cum civibus fœdus exerceant, nec res immobiles accipiant pignori : nullos civicum ædes ingrediantur, nisi vocati, annulosque in digitis gestent. Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 406.

(2) Carolus V. interdixit Judæis, ne pueniam civibus mutuo darent, nec sine peculiari Magistratus venia urbem intrarent. (Colmar.)

Scœpflin. Alsat. ill. II, p. 369.

(3) Pacta, ab urbe Weissenburg, cum Judæis inita, Ferdinandus I. an MDLXII. irrita declaravit. Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 394.

(4) Ferdinandus I. pro annulo togam, superne in flavi annuli modum prætextam, jussit gestare. Schœpflin. Alsat. ill. II, p. 369.

Digitized by Google

Dans la rédaction du grand Atour, de Metz (1) ; dans les ordonnances de police (2), publiées après le siége, on passe en revue toutes les industries urbaines, on accorde aux mendians, aux lépreux certaines immunités ou priviléges, mais il n'y est nullement question des Juifs. Je ne doute pas toutefois qu'on en tolérait certaines familles dans les villes principales du pays Messin, de la Lorraine et du Barrois, telles que Metz, Toul, Verdun ; résidences extra-légales qui leur devenaient fort onéreuses, et dont ils ne pouvaient contrebalancer les charges autrement que par des prêts usuraires ou de grandes spéculations dans les fournitures des armées.

Le 22 juillet 1565, « ont été mandés et fait venir Mardoché, » juif, et son serviteur, auxquels a été remonstré, par le sieur » maître eschevin, que de grace, on luy avoit permis faire sa » résidence en cette ville, jusqu'à la Saint Jean prochaine, à la » charge de ne prester ny traffiquer argent a usure, mais de » vivre et de se comporter en laditte ville, comme les aultres » bourgeois, afin que ledit terme échu, il pouvoye à ses affaires, » pour se retirer de cette ville et pays ; et a esté ordonné que » pareille injonction sera faite à Isaac, juif. *Signé* VILLER (3). »

Ainsi, en 1565, il y avait à Metz, deux chefs de la famille juive, Isaac et Mardoché, qui occupaient vraisemblablement cette ville depuis quelques années, puisque le refus de séjour prononcé

(1) Atours, et sentences des maltôtes de la ville et cité de Metz. A Metz, chez Jean Collignon, imprimeur de l'Hôtel-de-Ville et du Collége, in-8°, 1717, VII feuillets, 78 pages. Ce Recueil a été rédigé par Grégoire de Mardigny, procureur du roi de la ville de Metz et dédié au 1er président, Bénigne Chasot.

(2) Ordonnances de la ville et cité de Metz et païs Messin :

1. Pour la Iustice et Police.
2. Pour les Rentes et Loyers à écrire.
3. Pour les pauvres.

Avec Tables et Indices bien amples des matières contenues esdites Ordonnances ; in-4°, imprimé à Metz, M.D.LXV.XVI feuillets, 141 pages.

(3) Archives israëlites de Metz. L'original de cette pièce ne se trouve ni à la commune ni à la bibliothéque de la ville. Il en est une copie à la bibliothèque Liasse des juifs.

Digitized by Google

par Viller s'appuie sur une ancienne autorisation dont il ne donne pas la date.

Le 24 juin 1566, une nouvelle autorisation fut accordée aux Israëlites Messins. Elle était ainsi conçue :

« Ont été mandés les juifs qui sont demeurans en ceste ville, » auxquels a esté enjoinct que, suivant ce que jà par cy devant » a esté ordonné y a un an, ils eussent a se tenir prêts pour » sortir de ceste ville et païs, dedans le iour de St.-Jean prochain, » afin qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, ayant eu un an » entier pour donner ordre a leurs affaires, et que telle estoit » l'intention de Monseigneur le gouverneur. *Signé* BERTRAND (1).»

La Saint-Jean arrivée, les israëlites Messins ne quittèrent pas plus la ville qu'ils ne l'avaient fait l'année précédente. Ils implorèrent la mansuétude des magistrats, et le maréchal de Vieilleville, reçut d'eux la supplique suivante, datée du 6 août 1567 :

« A Monseigneur, monseigneur de Vieilleville, maréchal de » France, lieutenant-général du roi en ceste ville et païs » Messin. »

« Remontrent très-humblement, Isaac, Mardoché et Michel, » juifs, demeurant en ceste ville depuis trois ou quatre ans, que » combien qu'ils se soient comportés en toute modestie, sans » foule du peuple, et avec grand contentement, soulagement, » tant dudit peuple.que des gens de guerre étant en ceste ville, » pour s'être lesdits supplians contentés de fort petit gain en » leur trafic de prêt, si est-ce que depuis peu de temps, tant de » votre part que de celle des sieurs de justice de cette ville, leur » a été fait commandement, et a un autre juif, nommé Gerson, » y demeurant, de vuider hors de cette ville, et se retirer » ailleurs; ce qui viendroit à grande perte et incommodité, » tant d'eux que des habitans de cette ville et pays, et des gens » de guerre, d'autant qu'ils ont plusieurs gages d'eux, lesquels » ne peuvent être si promptement degagés ; en considération » de quoi, et aussi que, s'il vous plait vous informer, vous » trouverez qu'ils ont apporté et apportent journellement grande » commodité aux dits habitans et gens de guerre, ils vous sup- » plient très-humblement vouloir permettre qu'ils puissent

(1) Archives de la bibliothèque de Metz. Liasse des juifs.

Digitized by Google

» demeurer ici, pour y exercer leur état trafic de prêt, savoir » est : a raison d'un denier d'intérêt par chacune semaine pour » un franc messein ; et a condition qu'après qu'ils auront gardé » un an les gages qui leur seront baillés, ils les pourront faire » vendre à leur profit, pour les sommes qu'ils auront prêtées, et » sans que les propriétaires d'iceux leur en puissent rien répéter. » Et ce faisant, et pour vous faire connoître la volonté qu'ils ont » d'apporter profit et commodité en cette ville, vous offrent et » promettent qu'ils, et chacun pour un tiers, payeront et deli- » vreront la somme de deux cens écus sols pour une fois, aux » termes ci-après, à savoir : cent écus à la St. Remy prochaine, » et les autres cent écus, à la S. Remy que l'on comptera 1568; » outre, offrent et promettent payer, par chacun an, pour leur » tiers, comme dit est, la somme de deux cens francs messeins, » à compter du jour qu'il vous plaira leur promettre et bailler » lettres pour demeurer en cette ville, aux conditions ci-dessus, » pour être lesdictes sommes de deux cens écus et deux cens » francs messeins, distribuées aux pauvres de cette ville. Et » combien qu'ils aient entendu que ledit Gerson ne se veut » joindre à eux, et payer le quart des sommes ci-devant offertes, » sous couleur qu'il veut faire entendre qu'il est plus pauvre » que les supplians, qui n'est chose véritable, il se trouvera qu'il » est aussi, et a aujourd'hui plus de gages qu'aucuns d'eux, si » est-ce que lesdits supplians veulent bien que ledit Gerson » demeure en cette ville comme eux, à la charge de payer un » quart desdictes sommes de deux cens écus pour une fois, et » deux cens francs messeins par chacun an; et à son refus, vous » supplient qu'il soit contraint à vuider de cette ville, suivant » le commandement et ordonnance qui leur en a été fait, ou » bien s'il vous plaît l'y laisser, les décharger d'un quart des- » dites sommes, et considérer que les prêts qu'il pourra faire » diminueront leur profit d'un quart et plus; et en ce faisant, » lesdits supplians seront tenus de prier Dieu pour votre pros- » périté et estat. »

Le maréchal de Vieilleville, touché de cette requête et plus encore de la fausse position où le départ des juifs placerait inévitablement un grand nombre d'officiers, fit droit aux réclamations de Mardoché. Son ordonnance est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Après avoir communiqué la présente requête aux sieurs » Dauzance et président Senneton, et aux sieurs maître-échevin, » conseil et Treizes de la justice de ceste ville, et que nous avons » été duement informés, tant par eulx que par les capitaines de » ceste garnison, du contenu en ladicte requeste, et que les » suppléans se sont accordés en nostre présence, avec ledit » Gerson, que, desdictes sommes par eulx offertes, ledit Gerson, » pour sa pauvreté, en payera seulement trente escus de ladicte » somme de deux cens escus ; et trente francs messeins par an » de ladicte somme de deux cens francs ; avons permis aux » supplians et Gerson, de demeurer et trafiquer en ceste ville, » aux charges et conditions qui ensuyvent :

» Savoir est, qu'ils seront tenus de payer au receveur de » l'ausmône, ladicte somme de deux cens escus pour leur entrée, » moitié presentement, et l'autre moitié dedans un an prochain, » et par chascun an, ladicte somme de deux cent francs messeins, » dont la moitié du premier payment échoira et se fera au pre- » mier iour de ianvier ; et l'autre moité, au premier iour de » iuillet prochain venant ; au paiement desquelles sommes ils » seront contraincts, chascun pour leur cotte, savoir : ledit » Gerson pour trente escus pour une fois, et trente francs par » chascun an ; et lesdicts supplians, chascun pour son tiers des » sommes qui restent.

» Ne pourront lesdicts supplians et Gerson, s'habituer et loger » ès grande rues de ceste ville, qui sont la rue des Allemands, » Porte-Mazelle, depuis la porte St.-Tiebaut, passant par la » petite de Fournerue, jusque à la place sde la Grande Esglise » Chapellerue, la rue Champenoise jusques aux retranchemens ; » ni aux grandes places de ladicte ville, rue des Clers, des Ours, » Nexerue, de S. Arnould, Pierre-Hardie jusqu'à la rue des Clercs.

» Ne pourront les susdicts être en plus grand nombre que de » quatre menages, comme ils sont à présent, soit par mariages » de leurs enfans, ou associations et appel d'autres menages.

» Ne pourront trafiquer de leur état et prêt qu'ils ont accou- » tumé de faire, à plus haut prix que d'un denier pour livre » pour chacune semaine.

» Ne pourront prendre pour gages des soldats et gens de

Digitized by Google

» guerre aucunes armes, sans permission et congé signé de leur » capitaine.

» Leur est permis, dedans quinze mois près le prêt par eulx » fait, vendre les gages qui leur auront été baillés, pour des de- » niers qui parviendront de la vente d'iceulx, estre païés, tant » du principal de leur prêts, qu'intérêts, à la raison que dessus; » et du surplus en tenir compte aux propriétaires desdicts gages. » Desquelles ventes ils seront tenu bailler un estat et declaration » en justice, incontinent après la vente d'iceulx. Après lesquelles » ventes faites duement et sans fraude, les maîtres et seigneurs » desdicts gages ne leur en pourront aultres choses demander » que les deniers à quoi se monteront lesdictes ventes plus que » lesdicts prêts et intérêts.

» Seront tenus eulx et leurs familles de fréquenter une fois » le mois, pour le moins, les sermons et prédication qui se font » Eglises de cestte ville, sur peine de quarante sols d'amende » envers lesdicts pauvres pour chascune fois qu'ils y deffau- » dront, dont ils prendront attestation du prêcheur lequel ils » auront ouï.

» Outre, promettent lesdicts supplians et Gerson de ne rien » attenter contre le service du roy, ni de ceste ville de Metz, » sur peine de confiscation de corps et de biens. Faict à Metz, le » sixième iour d'août mil cinq cent soixante-sept.

Signé VIEILLEVILLE.

» Le septiesme iour d'aoust 1567, le contenu ès articles ci- » dessus a esté donné à entendre auxdicts Isaac, Mardoché, Michel » et Gerson, juifs, presens, par le sieur Jacques Praillon, Treize » de la justice de ceste ville, pensionnaire et Truchement du roy » en langue allemande; et après que, par son interpretation, ils » les ont entendus, ils ont iuré et promis, ès mains de mondit » sieur le maréchal de Vielleville, et en la presence de M. le » president, garder, satisfaire et accomplir tous les articles ci- » dessus. Extension de quoi, par le commandement de mondit » sieur le Maréchal, je secretaire et greffier de l'audience de » mondit sieur Praillet, en ai signé le present acte, l'an et iour » que dessus. *Signé* DUVAL, avec paragraphe. »

Digitized by Google

Voilà donc les juifs définitivement installés à Metz, pouvant y faire l'usure en pleine sécurité, mais à des conditions onéreuses qu'il leur sera toutefois assez facile d'enfreindre; les voilà libres d'occuper tel quartier, pourvu que ce ne soit pas une des grandes rues de la cité, sans doute à cause des processions qui s'y faisaient à certaines époques de l'année. Ces quatre familles auront eu un oratoire. Rien, toutefois, n'en constate l'existence. La tradition des israélites messins veut que Mardoché ait occupé la maison sise au bas de Juif-rue; que l'ancienne synagogue ait été convertie par lui en oratoire pour sa famille, et qu'aux principales fêtes, un rabbin soit venu du dehors pour chanter le cantique de David. Nous donnons cela comme une simple présomption, sans y ajouter plus de foi qu'il ne faut.

L'ordonnance du maréchal sire de Vieilleville était pour les juifs un gage de quiétude dont ils ne paraissent pas avoir su profiter. L'amour de l'or leur fit commettre certaines actions blâmables qui, jointes à la ténacité fervente qu'is montraient dans l'exercide des pratiques religieuses soulevèrent de nouveau contre eux l'animadversion des magistrats messins. Une instruction eut lieu, et M. de Thévalle, lieutenant-général, se crut assez bien informé pour ordonner l'expulsion des mêmes familles auxquelles Vieilleville avait accordé un privilége sept années auparavant. Voici le texte de l'ordonnance de M. Thévalle, demeurée inconnue jusqu'à ce jour (1) :

« De par le Roy,

« Et M. de Theval, s^r dudit lieu, d'Anivoy et de Oreans, che-
» valier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes
» d'armes, conseiller ordinaire en son conseil privé et lieutenant
» général pour Sa Maiesté en ceste dite ville et pays de Metz.

» Pour les contraventions et abus que les juifs ont commis de-
» puis le réglement à eux bailler le 6^e jour d'août 1567 (2), qui fut
» receu en cette ville de Metz, et pour la dureté et obstination,

(1) Bibl. publ. de Metz. Liasse des Juifs. Cette pièce est une copie faite il y a environ cent ans. Elle est in-4o. et porte le titre : *Ville de Metz*, 114, au verso.

(2) Le copiste a mis 1577. C'est une erreur.

Digitized by Google

» en laquelle ils ont déclaré vouloir demeurer leur vie durant, » la corruption des mœurs et le scandal qu'ils introduisent en » ladite ville et gouvernement, le tout vue avec M. le president, » et par ladvis du conseil a ordonné que lesdits juifs premiere- » ment receus, et tous autres qui depuis sy peuveut habituez se » retireront de cette ville et pays dans deux mois pour tout » delay, dans lequel temps leur est enioint pour suivre leurs » debtes, si bon leur semble et rendre les gages qu'ils ont ou les » faire vendre par authorité de justice. les parties appellées pour » les deniers en provenant estre employez à leur deubs et inte- » rest qui leur ont esté permis leuer, autrement et à faute de » sortir et d'obéir au commandement susdit dedans led. temps » sont tous leurs biens et debtes qu'ils ont en ladite ville et gou- » vernement declarez au bureau des pauvres et eulx seront pu- » nis corporellement ainsy qu'il appartiendra.

» Dez cejourd'huy deffences leur sont faictes de plus bailler » aucunes sommes de deniers sur gages et avec interest qui leur » estoit permis prendre, sur peines que les sommes qu'ils auront » baillées durant ledit temps sont dez a present declarées con- » fisquées au bureau des pauvres.

» Est pareillement deffendu a tous les cytoiens de cette ville » et gouvernement de leur louer apres ledit temps aucunes mai- » sons ny lieux pour y faire leur residance sur peyne de perdre » les loyers et de cent liuvres d'amende applicables aux pauvres.

» Laquelle ordonnance sera leue et publiée en la chambre des » Treizes en leur audiance, signiffie auxdits juifs tant de cette » ville que gouuernement et attachée à la porte du palais.

» Fait à Metz le sixième jour de feburier 1574. *Signé* Thenal » et Viart avec paraffe. »

« Ledit jour sixième feburier la presente ordonnance a ésté » leue et publiée en lad^e. chambre des Treizes a huys ouuerts, » par moy secretaire et greffier soubsigné. *Signé* M. Le Goullon » avec paraffe.

L'huissier chargé de signifier cet acte (1), après avoir remis

(1) L'an 1574, le sixème iour du mois de feburier, jay Pierre Rouget, archer de M^r le Preuost de Varneuville et huissier de laudiance de Monseigneur Viart, Cons^er. du Roy en son priué con^el. M^e. des Requestes ordi-

Digitized by Google

son exploit aux quatre juifs Isaac, Mardoché, Michel et Gerson, attaché copie de l'ordonnance, à la grande porte du palais, partit le lendemain pour le village d'Ennery, foyer principal du judaïsme dans la campagne messine, et fit injonction au capitaine du château ainsi qu'au maire d'expulser les israëlites des lieux qu'ils administraient. Pareille injonction fut remise au maire de Rozérieulle, et l'huissier déclare *n'avoir passé outre en sadite commission*, que parce qu'il n'apprit pas *que en autres lieux de ce gouuernement ils se soient introduit autres Juifs.*

Les termes de l'exploit, la manière dont l'acceptent le maire et le capitaine d'Ennery ne laissent aucun doute sur la source dont partait le coup porté contre les juifs. C'était le clergé qui agissait et l'intérêt mal entendu de la religion servait d'excuse à cet acte d'iniquité.

Les Juifs cependant, eurent de nouveau recours à l'autorité

naire de son hostel et President pour Sa Majesté en cette ville de Metz et Pays Messin, suiuant certaine Ordonnance de Monsr. de Cheualle etc., contenant commandement à tous Juifs estans dans cette ville de vuider hors dans deux mois sous les conditions a plair contenues en ladₒ. ordᵉᵉ. signifiée le contenu icelle a Jsaac, Mardoché, Michel et Gerson, juifs demeurant en cette ville, tant pour eux que pour leurs familles, et attaché à la grande porte du palais dudit Metz coppie de ladᵉ ordonnance, et le lendemain en continuant lexploiet de ma commission me suis expres transporté a cheual de cette ville au ban d'Ennery distant de deux lieues ou environ, auquel lieu j'ay faict lecture, amplement fait scauoir au capitaine Fayet estant pour Sa Majesté au chasteau dudit lieu et a... Manger, maire dudit lieu parlant à leurs personnes, le contenu de ladᵉ. ordonnance, leur enjoignant de par le Roy et mesdits Srᵉ de Cheualle et President, de tenir la main a ce que la presante ordonnance fust exécutée par delà et lieux esquels ils ont puissance et dependants dudt gouuernement, lesquels apres auoir ouy la lecture de ladite ordonnance louant grandement ledit œuvre pour la manutention de la foy chrestienne et soulagement du peuple ont respectivement remercié Dieu, promis de s'y employer de tout leur pouuoir, et affin qu'ils puissent plus aysément se conduire en ce, ils nous ont requis copie de ladᵉ. ordonnance que je leur ay laissé avec le double du present mon exploit, comme aussy a Bertrand Laurent, Maire de Roselieures, lequel jay fortuitement trouué en cette ditte ville pour faire le semblable en sa paroisse, pour nauoir entendu que en autres lieux de ce gouuernement il se soient introduit autres Juifs nay passé outre en madᵉ. commission. Faict audit Metz le 8ᵉ jours des mois et an que dessus. *Signé* P. Rouget, auec paraffe.

Digitized by Google

souveraine. L'ordonnance ne fut point mise à exécution; du moins rien ne le prouve; et l'arrêté du maréchal de Vielleville continue de régir ces tristes descendans d'Abraham.

Tranquillisés sur leur avenir, les Israélites se multiplièrent rapidement; quelques-uns de leurs enfans contractèrent au-dehors des alliances avantageuses; leur fortune se consolida, s'agrandit; ils firent d'importantes spéculations, surtout pendant la ligue, pour les fournitures des munitions, les remontes de cavalerie, etc. Henri III, touché des services rendus par les juifs de Metz, autorisa huit ménages, au lieu de quatre, à s'établir dans cette ville. Leur nombre tripla bientôt; de sorte qu'en 1603, on complait déjà vingt-quatre ménages issus des huit premiers. Comme ils étaient riches et que leur intelligence active portait ombrage à l'industrie messine, on se plaignit de la tolérance sous l'abri de laquelle ils vivaient; on voulut les inquiéter. Ils s'adressèrent alors au duc d'Epernon, gouverneur de Metz, qui leur accorda, le 20 janvier 1605, des lettres de sauve-garde, confirmées par lettres-patentes d'Henri IV, en date du 24 mars suivant (1).

(1) « Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et de Nauare, à tous ceux qui ces présentes hès verront salut. Nous auons este dernièrment informez, pendant que nous faisons seiour par dela, des fidelles deportemens des Juifz habituéz par la permission de nos predecesseurs en ceste ville de Metz, et combien soigneusement ils se sont emploiez, durant les derniers troubles a secourir aider et assister ceux qui auoyent charge par dela et estoient emploiez pour nous seruir, tant de la garnison qu'aultres. En consideration de quoy, desirant les fauorablement traiter a l'exemple de nos d^s. predecesseurs, sur ce quils nous ont fait demonstrer que depuis leur establissement en ceste dicte ville, au nombre d'huict mesnages ils se sont multipliéz et accruez à p^nt iusques a *six vingts personnes* au plus. Faisant ensemble *vingt quatre mesnages*, tous issus desd^s. *huict prem^s* sans quils en ayent admis né appelez daua^s.; soubz pretexte de laquelle multiplication, aucuns voudroient procurer et poursuiure, comme ils craignent de les retirer de la ville et les en faire sortir. Nous supliant requerant, attendu que ceste multiplication nest prouenue daucune famille estrangere *ausd^s. huict mesnages* de premiere instuon, ains de leur seule prerogaon, qui ne preiudicie en rien que ce soit au bien, repos et commoditez dud. Metz. Au contraire, ils y font journellem des seruices a chun des habitans dicelle, les assistant de leur petits moïens et commoditez, et ne leur est rien refuse

Digitized by Google

Ces lettres-patentes rappellent en peu de mots les services rendus précédemment par les juifs, constatent leur propagation légale, leur conduite exempte de blâme, leur position inoffen-

de ce qui est en leur possession qu'ils ont touiours librement despendu et employe aux necessitez generales et partres diceux habitans et de tous noz seruiteurs iusques a la layne daucuns dentre eux. Viuant au surplus ès termes de reglemens donnez lors de leur establismt. en ce lieu sans y contreuenir. Leur octroyes sur ce, nore protection et sauve garde partre les maintenir et conseruer en leurs demeure et residence accoutumées en nostre ville. Et pour empescher quils ny soient troublez leur octroyer noz lettres necessaires. Nous apres auoir eu laduis de nostre Cousin le duc Despernon, Gouuerneur et ntre Lieutenant-Genl audt Metz et au Pays Messin, et vue par la rge. y attachee soubs le contre-sel de nre Chancellerye, ce que ja sur mesme plaincte et craincte nre dt. cousin a ja en nre absence ordonné Nous lauons eu et auons aggreable. Voulons et nous plaist quil aye lieu de sorte est dit. Et en tant que besoing en seroit nous auons iceux huict mesnages premierent *establis du Regne du feu Roy* nre tres cher Sr et frère, dernier decede que Dieu absolue, avec leurs descendans familles enfants mariez ou non mariez, estant a prnt en ceste ville de Metz audt nombre de six vingts personnes qui font jusques a vingt quatre mesnages comme aussy tous leurs biens et ce qui leur apartient en general et particulier, prise et mis, prenons et mettons par ces presentes signees *de nre main, soubs nre protection et sauue garde speciale,* voulons et ordonnons et nous plaist, quils ayent et continuent la demeure et residce en ceste ville de Metz, viuant et se comportant cellon les reglementz faitz lors de leur establissement, sans quil leur soit loysible toutefois de joindre à eux aucune des aures familles de leurs voisins ou estrangers de leur nation, sy ce nest par mariage. Pourront cependant et leur sera loysible, come nous leur auons permis et permettons trafiquer et negocier, suyuant leur franchises libertez et coustumes anciennes, prester argent a honneste interest, sans gages et sur gages, prendre desd. prets ung honneste prouffit chacune sepmaine, suiuant et conformement ausd. reglement. Voullons quilz soyent maintenuz et conseruez en leur rang au coure de Iustice, pour le payement de leurs deptes. Sans neanmoins leur approprier aucuns biens immeubles, à la charge de paier leurs charges accoustumees, tant à lhospital de nostre dte. ville quailleurs, sellon q. lors et depuis leur establissent il leur a esté ordonne. SY DONNONS EN MENDEMENT a nostre dt cousin le duc Despernon Pair et Colonel-Gral de l'Infanterie de France, Gouverneur et nostre Lieutenant-Gral aud. Metz et en son absence, au Sr de Montigny nre Lieutenant-Gral aud. Gouuernement, President de la Iustice aud. Metz, Mre Escheuin, Treiz et Conser, et tous autz magistrats et nos offlciers quil aptiendra, que chun deux en droict soy,

Digitized by Google

sive dans la ville de Metz, bien qu'ils s'y trouvent déjà au nombre de cent-vingt-un. C'est un monument curieux qu'il est intéressants d'opposer à l'ordonnance rendue, le 7 avril 1604 (1),

ces n^tes ils seront registrer lire et publier partout ou besoing sera, et du contenu f^t. souffrir et laisser jouir user, plainement et visiblement lesd^e Juifz; faisant come nous auons fait et faisons tres expresses inhibitions deffenses de par nous a tous quil aptiendra et besoin sera, ne les y troubler empescher ou inquieter, directement ou indirectement, par voy de fait ou aultrement; lesquels troubles ou empeschemens, sy faits mis ou donnés estoient, ils les feront incontinent reparer et remettre au premier estat et cond^r. Car tel est n^re plaisir, en tesmoing de quoy nous auons fait mettre n^re Scel a ces p^tes. Donné a Metz le xxiii^e jour de mars. Lan de grace mil six cent et troies, et de n^re Regne le quatorzième. *Signé* Henry. Et sur le reply : Par le Roy, Potier. » *Seront aussy et aprobo.*

(1) « Nous ayant, les sieurs Maître Eschevin et gens du grand Conseil de ceste ville, representé que les Juifs habitans en icelle, par la permission du Roy, continuoient de preter à interêt excessif, et nonobstant, pretendoient droit d'hypotèque sur les heritages de leurs debiteurs et debvoir, en vertu de leurs obligations et promesses reconnues, être reçus en leur ordre en la distribution des deniers qui proviendroient de la vente desdicts heritages subhastés, et les toucher par les formalités de Justice, ce qui ne pouvait être toleré qu'avec trop de tort et manifeste interêt des chretiens, tant ceulx qui se trouveroient creanciers posterieurs sur les menus heritages, que les propriétaires d'iceulx, pour ce que l'excès de l'usure à l'égard des Juifs, accumulée de trois années, egaloit d'ordinaire la somme pretée, et lequel excès venant par eulx a estre confondu avec le principal, ils en tiroient obligation, soustrayant par ce moyen auxdicts proprietaires, en fort peu de temps et quasi insensiblement leur propre substance, à la ruyne de plusieurs; sur quoi lesdicts Juifs qui ont comparu par Salomon, Mahur et Lazare, premiers d'entr'eux, nous ont rencontré, au nom de tous, que ce ne fût jamais leur intention d'abuser de la bonté du Roy en leur endroit, et la penser faire valoir d'indulgence à quelqu'excès venant de leur part, qu'ils avoient souvent tres-humblement supplié, comme ils faisoient encore présentement qu'il leur fût donné réglement sur ce sujet, qui les garantisse de perdre leurs petits moyens, lesquels ils hasardoient, les prêtant à tant de diverses personnes, et en si petites parties, selon la commodité de ceulx qui s'adressoient à eulx : Nous aurions fait assembler avec le sieur Maître Eschevin, aucuns des sieurs de la Justice, et mis entr'eux et le Procureur general du Roy appelé, l'affaire en deliberation; de l'avis, conseil et consentement desquels, eu égard aux Patentes de S. M. du 24 mars 1603, et par nous l'attache de Monseigneur le duc d'Espernon, etc., a esté arrêté, par nous conclu

Digitized by Google

par le sieur d'Arquien, premier capitaine des gens de pied de France, et de cinquante hommes d'armes, lieutenant-colonel du régiment des guides du roi, commandant pour le service de

et ordonné que les Juifs qui sont de la condition portée par lesdictes Lettres patentes, continuant de trafiquer et negocier, preteront desormais leurs deniers à qui bon leur semblera, par cedule ou aultrement, ainsi qu'ils aviseront pour le mieux, et prendront hipothèque sur les immeubles des redevables, moyennant interêt qui leur sera accordé à raison de zeize pour cent. Et seront lesdicts Juifs conservés pour leur prêts en leur rang, suivant la date de leur obligation, au cours de la Justice, sous l'observation des loix, usages et coustumes du pays, et en satisfaisant par eulx à tous droits de ville et charges auxquelles ils sont assujettis par leur establissement, sauf qu'il ne leur sera loisible de s'approprier aucuns biens immeubles, pour les tenir et posseder par leurs mains, ce qui leur est interdit. Avenant qu'il se fasse distribution d'immeubles sur les redevables, ne pourront les dicts Juifs pretendre aucuns interêts de leurs deniers, ains se contenter de recepvoir le sort principal de la depte qui leur sera adjugé à leur rang, come dit est, si ce n'est qu'il y ait fonds pour fournir auxdicts interests, et qu'il en soit adjugé à d'aultres, apres toutes sommes principales acquittées, et en ce cas sera l'interest reduit a huict et ung tiers pour cent, selon l'ordonnance. Ne feront prêt de deniers a enfants de famille, et personnes qui se trouveront en tutelle et charge d'aultruy, à peine de perdre la depte. Seront tenus de poursuyvre l'interest de leurs deniers, d'an à aultre, sans le laisser accumuler de terme en terme, à la ruyne des debiteurs. Ne pourront comprendre en obligation aulceux interest pour le joindre à la somme principale, sinon pour une année seulement, dont sera faicte expresse mention esdictes obligations. Seront tenus de renouveller lesdictes obligations, de cinq ans à aultres, et celles qui surpasseront ce terme, demeureront sans execution, s'il ny a poursuicte en justice. Ne prendront ny recepvront pour gages aulcuns membles, des mains des serviteurs et servantes, à l'insçu de leurs maistres et maistresses; et leur estant presenté chose suspecte de larcin, en donneront advis, pour connoitre si la chose est bien ou mal acquise. Toutes obligations contractées avant le present establissement, demeurant en leur valeur et tiendront lieu d'hypothèque, soub ceste condition qu'ils commenceront la poursuicte du paiement dans ung an, et la continueront jusqu'à satisfaction entière. Se conformeront au surplus, pour les prêts qu'ils feront sur gages, à ce qu'ils ont practiqué du passé. Et pour ce que plusieurs difficultés se sont cy-devant présentées au recouvrement des choses volées qui ont esté engagés ès mains des Juifs, dont ils maintiennent ne debvoir estre desaisis, sinon qu'ils soyent restitués des deniers de l'engagement, est ordonné que larcin donné pour gages, qui sera poursuyvi

Digitized by Google

S. M. en ville, citadelle de Metz et pays messin, en l'absence de Monseigneur le duc d'Epernon. D'Arquien est ici l'interprête des magistrats et de la bourgeoisie messine que les juifs semblent avoir lésés. Il leur reproche de prêter à un taux exhorbitant, de prétendre à un droit d'hypothèque sur les biens de leurs débiteurs, de cumuler les intérêts de manière à ce qu'en peu de temps ils aient dépassé le capital, etc. D'Arquien, avant de rendre son ordonnance avait appelé devant lui les trois chefs de familles juives de Metz, Salomon, Mahur et Lazare, et tous trois s'étaient entendus pour réclamer des statuts qui leur permissent d'agir avec sécurité, sans léser gravement la position pécuniaire des emprunteurs.

Les lettres-patentes du roi laissaient effectivement beaucoup à désirer. Elles n'étaient point assez explicatives et l'esprit de lucre pouvait en abuser tout aussi bien que le despotisme des agens subalternes de l'autorité souveraine. D'Arquien, de concert avec la magistrature messine, remplit les lacunes des *lettres-patentes*. Il maintint les charges imposées précédemment aux israélites, leur interdit formellement la possession d'immeubles, le recouvrement d'intérêts cumulés, reconnut la validité de tous les engagemens pris jusqu'au jour de promulgation de son ordonnance, permit aux juifs de prendre, parmi les créanciers, le rang d'inscription auquel leur donnait droit la date des créances souscrites envers eux, et fit ensorte de laisser le moins de prise possible à l'arbitraire ainsi qu'à la cupidité. Cette pièce conçue dans un esprit de modération, de sagesse et de justice

dans le terme de quarante jours, venu à la cognaissance des Juifs, par l'advertissement qui en sera donné à leurs commis, sera subject a restitution, sans qu'ils puissent rien pretendre des deniers qu'ils auront fourny, et advancés sur yceluy; mais s'il se trouve un gage avant l'advertissement, ou apres lesdicts quarante jours que les deniers seront rendus par celuy qui en fera poursuyte. Et sera le present reglement observé de point en point, en faveur des habitants de ceste ville de Metz et Pays Messin seulement, n'entendant y comprendre les Etrangers, envers lesquels lesdicts Juifs se comporteront come du passé. Et afin que personne n'en pretende cause d'ignorance, seront ces presentes lues et enregistrées ès Greffes, tant du sieur President que des Treize de ceste ville. Faict audict Metz, le septième apvril mil six cent quatre. *Signé* Arquien Montigny. »

Digitized by Google

fort louables, à dû servir de texte aux règlemens formulés depuis. On en fit lecture solennelle, le 7 avril, dans l'assemblée du grand conseil, et le dernier jour de mai suivant au greffe présidial. Elle ne reçut pas immédiatement aprés son application. Les israélites réclamèrent à la cour sur la teneur de certains articles, et, le XVIII[e] *jour d'octobre* 1605, Henri IV ayant égard à ses premières lettres, aux décisions de son lieutenant appuyé des magistrats messins, aux garanties qu'il convenait d'assurer aux juifs, approuva la décision d'Arquien-Montigny : « Voulons nous plaise, dit le roi, quil sorte son effet selon » quil est cy joinct soubz ntr. contre scel, fors et excepte seu- » lement en ce qui est des meubles des robes, et donner en gage » aux Juifs, de la demande et poursuite desquels les seigneurs » et propriétaires sont excluz par le reglement sans en rendre » le prix de l'engagement quilz ayent differe plus de quarante » jours à les repeter; pour le regard de quoy, les M[rs] eschevin, » conseil et principaux habitans de lad. ville sassembleront dere- » chef, en la presence de n[re] procureur general, pour y prendre » advis dont ils dresseront procès-verbal qui nous sera envoye » icelluy veu en n[re] conseil y pourvoir ainsi que jugerons debvoir » estre faict (1). »

Les archives israélites de Metz, le recueil de la bibliothèque publique, le recueil du comte Emmery ne renferment aucun renseignement sur les délibérations ultérieures des magistrats messins : leur décision aura été sans doute conforme aux vœux du roi dont les dernières lettres-patentes furent enrégistrées au greffe royal de Metz, le 10 août 1606 (2).

(1) Ces Lettres Patentes sont datées de Limoges. L'original sur parchemin existe dans les Archives de l'ancienne communauté juive de Metz. On les trouve imprimées dans le Recueil du comte Emmery. qui en possédait une mauvaise copie faite sur l'original. Aussi, notre citation prise sur l'original même, diffère beaucoup du texte de ce Recueil.

(2) Même Recueil, I, p. 206.

Digitized by Google

DE L'ÉTAT DES ISRAÉLITES

EN POLOGNE.

(*Suite.—Voir tome I, page* 501.)

1632. Wladislas IV, fils de Sigismond, fut élu roi de Pologne à la mort de son père, en 1632. Ce prince, qui par sa valeur releva l'État et consolida sa tranquillité, fut très-favorable aux juifs. Ce fut sous son règne, qu'ils organisèrent leur culte et le divisèrent en quatre circonscriptions nommées *Arbaa Arazoth,* les quatre pays, savoir : la circonscription de Kracovie, de Posen, de Lemberg et de Lublin. Ces circonscriptions avaient à leur tête les rabbins et les syndics qui se réunissaient ordinairement à la foire de Jaroslaw pour régler les affaires de leurs coreligionnaires, soit politiques, soit civiles, soit religieuses. Auparavant, et principalement sous Sigismond, il existait déjà une certaine organisation du culte israélite en Pologne ; il y avait trois synagogues générales sous la direction de trois grands rabbins et autant de syndics. Nous avons sous les yeux le résumé de la délibération de ces synagogues à la foire de Cremnitz de 1607, publié par les soins du célèbre Josué Falk, grand rabbin de Lemberg, l'un des membres de cette assemblée. Parmi les divers articles qui compose cette délibération, on remarque ceux qui ont pour objet la défense de porter des costumes chrétiens, l'ordre d'examiner les livres de prières sortis de la presse de Bâle avant de s'en servir, parce qu'ils renferment des erreurs et des impiétés.

1633. Mort de Nathan Spire, grand rabbin de Kracovie, et auteur de *Megalleh Amukoth.*

1639. Dans la réunion de la foire de Jaroslaw en 1639, il fut ordonné entre autre choses, l'abolition de la vénalité du rabbinat, provoquée par le célèbre Iom Tom Lipman Lévi Heller, alors grand rabbin à Wladimir, dans la Wolhynie.

1641. Le docte Rabbi Joël Sirks, auteur de *Baïth Chadasch,* meurt à Kracovie l'an 1641. C'était l'un des docteurs de la loi les plus savants de son temps en Pologne.

1648. Vers la fin du règne de Wladislas, Czaplinski, homme

Digitized by Google

d'affaires de la famille Konieçpolski, s'empara par une violence inouïe des biens et de la femme de Chmielniçki, gentilhomme polonais, dont il fit fustiger le fils. Chmielniçki demanda justice; mais ne pouvant l'obtenir, il se réfugia chez les Tartares et les Kosaks, les souleva contre la Pologne. Ils attaquèrent les Polonais à Pilawce, les dispersèrent sans combat et s'avancèrent jusqu'à Lemberg et Zamosc. Les villes et les villages disparaissaient par l'incendie, des populations entières passaient au fil de l'épée, surtout les juifs qui furent massacrés par milliers. D'autres s'enfuirent en Allemagne, en France, en Italie et en Turquie. Voici les principaux rabbins qui furent victimes de cette guerre intestine : Josué ben Josef, de Kracovie, auteur de *Pené Josua* et *Maghini Schelomah;* Iechiel Michel, de Niemerow; Salomon Spire, de Satanow; Jakob Tomassow, de Luzk; Eliéser bar Iekuthiel, Salomon bar Samuel ha-Lévi, Chaïm bar Abraham de Toloczyn; Simson Ostropol, de Polonne; Napthali Cohen bar Ishak, de Lublin. Au nombre de ceux qui ont quitté la Pologne nous citerons : Eliezer bar Samuel, d'Aphtha; auteur de *Damesek Eliéser* qui se rendit à Vienne en Autriche où il fut rabbin; Man bar Moseh de Krotoschin, devenu rabbin à Furth; Méïr bar Samuel de Schebberschin, qui a écrit les malheurs de sa patrie dans un ouvrage qu'il intitula *Zouk ha-Ithim;* Zebi Hirsch bar Simon Tuchführer, de Kracovie, qui publia à Constantinople un ouvrage sur le code judaïque sous le titre de *Nachalath Zebi;* Zebi Hirsch Cohen, qui mit au jour à Venise où il s'était retiré, un ouvrage sur les Perké Aboth, qui porte également le titre de *Nachalath Zebi;* Samuel Kaïdnower, de Wilna, à Luz en Autriche, puis à Francfort sur-le-Mein; Chanoch bar Abraham de Gnesen à Oetingen; Moseh Cohen de Nerol à Metz, en France. Nata Nathan Hanover, historien des malheurs des Juifs en Russie, de Pologne; Berachia Baruch, à Constantinople; Aaron bar Eliéser de Zemphelbourg, à Amsterdam.

1649. Jean-Kasimir-Wasa, qui avait succédé, en 1648, à son frère Wladislas, chercha peu à adoucir le sort des juifs; soit qu'il fut empêché par les dissensions intérieures et les guerres extérieures qui déchiraient son royaume, soit qu'il eut peu de sympathie pour eux, étant autrefois jésuite et cardinal.

1650. La multitude des ouvrages qu'on avait imprimés en

Digitized by Google

Pologne dans les derniers temps sur les codes judaïques, cause une espèce de rixe entre les rabbins; les ouvrages de Sabatai Cohen, qui a également écrit sur les persécutions des juifs en 1648 et 49, excitèrent surtout le mécontentement des docteurs de la loi; la synode des quatre pays défende que pendant dix ans aucun ouvrage, excepté ceux qui ont la morale pour sujet, ne pourrait être publié.

1654. Le célèbre R. Jom Tob Lipman Lévi Heller, après avoir déploré les malheurs de sa nation dans des élégies fort touchantes, meurt à Kracovie, à l'âge de soixante-quinze ans.

1655. Les malheurs des Israélites continuent en Pologne, plusieurs centaines de personnes tombent encore sous le glaive des assassins, parmi lesquels on distingue Rabbi Chaïm Lévi, père du fameux auteur de *Maghen Abraham*, massacré à Gombin.

1656. Tant d'infortunes ébranlèrent la foi de quelques juifs qui se firent chrétiens. Plusieurs d'entre eux cependant ne changèrent leur religion que pour échapper à des poursuites. Tel fut, par exemple, Jean Salomon, qui publia en 1656, trente-sept démonstrations contre la foi qu'il venait d'abandonner. On l'avait arrêté prisonnier à Dantzig, parce qu'il ne pouvait acquitter ses dettes; ce qui rendit sa conversion, en effet, fort suspecte.

1661. A tous ces malheurs, vinrent se joindre d'autres maux non moins sensibles : la presse d'argent. On augmenta la capitation juive jusqu'à la somme de 105,000 florins.

1666. Au milieu de cet état, Sabatai Zebi, se proclama le Messie en Turquie. Des juifs du monde entier allaient lui présenter leurs hommages; est-il étonnant que ceux de Pologne, si persécutés depuis dix-huit ans, mirent leur espérance en lui? Ils le saluaient avec transport, lui envoyaient des députés, et lui votaient des adresses. Un seul rabbin d'entre eux, Rabbi Nehemias osa écrire contre cet imposteur; il se rendit même en personne à Constantinople pour le convaincre de fourberie devant le divan et démontrer la fausseté de sa mission prétendue divine.

1669. Kasimir étant descendu du trône pour redevenir prêtre, Michel Wisniowiecki, lui succéda. Ce prince était pauvre; sa famille avait été totalement ruinée dans les dernières guerres. Aussi sous son règne, les juifs furent l'objet de fréquents pillages et de la rapine. Dans une requête, présentée au roi le 12 mai

Digitized by Google

1670, les malheureux enfants d'Israël lui dirent : « Nos yeux » sont déjà épuisés par les larmes, nos bourses sont vuides, » chacun nous pille, beaucoup d'entre nous meurent de faim. »

1672. Malgré cette requête, le pillage continua sous prétexte de trahison au profit des Turcs, alors en guerre avec la Pologne. Heureusement la mort du roi Michel, mit fin à cette triste situation. Jean Sobieski, qui monta sur le trône de Pologne en 1674, chercha à adoucir le sort de ces malheureux.

1675. Ce grand prince, auquel dit-on, les rabbins avaient prédit son avènement au trône, et qu'un poëte hébreu nommait dans une ode en son honneur : fils du soleil, fut très-favorable aux juifs. Il leur donna en fermage une partie des biens de la couronne ; un juif de Casal, nommé Jonas, fut son médecin ; un autre israélite, nommé Bethsal, né en Russie, étant arrivé à sa cour, devint d'abord son fermier, ensuite son favori.

1682. Le sénat polonais, jaloux de Bethsal, osa l'accuser de concussion, mais il mourut insolvable, et démentit par là les accusations de ses ennemis.

1696. Jean III était mort, son successeur, Auguste II, électeur de Saxe, n'eut point la même bienveillance pour les sectataires de Moïse. Sous son règne on remit en vigueur la loi qui leur défendait de tenir des auberges dans les villages.

1700. Chaïm, surnommé Mahaloch (le voyageur), et plus tard Malach (l'ange), forme une secte en Pologne sous le nom de *Chasidims* (Piétistes). Un certain Rabbi Zadok, tisserand de Lithuanie, devint le prophète de cette secte célèbre.

1702. Malgré la défense de la synode juive de 1650, d'imprimer des livres théologiques pendant dix ans, défense qui fut renouvelée successivement en 1660, 1670, 1680 et 1690 avec extension ; le nombre des livres fut si grand, surtout les kabalistiques, que les rabbins se virent obligés de continuer à défendre d'imprimer des ouvrages hébraïques.

1704. Chaïm Malach se rendit en pèlerinage à Jérusalem, à la tête d'une foule de mendiants juifs de Pologne et de Bohême.

1706. Aaron Margalita, juif polonais qui avait embrassé le christianisme, les accuse de blasphème contre les chrétiens dans plusieurs de leurs livres, notamment dans le Medrasch Rabba ; ce qui occasionna des recherches à Berlin, en 1706.

Digitized by Google

1708. Mort d'Uri Schraga Phœbus de la maison Halphen, rabbin à Body et auteur d'un ouvrage qui porte le titre d'*Esch Dath*.

1709. Jean Christiel Heilbronner, de Kracovie, se fait baptiser, en 1709.

1715. Nehemias Chaïa Chaïun, qui fut accusé en Allemagne d'être un partisan du sabataïsme, vient en Pologne.

1718. L'esprit de secte gagne beaucoup de rabbins en Pologne, et les ouvrages kabbalistiques servent souvent à propager de fausses idées sur le judaïsme et sa doctrine.

1725. Les nommés Lœblé Hellischau, de Prostitz, Moseh Méïr, de Zolkiew et Siméon Salomon, de Jérusalem, sont les principaux chefs de cet esprit de secte qui déchirait tant le judaïsme en Pologne.

1728. On exécuta au mois de mai 1728, à Lemberg, un juif, qui, après avoir été baptisé, était retourné à la synagogue, à la persuasion de quelques rabbins de cette ville, dont deux d'entre eux, le docteur Cheïm Reizeles et son frère Rabbi Josué, furent arrêtés. Le 3 juin suivant on y écartela et y brûla vif le premier de ces malheureux rabbins accusés. Un semblable sort attendait son frère : Heureusement il mourut en prison avant l'exécution.

1729. Un jeune seigneur polonais, qui voyageait, s'était arrêté en 1729 à Prague, son gouverneur voulut s'y faire circoncire et embrasser la religion de Moïse, ce que le jeune seigneur aurait fait aussi, mais la chose ayant été découverte avant que d'être exécutée, on tâcha de les ramener à la profession du christianisme ; les jésuites réussirent sur l'esprit du jeune seigneur, qui fut renvoyé à ses parents ; mais le gouverneur, qui était un homme d'étude et d'un profond savoir, persista opiniâtrement dans sa résolution. C'est pourquoi il fut condamné à être traîné dans un sac, au lieu du supplice, et brûlé tout vif. Cette sentence ayant été envoyée à Vienne pour être confirmée, fut aggravée de l'avis de l'archevêque, en qualité de Grand-Inquisiteur de Sicile, de cette manière : que ledit converti sera conduit au lieu du supplice, où on lui coupera deux bandes de chair du corps, et on lui arrachera la langue ; et qu'alors, s'il ne fait pas entendre par certain signe qu'il se repent, on lui coupera encore deux autres bandes de chair, et on le brûlera tout vif.

Digitized by Google

1733. Auguste II mourut en 1733. La nation polonaise se rappela alors Stanislas Leszczynski : ses vertus dans l'infortune lui assurèrent tous les suffrages ; mais il venait de marier sa fille à Louis XV, et les cours de Vienne et de Pétersbourg, ne voulaient point souffrir sur le trône de Pologne, un allié de la France. Elles firent nommé Auguste III, électeur de Saxe, fils d'Auguste II. Sous ce prince, où tout était paralysé, les israélites succombèrent entièrement.

1736. Le tribunal de Petrikon, dans la grande Pologne, publie un décret, par lequel il est ordonné, que tous les juifs qui se trouvent dans le royaume, en sortent incessamment, à peine contre ceux qui y restent d'être arrêtés, et punis pour leur désobéissance. Plusieurs d'entre eux, informés d'avance qu'on devait publier ce décret pernicieux, avaient obtenu par de fort grosses sommes, la protection de beaucoup de grands du royaume, qui leur avaient accordé des asiles dans leurs palais, et sur leurs terres. Cette précaution n'a pas empêché qu'on ne soit allé les y prendre pour les mettre en prison.

HISTOIRE DES MÉDECINS JUIFS.

(*Suite. — Voir page* 289.)

§ CXLVIII.

Liste de ses ouvrages.

I. *Sefer Elim*, questions de Serach ben Nathan, suivies de lettres de del Medigo et de ses disciples.— Amsterdam, 1629, in-4°.

II. *Maaïan Gannim*, réponses aux questions de Serach ben Nathan, divisée en treize traités ; chacun d'eux porte un titre à part, savoir : 1. *Sod ha-Iesod*, sur les triangles; 2. *Chukoth Schamaïn*, explications de deux premiers livres de l'Elmageste; 3. *Gheburoth ha-Schem*, sur l'astronomie, imprimés ensemble avec le numéro précédent ; 4. *Meghed Schamaïn*, sur l'astronomie et la mécanique; 4. *Thaalumoth Chokhmah*, sur

Digitized by Google

la Kabbale pratique; 6. *Othoth ha-Schamaïn*, sur l'astronomie; 7. *Lechem Abirim*, sur l'algèbre; 8. *Megaleh Amukoth*, sur la chimie; 9. *Mekor Bina*, sur les aphorismes d'Hippocrate; 10. *Ezem ha-Schamaïn*, sur le chaos; 11. *Amudé ha-Schamaïn*, sur des erreurs astronomiques; 12. *Gan Naoul*, sur les principes de la foi; 13. *Maaïan Chathum*, soixante-dix parodoxes; imprimés ensembles. Amsterdam, 1629, in-4°, à la suite des numéros 1, 2, et 3.

III. *Iaar Lebanan*, encyclopédie des Sciences, ouvrage qu'il avait commencé à l'âge de dix-huit ans, et qui est reste inédit à Candie.

IV. *Beer Schebaa*, extrait de l'ouvrage précédent sur les sept arts libéraux. Ce livre, également inédit, est précédé d'une introduction intitulée : *Pi ha-Beer*, suivi d'une conclusion qui porte le titre de : *Pelegh Elohim*, et accompagné d'un commentaire sous le nom de : *Beer Achereth*.

V. *Bosmath bath Schelomoh*, autre encyclopédie scientifique inédite. Azulai (1) prétend que ce grand ouvrage, ainsi que le *Iaar Lebanon*, n'existent plus.

VI. *Rosch ha-Masbir*, ouvrage inédit qui a échappé à tous les bibliographes, appartenait à Salomon Dubno (2).

VII. *Zel ha-Chokhma*, traité sur la connaissance des ombres, mss.

VIII. *Scheber Joseph*, sur l'algèbre, ouvrage inédit qu'il ne faut pas confondre avec un autre livre de notre auteur qui porte le même titre et que nous citerons sous n° XIII, 3.

IX. *Ir Ghiborim*, ouvrage divisé en deux parties; la première intitulée *Gheburoth ha-Schem*, sur l'astronomie, paraît être la même que le n° II, 3; la deuxième, qui porte le titre de *Nifleath ha-Schem*, traite de la mécanique et de la chimie, mss.

X. *Rafuoth Thaalé*, traité inédit sur la médecine, quelques fragments seulement de cet écrit ont été publiés dans le Sefer Elim.

XI. *Tor ha-Maalah*, sur le traitement des savants, mss.

XII. *Ruach Eliahu*, sur le commentaire d'Elia Misrachi, sur Raschi.

(1) *Schem ha-Ghedolin*, II, p. 11.

(2) Voyez son catalogue, Amsterdam, 1814, p. 59, n° 26.

Digitized by Google

XIII. *Mazref la-Chokhmah*, une prétendue apologie de la kabbale, commencée à Hambourg et achevée a Glükstadt, fut imprimée a Bâle 1629, in-4° à la suite de Bechinath ha-Dath, contre lequel ouvrage elle est principalement dirigée. Cet écrit est suivi d'opuscules kabbalistiques que voici : 1. *Olam Katon*, extrait de la quatrième partie d'*Asara Maamoroth* de Messachem Asarieh de Fano; 2. *Kizour Olem ha-Tkikun;* 3 *Scheber Joseph;* 4. *Nobloth Chokmah;* 5. *Khoach ha-Schem* et quelques autres.

§ CXLIX.

Suite des ouvrages de Del Medigo.

XIV. *Chefesch me-Chouppasch*, des merveilles de la chimie et et de la mécanique. C'est peut-être le même traité que le Nifleath ha-Schem, qui forme la seconde partie du n° IX.

XV. *Or Schibaath ha-Iamim*, sur la création et sur l'optique. Ce traité ainsi que le suivant, paraît être une partie du n° V.

XVI. *Khescheth Deroukhah*, sur l'arc-en-ciel et les couleurs; ouvrage inédit.

XVII. *Résumé de l'histoire littéraire des Juifs*, lettre adressée au karaïte Serach ben Nathan; opuscule publié pour la première fois à Ewpatoria en Crimée, 1834 in-4°: réimprimé avec une traduction allemande accompagnée des notes par le docteur Geiger; Berlin, 1840, in-8°.

XVIII. *Schemaa Schelomoh*, livre inédit et très-peu connu.

XIX. *Explication de l'Elmageste*, inédite; sur les deux premiers livres seulement cette explication a paru, comme nous l'avons indiqué sous le n° II, 2.

XX. *Ruach Schemuel*, ouvrage tout-à-fait inconnu aujourd'hui.

XXI. *Refuoth Thealah*, traité de médecine, qui n'a pas encore eu l'honneur de l'impression.

XXII. *Les Aphorismes d'Hippocrate*, traduits en hébreu et accompagnés d'un commentaire inédit. On ignore si cet ouvrage est le même que celui du n° II, 9.

XXIII. *Halleluia*, ouvrage dont le contenu n'est pas connu; peut-être des hymnes à Dieu.

XXIV. *Thoré Sahab*, extraits d'ouvrages poétiques hébreux avec un commentaire intitulé : *Nekudoth ha-Khessef.*

Digitized by Google

XXV. *Nefesch ha-Gher*, ouvrage inédit et fort peu connu, si ce n'est par la citation de l'auteur.

XXVI. *Explication de la Logique*, composée à Wilna, mss.

XXVII. *Philon et Sophie*, traduit de Don Iehuda Abarbanel, ouvrage connu sous le nom de *Dialoghi di Amore* (1).

XXVIII. *Birkhé Joseph*, écrit inédit.

XXIX. Commentaire sur le *Sefer ha-Echad*, d'Aben Esra.

XXX. Commentaire sur le *Sefer ha-Schem*, du même auteur que de celui du numéro précédent.

XXXI. *Rachel Mebakhah*, connu par une citation de l'auteur, mais dont on ignore entièrement le contenu.

XXXII. *Arubbath ha-Schamaïm*, Traité des mathématiques ; inédit.

XXXIII. Commentaire sur des passages difficiles du livre *Akedath Iizchack*, d'Isaac Aramah ; mss.

XXXIV. *Bothé ha-Nefesch*, écrit dont on ignore totalement le contenu, étant resté jusqu'à présent inédit.

XXXV. *Traduction de quelques traités de Philon*, en hébreu.

XXXVI. Enfin il a laissé encore quelques opuscules sur la Kabbale, qu'il cite sous les titres de *Betuchoth Chakhmah*, *Lebab Chakhmah* et *Thechilath Chakhmah*.

§ CL.
Silva.

Il faut reconnaître que le dix-huitième siècle, malgré tout le mal qu'on en a dit, fut le siècle de la philosophie, et en opérant une fusion entre les lettres et la philosophie, propagea les lumières qui brillèrent jusque sous les glaces du pôle. Les juifs qui dans tous les siècles ont suivi la marche de la civilisation, ne sont pas restés en arrière dans celui-ci ; ils ont produit des hommes qui se placent dignement à côté de tous ceux qui ont illustré cette époque mémorable. Pour ne parler ici que des médecins, nous n'avons qu'à citer le nom d'un *Silva*, d'un *Fonseca*, d'un *Bloch*, d'un *Levison*, d'un *Herz*, d'un *Max*, d'un *Hirschel*, etc., pour justifier notre assertion.

Jean-Baptiste de Silva, d'une famille portugaise, qui a vu sortir de son sein les Chiskiya de Silva, les François de Maldonat de Silva, les Samuel de Silva et les Josué de Silva, naquit à

(1) Voyez § CX, nº 1.

Digitized by Google

Bordeaux, le 13 janvier 1682. Son père, qui était comme ses ancêtres François Maldonat et Samuel de Silva, docteur en médecine, l'éleva dans sa profession et l'envoya de bonheur à Montpellier. Il y fit tant de progrès, qu'en 1701, à peine âgé de dix-neuf ans, il reçut le laurier doctoral. Chirac, qui avait été son professeur, ayant été appelé à Paris, par le duc d'Orléans, Silva l'y suivit, et au lieu d'y pratiquer son art, il y recommença un des cours de médecine, et fut reçut de nouveau docteur en 1712. Mais sa réputation était déjà si grande alors, que Helvétius lui confia une partie de sa clientelle ; plusieurs heureuses cures augmentaient encore sa grande réputation. Ayant été appelé plusieurs fois, en 1721, aux consultations pour la maladie de Louis XV, il obtint, en 1724, la place de médecin consultant de sa majesté. L'électeur de Bavière, qui fut depuis empereur sous le nom de Chales VI, le fit venir à Munich. L'impératrice de Russie, lui offrit, en 1738, la place de son premier médecin. Silva la refusa; et la même année, Louis XV lui accorda des lettres de noblesse. Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé l'avait pris pour son premier médecin. Il mourut à Paris, le 19 août 1742, à l'âge de soixante ans. Voltaire, qui lui a donné, dès 1756, place dans son *Siècle de Louis XIV*, dit que c'était un très célèbre médecin, un de ceux que Molière n'eût pu ni osé rendre ridicules et qu'il a fait un livre estimé sur la saignée, mais qu'il était fort au-dessus de son livre. Cet ouvrage est dirigé principalement contre celui que Philippe Hecquet a publié, en 1724, sous le titre d'*Observations sur la saignée du pied.* Il a pour but de prouver que toute saignée produit l'évacuation, la dévivation et la révulsion. On y trouve quelques détails anatomiques intéressants. Chevalier et Quesnoy y ont trouvé pourtant matière à des reflexions critiques. Quoiqu'il en soit, cet ouvrage intitulé: *Traité de l'usage de différentes saignées, principalement de celle du pied*, fut imprimé à Paris, 1727, 2 vol. n-8°; et à Amsterdam, 1729, 2 vol. in-12.

Outre cet écrit, on a encore de notre médecin : *Dissertations et Consultations* de MM. Chirac et Silva, 5 volumes in-12, publiés par Bruhier, qui mit en tête un *Mémoire pour servir à la vie de Silva.* Les deux premiers volumes de cet ouvrage sont de 1744 et nom de 1741, le troisième est de 1755.

Digitized by Google

§ CLI.

Fonseca.

Pendant que Silva s'était illustré ainsi, un autre médecin juif, le docteur Fonseca, se rendit également célèbre à Paris. Il était comme lui d'une famille portugaise qui avait produit plusieurs médecins distingués, et comme lui, Voltaire fit son éloge. *C'est*, dit-il, *un homme savant et délié, capable d'affaires, et le seul philosophe peut-être de sa nation* (1).

Né en Portugal, l'inquisition avait fait brûler son grand-père et son oncle; son père ne s'était sauvé de ses mains que par la fuite. Alors elle avait pris notre jeune Fonseca, âgé de huit ans, et l'avait baptisé sans qu'il sût ce qu'il faisait. Il avait longtemps dit la messe dans sa patrie où il était prêtre, et ne pratiqua le judaïsme qu'en secret. L'inquisition en ayant appris quelque chose, on alla chez lui pour le saisir. Heureusement on ne trouva qu'un de ses frères. Ayant entendu dire que le St. Office était dans sa maison, il sortit de la ville, et se sauva en France, et de là à Constantinople, où il retourna publiquement au judaïsme et devint médecin du grand Sultan. Sous la protection de la France, il rendit beaucoup de service à tous les Français à Constantinople. L'abbé Sevin, dans sa relation (2) et dans ses lettres manuscrites conservées à la bibliothèque de Paris (3), parle souvent de notre docteur comme d'un homme avec lequel il fit une étroite liaison, dont l'amitié lui était absolument nécessaire et qui, par ses relations intimes avec les principaux officiers de la Porte, facilita le succès de ses recherches. Le marquis d'Argens (4) qui l'avait beaucoup vu et connu à Constantinople, entre dans les plus grands détails sur le docteur Fonseca, ainsi que Motraye (5), auxquels nous avons emprunté les particularités qu'on vient de lire.

De retour en France, il s'était lié à Paris avec la comtesse de Caylus, Voltaire et autres personnages distingués. Sa profession lui procurait des entrées dans les maisons des grands et ses

(1) *Histoire de Charles XII*, chap. III, p. 87.
(2) Page 335.
(3) Numero 3029, de mss. Francais.
(4) *Mémoires*, édit. de Londres, 1735, in-12.
(5) *Voyages*, t. I, p. 411. La Haye, 1727.

Digitized by Google

talents, la connaissance des hommes de mérite. Fonseca mourut à Paris à un âge fort avancé.

Tous les bibliographes semblent s'être accordés à ne pas faire mention dans leurs catalogues du nom de notre docteur. Il n'existe, en effet, aucun ouvrage qui porte son nom ; car la thèse *sur la peste*, publiée à Leyde, en 1712 in-4°, n'est pas de lui, mais d'un de ses parents, le docteur Abraham de Fonseca.

Metz, Nancy, Colmar, et autres villes eurent aussi des médecins israélites à cette époque. Sans avoir brillé d'un éclat bien vif par leur théorie, ces docteurs méritent cependant d'être cités pour leur pratique dans laquelle ils ont presque tous excellé. Il faut excepter néanmoins le célèbre *Tobie Cohen*, né à Metz, en 1652, qui fut aussi grand théoricien que grand praticien, ainsi que nous verrons en parlant de médecins juifs de Constantinople, théâtre de ses succès.

§ CLII.

Metz.

Avant le docteur Tobie Cohen, Metz possédait le médecin Isaac, dit le *docteur des juifs*, probablement le même que celui dont parle Dom Floret, cité par M. Bégin (1). Le fils aîné d'Isaac, est le trop fameux *Paul du Vallié*, médecin du roi en la garnison de Neuf-Brissac, qui a joué un rôle si infâme dans le procès du malheureux Raphaël Lévi. Il avait embrassé le christianisme (2) et dès lors il se croyait en droit de calomnier ses anciens frères de religion.

Sous le rabbinat de Gerson Oulif, la communauté juive de Metz avait nommé pour son médecin un certain docteur *Salomon ben Baruch*, de Lippstadt, ancienne capitale du comté de Lippe. Mais ayant tardé de venir prendre son poste, un autre médecin, *Nephthali Herz*, de Francfort-sur-le-Mein, vint prendre sa place. Ce dernier exerçait depuis quelque temps dans la communauté juive, lorsque Salomon, arriva à Metz muni de sa nomination. Contestation dès lors entre les deux rivaux, l'un invoquant

(1) *Revue orientale*, tome II, p. 320.

(2) Voyez *Discours aux juifs de Metz sur la conversion du sieur Paul Du Vallié, appelé le docteur Paulus, fils aîné de défunt Isaac juif, médecin célèbre, dit le docteur des juifs*. A Metz, 1651, in-8°.

Digitized by Google

des droits de priorité et de services rendus, l'autre des droits écrits. Le vénérable rabbin tâcha de terminer cette querelle affligeante, à laquelle tous les membres de la communauté prenaient une part active. Malheureusement la mort l'enleva avant qu'il l'ait pu finir, et ce n'est qu'en 1695 que son successeur, Rabbi Gabriel, parvint à faire la paix entre ces deux docteurs (1). Nephthali Herz, était fils du docteur Abraham Wallich et frère du docteur Leb Wallich, de Francfort (2); il avait encore un frère nommé *Mayer Wallich*, qui pratiquait la médecine à Metz au commencement du dix-huitième siècle, ainsi qu'il résulte d'un état de population israélite de Metz (3). Ce même état parle aussi d'une veuve du médecin *Isaac Wallich*, probablement un autre frère de Mayer Wallich. Ces deux docteurs, ainsi qu'un troisième nommé *Aaron Schwab* (4), ont échappé aux recherches de M. Bégin.

Méïr Sambourg, peut être originaire de Sambourg, village du département de l'Yonne, à quatre lieues de Tonnerre, pratiquait l'art de guérir à Metz en 1715. Ce docteur renommé avait un procès d'argent avec deux individus de Trèves, David Picard et Leb Erfurt. Ces individus ayant cherché à se soustraire à l'autorité rabbinique en invoquant la justice chrétienne, la communauté juive de Metz aussi bien que la communauté israélite de Trèves se levèrent contre eux et les excommunièrent publiquement. Nous avons à ce sujet, trois lettres inédites, adressées à Rabbi Ahron de Metz et à Rabbi Benjamin de Trèves; datées de l'année 1715 et 1716.

Le docteur *Jacob*, venu de Pinschow, en Pologne, du temps de Méïr, exerçait à Metz en 1728. Il est question de lui dans deux lettres inédites du rabbin Nepthali Hirsch, au rabbin Jacob Rei-

(1) *Revue Orientale*, ibid. p. 321. Nous possédons une copie de ce document de Rabbi Gabriel, il est daté : mercredi 4 tebath 455, (janvier 1695).

(2) Voyez § CXLII.

(3) Cet état, dont nous tenons une copie de M. Olry Terquem, ne porte pas de date, mais il existe, suivant l'inventaire des archives de l'ancienne communauté juive de Metz, que nous tenons également de la bonté de M. Terquem, une requette de notre Mayer Wallich datée de 1700.

(4) Les archives précitées possèdent, suivant l'inventaire de M. Terquem, une requête de ce docteur au sujet d'une maison qu'il avait achetée en 1701.

Digitized by Google

scher. Il fut remplacé par *Jacob Wallich*, qui paraît avoir été fils de Herz, de Mayer ou d'Isaac Wallich, dont nous avons parlé plus haut. Ce fut probablement lui qui eût l'honneur d'être admis aux dernières consultations faites par Louis XV, lorsqu'en 1744, au mois d'août, il fut atteint, étant à Metz, d'une fièvre typhoïde. M. Bégin nomme par erreur ce médecin tantôt Philippe (1) et tantôt Gomperts (2). Le premier ne vivait qu'à la fin du dix-huitième siècle, le second, n'obtint la permission d'exercer son art à Metz, qu'en 1746 (3). *Maro-Cosman Gomperts* avait été reçu docteur à l'université de Duisbourg, dans le grand-duché de Berg, en Prusse.

L'année suivante, en 1747, un autre praticien israélite, *Volfe-Enock Levin*, qui avait pris le bonnet de docteur à l'université de Halle, vint à Metz, et obtint l'autorisation de séjour et d'exercice de la médecine (4).

§ CLIII.

Continuation.

La pratique de médecins juifs de Metz, ne se bornait plus alors à la seule population israélite, elle s'exerça aussi au sein de la population chrétienne. De là le nombre de docteurs hébreux s'augmentait de jour en jour, de là leur empressement de venir de loin dans cette ville, quoique la communauté ne leur offrit que peu de choses, cent quatre-vingt livres par an. Déjà en 1770, il y avait trois médecins israélites, le docteur Gompertz dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent, *Cerf Willstadt* et son frère *Lambert Willstadt*. Or, comme la communauté n'avait besoin que d'un seul, et ne voulait faire aucune distinction entre l'un et l'autre, elle décida que chacun d'eux serait à tour de rôle son médecin pour donner ses soins pendant un an aux pauvres et à l'hospice, moyennant la somme ci-dessus indiquée. Par un document qui se conserve aux archives israélites de Metz, et dont nous avons devant nous une copie, on voit qu'en 1772, le tour était à Cerf Willstadt, mais

(1) *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*. 1841-1842, page 69.

(2) *Revue Orientale*, II, 322.

(3) *Même ouvrage*, p. 321.

(4) *Ibidem*.

Digitized by Google

qu'ayant eu quelque chose avec la communauté, il fut rayé pour cette année de la liste, et on prit à sa place son frère Lambert Willstadt. Néanmoins il fut décidé, qu'en 1773, il succéderait à son frère, puis en 1774, le tour serait à Gompertz.

D'un autre côté, comme ces médecins étant en état de rendre souvent des services importants à la communauté juive, par leur position dans la société chrétienne, les syndics firent beaucoup de sacrifices pour en avoir des plus célèbres. C'est ainsi, qu'en 1776, ils firent venir de Thann, dans le département du Haut-Rhin, le savant docteur *Joël*, en lui accordant mille livres pour son voyage, et deux mille livres pour les deux premières années de son séjour à Metz; puis cent quatre vingts livres pour donner ses soins concurremment avec les autres médecins aux pauvres de la communauté (1). Cerf, ou comme il est appelé en allemand *Herz*, était de Willstadt et fut reçu docteur à Venise. Il mourut à Metz, en 1786; son frère Lambert, en allemand *Lemlé*, l'avait précédé au tombeau.

Quelque temps avant, le docteur *Elcan-Isaac Wolf*, qui avait obtenu ses grades aux facultés de Giessen et de Manheim, fut agréé de la commune Messine, en 1781 (2). Ce dernier, exerça son art concurrement avec le docteur *Philippe*, et le docteur *Benjamin*.

Philippe, ou comme on le nommait en allemand *Feibelmann*, jouissait d'une très-grande réputation. Il était de Trèves, et fut reçu docteur à Halle. Benjamin, était de Berlin. Anti-rabbiniste, pendant toute sa vie, il se rétracta au lit de mort et ordonna qu'on l'enterre sans cercueil. Ce qui fut exécuté : on jeta son corps hors de la bière dès qu'on fut arrivé au cimetière, et après l'avoir mis au fond de la fosse, on brûla son cerceuil (3).

Plusieurs israélites messins, du vivant de ces docteurs, ou après leur mort, s'occupèrent comme eux de l'étude de la médecine pratique. Le plus fameux fut *Jacob Aronssohn*, fils de Mayer Gaudchaux, syndic de la communauté juive de Metz. Il était déjà marié, lorsqu'il se rendit à l'université pour y prendre ses grades. Voici le titre de la thèse qu'il y soutint le 24 novembre

(1) *Revue Orientale*, II, p. 325.
(2) *Ibidem*, p. 323.
(3) *Même ouvrage*.

Digitized by Google

1790 : *Dissertatio inauguralis medico-pratica de* Phrenitide Symptomatica *quasdam observationes cum epicrisi sistens, quam illustris medicorum ordinis consensu in academia Ludoviciana publice eruditorum examini, submisit D.XXIV novembris MDCCLXXXX.* Cette thèse est dédiée à son père et à son beau-père Gaudscheux May.

§ CLIV.

Nancy.

Dès le moyen âge il existait des juifs à Nancy. Exposés, comme partout, aux avanies du peuple, ils y demeuraient pourtant, parce que Nancy avait un commerce. Expulsés de ses murs, à la fin du quatorzième siècle, ils n'y reparurent qu'au commencement du dix-septième. Depuis, le nombre s'en accrut rapidement. En 1721, le duc Léopold fit sortir tous ceux qui n'y étaient pas établis avant 1680. Cependant malgré la protection que le gouvernement accorda aux autres, ils y étaient soumis aux règlement de police les plus sévères et les plus humiliants. Mais dès le règne de Stanislas, la civilisation a dissipé les préjugés révoltants dont ils étaient victimes ; beaucoup de leurs familles ont embrassé des professions ou se sont rendues recommendables dans la pratique des sciences, entre autre dans la science médicale.

Un des premiers qui se fit connaître avec distinction fut *Isaac Assur,* né à Nancy d'une riche famille. Il fit ses études médicales, conjointement avec Jehouda Carmoly à Strasbourg, où il prit le bonnet de docteur à l'âge de vingt-cinq ans. Assur était un habile médecin et un bon mathématicien ; il pratiquait son art avec succès dans sa ville natale, et enseignait également les mathématiques (1). De son temps la congrégation israélite de Nancy comptait plusieurs hommes de mérite parmi ses membres tels que Izick Kalmeli, mathématicien, auteur d'une Arithmétique inédite ; Abraham Hambourg, plus connu sous le nom d'Abraham Nancy, auteur d'un traité sur l'Inoculation, publié à Londres

(1) Mss. de notre cabinet, n° 42. Comparez *Arrest de la Cour souveraine de Lorraine et Barois concernant les juifs*, Nancy, 1762, in-4°, page 6.

Digitized by Google

avec d'autres opuscules ; et Néhémie Reischer, le fameux adversaire d'Eibeschütz.

Après Isaac Assur, *Jacob Berr*, neveu de Berr de Turique, exerçait à Nancy. Il n'était d'abord que maître en chirurgie, mais il fut reçu plus tard docteur en médecine à l'université de cette ville. Imbu des principes de la philosophie du dix-huitième siècle, dont il professait la doctrine, ce savant s'occupait beaucoup de l'émancipation de ses coreligionnaires. En 1789 un anonyme publia contre les israélites un libelle en forme de réponse à la question : *Les juifs doivent-ils être admis dans la Garde Nationale?* Berr prit aussitôt la plume et écrivit des reflexions fort judicieuses sur ce libelle.

L'année suivante, il publia une lettre de l'évêque de Nancy pour combattre son oncle : « J'ai été si étonné, dit-il dans la préface, de voir le sieur Berr-Isaac Berr réclamer l'existence de notre régime particulier, demander que l'Assemblée Nationale conservât le pouvoir civil de nos Rabbins et de nos Syndics, que j'ai cru devoir bien vîte m'élever contre une si dangereuse proposition. » Voici le titre de cette missive : *Lettre du sieur Jacob Berr, juif, maître en chirurgie à Nancy, à Monseigneur l'évêque de Nancy, député à l'Assemblée Nationale ; pour servir de réfutation de quelques erreurs qui se trouvent dans celles adressées à ce prélat par le sieur Berr-Isaac Berr*, 1790.

Cet écrit parut à Nancy in-8°, ainsi que le précédent qui est intitulé : *Réflexions sur la Lettre d'un Citoyen aux Gardes citoyens de la ville de Nancy, en réponse à la question : les juifs doivent-ils être admis dans la Garde Nationale ?* Celui-ci ne porte pas de nom de l'auteur, mais dans l'exemplaire que nous tenons de M. Gerson-Levy, il est écrit à la fin : « Fait par Mr Berr docteur en médecine, l'auteur à son ami Gerson Levy à Metz. »

Jacob Berr a écrit encore d'autres brochures qui dénotent toutes, un grand bon sens et beaucoup d'esprit. Il fut le premier en France qui épousa une femme chrétienne, sans quitter la Synagogne. M. Begin dit qu'il fut médecin au Val-de-Grâce, (1) ce fait est inexacte, le docteur Berr pratiqua son art, depuis la révolution à Metz, où il mourut à un âge assez avancé.

(1) *Revue Orientale*, II, page 325.

Digitized by Google

DES JUIFS

DE MAROC, D'ALGER, DE TUNIS ET DE TRIPOLI;

Depuis leur établissement dans ces contrées jusqu'à nos jours.

(*Suite. — Voir p.* 352.)

1050. Après la mort de Nissim, ben Jacob et de Chananel ben Huschiel la littérature rabbinique eut pour représentants les Béni-Soymar à Almahdia et les Salomon ben Formes à Kalaah Hamad.

1056. Vers ce temps, un prophète nommé Abd-Allah, prêcha l'islamisme aux tribus de l'Afrique occidentale. Ses sectateurs, qui réunissaient le goût des entreprises militaires au zèle religieux, propagèrent la doctrine de leur maître, les armes à la main, sous la conduite d'Abou-Bekr, fils d'Omar, surnommé Lamtouni. Les Morabettes, nom que se donna cette secte, firent avec succès la guerre aux princes de Fez, de Sedjelmesse, de Saleh, de Tanger et de Ceuta.

1069. Après Abou-Bekr, son cousin Jousouf, fils de Taschfyn, commenta les Morabethes ; il bâtit la ville de Maroc dans la désert, et en fit le siège de sa puissance. La nouvelle ville, dont les rues étaient ombragées de beaux palmiers et rafraîchies par des canaux remplis d'une eau limpide, prit un grand accroissement, et devint, du vivant de Jousouf, la capitale d'un empire qui s'étendait jusqu'au détroit de Gibraltar ; les juifs vinrent en foule s'établirir dans cette belle ville.

1075. Parmi les savants qui florissaient alors en Afrique, on distingue le célèbre Isaac Alfezi ; ce docte rabbin fut persecuté par un juif influent nommé Malfa ben Al-Arab et son fils Chaïm,

Digitized by Google

et forcé de quitter le pays. Il se retira en Espagne où il se fit un très grand nom par son abrégé du Talmud.

1086. Pendant la première expédition de Jousouf ben Taschfyn en Espagne, il prit plusieurs savants israëlites à son service.

1090. Au nombre de ces savants qui brillaient à la cour de Maroc, on cite les célèbres médecins Abou-Merwan Ebn Zohar et son fils, Abou Bekr Mohammed Ebn-Zehar.

1103. Ce fut en 496, que Jousouf ben Taschfyn traversa, pour la quatrième fois le détroit. Ayant lu dans un auteur arabe, que du temps de Mahomet, le législateur, les juifs d'Arabie avaient promis que, si le Messie qu'ils attendaient, n'était pas arrivé l'an 500 de l'hégire, leur nation embrasserait l'islamisme, Joussouf en passant à Lucena voulut obliger les juifs de se faire musulmans, et ce ne fut qu'à force d'or qu'ils parvinrent à s'en dispenser.

1120. En 514 de l'hégire, Abou'l Haçan Aly, fils et successeur de Jousouf ben Taschfyn, traitait les juifs de son empire, avec douceur et bonté. Malheureusement cet état de calme et de repos devait bientôt trouver un terme.

La puissance des Morabeths, maître du royaume de Maroc et et de l'Espagne arabe, fut renversée par un nouveau prophète qui parut en Afrique, et dirigea contre eux le fanatisme de ses partisans.

Abou'Abd-Allah Mahomet Iba Toumart, dit le Mahdi, zélé propagateur de l'islamisme, ayant été chassé de Maroc, se réfugia à Telemsan auprès d'Abd-al-Moumen, puissant chef de Tribu, et forma une nouvelle secte qui prit le nom de Mowaheddin ou adorateur du seul vrai Dieu. Dès qu'ils se virent assez forts, ils entreprirent de venger leur prophète, attaquèrent et défirent les troupes du prince de Maroc, marchèrent ensuite au secours des Zéirides, et vainquirent le roi Roger de Sicile, qui assiégeait Tunis. Fier de ses succès, Abd-el-Moumen parut sous les murs de la ville de Maroc. Les Morabethes défendirent leur capitale avec leur ancienne valeur ; mais la persévérance d'Abd-el-Moumen parvint à épuiser leurs forces. Après la prise de Maroc, les Mowaheddin étendirent leur domination sur toute l'Afrique septentrionale, des frontières de l'Égypte jusqu'au détroit de Gi-

Digitized by Google

braltar; il passèrent en Espagne, conquirent les royaumes d'Algarbe, de Seville, de Grenade et de Murcie, et maintinrent leur empire contre les Morabethes, les Normands et les Espagnols.

III.

Les Juifs sous les Mowaheddins.

[1146—1269.]

1146. Après la conquête de Maroc, en 341 de l'hégire, Abd-al-Moumen, fit venir les juifs et les chrétiens et leur dit : « Vos ancêtres ont nié la mission de Mahomet et se sont refusés de croire en lui, sous prétexte que le vrai messie ne doit venir qu'en cinq cents ans. Or voici cette époque depuis longtemps passée sans qu'aucun prophète, aucun apôtre est venu accomplir la prétention de vos pères, je ne saurai donc vous laisser continuer votre crédulité; l'islamisme ou l'exil ! » Et il leur fixa un terme pour vendre leurs biens et sortir de ses états. La plupart des juifs se décidèrent aussitôt à pratiquer extérieurement la religion musulmane et à rester ; mais les chrétiens, quittèrent le pays et se rendirent en Espagne ; un petit nombre seulement parmi eux embrassa l'islamisme. Toutes les synagogues, églises et cloîtres furent détruits dans l'empire des Mowaheddins.

1148. A Budjie, Alger, Tunis, Mahadiah, ainsi que dans toutes les villes d'Espagne où la domination d'Abd-al-Moumen fut reconnue, ce prince imposa aux chrétiens et aux juifs qui s'y trouvaient, d'opter entre le mahométisme et l'exil. Ceux qui s'y réfusaient furent aussitôt massacrés. Dès ce moment se formait cette classe de juifs qu'on nomme *Onsims,* qui renoncent en dehors à toutes les pratiques de leur religion, mais qui dans leur intérieur restent attachés au cultes de leurs pères.

1163. Abou-Jakoub Yousouf, deuxième fils d'Abd-al-Moumen, fut proclamé Khalife, suivant la volonté de son père qui, avant d'expirer, l'avait déclaré son successeur. Ce prince, qui suspectait la foi des juifs couvertis au mahométisme du temps de son

Digitized by Google

père, leur ordonnait de porter un costume particulier afin de le distinguer des autres musulmans. Ce costume consistait en une longue robe noire, aux manches extrêmement larges, et un grand turban de gros voiles, en forme de housse de chevaux. «Si j'étais sûr, disait-il, de leur fidélité à la croyause mahométane, je chercherais à les confondre avec les vrais musulmans; si, au contraire, j'étais sûr de leur infidélité à cette croyance je les exterminerais; mais je ne suis sûr ni de l'un ni de l'autre, c'est pourquoi j'agis de la sorte.»

1184. Abou-Yousouf Jacoub, reconnu souverain par son armée, en fut sollennellement proclamé émir al-Moumen, dès qu'on sut la mort de son père. Ce fut sous ce prince, le plus illustre, le plus heureux et le plus puissant des monarques Al-Mowaheddins, que beaucoup d'onsims quittèrent l'Afrique pour se rendre en Egypte en en Syrie, afin de pouvoir pratiquer extérieurement la foi de leurs ancêtres. De ce nombre étaient les célèbres docteurs Jousouf ben Jahya al Sabti et Jousouf ben Jehuda ben Achnin.

1199. Sous les successeurs de Jacoub, Mohammed-al-Naser, Yousouf-al-Mostanser et Abd-al-Wahel, la position des juifs ne changea en rien; ils furent toujours forcés de porter le costume noir pour les distinguer des vrais musulmans.

1224. Abd-Allah, successeur d'Abd-al-Wahel son oncle, ordonna aux juifs convertis à la religion musulmane, mais qui vivraient toujours séparés des autres mahométans, de porter des habits et des turbans jaunes, afin de les distinguer des vrais musulmans.

1232. Abou-Aly-Edris, frère et successeur d'Abd-Allah, mort en 629 de l'hégire, avait maintenu les juifs dans leur simulation. Mais bientôt les côtes septentrionales de l'Afrique changèrent de maître et avec lui l'état des juifs. Les Mérinides, descendants d'Abou-Bekr, fils d'Abd-al-Hak, occupèrent Fez; les petits-fils d'Abou-Hafs Omar s'emparèrent de Tunis, d'autres formèrent le royaume de Temelsen, de sorte qu'il ne restait plus aux Al-Mohades que quelques provinces autour de Maroc. Enfin en 1269 Abou-Yousouf-Jacoub, roi de Fez, prend Maroc, après avoir vaincu et tué le dernier roi de la dynastie des Al-Mowaheddins.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DE LA

GÉOGRAPHIE RABINIQUE EN FRANCE.

(*Suite. — Voir p,* 168.)

גאלק *Gaillac* (Décisions rabbiniques de R. Nissim, n° 47), ancien village du Languedoc, aujourd'hui sous-préfecture du département de Tarn. C'est la patrie du rabbin Isaac Gaillac.

גחל *Gouzel*, *Gouzé*, village du département des Basses-Pyrénées, à trois lieues d'Orthez. Il a donné le jour au rabbin Benjamin Gouzel.

גורניש *Gornies*, village fort ancien de Languedoc, à 9 lieues de Montpellier; il a donné son nom à un commentaire sur le Talmud, *Tosaphoth Gornies*, qui se trouve en manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, n° 167. Une copie de ce commentaire, faite par David Sintzheim, se trouve actuellement entre les mains du grand rabbin d'Altona. C'est probablement le même commentaire cité dans le catalogue de la bibliothèque, de David Oppenheim, éd. 1826, p. 412.

גיאן *Gien*, petite ville à dix-sept lieues d'Orléans. C'est la patrie du rabbin Joseph de Gien, cité dans le *Schebulé Lekat*, MSS. de la bibliothèque royale de Paris, arruga III, n° 217.

גתן ou שתן (Décisions de Salomon ben Adereth, n° 7, Kaphtar ve-Perach d'Estori Farhi, chap. X, p. 52). *Cenon*, village de Poitou, à une lieue de Chatellerault. Il a donné son nom au savant et malheureux Eliéser de Cenon.

דודיא *Ste-Dode*, village du département du Gers, à trois lieues de Mirande, lieu de naissance des rabbins Salomon et Nathun de Ste-Dode.

דוראן *Duran*, village du département du Gers, à une lieue d'Auch, célèbre dans l'histoire littéraire des rabbins, par l'illustre famille Duran, auquel il avait donné le jour.

דנפיר ou דנפיירא *Dompierre*, village du département de la Moselle, lieu de naissance du rabbin Isaac de Dompierre.

Digitized by Google

דריוש *Dreux*, ancien ville à neuf lieues de Chartres, patrie du savant et infortuné rabbin Salomon de Dreux, et de son frère Rabbi Jacob.

האזוב *Azub, Ezob, ha-Ezob, l'Hysope*, nom hébreu que les rabbins donnaient jadis à la ville de *Vaison*, en Provence, à dix lieues d'Avignon. Cette petite ville possédait au moyen âge une école célèbre, d'où sont sortis les *Chanin bas Nathan ha-Ezobi*, les *Iéhosef* et *Meschoullam ha-Ezobi*, ses fils, et les *Mardokhaï ha-Ezobi*. *Salomon Azubius* était également de cette ville, qui portait encore de son temps le nom d'Azub. C'est encore là que le célèbre Levi ben Gerson composa son commentaire sur le Pentateuque, ainsi qu'il est dit à la fin dans une note, note que le savant Bernard de Valabrégue a ainsi traduite dans une notice sur le n° 79 des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris : « Et ce dernier livre ut fini d'être expliqué le 23 de la lune de » Scevat (décembre) de l'an 98 du sixième milième (1338 de l'ère » chrétienne, ici dans la ville de *Vaison*. (L'auteur y ajoute encore) » qu'il faut examiner soigneusement ce dernier livre, parce qu'il » en a fait son commentaire ou l'explication à Avignon précipi- » tamment, et sans aucuns livres, ni de l'Écriture, ni du Tal- » mud. » Ce dernier passage de la note, manque dans les éditions du commentaire de Gersonide.

חאלוי *Halloy*, village du département de l'Oise, à une lieue et demie de Beauvais, patrie du rabbin *Jacob Halloy*.

הר *Har*, montagne הר ההר *Hor ha-Har*, montagne de Hor et הר געש *Har Gaas*, mont Gaas, noms bibliques que les rabbins donnaient pendant le moyen âge, à Montpellier. Voyez ci-après.

ויאנה *Vienne*, ville très-ancienne du Dauphiné. (Joseph Cohen, Dibri ha-Iamim, p. 13).

ויטרי *Vitry*, village de Champagne, près de Melun, a donné son nom à un livre fameux du rabbin Schemcha de Vitry.

וינסיא *Venaisin*, le Comtat-Venaisin, petit état enclavé dans l'ancienne Provence, dont la capitale était Carpentras (Minchath Kanaoth, p. 115). Dans un fragment mss. de cet ouvrage qui existe dans la bibliothèque royale de Paris, ce nom est écrit plus correctement.

ויניסי *Venisy*, village du département de l'Yonne, à six lieues et demie de Joigny. (Jedaïa ha-Penini, *Mikhtab Hithnatzluth*).

Digitized by Google

ורדון *Verdun*, Verdun-sur-Meuse, ancienne et forte ville de Lorraine, à dix-neuf lieues et demie de Metz, célèbre dans l'histoire des juifs par leur établissement au moyen âge.

טוך *Touch*, ou *la Touche*, village du Dauphiné, à deux lieues et demie de Montelimart, célèbre dans les annales rabbiniques pour avoir donné son nom à des *Tosapholhs*, où notes supplémentaires sur le Talmud, faites par le docteur *Eliéser de Touch*.

Nous ferons connaître à cette occasion, que d'après un vieux catalogue de livres qui se trouve à la suite de la Grammaire hébraïque de Jonas ben Ganach, mss., à la bibliothèque royale de Paris, on indique, entre autres ouvrages qui n'existe plus maintenant, un *Commentaire sur le Peutateuque* d'Eliéser de Touch.

(*La suite prochainement*).

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Olry Terquem, pharmacien, membre de l'Académie royale de Metz et de la Société des sciences médicales de la Moselle, qui avait formé le projet d'écrire une histoire des juifs de Metz, vient de nous faire présent de tous les matériaux qu'il avait recueillis sur ce sujet depuis plusieurs années. On remarque, entre autres, l'Inventaire des archives de l'ancienne communauté de Metz qu'il avait depuis longtemps à sa disposition, ainsi que plusieurs extraits de documents de ces même archives.

Nous citerons comme quelque chose de curieux et tout à-fait inconnu, la note suivante:

« Vers 1500, quelques juifs rentrèrent tacitement à Metz, et » demeurèrent sur les bords de la Seille. Le jour de la procession » du St. Sacrement, pour bénir la Seille, le juif qui y demeurait » fournissait un fauteuil et un ban. A quelques années de là, un » nommé Mardoché, s'y refusa et aima mieux quitter la ville : il » se retira avec sa famille et quelques autres ménages au village » d'Ennery, où probablement vivaient déjà d'autres juifs sous la » protection du seigneur du lieu. *Ceci est extrait d'un ancien* » *registre de la communauté, il a été vendu au poids.*»

Digitized by Google

Voilà quel usage certaines administrations font des dépôts qui leur sont confiés. Il faut déplorer de pareilles infidélités, surtout à l'égard des archives de l'ancienne communauté de Metz, qui paraît avoir été fort riche, non seulement en documents précieux concernant l'état des juifs de France, mais encore en monuments de la plus haute importance pour l'histoire des israélites des autres pays de l'Europe.

Parmi ceux qui restent encore, on remarque un vieux mémorial de la vieille synagogue de Metz, sur parchemin. M. le grand rabbin de Metz, a bien voulu autoriser M. Cahen, marguiller et scribe de la synagogue de cette ville, de faire pour nous une copie de ce curieux monument qui remonte pour le moins au quatorzième siècle. On y célèbre tous les rabbins qui ont illustrés la France, depuis *Gerson Meor ha-Gola* jusqu'au *Mardochée bar Senior ha-Cohen* qui gouverna, la synagoque de Metz pendant vingt-cinq ans. Puis on y parle des martyres du judaïsme, de ses soutiens et de ses bienfaiteurs, entre autre d'*Isaac* et *Bella* qui firent supprimer le péage corporel des juifs à Coblence. Nous reviendrons sur ce mémorial et sur les archives de Metz.

— Il y a quinze ans, M. Bressaut voyant l'envahissement des jésuites, fonda la *Gazette des Cultes*. Aujourd'hui que ce même parti cherche de nouveau à dominer, M. Goubault, vient de créer le *Journal de la Liberté Religieuse*. L'heureuse disposition, le choix des articles et la variété des sujets que présentent les deux premiers numéros, nous ont paru lui former de nombreuses chances de succès. Nous recommandons avec confiance ce recueil, contenant quatre à cinq feuilles d'impression par n°. Prix par an : 15 francs pour Paris et 20 francs pour les départements franc de port. 8 et 10 francs pour six mois. A Paris, rue du Dragon, n° 29, faubourg Saint-Germain.

— Depuis longtemps nous avons pris le parti de ne plus répondre aux prétendues critiques de certaines personnes, parce que leur censure n'est guère de bonne foi. Par quel autre motif, en effet, a-t-on pu nous faire un reproche dans les Archives israélites, tome III, page 532, de ce que nous avons dit (*Revue Orientale*, t. II, p. 120) qu'Aron Worms et plutard Benjamin Wolf avaient occupé le rabbinat de Metz, et qu'ils y étaient encore en 1718, époque à laquelle ils donnaient, conjointement avec Rei-

Digitized by Google

cher, une approbation à l'ouvrage de Salomon Lipschütz ! Ah, M. Zarphati, vous n'avez jamais entendu parler de Benjamin Wolf, et vous niez l'existence d'un Aaron Worms en 1718? Quels sont donc les trois rabbins que vous dites vous-même dans le même journal (*ibid.*, page 274) avoir donné, en 1718, leur approbation à l'ouvrage de Lipschütz? Le premier est Jacob Reicher que vous nommez; le second, *le vénérable grand rabbin Aaron Worms*, que vous dites être né en 1754, et le troisième *le grand rabbin Benjamin Wolf*, dont vous n'avez jamais entendu parler.

Quel autre nom donner, en vérité, que la mauvaise foi à l'attaque dans le Zion (tome 1, page 114)? Lisez notre article (*Israelitische Annalen*, I, t. p. 348), et vous verrez que nous citons Azulai et que les documents que nous produisons ne se trouvent dans le *Schem ha-Ghédolim*, ni dans le tome premier ni dans le tome second, ni dans aucun autre ouvrage de cet auteur.

Est-ce de la bonne foi de nous dire dans les Israehtische Annalen, t. I, p. 408, que Israël, frère du savant Israéli, ne savait pas l'arabe, lui qui traduisit de l'arabe en hébreu des Institutions de Tolède (Ascher, décisions LV,9), lui qui a composé dans cette angue des ouvrages que nous avons cités nominativement. Nous aimons beaucoup une critique loyale; mais nous croyons que c'est perdre son temps que de s'arrêter à des attaques aussi peu fondées.

— *Paroles d'un croyant israélite*, par J. Anspach, traducteur du Rituel des prières israélites. Metz, 1842, in-8°. Rousseau dans son Émile prétend que les chrétiens ne connaissent pas les raisons des juifs contre le christianisme. « Les malheureux, dit-il, se sentent à notre discrétion; la tyrannie qu'on exerce envers eux les rend craintifs; ils savent combien peu l'injustice et la cruauté coûtent à la charité chrétienne : qu'oseront-ils dire sans s'exposer à nous faire crier au blasphème? L'avidité nous donne du zèle, et ils sont trop riches pour n'avoir pas tort, les plus savants, les plus éclairés sont toujours les plus circonspects. Vous convertirez quelque misérable payé pour calomnier sa secte; vous ferez parler quelques vils fripiers, qui céderont pour vous flatter; vous triompherez de leur ignorance ou de leur ignorance ou de leur lâcheté, tandis que leurs docteurs souriront en silence de votre ineptie. Mais croyez-vous que dans des

Digitized by Google

lieux où ils se sentiraient en sûreté l'on eût aussi bon marché d'eux? En Sorbonne, il est clair comme le jour que les prédictions du Messie se rapportent à Jésus-Christ. Chez les rabbins d'Amsterdam, il est tout aussi clair qu'elles n'y ont pas le moindre rapport. Je ne croirai jamais avoir bien entendu les raisons des juifs, qu'ils n'aient un état libre, des écoles, des universités, où ils puissent parler et disputer sans risque. Alors seulement nous pourrons savoir ce qu'ils ont à dire. » La France est cet état libre et l'auteur des paroles d'un croyant israélite justifie pleinement l'assertion de Rousseau. Après avoir exposé dans la première partie le vrai caractère du judaïsme, si inconnu aux chrétiens, il se livre dans la seconde à l'examen des quatres questions suivantes :

1° Les prophéties que nous trouvons dans la Bible sur la venue d'un libérateur, peuvent-elles être appliquées à Jésus?

2° Les preuves historiques des faits rapportés dans l'Évangile comparées à celles des faits antérieurs à cette époque cités dans la Bible.

3° L'authenticité des livres de l'Évangile, comparée à celle des livres sacrés reconnus par les israélites.

4° Les principes de morale contenus dans l'Évangile sont-ils nouveaux ou la répétition des principes professés dans la Bible? Une réponse négative est le résultat des recherches consciencieuses de l'auteur.

— M. Dukes, avantageusement connu par plusieurs travaux littéraires, vient de mettre au jour une brochure *sur la poésie religieuse néo-hébraïque*. Cette brochure est le commencement d'une histoire des poésies de la synagogue, dont il a publié le prospectus. Nous appelons l'attention de ce savant sur plusieurs manuscrits de notre bibliothèque, entre autres sur deux Africains, que nous avons fait acheter à Maroc. Le premier est un recueil des Piutims de Saleh, par ordre alphabétique. Les principaux auteurs de ces Piutims sont les *Salom ben-Zur*, *Moseh ben-Zur*, *Daoud ben-Chason*, et *Jehouda Lanis*; le second, est une collection de plus de mille pièces la plupart inédites. Nous possédons aussi, outre ceux que nous avons déjà fait connaître dans cette *Revue*, une foule d'autres Piutims, dont le plus grand nombre sont tout à fait inconnus.

Digitized by Google

ANNONCE LITTÉRAIRE.

LES

MILLE ET UN CONTES

RÉCITS CHALDÉENS

PAR

E. CARMOLY.

2 VOLUMES, GRAND IN-8°

Illustré

PAR

DELVAUX ET HILLEMACHER.

Prospectus.

La littérature Orientale ne se compose pas seulement des *Mille et une Nuits*, contes arabes et des *Mille et un Jours*, contes persans; elle possède encore les *Mille et un Contes*, récits chaldéens que nous offrons aujourd'hui au public. Le succès immense qu'ont obtenu les productions de Galland et de Petit-de-Lacroix, nous est un sûr garant pour l'œuvre de M. Carmoly. On y lira avec le plus vif intérêt, les voyages de Bar-Bad par terre et par mer et l'histoire de la cupidité en lutte avec la nature humaine. Celle du roi Psam-Ama est un chef-d'œuvre d'intrigue et d'imagination. Les aventures de la fille du ministre sont remplies d'événements singuliers, conduits avec un art admirable. Les malheurs du pêcheur de Syrie, quoique fort extraordinaires, ne s'écartent jamais de la vraisemblance. L'esclave ingénieux intéressera le lecteur aussi grandement que les trois signes de reconnaissance. Rien de plus divertissant que l'histoire des cinq ruses. L'épisode d'Alexandre montre la sagesse de l'Orient, où la

Digitized by Google

vérité prend si ingénieusement les traits du mensonge pour arriver jusqu'à l'oreille des plus cruels despotes. Nous recommandons aux auteurs qui cherchent des sujets de pièces, l'histoire du jeune homme aux cheveux blancs, le Talisman, la femme adroite, le don de Salomon, Noura et Abagehn, la ville pleine de sens, l'homme qui enferma sa femme, l'hermite qui alla en enfer, le nez prêté et rendu, etc., etc., etc.

CONDITION DE LA SOUSCRIPTION :

Les Mille et un Contes, de M. *Carmoly*, formeront deux beaux volumes, grand in-8°, imprimés avec luxe. Chaque volume sera divisé en 30 livraisons qui paraîtront régulièrement le samedi de chaque semaine.

Prix de chaque livraison 25 centimes. Les 16 premières sont en vente.

On souscrit : à Bruxelles, à la librairie Belge-Française, de *Kiessling et Bein*, éditeurs, 26, Montagne de la Cour ; à Paris, chez *Friedrich Klincksieck*, 11, rue de Lille. A Aixla-Chapelle, chez *J. A. Mayer*, 109, rue Buchel, et chez tous les libraires de Province et de l'étranger.

On trouve chez les mêmes libraires, les ouvrages suivants du même auteur.

REVUE ORIENTALE. Recueil périodique d'histoire, de géographie et de littérature.

Première année . . . . . Fr. 12 00
Seconde année 12 00

ELDAD ET MEDAD, ou le joueur converti ; traduit de Léon de Modène, et précédé d'une notice sur la vie de l'auteur. 2 00

ELEH HA-MESSAAOTH, itinéraire à l'usage de ceux qui vont en pélérinage en Palestine, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de M. Carmoly . . 3 00

TOUR DU MONDE, de Petachia de Ratisbonne, traduit en français et accompagné de textes et de notes . . . 3 00

MEBASERETH ZION, recueil des lettres sur les dix tribus, écrites de Jérusalem. 5 00

Digitized by Google

DE L'ÉTAT DES ISRAÉLITES

EN POLOGNE.

(Suite et fin. — Voir page 381.)

1738. Les persécutions contre les juifs continuèrent sous le faible Auguste III ; une foule de ces malheureux chassés violemment de leur patrie, se refugièrent en Russie.

1740. Pendant que la religion judaïque était ainsi menacée et poursuivie en Pologne, des malheurs non moins cruels fondirent sur elle dans l'intérieur. Israël Hirszowicz, rabbin de Miedzyborc, en Podolie, fondait une nouvelle secte sous le nom de *Chassadims*, ou, d'après les initiales de son titre, *Bal-Schem-Tob, Bescht*, qui portait le trouble et la désunion dans les familles.

1745. Dans les différents palatinats de la Pologne, et dans le grand-duché de Lithuanie, les juifs sont persécutés et expulsés, malgré les sommes d'argent que l'on tirait d'eux à titre de protection. On renouvelait à leur égard l'accusation de conspirer contre l'état, sans jamais produire aucune preuve. Daus plusieurs localités, le déicide qu'on reproche à leurs aïeux était une raison justificative et plus que valable pour les tourmenter et les chasser. Les rabbins regardaient ces malheurs comme une juste punition de l'esprit de secte qui désolait la synagogue polonaise.

1748. A la diète de 1748, on se plaignit de ce que les juifs du royaume payaient annuellement plus d'un million de florins et de laquelle somme le trésor ne recevait pas le dixième.

1750. On publie à Varsovie, vers la fin du mois de novembre, un décret de la régence, par lequel il est ordonné aux israélites de quitter cette ville dans l'espace de vingt-quatre heures, sans excepter ceux qui étaient employés dans les palais de la noblesse. Ils obéirent sur le champ à ce décret, sans avoir pu obtenir aucun répit.

Cette violence, ainsi que leur expulsion de différents palatinats et de la Lithuanie, comme nous l'avons rapporté plus haut sous

Digitized by Google

l'année 1745, fit éclore à Elbing, une apologie des juifs polonais parfaitement bien écrite et pleine de raisonnements dictés par la justice et l'équité. L'auteur y soutient, entre autres choses, que ces expulsions sont absolument contraires au bien-être du royaume et de la république de Pologne, parce que les juifs y font le principal commerce, et qu'il est très-difficile de se passer d'eux ; qu'en admettant pour certain que les juifs auraient été trouvés coupables de quelques mauvaises intentions contre le gouvernement (ce qui est hors de toute vraisemblance, et absolument étranger au système de ce peuple, chez qui la recherche du gain est une espéce de religion, et dont le négoce et l'industrie sont l'unique principe), le salut politique exigeait tout au plus que l'on veillât attentivement sur les démarches des mal-intentionnés, mais sans se priver de l'utilité qu'eux-mêmes sans y penser apportent à l'état, par cette seule raison qu'ils en font partie. Cet écrit eut son effet : les juifs furent rappelés dans la capitale.

1753. Les rabbins polonais observèrent encore la coutume de se rassembler à la foire de Jaroslaw. A celle de 1753, ils déclarèrent Jonathan Eibeschütz, grand rabbin de Hambourg, innocent de l'accusation d'être un partisan du Sabataïsme, et firent brûler publiquement les prochures qui avaient été publiés contre lui.

1757. Quelques années après, Jacob Frank, rabbin de Valachie, vint en Pologne et y forma une nouvelle secte. Sa maxime, la même pour tous les pays, était : qu'un juif doit rester toujours juif et garder la foi de ses ancêtres, mais qu'il peut suivre en public les rites de la religion dominante, pourvu qu'il observe les siens dans son intérieur.

1759. Tous les rabbins s'élevèrent contre cette doctrine, et animèrent les juifs contre ses partisants ; mais l'évêque de Kaminieck qui les regardait comme des chrétiens, les prit sous sa protection. Après la mort de ce prélat, ils se mirent sous celle de l'archevêque de Lemberg, Ladislas Lubienski. Voici un extrait de la requête qu'ils lui ont présentée à ce sujet, le 3 avril 1759.

« Illustrissime Seigneur,

« Les israélites répandus dans la Pologne, la Hongrie, la Turquie, la Moldavie, la Valachie et autres lieux, levant avec larmes leurs yeux et leurs mains vers le ciel, d'où doit venir leur secours,

Digitized by Google

vous souhaitent par leur fidèle envoyé, très-versé dans l'écriture et les prophètes, une éternelle prospérité, une longue paix et les dons de l'esprit de Dieu.

« Vous n'ignorez pas, Monseigneur, ce qui se passa, il y a quelques années dans le diocèse de Kaminieck, sous le gouvernement du très-illustre évêque, chéri de Dieu, Nicolas Dembouski. Quelques-uns de nos frères commencèrent à enseigner la doctrine fondée sur la vérité éternelle que nous professons comme eux. Ils le firent secrètement par crainte de leurs persécuteurs. Nos adversaires l'ayant su, et résistant toujours au saint-esprit, levèrent la main contre nous, ou plutôt contre Dieu lui-même, nous accusant de crimes inouis au tribunal du susdit illustrissime évêque de Kaminieck, qui repose à présent, avec les justes, dans le sein d'Abraham.

« Ceux de notre parti ayant été cités selon les formes juridiques, rendirent compte de la doctrine qu'ils préchaient à tout Israël, et après bien des mauvais traitements, de longues informations, et différentes comparutions, ils prouvèrent qu'ils n'étaient coupables d'aucun crime. Le jugement plein d'équité qui fut rendu par l'incomparable prélat, fit connaître la malice de nos adversaires, l'innocence de nos frères, la pureté et la simplicité de notre doctrine.

« On voit dans les actes de l'officialité de Kaminieck, toute la suite de cette affaire, et comment Dieu a aidé ce petit troupeau si injustement accusé, et comment malgré leur ignorance du langage du pays, ils sont venus à bout de traduire en langue polonaise, ce qu'ils avaient enseigné en langue hébraïque.

« Les jugements de Dieu sont impénétrables et ne sont connus que de lui seul. Peu de temps après la sentence favorable portée par l'évêque de Kaminieck, il arriva à ce pasteur zélé ce qui était arrivé autrefois à Moïse, qui, après avoir tiré nos pères de l'Egypte, n'eut pas la consolation d'entrer dans la terre promise et d'en goûter les délices, mais par l'ordre de Dieu céda sa place à Josué fils de Nun.

« Ce coup imprévu, arrivé dans le temps où nos malheurs étaient tout récents, nous frappa et nous jeta dans le trouble et l'irrésolution, mais nous ne perdîmes pas courage, nous espérâmes que le père des miséricordes, qui substitua autrefois Josué à Moïse, nous donnerait un protecteur et un chef, comme effectivement il

Digitized by Google

nous l'a donné en vous, très-illustre Seigneur, à qui il a confié le soin de sa vigne.

« Nous ne vous entretiendrons pas ici de ce qui regarde ce petit troupeau de nos frères qui sont destitués de tout secours humain, qui ont quitté leurs propres maisons et qui en sont presque réduits à mourir de faim et de misère sans autre consolation que l'espérance des biens à venir et de la récompense éternelle. Pour nous, qui sommes dispersés en différents pays, nous rendons à Dieu les plus vives actions de grace de ce que daignant se souvenir de ses promesses, (lui qui a accordé depuis longtemps la lumière du salut aux gentils qui l'ignoraient,) il a daigné nous visiter enfin, après nous avoir si rigoureusement châtiés et nous avoir abandonnés pendant tant de temps à la dureté de nos cœurs incirconcis.

« Nous attendions un messie qui fût notre sauveur et notre Dieu, l'oint du Seigneur, notre roi, notre médiateur, mais parce que nous le cherchions par des voies trompeuses et charnelles, il était bien loin de nous. A présent par sa bonté il a eu pitié de nous, il s'est fait connaître à nous ; et de même que jusqu'ici sa justice a semblé n'être attentive qu'à nous arracher de notre pays, qu'à nous disperser par toute la terre, qu'à nous humilier et à nous punir, ainsi sa miséricorde veille aujourd'hui sur nous, pour nous relever, nous instruire et nous consoler ; et nous voyons s'accomplir enfin la prophétie d'Isaïe qui dit : *Que les restes d'Israël se convertiront au Dieu fort... L'enfant qui sera à la mamelle se jouera près de l'aspic, et celui qui vient d'être sévré, portera sa main sur le basilic...* Isaïe, C. 10 et 11.

« Mais parce qu'à présent plus que jamais toutes les bonnes actions, toutes les œuvres de salut sont exposées à la violence et à la malice des enfants de Bélial, nous prévoyons dans la simplicité de notre esprit et dans l'humilité de notre cœur, les grandes persécutions que nous aurons à essuyer de la part de nos adversaires, leurs sanglantes railleries, les insultes amères des faux prophètes, la jalousie, la haine, le mépris de ceux qui adorent le démon des richesses, les reproches, l'abandon, les injustices, les violences, en un mot les choses les plus funestes et des obstacles sans fin. Mais avec le secours tout puissant de la très sainte-trinité, de tous les élus de Dieu, et de tous ceux qui ont jamais répandu leur sang pour J.-C., nous protestons que nous ne nous sommes portés

Digitized by Google

à abandonner nos erreurs et à nous unir avec la sainte église catholique par aucune sorte de crainte ni de la misère, ni de la faim, ni de l'exil, ni de la perte de tous nos biens. On nous a même laissé jusqu'ici vivre assez paisiblement dans nos maisons. Ce n'est que de loin et dans l'amertume de notre âme, que nous avons vu les maux de nos frères faussement accusés, honteusement chassés, et presque réduits à périr dans l'indigence.

« Notre envoyé, homme juste, et qui pense comme nous, vous exposera plus en détail tous les saints désirs qui nous animent; nous vous prions, très-illustre Seigneur, de l'écouter favorablement et de ne pas dédaigner de nous secourir par les moyens que le saint-esprit vous inspirera.

« Nous recommandons à votre protection, ceux de nos frères qui sont persécutés dans les villes de votre domination.

« Nous sommes, illustrissime et révérendissime Seigneur et protecteur,

« Vos fils très-obéissants en Jésus-Christ, notre seigneur et notre sauveur,

Moyses Ben Israël de Segetto.
Anczel Szloma, neveu de Moyses.
Major Ben David de Segietto, au nom de tous.
Esdras Ben Israël.
Aaron Ben Samuel de Czernec, de Valachie.
Mosko Ben Jakob de Bukorest, au nom de tous.

1761. Pendant que le nombre des juifs diminuait en Pologne, par suite des prosélites que fit Frank, on augmentait leur capitation annuelle jusqu'à la somme de 105,000 florins.

1764. Le diète, qui doutait de la sincérité de la profession du christianisme par les sectateurs de Frank, leur défendit en 1764, d'acquérir des biens territoriaux sous peine de confiscation. En Lithuanie, au contraire, on accorda cette même année aux néophytes tous les droits de noblesse, y compris le pouvoir de s'allier à des nobles.

La diète polonaise de la même année, nomma parmi les nobles des *Lustrateurs*, qui furent chargés de vérifier dans les palatinats ainsi que dans les terres polonaises et lithuaniennes le nombre de têtes de juifs, afin que chaque personne israélite, sans distinction d'âge ou de sexe, payât annuellement deux florins.

Digitized by Google

1765. Cette ordonnance de la diète, augmente le nombre des partisans de Frank, qui sous le manteau du christianisme se sous traient à cet impôt juif.

1773. Cependant leur chef souleva les tribunaux contre lui, et fut enfermé dans la forteresse de Czenstochowa.

1774. Un prêtre, protégé par un nombre de dévots de tous les rangs, accuse les juifs de Varsovie d'avoir massacré, pour les cérémonies de leur religion, une petite fille dont le cadavre avait été trouvé dans un bois voisin. Ce cadavre fut transporté à l'église des Pères Réformés de cette ville, et les fanatiques riches et pauvres, nobles et du bas peuple, vinrent le vénérer comme ayant souffert le martyre pour la religion chrétienne.

Quoique par le rapport des médecins et chirurgiens qui l'examinèrent il fut constaté qu'il n'y avait pas la moindre trace de mort violente sur le corps de cette jeune fille, il passa pour certain qu'elle avait été tuée par suite de piqures d'aiguille. Quatorze juifs furent emprisonnés; d'autres chassés et roués de coups. On leur ôta leurs enfants qu'on baptisa par compassion; on s'empara de leurs biens, et on les laissa gémir dans les fers jusqu'à ce qu'après nombre de messes pour le repos de l'âme de la bienheureuse martyre, et bien des scènes qui peignent la Pologne au dix-huitième siècle, que la diète nomma une commission pour examiner cette affaire. Le résultat de ces perquisitions fut que, par un décret en date du 12 juin 1775, inséré dans la *Gazette de Varsovie*, et qui est signé par le grand chancelier de la couronne, le prince Radzevil, castellan de Vilna, et le maréchal prince Sulkowski, les juifs furent déclarés innocents et élargis. Comme la persécution qu'ils essuyèrent valut à leurs enfants l'avantage d'être forcés de se dire chrétiens, on crut ne pas devoir les rendre à leurs parents, et l'on se dispensa également de leur restituer leurs effets. Enfin, vu que leurs accusateurs n'avaient rien fait que par zèle et pour l'honneur de la religion, on ne pensa pas à leur faire subir le châtiment que les calomniateurs méritent dans tout pays.

1775. La diète défend aux juifs de Varsovie de faire un négoce public dans les rues; et, comme c'était leur ôter en même temps tout moyen de subsister, ils se retirèrent successivement de cette ville. On leur avait offert des dépôts pour leurs marchandises, mais ils refusèrent et allèrent chercher fortune ailleurs. Le prince

Digitized by Google

Poninski, voulant les attirer à sa terre de Wola, à une demi-lieue de Varsovie, leur promit sa protection, ce que fit également la famille Sulkowski.

1776. Les sectateurs d'Israël Hirszowicz s'étaient accrus jusqu'au nombre de 50,000 ; les rabbins craignant leur influence, écrivirent contre eux, principalement les docteurs Elia Wilna, Ezechiel Landau et Joseph Steinhard.

1778. Ceux de Jacob Frank, non moins nombreux, eurent la satisfaction de revoir leur chef à leur tête. Les troupes moscovites l'ayant élargi de la prison de Czenstochowa, il se rendit à Vienne et de là à Brünn. Frank avait ses gardes, ses chambellans et ses pages. Joseph II le fit déporter. Il alla s'établir à Offenbach, où il mourut et fut enterré avec une pompe royale (1).

1785. La synagogue polonaise vit mourir son plus savant rabbin, le célèbre Salomon Chelm.

1788. Les événement politiques qui eurent lieu en Pologne depuis 1772 jusqu'à 1788, ont peu influé sur le sort des israélites. Ce n'est qu'à la mémorable diète constituante (1788-1792), qu'on proposa plusieurs moyens pour améliorer leur sort. On voulait les assimiler au tiers-état, les faire jouir de toutes les prérogatives des citoyens ; mais la guerre qui suivit cette diète et le deuxième partage de 1793, paralysèrent ces mesures bienfaisantes.

1794. La conduite généreuse qu'ont tenu les israélites polonais à l'époque de la guerre de l'indépendance nationale, en 1794, fait encore l'admiration des patriotes polonais. En effet, lorsque toutes les classes des habitants se levèrent pour combattre l'agression étrangère, on vit se former un régiment composé tout entier de juifs. Commandés par le colonel Berko Iasielowicz, israélite lui-même, ces intrépides soldats se distinguèrent dans plusieurs occasions par la plus grande bravoure. Ils succombèrent presque tous les armes à la main.

1795. Chacune des trois puissances co-partageantes avait imposé à la Pologne sa propre administration. La Russie introduisit dans sa partie des gouverneurs, la Prusse ses régences et l'Autriche ses hauptmanns. Pour les juifs, ceux de Lithuanie, de la Podolie, de l'Ukraine, furent régis comme les juifs russes ; ceux de la Galicie comme les juifs autrichiens, et ceux du grand-duché de Posen, comme les juifs prussiens.

(1) Voyez *Revue Orientale*, tome I, p. 286.

Digitized by Google

1797. Mort du savant rabbin Elia Wilna, célèbre par ses nombreux disciples et ouvrages, le 10 septembre 1797 (20 thischri, 5558).

1800. Trois ans après, la Pologne israélite perdit l'un de ses philosophes les plus profonds, dans la personne de Salomon Maïmon, à peine âgé de quarante-sept ans.

1806. L'entrée des français à Varsovie, le 28 novembre 1806 et la victoire de Friedland remportée par Napoléon, le 14 juin 1807, eurent pour résultat la charte constitutionnelle qui proclama la liberté de conscience.

1808. Un arrêt royal du 9 mai 1808 décréta la conscription, sans distinction de naissance, de dignité ni de religion. Suivant le titre premier de ce décret, le rabbin et le choriste de la synagogue seuls sont exemptés du service militaire.

1809. Le colonel Berko, survivant au désastre de 1794, se trouvait dans les troupes du grand-duché de Varsovie, lorsque dans la campagne mémorable de 1809, il fut massacré dans un bourg appelé Koçk, non loin de Lubartow, par un détachement de hussards autrichiens, qui fondit sur lui à l'improviste. Berko est mort les armes à la main ; il était décoré de la croix polonaise de l'ordre militaire et de celle de la Légion d'honneur. Son fils, le major Berkowicz, marche dignement sur ses traces.

1809. Cependant, les juifs ne furent pas mieux traités par le gouvernement constitutionnel de Pologne que par les gouvernements absolus de ce pays : par un décret royal du 16 mars 1809, il leur fut défendu de demeurer dans tous les quartiers de Varsovie.

1812. Trois ans après, le roi de Saxe, régent du duché de Varsovie, rendit un arrêté en vertu duquel les juifs furent obligés de payer au profit du trésor, un impôt sur chaque livre de viande achetée par eux à la boucherie. Un autre décret en date du 29 janvier de la même année 1812, change le service militaire personnel des juifs en paiement d'une somme de 700,000 florins.

1813. De pareilles persécutions n'étaient guère de nature à faire regretter aux israélites l'indépendance polonaise ; cependant l'histoire atteste leurs regrets de sa chûte. Peut-être parce que la chûte de l'indépendance de la Pologne était également le malheur des Français, qu'ils ont toujours chéris comme le peuple le plus juste

Digitized by Google

envers leurs frères. « Qu'on se rappelle, dit Desquirot de Saint-Agnan, les nombreux bienfaits que l'armée française a reçus des israélites en Pologne, pendant les campagnes de Prusse ; qu'on entende sur ce point le récit des soldats qui leur doivent la conservation de leurs jours (1). »

1814. Abraham Stern, rabbin de Rubiezzow, petite ville du palatinat de Lublin, inventeur d'une machine pour résoudre les questions les plus difficiles de l'arithmétique, est admis à la Société royale des sciences de Varsovie, comme membre adjoint.

1816. La charte octroyée par l'empereur Alexandre, en vertu du traité de Vienne, fut aussi peu favorable aux israélites que celles de 1793 et 1807. Si par décret rendu en 1816, la levée de milice parmi eux fut rétablie, l'article deux de cet arrêté royal dispose : que le juif milicien ne pourra donner un chrétien pour remplaçant, mais seulement un co-religionnaire.

1817. L'ancienne organisation des communautés israélites ou *Kahals*, fut maintenue. Ces Kahals, dirigés par quatre anciens qui portaient le nom de *Parnasims*, d'un secrétaire appelé *Sofer*, et d'un huissier nommé *Schamès*, représentaient dans chaque synagogue l'autorité, et avaient pour mission :

1° De nommer les rabbins et les autres fonctionnaires de la synagogue.

2° De faire exécuter les jugements civils et religieux rendus par le tribunal rabbinique, connu sous le titre de *Beth-din*.

3° De la répartition et de la perception de l'impôt judaïque, soit pour l'état soit pour la synagogue.

4° De la surveillance des sociétés bienfaisantes et des confréries religieuses.

5° Enfin de régulariser les affaires de la synagogue vis-à-vis du gouvernement et vis-à-vis de la communauté.

1818. L'étude du Talmud par les rabbinistes et celle du Sohar par les Chasidims, sont poursuivies avec zèle dans toute la Pologne.

1821. Il est enjoint à tous les juifs qui habitent le royaume de

(1) *Considérations sur l'existence civile et politique des israélites.* p. 47. Ceci réfute victorieusement le fait avancé par M. de Ségur dans son *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, tome II, page 419, fait qui est d'ailleurs tout à fait hors du caractère des juifs.

Digitized by Google

Pologne, d'adopter des noms et prénoms fixes en déans les six mois, et d'en faire la déclaration aux autorités.

1821. Le 19 septembre de la même année, il fut publié à Varsovie un édit d'après lequel, à dater du 4 octobre suivant, les israélites, outre les rues qu'ils ont dû quitter en vertu d'une ordonnance du roi de Saxe, duc de Varsovie, ne pourront non plus habiter six autres des principales rues de cette ville. Dans les quartiers autres que ceux réservés, ils pourront non-seulement demeurer, mais avoir des maisons à eux appartenantes, sauf à se conformer au mode établi relativement à la construction des maisons.

1822. Le premier janvier 1822, l'empereur Alexandre, pour obvier aux plaintes continuelles portées contre les Kahals, rendit un décret par lequel il supprimait cette institution dans tout le royaume de Pologne, et la remplaçait par les *Dozors*, composés de trois inspecteurs (*dozory*), d'un secrétaire et d'un caissier. Les attributions de ces inspecteurs sont :

1° La répartition seulement des impôts dus à l'état, et non leur perception.

2° Présenter chaque année au gouvernement, un état des dépenses intérieures de la synagogue, soit pour solder ses fonctionnaires, soit pour entretenir ses pauvres ainsi que ses hôpitaux, cimetières, etc.

3° Leur élection doit être confirmée par le gouverneur de la province.

4° Leurs fonctions doivent être gratuites et sans rétribution.

5° Ils sont tenus à rédiger tous les actes en langue polonaise.

1822. Le 2 janvier de la même année, l'empereur ordonna l'établissement d'un *Comité de la censure des livres hébreux-rabbiniques*.

1823. Le 9 avril de l'année suivante, le lieutenant du royaume, général Zaionczek, rendit un arrêté, en vertu duquel les juifs auraient à l'avenir le droit d'acquérir des terres arables.

1824. Un décret rendu par le prince Lubecki, ministre des finances, ordonne que tout juif doit en entrant dans Varsovie, payer un florin pour le premier jour, et 20 gros pour chacun des jours suivants qu'il aura séjourné dans la capitale. Le montant de cet impôt humiliant fut affecté à l'entretien des écoles primaires établies pour les juifs indigents.

Digitized by Google

1825. Par un décret impérial du 22 mai 1825, il fut fondé à Varsovie un *Comité des Israélites*, société des chrétiens, pour s'occuper de la réforme et de l'organisation des juifs polonais. Ce comité commença ses opérations par l'ouverture d'une école rabbinique le 15 novembre 1826.

1826. Un abbé Chiarini, membre du comité des Israélites précité et ennemi acharné des juifs, les dénonce au gouvernement et en sollicite une réforme de leur croyance. Depuis longtemps des philanthropes, émus de la situation déplorable de ces malheureux, demandaient à l'état une organisation (1); mais tandis que ces amis de l'humanité proposaient une réforme civile, Chiarini demandait une réforme religieuse. Plusieurs hommes de cœur combattirent ce projet insensé, à Varsovie aussi bien qu'à Paris.

1828. Le comité des affaires israélites, favorisant les vues de l'abbé Chiarini, ouvrit, le premier mai 1828, un cours d'*Antiquités rabbiniques*, pour dix jeunes chrétiens, destinés à réformer la religion des juifs.

1829. Pour guider ces jeunes gens dans l'esprit de haine et d'intolérance contre les israélites, Chiarini entreprit une prétendue *Théorie du judaïsme*, qu'il fit imprimer à Paris en deux gros volumes, et dans laquelle il amassa tout ce que l'ignorance et le fanatisme ont inventé contre la croyance juive.

1830. Dès le commencement de la révolution, plusieurs israélites de Varsovie se présentèrent pour faire partie de la garde de sûreté publique, mais ils furent repoussés par ordre du commandant en chef, le comte Lubienski, parce *qu'ils étaient juifs*. Nonobstant cette défense outrageante, un grand nombre d'israélites adressa à Chlopicki une pétition pour demander à être admis dans les rangs de la garde nationale. Ce chef suprême de la nation répondit par l'article 3 du décret rendu le 11 décembre 1830 sur la garde nationale. Ce décret porte :

« Les juifs, n'ayant pas les droits de citoyens, contribueront au maintien de la sûreté publique par des impôts. »

1831. Le général Ostrowski, nommé le 13 janvier suivant,

(1) Nous citerons entr'autres : *Ueber die Verbesserung der Israeliten im Kœnigreich Pohlen*, par David Friedlander; *Aperçu sur les juifs de Pologne*, par Vincent Corvin, comte Krasinski; *Essai sur l'état actuel des juifs de Pologne et leur perfectibilité*, par Calmanson.

Digitized by Google

commandant en chef de la garde nationale de Varsovie, propose au gouvernement l'admission des juifs dans les rangs de la garde nationale, et c'est par suite de sa proposition que le gouvernement rendit, le 6 janvier, un décret portant : que les juifs qui possèdent des maisons, qui sont négociants ou banquiers, peuvent appartenir à la garde nationale, en changeant leur costume et en coupant leur barbe. Dès que ce décret fut publié, une foule d'israélites accoururent dans les rangs de la garde nationale, ils furent bien reçus par le général Ostrowski qui leur tint le 24 janvier un discours remarquable. Voici l'adresse que les israélites lui adressèrent en réponse à ce discours.

« L'esprit progressif de notre siècle brille splendidement dans « le développement du libéralisme des polonais, de cette nation « généreuse qui servit jadis de modèle à toutes les autres. Un des « effets de ce libéralisme a été d'attirer les regards sur les relations « et la position par trop bornée des juifs habitant la Pologne. Il « est à espérer que tous les patriotes, libres de préjugés et d'é- « goïsme, éléveront leurs voix en faveur d'une classe qui, au mé- « pris du système des états constitutionnels, a subi jusqu'à ce jour « des persécutions continuelles. A la place des ténèbres du passé « apparaît aux yeux de tout homme, ami de l'humanité, un avenir « plein de magnificence et de joie. A travers les humiliations in- « justes dont les juifs furent accablés, et qui, à la honte de la di- « gnité humaine, ont failli les faire tomber dans la dernière « abjection, il aperçoit l'homme vertueux qui, adorateur de l'es- « prit du progrès, reconnaît les droits de l'humanité, et qui, en- « touré des représentants polonais, animés du même esprit, tend « à la face de l'univers une main paternelle à la classe juive pour « l'aider à se relever.

« Dans notre mémoire à nous, qui appartenons à cette classe et « qui avons l'honneur d'être membres de la garde nationale, res- « tera à jamais gravé le vingt-quatrième jour de ce mois dans le- « quel vous daignâtes nous haranguer, en nous donnant au nom « du gouvernement une espérance bien douce pour l'avenir de « nos coreligionnaires habitant le territoire polonais.

« La reconnaissance, en ennoblissant les vertus civiques, nous « fait un devoir d'assurer avec une profonde sincérité, à toi, noble « et vertueux polonais, comme au commandant de la garde na-

Digitized by Google

« tionale, que notre constant désir sera de te témoigner notre gra-
« titude par le zèle et l'ardeur que nous mettrons dans l'accom-
« plissement de nos devoirs de gardes nationaux ; à toi, comme
« au patriote sincère et à l'ami de l'humanité, dont la voix attira
« plus de cœurs à la patrie et aux vertus civiques, que les abus
« les plus blessants de quelques gouvernants ne lui en ont aliénés.
« Varsovie, le 31 janvier 1831. »

L'empressement des juifs ne fut pas moins ardent pour servir dans l'armée active, et dès le principe un corps de cavalerie composé seulement de juifs et équipé à leurs propres frais, fut offert au gouvernement. Au mois de mai, une réunion de quatre cents israélites les plus notables de Varsovie adressa à la diète une pétition, dans laquelle ils exposèrent leurs sentiments de mortification « d'avoir à se racheter du service personnel dans l'armée ; qu'ils désiraient voir leurs fils, leurs frères combattre aux champs de gloire dans les rangs de l'armée régulière, et qu'en outre, ils supporteraient avec plaisir tous les sacrifices d'argent que l'état de la patrie pouvait réclamer. Ils demandaient que la diète décrétât l'abolition de l'impôt de recrutement, impôt qui était de nature à ravaler les juifs qui ne se sentent pas moins pénétrés de vives sympathies pour la cause de la révolution ; que leur exemple, à eux juifs notables et considérés, entraînerait en masse leurs coreligionnaires pour servir le pays les armes à la main ; qu'enfin ils espéraient que la diète, en accédant à leur propre mouvement, saurait se pénétrer également de la marche progressive des idées du siècle, en décrétant : qu'après le recouvrement de l'indépendance nationale, tout Juif qui aurait servi dans l'armée nationale deviendrait *ipso facto* citoyen polonais. »

Eh bien ! cette pétition fut rejetée ! le ministre de la guerre Morawski s'y oppose le premier en s'écriant : « Quoi ! permet-
« trons-nous donc que le sang des juifs se mêle au noble sang des
« polonais ?.... Que dira l'Europe, si pour reconquérir notre in-
« dépendance, nous n'avons pu nous passer des bras des juifs ! »
et la diète décréta le 31 mai 1831, qu'il fallait exclure les juifs du service militaire et percevoir sur eux, comme par le passé, l'impôt de recrutement.

Telle fut la conduite d'un gouvernement qui se disait libéral envers une partie de ses sujets. Un pareil gouvernement doit né-

Digitized by Google

cessairement tomber, et il tomba en effet. Ses partisans ont depuis, dans l'exil, reconnu leur injustice, mais il était trop tard (1).

Nous terminons cet aperçu par la reproduction d'une pièce singulière, adressée en, 1832, au peuple juif par le Comité Notional de Pologne, établi à Paris, parce qu'elle renferme des aveux précieux sur la nature des différentes accusations portées contre les juifs polonais.

« PEUPLES D'ISRAEL !

« HILLEL, interrogé sur le principe de votre religion, et sur ce qu'il faut faire pour l'observer, répondit : « Ne faire à autrui que ce que vous voudriez qu'on vous fît. »

« Vos regards, vos vœux sont tournés vers le pays de vos ancêtres, vers la patrie d'Abraham et de David ; vous voudriez la recouvrer, y retourner, et y régner comme nation indépendante ; vous désireriez qu'on vous en facilitât les moyens, que dans cette entreprise tout le monde vous prêtât secours. Les polonais, parmi lesquels vous habitez en grand nombre, vous porteraient volontiers ce secours, si cela était en leur pouvoir, et ils ne vous le refuseront pas, dès que l'occasion favorable s'en présentera.

« Enfants d'Israël ! vous voyez aujourd'hui le grand désastre des polonais. Expulsés de leur patrie comme vous l'êtes de la vôtre, ils errent dispersés comme vous parmi les nations étrangères ; leurs familles, leurs biens sont devenus la proie de l'ennemi ; leur patrie est subjuguée et envahie. Ils aspirent à recouvrer leur indépendance, et désirent que tout le monde leur prête secours. Ils ne veulent autre chose que ce que vous voudriez qu'on vous fît. Il en est temps encore. Ils l'attendent de vous. Pouvez-vous leur refuser votre assistance et votre coopération ?

« Il a plu Dieu de vous priver des portes de David et de vous disperser parmi tous les peuples. Une branche de votre nation, implantée dans le sol polonais, y étendit ses racines et devint un grand arbre et porta des fruits : car c'est chez nous que vous vous êtes multipliés dans une proportion beaucoup plus grande que

(1) Voyez Czynski : *Questions des juifs polonais*, Paris, 1834 ; Ostrowski : *Essai sur la réforme sociale et sur l'émancipation des israélites en Pologne*, Paris, même année ; Gardon : *Sur la réforme des juifs habitant les États de Pologne*, Paris, 1835.

Digitized by Google

partout ailleurs. C'est ainsi que l'Éternel avait béni la postérité d'Israël dans notre pays, et il voulut évidemment qu'un intérêt commun la liât à la nation polonaise. Demandez à vos pères à quelle époque vous étiez le plus heureux, et ils vous diront que c'est sous la république de Pologne. Vous trouverez dans nos chroniques, dans nos livres des lois, dans vos anciennes traditions, que les enfants d'Israël ne possédèrent jamais de plus grandes richesses, ne furent jamais plus honorés, ne jouirent nulle part d'une plus grande prospérité, que lorsque Dieu accordait à la république de Pologne la liberté, la puissance et le bonheur. Ce fut alors que notre Salomon, notre sage roi Casimir-le-Grand, et Vitolde, fort et puissant comme Saül, assuraient aux enfants d'Israël, l'un dans les provinces polonaises, l'autre en Lithuanie et dans les terres russiennes, ces franchises étendues qui les protégeaient à l'égal des seigneurs polonais. Ils avaient adopté notre costume magnifique, comptaient parmi eux un grand nombre de savans, faisaient un commerce immense, possédaient de riches boutiques, de grands capitaux et de vastes domaines. C'étaient là, sans contredit, des temps heureux pour les fils d'Israël. Les étrangers qui arrivaient en Pologne s'étonnaient de pareilles choses, car ils ne voyaient rien de semblable dans leurs pays.

« Mais Dieu, dont la volonté toute-puissante abaisse et relève les nations, affaiblit la nation polonaise, et l'accabla de malheurs. Il lui suscita des ennemis, qui dévastèrent le pays, et le dépouillèrent de ses richesses. Ces maux pesèrent également sur les fils d'Israël, car leurs fortunes diminuèrent. On cessa de battre monnaie dans le pays; ils perdirent de grands capitaux, et tout leur commerce, tant en gros qu'en détail, se réduisit à très peu de chose; mais bien plus, les fils d'Israël ayant conservé leurs anciennes mœurs, et gardé leurs costumes communs à toute la nation, tandis que les polonais en adoptèrent de nouveaux, ce changement finit par établir entre eux et nous une distinction plus frappante qu'elle n'était d'abord. Cependant, malgré cet appauvrissement universel, les enfants d'Israël n'en vécurent pas moins heureux sous la république de Pologne; car en ce temps-là on se trouvait aussi bien en Pologne qu'aux jours des juges en Israël, où il n'y eut point de roi, mais où « chacun faisait ce qui lui semblait être droit. »

Digitized by Google

« Il existait, à la vérité, un roi de Pologne ; mais chacun se conformait à la loi, ainsi qu'il avait été prescrit aux rois par vos lois. (*Deuteronome*, XVII, 14-20.) « Il ne faisait point un amas de chevaux, et ne levait point de grandes armées pour entreprendre des conquêtes ; il ne s'amassait point beaucoup d'argent ni beaucoup d'or, et ne prenait pas plusieurs femmes, afin que son cœur ne se corrompît point ; » c'est-à-dire qu'il ne pouvait ni écraser le peuple d'impôts, ni s'entourer de magistrats corrupteurs. « Son cœur ne s'élevait point par-dessus ses frères ; » et les polonais ne voulaient point choisir pour roi un homme qui ne fût pas leur frère. Il ne portait que le nom de roi, et en effet n'était que le premier citoyen ; car le peuple n'obéissait qu'aux lois. En un mot, le gouvernement de Pologne était républicain, gouvernement dont un de vos sages, ABARBANEL, favori des rois, fut l'ami et le partisan, et dont l'Ecclésiaste vante les avantages dans les Proverbes, en disant : « Les résolutions deviennent inutiles où il n'y a point de conseil, mais il y a de la fermeté dans la multitude des conseillers. » Les polonais se trouvaient bien de cette forme de gouvernement, et vous en ressentiez les heureux effets parmi eux. Mais les rois voisins, qui marchaient dans d'autres voies, les Pharaon, les Labynet et les Nébucadnetzar, leur envièrent ce bonheur, firent marcher contre eux de grandes armées pour envahir leurs possessions et se partager leurs dépouilles, pour verser des flots de sang, et exterminer une nation dont l'unique crime fut de défendre ses droits et sa liberté. Ce fut alors que le sang des enfants d'Israël se mêla au sang polonais sur le même champ de bataille ; car ils savaient que la cause pour laquelle on combattait leur était commune, et ils faisaient volontiers ce qu'ils voudraient qu'on leur fît. Vous vous rappelez tous le carnage de Praga, où vos femmes, vos enfans égorgés sur le sein de leurs mères, vos vieillards débiles rencontraient la mort, à côté de nos femmes, de nos enfans et de nos vieillards ; ces jours d'honneur où une nouvelle Jésabel se baignait dans des torrens de sang qu'elle fit répandre par ses farouches soldats, pour détruire la nation et pour s'emparer de son pays. Or il arriva que Dieu abandonna les polonais, et il les livra entre les mains des rois, qui les dépouillèrent.

« Depuis ce temps-là, ne s'est-il pas accompli en Pologne ce qu'on lit dans les livres de *Samuël*, qu'un peuple qui demandait

Digitized by Google

un roi avait péché contre Dieu, et ajouté l'inquité à tous ses péchés, que seulement dans sa colère Dieu donne à un peuple des rois tels qu'en ont d'autres nations? Fils d'Israël, qui habitez sur le sol polonais, réfléchissez bien sur ces paroles. Comme jadis les rois d'Assyrie, d'Égypte et de Babylone vous menaient en captivité, de même les monarques de Prusse, d'Autriche et de Russie ont asservi les polonais et vous avec eux; ils ont transformé la Pologne en une terre d'esclavage, ont arraché ses fils de leurs foyers pour les transporter hors de leur patrie, ou les ont plongés dans les cachots. Cüstrin, Elbing, Brünn, Olmütz, Bobruysk, Zamosc, la forteresse de Pétersbourg et les déserts de la Sibérie ont vu les prisonniers polonais expirer dans les tourments de la captivité. Mais voyons comment on vous traitait alors, quelle est votre situation dans le moment actuel, et quel sort vous est réservé à l'avenir, si vous continuez de servir ces rois.

«Rappelez à vos souvenirs de longues années d'oppression passées sous le sceptre de ces trois monarques, et vous verrez vos richesses disparaître et votre pénible industrie devenir stérile, à mesure que le commerce, entravé de droits gênans et vexatoires, diminuait; vous vous verrez enlever tous moyens de subsistance, vous verrez ruiner votre négoce par les douanes et la contrebande, et toute votre population dépérir sous les poids d'impôts énormes, qu'on a inventés pour vous écraser. *Chacun de vous est obligé de payer de fortes contributions aux rois et à leurs fonctionnaires, pour se racheter momentanément de l'oppression ou de l'injustice; et, à peine échappé à leurs poursuites, il redevient victime d'une nouvelle spoliation. C'est encore pour vous mettre à l'abri des violences toujours renaissantes, que vos rabbins et vos anciens, croyant pouvoir vous en racheter à prix d'or, épuisent vos faibles ressources.* Ils se trouvaient dans la triste nécessité de commander des jeûnes, afin que le denier destiné à apaiser la faim des familles indigentes fût employé à détourner de vous les conséquences d'une loi cruelle. Mais cet expédient même n'apporta aucun soulagement à votre misère; on continua d'imaginer de nouvelles manœuvres, de mettre à exécution de nouveaux moyens de rapine, qui finirent par vous précipiter dans l'indigence, par peupler des villes et des villages d'une foule de mendians; et tout cela arriva sur le sol polonais, dans cette terre d'esclavage, où des rois tels que ceux

Digitized by Google

d'Assyrie, d'Égypte et de Babylone avaient établi leur injuste domination : car ce n'est qu'à ces monarques qui vous ont opprimés et dont la main de fer s'appesantit également sur nous, que vous devez imputer vos malheurs.

« N'est-ce pas ainsi qu'on procède envers vous dans le *duché de Posen* et dans *la Prusse*, où l'on ne cherche à vous favoriser par des condescendances trompeuses, que pour vous maintenir dans le repos, pour vous extorquer le prix de vos sueurs et pomper toute votre substance, comme les sangsues, qui épuisent le sang de l'homme et l'amènent, sans douleur, à un état de défaillance ?

« Votre sort est-il différent en *Gallicie*, sous les Pharaons de Vienne ? Ils vous ont promis et vous ont accordé les droits de citoyen ; certes, il y a là une cruelle dérision. On ne vous a honorés de ce titre que pour faire de vous des esclaves plus dociles, ainsi que du reste des habitants qu'on nomme également citoyens. Car vous n'ignorez pas ce principe consacré en Autriche, que le mérite d'un citoyen consiste uniquement à devenir l'esclave fidèle de l'empereur, qui dispose souverainement de sa vie et de sa fortune. Ainsi s'accomplit à l'égard de vous ce qui dans vos livres est écrit sur les rois. Tout ce qui est à vous appartient à l'empereur, et il dispose de vos personnes selon son bon plaisir. Foulant aux pieds les lois de votre religion, il choisit à dessein les fêtes et les cérémonies les plus solennelles pour exercer envers vous de plus criantes violences. Car, n'est-ce pas dans les jours consacrés à la pénitence e à la contrition, au moment où le peuple assemblé adresse à l'Éternel, dans le plus profond recueillement, ses ardentes prières, qu'on envahit vos synagogues, qu'on pénètre au milieu de vous, et qu'on vous arrache vos fils, pour les incorporer dans les cohortes impériales armées pour vous maintenir sous le joug de l'oppression ?

« Quelle est enfin votre situation sous le Nébucadnetzar du nord ? Sans prétendre vous énumérer toutes les injustices, tous les actes d'oppression dont vous êtes victimes, nous nous bornerons à vous en rappeler quelques-uns ; car la nature humaine se révolte à la seule idée de tous les brigandages exercés contre vous, de tous ces procès qu'on vous intente sous prétexte de réprimer le commerce de contrebande, et dont le véritable motif est de vous ravir les fruits de vos labeurs. Combien de fois, dans les ténèbres

Digitized by Google

de la nuit, vos maisons, vos boutiques n'ont-elles pas été entourées par la force armée, et livrées au pillage comme dans une ville prise d'assaut! En se couvrant de la mauvaise foi imputée à votre nation, à combien de vos marchands n'a-t-on pas arraché la fortune et la vie? On enchaînait même vos femmes et vos vieillards, et on les écrouait dans les prisons. *On faisait importer secrètement dans vos maisons des marchandises prohibées, et par cet infâme stratagème on parvenait à dépouiller ceux dont les richesses avaient excité la cupidité des fonctionnaires.* Pour justifier enfin ces attentats, on retenait les pauvres gens, et, après les avoir fait déclarer coupables, on les envoyait en Sibérie. Depuis longtemps des ukases barbares déciment vos familles sur le sol polonais; en les transplantant malgré elles dans les déserts pour y former des colonies, et comme pour se jouer de vous, on proclame que cette translation forcée est une marque de la sollicitude paternelle de l'empereur envers vous. Depuis longtemps, pour vous repousser des frontières de l'empire, on vient vous troubler dans vos paisibles demeures, on vous force à les abandonner, et à vous choisir un domicile au fond du pays. N'est-ce pas de cette manière qu'on vous pourchasse dans la Russie-Blanche et dans toute l'étendue des frontières? L'empereur Nicolas vous impose d'énormes tributs, et lorsqu'il vous a épuisés, il s'attaque à votre religion, en vous ordonnant de lui livrer vos enfans à prix d'argent. C'est alors qu'on a vu de petits enfans, arrachés du sein de leurs mères, présentés tout nus devant les fonctionnaires de l'empereur, qui choisissaient les victimes, et les marquaient du sceau d'infamie en leur faisant couper les cheveux, qui, selon votre loi, doivent rester intacts; et, pour votre plus grande humiliation, on les destine à la marine. Par milliers, les enfans d'Israël, jetés dans les rangs d'une soldatesque corrompue, vont servir d'instruments au despote pour river les fers des nations, et pour que ceux d'entre eux qui survivront à la bastonnade et à la misère insultent un jour à leur propre religion.

« N'imputez pas à la nation polonaise ce système de déprédation qui vous a ruinés dans le royaume établi par le congrès de Vienne, où gouvernaient les Nébucadnetsars du nord. Leur volonté s'accomplissait dans les spoliations, dans l'espionnage et dans toutes sortes de méfaits. Votre misère fut leur ouvrage.

Digitized by Google

« Dans cette ruine immense qui s'est consommée sur le sol polonais subjugué et asservi par les rois, ne voyez-vous donc pas ce que votre prophète *Samuël* avait prédit à leur égard (1 Reg. VIII, 11-16) : « Il prendra vos champs, vos vignes et les terres où sont vos bons oliviers ; il dîmera ce que vous aurez semé et ce que vous aurez vendangé, et il le donnera à ses eunuques et à ses serviteurs. Il prendra vos serviteurs et vos servantes et l'élite de vos jeunes gens, et les emploiera à ses ouvrages ; il prendra aussi vos filles pour en faire des cuisinières et des boulangères. Il prendra vos fils et les mettra sur ses charriots et parmi ses gens de cheval, pour en faire ses instruments de guerre ; et vous serez ses esclaves. » Enfants d'Israël, il n'en était pas ainsi tant que la nation polonaise, constituée en république, fut libre et indépendante ; et tout ce malheur se réalisa du jour où elle tomba avec vous sous la verge des despotes voisins. Les polonais connaissaient vos griefs non moins que leurs propres infortunes. Vous les avez vus combattre pour la liberté, et tenter mille efforts afin de délivrer la terre de leurs ancêtres des fers de l'esclavage. Plusieurs d'entre vous ont senti le besoin de concourir à la commune délivrance, et ont apporté dans ce but des sommes considérables sur l'autel de la patrie ; d'autres remplissaient les fonctions publiques ; plusieurs ont pris les armes, et, combattant dans nos rangs, n'épargnèrent point leur sang pour la sainte cause de la Pologne. De son côté, le gouvernement national chercha à vos procurer quelques soulagements, et vous avez compté parmi nous des amis qui souhaitaient sincèrement de vous accorder tout ce qu'exigeaient les besoins du temps, mais qui malheureusement, ne pouvant faire rentrer le cours de la révolution dans ses propres voies, demeuraient hors d'état de remplir vos vœux. Les mêmes hommes qui par leur coupable entêtement firent avorter la plus belle des révolutions, les mêmes obstacles qui paralysèrent le développement des forces nationales, s'opposèrent aussi à l'amélioration de votre sort. Vous savez que vos vœux n'ont pas été satisfaits de même que vous n'avez pas satisfait à tout ce que nous attendions de votre part. En un mot, il n'y a pas eu d'intelligence parfaite parmi nous ; de part et d'autre, on n'a pas fait tout ce qu'on aurait voulu qui fût fait, ce qui entraîna des conséquences bien fâcheuses pour l'une et l'autre partie.

Digitized by Google

« Les efforts de la nation polonaise n'ont pas été couronnés de succès ; et aujourd'hui, vous le savez, un joug plus intolérable que jamais écrase la Pologne. Ses enfans expulsés de leur patrie ou plongés dans les cachots ; femmes, enfans, vieillards arrachés de leurs foyers et emmenés en captivité dans les steppes de la Sibérie ; des villes et des villages saccagés ; tel est le spectacle que présente aujourd'hui la Pologne. Ce n'est plus dans la fournaise ardente que les victimes sont brûlées en l'honneur de Baal, mais par la faim et le froid qu'on poursuit l'œuvre de destruction. Ne nous arrêtons pas à vous retracer toutes ces horreurs dont vous êtes les témoins. Toutefois l'auteur de tant de maux, le Nebucadnetzar du nord, qui naguère vous persécutait presqu'avec le même acharnement, vous admet aujourd'hui à sa grâce, vous récompense, on ne sait trop pour quels services rendus, et, d'esclaves misérables, vous change en esclaves favoris. Ah ! sans doute il médite dans sa perversité de nouveaux desseins d'oppression, et, sous des paroles de paix, il enveloppe sa perfidie. Rappelez-vous la maxime d'un de vos rabbins, qui dit : « Soyez avec vos amis comme s'ils devaient devenir vos ennemis. Songez que de pareilles flatteries sont toujours trompeuses et perfides. » — « Ne désire point ses « friandises, dit l'Ecclésiaste, car c'est une viande trompeuse. » N'aggravez pas le péché qui est sur vos têtes, en soutenant le tzar, ce roi qu'un peuple ne demande, à l'exemple des autres nations, qu'après avoir abandonné Dieu. N'augmentez pas la mesure du mal, en ne faisant point ce que vous voudriez qu'on vous fît.

« Enfants d'Israël ! les polonais dispersés sur les terres étrangères et parmi les diverses nations, regardent ce qui se passe chez elles, rencontrent au milieu d'elles vos frères, et s'entretiennent avec eux. C'est de notre pélerinage que nous vous adressons ces paroles, persuadés que vous reconnaîtrez toute la vérité qu'elles renferment. Nous voyons ce que vos co-religionnaires, qui habitent parmi les autres nations, ont obtenu, et ce qu'ils réclament encore. Les lumières du siècle que Dieu répand sur eux leur offrent les moyens de conserver leur religion, de vivre dans un accord fraternel avec les étrangers, de jouir des droits de citoyen, ou d'en réclamer les bienfaits. Vous connaissez les avantages qu'ils ont acquis à cet égard ; vous savez combien de savants, de littérateurs ont illustré et illustrent encore votre nation et le siècle

Digitized by Google

où nous vivons. Il suffit de rappeler le nom de MENDELSOHN, que les hommes de toutes les nations s'accordent à regarder comme un de plus grands génies de son siècle. Eh bien ! sa sagesse contribue à propager l'esprit de concorde et de fraternité entre les enfants d'Israël et ceux des autres nations; car la sagesse rend puissant le fils de l'homme. « L'homme sage est accompagné de force, et l'homme qui a de l'intelligence renforce la puissance, » dit l'Ecclésiaste dans les Proverbes. Mais à quoi servent ces avantages sur la terre de captivité ?

« Notre siècle offre le spectacle d'une lutte continuelle de la liberté opprimée contre les envahissements du dispotisme. Les rois se sont conjurés pour asservir les peuples, et, de leur côté, les peuples cherchent à former une ligne pour leur résister et conquérir leurs droits. Nous touchons sans doute à l'époque de graves événements. Un breuvage amer est préparé pour tous les monarques qui se sont écartés des voies droites, et ils le videront jusqu'au fond. Dieu bénira les peuples en leur accordant la liberté et le bonheur, et dans le moment où tant de symptômes d'activité se manifestent chez toutes les nations, vous convient-il, enfants d'Israël, de demeurer spectateurs impassibles ? Vous conviendrait-il de soutenir l'idole aux pieds d'argile, de protéger vos oppresseurs et les contempteurs de votre religion ?

« Vous voilà enfin parvenus au siècle où disparaissent les haines et les rivalités qui avaient divisés les nations. De quelque langue, de quelque religion qu'elles soient, elles cherchent toutes à s'unir par des liens de paix et de fraternité. La terre tout entière devient la demeure d'une même famille, et les portes qui y conduisent sont ouvertes aux enfants d'Israël. Les chrétiens ainsi que les israëlites adorent un Dieu tout puissent, JEHOVA, et désirent mettre leurs lois et leur liberté à l'abri des attentats des messagers de la colère divine. Qu'avez-vous gagné pendant tant de siècles de la domination des monarques, oppresseurs des nations ? Quelquefois des promesses perfides et illusoires, et toujours la misère et l'avilissement; quelquefois des moyens de gains chétifs, et toujours l'opprobre et le traitement ignominieux qui pesait sur vous comme sur un rebut du genre humain. Au contraire, vous avez tout à espérer des idées et des sentiments populaires qui commencent à se développer de plus en plus. La répugnance que l'opinion nour-

Digitized by Google

rissait contre vous dans tous les états, et qui vous offense justement, va bientôt s'éteindre, et vous parviendrez vous-mêmes à la détruire, si vous contribuez efficacement à conquérir la liberté générale et à affermir la souveraineté des peuples; « car la main des diligents dominera, mais la main paresseuse sera tributaire. » Les enfants d'Israël qui vivent maintenant dispersés sur les terres d'esclavage, en Italie, en Allemagne, en Pologne, ne doivent tendre qu'au même but avec les peuples de ces pays, ne doivent désirer que ce qui est propre à accélérer leur affranchissement; car seulement alors ils deviendront à leur tour libres et heureux. Un des pères de votre synagogue n'a-t-il pas dit : « Que le règne du messie viendra dans le jour où Israël se verra délivré pour toujours de l'oppression des monarques de la terre? »

« Comme Judas Machabée, le polonais tenta de briser le joug étranger; et si la main de la mort s'appesantit sur lui et le replongea momentanément dans la servitude, la justice éternelle ne l'a pas abandonné, et ses frères, qui ont survécu à la destruction, relèveront sa cause abattue avec un plus grand déploiement de forces. Les autres peuples les seconderont, car cette cause est la leur. Enfants d'Israël! ne vous en isolez pas, et ne soyez pas les derniers à vous mêler à l'œuvre de la régénération. Nourrissez des sentiments de bienveillance et de liberté, et vous trouverez mille moyens d'y coopérer. Malgré l'appauvrissement universel, vous possédez encore quelques ressources que vous pouvez employer pour la cause générale. Toute offre, quelque modique qu'elle soit, devient grande et efficace dès qu'elle provient du cœur. Votre habilité et votre prévoyance dirigeront vos efforts vers le meilleur but, et vous indiqueront les moyens de nuire à l'ennemi commun. Dès que l'occasion s'en présentera, vous saurez saisir les armes d'un bras ferme, et vous n'épargnerez point le sang. Nous avons tout lieu de le croire, car nous avons vu les offrandes patriotiques et les sacrifices de plusieurs d'entre vous, dans le cours de notre dernière lutte. Nous comptons avec orgueil des amis dans le peuple d'Israël, qui, constamment fidèles au drapeau de la liberté, ne manqueront pas de vous garantir la sincérité et la pureté de nos intentions. Ils sont auprès de vous les interprètes de ces paroles que nous vous adressons en ce moment. Enfants d'Israël! si quelqu'un de vous vient à manifester des sentiments d'inimitié à notre

Digitized by Google

égard, demandez-lui quelle en est la cause, et rappelez-lui les paroles d'un de vos rabbins : « Que le péché entre Dieu et l'homme sera pardonné au jour du pardon, mais celui entre l'homme et son semblable ne sera pas expié sur le redressement du tort. » Et lorsque nous aurons péché contre vous, par inimitié, que Dieu ne nous pardonne pas CE PÉCHÉ DANS LE JUGEMENT DERNIER. Quand le jour du triomphe sera arrivé, nous règlerons nos comptes. Tout fils de la Pologne, tant israëlite que chrétien, se présentera alors, pour rendre compte de ce qu'il aura fait pour la chose commune, contribué au rétablissement de la patrie ; tous les services et tous les efforts seront pesés rigoureusement dans la même balance. En nous constituant sur notre sol natal, nous nous assurerons des libertés réciproques, et nous les patagerons entre nous. Soit qu'il faille les instituer en commun, soit séparément, la volonté générale en décidera, ainsi que les conventions mutuelles. Peut-être préfèrerez-vous une loi distincte, peut-être songerez-vous à couronner vos vœux en retournant dans la terre de Jacob. Dans tous les cas, la nation polonaise, pénétrée de la justice de vos désirs, s'empressera, en tout ce qui dépendra d'elle, de vous aider à les accomplir. Élevez aujourd'hui vos prières et unissez-les aux nôtres, afin que Dieu fasse triompher la cause des peuples. L'heure de la délivrance va bientôt sonner; il n'y a pas un instant à perdre. Sans différer davantage, agissez avec nous. « Celui-ci qui prend garde au vent ne sèmera point, et celui qui regarde les nuées ne moissonnera point. »

Paris, ce 3 novembre 1832.

Président du comité national : Joachim LELEWEL, nonce de Podlachie à la diète de Pologne.

Membres du Comité : Valentin ZWIERKOWSKI, député de Varsovie à la diète, major de la garde nationale à cheval et des krakus ; secrétaire de la diète ; Léonard CHODZKO, grenadier de la garde nationale polonaise, capitaine aide-de-camp du général Lafayette ; Antoine PRZECISZEWSKI, lieutenant-colonel des lanciers de Posen, nonce de Lithuanie à la diète ; Antoine HLUSZNIEWICZ, nonce de Lithuanie à la diète ; Erasme RYKACZEWSKI, artilleur polonais.

Secrétaire du Comité : Valérien PIETKIEWICZ, nonce de Lithuanie à la diète de Pologne, soldat volontaire à l'armée nationale polonaise.

Digitized by Google

§ CLXVI.

Colmar.

Depuis que la province d'Alsace a été cédée à la France par le traité de Munster, plusieurs villes ouvrirent leurs portes aux israélites, et Colmar fut l'une des premières qui en reçut quelques-uns dans ses murs. A la tête de ces derniers était Méïr Carmoly, homme riche et fort savant, qui organisa leur culte et y établit une école. Son fils Eliéser Carmoly, qui était aussi l'un de ses disciples, alla terminer ses études à Metz sous Abraham Brody, quoique déjà marié et père de famille. Il se distingua dans sa nation par sa piété et par son fils le docteur *Iehouda Carmoly*. Né à Colmar, en 1700, il fut élevé avec soin dans l'étude de la langue et de la littérature hébraïque (1). On reconnut aisément qu'il avait l'imagination vive et l'esprit extrêmement pénétrant. On résolut de lui faire apprendre la médecine et on l'envoya à la faculté de Strasbourg. Il y trouva un ami qui lui fut fort attaché dans la personne d'Isaac Assur, son condisciple et co-religionnaire. Après avoir reçu le laurier doctoral, ces deux amis se rendirent à Metz pour étudier le Talmud sous le célèbre Jacob Reicher (2). Comme Iehouda et Isaac avaient souvent l'occasion de voir ensemble la fille de David Cohen Popers, frère du savant Jacob Cohen Popers, grand rabbin à Francfort-sur-le-Mein, ils en devinrent amoureux. Ce n'était pas que cette jeune fille fût des plus belles ni des mieux faites ; mais elle avait beaucoup d'esprit et d'enjouement. Fidèles à leur amitié, les deux rivaux laissèrent au père et à la fille le choix entre eux deux. Il fut à l'avantage de Carmoly, qui l'épousa quelques temps après et revint avec elle à Colmar chez ses parents.

Il fut autorisé à y exercer son art qu'il pratiqua avec succès jusqu'en 1731, époque à laquelle il se rendit à Ribeauvillé, où il mourut en 1785, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il fut pleuré de toute la ville, car il était non seulement un bon médecin, mais encore un médecin charitable et bienfaisant. Il laissa après lui

(1) Préface de son explication sur le Sefer Mosnaïm.
(2) *Ibidem*.

Digitized by Google

deux ouvrages qui dénotent un esprit critique et pénétrant. Voici leurs titres :

I. *Iemoth Olam*, chronique juive depuis le règne de Charlemagne jusqu'à l'avénement de Louis XVI. Cette chronique dont les faits s'appuient toujours sur des renseignements positifs, fait partie de notre collection de manuscrits, n° 83.

Nous profiterons de cette occasion pour rectifier une erreur à l'égard de l'auteur de cet ouvrage, erreur qui se trouve dans les *Israelitische Annalen*, 1839, pag. 150, où on lit : *Issachar Carmoly*, médecin à Colmar, au lieu de *Iehouda Carmoly*, père d'Issachar Carmoly, médecin à Colmar.

II. *Pithron*, ou explication sur la grammaire hébraïque d'Aben Esra, intitulée *Sefer Mosnaïm*. Outre ces deux ouvrages, il a encore composé une Liste des médecins juifs, à la suite d'un traité de médecine de Jacob de Tolède, qui se trouve dans notre cabinet de manuscrits, n° 42. Nous avons souvent consulté cette Liste avec fruit dans le cours de cette histoire, ainsi que sa Chronique que nous nous proposons de publier.

Anschel Mayer, venu de Presbourg, exerçait à Colmar après Iehouda Carmoly. Il y mourut le 2 du mois de chesvan 538 (octobre 1777), et fut enterré au cimetière de Jungholtz.

Mayer est signalé dans le registre des morts de ce cimetière, d'où nous avons tiré la date de son décès, comme très-habile dans sa profession. On l'y nomme Rabbi Anschel, fils de Mayer de Presbourg.

§ CLXVII.

Les Facultés théologiques luthériennes contre les Médecins juifs.

Nous avons souvent eu l'occasion de parler dans le cours de cet ouvrage, des persécutions des conciles contre les médecins juifs ; mais rien n'égale les vexations des Facultés théologiques luthériennes de Wittemberg et de Rostock, contre ces mêmes praticiens. Ces hautes lumières décidèrent qu'un chrétien malade ne pouvait appeler des médecins israélites, parce que la plupart étaient des ânes ; qu'ils employaient des remèdes magiques, que sur dix baptisés il étaient obligés d'en tuer un, et que les descendants d'Abra-

Digitized by Google

ham étant maudits du ciel, ne devaient, par conséquent, pouvoir guérir les chrétiens qui sont les enfants de Dieu (1).

Jamais rien de plus fort n'a été dit au moyen-âge ; mais il faut connaître les préjugés et le fanatisme des allemands pour expliquer de pareilles imputations. Un prédicateur de Worms, Jean-Henri Mehl, prêcha publiquement contre les médecins juifs. En 1745, Jean-Helfrich Sagittarius publia à Francfort un livre, en allemand, pour prouver à son tour, qu'un chrétien ne pouvait pas en conscience consulter un médecin hébreu, et qu'il n'était pas permis de conférer le doctorat en médecine à un israélite ; et au moment où nous écrivons, un docteur Rosas de Vienne, en Autriche, attaque encore les médecins du culte de Moïse. Cette ville surtout s'est montrée souvent l'ennemie des médecins israélites; en 1454, entre autres, les onze docteurs chrétiens de cette cité s'élevèrent contre un docteur juif, qui y pratiquait son art sous la protection du prince (2). Ils invoquèrent contre lui les anciens conciles de l'église, et tous les préjugés du moyen-âge.

On enflerait des volumes en racontant les calomnies de toute espèce dont la nation allemande a chargés les israélites jusqu'à nos jours. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a répandu la fable qu'un médecin juif avait empoisonné Joachim II, électeur de Brandebourg, tandis que cet électeur n'avait point de médecin juif et qu'il est mort de sa mort naturelle, comme le prouve Möhsens d'après des documents authentiques (3). Quoiqu'il en soit, voici le tableau des principaux médecins juifs qui fleurirent en Allemagne pendant le dix-huitième siècle, parmi lesquels on remarque plusieurs rabbins qui, à l'instar des anciens pères de la synagogue, joignirent à l'étude de la théologie, l'application à la médecine. C'est ainsi que le rabbin de Coblentz, *Emanuel Wallich*, était à la fois docteur de la loi et médecin (4) ; que *Teblé-le-*

(1) Bern. Valentini, *Pandectæ medico-legales.* Francfort, 1701, tome I, pages 4 et 20 ; *Tractatus de Judaïsmo*, Gissœ, 1660 ; Behrens, *Selecta medica.* Francfort, 1708, page 26.

(2) *Die Juden in Oesterreich*, tome I, page 105.

(3) *Geschichte der Wissenschaften in der Mark Brandenburg*, p. 513 et suivantes.

(4) Siméon Van Geldre, *Kithabi Kodesch*, p. 11, *verso.*

Digitized by Google

médecin, rabbin de Trèves, pratiqua avec succes l'art de guérir, dès la fin du dix-septième siècle.

Teblé-le-médecin, ou *ha-Rofé*, suivant la coutume de l'époque d'héhraïser tous les noms, paraît avoir été aussi bon casuiste qu'habile praticien ; il correspondait avec le savant Gerson Oulif, grand rabbin de Metz (1). Il ne faut pas confondre notre Teblé avec *Teblé Askhenasi* (l'allemand), rabbin de Moravie, qui paraît s'être mêlé aussi de la médecine, puisqu'il a publié un petit écrit, dans lequel il donne, par ordre alphabétique, une liste des remèdes (2).

§ CLXVIII.

Mayence.

Cette antique ville du judaïsme, enfanta dans la période médicale qui commença avec le dix-huitième siècle, Selkelé Grotwahl, Jacob Doctor, Méïr Grotwahl, Lipman Lévi, Salomon Wallich, et Phœbus Cohen.

Selkelé Grotwahl, originaire de Francfort-sur-le-Mein, pratiqua avec réputation sous le rabbinat de Iehouda-Leb ben Siméon. Il mourut le mercredi, 24 du mois d'Iiar, l'an 5464 de la création, mai 1704 de l'ère chrétienne. La synagogue de Mayence lui consacra une belle page dans son mémorial (3). Selkelé Grotwahl, était de la célèbre famille Grotwahl, peut-être petit-fils de Selkelé Grotwahl, syndic de la communauté juive de Francfort, connu par ses deux fils, Moseh Grotwahl, grand rabbin à Manheim, mort en 1682, et de Méïr Grotwahl, grand rabbin de Clèves, décédé en 1690 (4).

Après Grotwahl, ce fut *Jacob Doctor*, que la communauté juive de Mayence nomma son médecin. Il la servit avec succès pendant dix-huit ans, et ne cessa de donner ses soins à ses membres, pau-

(1) Voyez ses Décisions Rabbiniques, nos 89, 91 etc., de l'an 1690.

(2) *Beth David*, Wilmersdorf, 1734, in-8° de l'imprimerie de Zebi Hirsch ben Chaïm de Furth.

(3) Ce Mémorial, écrit sur parchemin, se conserve à la synagogue de Mayence; nous en avons fait un extrait il y a bien longtemps; il contient tous les détails de ce paragraphe.

(4) Voyez *Zemach David*, édit. d'Offenbach, tome I, page 33, *verso*.

Digitized by Google

vres et riches, jusqu'à sa mort, arrivée le lundi 8 du mois de Tischri 5482, octobre 1721 de l'ère vulgaire.

Meïr Grotwahl qui succéda à Jacob Doctor, était fils de Sekelé Grotwahl. Il occupa sa place à peu près autant d'années que son prédécesseur, et décéda le dimanche 3 du mois d'Adar, l'an 5501 de l'ère juive, mars 1741 de l'ère chrétienne. On loue beaucoup plusieurs de ses cures.

Dès 1740, *Lipman Lévi* exerça son art à Mayence. Fils d'un savant médecin nommé Wolf Lévi, il avait fait de grands progrès dans l'art de guérir, et devint l'un des plus habiles praticiens de sa contrée. Malheureusement il ne vécut que peu d'années, au printemps 1747 (1), il fut enlevé déjà à sa nombreuse clientelle.

Il eut pour successeur le docteur *Salomon Wallich*, fils du rabbin et médecin de Coblentz. Instruit lui-même dans le rabbinisme, il fut très-estimé du grand rabbin de Mayence, le célèbre Teblé Scheier. Wallich, mourut le lundi 6 du mois d'Iiar 5540 de l'ère juive, 1780 de l'ère vulgaire.

Phœbus Cohen, né à Wetzler près Mayence, fut reçu docteur en médecine à Duisbourg. Il avait une légère teinture d'anatomie, et on le regardait comme instruit dans la botanique et la chimie. Nommé médecin à Mayence à la place du docteur Wallich, il y pratiqua son art pendant quatorze ans et y mourut le 14 Tischri 5554, septembre 1793. Il fut enterré le même jour, à cause de la fête du tabernacle qui se célébrait le lendemain.

§ CLXIX.

Francfort-sur-le-Mein.

La communauté israélite de cette cité, étant devenue depuis la guerre de trente ans et la destruction des villes du Palatinat par Louis XIV, l'un des principaux établissements des juifs en Allemagne, rêvait la suprématie et prétendait avoir remplacé en quelque sorte la synagogue *Sum*, c'est-à-dire Spire, Worms et Mayence. Elle basa cette prétention sur le nombre, la richesse et la civilisation de ses membres. Et en effet, dès 1540 nous voyons

(1) Le samedi, 28 Nisan 5507.

Digitized by Google

que deux de ses médecins envoyaient déjà leurs fils au Gymnase, ce qui n'eut pas d'exemple en Allemagne, à cette époque, si ce n'est qu'en 1672, un docteur en médecine juif de Worms, fit fréquenter à son fils l'école chrétienne (1). Quoiqu'il en soit, voici les médecins les plus remarquables de cette ville pendant le cours du dix-huitième siècle.

Leb Wallich, fils du docteur Abraham Wallich (2) et frère de Herz et d'Isaac Wallich (3), fut un des médecins les plus recherchés de Francfort au commencement du dix-huitième siècle. Sa clientelle était prodigieuse, et le nombre des guérisons qu'il opéra est infini. Avec une si grande réputation, il n'a rien laissé cependant, si ce n'est quelques opuscules de son père qu'il édita, entre autres *Zeri ha-Schamaïma*, Thériaque du ciel, Francfort-sur-le-Mein, 1713, in-8° (4).

Plus fécond que Wallich, fut *Anschel Worms*, son successeur. Né à la fin du dix-septième siècle, il étudia les mathématiques, la philosophie et la médecine avec un égal succès, et fut reçu docteur en philosophie et en médecine, en 1723. Il exerça son art dans sa ville natale pendant plus de quarante-cinq ans, et fut employé comme médecin des pauvres dans l'hospice israélite de Francfort. Grand partisan des sciences et des belles-lettres, il s'occupa pendant toute sa vie de mathématiques, d'astronomie, d'histoire naturelle, de philosophie, de musique, et il écrivit sur ces diverses matières une foule d'ouvrages dont il donne la liste dans la préface de son *Séiag la-Tora*.

Cet écrit est une excellente critique sur le texte du Pentateuque, ou Commentaire massorétique de cinq livres de Moïse ; il fut imprimé à Francfort en 1766, in-4° (5). L'auteur dit dans sa préface, qu'étant composé depuis longtemps, ce livre circulait en manuscrit et que plusieurs personnes en firent des copies et se l'attribuèrent, notamment l'auteur de *Mebin Chidoth*, publié à Amsterdam, en 1758, qui y pilla beaucoup, et qui défigura et reproduisit inexactement les passages qu'il lui avait empruntés.

(1) Jost, *Geschichte der Israeliten*, tome VIII, page 324.
(2) Voyez § CXLII.
(3) Voyez § CLXIII.
(4) Wolf, *Bibliothèque Hébraïque*, tome III, page 659.
(5) Rossi, *Dizionario Storico*, volume II, page 165.

Digitized by Google

Quarante-quatre ans auparavant, il avait mis au jour : *Miftach ha-Algebra Chadascha*, Clef de la nouvelle algèbre, Offenbach, 1722, in-8° ; et en 1726, il avait réimprimé le petit recueil de *Medaané Melekh*, sur les échecs, avec une belle préface et un poème allemand ; à Francfort-sur-le-Mein, chez Jean Kelner, in-8° (1).

Simon-Wolf Worms, fils et successeur du précédent publia le *Séiag la-Tora* de son père. Simon-Wolf Worms partagea son temps entre l'étude de son art et les soins qu'exigea de lui une nombreuse clientelle. Il mourut à la fin du siècle dernier.

§ CLXX.

Bonn.

Cette jolie petite ville, résidence ordinaire de l'électeur de Cologne, eut dans tous les temps une communauté israélite, célèbre par plusieurs savants rabbins auxquels elle donna le jour. Pendant le dix-huitième siècle, elle enfanta aussi quelques médecins qui méritent d'être cités ici, surtout le docteur *Croneberg* et le docteur *Wolff*.

Benjamin Croneberg, naquit à Croneberg ou Cronenberg, ville située au pied d'une haute montagne, sur le Mein, à quatre lieues de Francfort. Son père Salomon, était un homme qui sans être instruit lui-même sentait le besoin d'une bonne éducation et éleva son fils avec beaucoup de soins.

Destiné à la profession de médecin, il étudia cet art à Bonn où il fut reçu docteur et où il exerça avec réputation et succès. On a de lui un ouvrage intéressant en allemand, qui porte le titre de *Kurioser Antiquarius, das ist allerhand auserlesene geographische und historische merkwürdigkeiten so in dennen europœischen Lœndern zu finden* ; c'est-à-dire : l'Antiquaire curieux, choix de toutes sortes de choses remarquables en géographie et en histoire qu'on trouve dans les pays européens. Neuvied-sur-le-Rhin, 1752, in-8°. Un auteur allemand, dont nous avons déjà eu occasion de signaler l'ignorance et la présomption, en nous donnant une liste

(1) Wolf, *Bibliothèque Hébraïque*, tome VI, page 792.

Digitized by Google

de prétendus géographes juifs, oublie les véritables, tels que notre Cronenberg, Elia da Pesaro (1), Abraham Levi Tall (2) et Simcha bar Josua (3).

Le docteur *Wolff*, après avoir pratiqué son art pendant plusieurs années avec le plus grand succès, à Bonn, sa ville natale, obtint en 1765 le titre de médecin de l'électeur et archevêque de Cologne, Maximilien-Frédéric. Ce digne prélat était, comme on sait, l'un des hommes les plus éclairés de l'Allemagne; non content d'avoir formé une belle bibliothèque et un cabinet de curiosités dans son palais de Bonn, il fonda encore dans cette ville une académie où l'on enseignait, outre le latin, le grec et la philosophie, les langues orientales. Wolff, que Maximilien-Frédéric estimait beaucoup, fut consulté sur le choix du professeur d'hébreu. Quelque temps auparavant Maximilien l'avait recommandé au pape, et notre praticien eut autant de succès à Rome qu'à Bonn. Il mourut après son maître, honoré et aimé de tout le monde. Ses deux fils, les docteurs *Henri* et *Salomon Wolff* suivirent dignement ses traces; le premier à Bonn, le second à Duren, près d'Aix-la-Chapelle.

§ CLXXI.

Dusseldorf.

La capitale du grand duché de Berg, quoique très-peu peuplée d'israélites, ne laisse pas que d'avoir produit, au dix-huitième siècle, plusieurs médecins juifs remarquables, tels que les *Van Geldern* et les *Cohen*.

Gottschalk-Lazare Van Geldern, naquit à Dusseldorf, le 30 novembre 1726 (4). Sa famille était originaire de Hollande, où il fit ses études. Reçu docteur à Duisbourg, il s'établit dans sa ville natale. Ces succès qu'il obtint dans son art et plus encore son désintéressement et sa charité envers les pauvres, le signalèrent aux israélites de Berg et de Juliers, qui le nommèrent chef de leurs

(1) Voyez *Revue Orientale*, tome I, pages 92 et 95.
(2) *Ibidem*, pages 495 et 496.
(3) Même ouvrage. *l. c.*
(4) D. Frœnkel, *Sulamith*, tome IV.

Digitized by Google

communautés. Le docteur Van Geldern releva, par sa sagesse et ses talents, les affaires des synagogues des deux duchés. Après avoir joui pendant plus de quarante-cinq ans de la confiance d'une nombreuse clientelle, il mourut le 12 octobre 1795, à l'âge de soixante-neuf ans.

Joseph-Gottschalk Van Geldern, fils du précédent, marcha sur les traces de son père et parvint, jeune encore, à une plus grande réputation médicale. Né à Dusseldorf, le 24 novembre 1765 (1), il commença ses études dès l'âge le plus tendre à l'université de Bonn, puis successivement à celles de Mayence et de Heidelberg, et enfin il prit le grade de docteur à Duisbourg. Muni de son diplôme, le jeune Van Geldern se rendit à Munich, pour y passer l'examen auquel tout médecin qui voulait pratiquer en Bavière était obligé de se soumettre. Il le subit avec autant de distinction que de dignité, et l'électeur palatin Charles-Théodore lui conféra, vu ses talents, le titre de son médecin particulier. Malgré cette haute distinction, l'amour qu'il ressentait pour ses parents le fit retourner dans la maison paternelle, où il aida son vieux père dans l'exercice de sa profession. Après la mort de celui-ci, Joseph hérita de sa nombrense clientelle et se réjouit de toute sa confiance. Malheureusement ce ne fut que pour peu de temps, car au bout d'un an, il fut enlevé subitement, à la fleur de son âge, le 25 avril 1796.

Méïr Cohen, né à Dusseldorf, était fils de Kalman Cohen, et frère d'Aaron Cohen, mathématiciens distingués, connus tous deux par des ouvrages qui furent imprimés (2). Après avoir fait de bonnes études et obtenu le bonnet de docteur, il alla se fixer à Hanovre, où il fut rabbin et médecin(3). Méïr Cohen est mort jeune fort regretté de tous ceux qui l'ont connu.

§ CLXXII.

Hanovre.

Méïr Cohen n'était pas le seul docteur israélite qui pratiquait alors à Hanovre ; il y avait encore, comme nous l'avons déjà re-

(1) D. Frœnkel, *Sulamith*, tome IV.
(2) Même ouvrage, *ibid.*
(3) Siméon Van Geldern, *Kithabi Kodesch*, p. 3, *verso.*

Digitized by Google

marqué, le savant Jacob Marx. Né à Bonn, en 1743, il se livra dès son enfance avec zèle à l'étude de la médecine. Les voyages qu'il fit, dans sa jeunesse, en Hollande et en Angleterre, lui procurèrent la connaissance du célèbre Fothergill, qui paraît avoir beaucoup contribué à son instruction et à son talent de praticien. Il s'était fixé à Hanovre, où il mourut le 24 janvier 1789, à peine âgé de 46 ans. « Jacob Marx, dit le docteur Friedlander (1), ne cessa, pendant toute sa vie, de travailler à l'avancement de l'art qu'il exerçait; et il concourut puissamment à répandre, en Allemagne, l'usage du gland de chêne, qu'on employa de son temps, comme tonique, dans plusieurs affections des viscères et des poumons, et dont on faisait usage pour le déjeûner, en place de café. Lorsque Herz et d'autres médecins s'opposèrent de toutes leurs forces aux inhumations précipitées, alors en usage parmi les juifs, Marx les accusa d'exagération : cet acte fit tort à l'opinion que l'on avait de ses lumières. »

On a de Jacob Marx les ouvrages suivants :

I. *Dissertatio de spasmissi motibus convulsivis optimaque ejusdem medendi ratione.* Halle, 1765, in-4°.

II. *Observata quædam medica.* Berlin, 1772, in-8°.

III. *Observationum medicarum pars prima.* Hanovre, 1774, in-8°. Traduit en Allemand par B. Bœhm. Berlin et Hanovre, 1780, in-8°. Marx, publia lui-même, en allemand (Hanovre, 1787, in-8°) la seconde et la troisième partie de ce recueil, dans lequel on trouve des faits intéressants.

IV. *Bestaetigte Kraft der Eicheln.* Hanovre, 1776, in-8°.

V. *Anweisung, wie man Blatterpatienten auf eine einfache und wenig kostbare Art behandeln soll.* Hanovre, 1784, in-8°.

VI. *Abhandlung von der Schwind-Lungensucht und den Mitteln wider dieselben.* Hanovre, 1784, in-8°.

VII. *Geschichte der Eicheln, nebst Erfahrungen ueber die Diœt und medizinischen Gebrauch derselben.* Dessau, 1788, in-8°. Leipzig, 1788, in-8°.

VIII. *Ueber die Beerdigung der Todten.* Hanovre, 1787, in-8°. C'est dans ce dernier écrit que Marx s'est montré l'antagoniste de Herz et autres médecins, au sujet des inhumations précipitées des juifs.

(1) *Biographie Universelle* de Michau, art. *Marx.*

Digitized by Google

§ CLXXIII.

Berlin.

De toutes les villes allemandes, c'est la capitale de la Prusse qui a produit, au dix-huitième siècle, le plus de médecins israélites distingués. Un des premiers qui s'y fit connaître avec distinction fut *Salomon Gumperz*, fils du riche banquier Moseh-Levy Gumperz. Il étudia les lettres dans sa ville natale, et devint habile dans les sciences. Il s'appliqua surtout à la médecine et y fit de grands progrès. Ayant voyagé en France et en Angleterre, après avoir été reçu docteur, il se rendit fort savant dans les langues et les littératures de ces pays. Revenu dans sa patrie, il y fut recherché par tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi les savants et les hommes de lettres. Maupertius l'honora du titre d'ami et le fit ensuite son secrétaire. Mendelsohn, qui lui devait une partie de son instruction, trace un portrait magnifique de son caractère et de son savoir dans une lettre publiée en 1754, par Lessing (1).

Ahron Emmerich, parent et ami du docteur Gumperz, ne lui cédait rien ni en sciences ni en connaissances. Il avait étudié comme celui-ci les lettres et les sciences, et comme lui il devint habile dans les langues anciennes et modernes. La grande fortune que ses parents acquirent dans le commerce, fut consacrée à son éducation ; il eut, comme il le dit lui-même (2), des maîtres de latin, de grec, de français et d'anglais ; puis il se livra à l'étude de la médecine. Après avoir été admis au doctorat, il s'adonna aux recherches philosophiques, et se fit une réputation par un traité des sciences. Ce traité, que Mendelsohn loue beaucoup dans son commentaire sur la logique de Maïmonide (3), a été publié par les soins d'Abron-ben Elia Cohen, à Hambourg, en 1761 (et non en 1765 comme il est marqué sur le frontispice), in-4°, à la suite d'un commentaire de notre docteur Emmerich, sur une partie de l'explication de la Bible d'Aben Ezra, que nous avons fait connaître

(1) *Theatr. Biblioth.* I. St.
(2) *Megala Sod*, préface.
(3) Chapitre XIV, page 68 de l'édition de Vienne, 1822, in-8°.

Digitized by Google

dans la biographie de ce dernier savant (1). Le titre de ce traité, écrit en hébreu, est *Maamar ha-Madaa.*

Emmerich était médecin de la communauté juive de Berlin ; laquelle obtint, en 1750, le droit d'avoir un docteur particulier. A cette époque, la faculté de médecine de Berlin comptait déjà parmi ses disciples plusieurs jeunes israélites qui vinrent de loin pour y étudier. Tels furent entre autres Abraham Kisch de Bohême, qui avait enseigné le latin à Mendelsohn et de qui nous parlerons encore, et Samson Kalir de Pologne. Ce dernier était également connu de Mendelsohn qui composa pour lui, en 1762, un commentaire sur le *Milloth ha-Higaïon*, ainsi qu'il le dit dans sa préface (2). Le docteur Kalir, ayant quitté Berlin pour retourner chez lui, emporta ce commentaire, et arrivé à Francfort-sur-l'Oder il eut l'impudence de le publier sous son nom de même qu'un sermon prononcé à la synagogue de Berlin et composé par Mendelsohn. On ignore ce que devint ce docteur infidèle.

§ CLXXIV.

Hirschel.

Léon-Elia Hirschel mérite une place à côté de Gumperz et d'Emmerich. Il naquit à Berlin, le 8 octobre 1741, de parents fort pauvres. Son père veilla cependant à son éducation, et Léon-Elia fit d'excellentes études à Harderwyk, puis dans sa ville natale. Il s'appliqua principalement à la médecine, et prit le grade de docteur à l'université de Halle. Après deux ans de séjour à Berlin, le mauvais état de sa fortune lui fit prendre le parti de passer en Pologne, où, pendant quelque temps, il exerça l'art de guérir avec succès, tant à Posen qu'en divers autres endroits. Revenu enfin dans la capitale de Prusse, après une assez longue tournée en Allemagne, il y passa le reste de ses jours, et y termina sa carrière en 1772, à l'âge de trente et un ans. Les ouvrages qu'il a laissés témoignent que son but constant fut de concourir, d'une manière efficace, aux progrès de l'art de guérir.

(1) *Tholdoth ghedolé Iisraël*, page 55.
(2) Voyez p. 4, verso de l'édition de Vienne.

Digitized by Google

Voici les titres de ces ouvrages :

I. *Dissertatio de morbis melancolicis maniacis.* Halle, 1763, in-4°.

II. *Betrachtungen über den innerlichen Gebrauch des Mercurii sublimati corrosivi und des Schierlings.* Berlin, 1763, in-8° ; ibidem, 1765, in-8°.

Ce livre fut vivement attaqué par le docteur Pleuk; l'auteur répondit par le suivant :

III. *Beytrage zu den Betrachtungen ueber den innerlichen Gebrauch des Mercurii sublimati corrosivi und des Schierlings, worinnen die Einwürfe des Herrn Joseph-Jacob Pleuk*, medicus der Wundarzney und Geburtshulfe zu Wien, *gegen dieselben wiederlegt werden.* Berlin, 1767, in-8°.

IV. *Gedanken, die Heilungsart der hinfallenden Sucht betreffend.* Berlin, 1767, in-8° ; ibidem, 1770, in-8°. Francheville a traduit cet ouvrage en français et l'a publié à Paris, 1769, in-8°.

V. *Briefe ueber Gegenstaende aus dem Reiche der Arzeneywissenschaft.* Berlin, tome I, 1768 ; tome II, 1769 ; tome III, 1771, in-8°.

VI. *Gedanken von der Starrsucht oder Catalepsis ;* nebst einigen Zuzætzen zu den Gedanken, die Heilungsart der hinfallenden Sucht betreffend. Berlin, 1769, in-8°.

VII. *Von Vorbauugsmitteln bey den Pocken.* Berlin, 1770, in-8°. C'est un traité fort estimé.

VIII. *Medicinische Nebenstunden.* Berlin, 1772, in-8°.

IX. *Vermischte Beobachtungen und Gedanken zur Arzneiwissenschaft.* Berlin, 1772, in-8°.

Outre ces ouvrages, Hirschel est encore auteur de quelques articles insérés dans les Berlinische Manichfaltigkeiten, le Berlinische Magazin et les Berlinischen Sammlungen.

§ CLXXV.

Levison.

Le savant docteur Levison, est le quatrième médecin israélite de Berlin. Il naquit dans cette ville d'une famille originaire de Hambourg, et connue sous le nom de *Schnaber*. Son grand père,

Digitized by Google

Mardochai Gumpel, était rabbin assesseur du *beth-din d'Ahw*, c'est-à-dire du tribunal rabbinique d'Altona, de Hambourg et de Wansbeck. Loeb Schnaber, son père, en le destinant dès sa naissance à l'état de rabbin, lui donna le nom de son aïeul *Mordochaï Gumpel*, afin qu'il lui ressemblât. C'est ce nom de Mordochaï Gumpel qu'il se donne dans ses ouvrages écrits en hébreu ; dans tous les autres il prend celui de *G. Levison*, fils de Levi, parce que sa famille se disait descendre de la tribu de Levi. Quant à l'initiale *G* qui précède ce nom, elle remplace le prénom *Gumperz* et non *Georges*, comme dit Denina (1).

Quoiqu'il en soit, Levison annonça, dès sa plus tendre jeunesse, les plus heureuses dispositions pour l'étude ; elles se développèrent ainsi que son savoir, avec rapidité, dans l'école de David Eraenkel, grand rabbin de Berlin (2). Ce maître, qui fut aussi celui de Mendelsohn, était un homme fort éclairé ; il engagea ses disciples à embrasser, à l'instar des anciens rabbins, une profession quelconque, afin de pouvoir se livrer sans soucis à l'étude de la loi. Le jeune Levison choisit l'état de médecin et se livra avec enthousiasme à son étude. Ayant quitté l'Allemagne pour se rendre en Angleterre, il fut nommé médecin de l'hôpital du duc de Portland, à Londres.

Appelé par Gustave III en Suède, il y occupa pendant quelque temps une place de professeur à l'université d'Upsal. Gustave, le Louis XIV de la Suède, estimait beaucoup le docteur Levison, et après avoir fait traduire de l'anglais en suédois, ses ouvrages médicaux et son livre de polémique (3), il lui demanda un traité sur l'Écriture Sainte (4). En 1781, Levison quitta ce pays et revint dans sa patrie, où il publia la traduction allemande de plusieurs de ses productions anglaises sur la médecine. Trois ans après, en 1784, il se rendit à Hambourg pour y faire imprimer sa critique contre Mendelsohn. Ayant trouvé dans la ville de ses ancêtres un accueil plein d'estime et d'honneur, il s'y fixa et y exerça sa profession avec un succès remarquable. La nombreuse clientelle qu'il

(1) *La Prusse littéraire*, t. II, p. 409.
(2) *Thokhochath Megulla*, préface.
(3) Voyez lettre à Gustave III, à la tête de *Thokhochath Megulla*.
(4) *Thokhochath Megulla*, seconde préface, page 4.

Digitized by Google

avait journellement à soigner ne l'empêcha pas de continuer avec zèle ses études médicales, philosophiques et théologiques. En 1785 et 1786 il publia des journaux de médecine ; les années suivantes il travailla à son grand ouvrage sur la philosophie religieuse, qu'il mit au jour en 1792. Après qu'il se fût encore occupé pendant cinq ans de recherches sur le physique et le moral de l'homme, il termina sa carrière le 10 février 1797, et fut enterré avec beaucoup d'honneur par la communauté israélite de Hambourg, dont il était le médecin particulier.

§ CLXXVI.

Ses Ouvrages.

Voici les titres des ouvrages qui sont sortis de la plume du docteur Gumperz Levison.

I. *Essai sur le Sang ;* ouvrage qu'il composa en anglais pour le célèbre anatomiste Guillaume Hunter (1). Une traduction allemande de ce docte traité a paru à Berlin en 1782, in-8°.

II. *Introduction à la médecine pratique de Londres ;* livre curieux, qu'il publia en anglais, et qui fut traduit en allemand par J.-A.-C. Theden. Berlin, 1782, deux volumes in-8°.

III. *Description de l'Esquinancie épidémique ;* savant ouvrage qui fut traduit de l'anglais en allemand, et publié à Berlin, 1783, in-8°.

IV. *Les Médecins*, feuille hebdomadaire en allemand ; Lubeck, 1785, in-8°.

V. *Gazette allemande de Santé ;* journal intéressant publié en allemand à Hambourg, 1786, in-8°.

VI. *Des passions et habitudes des hommes, et de leur influence sur la santé ;* ouvrage écrit en allemand et publié à Brunswick, 1797 et 1801, in-8°.

VII. *L'Homme, moralement et physiquement exposé*, traité publié en allemand à Brunswick, 1797, in-8°. C'est, si nous ne nous trompons pas, le même ouvrage que le précédent, sous un autre titre.

(1) *Thokhochath Megulla*, seconde préface, p. 3, *verso*.

Digitized by Google

VIII. *Maamar ha-Thora ve-Chokhma*, c'est-à-dire, *Traité de la Loi et de la Science*, encyclopédie théologique et scientifique, en hébreu, Londres, 1771, in-8°.

IX. *Thokhachath Megulla*, franche critique ; c'est un commentaire philosophique sur l'Eclésiaste, dans lequel il combat celui de Mendelsohn sur le même livre. Ce commentaire hébreu, commencé à Londres et achevé à Berlin en 1781, est dédié à Gustave III, et renferme aussi une réfutation du célèbre ouvrage de Mendelsohn sur l'immortalité de l'âme ; plusieurs préfaces qui se trouvent en tête de ce livre, traitent de l'esprit de l'écriture sainte et de l'idiotisme de la langue hébraïque. Hambourg, de l'imprimerie d'Ekerman, 1784, in-4°.

X. *Sefer ha-Scheraschim*, livre des Racines, lexicon hébraïque inédit, qu'il cite dans l'ouvrage précédent (1).

XI. *Derech ha-Kodesch ha-Chadascha*, grammaire hébraïque d'après une nouvelle méthode, en manuscrit (2).

XII. *Sefer ha-Nerdafim*, traité inédit des synonymes hébraïques, cité dans le même ouvrage (3).

XIII. *Esprit de la Religion*, ouvrage composé et publié en anglais ; l'auteur le cite dans la préface de son *Iésod ha-Thora*.

XIV. *Traité sur l'Ecriture-Sainte*, en anglais et composé, comme nous l'avons déjà dit (4), à la demande du roi de Suède.

XV. *Sefer ha-Vikhuach*, livre de polémique, écrit en anglais et traduit en suédois par ordre de Gustave III, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut (5).

XVI. *Iésod ha-Thora*, principe de la Loi, en hébreu ; c'est le livre le plus remarquable de Levison. Il y traite la philosophie religieuse d'une manière neuve et profonde, avec une érudition et une clarté très-distinguées. Cet ouvrage, publié en 1792 par les soins de Méïr-Israël Hildesheim, petit in-folio, est extrêmement rare ; notre bibliothèque en possède un bel exemplaire.

XVII. *Lettre hébraïque* aux Rédacteurs du *Measef*, et quelques autres opuscules.

(1) *Thokhochath Megulla*, seconde préface, page 8, *verso*.
(2) *Ibidem*.
(3) *Ibidem*, troisième préface, page 9.
(4) § CLXXV.
(5) *Ibidem*.

Digitized by Google

§ CLXXVII.

Bloch.

Quoique ***Marc-Eliéser Bloch*** n'ait pas vu le jour à Berlin, néanmoins comme il y a résidé pendant toute sa vie, quelques détails de son histoire ne seront point ici hors de propos. Il naquit à Anspach, en 1723, de parents très pauvres, et ne commença à étudier que fort tard. A l'âge de dix-neuf ans, il ne savait encore ni l'allemand ni le latin, et n'avait encore lu que quelques écrits de rabbins en hébreu. Il fut cependant employé comme instituteur chez un chirurgien israélite à Hambourg. Là il apprit l'allemand, et un pauvre étudiant de Bohême lui montra le latin : il regagna à pas de géant le temps perdu pour son instruction, et passa bientôt à Berlin pour y vivre chez des parents qu'il y avait. Il étudia, avec une ardeur incroyable, la médecine, l'anatomie et toutes les branches de l'histoire naturelle (1). Il obtint le bonnet de docteur à Francfort-sur-l'Oder, et revint à Berlin pratiquer l'art de guérir. Devenu riche par deux mariages successifs, cette nouvelle circonstance, loin de ralentir son goût et son zèle pour les sciences, ne fit que les augmenter. Sa fortune fut consacrée en partie au progrès de l'ichthologie, science à laquelle il s'était appliqué avec ardeur, et où il a surpassé tous ceux qui l'ont précédé : études, dépenses, voyages, correspondonce, il n'épargna rien pour approfondir l'histoire naturelle des poissons. Il forma à grands frais, à Berlin, un cabinet d'histoire naturelle où les savants les plus distingués venaient admirer une collection immense, et peut-être unique d'animaux aquatiques. Après plusieurs années d'observations faites avec le plus grand soin, il publia sur cette partie de l'histoire naturelle un grand ouvrage intitulé : ***Ichthologie ou histoire naturelle des poissons***, ouvrage dans lequel il laisse bien loin derrière lui tous ceux qui ont écrit sur cette matière. Cet ouvrage enrichi de figures enluminées de tous les poissons qui y sont décrits, est supérieur à tous les autres par un grand nombre d'observations nouvelles, par les résultats de plusieurs recherches aussi

(1) Denina, ***La Prusse littéraire sous Frédéric II***, tome I, p. 263.

Digitized by Google

curieuses qu'intéressantes, et par la description des pêches diverses, et des différentes machines ou engins que l'on y emploie. L'auteur en publia à ses frais, d'abord deux éditions en allemand, l'une in-4°, l'autre in-8°; ensuite il fit traduire son livre par M. de Laveaux, professeur royal à Berlin, et publia cette traduction en une magnifique édition in-folio, accompagnée de figures enluminées avec le plus grand soin (1).

§ CLXXVIII.

Suite.

Quand on réfléchit aux dépenses considérables que le docteur Bloch a été obligé de faire, pour donner au public trois éditions d'un ouvrage de cette nature, qui ne trouve des lecteurs que dans une classe peu nombreuse de la société, et des acheteurs, que dans un très-petit nombre de personnes de la classe riche, on ne peut s'empêcher de le regarder comme un de ces hommes rares qui, aimant les sciences pour la science même, ont tout sacrifié pour en accélérer les progrès, ne recherchant d'autre récompense que le plaisir de leurs travaux, et la gloire d'avoir bien mérité de leur pays et de la république des lettres. Malheureusement toute sa fortune ne put suffire à une entreprise aussi considérable. Il eut encore le malheur de perdre son fils unique, déjà distingué par ses connaissances. Ce fils, voyageant en France et en Angleterre pour procurer des souscripteurs à l'édition française de l'Histoire des poissons, mourut à Paris, en 1787. Cette perte plongea dans la plus profonde affliction le père, déjà accablé de fatigues et de dépenses. Il ne discontinua cependant pas de travailler à son histoire, et réussit même à la terminer, et à faire un voyage à Paris, en 1797. Il y vit fréquemment les savants de tous les genres; il fut principalement assidu aux séances de la Société philomatique et de la Société d'histoire naturelle (2).

En 1799, vieux et malade, il se rendit aux eaux de Carlsbad, en Bohême, où il mourut le 6 août, âgé de soixante-seize ans.

(1) L'*Israëlite Français*, tome II, p. 56.
(2) *Magasin Encyclop.* 5me année, tome IV, p. 270.

Digitized by Google

l fut enterré au cimetière israélite de Lichtenstadt, près de Carlsbad ; une simple pierre, ornée d'une inscription hébraïque publiée depuis (1), indique aux curieux la dernière demeure de ce grand naturaliste. Ses connaissances, ses talents, la douceur de ses mœurs et l'affabilité de son caractère lui firent un grand nombre d'amis. Le célèbre naturaliste Martini le fit admettre dans la Société des *Curieux de la Nature*. Un *Traité* sur la génération des vers des intestins, et sur les moyens de les détruire, lui valut un prix proposé par la Société royale de Copenhague.

Voici les titres de ses productions :

I. *Medizinische Bemerkungen*, Berlin, 1774, in-8°. Cet ouvrage est suivi d'un *Traité* sur les eaux médicales de Pyrmont.

II. *OEconomische Naturgeschichte der Fischen Deutschlands*, Berlin, tome 1, 1782; tome 2, 1783; tome 3, 1784, in-4°, avec 108 planches.

III. *Naturgeschichte auslandischen Fischen*, Berlin, tome 1, 1785: tome 2, 1786; tome 3, 1787; tome 4, 1790; tome 5, 1791; tome 6, 1792; tome 7, 1793, tome 8, 1794; tome 9, 1795, in-4°, avec 324 planches. Traduite en français par Laveaux, Berlin, 1785-1788, 6 volumes in-folio, avec 216 planches. *Ibidem*, 1796, 6 volumes in-folio, avec 216 planches; *ibidem*, 1796, douze volumes in-4°. Cet ouvrage magnifique, un des plus beaux que nous possédions sur l'histoire naturelle, fait suite au précédent conjointement avec lequel il renferme 432 planches enluminées, représentant les poissons de l'Europe et des autres contrées du globe.

IV. *Abhandlung von der Erzeugung der Eingeweidewürmer und den Mitteln wieder dieselben*. Berlin, 1782, in-8°. C'est le mémoire couronne par la société royale de Danemark.

Le docteur Bloch a pris part à la publication du *Naturhaushaltungs und Geshichtekalender für* Schlesien (1786) de E.-C.-H. Boerner. On a aussi de lui différents Mémoires qui ont été imprimés, tant dans les actes de la Société d'histoire naturelle de Berlin, que dans ceux de la Société des sciences de Bohême et dans le Magasin de Hanovre.

(1) Dans l'Orient de 1840, n° 28.

Digitized by Google

§ CLXXIX.

Herz.

Marcus Herz est le dernier médecin israélite de Berlin au dix-huitième siècle. Né, le 17 janvier 1647, d'un père qui n'était que simple maître d'école (1), il dut à l'impulsion ardente de son génie et à un travail opiniâtre, ses connaissances en médecine, en philosophie et surtout en physique expérimentale. Après avoir fait ses études et avoir été reçu docteur, il se fixa dans sa ville natale, où il se rendit bientôt célèbre par la pratique en même temps que par ses travaux théoriques : il ne s'y distingua pas moins par la noblesse, la moralité de son caractère, et par son désintéressement. En 1777, lorsque Kant, bien éloigné d'avoir obtenu la renommée dont il devait jouir par la suite, commençait à poser les bases de son édifice philosophique, Herz, dans des cours publics qu'il ouvrit à Berlin, et où étaient admises des personnes de toutes conditions, développa avec une clarté qui n'a pas toujours été l'attribut de ce système, et avec un singulier succès, les vues principales du métaphysicien de Koenigsberg. Quoique Herz n'adopta pas toutes les doctrines de Kant, il s'affligea de voir succéder à la philosophie de son ancien professeur, proprement dite, des doctrines qui lui paraissaient oiseuses ou funestes. Il publia cette même année son premier recueil de lettres aux médecins, le second ne parut qu'en 1784. Son cours de physique expérimentale fut imprimé en 1787. A la même époque il combattit, soit dans le journal hébraïque, *le Collecteur* (2), soit dans une brochure à part, l'abus des inhumations précipitées en usage parmi les juifs. Mais son principal ouvrage est sans contredit une *Recherche sur le vertige*, dont la première partie considère ce phénomène sous le rapport psychologique, et la deuxième sous le rapport médical. Ses Recherches sur les causes de la différence des goûts ont eu deux éditions. Marcus Herz jouissait à tous égards d'une réputation méritée, lors-

(1) De Gerando, *Biographie Universelle*, tome XX, page 317.

(2) Marcus Herz, an die Herausgeber des Sammlers, etc. *Collecteur IV^e année, 2^e supplément.*

Digitized by Google

qu'il mourut le 19 janvier 1803. Il était professeur royal de philosophie, conseiller et médecin privé du prince de Waldeck. Ses productions sont intitulées :

I. *Betrachtung der speculativen Weltweisheit*, Koenigsberg, 1771, in-8°.

II. *Betrachtung ueber das Nervenfieber*, aus dem lateinische von Tabor. Heidelberg, 1790, in-8°.

III. *Grundlienien zu meinen Vorlesungen über* die Experimentalphysik, Berlin, 1787, in-12.

IV. *Grundriss aller medecinischen Wissenschaften*, Berlin, 1782, in-8°.

V. *Briefe an Aerzte*, premier recueil, Berlin, 1777 et 1783, in-8°; second recueil, *ibidem*, 1784, in-8°.

VI. *Briefe an Doctor Dohmeyer über die Blatternimpfung*, Berlin, 1802, in-8°.

VII. *Ueber die frühe Beerdigung der Juden.* Berlin, 1787 et 1788, in-8°.

VIII. *Versuch ueber den Schwindel.* Berlin, 1786 et 1791, in-8°.

IX. *Versuch ueber den Geschmack und die Ursachen seiner Verschiedenheit.* Mitau, 1776, in-12; Berlin, 1790, in-8°.

§ CLXXX.

Hollande.

Les peuples sont dans un balancement continuel. Lorsque les uns s'élèvent, les autres s'abaissent comme par une règle invariable de leur nature. Ainsi, tandis que les israélites de France et d'Allemagne montaient, pendant le dix-huitième siècle, au plus haut point de renommée médicale, ceux de Hollande commençaient à décliner, et ne se voyaient plus soutenus par les médecins qui avaient fait leur gloire. A peine trouve-t-on dans la patrie des Castro, des Orobio, des Rosales, des Zacuto, des Musaphia, des Silva, des Spinosa, des Yeschurun, des Mercado et de tant d'autres, quelques praticiens méritant seulement d'être cités. *Salomon de Misa*, *Abraham de Fonseca*, *Nephtali Herz* et *Jochanan Van Emden* sont de ce petit nombre.

Digitized by Google

Salomon de Misa, né à Amsterdam au sein de la communauté portugaise, avait reçu une assez bonne éducation. Le chakham Salomon de Oliveira l'initia dans l'étude théologique et le docteur David de Pina dans la science médicale (1). Après avoir obtenu le diplôme de rabbin et le bonnet de docteur, il fut nommé médecin et membre du rabbinat portugais d'Amsterdam. Misa prit une part active dans l'affaire de Nehemia Hya Hayon et signa, en 1711, avec ses six collègues, Salomon Aeleon, David ben Atar, Samuel Zarphati, David-Israël Athias, Salomon Abarbanel et David Mendez da Silva, la célèbre décision rabbinique en faveur de ce cabaliste (2).

Abraham de Fonseca était aussi un médecin de la communauté portugaise d'Amsterdam. Ayant achevé ses premières études, il s'appliqua à l'art de guérir, et prit à l'université de Leyde le grade de docteur en médecine. Ce fut à cette occasion qu'il soutint la thèse *sur la peste*, thèse qui fut publiée, comme nous l'avons déjà fait remarquer (3), à Leyde en 1712, in-4°.

Nephtali Herz naquit dans la communauté allemande d'Amsterdam, vers l'an 1735. Ses parents lui firent donner une bonne instruction : non-seulement il apprit l'allemand, le hollandais, le latin et l'hébreu, mais il reçut aussi des leçons du Talmud. On augura favorablement de sa première jeunesse. Au terme de ses études, il fit un long voyage en Allemagne et se fixa enfin à Francfort-sur-l'Oder, où il exerça la médecine pendant toute sa vie (4).

Un autre praticien de la communauté allemande d'Amsterdam fut le docteur *Jochanan Van Embden*. Il était savant hébraïsan et fonda dans sa ville natale une bonne imprimerie hébraïque. Un de ses parents, le Dr *Joël*, était médecin de l'hospice juif de Koenigsberg.

§ CLXXXI.

Angleterre.

Après le supplice de Charles I, l'Angleterre républicaine accorda aux israélites la liberté qu'ils avaient perdue jusque là. Un

(1) Notice communiquée.
(2) Voyez *Ha-Zad Zebi*, préface, page 4.
(3) § CLXII.
(4) Notice communiquée ainsi que la notice suivante.

Digitized by Google

grand nombre de juifs, surtout des portugais et espagnols dispersés en Hollande, à Hambourg et dans les états d'Italie, vinrent aussitôt s'y établir. On remarqua bientôt à leur tête plusieurs hommes distingués, parmi lesquels quelques-uns se firent un nom dans la médecine et dans l'histoire naturelle. Nous avons déjà parlé du docteur Abendanna qui exerça son art à Cambridge, à la fin du dix-septième siècle (1) ; au commencement du dix-huitième nous voyons le docteur *Nieto* pratiquer la médecine à Londres.

Né à Venise en 1654, *David Nieto* fut élevé avec soins et devint successivement prédicateur, juge et médecin de la synagogue de Livourne (2). Son érudition et ses talents étaient si renommés, qu'on le mettait de pair avec les plus savants rabbins de ce temps-là. La synagogue portugaise de Londres jalouse d'avoir un docteur de la loi si distingué à sa tête, le fit venir en Angleterre, en 1701, et lui confia la direction du rabbinat de la capitale. Depuis lors, Nieto se dévoua entièrement à la religion, qu'il tâchait de défendre de tout son savoir. En 1704 il publia un Traité sur la providence divine ; dix ans après il combattait la doctrine des Karaïtes ; puis il écrivit contre Nehemia Hya Hayon, contre l'inquisition et contre l'archevêque de Cangranor. Néanmoins en 1712, il fut accusé publiquement de spinozisme pour avoir dit dans un sermon que Dieu est la nature et que la nature est Dieu ; c'est lui qui souffle les vents, qui fait tomber les pluies, et qui fait produire la terre, ainsi que dit le roi David : *Qui couvre de nuées les cieux; qui appréte la pluie pour la terre ; qui fait produire le foin aux montagnes, etc.* (3). Mais le grand rabbin d'Amsterdam qu'on avait choisi pour juge dans cette affaire, déclara qu'il n'y avait pas la de quoi accuser Nieto qui ne voulait exprimer autre chose que la nature est l'œuvre de Dieu (4). Cette decision satisfit la communauté et Nieto continua paisiblement ses fonctions jusqu'à sa mort, en 1728. Les trois oraisons funèbres prononcées sur sa tombe et publiées en même temps, témoignent dans quelle grande estime il a terminé ses jours. Les ouvrages que l'on doit à ses veill sont intitulés :

(1) § CXXXVII.
(2) Rossi, *Dizion Stor.* vol. II, page 77.
(3) *Psaumes*, CXLVII, 8.
(4) R. Zebi, *Décisions Rabbiniques*, n° 18.

Digitized by Google

I. *Matè Dan*, ou seconde partie du Khozari, dialogues supposés entre le roi de Khozarie et un docteur de la loi, sur l'authenticité de la loi orale contre la doctrine des Karaites; en hébreu et en espagnol. Londres, 1714, in-8°. Goudchaux Spire, imprimeur de Metz, publié en 1780, in-8°, le texte hébreu seul.

II. *Pascalogia, overo Discorso della Pasca, etc.;* cinq dialogues sur la fête de Pâques. Cologne, 1702 ; Livourne, 1765, in-8°.

III. *Della divina Providencia, o sea Naturalezza Universal, ó natura naturante Tratado Theologico ;* en deux dialogues. Londres, 1704, in-4°, et 1716, in-8°.

IV. *Sermon y Prolematico Dialogo*, Londres, 1703, in-4°.

V. *Esch Dath*, dialogues contre Nehemia Hya Hayon, auteur du livre *Oz le-Elohim*, en hébreu et espagnol. Londres, 1715, in-8°.

VI. *Los triunfos de la Pobrezza*, discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la confrérie *Bekur Cholim*. Londres, 1709, in-4°.

VII. *Sermon funèbre*, sur Mad. Mendez, Londres, 1720, in-4°.

VIII. *Bina le-Ithim*, calendrier en hébreu et en espagnol, de l'année 1718 jusqu'en 1800. Londres, 1718, in-12.

IX. *Noticias reconditas de las Inquisiciones de Espana y Portugal.* Londres, 1722, in-8°.

X. *Respuesta al sermon predecado por el arcobispo de Cangranor.* Villa-Franca (Londres), in-8°. C'est une réfutation d'un discours prononcé par l'archevêque de Cangranor, à l'occasion d'un *Auto-da-fé* célébré à Lisbonne le 6 septembre 1705.

(*La suite au prochain n°.*)

Digitized by Google

LETTRES MESSINES

PAR

ÉMILE BÉGIN,

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE LA MOSELLE.

TROISIÈME LETTRE (1).

A Monsieur Noël, avocat, membre de plusieurs Académies, à Nancy.

NANCY, 1er octobre 1842.

Mon cher Amphitrion,

C'est de chez vous et à vous même que j'écris ; à vous qui savez assaisonner la science de tous les charmes d'un bon dîner et qui voulez qu'aujourd'hui l'*Economie sociale*, l'*Histoire naturelle* et la *Biographie* fraternisent : vous donnez à vos fières déesses d'honorables représentants : MM. Boulay de la Meurthe, Deshayes, Lamoureux sont des élus qu'elles aiment ; je vous remercie de m'avoir associé un médecin ; je demande même que la *Chronique* personnifiée par vous me vienne en aide, car, quelle que soit la position que j'adopte, historiographe ou médecin, ma position intellectuelle deviendrait inférieure à celle de ces Messieurs. En attendant leur arrivée, j'ouvre la porte de votre immense et précieuse collection lorraine (2) ; mon œil en parcourt les rayons, se fixant de préférence sur les livres sales, reliés en parchemin ; je retrouve d'anciennes connaissances, de vieux amis, les seuls qui ne m'aient jamais fait aucun mal ; j'entame de nouvelles relations d'homme à livres, et voici le précieux bouquin qui va fixer, pendant une heure, toute mon attention ; c'est le *Discovrs avx ivifs de Metz*

(1) Voyez, pour les deux premières *lettres*, la *Revue Orientale*, 2e année, page 313 et suivantes.

(2) Monsieur Noël, historiographe éclairé non moins que consciencieux, possède l'une des collections provinciales les plus riches qui soient en Europe, sous le rapport historique. Il a réuni, pour servir à l'histoire du duché de Lorraine, une innombrable quantité de chartes inédites, des manuscrits, des livres rares, six mille gravures d'artistes lorrains et messins, plus de cent tableaux, douze à quinze cents médailles, des sculptures, des ciselures, des émaux, etc.

Digitized by Google

svr la conversion dv sievr Pavl dv Vallié, médecin dv roy en la garnison de Brisach. Appellé le doctevr Pavlvs, fils aîné de deffvnt Isaac Ivif, médecin célèbre, dit, le Doctevr des Ivifs de Metz. Dédié à Monseignevr l'evesqve d'Avgvste. Par le R. P. Iean Bedel, Chanoine Regvlier de la Congrégation de Notre Sauveur. A Metz, par Iean Antoin, Imprimeur juré du roy, de Monseigneur l'Evesque et du Bailliage. 1651. *Avec Permission et Approbation.* In-12 de XVI feuillets, 106 pages et le permis de vente, signé *Etienne, Metz, le* 12 *avril* 1651.

Cet ouvrage est devenu excessivement rare : M. Teissier paraît ne l'avoir jamais vu, car il suit dom Calmet dans la description qu'il en donne. (Essai sur la Typographie à Metz.)

Le livre commence par une *Epistre* de l'auteur *à Monseignevr le reverendissime Evesqve d'Avgvste, suffragan*, signée *du Pont-à-Mousson ce* 5 *may* 1650. Viennent ensuite, après un petit avant-propos de l'imprimeur au lecteur, cinq lettres relatives à la conversion de du Vallié dont une fort-touchante écrite par sa mère, avec la réponse du fils ; enfin, le *Discours du P. Bedel.*

Je trouve là presque toute la biographie de notre médecin catéchiste : Isaac, connu depuis sous le nom de Paul du Vallié, était fils d'Isaac, médecin de la communauté de Metz, mort vers 1630, et qui jouissait d'une si grande réputation « qu'on venait à luy de « toutes les provinces voisines comme à un Esculape résuscité, ou « à l'héritier et dépositaire des secrets de Salomon. » Ainsi du moins s'exprime le R. P. Bedel dans l'*Epitre à Monseignevr le reverendissime Evesqve d'Avgvste.* Isaac apprit, sous les yeux paternels, les premiers éléments d'un art qu'il devait exercer un jour avec distinction. Plus tard, *désirant soutenir la réputation de son père et en continuer l'honneur en sa maison*, il voyagea, visita la France, suivit les cours des facultés de Strasbourg, Montpellier, Paris, et vint se fixer à Metz où l'attendait une nombreuse clientelle. Son père vivait encore, mais vieux, infirme. Etant mort quelque temps après, le jeune Isaac hérita de sa position médicale et de sa renommée. Le clergé fit alors des tentatives réitérées pour le convertir. Circonvenu par les chanoines réguliers Bedel et Jean Urbain curé de Sainte-Silogène, il répondit un jour à ce dernier qui lui disait « Vous avez l'esprit trop bien fait pour être juif et « vous serez chrétien » qu'il se laisserait plutôt brûler ; mais

Digitized by Google

Isaac ayant bientôt cédé, quitta Metz afin d'être plus libre de suivre les instructions chrétiennes qu'on lui offrait. « Sur les advis qu'on « vous donnoit en ce temps là, écrivit il plus tard à sa mère, que « ie doutais de ma religion, vous me persecutiez si fort que ie fus « contrainct de vous quitter pour aller en pays estranger chercher « les bons religieux et les personnes doctes qui m'ont si bien in- « struict. » Isaac entra, selon toute apparence, dans un couvent de la Haute Alsace, car on lit dans l'*Epistre* de Bedel : « Il ne « s'est point converti à Metz, afin d'éviter la persécution des siens « qui croiroient faire honneur à Dieu d'immoler à leur vengeance « vn des leurs qu'ils sçauroient se vouloir faire chrestien ; mais « s'étant retiré en Alsace où il est aujourd'hui habitué en la ville « de Schelestat, il fut solemnellement baptisé à Brisach, ayant « pour parain Monsieur de Claussy gentilhomme françois, com- « mandant pour le Roy en la ville de Colmeur (Colmar) qui luy « conseilla de prendre le nom de Paul, pour la ressemblance qu'il « y avoit de sa conversion avec celle de ce grand apostre, d'où « vient que, communément il s'appelle le Docteur Paulus. »

Cette apostasie eut lieu en 1643 ou 1644. Paulus fit un discours dans lequel il cherchait à démontrer le mystère de la Sainte Trinité d'après un système d'étymologies hébraïques, et donnait les motifs de sa conversion. La harangue parut magnifique. On l'appelait un *splendide discours*. Ce fut grand scandale dans la synagogue et beau triomphe pour l'église : la France entière s'en émut ; Israël gémit profondément ; la synagogue messine fut indignée. Il n'est sorte de démarches que les coreligionnaires de notre médecin ne firent pour le conserver à leur croyance ou l'y ramener : tout fut inutile, et d'augustes faveurs l'encouragèrent dans les sentiments chrétiens qu'il affichait. Voici une lettre fort touchante que lui écrivit alors sa respectable et digne mère :

« Lettre de la vefve d'Isaac Docteur Iuif. A son fils le sieur « Paul du Vallié.

« Mon fils. Iusques à quand me voulez-vous laisser dans des « detresses, tourmens et inquietudes ? Ie ne croy pas qu'vne ame « aux enfers souffre ce que i'ay souffert depuis que le malin es- « prit vous a jetté dans ceste damnation. Ie ne puis m'imaginer « que ce soit autre chose que des pensées diaboliques. Cet affront « que vous auez fait à nostre maison ne se peut plus effacer, je

Digitized by Google

« n'ose plus parler, si tost que i'ouére la bouche, on me la ferme « incontinent, et me dit-on, vous auez vn fils baptisé. O mon « Dieu, en quel désespoir m'avez-vous mis ! ô mon Dieu quelle « honte, quelle douleur, quelle rage où ie vis ! Vous, pour qui « i'ay toujours mis et logé mon amitié au préjudice de mes autres « enfans me payer de ceste sorte de monnoye. Mon fils, songez « que vous avez esté enclos neuf mois dans mes flancs, que ie vous « ay nourry de mon laict, et souffert pour vous tant de douleurs ; « ie vous prie les larmes aux yeux, les genoux en terre de songer à vous et revenir à nostre Saincte Synagogue. C'est la vraye re- « ligion : Voicy à présent les trois festes qui approchent, sçavoir, « le nouvel an, les Tabernacles, et les expiations, si vous perse- « verez dans ceste erreur, vous serez damné en éternité. Voyez « quelques autres Iuifs qui ont esté si misérables après s'estre « faits baptiser, et la mauvaise fin qu'ils ont faite, l'vn est mort « de faim, les autres comme des chiens sur le fumier ; et encor « depuis six mois, vn qui s'estoit fait baptiser et qui avoit em- « brassé ceste perdition, a esté escartelé à Vienne en Austriche. « Que pourrez-vous prétendre, si non vne mesme fin ou pire ? « Ie vous supplie encor vne fois les genoux en terre à revenir à « nostre Synagogue, vous serez adoré de tout le monde, et vous « verrez vn iour avec nous le Messie, le Temple rebasty, et faire « des sacrifices. I'espere que Dieu exaucera mes prières pour les « très-grands Ieusnes que ie fais, et par ce moyen vous chassera « les pensées diaboliques que vous avez conçeues. Adieu mon cher « fils, en cas que vous fassiez ce dont ie vous ay prié, autrement « ie vous hernie à iamais.

« Antoinette, Iuifue.

« A Metz, ce 22 aoust 1644. »

Paul du Vallié répondit, le 15 septembre, d'une manière parfaitement convenable, respectueuse mais ferme, réfutant les préjugés de sa vieille mère, montrant une résolution bien prise appuyée sur une conviction profonde.

Cinq années plus tard, au commencement de 1650, le révérend Père Bedel se rendit à Sélestadt pour les affaires de son ordre. Il y rencontra Paulus qui jouissait d'une grande réputation médicale, que le beau monde accueillait parfaitement, mais qui souffrait encore beaucoup des tracasseries suscitées par ses coreligionnaires. Bedel le pria de lui détailler les circonstances de sa

Digitized by Google

conversion, et se hâta de les faire connaître au curé Jean Urbain. « Il y a quelques mois, dit-il, que i'eus le bonheur de rencontrer « ce neophyte en la maison du seigneur de Claussy ; et parce que « je l'avais cognû lorsqu'il demeuroit à Metz, son premier soin et « le mien fut de nous joindre, et nous retirer vn peu à l'escart « pour conférer ensemble sur l'heureux changement de sa croy- « ance, me faisant dans ce pourparler de grandes plaintes des « traverses continuelles que luy suscitent les Israélites de vostre « ville, etc. »

La lettre du R. P. Bedel passa dans toutes les mains cléricales de Metz ; elle intéressa vivement ; au point qu'à son retour le chanoine Jean Urbain le pria de publier les circonstances de cette conversion regardée comme miraculeuse. Paulus s'y prêta volontiers et envoya tous les documents nécessaires, excepté son discours d'abjuration que des motifs particuliers l'empêchèrent de publier. Il exerçait alors les fonctions de médecin du roi dans la garnison de Brisach où il arriva au commencement de 1650.

Le livre du P. Bedel devint, pour la Synagogue messine, un nouveau sujet de fermentation et de haine contre Paul du Vallié. Jamais il ne se réconcilia avec sa famille : jamais il ne revint à Metz. Tout porte même à croire qu'après un séjour de quelques années dans la Haute Alsace on l'appela sur un plus grand théâtre.

Tels sont, mon bien cher Amphitrion et ami, les renseignements biographiques extraits de votre intéressant bouquin. Je vous fais grâce du *Discours du R. P. Bedel*, véritable ampoule théologique qui n'apprend rien et ne prouve rien ; mais, ce qu'en votre qualité de légiste, vous ne devez pas ignorer, c'est qu'Isaac, qui s'était marié avec une juive, plaida en séparation pour épouser une chrétienne ; c'est que tous les sbires de la chicane furent en mouvement à propos du divorce ; qu'il y eut des mémoires lancés de part et d'autre, et qu'à la fin, le parlement cassa l'acte de mariage.

Mille remerciments pour la gracieuseté avec laquelle vous avez nourri mon esprit : la voix du majordome m'annonce une alimentation non moins nécessaire, et je quitte volontiers Isaac pour me mêler à vos aimables convives.

Tout à vous, Bégin, Docteur.

5 heures de l'après-midi.

Digitized by Google

MILLE ANS

DES ANNALES ISRAÉLITES D'ITALIE.

[840-1840.]

(Suite. — Voir page 214.)

1301. Le commencement du quatorzième siècle fut marqué par un dernier effort que firent les Génois pour le secours de la terre sainte. Mais cette entreprise ne troubla point comme autrefois, le repos des juifs. Ils furent au contraire très-heureux alors dans toute l'Italie.

1303. Charles, roi de Naples, qui avait chassé de Nocera les Sarrasins que l'empereur Frédéric II avait fait venir de Sicile, protégea les juifs de son royaume.

1304. Voyez sur cette année, les juifs au XIV° siècle, dans la *Revue Orientale*, t. I, p. 466.

1304. La chaire des papes étant vacante depuis près d'une année lorsque Philippe le Bel, roi de France, usant de son influence, se rendit maître des élections, et fit introniser l'archevêque de Bordeaux, sous le nom de Clément V. Le nouveau pontife translata son siége à Avignon, où les juifs étaient fort nombreux.

1307. La ville de Ferrare accorde à ses habitants du culte israélite la faculté d'avoir des magistrats de leur choix et de leur croyance, et de ne pouvoir être distraits de ces juges, ni par le peuple ni par le marquis d'Est, seigneur de cette ville.

1309. Robert, dit le Sage et le Bon, qui monta sur le trône de Naples en 1309, était le protecteur déclaré des juifs. Son amour pour les lettres a fait venir à sa cour une foule de savants israélites, tels que Kalonymos ben Kalonymos, de la Provence, Iehuda ben Moseh ben Daniel, de Rome, le docteur Ishak et plus tard Schemaria de Négrepont.

1310. Le célèbre grammairien, Benjamin bar Iehuda Habba, de Rome, termine son commentaire sur les chroniques. Dans son temps vivait Rabbi Iechiel bar Iekuthiel, auteur d'un traité de morale très-estimé qui porte le titre de *Maaloth ha-Midoth*.

1312. Par l'institution du professeur d'hébreu, de chaldéen et de l'arabe aux académies, ordonnée par le pape Clément, au con-

Digitized by Google

cile de Vienne, on voit que l'instruction des rabbins attira l'attention de l'église, et que l'on crut nécessaire de s'instruire aussi dans les académies chrétiennes afin de pouvoir disputer avec avantage contre eux.

1315. Parmi les rabbins qui étaient célèbres alors en Italie, il faut citer Menachem Recanati, Sabbathai bar Meschulam, Salomon Iarchi et Salomon Iédidia.

1316. Voyez sur cette année et l'année suivante, l'ouvrage déjà cité, tome I, page 469.

1318. Le roi Robert envoie à Rome en qualité d'ambassadeur, le célèbre et docte Kalonymos ben Kalonymos (1309).

1320. Le pape Jean XXII, qui probablement fut indisposé contre le Talmud par les professeurs d'hébreu et de chaldéen, institués par son prédécesseur, ordonnna de brûler ce livre. Cet ordre, n'empêcha point les israélites d'Italie d'avoir des talmudistes érudits et des rabbins instruits.

1320. Jean XXII prit cependant les juifs sous sa protection lors de la persécution des pastoreaux. Il écrivit, le 23 juillet 1320, aux princes et aux seigneurs de les défendre de la fureur de ces forcénés.

1321. Les chefs de la communauté israélite de Rome, ayant été mis en prison pour un motif dont l'histoire ne fait point mention, envoyèrent une députation à Avignon afin de prier le pape d'intervenir en leur faveur.

1325. Quelques années après les évêques ayant rapporté à Jean XXII, que certains juifs romains tournaient les catholiques en ridicule parcequ'ils portaient une croix à la procession, il les chassa, dit-on, des États de l'Église. Les bannis s'adressèrent à Robert, leur protecteur en Naples et en Sicile, qui obtint de ce pape avare, moyennant une forte somme, la révocation de cet édit violent.

1327. Lors du couronnement de l'empereur Louis de Bavière à Milan, la synagogue de cette cité, lui rendit hommage public et lui présenta un rouleau de la loi de Moïse.

1328. Le célèbre poète Emanuel de Rome, réunit cette année ses poésies en un corps d'ouvrage qu'il intitule *Machberoth*.

1330. R. Schemaria de Négrepont, l'un des savants israélites de la cour de Robert, roi de Naples et de Sicile (1309), compose

Digitized by Google

à la demande de ce prince amateur de livres, un commentaire détaillé sur toute la Bible.

1334. Le pape Benoît XII, successeur de Jean XXII, était plein de douceur et de bonté pour les juifs. Sous son pontificat la la synagogue d'Italie était dirigée par les rabbins Sabbathai ben Abigador, et Daniel de Mont-Albicino.

1338. Le 26 août 1338, le pape Benoît XII écrivit à Albert duc d'Autriche en faveur des juifs, faussement accusés en Allemagne de profaner des hosties. Il charga l'évêque de Passau d'examiner avec scrupule l'accusation portée contre ceux de son évêché pour le même fait.

1343. Cette année est marquée dans les annales israélites d'Italie par la mort du roi Robert, protecteur des juifs. L'auteur de *Schalscheleth ha-Kabbala*, prétend que ce prince les recommendait en mourant à son fils et successeur, et que le nouveau roi fit appeler les chefs d'entre eux, leur exposa les dernières volontés de son père en ajoutant qu'après avoir mûrement réfléchi, il ne croyait pas pouvoir leur rendre un plus grand service qu'en leur procurant l'entrée du paradis, qu'en conséquence ils eussent à embrasser la religion chrétienne. Mais le roi Robert au moment de sa mort n'avait plus de fils; l'auteur confond probablement ici Robert avec Alphonse d'Arragon, de qui Samuel Usque raconte une anecdote semblable. Voyez ci-après année 1450.

1346. Jacob ben Elchanan, riche banquier de Mont-Celi, fut le bienfaiteur de ses co-religionnaires en Italie.

1348. Voyez sur cette année et l'année suivante, *Revue Orientale*, tome I, pages 481 et 482.

1350. Le pape Clément VI, qui fit tous ses efforts pour arrêter dans l'Europe les persécutions contre les juifs pendant la peste affreuse de 1348, les garantit aussi de la violence du saint office, qui signalait alors sa rage contre les Albigeois. Sous les auspices de ce pontife, les israélites entretinrent même des relations amicales avec plusieurs membres de ce redoutable tribunal. Ils offrirent à Émeric, auteur d'un recueil des réglements de l'inquisition une ancienne Bible attribuée à Esdras, et que les Dominicains conservèrent avec beaucoup de vénération.

1352. Clément VI, vécut jusqu'en 1352 aussi bon pour les juifs que complaisant pour leurs savants, qui étaient assez nom-

Digitized by Google

breux au comtat Venaisin. Il paraît même que la plupart des rabbins instruits d'Italie se sont retirés à la cour papale d'Avignon; du moins jusqu'à le retour du saint siége à Rome, nous ne trouvons aucun docteur rabbinique de distinction en Italie.

1354. L'empereur Charles IV, pendant son séjour en Italie, reçoit les hommages des juifs de Rome, de Ferrare, de Milan et autres localités.

1358. Innocent VI, élu pape après Clément VI, laissa les juifs dans la jouissance de leurs priviléges, du moins rien n'indique qu'il ait changé quelque chose de l'état intérieur.

1363. Voyez sur cette année, la *Revue Orientale*, t. I, p. 485.

1366. Le pape Urbain V, cède enfin aux sollicitations que les italiens lui faisaient de revenir à Rome. Il partit d'Avignon, le 30 avril, arriva le 30 mai à Gênes, et fit son entrée le 16 octobre, à Rome, où la communauté juive figure à sa brillante réception.

1370. Sous Grégoire XI, on cite parmi les rabbins d'Italie, *Iechiel ben Sabatai* à Rome, et *Ahron ben Menachem* à Ancône.

1373. Voyez sur cette année la *Revue Orientale*, tome I, p. 488.

1378. Lors de l'avénement du pape Urbain VI, la communauté juive de Rome lui envoya une députation, ordonna des jeûnes et fit des prières publiques pour le rendre favorable à ses députés. L'ordre de ces prières se conserve à la Bibliothèque Royale de Paris.

1380. Vers cette époque les juifs prospéraient à Bologne. deux frères Moseh et Élia, de l'ancienne famille Hannarim de Rome, vinrent s'y établir. Comme ils étaient tous les deux forts riches et n'avaient point d'enfants, ils consacrèrent leur fortune à la construction d'une grande synagogue et à la fondation d'un vaste cimetière.

1381. Voyez sur cette année et l'année 1385, la dite *Revue*, tome I, page 489 et 490.

1389. Boniface IX élu pape le 2 novembre 1389, fut à l'instar de plupart de ses prédécesseurs très-favorable aux juifs. Il avait pour médecin un savant docteur nommé Angilo di Montalto, et plusieurs rabbins se firent un nom sous son pontificat, nous ne citerons parmi eux que Baruch ben Mathatia, Baruch ben Elia, Iehuda ben Iékuthiel, Nathan ben Salomon, Benjamin ben Moseh, Ioab ben Iéchiel et Daniel ben Iehuda.

Digitized by Google

1374. Voyez encore sur cette année la *Revue* et la *Orientale*, ibidem, page 493.

1400. Vers l'an 1400, deux israélites étrangers obtinrent la permission de s'établir à Venise et d'y tenir une banque qui prêterait à intérêt,

1401. Une loi de l'année suivante obligeait les juifs de Bologne de pourvoir aux frais du régal annuel des écoliers de l'université de cette ville : cent quatre livres à la faculté de droit et soixante-dix à celle des arts.

1404. Après la mort de Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII et Alexandre V, ses successeurs, ne firent aucun changement dans la condition des juifs, ni en bien ni en mal.

1410. Jean XXIII, qui fut élu pape à la place d'Alexandre V, paraît leur avoir été moins favorable. S'il faut en croire l'auteur de *Schebet Iehuda*, § 46, ce pontife employa tous ses moyens pour les contraindre à changer de religion. Cependant il n'est pas vrai comme le prétend l'auteur de *Schalscheleth ha-Kabala*, p. 108, que seize mille personnes furent forcées à Rome, en 1412, à abandonner la foi de leurs pères. Cet écrivain dénature le récit de Salomon ben Virga, qui dit que la reine d'Espagne (Catherine de Lancastre, régente pendant la minorité de Jean II, fils et successeur de Henri III, roi de Castille et de Léon) imitant le pape, força par ses rigueurs seize mille personnes à renoncer à leur croyance.

1414. La république de Florence avait choisi, en 1414, pour porter plainte à Milan contre le seigneur de Forli, qui en mourant avait confié au duc Visconti l'administration de son pays, un banquier israélite, nommé Valori. Le seigneur de Forli, fier et hautain, refusa de recevoir un ambassadeur juif et le renvoya à son secrétaire. Florence se sentit atteinte par l'affront fait à son représentant et déclara la guerre à Visconti.

1416. La synagogue italienne craignant que les persécutions qu'on exerçait alors contre les juifs dans les diverses parties de l'Europe ne gagnèrent enfin l'Italie, tenait une assemblée à Bologne, afin de trouver un moyen pour arrêter ces violences.

1417. Martin V, élu pape dans le concile de Constance, reçut des juifs de cette ville l'hommage que leurs frères de Rome rendent ordinairement au nouveau pape. Les auteurs varient sur la ma-

Digitized by Google

nière dont le pape accueillit cet hommage : les uns disent qu'il prit le volume de la loi qu'on lui présentait et dit en le leur rendant qu'ils avaient une loi, mais qu'ils ne l'entendaient pas, que les vieilles chose étaient passées pour faire place aux nouvelles. Les autres prétendent que sur le refus que fit Martin de recevoir le volume, l'empereur le prit et leur dit que leurs lois étaient justes et bonnes et qu'ils étaient repréhensibles de ce qu'ils ne les observaient pas comme ils le devaient. Le pape se tourna ensuite vers eux, pria Dieu de leur ôter le voile de devant les yeux, afin qu'ils apperçussent la lumière de la vie éternelle et leur donna sa bénédiction.

1418. Quoiqu'il en soit, dès le retour de Martin V en Italie, les israélites tinrent une assemblée à Forli, dans laquelle il fut décidé de lui envoyer une députation afin d'obtenir une bulle favorable. Martin reçut cette députation avec bonté et leur accorda tout ce qu'elle demandait.

1420. Par bulle du 13 février 1420, Martin V confirma tous les priviélges des juifs de Rome.

1425. Cependant le trafic d'esclaves auquel plusieurs juifs de Caffa se livraient excita la colère du pape, qui ordonna aux israélites de porter toujours un signe qui les ferait reconnnaître avec les chrétiens.

1429. Jeanne II, reine de Naples, ordonna, par une ordonnance du 18 octobre 1429, à Louis d'Ange, duc de Calabre, d'exiger de chaque israélite, homme ou femme, le tiers d'un écu. La somme fut si grande qu'elle compensa toute la dépense que la reine avait faite en Asie pour racheter le tombeau de Jésus-Christ.

1430. Les édits ou constitution d'Amédée VIII, du 17 juin 1430, renouvelèrent et confirmèrent les priviléges des juifs en Piémont.

1430. Cette même année, les israélites établis très-anciennement dans le territoire de Florence furent admis à ouvrir en cette ville des banques de prêt à intérêt.

1433. Par ordonnance de 1433, les israélites du territoire florentin furent assujettis à porter sur leurs vêtements un morceau d'étoffe jaune taillé en rond.

1438. Barbe, veuve de l'empereur Sigismond, demande au pape Eugène IV la taxe des juifs demeurant dans les états de l'église, que son mari lui avait cédés.

1439. Venise permit aux juifs établis à Feldre d'ouvrir des banques dans cette ville.

Digitized by Google

1441. Lorsque la ville de Ravenne se fut donnée à Venise en **1441**, le doge Foscari prit entr'autres résolutions favorables au peuple de cette cité : celle d'y envoyer des israélites, afin que les classes inférieures fussent à même de soulager leur pénurie.

1442. Le pape Eugène, après avoir laissé les juifs en repos pendant onze ans, lança contre eux, le 8 août **1442**, une bulle menaçante. Il commence par sévir contre les israélites de Castille et de Léon, puis contre tous ceux de la chrétienté. Il leur interdit d'avoir des relations de familiarité ou d'entreprises avec les chrétiens, d'exercer aucun emploi public, de faire l'usure, d'être les agents, régisseurs, associés ou commis des chrétiens. Il les soumit à la dîme pour toutes sortes d'objets, ne voulut pas que les chrétiens pussent leur rien léguer par testament, et défendit de bâtir des synagogues nouvelles, et même d'embellir ou d'agrandir les anciennes. Une sanction pénale affermissait ces ordonnances : les chrétiens contrevenants devaient subir l'excommunication ; les juifs étaient punis sur leurs biens.

Cette bulle porta un coup violent à la situation civile des israélites des états de l'église ; un grand nombre d'entr'eux les quittèrent et allèrent s'établir dans les autres parties d'Italie. Jean-François de Gonzague, premier marquis de Mantoue, en reçut plusieurs dans cette ville, et leur accorda de grands priviléges moyennant une somme annuelle de mille sequins.

(*La suite au prochain n°.*)

HISTOIRE DES MÉDECINS JUIFS.

(SUITE. — Voir page 452.)

§ CLXXXII.

Castro Sarmento, Lyons, Friedberg, Jérémie.

Après le Docteur Nieto, c'est *Jacques de Castro Sarmento* qui parait avoir exercé la médecine dans la communauté israélite de Londres. Il était issu d'une famille portugaise établie en Angleterre, où il naquit vers 1692. Ses goûts le portèrent vers l'étude des lettres, mais ses parents lui firent étudier la médecine. Ayant reçu le bonnet de docteur, en 1717, il pratiqua son art dans la capitale pendant plus de quarante-cinq ans, et fut membre de la

Digitized by Google

Société royale. Il y mourut en 1762, âgé de soixante-dix ans. On a de lui trois ouvrages écrits en portugais dont voici les titres :

I. *De uso et obuso das minhas agoas de Inglaterre.* Londres, 1755, in-8°. C'est un traité sur l'usage et l'abus du quinquina.

II. *Materia medica physico-historica mechanica, regetaval animal*, parte II. Londres, 1758, in-4°. Ce traité de matière médicale physico-mécanique est assez estimé ; il est divisé en deux parties, l'une comprend le règne végétal, l'autre le règne animal.

III. *Lettres sur les Diamants du Brésil*, insérées dans le 37e volume des *Transactions philosophiques.*

Israël Lyons, né à Cambridge en 1739, fit de grands progrès dans la botanique et dans la médecine. Son père, qui était un homme fort instruit et qui avait publié, en 1757, une *Grammaire hébraïque* et *Quelques observations sur l'histoire sainte*, prit beaucoup de soins de son éducation. Après avoir terminé ses études, il acquit la réputation de profond savant et surtout d'excellent mathématicien, de sorte que le bureau des longitudes le désigna pour accompagner, en 1773, le capitaine *Philips*, depuis lord *Mulgrave*, dans son voyage au pôle. Il fut aussi chargé de calculer l'*Almanach des Navigateurs.* Israël Lyons est mort jeune, en 1775, et a laissé après lui un *Traité sur le calcul différentiel*, et un ouvrage intitulé : *Fasciculus plantarum circa Cantabrigium nascentium, quæ post Rœium observata sunt.*

Le Docteur *Elia Friedberg*, appartient aussi à l'Angleterre, sinon par sa naissance du moins par sa mort, qui eut lieu à Londres, ainsi que celle du docteur *Jérémie* (1). Le premier était originaire de l'Allemagne, le second de la Bohême. Tous deux avaient la réputation de bons praticiens, mais on ignore s'ils ont écrit quelque chose sur la théorie de leur art. La communauté allemande et polonaise de Londres leur accorda un traitement fixe, pour donner leurs soins aux pauvres des deux synagogues.

§ CLXXXIII.

Bohême.

Nous venons de parler d'un médecin juif de Bohême ; ce docteur était l'une des victimes de Marie-Thérèse, qui chassa, en 1745,

(1) Cette notice ainsi que les précédentes nous a été adressée de Londres.

Digitized by Google

tous les israélites de ce royaume. Comme cette princesse leur défendit de s'établir dans aucun de ses états, le docteur Jérémie se rendit en Angleterre. Une autre victime de l'intolérance de Marie-Thérèse, fut le médecin *Abraham Kisch*, de Prague. Il erra pendant quelque temps en Allemagne, et vint enfin à Berlin, où il fut accueilli par la communauté israélite. S'étant destiné à la pratique de l'art de guérir, il l'étudia avec beaucoup d'application. Il profita aussi de son séjour dans cette ville pour acquérir quelques connaissances de la philosophie; et il paraît qu'il y fit des progrès puisqu'il fut reçu docteur en philosophie en même temps que docteur en médecine. C'est à Halle, où il s'était rendu pour terminer ses études, qu'il obtint ces grades, en 1749. A cette époque les juifs de Bohême qui, par l'influence des gouvernements anglais et hollandais, avaient été rappelés dans leur patrie, après un exil de plus de trois ans, le firent revenir dans sa ville natale, le nommèrent leur médecin et lui confièrent la direction de l'hospice israélite. Kisch s'acquitta de cette double fonction avec beaucoup d'honneur jusqu'à sa mort, arrivée le 5 juin 1763. Il avait la réputation d'un homme aussi modeste qu'instruit. Sa *Theoria et Therapia Phtyseos pul monalis*, Halle 1749, fut réimprimée dans les *Medicinische Dissertationen* (1).

Kisch fut remplacé, en 1763, dans ses fonctions de médecin de la communauté et de l'hospice israélite de Prague, par *Jonas Jeitteles*, célèbre praticien de son temps. Né dans la même ville de Prague, le 5 mai 1735, de Mischel-Loeb Jeitteles, apothicaire et administrateur de la synagogue, il avait dix ans lorsque Marie-Thérèse chassa violemment les juifs de Bohême. Cet exil qui dura trois ans, eut la plus grande influence sur la destinée de Jeitteles. D'un côté, sa mère qui voulait faire de lui un rabbin, en mourut de chagrin peu de temps après le rappel; de l'autre son père qui avait perdu sa fortune, fut obligé d'arrêter ses études pour l'employer dans sa pharmacie. Ce fut là cependant que le jeune Jeitteles prit le goût pour la médecine, et après avoir reçu les premiers éléments de cet art par un docteur Radnitzky, il se rendit en 1752 à l'université de Leipsig. L'année suivante, il quitta cette ville pour aller continuer ses études à Halle. Pendant trois

(1) Tome I, page 234. Voyez Hermann, *Geschichte der Israeliten in Boehmen*, page 99.

Digitized by Google

ans il suivit assidûment les cours de cette université et fut reçu docteur en médecine et en philosophie à la fin de 1755. Depuis lors il retourna dans sa patrie, riche en sciences et en connaissances (1). Mais comme la pratique des médecins juifs de Prague était réduite, à cette époque, aux seuls israélites, Jeitteles eut au commencement à lutter avec la pauvreté; ce n'est qu'en 1763, après la mort du docteur Kisch, que son sort s'améliora. Il fut nommé à sa place médecin de la communauté et de l'hospice israélite de Prague. Lorsque Joseph II, rendit le 19 juillet 1781 son édit en faveur des juifs, Jeitteles voulut étendre sa pratique aux chrétiens, mais il rencontra tant d'opposition qu'il se vit obligé d'aller à Vienne pour en obtenir une permission spéciale pour lui et ses descendants. Dès ce moment son renom comme l'un des plus habiles praticiens de sa ville natale alla en s'augmentant jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 18 avril 1806. On a du docteur Jeitteles :

I. *Dessertatio inauguralis medica sistens* Theoriam *ac* Therapium fluxus diabetici, etc., Halle, 1755, in-4°.

II. *Observata quaedam medica.* Prague, Vienne et Leipsig, 1783, in-8°.

§ CLXXXIV.

Pologne.

L'esprit de sectes qui désolait la synagogue de Pologne au dix-huitième siècle, plongea les juifs de ce malheureux pays dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition. Dès-lors, les moyens curatifs ordinaires ne consistèrent plus qu'aux procédés mystiques et kabbalistiques. On est étonné de voir qu'en une époque si peu éloignée de nous on a pu écrire des ouvrages tels que le *Toldoth Adam*, les *Mifaaloth Elohim* et les *Refuath ha-Gouf.* Le premier de ces livres superstitieux imprimé à Solkow, 1720, in-8°, parle de médicaments et de remèdes kabbalistiques d'*Elia bal-Schem*, de *Simcha Rofé*, de *Joël bal-Schem*, et d'*Ishak Chasuk ;* le second, publié dans la même ville, traite également d'amulettes sacrées d'après les écrits de *Joël bal-Schem*, rabbin d'Ostro, de *Nephtali*

(1) Voyez : *Eine biographische Skizze des Herrn Jonas Jeitteles. etc.* Prague, 1806, in-8°.

Digitized by Google

Cohen, rabbin de Posen et de *Simcha Rofé;* le troisième enfin qui renferme les mêmes théories, tirées de *Teblé Askhenasi*, d'*Elia bal-Schem*, et d'*Ephraïm Cohen*, a été mis au jour par Siméon Porth, à Furth, en 1791, in-8°. Le mot *bal-Schem* n'est par un nom propre mais un titre que les rabbins donnent aux kabbalistes pratiques; les vrais noms d'Elia et de Joël bal-Schem, sont *Elia ben-Moseh Loanz* et *Joël ben-Eisak Heilpron*. Ce dernier florissait à Ostro où il exerça les fonctions de grand rabbin en 1710; il fut un célèbre kabbaliste et ses écrits mystiques se conservent à la Bibliothèque d'Oxford (1). L'éditeur de *Mifaaloth Elohim* vante beaucoup ses cures kabbalistiques et en appelle à toute la Pologne comme témoin de ses miracles. Mais rien n'égale les éloges qu'il fait des cures merveilleuses de son petit fils *Joël ben-Eisak Heilpron II*, rabbin à Zamosc, dont lui-même en était souvent témoin. Ce rabbin qui vivait encore en 1765, était en effet l'homme le plus extraordinaire. Le philosophe Maimon raconte de lui dans ses mémoires (2) des choses étonnantes qu'on attribua généralement à sa science kabbalistique, mais que lui croit que c'était plutôt par la connaissance la plus profonde de la nature qu'il possédait probablement.

Quoi qu'il en soit, d'autres rabbins que les polonais, se mêlaient alors de guérir les maladies par des amulettes kabbalistiques, à la tête desquels on est étonné de voir le fameux Jonathan Eibeschütz, grand rabbin à Hambourg, dont les amulettes firent tant de bruit, non pas par leur efficacité, mais parce qu'on prétendait y trouver la preuve que l'auteur était partisan du trop célèbre Sabatai Zebi (3).

§ CLXXXV.

Pinschow, Falkensohn, Hourwicz.

A côté de ces jongleurs religieux, la Pologne avait cependant

(1) Voyez Catalogue des livres de David Oppenheim, édit. in-4°, p. 10; édit. in-8°, p. 361.

(2) Salomon Maimon's *Lebensgeschichte von ihm selbst geschrieben*, tome II.

(3) Voyez Carl Anton, *Kurze Nachricht von dem falschen Messias Sabbathai Zebhi und den neulich seinetwegen in Hamburg und Altona entstandenen Bewegungen etc.* Wolfenbüttel, 1752, in-4°.

Digitized by Google

quelques vrais médecins israélites, au nombre desquels il faut placer les *Pinschow*, les *Falkensohn*, les *Hurwicz* et plusieurs autres dont nous allons esquisser la vie.

Elia Pinschow, s'offre le premier à notre regard ; il naquit, vécut et mourut dans la ville qui lui a donné son nom. On le considère non-seulement comme un habile praticien, mais encore comme un docte mathématicien, et en effet, les ouvrages qu'il nous a laissé sur l'arithmétique et la géométrie prouvent qu'il a fait de forts bonnes études dans ces sciences. Voici le titre de ses principaux écrits :

I. *Malechath Machschebath*, traité d'arithmétique imprimé d'abord à Solkow, puis à Berlin, avec le suivant, in-4°.

II. *Béruré Middoth*, traité de géométrie, Berlin, dans l'imprimerie d'Izik Speir, 1765, in-4°.

III. *Maané Elia*, traité publié dans le même format que les précédents.

IV. *Haderath Elia*, ce dernier traité est resté, si nous ne nous trompons point, inédit (1).

Isaschar-Behr Falkensohn, reçut le jour à Salatin, en 1746. Les auteurs de la *Biographie Médicale* (2) le désignent faussement sous le nom *Behr* (*Isaschar-Falkensohn*) qui n'est que la traduction allemande du prénom hébreu *Isaschar*, comme nous avons remarqué ailleurs (3) : son vrai nom est Falkensohn, ou fils de Falken. Quoiqu'il en soit, notre polonais se destina de bonne heure à l'art de guérir, et se rendit en Allemagne pour y faire ses études. Il s'est fixé comme médecin praticien à Hasenpoth, dans la Curland, après avoir pris le bonnet de docteur à Halle. Hasenpoth possédait alors un autre médecin israélite assez connu, le docteur *Joseph Lachman*. Nous devons à Falkensohn les deux ouvrages suivants.

I. *Gedichte von einem polnischen Juden*, Mietau, 1771, in-8°.

II. *Animadversiones quœdam ad illustradam phrenitidis causam*, Halle, 1772, in-4°.

Jehuda ha-Levi Hurwicz, fils d'un rabbin de Wilna, naquit dans cette ville. Son père le destinait au rabbinat, mais il préféra

(1) Voyez *Malechath Machschebath*, préface.
(2) *Tome II, page* 113.
(3) *Revue Orientale*, tome II, p. 349.

Digitized by Google

la carrière de médecin et fit ses études en Italie ainsi qu'un autre jeune israélite de Wilna, nommé *Iekhuthiel*. C'est là qu'il prit le goût pour la poésie hébraïque, dans laquelle il se fit un nom distingué. Revenu dans sa patrie il fut nommé docteur de la communauté juive de sa ville natale, puis à Zamosc (1). En 1765, il fit un voyage en Allemagne et en Hollande pour y publier ses ouvrages poétiques et moraux. Voici le titre de ces écrits :

I. *Zel ha-Maaloth*, recueil de 365 sentences et maximes rimées; quelques-unes sont tirées, comme l'auteur le remarque à la fin (1), de Ben Chasdai et de Charizi. Kœnigsberg, 1765, in-12. Ce recueil est suivi de :

II. *Kherem En-Gadi*, explication de l'allégorie *Chad Gadia* qui fait partie du cérémonial de deux premières soirées des Pâques.

III. *Amudé beth-Iehuda*, poème didactique dans le genre de séances de Hariri et de Charizi. Amsterdam, 1765, in-8°, Belifante et Wessely ont célébré notre docteur Hurwicz, dans des vers qui se trouvent à la tête de ce poème.

Au nombre de médecins israélites de Pologne au dix-huitième siècle, il ne faut pas oublier le docteur *Jacob Lobschütz*, qui remplaça Hurwicz à Wilna; le docteur *Mardochai Rofé*, qui exerça à Lissa; et le docteur *Zadok* qui pratiqua à Breslau. Ce dernier était petit-fils du docteur *Moseh ben-Benjamin Wolf*, de Kalisch, auteur de deux ouvrages médicaux en allemand, intitulés : *Iarum Moseh* et *Ieruschath Moseh* (2).

§ CLXXXVI.

Italie.

Si nous nous transportons maintenant dans le pays qui a servi, comme nous venons de voir, d'école à plusieurs médecins polonais, nous rencontrons un si grand nombre de praticiens israélites que nous sommes obligés de nous borner aux plus connus.

Isaac-Vita Cantarini, en hébreu *Iizchak-Chaïm Cohen me-Chasanim*, naquit en 1633 à Padoue, où son père *Iakob-Ishak*, remplissait les fonctions d'administrateur de la communauté juive (3).

(1) Voyez le frontispice de *Kerem En-Gadi*.
(2 *Notice communiquée*.
(3) *Pachad Iizchak*, p. 2, col. 4.

Digitized by Google

Le jeune Cantarini était déjà avantageusement connu parmi les disciples de l'école rabbinique, lorsqu'il se fit recevoir parmi les étudiants de l'université. Il s'y livra avec ardeur à l'étude de la médecine. Ayant été reçu docteur il s'adonna à la pratique de son art et s'y fit une grande réputation. De toutes les parties d'Italie on vint le consulter; il fut surtout recherché par les grands, comme le témoigne Props (1). Le célèbre Tobie Cohen assure aussi que pendant son séjour à Venise, pour imprimer son ouvrage, notre docteur y fut appelé par un patricien malade (2). Cantarini était renommé comme savant rabbin et fut placé à la tête du rabbinat de Padoue. Cependant une nouvelle cérémonie qu'il avait introduite dans sa synagogue ne fut pas très-goûtée par ses confrères (3). Mort le 5 sivan 588 (juin 1728), le fameux Luzzatto, chantait dans des vers fort élégants, sa science et ses connaissances. Isaac-Vita Cantarini était en effet un homme fort instruit, quoique les ouvrages qu'il nous a laissés sont écrits dans un style ampoulé et obscur. Voici le titre de ces ouvrages :

I. *Pachad Iizchak*, relation de la persécution des juifs à Padoue, le 20 août 1684 (10 Ellul 5444), Amsterdam, 1685, in-4°.

II. *Eth Kez*, traité sur le venu du Messie, que l'auteur fixe en l'année 1740, Amsterdam, 1710, in-4°. Le langage de ce traité est aussi enflé que le sujet est mystique. On y trouve cependant plusieurs choses très-curieuses : dans le chapitre I, il parle de célèbres médecins israélites, tels que *Zacuto* et d'*Amatus;* dans le XII°, il défend David Kimchi contre Elia Levita; dans le XVII°, il cite le docteur *Cardoso*, etc.

III. *Ekeb Rab,* décision rabbinique, Venise, 1711, in-4°.

IV. *Mischkal al ha-Schelischith*, poésie hébraïque sur divers sujets.

V. On a encore de notre Cantarini, une lettre insérée dans le *Meziz u-Meliz* de Nechemïa ben Baruch, Venise, 1715, in-4°, p. 120; une sentence rabbinique dans le *Schemesch Zadaka* de Samson Morpurgo, Venise, 1742, in-fol., IV partie n° 33.

Joseph-Baruch Kases, natif de Mantoue, exerçait depuis plusieurs années la médecine dans cette ville, lorsque, cédant aux

(1) *Eth Kez*, p. 72 *verso*.
(2) *Maasché Tobia*, édition de Venise.
(3) *Schemesch Zedaka*. tome I, n° 25.

Digitized by Google

instances de son père, Moseh Kases, qui était membre du rabbinat de Mantoue, il embrassa l'état ecclésiastique. Il parvint bientôt à acquérir une si grande connaissance dans la science rabbinique que les plus doctes rabbins d'Italie lui adressèrent leurs questions légales auxquelles il répondit avec autant de profondeur que d'érudition. Plusieurs de ces décisions ont été insérées dans les écrits de Lampronti (1) de Morpurgo (2) et autres, mais le plus grand nombre sont restées inédites, ainsi que d'autres de ses ouvrages (3). Nous parlerons plus tard de ses descendants qui furent également des praticiens distingués.

§ CLXXXVII.

Marini, Morpurgo.

Sabbatai-Vita Marini, qui remplaça à Padoue, dans les deux qualités de médecin et de rabbin le docteur Cantarini, mourut dans cette ville, non pas vers 1740, comme prétend de Rossi (4), mais le 19 Iiar 5408 (mai 1748) comme on voit par son épitaphe, publié il y a deux ans (5). Marini passe pour un aussi bon poète que habile médecin : Le célèbre Luzzatto lui donne de grands éloges sur son talent poétique et médical (6). Voici le titre de ses ouvrages restés inédits, mais fort répandus en Italie.

I. *Schiré ha-Chalipoth*, traduction en vers hébreux de métamorphoses d'Ovide d'après la version italienne d'Anguilara. De Rossi possédait le manuscrit autographe de ce travail avec la première feuille imprimée ; la mort de l'auteur a arrêté la publication.

II. *Pirké Aboth al-Derekh Schir*, poème didactique de quatre cents et soixante-dix strophes, manuscrit.

III. *Recueil de poésies*, manuscrit à la bibliothèque de la communauté israélite de Padoue.

(1) *Pachad Iizchak*, tome I, p. 59 et 60, tome II, p. 63 et 64.
(2) *Schemesch Zadaka*, tome II, n° 29.
(3) Voyez *Pachad Iizchak*, tome II, , p. 71, col. 3.
(4) *Dizionario Storico*, vol, II. p. 39.
(5) Dans l'*Orient* de 1840, n° 8.
(6) *Leschon Lemudim*, édit. de Mantoue, p. 54, *verso*.

Digitized by Google

Samson Morpurgo, l'un des plus doctes rabbins italiens de son temps, était aussi un fameux praticien. Il naquit à Gradisca, petite ville à deux lieux de Goritz (1), l'an 1681 (2) de Josua-Moseh Morpurgo (3). Dès l'âge de sept ans, son père le conduisit à Venise, où il fit ses premières études, puis il se rendit à l'université de Padoue et y fut reçut docteur en médecine avec grande distinction. En 1704, il publia son commentaire sur le *Bechinath Olam;* il paraît que cet ouvrage, à la fin duquel il réimprimait une satyre contre le kabbalah de Jacob Francèse, lui causa quelques persécutions, du moins Francese lui adresse une épigramme dans laquelle il l'exorde à ne pas se laisser abattre par des persécutions de quelques misérables (4).

Cependant Morpurgo se livra à Padoue avec zèle à l'étude rabbinique et y obtint en 1709 le diplôme de rabbin du célèbre Léon Briel, grand rabbin de Mantoue (5). Dès lors il fut appelé à Ancône auprès de Joseph Piamita, qui l'associa à son rabbinat et lui donna sa fille Tama en mariage (6). Après la mort de son beau père, en 1721, il continua seul à diriger le rabbinat d'Ancône pendant dix-neuf ans. Ce fut le premier jour des Pâques 1740, que Morpurgo mourut subitement en sortant de la synagogue. Sa mort qui se répandit bientôt dans toute l'Italie, excita partout les plus vifs regrets, et fit naître une foule d'élégies, parmi lesquelles on remarque celle du docteur Lampronti. On a du docteur Morpurgo :

I. *Ez ha-Daath*, Commentaire philosophique sur le *Bechinath Olam* de Iedaïa ha-Penini, Venise, 1704, in-4°, sans le nom de l'auteur. Il avait alors vingt-trois ans.

II. *Schemesch Zedaka*, grande collection des décisions rabbiniques, imprimée à Venise, en 1742 et 1743, quatre volumes in-fol. par les soins de Moseh-Vita-Sabattai Morpurgo, fils de l'auteur, qui a ajouté des savantes remarques et plusieurs décisions légales (7).

(1) Voyez sa *Schemesch Zedaka*, tome I, n° 4, p. 26, *recto*.
(2) Naumann, *Serapeum*, 1840, n° II, p. 27.
(3) *Schemesch Zedaka*, prèface.
(4) *Serapeum*, *ibidem*.
(5) *Schemesch Zedaka*, *ibidem*.
(6) *Ibidem*.
(7) Azulai, *Schem ha-Ghedolim*, II, p. 81, *verso*.

Digitized by Google

§ CLXXXVIII.

Lampronti, Heilpron, Burgo, Zahalon, Levi.

La médecine et la chirurgie pratiques ont autant contribué à la gloire d'*Ishak Lampronti* que son grand ouvrage. Comme la plupart des docteurs juifs d'Italie du dix-huitième siècle il fut tout à la fois rabbin et médecin. Natif de Ferrare (1), il y fit toujours sa résidence et y mourut, en 1756, âgé de plus de soixante-dix ans (2). Tous les rabbins contemporains d'Italie célèbrent à l'envie la science rabbinique de notre docteur aussi bien que sa science médicale, à la tête de son *Pachad Iizchak*, encyclopédie universelle des rites et cérémonies rabbiniques. Cet ouvrage grandiose, divisé en six vol. in-folio, renferme plusieurs documents intéressants et inédits. Les deux premiers volumes furent imprimés à Venise, chez J. Poa et S. Askhanasi, en 1750 et 1751; le troisième, chez Poa fils en 1798; le quatrième, en 1813. Ce dernier volume qui va jusqu'à la lettre M, a été commencé à Venise et terminé à Regio. Nous ignorons si les deux autres volumes ont également été publiés, ou s'il sont restés inédits; nous n'avons pu nous procurer jusqu'à présent que les quatres volumes mentionnés. Dans l'article sur la sentence du Talmud : *le meilleur des médecins est condamné à l'enfer*, Lampronti cherche à l'expliquer d'une manière moins défavorable aux docteurs qu'il ne paraît au premier abord (3).

Salomon Lampronti, fils du précédent, sans avoir été aussi habile que son père, il ne laissa cependant pas de se faire un nom distingué dans la pratique de l'art de guérir (4). Reçu docteur en philosophie et médecine à Padoue, le célèbre Luzzatto lui adressa des vers de félicitation qui furent imprimés à Venise (5). Il exerça à Ferrare conjointement avec le docteur *Iakob Heilpron*. Ferrare a eu souvent plusieurs médecins israélites à la fois; du temps d'Ishak Lampronti elle possédait encore le docteur *Ishak Borgo* (6), et

(1) *Schemesch Zedaka*, tome I, p. 26, col. 3.
(2) Rossi, *Dix. storico*, vol. II, page 3.
(3) *Pachad Iizchak*, t. III, p. 68, col. 2.
(4) *Ibidem.*, tome III, p. 9, col. 2 et 3.
(5) *Revue Orientale*, t. II, p. 191.
(6) *Pachad Iizchak*, tome III, p. 65, col. 3.

Digitized by Google

Mardochai Zahalon. On a de Salomon Lampronti une décision rabbinique contre Ezechiel Landau de Prague, publiée à la fin du deuxième volume de l'ouvrage de son père. Quand au docteur Zahalon, le digne fils et successeur de Jacob Zahalon, il n'avait pas moins de talent pour la médecine que son père, mais il s'adonna plus au rabbinisme. Son nom est cité dans plusieurs écrits de rabbins contemporains (1). On trouve aussi de lui un sonnet hébreu à la tête du poème *Eden-Aruch*, de Jacob Daniel Ulmo, son gendre.

Le médecin Heilpron fut chanté ainsi que le docteur *Ishak Marini*, par le fameux Luzzatto (2). *Ishak Marini* était fils de Sabata-Vita Marini dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Le vénérable Isaïe Bassano célébra aussi ce dernier médecin dans des vers forts loués par Luzzatto (3).

On s'étonne de ne pas trouver le nom *Salomon Lévi* dans de Rossi. Il naquit à Vérone et devint très recommandable par son savoir et sa pratique. Il était médecin et rabbin dans sa ville natale et il a mérité les éloges de Lampronti (4). En 1731, il fit un voyage en Hollande, où il publia à Amsterdam un recueil de ses décisions et sentences rabbiniques.

§ CLXXXIX.

Luzzatto.

Le célèbre docteur David de Pomis parle fort honorablement de la famille Luzzatto établie à Vénise (5). Cette famille qui a produit des savants en tout genre donna aussi naissance à deux médecins qui méritent d'être cités ici.

Ephraïm et *Ishak Luzzatto*, tel est le nom de ces deux médecins. Ils étaient frères, firent les mêmes études, et eurent les mêmes talents : l'un et l'autre se distinguèrent dans la médecine et dans la poésie hébraïque. Ils naquirent tous les deux à Saint-Daniel, dans la province de Frioul, à quatre lieues d'Udine ; le premier

(1) Voyez *Schemesch Zedaka*, tome II, n° 50, tome III, n° 13; tome IV, n° 20 et 31; *Pachad Iizchak*, t. I, p. 20, col. 4; t. III, p. 16 et 17, etc.

(2) *Revue Orientale*, l. c.

(3) *Laschon Lemudim*, p. 54, *verso*.

(4) *Pachad Iizchak*, tome III, p. 86.

(5) *Zemach David*, préface.

Digitized by Google

en 1729, le second en 1730. Ayant étudié ensemble à l'université de Padoue, ils furent promus au doctorat le même jour, le 27 mai 1751. Jamais frères se sont peut-être aimé plus qu'Ephraim et Ishak, mais le sort les sépara. Tandis que le cadet retourna à Saint-Daniel, l'aîné resta d'abord à Padoue, puis, en 1763, il se rendit à Londres. C'est de cette ville immense qu'il adressa à son frère bien aimé ces tendres vers qui commencent : *Ishak, frère précieux que j'aime comme la prunelle de mes yeux, etc.* Ils se trouvent dans le recueil de ses poésies fugitives qu'il publia à Londres en 1769. Après avoir exercé la médecine pendant trente ans dans cette capitale, il ne put résister au désir de voir son frère et sa patrie, mais arrivé à Lausanne, il mourut d'un vomissemen de sang, en 1793. Nous avons parlé ailleurs des travaux littéraires d'Ephraïm Luzzatto (1); revenons maintenant à Ishak Luzzatto. Cet habile praticien exerça son art depuis longtemps à Saint-Daniel, lorsqu'en 1777 tous les juifs furent chassés de cette ville. La plupart de ces malheureux se rendirent à Trieste, les autres se dispersèrent dans les diverses villes d'Autriche, notre docteur Luzzatto seul obtint, par suite de la démarche que tous les habitants firent en sa faveur, la permission d'en continuer à rester avec sa famille. (2) Il y pratiqua en effet jusqu'à sa mort arrivée en 1803. Ishak était aussi grand poète que son frère ; mais toutes ses poésies à quelques-unes de près sont restées inédites jusqu'à ce jour. La publication d'un recueil de soixante-treize pièces sous le titre *Toldath Iizchak* a été annoncé en 1840 à Vienne en Autriche. Une élégie qui composa sur la destruction de la grande synagogue de Trieste, en 1769, fut annuellement chantée par la communauté israélite de cette cité jusqu'en 1721. Un sonnet de notre docteur en l'honneur de Wessely, fut imprimé à la fin de la troisième lettre de ce poète célèbre, intitulé *En Mischpat.* Outre ces poésies que nous venons de citer, Ishak Luzzatto est encore auteur d'un grand poème sur la création qui porte le nom de *Maasé Bereschith, l'OEuvre du commencement*, poème qui paraît être perdu (3).

(1) Voyez la *Revue Orientale.* tome I, p. 447, 48 et 49.
(2) *L'Orient de* 1840, p. 29.
(3) *Ibidem*, page 58.

Digitized by Google

Parmi la nombreuse postérité de notre docteur on distingue d'abord son fils, *Raphaël Luzzatto*, premier médecin de la ville de Gorice, en Illyrie : puis sa petite fille, *Rachel Morpurgo*, fort versée dans la langue et la littérature hébraïques, élève du savant professeur S.-D. Luzzatto.

§ CXC.

Livourne.

La colonie juive de Livourne est, comme on sait, la communauté israélite la plus florissante d'Italie. C'est assez dire que les médecins hébreux y furent très-nombreux. En voici le nom des principaux qui y exercèrent pendant le dix-huitième siècle.

Ishak Pua, qui avait étudié sous les meilleurs maîtres de son temps, cultiva l'art d'Hippocrate avec un grand zèle. Aimant les lettres hébraïques, il établit à Livourne une imprimerie d'où est sortie une foule de livres. Plus tard il transporta ses presses à Venise où son fils Gad, continua, après lui, à publier plusieurs ouvrages hébreux.

Elia Concili était de Rome d'où il vint à Livourne, après avoir fait ses études à l'université de Padoue. Pendant son séjour dans cette dernière ville, il se lia d'amitié avec le célèbre Moseh-Chaïm Luzzatto, lequel fit un poème en son honneur à l'occasion de sa promotion à la dignité de docteur en médecine (1). Elia Concili est mort à Livourne avec la réputation d'un excellent praticien.

Parmi ceux qui ont encore pratiqué à Livourne avec succès l'art de guérir à cette époque, *Adam Bondi* est certainement un des plus considérables. Il était à la fois bon médecin, bon chirurgien et bon occuliste; sa clientelle fut immense. Le savant Raphaël Meldola, ancien rabbin de Bayonne, le cite avec éloge dans un de ses ouvrages (2). Il est également fait mention de lui dans le Pachad Iizchak de Lampronti (3).

Emmanuel Calbo était aussi un médecin Livournois. Depuis le temps qu'il fit ses études à Padoue, où il fut reçu docteur en mé-

(1) *Revue Orientale*, tome II, p. 182.
(2) *Scheber Bimezarim*, Livourne 1742, in-12.
(3) Tome II, p. 44, col. 4.

Digitized by Google

decine et en philosophie, il devint l'ami du jeune M.-C. Luzzatto. Ce grand poète et kabbaliste, l'honora de toute son estime et après lui avoir offert de belles strophes lors de son élévation au doctorat (1), il lui adressa, en 1730, une lettre sur ses révélations kabbalistiques (2). Le docteur Calbo était lui-même kabbaliste et rabbin ; il fit partie en 1728 du rabbinat de Livourne (3).

A l'exemple de Calbo, *Iakob Bondi*, s'adonna beaucoup au rabbinisme et à la kabbalah. Il était fils du docteur Adam Bondi, dont nous avons parlé plus haut. Ayant hérité de son père une nombreuse clientelle, il trouva encore assez de temps pour remplir dignement les fonctions de membre du rabbinat de sa ville natale, auxquelles il a été appelé bien jeune encore. Son gendre, le savant Iakob Nunes Vaes, fait les plus grands éloges de sa science et ses qualités (4).

Iakob Bondi fut remplacé par son fils, le docteur *Azaria-Chaïm Bondi*. Non moins versé dans l'art d'Hippocrate, que son père et grand-père, il chercha à les égaler par ses vertus. Nunes Vaes, son beau-frère, le cite déjà avec distinction en 1783, quoiqu'il fut alors très-jeune encore (5). La famille Bondi fut en général très-féconde en praticiens et il n'avait en Italie aucune autre qui lui pouvait être comparée sous ce rapport, si ce n'est la famille *Konian*, dont nous allons nous occuper dans le paragraphe suivant.

§ CXCI.

Konian, Vali.

Dès le commencement du dix-septième siècle la famille *Konian* se fit un nom dans l'art de guérir. *Joseph Konia*, était un médecin distingué à Mantoue, où son père Israël Konian tenait un magasin de drogueries (6).

Après lui *Salomon Konian*, se rendit célèbre à Padoue, par les

(1) Revue Orientale, tome II, page 282 et 191.
(2) *Ibidem*, page 182.
(3) *Pachad Iizchak*, tome IV, page 73, col. 3.
(4) *Sefer Daath Sekenim*. Livourne 1783, préface.
(5) *Même ouvrage*, l. c.
(6) Mss. de notée cabinet, n° 42.

Digitized by Google

nombreux disciples qu'il y fit en médecine, aussi bien que par la grande pratique de son art. *Tobie Cohen*, l'un de ses disciples, n'a pas assez des paroles pour louer sa science philosophique et médicale ; il assure que tous les médecins d'Italie, d'Allemagne et de Pologne cherchent avec avidité son savoir (1), et que la plupart de ses disciples sont devenus des rabbins remarquables et des docteurs au service des rois et des princes renommés (2). Un autre disciple, *Moseh ben-Benjamin Wolf*, le cite aussi avec les plus grands éloges, ainsi que deux autres médecins juifs de Padoue, les docteurs *Ishak Chaïm* et *David Chaïm Luria* (3).

Élevé par ses soins, son fils *Israël Konian*, marcha dignement sur ses traces. Il exerça son art à Constantinople, où il se distingua par sa science, son savoir et sa grandeur. Tobie Cohen fait un beau portrait de sa position dans la capitale de l'empire turc (4).

D'après ce que nous venons de dire, il faut corriger ce que nous avons écrit au sujet de Salomon Konian dans le paragraphe CXLVI de cette histoire. Il paraît que ce n'est qu'Israël Konian qui exerça à Constantinople, tandis que son père Salomon Konian a toujours professé à Padoue. Nous avons suivi d'abord une note manuscrite qui est erronée. Quoiqu'il en soit, voici encore un docteur digne d'être remarqué, le docteur *Moseh-David Vali*. Ce savant médecin étant aussi de Padoue ; il descendit de la famille d'*Ishak-Levi Vali*, praticien remarquable, qui exerca l'art d'Hippocrate à la fin du dix-septième siècle, à Vérone et à Modène. Zélé kabbaliste, Ishak-Levi Vali, était le coryphée de Moseh Zacuto, qui nous a conservé de lui trois lettres, les deux premières datées de Verone, 1680, la troisième de Modène 1677 (5). Moseh-David Vali, joignit aussi l'étude de la kabbalah à l'étude de la médecine, et il s'est distingué grandement dans cette science mystique. Non seulement il l'enseigna et la pratiqua conjointement avec Moseh-Chaïm Luzzatto, Israël-Hiskiah Trevis et Iakob Chasak (6), mais

(1) *Maasé Tobia*, préface de la 1re partie.
(2) *Ibidem*, préface de la 2me partie.
(3) *Ieruschath Moseh*, préface.
(4) *Maasé Tobia*, ibid.
(5) *Ighereth ha-Remaz*, n° 12, 19 et 25.
(6) *Revue Orientale*, tome II, page 184.

Digitized by Google

il laissa après lui huit volumes, chacun de mille feuilles, sur la théorie de la kabbalah. Ce grand ouvrage est resté inédit ainsi que les autres écrits de notre docteur, parmi lesquels on remarque un traité sur la Foi, en italien, divisé en sept parties ou jours, qu'il avait composé à l'âge de vingt-cinq ans; et soixante et dix *Thekonim* sur le dernier versé du Pentateuque, en hébreu (1). Tous ces manuscrits se conservent à Padoue à la bibliothèque de Joseph Almanzi. Le docteur Vali a été célébré par Ephraïm Luzzatto (2); sa mémoire est chère à la communauté juive de Padoue, qui le considère comme un saint, et chaque année, jusqu'à ce jour, on visite son tombeau et recite une prière de Moseh-Chaïm Luzzatto.

§ CXCII.

Raphaël Rabeni.

Nous terminons ce long tableau de médecins israélites d'Italie au dix-huitième siècle par une notice sur le docteur ***Raphaël Rabeni.***

Enfant de Padoue, il avait fréquenté dès sa plus tendre jeunesse l'université de cette cité et fit tant de progrès dans ses études qu'à l'âge de quinze ans il fut déjà proclamé rabbin, s'il faut en croire Angelo Contarini, cité par de Rossi (3). De bonne heure aussi il fut reçu docteur en médecine, et mourut en qualité de rabbin et de médecin en sa ville natale, en 1717. Rabeni s'était nourri des plus fortes et des plus sérieuses études; recueilli, caché, aimant la retraite, il se plaisait dans la solitude. Esprit infatigable, il a écrit une foule d'ouvrages, dont quatre seulement ont été publiés, les autres sont restés inédits. Voici les titres de ceux qui ont été imprimés :

I. *Squarcio di Lettera del dottor Bernabo Scacchi sopro le Considerazioni del signor Biagio Garofalo intorno alla poesia degli ebrei*, Padoue 1709, in-8°. L'auteur qui se cache sous le nom figuré de *Scacchi*, dédia son ouvrage à Magliabecchi. Il y

(1) *Kerem Chemed.* tome III, page 130.
(2) Voyez *Bene ha-Naaorim*, n° 50.
(3) *Dizionario Storico*, vol. II, page 101.

Digitized by Google

combat l'opinion de Garofalo dans ses Considérations (1), que la poésie hébraïque n'a pas de mètre mais seulement de rime; il prouve au contraire qu'elle a de mètre mais non pas de rime. Ceci est le principal objet de leur dispute, mais Rabeni les refute encore sur d'autres points. Biangio Garofalo ayant répondu à cette refutation d'une manière indécente dans un écrit intitulé : *Observazioni di Ottavio Maranta*, Venise, 1711, Rabeni fit paraître contre lui le suivant :

II. *Antilogia alle Osservazioni di Ottavio Maranta, cive Biagio Garofalo fatta da Fabio Carselini in difesa del dottor Raffaele Rabeni.* Augusta, 1711, in-8°.

III. *Lettera sopra un saggio di critica del signor Giovanni Clerico intorno alla poesia degli ebrei.* Cosmopoli, 1710, in-12. Dans ce troisième écrit, Rabeni examine les sentiments de Jean Le Clerc, qui paraît être de l'avis de Carofalo, que la poésie hébraïque n'a pas de mètre mais seulement de rime.

IV. *Differenze filologico-sacre considerate da R. R.* Padoue, 1713, in-12. Dans la première question il est traité de l'autorité de l'Écriture-Sainte; dans la seconde, de deux premières âges du monde.

Tous ces traités, qui sont assez rares, dénotent un grand savoir et un esprit très-éclairé; ils font désirer la publication des autres écrits de notre docteur, restés inédits.

§ CXCIII.

L'Ile de Zante.

Il est très-difficile de déterminer la première apparition des israélites dans l'île de Zante. On sait seulement, que durant la domination des Turcs, un certain nombre s'y était établi. Mais ce fut sous le gouvernement des Venitiens que la synagogue de Zante devint florissante, et produisit des médecins recommandables, tels que les docteurs *Cohen* et *Iakob ben Uziël.*

Abraham Cohen, naquit à Zante en 1670 (2), de parents originaires de l'île de Candie. Quand il eût appris les premiers élé-

(1) Considerationi intorno alla Poesia degli Ebrei e dei Greci, Roma 1707.

(2) Rossi, *Dizion. Storico*, vol. I, page 89.

Digitized by Google

ments de la loi et la Talmud dans la maison paternelle, il fallut l'envoyer à l'étranger pour étudier la médecine. L'université de Padoue était alors l'école privilégiée de jeunes israélites qui se destinaient à l'art de guérir. Cohen y fut conduit par son père dès l'âge de quinze ans. Après y avoir obtenu le grade de docteur et le titre de rabbin, il revint dans sa patrie et s'y établit comme rabbin et médecin. Il avait un talent particulier pour la prédication hébraïque et le volume de sermons qu'il publia, en 1700, lui fit beaucoup d'honneur. On remarque par plusieurs passages qu'il avait étudié avec zèle la philosophie morale et religieuse. Mais ce fut son talent poétique qui lui fit le plus d'honneur. Ses paraphrases de Psaumes de David en vers hébreux, furent célébrées par les plus savants poètes hébreux d'Italie, parmi lesquels on voit figurer les docteurs Sabbatai Marini et Ishak-Vita Cantarini. Non moins grand praticien qu'excellent poète et profond prédicateur, la mort de notre docteur, arrivée en 1722, fut généralement regrettée par tous ceux qui l'ont connu. Voici le titre de ses ouvrages :

I. *Khebod Chakhamim*, sermons, Venise, 1700, in-fol.

II. *Khehunath Abraham*, paraphrases poétiques sur les psaumes de David, Venise 1719, in 4°, avec le portrait de l'auteur, par lequel on voit qu'il avait l'âge de 49 ans lors de la publication de ces poésies.

Avant ce docteur, Zante a vu mourir dans ses murs, en 1630, un autre médecin israélite fort remarquable, le docteur Iakob ben Uziël. Il était originaire d'Espagne et passait la meilleure et la plus grande partie de sa vie à Vénise. C'est l'aïeul du côté maternel du docteur *Ishak Luria*, médecin assez connu du temps de Moseh Zacuto, dont il était le disciple (1). Notre docteur qui outre son art professait aussi les lettres et la poésie espagnoles, fit paraître, à Venise en 1624, *David*, poème héroïque en douze chants (2). Ce poème espagnol, nous a engagé, il y a quelques années, à rechercher les autres ouvrages que le docteur Iakob ben Uziël a laissé inédits, mais nous les avons cherchés envain dans un grand nombre de bibliothèques. Il paraît qu'ils ont été tous transportés en Orient après la mort de l'auteur.

(1) *Ighereth ha-Remaz*, n° 22.
(2) Rossi, *Dizion. Storico*, vol. I, page 136.

Digitized by Google

§ CXCIV.

Constantinople.

A l'époque où Achmet III succéda sur le trône de Constantinople à son frère, Mustapha III, que les jannissaires déposèrent, l'un de plus savants médecins israélites de son temps, brillait à la cour ottomane. Nous avons nommé le docteur *Tobie Cohen.*

Tobie Cohen naquit à Metz, en 1652, de Moseh Cohen, grand rabbin de cette ville, et de Fega, fille de Jonas Diswitz. Ce savant rabbin, était originaire de Nerol en Pologne, d'où il se sauva, lors du soulèvement des Tartares et Cosaques contre Wadislas IV, en 1648. Fils du docteur Éleazar Cohen (1), le rabbin Moseh paraît avoir exercé également la médecine, du moins Tobie cite de lui un ouvrage médical (2). Cet ouvrage est resté inédit comme tous les écrits de notre rabbin, à l'exception d'un seul, publié à Constantinople. Il faut le regretter, car Moseh Cohen était un homme d'un profond savoir; son fils le loue surtout comme un bon mathématicien (3), et les fragments qu'il produit de ses écrits les font vivement désirer. Quoiqu'il en soit, notre docteur avait à peine sept ans, lorsque son père venait à mourir en 1659 (4). Sa mère, qui épousa en secondes noces, Samson Bacharach, grand rabbin de Worms, l'emmena dans cette ville en 1664. Il ne resta que peu de temps dans cette cité, son frère aîné Éleazar Cohen qui retourna en Pologne le prit avec lui, ainsi que son frère cadet Iehouda-Loeb Cohen. Ces deux frères dont l'un s'établit dans la suite à Nerol et l'autre à Premislas, moururent tous les deux le même jour (5). Pour lui, après avoir étudié sous plusieurs rabbins de sa famille, il résolut de se rendre en Italie pour y étudier la médecine à l'université de Padoue. Mais la connaissance qu'il avait faite avec un certain docteur *Gabriel* qui étudia aussi la médecine, le conduisit à Francfort-sur-l'Oder, où l'électeur de Brandebourg les fit étudier à ses frais. Ils furent les premiers israélites

(1) § CXLIII.
(2) *Maasé Tobia*, page 86, col. 3.
(3) *Ibidem*, page 19.
(4) Azulai, Vad *le-Chakamim*, tome I, let. Beth, n° 12.
(5) *Maasé Tobia*, page 83.

Digitized by Google

qui fréquentaient l'université de Francfort-sur-l'Oder, car jusqu'à là, aucun juif n'y fut admis. C'est par ordre de Frédéric-Guillaume I, dit le Grand, que cette haute école ouvrit ses portes aux descendants de Jacob. Après avoir passé plusieurs années à Francfort, il se rendit à Padoue pour s'y faire recevoir docteur (1). Il s'établit ensuite à Constantinople, où il acquit bientôt une grande réputation. Des puissants protecteurs, tels que le prince Mauro-Cordato (2) et le visir Rumi-Pacha (3) le firent entrer dans la cour du grand sultan (4). Il paraît qu'il séjournait pendant quelque temps à Broussa, car il cite souvent dans son livre des cures qu'il opéra dans cette ville (5). En 1708, il se rendit à Venise pour y mettre au jour son ouvrage, qui lui valait l'approbation des docteurs les plus célèbres d'Italie. Revenu de son voyage à Venise, il passa en Palestine où il se livra à l'étude rabbinique et écrivit sur un ouvrage d'Algazi, qu'Azulai assure avoir vu dans sa jeunesse (6). Le docteur Cohen mourut à Jérusalem, en 1729 âgé de soixante dix sept ans.

§ CXCV.

Continuation.

Les écrits de Tobie Cohen doivent être l'objet d'une analyse complète. Ils renferment des observations intéressantes et des détails de pratique susceptibles de recevoir une application journalière. Publiés à Venise en 1708, et réimprimés déjà à Iesnitz en 1728, in-4°, ce succès indique suffisamment leur mérite. L'auteur dans une préface très-bien écrite, après avoir tracé les particularités de sa vie que nous venons de rapporter, dit qu'ayant perdu tous ses enfants il a résolu de perpétuer son nom par un ouvrage qui porterait le titre de *Maasé Tobia*, œuvre de Tobie. Cet ou-

(1) *Maasé Tobia*, préface.
(2) *Même ouvrage*, page 88 col. I.
(3) *Ibidem*, page 63, col. 4.
(4) *Ibidem*, page 53, col. 4; Azulai, Vad *le-Chakhamim*, lettre Teth, numéro 6.
(5) *Maasé Tobia*, page 100, col. 3 et page 106, col. 3.
(6) *Vaad le-Chakhamim*, l. c.

Digitized by Google

vrage est l'œuvre qu'il mit au jour, et qui est divisée en deux parties. Dans la première il parle de la métaphysique, de la physique, de l'astronomie et de l'histoire naturelle; et traite entre autres choses de l'existence de Dieu, de son unité, de l'essence divine, des anges, de la révélation de Moïse, de la Providence, des peines et récompenses après la mort, du messie, du système astronomique des anciens, changements survenus dans ce système, de Copernic, et refutation de sa doctrine, des étoiles, de la nature, du soleil et de la lune etc., etc. La seconde partie entièrement consacrée à la médecine, l'auteur débute par une division générale des maladies; il les divise suivant les diverses parties du corps et commence par traiter dans la première section, les maladies de la tête, soit les maladies du cerveau, crâne, cheveux, soit les maladies des oreilles, des yeux, de la bouche, du nez, etc. Parmi les recherches nouvelles et intéressantes de ces diverses maladies, on remarque surtout des observations curieuses sur la *Plique*, maladie endémique, particulièrement en Pologne. L'auteur conte que pendant son séjour à Padoue il a reçu une lettre de Lemberg, au sujet de cette cruelle maladie, maladie qui avait déjà occupé l'université de Padoue, à laquelle plusieurs médecins Polonais se sont adressés. Il l'a décrite et la compare aux autres maladies endémiques. Comme la cause qui rende une maladie *endémique* n'est pas toujours facile à déterminer, parce qu'elle paraît se compliquer de plusieurs influences spéciales, les opinions sur le principe de la Plique, sont fort diverses. L'auteur les cite toutes et les discute avec soin. Il paraît que la superstition jouait de son temps un grand rôle dans la guérison de cette maladie dans la population polonaise. Il mentionne à cette occasion l'ouvrage de son père.

Dans la seconde section il parle de l'asthme, et entre dans les plus grands détails sur toutes les maladies des poumons et du cœur.

La troisième section traite des maux d'estomac, de l'action de la faim, de la soif, etc., etc.

Dans la quatrième il fait des recherches curieuses sur les hydropisies et explique successivement l'hydrothorax, ou hydropisie de poitrine, l'ascite ou hydropisie du bas-ventre, et l'hydrocéphale aiguë.

La cinquième est consacrée aux maladies de pieds; l'auteur cherche principalement à traiter d'une manière neuve la podagre.

Digitized by Google

Après avoir traité dans ces cinq sections les principales maladies humaines il termine son ouvrage par six suppléments dont l'analyse formera le sujet du paragraphe suivant.

§ CXCVI.

Suite du paragraphe précédent.

Ce qu'on était dans l'usage de désigner par le terme générique *fièvres*, forme le sujet du premier supplément. L'auteur y parle des causes ou de la nature de ces maladies, suivant ses propres observations et d'après les observations des médecins modernes. Il indique la manière de traiter les fiévreux suivant ses contemporains, ce qu'il y a de vrai dans leur ordonnance et termine son traité par l'exposition des coutumes des Indiens, Chinois et Turcs, dans le traitement des irritations fébriles.

Le second supplément est consacré aux maladies contagieuses et épidémiques. L'auteur s'y livre à des recherches intéressantes sur la nature de la peste, des signes distinctifs et le régime à suivre pendant que cette maladie contagieuse règne.

Dans le troisième supplément l'auteur examine le sytème physique du sexe et parle successivement de la vierge, de la femme mariée et de la mère. Après avoir recherché la nature des parties solides et sensibles qui composent les organes de la femme et les effets immédiats qui paraissent en dériver, il fait mention du flux périodique et mensuel auquel le sexe est assujetti, de la grossesse, du terme naturel de l'accouchement et de l'accouchement non naturel.

Le quatrième supplément traite des maladies des enfants; il est divisé en quinze chapitres. On remarque entre autre le douzième consacré à la variole ou petite vérole.

Dans le cinquième, il est question de l'œuvre de la génération, de la diminution de la semence, ses diverses causes etc., etc. C'est une production fort estimable; on peut retirer beaucoup de fruit de sa lecture.

Le sixième supplément est un traité botanique dans lequel il s'attache principalement aux plantes qui sont les plus en usage dans la médecine. Comme l'auteur cite beaucoup d'ouvrages anciens, la lecture de ce traité peut devenir très-profitable.

Digitized by Google

Comme dans une étude quelconque, on cherche à terminer avec les définitions, la nomenclature, ou tout ce qui porte un caractère, pour ainsi dire *mécanique*, l'auteur termine son ouvrage par un vocabulaire des noms de plantes et de mots techniques de la science médicale, en trois langues. Ce dernier traité n'est pas le moins intéressant de *Maasé Tobia*, parce qu'il explique souvent des termes obscurs de la Mischna et du Talmud.

§ CXCVII.

Asie.

Après le docteur Cohen, la culture des arts, se ressentit de plus en plus de la décadence de l'empire turc. La médecine en particulier tomba dans une sorte d'avilissement et d'oubli. Déjà de son temps l'art de guérir avait dégénéré en Asie. Voici le portrait qu'il trace des médecins turcs dans la préface de son ouvrage médical. « La médecine, dit-il, est suivant le plus grand des médecins, très-facile dans la bouche des charlatans, mais très-difficile aux yeux du vrai médecin. Maïmonide, de glorieuse mémoire, dit la même chose dans son *Régime de la Santé* : Celui qui se met entre les mains d'un docteur qui ne connaît point la théorie de son art ressemble à quiconque s'abandonne à la mer et voyage au gré des vents inégaux, souvent ils le poussent vers sa destination, mais plus souvent ils le font périr avec le vaisseau qui le porte. C'est donc une grave erreur de croire que le meilleur médecin est le praticien, fut-il même, dépourvu de toute théorie de son art. Déjà Hippocrate, ce prince des médecins a dit au commencement de ses Aphorismes : *L'expérience est dangereuse*, c'est-à-dire qu'il ne suffit point d'avoir de l'expérience mais il faut avant tout connaître les maladies, leur nature, leur caractère et leurs symptômes suivant les personnes, les constitutions et les âges. Le médecin doit étudier avec soin tout ce qui a de rapport à chaque maladie, et observer avec sagacité le malade ; sans cela pourquoi passer son temps, dépenser son argent et se tourmenter par de longues études, souvent même à exposer sa vie en fréquentant les universités étrangères où les étudiants juifs sont généralement haïs, qu'on reste chez soi ou qu'on sert quelque praticien, comme

Digitized by Google

cela se fait en Asie, où le dernier domestique d'un médecin quitte son maître avec la notion tant soit peu de saigner, aussitôt il est proclamé l'adroit, le sage et l'habile docteur. Les bornés, ils ne savent pas qu'on ne nomme sage que celui qui possède la sagesse et qu'on n'appelle docteur que celui qui a de la doctrine. On n'est considéré non plus comme adroit ou habile, que pour autant qu'on a obtenu ces grades. De plus il ne vint à personne l'idée dans toute l'Italie, la Pologne, l'Allemagne et la France, d'étudier la médecine sans qu'il soit initié d'abord dans la loi écrite et orale, et autres sciences, j'appelle au témoignage de nombreux disciples de mon maître le savant universel, le chef des médecins, Rabbi Salomon Konian, les uns sont devenus docteurs de la loi, les autres médecins des rois et de grands seigneurs, dont je ne suis que le plus petit d'entr'eux. Il n'est pas de même dans ce pays-ci (en Turquie), on y donne le titre de sage et de docteur à quelqu'un qui n'a aucune notion de la loi. C'est ce qui fait que ces faux médecins cherchent à persécuter les vrais médecins. »

L'auteur poursuit son tableau caractéristique des médecins de l'Asie, et après avoir parlé encore des vieilles femmes qui se mêlent aussi de guérir par toutes sortes de superstitions, il termine par un poème mondain contre tous les charlatans.

§ CXCVIII.

Afrique.

Ce que nous venons de rapporter au sujet des médecins de l'Asie, est également applicable aux docteurs de l'Afrique. Le despotisme du shérif de Maroc et les républiques militaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli, ont plongé les malheureux habitants de cette contrée dans la plus cruelle superstition. Les juifs, et en général tous les africains ont une grande confiance dans les amulettes; musulmans, israélites et chrétiens, tous se mettent sous leur protection lorsqu'ils sont menacés ou frappés d'un malheur. Aussi il en est peu qui meurent sans avoir deux ou trois amulettes auxquelles ils avaient confié la garde de leur existence. Ces amulettes consistent le plus souvent en un morceau de parchemin, sur lequel est écrite une phrase de la Bible, de l'Évangile, ou du Coran, plié en triangle : quelquefois aussi en une petite plaque d'argent

Digitized by Google

ou d'or, sur lesquels est gravé un nom kabbalystique, embelli de figures mystiques, et renfermé avec soin dans un sac que l'on porte sur la peau.

Quelque supperstitieux que soient les africains, ils apprécient cependant avec justesse les effets de la médecine. Aussi le *Kekin* ou médecin, jouit d'une haute estime. Malheureusement toutes leurs connaissances consistent en un certain nombre de recettes qui passent de maître en disciple. Chargés d'une besace, ils parcourent les villes, les bourgs et les villages, en faisant entendre sur toutes les places publiques le cri aigre de *Ei kekim! Ei kekim!* un médecin! un médecin! Les malades se présentent; aussitôt les esculapes ambulants tâtent leur pouls en disant : ta maladie nous est connue. Puis ils ouvrent leur besace, donnent une pilulle ou une poudre, et reçoivent en échange quelques pièces de monnaie.

En Afrique, un médecin apprend tout du pouls, c'est du pouls que lui viennent toutes les indications. Quand il est arrivé, au moyen du pouls, à constater la nature de la maladie, il la fait connaître et indique l'époque à laquelle elle se terminera. Alors le malade le prie de lui donner une médecine qui produise un effet particulier et violent que l'on regarde comme la crise. Jamais un médicament n'obtient faveur auprès d'eux, et ne peut à leurs yeux être efficace, s'il ne produit un effet appréciable. Aussi les sudorifiques, les purgatifs et les sécrétions sont seuls en honneur. Les africains aiment encore les fortes doses, afin d'obtenir des crises efficaces; et en général ils préfèrent les médicaments liquides, les boissons.

Chaque médecin africain prépare lui-même ses propres médicaments; aussi n'y a-t-il guère de pharmaciens. La vente des drogues n'étant soumise à aucune législation, l'empoisonnement, soit par accident, soit par intention, y est très-fréquent : quelques fois on pèse un médicament dans une balance en cuivre couverte de sublimé corrosif ou d'arsenic, et souvent les ignorants praticiens prescrivent des moyens énergiques à des doses qui en sont des poisons. Les cris et les contorsions des malades sont alors interprétés comme des symptômes de possessions, et aussitôt on fait venir à la fois le rabbin juif, le derviche musulman et le curé chrétien, qui procèdent simultanément, et chacun suivant son rite, à l'exorcion. Ils ont recours aux prêtres des trois religions diffé-

Digitized by Google

rentes afin qu'il ne puisse y avoir d'erreur; car, nous ne pouvons, disent-ils, déterminer *à priori* si le malin esprit qui tient notre personne en son pouvoir est hébreu, mahométan ou nazaréen (1).

(*La suite au prochain n°.*)

DÉFENSE DES JUIFS

OU

RÉPONSE A UN GENTILHOMME ANGLAIS QUI AVAIT MARQUÉ EN DÉTAIL DIVERSES CHOSES QUE L'ON IMPUTE A CE PEUPLE.

PAR

MENASSEH BEN ISRAEL,

THÉOLIGIEN ET MÉDECIN.

AVANT-PROPOS.

Occupé l'autre jour à répondre aux diverses lettres que l'on m'a écrites au sujet d'une tentative pour renouveler les horreurs de Damas à Tyres (2), je tombai par hasard sur une ancienne traduction française de la Défense des Juifs par Menasseh ben Israel. Cette défense composée en anglais sous le titre : VINDICIÆ JUDÆORUM, *or a letter in answer to certain objections propounded by*

(1) Notice communiquée.

(2) Une jeune chrétienne ayant disparu dans cette ville, on répandit aussitôt le bruit que les israélites l'avaient tuée. Déjà on parcourait avec la force armée les quartiers juifs, déjà des cris de vengeance se firent entendre, lorsqu'on apprit que cette jeune fille a été vue à Beiruth, accompagnée d'un prêtre. Cette nouvelle se confirma en effet, le pope avait enlevé la jeune chrétienne, et au moment où il se rendit, au bateau à vapeur, pour passer avec elle à Constantinople, ils furent arrêtés tous les deux.

Digitized by Google

a noble et learned Gentleman, touching the reproches cast on the nation of the jews; wherein all objections are candidly and yet fully cleared, combat victorieusement l'infâme calomnie inventée au moyen-âge contre les juifs de se servir du sang chrétien. Elle fut publiée à Londres en 1656, in-4°, et reproduite en 1708, in 8°, dans un Recueil intitulé *the Phenix*, tome II, n° 24. Mendelsohn l'a traduite en 1782 en allemand et cette traduction a servi de texte à la version hébraïque qu'en a donnée M. Bloch, en 1813.

Ces nombreuses éditions et traductions prouvent l'utilité et l'importance de ce petit écrit; il refute, en effet, avec autant de vérité que de raison toutes les accusations qu'on a tant de fois lancé contre les israélites. Mais comme le *Journal historique et littéraire de Liége*, semble ignorer l'existence de cette Défense, et qu'on le voit reproduire avec complaisance dans plusieurs articles (1), ces imputations calomnieuses, j'ai pensé rendre un éminent service à M. le rédacteur de ce recueil en lui adressant la version française de la lettre de Menasseh. Il y verra entre autres, dans la section III, quel degré de confiance mérite Sixte de Siene, sa seule autorité, pour attribuer au Talmud des choses que je le défie d'y trouver. J'ose compter sur son impartialité bien connue pour espérer qu'il donnera place dans ses colonnes à la défense d'une nation qu'il a si injustement attaqué.

J'ai reçu, de votre part, Monsieur, une lettre, qui m'a fait beaucoup plaisir, parce qu'elle vient de vous, quoique le sujet n'en est pas autrement agréable. Je vous assure même que jamais rien ne m'a penetré d'une douleur plus vive que de voir attaquer, par un si grand nombre de calomnies, aussi évidentes que grossières, une nation dont l'innocence m'est parfaitement connue. Si j'en entreprends la cause, je choquerai, sans doute, certaines personnes, à qui le zèle ne permet pas de songer que les apologies, et les armes défensives, sont naturelles à tous les hommes. Ce-

(2) Voyez tome VII, page 70-75; page 293-295; page 445-460; et page586-606.

Digitized by Google

pendant il n'y a pas moyen de ne rien dire du tout, parce que ce serait se reconnaître coupable. Pour n'avoir donc rien à me reprocher, je vais vous répondre, pour vous marquer mon obéissance ; car vos prières sont des ordres, au moins pour moi. Ne vous attendez pas pourtant ici, Monsieur, à un discours travaillé et poli. Le sujet est trop triste, et qui pourrait y penser dans une occasion si humiliante? Je me bornerai simplement à vous exposer les faits d'une manière courte et précise. A la longueur près, ce ne sera qu'une lettre ; mais j'espère que ce que j'y dirai suffira pour convaincre la régence anglaise d'une verité très-réelle, et très-effective. J'ose même me promettre de leur rare prudence, et de leur grande pieté, qu'ils prendront en bonne part ce que je me donne l'honneur de vous écrire à présent. Un homme qui a les intentions droites, croyant volontiers la même chose des autres, je ne saurais me persuader que les personnes, qui ont écrit ou parlé contre nous, ne l'ayent fait que par haine. Je suppose au contraire qu'ils n'ont considéré notre établissement en Angleterre que comme une chose préjudiciable au bien et à l'intérêt du pays, et je conviens que la charité commence par soi-même. Fondé néanmoins sur l'expérience des autres états, où nous avons été reçus, et où l'on s'en est bien trouvé, j'avais fait valoir cette raison d'utilité publique pour nous faire recevoir chez vous, et je me crois en état de fournir de bonnes preuves de ce que j'avais avancé. Quelque peu de jours je vais réussir dans le reste, je me flatte au moins de faire en sorte, que la vérité soit justifiée par ses enfants. Pour répondre aux différents chefs de votre lettre je suivrait l'ordre dans lequel vous me les avez proposés.

PREMIÈRE SECTION.

La première chose dont on nous accuse est si étrange, et si horrible, que la seule idée m'en arrache des larmes amères, et que je ne puis assez déplorer notre malheur. Quelques chrétiens imputent aux malheureux juifs, qui sont dispersés parmi eux, ce que je ne saurais écrire qu'en tremblant. Ils disent que les juifs dans la fête des azymes, se servent, pour faire lever leur pâte, du sang de quelques chrétiens qu'ils égorgent pour cet usage. Cependant lors que les faits ont été approfondis, il s'est trouvé que les auteurs

Digitized by Google

même de la calomnie, avaient été les auteurs de l'asssassinat, ou, pour en juger plus favorablement, qu'ayant rencontré un homme assassiné, ils avaient jeté le cadavre dans la maison ou dans la cour de quelque juif, pour avoir ensuite lieu de satisfaire leur fureur, et de soulever le peuple contre cet innocent, en le chargeant de la commission d'un crime si noir. Cette affreuse malice a servi quelquefois de prétexte, aux dessins cruels que l'on formait contre nous, et quelquefois aussi d'excuse aux cruautés que l'on avait exercées. Que l'accusation néanmoins ne fût ni fondée, ni même vraisemblable, c'est, monsieur, ce que vous jugerez vous-même, si vous daignez penser les raisons suivantes.

1. Il est expressement défendu aux juifs, de manger d'aucun sang de quelque créature que ce soit. La loi s'en trouve, Levitique VII. 26, et Deuteronome XII, où il est dit en propos termes : *Vous ne mangerez d'aucune espèce de sang*, et en conséquence de ce commandement, les juifs ne mangent en effet le sang d'aucun animal. La chose va si loin, que s'ils trouvent une goute de sang dans un œuf, ils jettent l'œuf, comme une chose qui leur est interdite, et que si en mangeant un morceau de pain, il s'y attache du sang sorti des dents ou des gencives, la partie ensanglantée du morceau doit être coupée, ainsi que cela est formellement ordonné dans *Sulhan Haruc*, et dans le livre de notre rituel. Cela étant ainsi, comment qui que ce soit a-t-il jamais pu concevoir, que nous serions capables de manger du sang humain, qui est de tous le plus détestable, puis qu'à peine y a-t-il sur la terre une nation assez barbare pour porter jusque là l'inhumanité ?

2. Le précepte du Decalogue : *Tu ne tueras point*, s'étend à tout. C'est une loi morale. Ainsi d'un côté les juifs ne peuvent sans crime tuer qui que ce soit des peuples parmi lesquels ils sont dispersés ; et de l'autre ils sont obligés par la loi de la reconnaissance à les aimer. Voici les propres paroles du rabbin *Moïse d'Égypte* dans le *Iad ha-Chazaka*, au traité des rois, sur la fin du chapitre dixième. « Concernant les nations, les anciens nous ont « commandé de visiter leurs malades, et d'enterrer leurs morts, « comme les morts d'Israël, et de secourir, et assister leurs pau- « vres comme nous faisons à l'égard des pauvres d'Israël, à cause « du bien de la paix, ainsi qu'il est écrit : Dieu est bon à tous, « et ses tendres compassions s'étendent sur toutes ses œuvres,

Digitized by Google

« Psaume CXLV. 9. » Conformément à cet ordre, je rends témoignage, devant le Dieu qui est béni éternellement, que j'ai toujours vu, à Amsterdam, où je demeure, beaucoup de bonne intelligence, plusieurs retours d'affection fraternelle, et quantité de choses qui marquaient un amour mutuel, entre nous et les autres. J'ai vu trois fois que quelques chrétiens flamands ayant eu le malheur de tomber dans la rivière, dans notre quartier, appelé *Flemburg*, des gens de notre nation se sont jetés dans l'eau, pour les en retirer, et leur sauver la vie. Certainement un homme qui s'expose à ce danger pour en garantir un autre, ne saurait avoir le cœur assez dur, pour en assassiner un autre, que le seul devoir de l'humanité l'oblige de défendre et de protéger.

3. Dans le chapitre XXI. de l'Exode verset 20, il est défendu de tuer un étranger. « Si un homme frappe son serviteur, ou sa ser-« vante avec un verge, et qu'il meure sous sa main, cet homme-« là sera puni sans faute; cependant si la personne battue vit un « jour ou deux, il ne sera point puni, parce que cette personne est son argent : » Le texte parle d'un domestique qui est des nations gentilles, parce que ce n'est que des personnes de cette naissance, que l'on peut dire qu'elles sont l'argent du juif qui est leur maître, ainsi qu'*Aben Ezra* l'observe très-bien sur cet endroit. Le Seigneur ordonne que si le serviteur meurt sous la main de son maître, le maître soit mis à mort, parce qu'il est à présumer que ce dernier avait eu l'intention de tuer. Il en était autrement si le serviteur mourait dans la suite, parce qu'il paraissait que le maître ne l'avait pas battu dans le dessein de lui ôter la vie, puisque s'il avait eu ce dessein, il l'aurait assommé sur le champ. Le maître en était donc quitte alors pour la perte de son argent, et cela lui tenait suffisamment lieu de peine. Or, si un juif ne peut, selon la loi, mettre à mort son propre domestique gentil, quoiqu'il l'ait acheté, combien moins lui sera-t-il permis d'assassiner un homme qui n'est pas son ennemi, ou avec lequel même il vit en paix, et en répos? Y a-t-il donc quelque homme de bien qui puisse croire, qu'au mépris de la sainte loi qu'il professe, et surtout dans un pays, où il est étranger, aucun juif soit capable de commettre le crime affreux qu'on nous impute?

4. Supposé pourtant, ce qu'à Dieu ne plaise, que cet assassinat leur fût permis, pourquoi mangeraient-ils le sang du mort? Et

Digitized by Google

supposé qu'ils pussent en manger le sang, pourquoi veut-on que ce soit dans la Pâque ? Ne sait-on pas que dans cette fête, tout ce que nous préparons doit être si net, qu'il n'y entre aucune levain, ni rien qui puisse fermenter, ce que fait le sang à coup sûr.

5. Quand bien les juifs estimeraient nécessaire une action, dont on ne peut parler sans en marquer de l'horreur, il est pourtant visible, que pour la commettre ils ne s'exposeraient pas à des dangers si éminents, et aux supplices les plus justes et le plus rigoureux, à moins qu'il n'y fussent obligés ou par quelque loi de Dieu, ou du moins par quelques constitutions de leurs sages. Ceux qui nous en accusent sont donc obligés en justice de citer les passages de l'écriture, ou des rabbins qui les fondent à concevoir de nous une si effrayante idée, et nous les défions hardiment de produire aucun endroit de cette écriture, ou de ces rabbins, qui contienne un ordre semblable. Jusqu'à ce qu'on en produise quelqu'un, nous serons en plein droit d'assurer que ce que l'on nous impute à cet àgard est une affreuse calomnie.

6. Il est vrai, que pour sauver sa vie, un homme peut violer la loi du sabbath, et même plusieurs autres, ainsi que le *Talmud* l'a décidé et que le rabbin *Moïse* d'*Égypte* l'a aussi enseigné dans le cinquième chapitre de son traité des *Fondements de la loi;* cependant il y a trois préceptes qui sont exceptés, savoir ceux qui défendent l'*Idolatrie*, le *Meurtre* et l'*Adultère*, la vie ne doit jamais être rachetée au prix de crimes si noirs, une mort innocente leur devant être infiniment préferée. En admettant donc, ce que je suis bien éloigné de croire, qu'il fût vrai, comme on nous le reproche, qu'une institution divine nous engageât à tuer un chrétien, il est visible que cette institution divine demeurerait sans effet et s'annullerait certainement d'elle-même, puisqu'on ne pourrait en remplir le devoir, qu'en mettant sa propre vie en danger, mais que dis-je sa propre vie ? J'ajoute celle de toute l'assemblée d'une nation entière. Mais que sera-ce si l'on considère que cela même ne peut-être fait qu'en violant la loi, qui dit : *Tu ne tueras point* et qui est un des trois préceptes qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, doivent être universellement pris de tous les hommes ?

7. Le Seigneur béni éternellement, parlant par son prophète *Jérémie*, chap. XXIX, vers 7, aux israélites captifs, et dispersés

Digitized by Google

parmi les nations, leur commande de prier continuellement pour les villes de leur demeure, de même que de leurs habitants et d'en rechèrcher la paix, le bien, et la prospérité. C'est aussi ce que les juifs ont toujonrs fait, et c'est ce qu'ils font jusqu'à ce jour dans toutes leurs synagogues, où ils font des vœux nommément pour le prince ou pour le magistrat sous la protection duquel ils vivent. Mylord *St.-John* en peut rendre témoignage, lui qui dans le temps de son ambassade auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, eût la bonté d'honorer de sa présence notre synagogue d'Amsterdam. Peu content de lui en marquer notre joie et notre reconnaissance par la musique, et par toutes sortes d'autres moyens, on prononça encore des bénédictions, non-seulement en faveur de sa personne en particulier, mais aussi en faveur de toute la république d'Angleterre, tant à cause qu'elle était en union et en amitié avec cet État, qu'en considération des espérances que nous avions conçues, que cette république ferait paraître pour nous toute la bienveillance et toute l'affection que nous avons pour elle. Quoiqu'il en soit de ceci, je dis qu'étant obligés, comme nous le sommes par l'ordre de Dieu, de rechercher, de procurer, et de solliciter le bien et l'état florissant de la ville où nous demeurons, et de ses habitants, il est impossible que nous nous fassions un devoir d'en égorger les enfants, qui en sont le plus grand bien, et la bénédiction la plus précieuse.

8. Les enfants d'Israël sont naturellement tendres et pleins de compassion. Leurs ennemis même l'ont reconnu. Vous voyez au 1er Livre des Rois xx. 31 : que *Benhadad*, roi d'Assyrie, ayant été défait en bataille, et obligé de prendre la fuite, demanda la vie au roi *Achab*, parce qu'il avait appris que *les rois de la maison d'Israël étaient des rois débonnaires ;* et l'essai qu'il en fit, le dut confirmer dans cette pensée, puisqu'il ne lui fallut que quelques avances d'honnêteté, pour obtenir du conquérant la vie et les états dont il était déchu par le sort des armes. Lors aussi que les *Gabaonites* eurent la cruauté de demander à *David*, qu'on leur livrât les sept enfants de *Saül*, qui étaient innocents, le prophète fait observer II. Sam. xxi. 2. que les *Gabaonites n'étaient point des enfants d'Israël*, comme s'il eût voulu dire qu'une action si cruelle était moins imputée à la piété des israélites, qu'à l'implacable et tyrannique fureur des *Gabaonites* qui étaient des Gentils. Joignez

Digitized by Google

ceci à l'expérience par laquelle il paraît que notre nation a gardé inviolablement la foi à ses supérieurs, et vous verrez que tout cela est certainement incompatible avec l'assassinat de leurs enfants qu'on nous impute.

9. Mais il y a des chrétiens qui s'imaginent être fondés à nous accuser de ce crime, sur ce qu'ils donnent quelques raisons qui peuvent nous y porter; l'accusation leur paraissant vraie, dès seulement qu'elle leur paraît vraisemblable. Ils disent donc que nous tuons ces enfants en haine et en détestation de *Jésus de Nazareth;* que nous les maltraitons en imitation des mauvais traitements qu'on lui fit; et que dans leur mort nous nous rappelons le souvenir de la sienne. Ils prétendent aussi que dans les mêmes vues les juifs dérobent secrètement les croix, les crucifix; et les images que les papistes tiennent par dévotion dans leurs maisons; et que les juifs les dérobent afin de les battre de les souffleter, de cracher dessus, et de les insulter de toutes les manières qui peuvent marquer le plus de haine contre Jésus. Je ne saurais pourtant comprendre ce que l'on pense de nous, lorsqu'on nous attribue tout cela. Des gens qui ne manquent ni de prudence ni de jugement, peuvent-ils se persuader, que les juifs fassent toutes ces choses, à moins qu'ils ne se persuadent, en même temps, que les juifs les font pour faire honneur, et pour obéir au Dieu qu'ils adorent? Or où serait l'obéissance qu'ils rendraient à ce Dieu béni éternellement, puisqu'ils pécheraient d'une façon directe contre cette loi si précise : *Tu ne tueras point!* Ce meurtre même peut-il être commis sans exposer au péril le plus grand, et le plus éminent, ses biens et sa vie, sans s'exposer nécessairement à tous les retours d'une juste vengeance? D'ailleurs c'est anathème pour un juif que d'avoir dans sa maison ou des images, ou des idoles, ou aucunes des représentations visibles que les nations honorent d'un culte religieux. *Deuter.* VII. 26.

10. *Matthieu Paris* écrit, à la page 532, que l'an 1240, les juifs de Norwich circoncisirent un enfant chrétien; qu'ils lui donnèrent le nom de *Jurnin*; et qu'ils le gardèrent pour le crucifier; ce qui fut cause que plusieurs d'entre eux furent condamnés à de cruels supplices. Pour approfondir ce fait, il n'y a qu'à en examiner les circonstances. Cet enfant, dit-on, fut d'abord circoncis. Il ne lui manqua donc plus rien pour être parfaitement

Digitized by Google

juif. Il a fallu l'embrasser, et le tenir sur ses genoux. Un juif n'a pu aire cela, pour un chrétien, sans lui marquer déjà beaucoup de tendresse. Mais s'il était vrai que l'on destinât cet enfant à être crucifié, à quoi bon fut-il circoncis? Etait-ce pour montrer la haine que l'on portait aux chrétiens? Il semble que ce soit tout le contraire, et l'on dirait plutôt que la chose était faite pour se moquer du judaïsme, et des proselytes qui l'embrassent. Ce conte représente donc toute l'ignorance du temps où il fut débité. Le papisme était alors bien épais, et s'il s'est jamais rien fait qui approche réellement de ce que dit *Matthieu Paris*, ce n'est encore que dans le sein du papisme qu'il faut le chercher. On sait ce que firent les Espagnols dans le Nouveau-Monde. Ils y commençaient par baptiser les Indiens, et puis les massacraient avec cruauté, pour assurer, disaient-ils leur salut. Il ne se peut de piété plus barbare, ou plutôt on ne saurait pousser plus loin la comédie. Il n'y a point de juif, observateur zélé de sa religion, qui osât se jouer ainsi de l'un des seaux de l'alliance divine.

11. Le joug des mahométans est beaucoup plus pesant et plus rude pour ceux d'entre les nôtres qui y sont soumis, que ne l'est celui des chrétiens. Nos anciens ont décidé, qu'*il vaut mieux habiter sous Edom que sous Ismaël*, l'un de ces peuples étant bien plus civilisé, raisonnable, et politique que l'autre. Notre nation le sait bien par expérience; car à l'exception de ceux qui tiennent quelque rang de distinction, comme on en voit à la cour de Constantinople, les juifs du commun qui sont dispersés dans les provinces de l'empire mahométan, en Asie et en Afrique, sont exposés à toute sorte de mépris et d'avanies. Il s'ensuivrait de là, que si le ressentiment les portait à égorger des enfants, ils tireraient sur tout cette espèce vengeance, des peuples mahométans, qui les ont réduits à un état si déplorable. Car s'ils ont besoin de sang humain pour la célébration de leur Pâque, pourquoi ne tueraient-ils pas un mahométan de même qu'un chrétien? Prenez-y pourtant garde. Bien que les juifs soient repandus et dispersés dans tous ces vastes états, et malgré la haine que l'on nous y porte partout, il est encore inouï que cette accusation nous y ait été suscitée. Il en résulte clairement que cette accusation n'est en son tout qu'une pure calomnie, et que la calomnie elle-même est de telle nature que l'on ne saurait dire s'il n'y entre pas autant d'ex-

Digitized by Google

travagance que de malice. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Grand-Seigneur, le sultan *Selim*, se divertit beaucoup de cette affaire, lorsque le conte lui en fut fait par *Moïse Amon*, son premier médecin.

12. Si tout ce que je viens de dire ne suffit pas encore pour nous justifier, parce que tout se réduit à nier les choses, et que nous ne produisons point de témoins, je me vois dans la nécessité de recourir à un autre moyen de justification que le Seigneur béni éternellement nous a prescrit dans tous les cas semblables, Exode XXII. Je veux parler du serment. Je jure donc, dans toute la sincérité de mon cœur, par le Dieu très-haut, qui a créé le ciel et la terre, et qui a donné sa loi au peuple d'Israël sur le mont Sinaï, que jusqu'à ce jour je n'ai point encore vu de coutume semblable parmi le peuple d'Israël, et qu'ils ne se croient obligés à rien de semblable, ni par aucun commandement divin de la loi, ni par aucune ordonnance ou instructions de leurs sages, et que jamais ils n'ont ni commis ce crime affreux, ni entrepris de le commettre, que je sache, ou que j'aie ouï dire d'une manière à mériter créance, ou que j'aie lu dans aucun auteur juif. Et si je ments en ceci, puissent tomber sur moi toutes les malédictions dont il est parlé dans le *Levitique* et dans le *Deuteronome;* et puissai-je ne voir jamais les bénédictions et les consolations de Sion, et ne parvenir point à la résurrection des morts.

Après cela j'espère qu'il ne manquera plus rien à mes preuves, et que tous les chrétiens qui ont la bonne foi, et qui aiment la vérité, ne m'en demanderont pas davantage. Ceux-là, même d'entre nos adversaires qui, ont été un peu plus éclairés que ne l'est le vulgaire, et qui par conséquent ont été un peu plus retenus, ont hésité à nous croire coupables. *Jean Hornbeek*, qui a écrit depuis peu contre nous, a ramassé sans choix dans son livre tout ce qu'il a pû déterrer, à droite et à gauche, à notre désavantage. Il a pourtant eu honte de nous charger de cette imputation odieuse. Voici ce qu'il en dit, dans ses *Prolegomènes*, à la page 26. « Sa-
« voir s'il est vrai, ce qu'on lit communément dans les histoires,
« pour irriter les juifs contre les chrétiens, ou plutôt pour irriter
« les chrétiens contre les juifs, que tous les ans, à la préparation
« de la Pâque, ces juifs sacrifient inhumainement un enfant chré-
« tien qu'ils ont adroitement dérobé, et qu'ils font ce sacrifice en

Digitized by Google

« dérision de celui du Christ, qui est alors célébré par les chré-
« tiens, c'est ce que je ne veux pas affirmer, sachant très-bien
« que, dans le temps auxquels se sont passés les faits que l'on
« rapporte de cette nature, et surtout après que le tribunal de
« l'Inquisition fut établi dans le papisme, rien ne fut plus com-
« mun que d'inventer et que de débiter de pareils contes, et que
« les histoires de ces siècles-là étaient toutes remplies de romans
« et de fables où les passions des historiens étaient peintes. A
« dire le vrai, je n'ai encore lu aucune de ces relations où les
« faits soient prouvés. Tout y est fondé sur des bruits populaires,
« toujours très-incertains, ou bien sur des dépositions secrètes de
« quelques moines, ministres de l'Inquisition, sans parler de l'a-
« varice des dénonciateurs, qui, pour s'emparer du bien des
« juifs, se permettaient tout pour les perdre. Preuve de cela,
« c'est ce que nous lisons au premier livre des *Constitutions de*
« *Sicile*, titre VII. L'empereur *Frederic* y dit : *Si vero Judæus*
« *vel Saracenus sit, in quibus, prout certo perpendimus, Chris-*
« *tianorum persecutio minus abundat ad præsens etc.*, c'est-à-
« dire, si l'homme est juif ou sarrazin, gens contre lesquels,
« comme nous en sommes bien informés, la persécution des chré-
« tiens est à présent moins vive etc. Ce qui suppose que les chré-
« tiens sont toujours plus ou moins animés contre les juifs. Que si
« pourtant il est quelquefois arrivé par hasard qu'un chrétien ait
« été tué par un juif, on n'est pas en droit de dire que, dans
« tous les lieux de leur dispersion, les juifs tuent tous les ans un
« enfant de chrétien. Car pour ce que *Thomas Cantipratensis*
« assure Liv. II. chap. 23. qu'il est de notoriété publique que tous
« les ans, dans chaque province les juifs tirent au sort la ville,
« ou le bourg qui doit fournir du sang chrétien aux autres, c'est
« évidemment, à mon avis, un de ces mensonges et de ces contes
« faits à plaisir, dont il a rempli tout son livre. » Voilà ce que
dit *Hornbeek*.

13. J'avoue qu'il ne manque pas d'histoires, où l'on débite, contre nous, ces calomnies. Mais il n'y a que nos malheurs qui les rendent croyables, et c'est pour cela que le Seigneur dit Zach. II. 6 : *Celui qui vous touche, touche à la prunelle de mon œil.* Je rapporterai, là-dessus, en peu de mots, quelques faits qui se sont passés de mon temps, dont je ne dis pas pourtant que j'aie été le

Digitized by Google

témoin oculaire, mais qui ont été rapportés et crûs de tout le monde, sans être contredits par personne. J'ai fidèlement spécifié les noms, les temps et les lieux dans ma continuation de *Flavius Josephe*, de sorte que je puis me dispenser de m'y étendre en ce lieu. Sous l'empereur *Frédéric*, il y avait à *Vienne*, ville capitale de l'*Autriche*, un étang qui se gêla, selon l'ordinaire en ces climats froids, et ce qui n'y est pas moins ordinaire, trois jeunes gens tombèrent dans cet étang et s'y noyèrent. Les parents qui l'ignoraient, les firent chercher dans toutes la ville, sans les trouver. Aussitôt le bruit courut que les juifs les avaient égorgés pour faire leur pâque. On accusa les juifs, on les mit en prison, et sans avoir égard ni à leurs prières, ni à leurs protestations d'innocence, on en brûla trois cents. Lorsque l'étang fut dégélé, les trois corps parurent, et l'on reconnut trop tard que l'on avait exercé cette cruauté contre des innocents.

Il y a environ 30 ans qu'il y avait à Raguse, une femme chrétienne dans la maison de laquelle vint la fille d'un gentilhomme voisin, âgée de onze ans, et richement parée de pierreries. Cette malheureuse femme tentée de voler ces pierreries, et ne croyant pouvoir le faire avec sûreté qu'en ôtant la vie à cet enfant, lui coupa la gorge, et cacha le corps sous son lit. La fille ne revenant point chez elle, on la chercha partout, et l'on eut avis qu'on l'avait vue entrer dans cette maison. La justice se transporta sur les lieux, et l'on trouva le corps. La coupable confessa le fait. Mais comme si elle eût crû expier son crime en le faisant rejaillir sur un juif, quoique très-innocent, elle dit s'y être portée à l'instigation, et à la persuasion d'un nommé *Isaac Ieshurun*, parce que les juifs avaient besoin de ce sang pour la célébration de leur pâque. Elle fut pendue, et le juif fut mis en prison. On le mit six fois à la torture où on le traita avec la dernière cruauté, on s'exerça à inventer des tourments pour le faire souffrir davantage. Il endura des choses inouïes, et si barbares qu'en comparaison tout le reste en ce genre est doux et supportable. Il soutint toujours que l'accusation était fausse; qu'il n'avait jamais commis le crime qu'on lui imputait; et qu'il n'en avait même jamais eu la moindre pensée. Il eut beau dire; on le condamna à vingt ans de prison pour y être au pain et à l'eau, les fers aux mains, et nud, entre quatre murailles, où il devait pourrir dans l'ordure. Il n'y

Digitized by Google

demeura pourtant que trois ans. Il a un frère, nommé *Joseph Ieshurun* qui est encore vivant à Hambourg. Au milieu des tourments ce pauvre homme pria Dieu de rendre quelque témoignage à son innocence, et cita devant le tribunal du souverain juge, les magistrats qui à son égard n'avaient pas moins manqué de pitié que de justice. Le Dieu bienheureux fut un juste juge; car le prince mourut à un festin le dimanche qui suivit immédiatement la sentence, et les magistrats qui l'avaient prononcée mouraient les uns après les autres, pendant sa détention. Ceux qui restaient frappés de la chose, et y remarquant une direction singuliére de la providence, travaillèrent à faire élargir le prisonnier. Il fut donc mis en liberté, et après avoir traversé l'Italie, où tout le monde le vit avec admiration après ce qu'il avait souffert, il alla à Jérusalem, où il est mort il n'y a que peu d'années.

14. L'acte de foi, qui se fait ordinairement à Tolède, se fit en 1632, à Madrid, en présence du roi d'Espagne, et là les inquisiteurs firent prêter serment, au roi et à la reine, de maintenir et de protéger la foi catholique dans leurs états. Dans l'imprimé de cet acte de foi, on trouve une famille de notre nation qui fut brûlée pour avoir confessé, à la torture, une chose dont une servante les avait accusés. Cette servante, qui voulait se venger de quelque déplaisir qu'elle avait reçu dans la maison, déposa contre eux, qu'ils avaient battu et fouetté une image, qu'à force de coups il en était sorti beaucoup de sang, et qu'enfin l'image avait articulé des plaintes, et leur avait crié : *Pourquoi me frappez vous avec tant de cruauté?* Le mensonge n'était que trop palpable; et tous les gens de distinction le sentirent; mais dans les choses où l'Inquisition est mêlée, tout le monde est obligé de se taire.

15. L'histoire suivante est très-vraie. Elle arriva à Lisbonne, en 1631. On enleva la nuit, d'une certaine église, un ciboire d'argent, dans lequel était l'hostie papiste. Quelqu'un avait vu, la même nuit, passer, près de là, un jeune juif, nommé *Simao Pires Solis*, qui avait pris ce chemin pour aller rendre visite à une dame. On le saisit; on l'emprisonna; on le mit à la torture; on lui coupa les mains, et aprés l'avoir traîné dans les rues, on le brûla. Au bout d'une année, un voleur, condamné au supplice, avoua, au pied de la potence, que c'était lui-même, et non le pauvre juif qui avait dérobé ce ciboire. Le jeune homme, qui fut

Digitized by Google

brûlé, avait un frère qui a été moine, grand théologien et prédicateur, et qui est à présent juif à Amsterdam. Il s'appelle *Eleazar de Solis*.

16. Quelques gens diront peut-être que l'on peut bien, sans injustice, imputer aux juifs, des choses qu'ils ont eux-mêmes quelquefois confessés. Mais assurément ceux qui tiendront ce langage, ne savent guère ce que c'est que la roue et la torture. Un comte portugais ayant appris que son médecin avait été mis en prison pour judaïsme, écrivit, à l'un des inquisiteurs, pour le prier de mettre cet homme en liberté, et pour l'assurer qu'il était un très-bon chrétien. Le prisonnier confessa, dans les tourments, qu'il était juif, et fut condamné à faire pénitence. Le comte piqué au vif, feignit d'etre malade, et fit prier l'inquisiteur de le venir voir dans sa maladie. Dès qu'il vit l'inquisiteur, il lui commanda de s'avouer juif, d'écrire sa confession et de la signer. Sur le refus que cet homme en fit, le seigneur donna ordre, à quelques-uns de ses domestiques, de lui mettre sur la tête un casque brûlant que l'on avait mis dans un grand feu à dessein. Aux seules menaces de ce supplice l'inquisiteur, tirant à l'écart ce seigneur, lui donna, par écrit, signé par sa main, la confession qu'il était juif. Alors le comte ne manqua pas l'occasion de lui reprocher son injustice, et sa barbarie. « Mon médecin, lui dit-il, a confessé le judaïsme « comme vous venez de le faire, avec cette différence que les « tourments lui ont arraché, ce que la seule crainte vous arrache. » C'est pour cette raison que les juges d'Israël ne mettaient personne à la torture, et n'exigeaient, pour la conviction des coupables, que la déposition de deux témoins. L'expérience fait voir, tous les jours, que des enfants élevés avec délicatesse, et que des pères qui ont vécu dans les plaisirs, peuvent céder à la rigueur des tourments, et confesser qu'ils ont fouetté des images, et commis tel crime que l'on voudra, sans être coupables,

17. D'autres diront aussi, peut-être, que les faits que je viens de rapporter ne sont pas des histoires canoniques. Je le veux, et je sais comme le dit *Plutarque*, que l'amour et la haine corrompent en tout la vérité. L'expérience nous en instruit assez. On n'a qu'à voir ce qui se passe pour n'en point douter. Une seule et même chose, arrivée au même temps et dans la même ville, se rapporte de différentes manières. Ainsi la leçon est pour tout le monde.

Digitized by Google

Depuis que je suis ici, et pendant le cours de mes négociations, j'en ai fait l'épreuve. On y a publié que les juifs avaient acheté l'église de St.-Paul, pour en faire une synagogue, quoi qu'autrefois ce temple ait été consacré à *Diane*. On a débité je ne sais combien d'autres choses, dont nous n'avons pas eu la moindre pensée, et j'ai vu la fabuleuse narration des procédures d'un grand concile des juifs, tenu dans les plaines d'Agreda en Hongrie, pour décider si le messie est venu ou est encore à venir.

18. Mais, diront enfin diverses personnes, et surtout celles qui sont pieuses et qui aiment la vérité, puisque la manducation du sang est interdite aux juifs, puisque leur loi leur défend, d'une façon si précise, de tuer aucun homme; et puisque tant de raisons si fortes et si naturelles concourent à démontrer leur innocence comment est-ce que cette calomnie s'est répandue, et qu'elle en est l'origine? Je réponds que diverses raisons y ont contribué.

Il faut d'abord observer que cette accusation a été intentée contre les juifs par le grammairien *Apion*. Cela se voit dans le second livre de *Josephe* contre lui. On y trouve les paroles suivantes de la version de *Ruffin*, ami de St.-Jérome; car en cet endroit-là le tecte grec est perdu. On y verra qu'*Apion* inventa cette fable calomnieuse, afin de pouvoir excuser les sacriléges d'*Antiochus*, et de justifier le procédé perfide dont ce prince usa pour dépouiller les juifs de leurs biens, « *Apion*, dit Josephe, est devenu pro-
« phète, et dit qu'Antiochus trouva dans le temple, un lit, sur
« lequel un homme était couché, ayant, devant lui, une table qui
« était couverte de mets délicieux; que cet homme surpris, à la
« vue du roi, se mit en posture d'adoration, regardant ce prince
« comme son libérateur; que s'étant mis à genoux, et tendant la
« main droite, il lui demanda la liberté; que le roi lui commanda
« de s'asseoir, et de lui dire, qui il était, pourquoi il était là, et
« que voulait dire cette abondance de provisions sur la table; que
« cet homme, poussant de profonds soupirs, et versant un torrent
« de larmes, répondit, qu'il était grec de naissance; que comme
« il voyageait dans la province pour gagner sa vie, il avait été
« inopinément saisi pas des gens iuconnus, qui l'avaient conduit
« dans ce temple, l'y avaient renfermé, ne l'y laissaient voir à
« personne, mais l'y nourrissaient des mets les plus délicieux;
« que ces douceurs peu attendues lui avaient d'abord causé de la

Digitized by Google

« joie, ensuite des doutes, et enfin de la surprise ; qu'enfin pre-
« nant langue du domestique qui le servait, il avait appris que
« les juifs avaient coutume, tous les ans, à certains temps fixe, et
« en conséquence d'une loi secrète parmi eux, d'enlever quelque
« étranger grec, de le nourrir très-délicatement pendant une an-
« née entière, de le mener dans un bois au bout de l'année, de
« l'y égorger, de le sacrifier avec toutes les solennités de la reli-
« gion, de manger tous de ses entrailles, de s'engager par serment,
« en faisant l'oblation de ce grec, de porter aux grecs une haine
« immortelle, et de jetter ensuite les restes du corps dans une
« fosse. Après cela *Apion* fait dire à cet homme, que le temps de
« cette exécution approchait, et qu'il suppliait le roi, pour la
« crainte, et pour l'honneur des dieux de la Grèce, de venger sur
« les juifs le sang de ses sujets, et de le mettre à couvert de la
« mort dont il était menacé. » *Josephe* observe très-bien que cette fable tragique est de la malignité la plus impudente ; mais j'aime mieux que vous teniez de cet historien que de moi la réfutation de cette calomnie. Je vous renvoie donc à cet auteur. Vous trouverez le passage dans l'édition de Génève, page 1066.

Il faut ensuite observer que la même accusation a été aussi intentée aux premiers chrétiens. Les payens leur imputent de tuer des enfants, et d'en manger le sang. Ces bruits furent semés pour les rendre odieux, et pour soulever contre eux la populace. Voyez là-dessus, *Tertullien* dans son *Apologétique*, *Justin Martyr* dans sa I. apologie adressée aux *Antonius*, *Eusèbe de Césarée*, hist. eccl. Liv. V, chap. 1 et 4. *Pineda*, dans sa *Monarchie ecclésiastique*, Liv. XI, chap. 50, et plusieurs autres auteurs. Le fait est constant et l'on ne saurait ignorer qu'il y a eu un temps où les chrétiens furent accusés du même crime dont on accuse à présent les juifs. La calomnie a eu aussi les mêmes vues par rapport aux uns et aux autres. Les chrétiens s'en justifièrent en s'inscrivant en faux contre ceux qui les accusèrent. Les juifs en font de même, et j'ose dire qu'ils le font encore avec plus de raison, parceque la religion des juifs leur défend de manger du sang, au lieu que les chrétiens ne se croient pas obligés de s'en abstenir.

Après tout, cette calomnie a toujours eu pour principe secret l'avidité des personnes qui pour s'enrichir aux dépens des juifs, en s'emparant de leurs biens, leur ont imputé faussement une action

Digitized by Google

si énorme, afin d'avoir quelque couleur de justice pour les dépouiller. Je me souviens, à cette occasion, que comme je reprenais un rabbin de Pologne, qui était venu à Amsterdam, au sujet de l'usure exorbitante dont les juifs usent envers les chrétiens, tant en Pologne qu'en Allemagne, et que je lui représentais combien nous en agissons avec plus de modération en Hollande, et dans l'Italie, il me répondit, « on nous met dans la triste nécessité de « le faire, parce que l'on nous harcele perpétuellement par de « faux témoins, et que l'on nous enlève d'un seul coup, plus que « nous ne pouvons gagner en plusieurs années. » Tel est donc le malheur des juifs que cette calomnie a souvent servi de prétexte spécieux aux violences qui leur ont été faites.

19. Je dis souvent, parce qu'en effet il y a eu diverses rencontres où l'on a recouru à ce cruel artifice pour colorer les persécutions contre nous. Je n'en alleguerai qu'un seul exemple. Certain roi de Portugal, étant dans son lit, il arriva que le Seigneur, béni éternellement, lui ôta le sommeil, comme il l'avait fait à *Assuerus*. Ce prince alla donc sur un balcon de son palais, d'où, au clair de la lune, il pouvait découvrir toute sa capitale. De là il vit, dans la rue, deux hommes qui portaient un corps mort, et remarqua qu'ils jettèrent ce cadavre dans la cour d'un juif. Il commanda sur le champ à deux de ses serviteurs, de suivre de loin ces deux hommes, et de prendre bien garde à la maison où ils rentraient : ce qu'ils firent. Le lendemain voilà grand bruit dans la ville. Le peuple se soulève contre les juifs ; on les accuse d'avoir assassiné un homme. Le roi fait saisir les coupables, et ceux-ci confessent le crime. Mais le prince qui trouva, dans cette affaire, une direction tout à fait singulière de la providence divine, assembla quelques-uns des sages juifs et leur demanda comment ils traduisaient le 4e verset du Pseaume CXXI. Ils dirent que c'était de la manière suivante : *Voici celui qui garde Israël ne sommeillera point, ni ne dormira point.* S'il ne sommeille pas, beaucoup moins dormira-t-il, repliqua le monarque, vous ne traduisez donc pas bien cet endroit, et il faut dire : *Voici le Seigneur ne sommeille point, et ne souffrira pas même que celui qui garde Israël, ne s'endorme.* Dieu qui veille sur vous, m'a ôté le sommeil, afin que je pusse être témoin oculaire de l'injustice qui vous était préparée. Cette histoire, et plusieurs autres semblables, se lisent dans le livre intitulé *She-*

Digitized by Google

bet Iehuda. On y voit en combien d'occasions, la vérité s'est découverte pour notre délivrance, lorsque notre nation était sur le bord du précipice par le moyen des calomnies.

20. Enfin cette accusation a été ci-devant discutée en présence d'un pape en plein concile. Il fut conclu qu'elle était destituée de tout fondement, et là-dessus le pape permit aux juifs de demeurer dans les pays de son obédience ; ce qu'il notifia tant aux princes d'Italie qu'à *Alphonse* le sage, roi d'Espagne. Supposé, en effet, qu'il fut arrivé, ce qu'assurément je ne crois pas, que quelque juif eût été capable de l'action affreuse dont il s'agit ici, serait-il juste de punir toute une nation pour le crime d'un particulier ?

21. Mais à quoi bon m'étendrai-je davantage sur cette matière? Tout ce qui nous est arrivé, n'avait-il pas été prédit par tous les prophètes? *Moïse* dit au Deuteronome chap. XXVIII, verset 61. « Le « Seigneur fera venir sur toi toutes les maladies, et toutes les plaies « qui ne sont point écrites dans le livre de cette loi etc., parce « que tu n'as pas écouté la voix du Seigneur ton Dieu. » *David*, au Pseaume XLIV, se plaint amèrement des maux et des calomnies, à quoi nous sommes exposés de toutes parts dans notre captivité. Il y représente notre état comme un point auquel tous les malheurs se concentrent. « Pour l'amour de toi, dit-il, nous sommes « tués tout le long du jour, et l'on nous regarde comme des bré« bis à la boucherie! » Il repète la même chose au Pseaume LXXIV, et en d'autres. *Ezechiel* spécifie en particulier la calomnie que nous devions essuyer. Car au chapitre XXXVI, verset 13, le Dieu bienheureux nous promet un temps dans lequel on ne nous imputera plus de dévorer des hommes, ou plutôt de manger le sang des hommes, selon l'interprétation du savant *Don Isaac Abarbanel*, à laquelle je souscris comme étant vraie et naturelle. Veuille ce Dieu bienheureux, dans la multitude de ses compassions, avoir pitié de son peuple, et ôter de dessus la terre l'opprobre d'Israël, afin qu'il n'en soit plus parlé, selon la prédiction d'*Esaie*. Et finissons ici cet article.

DEUXIÈME SECTION.

La seconde chose dont vous dites, monsieur, que l'on nous accuse, est l'idolatrie. On se fonde sur le profond respect que nous

Digitized by Google

marquons au livre de la loi, et vous souhaitez de savoir ce que nous faisons à cet égard, dans nos synagogues. Je vais vous satisfaire, et vous verrez qu'il n'y a que des ignorants qui puissent nous imputer ce crime.

Je vous dirai d'abord que les juifs se croient dans l'obligation de se tenir debout, lorsque le livre de la loi, qui est écrit sur du parchemin, est tiré de l'armoire, et qu'on l'ouvre sur le pupitre, afin de le montrer au peuple, et d'y faire la lecture. Nous voyons cela observé dans *Nehemie* VIII, 6, où il est dit : *Et lorsqu'il l'eût ouvert tout le peuple se tint debout.* Cela se fait en révérence de la parole de Dieu, et de ce livre sacré.

Pour la même raison, lorsque le livre va de l'armoire au pupitre, toutes les personnes, auprès desquelles il passe, baissent un peu la tête en signe de révérence. Et cela ne peut être un acte d'idolatrie, pour les considérations suivantes.

1. *Adorer* et *vénérer* sont deux choses, car il est défendu d'*adorer* aucune créature, soit angelique ou terrestre, mail il est permis de témoigner de la vénération aux unes et aux autres, comme, par exemple, aux personnes d'un rang distingué. Ainsi *Abraham*, qui de son temps déclara la guerre à l'idolatrie, s'humilia pourtant, et se prosterna même devant les trois hôtes, qu'il reçut chez lui, les prenant pour des hommes. *Josué*, le saint capitaine du peuple, se prosterna aussi devant un ange, qui, l'épée à la main, lui fit peur aux portes de Jéricho. Si ces deux personnages, qui étaient des justes, dont nous sommes obligés d'imiter les exemples, ne furent point repris pour ce qu'ils firent, il est évident que le respect que nous marquons pour la loi, ne saurait être une idolatrie.

2. Les juifs portent fort loin le scrupule sur cet article. Car ils évitent avec soin la moindre chose qui semblerait témoigner de l'honneur, ou de la vénération pour les images. Cela se voit dans le *Talmud*. et dans le *Traité de l'idolatrie par Moïse d'Egypte*, où il est décidé que s'il arrive à un juif de passer près d'une église, au dehors de laquelle il y a des images, et qu'en ce moment il lui entre une épine dans le pied, il ne doit point se baisser pour s'ôter cette épine, de peur que ceux qui le voient, ne le soupçonnent de faire la révérence à quelqu'une des images. Notre discipline étant si rigide à cet égard, les juifs auraient en horreur tout signe de

Digitized by Google

révérence pour le livre de la loi, s'ils y croyaient la moindre apparence d'idolatrie, et ce qu'ils pratiquent, est une marque évidente qu'il n'y en a point.

3. Le principal culte de l'idolatrie consiste à baiser les images, et c'est ce que Dieu dit I. Rois XIX, 18. « Je me suis réservé sept « mille hommes en Israël, a savoir tous les genoux qui n'ont point « fléchi devant Bahal, et toute bouche qui ne l'a point baissé. » Cependant si tout baiser était un acte d'idolatrie, il faudrait dire que tous ceux qui baisent le Testament pour confirmer leurs serments, sont idolatres. Or est-il que ceux qui le font n'en ont point cette idée, et ne l'estiment que comme un signe d'honneur. Pour la même raison, ceux qui baissent la tête ne doivent être estimés idolatres.

4. Il est établi, parmi toutes les nations, qu'une des civilités que les hommes se font mutuellement, pour se marquer du respect, consiste à baisser la tête, et de faire plus ou moins, selon la qualité des personnes. Au jugement de toutes les nations, cette posture n'est donc point une idolatrie. Pourquoi le serait-elle à l'égard de la loi ?

5. Dans l'Asie, et presque par tout le monde, quand on reçoit l'édit, ou les ordres du roi, on le prend, on le baise, et on le met sur sa tête. Nous devons beaucoup davantage à la parole de Dieu, et à ses saints commandements.

6. Lorsque *Ptolomée Philadelphe* admit en sa présence les 72 interprètes qui lui apportaient le livre de la loi, il se leva de son siége royal, et se prosternant sept fois, il fit honneur à la loi, à ce que dit *Aristée*. Si un gentil fit cela pour une loi, à l'observation de laquelle il ne se croyait pas obligé, combien plus devons nous du respect à une loi qui a été donnée particnlièrement pour nous.

7. Les israélites tiennent pour articles de foi, qu'il y a un Dieu, qui est dans l'unité la plus simple ; qui est éternel, et incorporel; qu'il a donné sa loi écrite à son peuple d'Israël, par le ministère de *Moïse*, le prince et le chef de tous les prophètes ; que sa providence prend soin du monde qu'il a créé ; qu'il connaît ce que font tous les hommes, pour les recompenser ou pour les punir, et qu'enfin le messie viendra un jour pour rassembler en un les israélites dispersés, et que bientôt après arrivera la résurrection des

Digitized by Google

morts. Voilà leurs doctrines, qui, à ce que je crois, ne contiennent aucune idolatrie, non pas même dans l'opinion de ceux qui pensent autrement. C'est ce qu'a reconnu un très savant chrétien de notre temps, dans un livre qu'il a écrit en français, sous le titre de *Rappel des Juifs*, et dans lequel il suppose que le roi de France sera le chef de ce peuple, pour les rétablir dans leur ancienne patrie. « Les juifs, dit-il, seront sauvés ; car nous attendons encore un second avenement du même messie, et les juifs croient « que ce que nous appelons le second sera le premier. Par cette « foi ils seront sauvés ; car la différence entre eux et nous ne « consiste que dans les circonstances du temps. »

TROISIÈME SECTION.

Je me flatte, monsieur, de vous avoir satisfait sur les deux premiers articles. Je m'expliquerai sur le reste avec la même sincérité. *Sixte de Siene*, dans sa Bibliothèque livre II, *Tit. cont. Talmud.* et d'autres comme *Biatensis*, Ord. I, Tract. I, Tit. *Perachot*, avancent comme le tirant du *Talmud*, chap. IV : « Que chaque juif maudit trois fois le jour tous les chrétiens, et prie Dieu de les confondre et de les exterminer, tant les peuples que leurs rois, et leurs princes, et que cela se fait régulièrement dans la synagogue, par les prêtres des juifs, trois fois tous les jours. » Je conjure les personnes qui aiment la vérité, de jetter les yeux sur l'endroit du *Talmud* que ces auteurs indiquent. On n'y trouvera rien de ce que l'on nous impute. On y verra seulement une prière qui se doit reciter tous les jours, et dans laquelle on parle des *minim*, c'est-à-dire des hérétiques, qui étaient à Iabné, ville situé près de Jérusalem entre Gath et Gazim, mais on n'y verra rien de plus, et c'est pourtant de là que *Sixte de Siene* a tiré par les cheveux cette calomnie, soutenant que cette constitution que le *Talmud* dit avoir été faite par nos sages, à Iabné, n'y a été mise que longtemps après.

Examinons donc ce qui fut fait par nos sages dans cette ville-là, et si ce qu'ils y établirent peut choquer, avec raison, les chrétiens.

1. Dans le livre des prières que nous faisons tous les jours, il y a un chapitre où l'on trouve les paroles suivantes. « *La-muma-* « *rim* etc., c'est-à-dire, qu'il n'y ait point d'espérance pour les-

Digitized by Google

« apostats; que tous les hérétiques soient detruits; et périssent « tous tes ennemis, et tous ceux qui te haïssent. Et tu extermi- « neras, sans délai, le royaume d'orgueuil; tu l'affaibliras, et tu « l'ôteras et tu feras cela de nos jours. » Tout ce chapitre, à prendre les choses dans leur origine, ne dit pas un mot des chrétiens, et ne parle que des juifs, qui se rangèrent alors au parti des *Sadducéens*, et des *Epicuriens*, ou qui se révoltèrent au *Gentilisme*, ainsi que l'a remarqué *Moïse d'Egypte*, dans son traité de *Tephila*, chap. 2. Car sous les termes d'apostats et d'hérétiques, on n'entend pas indifféremment tous les hommes. Il n'y a que les juifs renégats, qui abrogent toute la loi de Moïse, ou quelques-uns des articles qu'elle contient, que nous appellions proprement hérétiques. Selon la loi même des chrétiens, un homme qui a été élevé aux lettres, et qui dès sa première jeunesse, a suivi de bonne foi, une loi différente, et y a perséveré, n'est proprement ni hérétique ni apostat. Autrement il faudrait dire que ceux qui sont nés juifs ou mahométans, et en général tous les hommes qui ne sont pas chrétiens de naissance, sont néanmoins des apostats et des hérétiques, par rapport à ces derniers, ce qui serait absurde, et l'absurdité serait la même si les juifs traitaient les chrétiens d'hérétiques et d'apostats. Ce chapitre du *Talmud* ne parle donc point du tout des chrétiens, mais des juifs errants, c'est-à-dire, de ceux qui ont abandonné la règle, ou la sainte loi.

2. Enfin, on ne maudit donc dans cette prière ni les royaumes, ni les rois chrétiens ou mahométans, ou d'autres religions, et l'imprécation ne tombe nommément que sur le royaume d'orgueuil. Il est certain qu'au temps où nos sages ajoutèrent ce chapitre à nos prières, il n'y avait encore aucun royaume chrétien, et si l'on demande par conséquent quel est ce royaume d'orgueil, qui pourrait le dire avec certitude? Autant qu'on le peut deviner par conjecture, ce devait être le royaume des Romains, qui était alors florissant, et qui dominait d'une façon tyrannique et hautaine sur toutes les nations en général, et particulièrement sur les juifs, dont *Vespasien*, et son fils *Titus*, comblèrent les maux en détruisant la Judée. Il est vrai que quelques-uns des empereurs de Rome, ou se firent chrétiens, ou favorisèrent le christianisme; cependant l'empire romain était payen, et par rapport à toutes les nations étrangères, sans distinction quelconque, le gouvernement en était

Digitized by Google

fier et tyrannique. Il est vrai aussi que les juifs faisaient la même prière, sous les meilleurs princes, et sous le gouvernement le plus doux ; mais alors ils ne la faisaient que d'ancienne coutume, et sans application à des temps semblables. Ajoutons, ce qui n'est pas moins vrai, que dans tous leurs livres de prières qui se réimprimment, on a omis ces paroles, de peur qu'on n'en fît injustement un crime aux juifs ; c'est-à-dire, qu'au lieu d'apostats, d'hérétiques, et de royaume d'orgueil, on a mis, « les secrets accusateurs, ou « ceux qui trahissent les juifs, et tous les *zedim*, c'est-à-dire les « gens orgueilleux. »

3. Ce fut ainsi, que pour éviter les sujets de calomnie, les septante-deux interprètes, ayant à traduire l'endroit du levitique où il est parlé des bêtes immondes, au lieu d'*arnebeth*, qui signifie un lièvre, ils mirent *dosupoda*, c'est-à-dire, un animal aux pieds larges, omettant le nom, et retenant le sens. Ils ne voulurent pas conserver le mot hébreu arnebeth, comme ils l'avaient fait pour d'autres appellatifs, de peur que la femme de *Ptolomée*, qui se nommait Arnebet, ne crut que les juifs s'étaient moqués d'elle, en plaçant son nom parmi les bêtes impures. Ils ne voulurent pas non plus mettre dans leur version *lagoon*, ou *lagon*, qui en grec signifie un lièvre, de peur que *Ptolomée* lui même, qui était fils et neveu des *Lagi*, ne fût choqué de voir le nom de sa famille couché parmi des animaux d'une espèce odieuse. D'ailleurs, nous apprenons de *Plutarque*, que ce prince prit vivement à injure la demande que lui fit quelqu'un : *Qui etait le père de Lagus ?* Comme si la question avait été faite pour rire, et dans le dessein de faire sentir l'obscurité originaire de cette famille.

4. C'est précisément cet abus des termes, que l'on a fait contre nous, à l'occasion de cette même prière. Pendant que *Muley Zidan* régnait à Maroc, certain juif renégat, voulant faire montre d'un ferme attachement à la religion mahométane, et d'une grande aversion de ses frères, les accusa, auprès de ce prince, de demander à Dieu sa destruction, dans l'endroit de leurs prières, ou ils demandent celle de tous les *zedim*, ce qu'il prétendait être entendu de toute la maison de *Zidan*. Les juifs se justifièrent en disant, ce qui était vrai, que le mot zedim signifie, proprement en hébreu, des gens orgueuilleux, et que cet endroit de leurs prières regardait des gens de ce caractère, et nullement sa majesté. Le roi se

Digitized by Google

contenta de cet éclaircissement, en leur disant néanmoins, que puisque ce terme faisait un équivoque, ils feraient bien de lui en substituer un autre.

5. Ce qu'il y a de certain, c'est que les juifs sont si éloignés de vouloir choquer les princes et les magistrats, qu'à mon avis la nation mérite d'en être aimée, défendue, et protégée. Car en vertu de leur loi, des règles du *Talmud*, et d'une coutume inviolable, les juifs font, dans tous les lieux de leur dispersion, chaque jour de sabbath, et dans toutes leurs solemnités anniversaires, des prières pour les rois et les princes, sous le gouvernement desquels ils vivent, tant chrétiens, que de tout autre religion. Je dis qu'ils le font en vertu de leur loi, puisque *Jeremie* le leur commande au chapitre xxix. « Cherchez, dit-il, la paix de la ville, où je vous ai « fait transporter en captivité, et priez le Seigneur pour elle etc. » J'ajoute en vertu du *Talmud*, puisque Ord. iv, Tract. 4. *Abodazara*, chap. i, on trouve une prière pour la paix du royaume; et je dis enfin que c'est une coutume qui n'a jamais cessé parmi eux. En quelque endroit qu'ils soient, le jour du sabbath, et dans les fêtes solennelles, le ministre de la synagogue, avant que de donner la bénédiction au peuple juif, bénit le prince du pays dans lequel ils vivent, et prononce cette bénédiction à haute voix, de telle manière que tous les assistants la puissent entendre, et dire, *amen*. Vous avez vu ce formulaire dans l'écrit intitulé : *Humble remontrance*.

6. Dans cette même idée, nos anciens observent, que dans l'endroit des *Nombres* xxix, 13, où Dieu commande de sacrifier 70, bouveaux pendant les sept jours de la fête des tabernacles, cela était ordonné en faveur des 70 nations, qui à quelque heure, selon *Zacharie* xiv, 16, viendront tous les ans à Jerusalem pour y solenniser la fête des tabernacles. Car les mêmes anciens disent, que toutes les nations de la terre doivent être bénies en *Abraham* et dans sa semence, non seulement en esprit, et par la connaissance de l'unique cause première, mais aussi d'une façon temporelle et terrestre, choses qu'ils croient être également comprises dans la promesse qui fut faite à ce patriarche. Aussi les juifs, sous le second temple, offrirent à Dieu des sacrifices pour les nations qui étaient en confédération avec eux, comme il paraît aux exemples suivants.

Digitized by Google

Dans le *Meghilat Tahanit* chap. IX, il est dit que lors qu'*Alexandre-le-Grand*, poussé par les Samaritains qui habitaient le mont Garazim venait à Jérusalem dans la résolution de détruire le temple, *Siméon-le-Juste* alla le trouver sur la route, pour le détourner de ce dessein, et lui dit entr'autres diverses raisons : « C'est ici le lieu où nous prions Dieu pour votre prospérité et « pour celle de votre royaume, afin qu'il ne soit point détruit, et « ces gens-là vous persuaderont-ils de détruire ce lieu? »

Nous trouvons un fait semblable dans le 1er livre des *Maccabées* VII, 33, et dans les Antiquités de *Josephe*, livre XII, chap. 17. Lorsque *Demetrius* envoya *Nicanor*, général de son armée, contre Jérusalem, les prêtres et les anciens du peuple, sortirent pour le saluer, et lui montrèrent le sacrifice qu'ils offraient à Dieu pour la prospérité du monarque.

Dans la même histoire, liv. II, chap. 3, et dans *Joseph Gorionides*, liv. III, chap. 16, nous lisons qu'*Heliodore*, général de *Seleucus*, venant aussi à Jérusalem en de sinistres desseins, le souverain sacrificateur *Onias* le pria de ne pas détruire un lieu, où l'on priait pour la prospérité du roi, pour celle de ses enfants et pour la conservation du royaume.

Dans le 1er chapitre de *Baruch*, disciple de *Jérémie*, il est dit que les juifs, transportés en *Babylone* avec *Jechonias*, firent, entre eux, une cueillette d'argent, à laquelle chacun contribua selon son pouvoir, et qu'ils l'envoyèrent à Jérusalem, en disant, « Voici « nous vous avons envoyé de l'argent, duquel vous acheterez des « oblations, et prierez pour la vie de *Nebuchadnezar*, et pour la « vie de son fils *Balthazar*, afin que leurs jours soient sur la « terre comme les jours du ciel et que Dieu nous fortifie, et « éclaire nos yeux, afin que nous puissions vivre sous leur ombre, « les servir longtemps, et trouver grâce en leur présence.

Au rapport de *Joseph ben Gorion*, liv. III, chap. 4, les juifs firent la même chose en Asie. Ils envoyèrent un présent au grand prêtre *Hircan*, en le priant par lettre, qu'on fit des prières, pour la vie de *César Auguste* et de *Marc Antoine* son collègue.

Philon-le-Juif, parlant, dans le livre de son ambassade auprès de *Caligula*, d'une lettre que cet empereur avait écrite pour commander aux juifs de placer la statue, dans leur temple, dit que dans la réponse qu'*Agrippa* fit à cette lettre, il y avait les paroles

Digitized by Google

suivantes : « Les juifs font des sacrifices pour la prospérité de « votre empire, et cela non-seulement dans leurs fêtes solennel- « les, mais aussi tous les jours. »

On voit de même, dans *Josephe*, *De Bell. Judaïc.* liv. II, chap. 9, que les juifs dirent à *Petronius*, général de *Caligula* : « Nous of- « frons tous les jours des holocaustes à Dieu, pour la paix de l'em- « pereur et pour tout le peuple romain. » Et dans son 2e livre contre *Apion*, Josephe dit de lui-même : « nous autres hébreux « nous avons toujours coutume d'honorer les empereurs, en pré- « sentant des sacrifices pour eux. »

Ce devoir n'a jamais été reçu de leur part sans quelque reconnaissance, comme il paraît par le décret de *Cyrus*, dont il est parlé dans *Esdras* VI, 3, et qui est accompagné, au même endroit, de celui de *Darius*, qui ordonne de fournir aux anciens des juifs, hors du trésor royal, et de ses tributs, tout ce qui leur était nécessaire, de même que des bouveaux, des béliers et agneaux pour les holocaustes, de la farine, du sel, du vin et de l'huile, etc., afin qu'ils pussent offrir au Dieu du ciel des sacrifices de bonne odeur, et prier pour la vie du roi, et pour celle ce ses enfants.

La même chose fut aussi commandée, dans la suite, par *Artaxerxès*, qui accorda libéralement de grands secours tant pou bâtir le temple, que pour l'entretien des sacrifices. *Alexandre-le-Grand* descendit de son char, et se jetta aux pieds du souverain sacrificateur, le priant d'offrir un sacrifice à Dieu pour lui, et qui peut ignores les riches présents que *Ptolomée Philadelphe* fit au temple, à ce que dit *Aristée*? *Antiochus*, roi des Grecs, fit quelque chose de semblable, en publiant un édit, par lequel il était défendu, à tout étranger, d'entrer dans le temple et de souiller un lieu que les hébreux avaient consacré à la religion, et au culte divin. C'est ce que dit *Josephe* liv. XII, chap. 3, qui dit aussi, liv. XIII, chap. 5 et 6, que *Démétrius* fit la même défense. Ajoutons à ceci que dans la dispute qu'il y eut, en présence d'*Alexandre-le-Grand*, entre ceux de Jérusalem et ceux de Samarie, au sujet de l'honneur et de la dignité du temple, le sacrificateur de Jérusalem allégua comme un fait, que le temple de sa ville avait toujours été fort respecté de tous les rois de l'Asie, qui l'avaient enrichi de divers dons éclatants et magnifiques. Nous lisons, dans le 2e livre de *Josephe* contre *Apion*, que *Polemée Evergètes*,

Digitized by Google

après avoir conquis la Syrie, offrit des sacrifices eucharistiques, non aux idoles et aux faux dieux, mais au vrai Dieu, à Jérusalem et selon les rites de la nation juive. *Pompée-le-Grand*, à ce que *Josephe*, *De Bell. Jud.* liv. 1, chap. 5, n'osa ni piller le temple ni même toucher à ses trésors ; et ce que ce général en fit n'était pas pour la raison que *Cicéron* en a donnée dans son oraison pour *Plancius*, et que *St.-Augustin* a copiée dans son livre de *la Cité de Dieu*. Ces auteurs prétendent que *Pompée* n'en agit de la sorte que pour ne pas s'acquérir la réputation d'une trop grande avarice. La raison aurait été très-ridicule et très puérile, puisque les lois de la guerre autorisent tout dans ces rencontres. Le romain n'épargna donc le temple, que par une impression de respect, dont il se sentit pénétré. *Philon-le-Juif* rapporte une lettre d'*Agrippa* dans laquelle il est dit que *César Auguste* avait tant de vénération pour ce temple, qu'il ordonna qu'on y sacrifiât tous les jours, à ses propres frais, un bouveau et deux agneaux. Sa femme *Julie* donna à ce même temple des coupes et des bassins d'or, et plusieurs autres riches présents. *Cléopâtre* reine d'Égypte ne fut pas moins libérale. *Tibère* commanda que l'on offrit à Dieu des sacrifices, à ses dépens, pendant les vingt-deux ans que dura son empire. *Neron* suivit cet exemple, jusqu'à ce que le zèle imprudent d'*Eléazar*, qui refusa le sacrifice, eut aliéné l'esprit de ce prince, et causé une persécution violente.

En rassemblant tout ceci, nous y trouvons le meilleur commentaire de ce que disait *Malachie*, qui fleurit sous le second temple, chap. I, verset 11 : « Depuis le soleil levant jusqu'au soleil cou-« chant, mon nom sera grand parmi les gentils, et en tout lieu « on offrira à mon nom, de l'encens, et une oblation pure ; car « mon nom sera grand parmi les payens, dit le Seigneur des ar-« mées. » Car outre que les payens appellèrent le temple la *maison du grand Dieu*, comme on le voit *Edras* v, 8, ces peuples, et leurs monarques tant persans et grecs, que romains, souhaitèrent, ainsi que nous venons de l'entendre, que l'on offrit pour eux au nom de Dieu et de l'encens, et des sacrifices.

9. Je prie aussi le lecteur d'observer, que les juifs avaient coutume d'offrir des sacrifices et des prières à Dieu, non-seulement pour les empereur, pour les amis, et pour leurs alliés, mais aussi en général, pour tout le monde. C'est ce qu'*Agrippa* disait à *Ca-*

Digitized by Google

ligula, comme *Philon* le rapporte page 1035 : « Le souverain sa-
« crificateur, disait ce prince, a coutume, au jour des propitia-
« tions d'adresser à Dieu des prières pour tout le genre humain,
« lui demandant d'accorder à tous les hommes une autre année,
« accompagnée de bénédiction et de paix. » Et le même *Philon*, dit dans son 2e livre de la Monarchie : « que les prêtres des autres
« peuples ne prient Dieu que pour la prospérité particulière de
« leur nation, mais que notre souverain sacrificateur prie pour
« le bonheur et pour la prospérité de tout le monde... » Il dit encore, dans son livre des Sacrifices, page 836 : « que l'on offre
« quelques sacrifices pour notre nation, et quelques autres pour
« tout le genre humain ; car les sacrifices que l'on offre tous les
« jours deux fois, c'est-à-dire le matin et le soir, sont destinés à
« obtenir ces bonnes choses, que Dieu, qui est le premier bien,
« accorde à tous les hommes à ces deux temps de la journée. »
Josephe s'exprime de même dans son 2e livre contre *Apion* : « Nous présentons, dit-il, des sacrifices, et des prières au Seigneur, premièrement pour tous les hommes, pour leur prospérité et pour leur pays ; et ensuite plus particulièrement pour nous-mêmes ; parce qu'à notre avis, une prière qui d'abord est d'une étendue universelle. et qui ensuite est plus particulière et très-agréable à Dieu. » Paroles qu'*Eusèbe* de *Césarée* a rapportées dans sa *Prépar. Evangel.*, liv. VIII, chap. 2.

10. Comme il n'y a point de grandeur extérieure et matérielle qui soit d'éternelle durée, celle du temple finit, et avec l'agneau pascal tous les autres sacifices cessèrent. Mais en leur place nous avons aujourd'hui la prière, et pour le dire avec *Osée* XIV, 2, au lieu de bouveaux, *nous donnons le bouveau de nos lèvres*. Ainsi nous faisons à Dieu, trois fois tous les jours la supplication suivante : « O Seigneur, remplis tout le monde de tes bénédictions ;
« car toutes les créatures sont les œuvres de tes mains, *comme il*
« *est écrit*, le Seigneur est bon à tous, et ses tendres compassions
« sont sur toutes ses œuvres. » Psaume CXLV, 9.

11. Nous allons même plus loin, car nous prions pour la conversion de tous les peuples, et c'est ce qu'on voit dans les très-excellentes prières que nous faisons le premier jour de l'an, ou *Ros ha-Sana*, et dans le jour des propitiations. « Notre Dieu, et le Dieu de nos pères, règne sur tout le monde dans ta gloire, et sois

Digitized by Google

exalté sur toute la terre dans ton excellence, que ton influence descente sur tous les habitants du monde dans la majesté glorieuse de ta force; que toute créature connaisse que c'est toi qui l'as créée; que tout ce que tu as fait comprenne que c'est toi qui l'as fait; et que tout ce qui a respiration dans ses narines, dise, le Seigneur, Dieu d'Israël règne, et son royaume est sur toutes les dominations.... Que tous les habitants de la terre sachent et voient que tout genou se ploiera devant toi, et que toute langue jurera par toi. O Seigneur, notre Dieu, qu'ils s'abattent et se prosternent en ta présence! Qu'ils rendent honneur à l'honneur de ton nom, et qu'ils se soumettent tous au joug de ton royaume!... O Seigneur, notre Dieu, donne ta crainte à toutes tes œuvres, et ta frayeur à tout ce que tu as créé! Que toutes tes œuvres te craignent; que toutes les créatures se prosternent en ta présence et qu'elles se réunissent toutes pour faire ta volonté avec un cœur entier, etc. » En cela nous imitons le bel exemple du sage *Salomon*, qui après avoir fini le bâtiment du temple, y fit, I, Rois VIII, cette longue prière dans laquelle il n'oublia pas les gentils verset 41 : « Davantage, par « rapport à l'étranger, qui n'est pas de ton peuple d'Israël, mais « qui vient d'un pays éloigné pour l'amour de ton nom; car ils « entendront parler de ton grand nom, et de ta main forte, et de « ton bras étendu; lors donc qu'il viendra, et qu'il priera vers « cette maison, entends le des cieux, le lieu de ta demeure, et fais « selon tout ce que cet étranger aura demandé, afin que tous les « peuples de la terre puissent connaître ton nom pour te craindre, « comme fait le peuple d'Israël, et qu'ils puissent connaître que « ton nom est invoqué dans cette maison que je t'ai bâtie. » Il faut observer là-dessus, qu'à l'égard d'un israélite qui prie *Salomon* demande seulement que Dieu *donne à chacun selon ses voies*, au lieu que par rapport à la prière de l'étranger, il demande que *Dieu fasse selon tout ce que cet étranger aura demandé*. Cette distinction a pour but de donner aux prières des gentils une efficace si claire et si visible, que cela même les amène à la connaissance de la vérité, pour connaître et pour craindre Dieu comme les israélites le font.

12. De plus, les saints prophètes ayant fait des supplications pour tous les hommes, tant des nations que des israélites, comment ne le ferions nous pas pour les nations parmi lesquelles nous

Digitized by Google

vivons, puisque nous y sommes plus fortement engagés par la faveur et par la protection que nous y trouvons ? Dans le Deutéronome XXIII, 7. Dieu dit : *Tu n'auras point en abomination l'égyptien.* Les égyptiens nous avaient pourtant affligés de fardeaux très-pesants ; mais voici la raison de l'ordre : *parce que tu as été étranger dans sa terre*, c'est-à-dire parce qu'au commencement les égyptiens nous reçurent chez eux, et nous y firent du bien.

D'un autre côté, Dieu ayant dit par *Ezechiel* XXXIII, 11 : « Je « suis vivant, a dit le Seigneur Dieu, je ne prends point plaisir à « la mort du méchant, mais que le méchant se détourne de sa « voie, et qu'il vive, » nous devons imiter sa conduite ; ne haïr aucun homme pour la seule cause de sa religion, mais prier le Seigneur qui la convertise, et faire même ceci, sans choquer les gens, ou sans le donner le moindre chagrin. Il est très-indigne, et très-mal séant de détester, ou d'abhorrer les personnes auxquelles nous sommes redevables de la prospérité dont nous jouissons, ou qui travaillent à leur propre salut. Mais on peut abhorrer leurs vices, et leurs péchés. Il est parlé dans le *Talmud*, *Berach* : chap. 1, d'une dame très-prudente et très-vertueuse, qui fit une réflexion très-excellente. Cette dame se nommait *Beruria*. Entendant son mari, Rabbi *Meir*, qui priait Dieu de détruire certain voisin querelleux, et de mauvaise humeur, qui l'avait fort chagriné sans raison, elle lui dit, que cela ne devait point se faire en Israël, mais qu'il fallait plutôt demander à Dieu que cet homme revînt au devoir, et renonçât à ses péchés par la repentance ; ce qu'elle justifia par ces paroles, Pseaume CIV, 3 : *Que le péché soit consumé hors de la terre* ; où il est dit le péché, et non les pécheurs, après quoi, *il n'y aura plus de méchants.*

13. Nous avons montré dans cette section, que c'est calomnier les juifs, que de leur imputer de faire des prières qui puissent choquer les chrétiens, ou leur être en scandale, à moins qu'on ne fasse consister le crime en ce que les juifs ne sont pas chrétiens. Il paraît au contraire que nous prions tous les jours pour eux ; que, pendant que le temple subsistait, nous présentions des sacrifices pour toutes les nations qui étaient en confédération avec nous ; que tous les empereurs le souhaitèrent, et que nous faisions même des sacrifices, non seulement pour quelques princes en particulier, mais en général pour tout le genre humain. On a vu aussi

Digitized by Google

que depuis la destruction du temple, nous faisons encore aujourd'hui la même chose dans nos prières, demandant à Dieu leur salut, évitant tout ce qui pourrait les offenser par rapport à leur religion, et nous y croyant obligés par les ordres de la Sainte-Écriture. Je crois donc avoir suffisamment éclairci ce sujet.

QUATRIÈME SECTION.

Il s'ensuit à présent qu'une autre chose, dont *Buxtorf* nous accuse dans sa *Biblioth. rabb.*, est destituée de toute apparence de vérité. Cette accusation porte que nous sommes des blasphémateurs. Il la fonde sur une de nos prières, que je vais transcrire.

« Nous devons louer le Seigneur de toutes choses; magnifier celui « qui a fait le monde, de ce qu'il ne nous a point faits comme les « nations de la terre ; de ce qu'il ne nous a point placés, comme les « familles de la terre ; de ce qu'il n'a point fait notre condition semblable à la leur, ni notre lot comme celui de toute leur multitude. « Car elles s'abaissent elles-mêmes devant des choses sans valeur, « et vaines, et font leurs prières à des dieux qui ne peuvent les sauver ; mais nous offrons notre culte au roi des rois, qui est saint et « et béni, qui a étendu les cieux, et formé la terre. Le trône de sa « gloire est dans le ciel en haut, et sa force divine est dans le plus « haut des cieux. Il est notre Dieu, et il n'y en a point d'autre. Il est « véritablement notre roi, et il n'y en a point d'autre que lui, ainsi « qu'il est écrit dans la loi. Sachez aujourd'hui, et retenez bien dans « votre cœur, que le Seigneur est Dieu dans les cieux en haut et « sur la terre en bas, et qu'il n'y en a point d'autre. »

A dire le vrai cette prière, quoique très-courte, est à mon avis, très-excellente et très-digne d'éloge. Le sultan *Selim*, ce fameux conquérant, empereur des mahométants, en fit tant d'estime, qu'elle lui fit souhaiter une traduction de toutes les autres que nous faisons, et qu'il employa son médecin *Moïse Amon*, qui a traduit le Pantateuque tant en persan qu'en arabe. Lorsque ce prince eut vu le livre traduit en langue turque, il dit au traducteur : *A quoi bon de si longues prières? En voici une qui toute seule serait suffisante*, tant il en faisait de cas et d'estime. En effet elle ressemble à une autre prière qui fut faite au même temps que la précédente, et que voici.

Digitized by Google

« Béni soit notre Dieu, qui nous a créés pour son honneur, et « qui nous a séparées de ceux qui sont dans l'erreur, et qui nous « a donné une loi de vérité, et qui a planté au milieu de nous la « la vie éteruelle. Qu'il ouvre nos cœurs à sa loi, et qu'il mette « son amour et sa crainte dans nos cœurs à sa loi, et qu'il mette « son amour et sa crainte dans nos cœurs, pour faire sa volonté, « et pour le servir d'un cœur entier, afin que nous ne travaillons « pas inutilement, et que nous n'engendrions pas des enfants de « perdition. Que ce soit ta volonté, ô notre Dieu, et le Dieu de « nos pères, que nous gardions tes statuts et tes lois dans ce monde « et que nous puissions mériter de vivre, et posséder des biens ; « et que nous puissions parvenir à la bénédiction du monde à ve- « nir, de telle manière que nous puissions chanter, sans cesse, à « ton honneur, ô Seigneur mon Dieu, je te louerai éternelle- « ment. »

Il n'y a dans l'une ni dans l'autre de ces prières ni blasphème, ni malédiction contre aucun des autres dieux ; ce qui paraît par les réflexions suivantes.

1. La loi des juifs ne les a point élevés à maudire nommément les autres dieux, non pas même ceux des payens. Il est dit dans l'Exode xxii, 27 : Tu *ne parleras pas injurieusement des Dieux*. Il y a dans l'hébreu *Elohim*, c'est-à-dire, les Dieux, ou Dieu, comme *Philon-le-Juif* l'a traduit dans son livre de la Monarchie, et non les juges, ainsi que *Onkelos* et *Jonathan* l'ont rendu dans leur paraphrase. *Philon* ajoute que la raison de cet ordre, était de peur que les payens, entendant prononcer des blasphèmes contre leurs dieux, ne se portassent, par vengeance, à blasphémer le vrai Dieu d'Israël ; aussi trouvons-nous, dans *Cicéron* et dans *Juvenal* assez d'exemples de la coutume qu'avaient les nations idolâtres de parler injurieusement de leurs dieux, les uns des autres. Quoiqu'il en soit de leur pratique, *Josephe* a été dans la même idée que *Philon* ; car, écrivant contre *Apion*, il dit ce qu'on va lire : « C'est « notre usage de prendre garde à notre conduite et non d'accuser, « ou de dénigrer celles des autres. Ainsi de même nous ne nous « permettons point de nous moquer de ce que les autres estiment « Dieu ni de prononcer contre eux des blasphèmes. Notre législa- « teur nous l'a expressément défendu, à cause du titre de Dieu, « qu'on leur donne. » Il résulte de ceci, qu'en vertu de notre re-

Digitized by Google

ligion nous n'oserions faire ce dont *Buxtorf* nous accuse. Aussi les Talmudistes, se fondant là-dessus, disent que nous devons honorer et respecter, non-seulement les rois d'Israël, mais en général tous les rois, princes et gouverneurs, parce que la Sainte-Écriture les appelle dieux eu égard à la dignité de leur office.

2. Ces prières, de même que les autres, furent composées et introduites, au temps d'Esdras, qui, au rapport du Talmud, les composa, conjointement avec cent vingt personnes, parmi lesquelles étaient trois prophètes, savoir : *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*. *Buxtorf* ne peut donc pas dire, qu'il y ait rien qui porte contre l'honneur et contre le respect dû à Christ, puisque ce dernier ne vint au monde que longtemps après.

J'ajoute que bien que ces paroles de la prière : *Qui s'abaissent devant des choses sans valeur et vaines*, ne regardent que les gentils et que leurs faux dieux, malgré cela, dis-je, les juifs sentant la prise qu'elles donnaient à la calomnie, et souhaitant d'éviter jusqu'à la moindre occasion de scandale et d'offense, ont cessé d'imprimer cette ligne, et quelles ne paraissent point effectivement en quelques éditions de leurs livres d'offices. C'est un témoignage que leur rendent *Hornbeek* dans ses *Prolégomènes*, *Vorstius* dans ses *Notes* sur R. *David Gans*, page 269, et *Buxtorf*, dans son livre des *Abréviations*. Peut-être même ne sera-t-il pas inutile d'observer ici ce que disent tous ces trois témoins, qu'un certain Antoine Marguerite, juif christianisé, était le premier qui leur eut découvert que cette partie de la prière était destinée *contra idola papatus*, c'est-à-dire, contre les idoles papistes, et que c'était, par le moyen des conséquences, qu'ils l'entendaient eux-mêmes d'une réflexion contre Christ. Je prie le lecteur impartial et dépouillé de préjugés, de prononcer lui-même, si cette conséquence est juste.

3. Que dirons-nous de ce que l'on nous impute, de prononcer dans nos synagogues, le nom de Christ en crachant par insulte ? Le peut-on croire ? Et se peut-il rien de plus éloigné de notre pensée ? La nation des juifs ne manque ni de prudence ni d'esprit, témoin ce que le Seigneur en dit *Deuter.* IV, 6 : *Les nations diront, certainement c'est ici un peuple sage et intelligent.* Qui pourra donc s'imaginer, qu'ils se permettent cette grossièreté, dans un pays étranger, et dans une chose que leur religion n'exige dans aucune

Digitized by Google

manière? L'ordre de la loi que nous venons de rapporter, est, à coup sur, très-contraire à toute action qui pourrait tenir de l'insulte. D'ailleurs tout le monde sait bien, que telle chose n'a jamais été faite, ni en Italie, ni en Hollande, ou les synagogues sont, ordinairement, pleins de chrétiens, qui s'y tiennent fort attentifs à examiner, et à peser toutes les actions, et tous les gestes des juifs. Il n'y a point de doute qu'ils n'eussent eu de très-justes sujets de se plaindre, si les juifs y eussent fait ce qu'on leur impute. Mais on n'a jamais entendu de chrétiens nous faire ce reproche, dans les lieux où nous demeurons, et cette seule considération démontre la calomnie. Je n'en dirai donc pas davantage pour justifier les prières, dans lesquelles nous ne nous proposons autre chose, que de louer Dieu, que de lui demander les bénédictions spirituelles et temporelles, et que d'implorer, sur nous, par notre service, et pour notre culte, sa bienveillance, sa protection, et sa défense.

CINQUIÈME SECTION.

On nous accuse encore d'attirer, et de séduire les autres à notre religion, etc. Mais on ne se fonde que sur des bruits vagues. Je dirai donc :

1. Que jusqu'ici les juifs n'ont donné aucun lieu légitime à ces bruits en quelque endroit du monde qu'ils soient dispersés, et que la chose ne serait point praticable en Angleterre. J'ai été moi-même en liaison d'amitié avec plusieurs grands-hommes, des plus éclairés, et des plus célèbres de toute l'Europe. Ils sont venus très-souvent chez moi de plusieurs pays, et nos entretiens ont été des plus familiers. Cependant ce commerce ne m'a point fait soupçonner d'aucun dessin de séduction. Je dirai même que *Gaspar Barleus*, le Virgile de notre siècle, et plusieurs autres, ont fait beaucoup de vers à ma louange; ce que je n'ai garde de dire ici par vaine gloire. Je n'en parle que comme d'un témoignage rendu à mon innocence.

2. D'ailleurs nos rituels nous justifient pleinement à cet égard. On y voit, que tout homme, de quelque nation qu'il soit, quand il veut se faire juif, ne peut-être reçu, et admis à devenir membre de notre synagogue, qu'après un examen préalable que nous sommes obligés de lui faire subir, pour savoir s'il fait cette démarche,

Digitized by Google

ou par misère, ou par amour pour quelque juive, ou par quelque autre considération mondaine. Quand il nous a satisfait là-dessus de la sincérité de ses intentions, nous sommes encore obligés de l'avertir des peines auxquelles il s'assujettit, s'il lui arrive de violer le sabbath, ou de manger du sang, ou de la graisse, contre la défense du Lévitique, III, 17, ou de transgresser aucun des préceptes de la loi ; comme on le voit dans le *Targum* sur le livre de *Ruth*. Ce n'est qu'après qu'il a paru persévérer avec zèle dans sa demande, qu'il est admis et protégé. Tout cela nous empêche de séduire personne. Au contraire nous évitons de disputer sur la religion, non par défaut de charité, mais afin, autant qu'il se peut, d'éviter le bruit et la haine, et c'est pour cela que nous refusons de circonscire les hommes qui viennent à nous, parce que nous ne voulons point donner des sujets de plainte. Cela est si vrai, que j'ai connu quelques-uns de ces prosélytes qui pour cette raison, se sont circoncis eux-mêmes. J'avoue que *Ferdinand* et *Isabelle* roi et reine de *Castille*, fondèrent leur ordre, pour l'expulsion des juifs, sur ce que ces derniers séduisaient plusieurs chrétiens, et que quelques personnes de la noblesse s'étaient faites juives ; mais j'ajoute que ce ne fut qu'un prétexte, que l'on fui obligé de prendre, parce que, comme on le sait bien, il n'y avait point d'autre crime à nous imputer.

Je suis entièrement de l'avis, non-seulement d'*Osorio*, *de Rebus Immanuelis*, mais aussi de notre *Flavius Josephe*, le plus illustre de tous les historiens, qui s'exprime de la manière suivante, dans l'histoire de sa propre vie.

« En ce temps-là, dit-il, vinrent me trouver deux personnes de « distinction des Trachonites, sujets du roi, qui menèrent avec « eux des gens à cheval, avec des armes et de l'argent. Les juifs « voulaient les contraindre à se faire circonscire pour obtenir la « permission de vivre parmi eux ; mais je ne voulus point leur « permettre de les inquiéter ; soutenant que chacun est obligé de « servir Dieu d'une manière libre, et ne devait point y être forcé. « Car si nous usions de cette violence, ils pourraient se repentir « de s'être réfugiés parmi nous. J'appaisai ainsi la multitude, et « je fournis abondamment à ces gens-là de quoi vivre à leur « mode. »

A parler franchement, cette action, qui était d'un homme

Digitized by Google

d'honneur et très-éclairé, mérite d'être imitée. Elle est pour la liberté commune. Elle laisse à Dieu seul le jugement et la décision. Les tribunaux de l'Inquisition espagnole, avec toutes leurs tortures et toutes leurs cruautés, ne peuvent venir à bout de rendre chrétien un seul des juifs qui tombent entre leurs mains. On instruit à force de coups les bêtes qui n'ont point de raison, mais c'est par la raison que l'on instruit les hommes, et bien loin que, par les tourments, on les fasse entrer dans les sentiments des autres, on ne les rend au contraire que plus fermes et que plus attachés à leurs propres idées.

SIXIÈME SECTION.

Après avoir discuté les objections principales je passe à des sujets moins importants ; mais qui aussi sont moins de ma compétence, puisqu'il s'y agit de négoce. Quelques gens disent donc que si les juifs s'établissent en Angleterre ils y attireront, à eux seuls, tout le commerce, au grand détriment des habitants naturels. Je réponds que sauf le respect que je dois a des gens plus habiles, c'est mon avis que l'établissement de notre nation dans le royaume ne peut-être absolument d'aucun préjudice aux Anglais.

1. Il faut principalement considérer qu'en transportant leurs effets, les juifs donneront beaucoup de profit à la nation par le moyen de ce qu'ils payeront à la douane, à l'accise etc. D'ailleurs les particuliers y gagneront toujours beaucoup par le débit de leurs denrées, que les juifs achèteront, ou pour les envoyer au dehors, ou pour faire négoce au dedans. Il arrivera peut-être, par accident, que quelques-uns y perdront, par la baisse de ces denrées détaillées par un plus grand nombre de gens ; mais le corps de l'état y gagnera, dans ce cas-là même, puisque les choses y coûteront moins à ceux qui les achètent. Ajoutez à ceci les profits que la nation doit faire, dans la consommation tant de choses qui sont nécessaires à la vie, que celles qui concernent l'habillement et la parure du corps. Enfin les artisans du pays ne pourront qu'y gagner, puisqu'on voit rarement un juif qui s'attache aux arts mechaniques.

2. On doit considérer, de plus, que comme nôtre nation est

Digitized by Google

répandue presque dans tous les endroits du monde, elle peut toujours rendre de grands services, par les avis qu'elle donne volontiers au peuple chez lequel elle se trouve ; sans dire que les étrangers apportent dans un pays, de nouvelles ouvertures sur le négoce, en y apportant ce qu'ils ont appris dans les lieux de leur naissance. Cette dernière considération néanmoins n'est pas à mépriser. Le grand Ouvrier, et Créateur de toutes choses, ayant voulu que le commerce se fit sur la terre, n'a pas accordé toutes choses à un seul et même pays ; mais a de telle manière partagé ses bienfaits, que tous les pays ont besoin les uns des autres. L'Angleterre, qui est pourtant un des endroits les plus fertiles qu'il y ait dans le monde, manque néanmoins de diverses choses pour la marine, de même que de vin, d'huile, de figues, d'amandes, de raisins et de toutes les drogues des Indes ; choses si nécessaires pour la vie. Sans parler de plusieurs autres denrées, qui ne croissent pas dans cette île, et qui sont abondantes ailleurs, je dirai seulement qu'on s'y connaît mieux ailleurs qu'on ne fait dans cette île, quoiqu'à la vérité je ne crois pas qu'il y ait de peuple qui étende plus loin son négoce, et qui ait plus de capacité pour toute sorte de commerce, que la nation anglaise,

3. On peut aussi, à l'aide de ces étrangers former des compagnies négociantes pour les pays qu'ils connaissent le mieux, et dans lesquels ils pourraient servir de facteurs. Ceci, joint au reste, ne pourrait qu'être fort profitable pour les naturels, et je conçois qu'on pourrait l'appuyer de bonnes raisons, mais je ne m'engagerai pas, parceque je ne les entends pas assez, ayant toujours mené une vie sédentaire, attaché a des études qui sont fort éloignées de choses semblables.

4. Dire que les juifs sont des trompeurs, ce n'est pas rendre justice à la nation, parcequ'il n'est nullement raisonnable de condamner tout le corps pour la faute de quelques particuliers. Je ne prétends pas les excuser tous, et je me persuade aisément que sur le total il y a quelques trompeurs. Il en est de même parmi tous les peuples, et l'on sait que par tout la pauvreté inspire de bas sentiments.

5. Mais si nous considérons la chose, par rapport au devoir prescrit aux juifs par la religion qu'ils professent, il est certain que le précepte moral du Décalogue : *Tu ne déroberas point*, re-

Digitized by Google

garde les juifs dans le commerce qu'ils peuvent avec les Gentils. On le peut voir dans R. *Moïse d'Égypte*, Tract. *Geneba*. chap. I. et *Gazela*, chap. I : « C'est un péché, dit-il, de dérober quelque « homme que ce soit, quand même il serait Gentil. » On ne doit pas nous objecter ici, comme je l'ai souvent ouï faire, ce que dit l'Écriture que les israélites emportèrent les joyaux, et les meubles qu'ils avaient emprunté des Égyptiens; car cela se fit par une dispensation particulière et fut un commendement de Dieu pour cette rencontre-là. Dans ce sens le *Talmud*, Traité de *Sanhedrin*, chap. II. rapporte que les habitants d'*Alexandrie*, accusèrent devant *Alexandre-le-Grand*, les juifs de les avoir volés, demandant au prince qu'il les condamnât a faire restitution. Mais que *Gucbia ben Pesria* répondit : « Nos pères descendirent en Égypte n'é- « tant encore que soixante-dix âmes. Ils y devinrent une nation « nombreuse, et excédant 600000. Ils servirent les Égyptiens « en des emplois fort vils pendant 210 ans. Balançons donc les « comptes; payez nous pour notre travail, et vous verrez que « vous nous devrez encore beaucoup.» *Alexandre* satisfait de cette raison, renvoya les juifs absous.

6. Les juifs sont donc dans l'obligation de ne commettre aucune fraude ni aucun abus volontaire dans leurs comptes, dans leurs négoces, ni dans leurs livres, avec qui que ce soit qu'ils aient à faire; comme cela est dit en des termes exprès par R. *Moïse d'Égypte*, et par R. *Moseh de Coucy*.

7. Ces auteurs disent même de plus, que les restitutions réjaillissent à la louange de Dieu, et de la sainte loi. Rabbi *Siméon ben Satah*, homme saint et éclairé, en donna un exemple. Il avait acheté d'un Gentil un âne, dont la tetière était en joyau de grand prix. Le premier propriétaire n'en avait rien sû. Mais le rabbin l'ayant découverte la lui rendit volontairement, et sans aucun retour, disant qu'*il avait acheté l'âne et non le joyau;* ce qui fit beaucoup d'honneur à Dieu, à sa loi, et à la nation des juifs; à ce qu'on en voit dans *Midras Rabba*, Parasat Hekeb.

8. Dans le même esprit, nos maîtres veulent, que les serments que l'on fait aux personnes des autres nations, soient faits en vérité, et en justice, et remplis exactement dans toutes leurs parties. Ils en donnent pour preuve l'histoire de *Sédécias*, que Dieu punit par la privation de son royaume, pour n'avoir pas gardé la parole

Digitized by Google

et le serment, qu'il avait fait au nom de Dieu, à *Nabouchadnezar*, prince gentil ; comme il est dit II, Chron. XXXVI, 13 : « Et il se rebella aussi contre *Nabouchadnezar* qui l'avait fait jurer par Dieu. »

9. Telles sont les lois que suivent les juifs, et les obligations qui leur sont imposées. La même loi qui leur défend de tuer aucun gentil, leur défend aussi d'en dérober aucun. Cela n'empêche pas que l'on ne doive toujours se tenir sur ses gardes, car le monde est plein de tromperie chez tous les peuples, et je me rappelle à ce sujet une aventure plaisante qui s'est passée à Maroc. Un juif, qui avait une espèce de fausse pierre, en troque avec un chrétien portugais, contre du verd-de-gris, qui était fort falsifié, ce qui est fort commun en ce pays-là, n'y en ayant point qui ne soit mêlé de terre. Un ami du portugais se moqua fort de lui de s'être laissé attraper par un juif. « En vérité, dit l'autre, si le juif m'a lapidé de ses pierres, je l'ai enseveli dans la terre que je lui ai vendue. » Et voilà comme les gens de négoce se rient les uns des autres.

Ce que je puis affirmer, c'est que j'ai connu à Amsterdam plusieurs juifs qui étaient fort pauvres, et qui vivaient dans une grande misère, parce qu'ils ne voulaient pas rompre avec les effets d'autrui entre leurs mains, et que ceux qui faisaient banqueroute, y étaient tellement contraints par la nécessité qu'ils en étaient réduits à la triste condition de ne pouvoir plus vivre que d'aumônes.

Il est vrai que sous Edouard Ier les juifs furent accusés de rogner la monnaie ; mais il est vrai aussi que cette accusation ne dut originairement sa naissance qu'aux soupçons, et qu'à la haine que les chrétiens avaient conçus contre les juifs. M. *Prynne* nous en fournit la preuve, dans la 2e partie de ses *Doutes proposés en peu de mots aux juifs*, en citant la clauss. 7. Ed. I. n. 7 *de fine recipi. A Judaeis*, il donne toute la lettre que le roi écrivit là-dessus à ses juges. Elle est en latin et telle que je la vais rapporter :

« Rex dilectis et fidelibus suis *Stephano de Pentecester*, *Wal-*
« *tero de Helyn*, *et Th. de Cobbam*. Justiciariis ad placita trans-
« gressionis monetæ audienda, salutem. Quia omnes Judaei nuper
« rectati, per certam suspicionem indictati de retonsura monetæ
« nostræ, et inde convicti cum ultimo supplicio puniuntur ; et

Digitized by Google

« quidam caram eadem occasione, omnia bona et catulla sua satis-
« fecerunt, et inprisona nostra liberabantur, in eadem ad volun-
« tatem nostram detinendi. Et cum accepimus, quod plures
« Christiani ob Odium *Judæorum*, propter discrepantiam Fidei
« Christianae et *Ritus Judæorum*, et diversa gratia minus per ipsos
« *Jodæos*, Christianis hactenus illata, postquam *Judæos* nondum
« rectatos in indictatos de transgressione monetæ, per levas et vo-
« luntarias accusationes accusare, et indictare de die in diem ni-
« tuntur et proponunt, imponendas eis ad terrorem ipsorum, quod
« de ejusmodi transgressione culpabiles existunt super ipsos *Ju-*
« *dæos* facienda, et sic per minas hujusmodi accusationis ipsos
« *Judæos* metu inutiant, et pecuniam extorqueant ab eisdem ; ita
« quod ipsi *Judæi* super hoc ad legem suam saepe ponuntur in
« vitae suae periculum manifestum. Volumus quod omnes *Judaei*
« qui ante primam diem Maii proximi praeteriti indictati, vel per
« certam suspicionem nectati non fuerunt de transgressione mo-
« netae praedictae et qui facere voluerint finem juxta discertio-
« nem vostram, ad opus nostrum facere pro sic, quod non occa-
« sionentur etc., hujusmodi trangresionibus factis ante primam
« diem Maii propter dovas accusationes Christianorum post eun-
« dam diem inde factas non molestentur, sed pacem inde habeant
« in futurum. *Proviso*, quod *Judæi* indictati, vel per certam sus-
« picionem, rectati de hujusmodi trangressione ante praedictum
« diem Maii, Judicium subeant coram vobis, juxta furmam prius
« inde ordinatam et provisam. Et iddeo vobis mandamus, quod
« fines hujusmodi capiatis et praemissa fieri et observari feciatis in
« forma prædicta. Teste Rege apud Cantnur. 8 die Maii. »

SEPTIÈME SECTION.

Je me flatte à présent, Monsieur, de vous avoir donné, autant que cela se peut dans une lettre tous les éclaircissements nécessaires sur les difficultés que vous m'avez proposées, et je crois l'avoir fait de manière que personne n'aura sujet de s'en plaindre, ou d'en être choqué. Mais comme vous souhaitez, outre cela, que je vous informe de l'état présent de la négociation que j'ai entreprise, et que je vous en apprenne au moins quelques particularités, je vais vous satisfaire en peu de paroles.

Digitized by Google

J'ai été depuis plusieurs années, en commerce de correspondance avec quelques personnes de distinction en Angleterre, et c'est par là que je conçus les premières idées de mon dessin. J'appris, de ces personnes-là, qu'il y avait beaucoup d'apparence que je pourrais obtenir ce que je demande, parce, me disait-on, que les esprits étaient à cette heure très-bien disposez en notre faveur et que l'on nous verrait venir dans l'Ile avec beaucoup de plaisir et d'agrément. Ce commencement m'inspira une forte envie de tenter le succès. Pendant sept ans, j'y travaillai, et je sollicitai la chose par lettres, sans me lasser d'écrire. Car je me persuadai que la dispersion de nôtre peuple, dans tous les pays du monde, est une circonstance qui doit être nécessairement accomplie, avant que le Seigneur accorde aux juifs tout ce qu'il leur a promis, tant pour rétablir leur royaume, que pour les faire rentrer dans la possession de leur terre, et je me fondai sur ces paroles de *Daniel* XII, 7 : *Lorsqu'il aura accompli de disperser le pouvoir de la nation sainte, toutes ces choses seront finies.* D'ailleurs, que notre dispersion se dût faire peu-à-peu, parmi toutes les nations, c'est aussi ce que je conclus de ces paroles du *Deuteronome* XXVIII, 64 : *Depuis un bout de la terre même jusques à l'autre.* Il me sembla que par *le bout de la terre*, on pouvait entendre l'Ile de la *Grande-Bretagne*, et que savais-je, si le Seigneur, qui opère souvent par des moyens naturels, ne m'avait point destiné et choisi, pour accomplir cet ouvrage? Je proposai donc la chose, avec zèle à la nation anglaise, en la félicitant de la glorieuse liberté, dont elle jouit à présent, et qui est accompagnée d'une paix florissante. Ces propositions étaient contenues dans un ouvrage que j'intitulai : l'*Espérance d'Israël*, et que je dédiai au premier parlement, et au conseil d'État, en leur déclarant mon dessin, auquel on repondit favorablement, par un passeport qui me fut accordé. Je m'adressai ensuite au second parlement qui me fit la même grâce. Mais à cette fois je ne profitai pas si tôt du passeport, parce que mes parents et mes amis, qui faisaient attention au flux et reflux des vicissitudes humaines, me pressèrent tendrement et avec importunité de ne me point éloigner, et revinrent si souvent à la charge que je me rendis à leur tendresse, et leur promis de demeurer encore quelque temps avec eux. Malgré tout cela, je n'eus point de repos au-dedans de moi-même, et que sais-je si je n'y étais pas poussé par quelque impres-

Digitized by Google

sion particulière de la Providence? Je ne fus point tranquille, dis-je, jusqu'à ce que je m'adressai de nouveau très-humblement à son Altesse le Lord Protecteur, que Dieu conserve. Ayant appris que ma venue en Angleterre ne lui serait pas tout à fait désagréable, et rempli de grandes espérances que j'avais conçues, je dis avec joie adieu, à ma maison, à mes amis, à mes parents, à tous mes avantages, et au pays dans lequel j'avais passé toute ma vie, sous la douce et favorable protection des seigneurs États-Généraux, et des magistrats d'Amsterdam. En un mot j'abandonnai tout, et me transportai en Angleterre, où ayant été reçu très-favorablement, et traité avec de grands égards, je présentai à son altesse Sérénissime une requête, et quelques sollicitations, qui, pour la plupart, m'avaient été écrites par mes frères les juifs, de plusieurs endroits de l'Europe, comme vous pouvez l'avoir appris par des relations précédentes. Il plut à son Altesse de convoquer à Whitehall, une assemblée de théologiens, de jurisconsultes et de négociants, de diverses sectes, et de différentes communions. Ce mélange a été cause que les avis y ont été aussi fort différents; de sorte que son Altesse n'a pu encore se déterminer tout à fait jusqu'ici. Il en est arrivé que le peu de juifs qui étaient venus à Londres, s'en sont retirés, parce qu'ils désespèrent d'obtenir ce qu'ils demandent, et que les autres qui avaient dessin d'y venir, n'y pensent plus, et sont allés s'établir les uns en Italie, et les autres à Génève, cette république leur ayant accordé, dans cette conjoncture, plusieurs grands privilèges.

Et maintenant, ô Dieu très-haut, c'est à toi que ma prière s'adresse, oui à Toi, qui est le Dieu de nos pères. Tu a bien voulu rappeler Toi même : *la garde d'Israël.* Tu nous a promis, en ta grâce, par ton saint prophète *Jeremie*, chap. XXXI : *Que tu ne rejetterais point toute la semence d'Israël, à cause de tout le mal qu'ils ont fait.* Toi, qui par tant de miracles surprenants tira ton peuple hors d'Egypte, du pays d'esclavage, et le conduisit dans la terre sainte, fais descendre, en ta grâce, ta sainte influence dans l'esprit du prince, qui sans intérêt particulier, et sans considérations personnelles, mais par pure compassion de nos maux, est porté par lui-même à nous protéger et à nous défendre, bonté si extraordinaire que ni moi ni toute ma nation ne pourront jamais suffisamment la reconnaître. Fais aussi descendre la même in-

Digitized by Google

fluénce dans l'esprit de ses illustres et prudents conseillers, afin qu'ils se déterminent à ce que ta sagesse infinie jugera de meilleur et de plus convenable pour nous. Car, ô Seigneur, les hommes voyent ce qui est présent, mais Toi, dans ta toute-science, Tu vois ce qui est éloigné.

En me tournant ensuite vers la très illustre nation anglaise, je la supplie très-humblement, qu'elle daigne lire mes raisons, avec impartialité, sans préjugé, et libre de toute passion. Je me recommande à sa grâce, et à ses bontés, et je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il lui plaise de hâter le temps prédit par *Sophonie*, auquel nous le servirons *tous d'un commun accord*, de la même manière, et dans les mêmes idées, afin que comme son nom est un, sa crainte soit aussi une, et que nous puissions tous voir la bonté du Seigneur, béni éternellement, et les consolations de *Sion*.

A Londres, de mon cabinet, le 10 d'avril, l'an de la création 5416, et selon lère vulgaire, l'an 1656.

CATALOGUE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR MENASSEH BEN ISRAEL.

Nismath Chaïm, c'est-à-dire l'*âme de la vie*, quatre livres sur l'immortalité de l'âme, dans lesquels il est recherché et traité diverses questions intéressantes et agréables, comme on peut voir par la table des chapitres qui se trouve à la tête de l'ouvrage en latin. Il est dédié à l'empereur Ferdinand III.

Pene Rabba, sur Rabboth des anciens rabbins.

Conciliatoris pars prima in Pentateuchum..

De Resurrectione mortuorum libri tres.

Problemata de creatione.

De termino vitæ.

De Fragilitate humana, ex lapsu Ademi, deque divino in bono opere Auxilio.

Spes Israelis. Imprimé aussi en anglais.

Orationes Panegyricæ quarum una ad illustrissimum Principem. Aurantium, altera ad serenissemam Reginam Sueciorum.

Conciliator tome second, sur les premiers prophètes.

Ibidem, tome troisième, sur les derniers prophètes.

Digitized by Google

Méme ouvrage, tome quatrième, sur les hagiographes.

Chumosch ou le Pentateuque, avec diverses leçons en marge.

Thesoro de las Dinim, cinq livres des usages et cérémonies des juifs, deux volumes.

Chumosch, ou Pentateuque, avec un commentaire.

Piedra pretiosa, sur la vision de Nebouchadnezar, ou les cinq monarchies.

Laus Orationes dell Anna, les prières des juifs de toute l'année, traduit de l'hébreu.

OUVRAGES TOUT PRÊTS POUR L'IMPRESSION.

De cultu imaginum contra Pontificio, en latin.

Sermois, sermons en portugais.

Loci communes omnium Midrasim, des anciens rabbins, en hébreu.

Bibliotheca Rabbinica, avec le contenu de leurs livres, et mon jugement sur leurs diverses éditions.

Phocylides, en vers espagnols avec remarques.

Hippocratis Aphorismi, en hébreu.

Flavius Josephus adversus Apinionem, en hébreu.

Monarchia rationis, du même, également en hébreu.

Refutatio libri cui titulus Præadamitæ.

Historia sive continuatio Flavii Josephi ad hæc usque tempora.

De divinitate legis Mosaicæ.

De scientia Talmudistarum, in singulis facultatibus.

Philosophia Rabbinorum.

De Diciplinis Rabbinorum.

Nomenclator Hebraicus et Arabicus.

J'ai aussi édité et imprimé dans ma propre imprimerie, plus de soixante autres ouvrages, parmi lesquels se trouvent diverses Bibles en hébreu et en espagnol, ainsi que toutes nos prières hébraïques, corrigées et mise en ordre.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES.

Sur la page 493. *Moïse d'Egypte* est le célèbre *Maïmonide* et le *Iad ha-Chazaka*, sa fameuse *Misc/na Torah*.

Sur la page 499. Voyez sur *Moïse Amon*, ou plutôt *Moseh Hamon*, notre *Histoire des médecins Juifs*, § CXXIII.

Sur la page 502. Notre cabinet de manuscrits, n° 302, possède une relation des souffrances d'*Ishak Ieshurun*, en hébreu et en espagnol.

Sur la page 504. La Narration de la prétendue assemblée de Nagy-Ida, fut publiée en 1655, par Samuel Brett, qui assure s'y être trouvé avec une quantité prodigieuse de personnes au nombre de 30,000. Une feuille allemande, l'Algemeine Zeitung des Judenthums de 1838, Beiblatt, n°s 14 et 22, paraît avoir ignoré la déclaration de notre auteur au sujet de cette fable.

Sur la page 513. *The humble adress to the lord Protector in tehalf of the Jewish*. London, 1656, in-4°.

Sur la page 516. Au lieu de *Julie* il devait être *Livie*. J'aurais pu relever d'autres erreurs historiques échappées à Menasseh, et que ses traducteurs allemands et hébreu n'ont pas remarqué.

Sur la page 529 : Voici la traduction de cette lettre royale :

« Le roi à ses bien aimés et féaux *Étienne de Pentecaster*, *Gautier de Helyn*, et *Thomas de Cobham*, juges pour le fait des monnaies, salut.

« D'autant que tous les juifs, naguères saisis, et accusés sur certains soupçons, d'avoir rogné notre monnaie, sont punis du dernier supplice, lorsqu'on les en a convaincus, quelques-uns d'entre eux, se sont rachetés à cette occasion au prix de leurs biens et de leurs effets, de telle manière qu'ils sont dans nos prisons, pour y être détenus à notre volonté. Et comme nous avons appris que plusieurs chrétiens, par haine contre les juifs, à cause de différence de la foi chrétienne, et des rites juifs, et pour se venger de certaines grâces par eux refusées, menacent les juifs qui n'ont encore été ni arrêtés ni accusés, de les mettre en peine pour le fait des monnaies rognées sur des accusations légères, et controuvées, afin de leur extorquer de l'argent, pour éviter les affaires fâcheuses qu'on leur fait craindre, de sorte que ces juifs courent souvent un péril manifeste de leur vie, nous voulons que tous les juifs qui n'auront

Digitized by Google

pas été déférés avant le 1er jour de mai dernier, et qui n'auront pas été convaincus par des soupçons certains pour le fait des monnaies, et qui voudront financer à votre discrétion, etc. ne soient plus inquiétés pour des fautes que les chrétiens les accuseraient d'avoir faites à ce sujet avant ledit 1er jour de mai, et que les dénonciations postérieurs étant mises à néant, on laisse les juifs en paix à l'avenir. Bien entendu que ceux qui étaient arrêtés, et accusés sur des soupçons valables avant ce jour-là, subiront votre jugement, selon la forme à ce ordonnée et pourvue. Et partant nous vous mandons de prendre les amendes et de faire observer ce que dessus dans la forme susdite. Témoin le roi, à Contorbéri, 8 mai. »

Sur la page 530. C'est probablement de la traduction anglaise de son *Espérance de Israël*, imprimé à Londres, chez Lirewel Capmant, en 1651, in-4°, que l'auteur veut parler.

Sur la page 532. Ce catalogue n'est pas complet. Comparez la liste des ouvrages de Menasseh ben Israël, que j'ai donné à la suite de sa biographie, *Revue Orientale*, tome II, pages 304 et 309.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Parmi divers livres rares et inconnus que nous venons de recevoir d'Italie, se trouve : מעשים על עשרת הדברות que Gaulmyn (*Nott. ad vitam Mosis*, p. 309) cite sous le titre de *Decalogus historicus*. Il contient vingt histoires, et il est précédé d'un recueil de vingt autres contes, dont nous nous proposons de donner l'analyse dans un de nos prochains numéros.

— *De vyf boeken van Mozes*, benevens de Haphtaroth, sabbath-gebeden en Piutim. Op nieuw in het nederduitsch ver-

Digitized by Google

taeld. Door S. I. Mulder, Amsterdam, 1842 in-8°. Le texte de cette nouvelle édition est aussi correct que la traduction est élégante; nous formons de vœux pour que le savant traducteur nous donne ainsi toute la Bible.

— Aperçus historique sur la sculpture en Belgique; dédié à M. Guillaume Geefs, par T.-L-H. Popeliers. Petit ouvrage assez intéressant.

— Guide du Posthétomiste ou Mohel, par L. Terquem, docteur en médecine, membre titulaire de la Société des sciences médicales du département de la Moselle, médecin de l'hospice israélite de Metz, etc. Traité important, qui renferme un nouveau procédé pour le second acte de l'opération religieuse des israélites, dite circoncision.

— *Notice sur la vie et les travaux d'Augustin-Pyrame de Candolle*, par M. Ch. Morren, professeur à l'université de Liége, etc. Notice extrait de l'Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles pour 1843.

— M. Gabriel Polak d'Amsterdam, vient de nous adresser la préface de sa traduction hollandaise du Rituel, dans laquelle nous avons remarqué plusieurs recherches bibliographiques très-intéressantes.

— Les deux épitaphes hébraïques publiées en notre nom par le Dr J. Heinemann, à Berlin, dans son *Allgemeines Archiv des Judenthums*, tome I, p. 277, ne sont pas de nous; nous les avons tirés d'un manuscrit de notre bibliothèque (Voyez Revue Orientale, tome I, p. 255) et envoyés avec d'autres, à M. Heinemann, à sa demande exprès. Ceci est pour réponse à M. P. à H. — Nous saisissons de cette occasion pour répondre au même correspondant que l'épigramme hébraïque, publiée par M. Lilienthal, (*Allgemeine Zeitung des Judenthums*, 1838, Beiblatt n° 13) comme anonyme et inédite, est de Schem-Tob ben Palkira, *Mebakesch*, p. 15, *verso* de l'édition de La Haye.

MM. les abonnés recevront, avec le prochain numéro, le titre et la table des matières du tome II de ce recueil.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE.

Pages.

Histoire des médecins juifs. 13
Suite 96
Suite 121
Suite 192
Suite 265
Suite 381
Suite 429
Vie de Saadia Gaon 33
Mille ans des Annales israëlites d'Italie 47
Suite 114
Suite 150
Suite 213
Suite 458
Notice sur Léon de Modène. 49
Tableau de l'état actuel du judaïsme dans les différentes parties du globe. 145
La France 146
La Suisse 150
Suite 210
La Prusse 214
Mosch-Chaïm Luzzato. 177

Digitized by Google

Notices historiques 205
L'Arménie 206
La Géorgie 207
Régions de l'Euphrath et du Tigre 208
Histoire des Israëlites de France 217
Iom-Tob-Lipman-Lévi Heller 289
Menasseh Ben Israël 299
Des juifs de Maroc, d'Alger, de Tunis et de Tripoli . . 309
Suite 349
Suite 393
Lettres Messines, par M. Bégin 313
Première Lettre 314
Seconde Lettre. 319
Troisième Lettre 457
Notices biographiques 330
Israël Bruna 332
Israël Zamosc 333
Jacob London 334
Lazare Bendavid 334
Josué Höschel Lebub 335
Prosper Wittersheim. 336
Izick Kalmeli 337
Isaïe-Beer Bing 337
Charles Bing 338
Eisak Walch 338
Lazare Hirsch 339
Michaël Beer 339
Chaïm-Zebi Berlin 340
David Sintzheim 340
Issachar Carmoly 349
Recherches pour servir à l'histoire des juifs dans le nord-est de la France, par M. Bégin. 357
De l'état des Israëlites en Pologne. 376
Suite et fin. 405

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE.

Vocabulaire de la géographie rabbinique de France . . 109
Suite. 166
Suite. 397
La France 146
La Suisse 150
La Prusse 210
L'Arménie 205
La Géorgie 206
Régions de l'Euphrath et du Tigre 207
Géographes juifs 405

LITTÉRATURE.

Paillettes d'or de la sagesse orientale. 1
Suite 93
Napoléon et ses panégyristes hébreux. 25
Eldad et Medad, ou le joueur converti 55
Contes chaldéens 168
Ruth, chant biblique, par M. Alcan 327
Variétés historiques et littéraires 311
Suite 347
Annonce littéraire 405

MÉLANGES.

Catalogue d'une collection de manuscrits à Constantinople 112
Suite et fin 209

Digitized by Google

Nouvelles. 118
Suite. 168
Notice sur le Commentaire de Maïmonide de la Mischna, mss. à la Bibliothèque royale de Paris. 154
Examen critique des Mémoires sur la Kabale, par M. Frank. 359
Bulletins bibliographiques 214
Scel et contre-scel du Purage de Jurue de Metz. . . . 328
Documents officiels relatifs à la persécution des juifs à Damas. 343
Réception que firent les juifs à Louis XV, arrivé à Metz en 1744 353
Nouvelles littéraires 396
Suite. 535
Défense des juifs de Menasseh, Ben Israël 490

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 004 464 038

time
romptly

Digitized by Google